



Document d'enregistrement universel 2022

Incluant le rapport financier annuel et le rapport intégré

FORVIA
· faurecia

| | | | |
|--|------------|--|------------|
| Rapport intégré | 1 | 4 Performance extra-financière | 315 |
| 1 Informations financières et comptables | 67 | 4.1. La stratégie de responsabilité sociale et environnementale | 316 |
| 1.1. Analyse de l'activité du Groupe et des résultats consolidés | 68 | 4.2. <i>Planet</i> : préparer le futur | 326 |
| 1.2. Perspectives | 81 | 4.3. <i>Business</i> : agir de manière responsable | 368 |
| 1.3. Comptes consolidés | 82 | 4.4. <i>People</i> : générer un impact positif sur la Société | 383 |
| 1.4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2022 | 151 | 4.5. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion | 405 |
| 1.5. Analyse de l'activité de la Société et des résultats sociaux | 158 | 4.6. Note méthodologique | 409 |
| 1.6. Comptes sociaux au 31 décembre 2022 | 161 | 4.7. Tables de concordance | 421 |
| 1.7. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels | 184 | 4.8. Informations relatives à l'allocation des fonds reçus de l'obligation verte émise par Faurecia | 431 |
| 2 Facteurs et maîtrise du risque | 189 | 5 Capital et actionariat | 435 |
| 2.1. Méthodologie, description des principaux facteurs du risque et de leur maîtrise | 190 | 5.1. Actionariat | 436 |
| 2.2. Acteurs et dispositif | 219 | 5.2. Capital | 440 |
| 2.3. Assurances et couverture du risque | 226 | 5.3. Opérations réalisées par la Société sur ses propres actions | 450 |
| 3 Gouvernement d'entreprise | 229 | 5.4. Cours de l'action | 452 |
| 3.1. Conseil d'administration | 230 | 5.5. Relations avec la communauté financière | 456 |
| 3.2. Direction opérationnelle du Groupe | 272 | 6 Autres informations | 457 |
| 3.3. Rémunération des mandataires sociaux | 274 | 6.1. Renseignements juridiques | 458 |
| 3.4. Synthèse de la conformité aux recommandations du Code AFEP-MEDEF | 306 | 6.2. Organigramme simplifié | 462 |
| 3.5. Participation au capital des mandataires sociaux et opérations sur titres | 307 | 6.3. Historique | 463 |
| 3.6. Déclarations des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale | 309 | 6.4. Information complémentaire sur le contrôle des comptes | 468 |
| 3.7. Autorisations en matière de cautions, avals et garanties | 310 | 6.5. Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel et responsable de l'information | 469 |
| 3.8. Conventions | 310 | 6.6. Tables de concordance | 470 |
| 3.9. Autres informations | 313 | | |

Dans le cadre du présent Document d'enregistrement universel, sauf indication contraire, le terme « Société » se réfère à Faurecia SE et le terme « Groupe » à Faurecia SE et ses filiales consolidées.

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022

**INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER
ANNUEL ET LE RAPPORT INTÉGRÉ**



Le document d'enregistrement universel a été déposé le 28 février 2023 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Le présent document est une reproduction de la version officielle du Document d'enregistrement universel intégrant le rapport financier annuel 2022 qui a été établie au format ESEF (European Single Electronic Format) et déposé auprès de l'AMF, et est disponible sur notre site internet www.faurecia.com.

Ce rapport intégré permet à toutes les parties prenantes de mieux comprendre la vision et la stratégie de l'entreprise en matière de croissance rentable. Le modèle économique de FORVIA est axé sur la création de valeur pour toutes ses parties prenantes, tant en termes de performance financière que non financière, à court et à long terme.

La mission de FORVIA est de créer des technologies innovantes au service d'une mobilité qui a du sens pour tous. Les changements historiques que nous avons mis en œuvre en 2022 rendent notre Groupe plus fort, plus résilient et résolument tourné vers l'avenir.

Ce document est le chapitre d'introduction du Document d'Enregistrement Universel 2022 de Faurecia. Pour en savoir plus, consultez le site Internet du Groupe www.faurecia.com



Éditorial de Michel de Rosen,
Président du Conseil d'administration
de Faurecia 04

Entretien avec Patrick Koller,
Directeur général de Faurecia 06

Les 10 atouts d'un nouveau leader de l'industrie automobile

| | |
|---|----|
| Au cœur des tendances mondiales | 12 |
| Une large offre technologique | 14 |
| Impulser un avenir durable | 16 |
| Les hommes et les femmes au centre | 18 |
| Septième équipementier mondial | 20 |
| Accélérer notre transformation digitale | 22 |
| L'innovation portée par l'expertise | 24 |
| Partenaire à forte valeur ajoutée | 26 |
| Excellence opérationnelle | 28 |
| Une gestion des risques renforcée | 30 |



Anticiper et accompagner la mobilité de demain

ÉLECTRIFICATION ET GESTION DE L'ÉNERGIE

| | |
|---|----|
| Un partenaire de choix pour la mobilité zéro émission | 36 |
| Accélérer le développement de la mobilité hydrogène | 38 |
| Penser les véhicules électriques de demain | 40 |

CONDUITE SÉCURISÉE ET AUTOMATISÉE

| | |
|---|----|
| Des systèmes de vision pour des routes plus sûres | 44 |
| Pleins phares sur l'innovation | 46 |
| Technologie <i>by-wire</i> : sécurité et simplicité | 48 |

EXPÉRIENCES DANS LE COCKPIT DIGITAL ET DURABLE

| | |
|--|----|
| Des services connectés sûrs, accessibles et durables | 52 |
| Un design modulaire et circulaire | 54 |
| Innover dans les matériaux durables | 56 |

Gouvernance et performance

| | |
|---|----|
| Une gouvernance efficace | 58 |
| Le modèle de création de valeur de FORVIA | 62 |
| Performance financière 2022 | 64 |
| Performance ESG 2022 | 66 |

Éditorial de
Michel de Rosen,
Président du Conseil
d'administration de Faurecia



« En 2022,
Faurecia a
engagé une
transformation
à la fois
profonde
et rapide. »

Pour Faurecia, 2021 a été l'année du *spin-off* de Stellantis et du lancement du projet d'acquisition de HELLA. 2022 a été l'année de la création de FORVIA et la première année où Faurecia et HELLA ont appris à se connaître et à se respecter, à travailler et à créer ensemble de la valeur pour nos clients et nos actionnaires.

Victor Hugo aurait-il pu prédire que FORVIA existerait et deviendrait un équipementier mondial majeur de l'industrie automobile ? En grand visionnaire, il l'aurait pu !

Nous pouvons nous féliciter du chemin parcouru en un an : les synergies identifiées lors de l'acquisition se sont largement confirmées ; la stratégie de FORVIA, présentée en novembre, lors de notre premier Capital Markets Day conjoint, a été saluée par les marchés ; notre portefeuille de technologies – élargi, diversifié et à la pointe de l'industrie – nous a déjà apporté de nouveaux contrats à forte valeur ajoutée. L'édition 2023 du Consumer Electronics Show, à Las Vegas, a permis à nos clients de découvrir la force de nos capacités d'innovation combinées.

Le développement durable est ancré dans l'ADN de Faurecia et de HELLA. Aussi est-ce une immense fierté que l'objectif « zéro émission nette » de notre jeune Groupe combiné ait été approuvé en juin par la très exigeante initiative SBTi – une première dans l'industrie automobile. Nous avons en outre pu constater lors du premier Sustainability Day de FORVIA, en novembre, le vif intérêt de nos parties prenantes pour nos actions en matière de développement durable.

Ces réussites sont le fruit d'une collaboration étroite et rigoureuse entre les équipes de Faurecia et de HELLA, facilitée par la mise en place d'une gouvernance équilibrée, incluant une organisation dédiée à

l'intégration. Cette structure favorise des prises de décision fluides et un travail en commun efficace au service de la construction du nouveau Groupe, tout en permettant à Faurecia et HELLA – qui restent des sociétés indépendantes et cotées – de créer de la valeur dans le meilleur de leurs intérêts et pour toutes leurs parties prenantes. À l'occasion d'un séminaire avec les instances dirigeantes de HELLA en Allemagne cet été, le Conseil d'administration de Faurecia a pu apprécier la mobilisation commune des équipes au service de la réussite de FORVIA.

Dans le cadre de l'acquisition de HELLA, la famille Hueck et Roepke, qui détenait 60 % des actions de HELLA, est devenue notre premier actionnaire. Lors de l'assemblée générale des actionnaires de Faurecia, en juin 2022, nos actionnaires ont ratifié la nomination du Dr Jürgen Behrend au Conseil d'administration de Faurecia en tant que représentant de la famille Hueck et Roepke. Sa présence au sein de notre Conseil est un atout essentiel et souligne l'engagement fort de la famille dans la stratégie et les perspectives de FORVIA. En février 2022, nous avons également accueilli Judy Curran en qualité d'administratrice indépendante. Son expertise dans l'automobile et la technologie nous est précieuse.

L'acquisition de HELLA a constitué une opération majeure pour Faurecia. Le refinancement de cette acquisition et notre désendettement rapide sont

705 M€

augmentation de capital
en juin 2022

au cœur de nos priorités. En juin, le succès de notre augmentation de capital de 705 millions d'euros a constitué une étape clé dans l'amélioration de notre structure financière. Avec la finalisation récente du refinancement, nous avons franchi un cap majeur et envoyons un signal fort aux marchés. Notre plan à moyen terme POWER25, combiné à notre programme de cessions d'un milliard d'euros d'ici fin 2023, va nous permettre de poursuivre et d'accélérer notre désendettement tout en créant les conditions d'une croissance rentable et durable.

En 2022, Faurecia a changé de dimension et engagé une transformation à la fois profonde et rapide. Au nom du Conseil, je tiens à remercier le management de Faurecia pour son leadership et pour l'énergie consacrée à ce projet vaste et complexe. Je remercie l'ensemble de nos équipes pour leur engagement et leur agilité. Je remercie également nos clients et nos actionnaires pour la confiance qu'ils accordent à notre Groupe dans cette nouvelle ère qui s'ouvre.

« Nous pouvons nous féliciter du chemin parcouru en un an. »

Entretien avec Patrick Koller, Directeur général de Faurecia



« Les entreprises d'un secteur en pleine mutation doivent elles aussi se transformer. »

Transformation de la mobilité

L'année 2022 a démarré à plein régime avec la création de FORVIA. Comment présenteriez-vous le Groupe ?

Cette combinaison a été une étape fondatrice et je tiens avant tout à remercier les équipes, tant de Faurecia que de HELLA, pour l'énorme travail accompli ensemble depuis le « Day One » et pour les formidables synergies qui se dégagent déjà. Les entreprises d'un secteur en pleine mutation doivent elles aussi se transformer. FORVIA est aujourd'hui le 7^e équipementier automobile mondial. L'étendue de notre portefeuille, son équilibre, la réduction de notre exposition au moteur à combustion interne et le renforcement de notre présence dans toutes les zones géographiques et auprès de plus de 80 constructeurs nous donnent une longueur d'avance pour accélérer la transformation de la mobilité. Nos 157 000 talents issus de 43 pays sont mobilisés pour concrétiser cette ambition et faire vivre collectivement la mission que nous avons définie l'an dernier : *We pioneer technology for mobility experiences that matter to people.*

Les premières semaines de FORVIA n'ont pas été faciles...

Effectivement, l'acquisition à peine signée, nous avons été confrontés à un certain nombre de défis, avec notamment le début de la guerre en Ukraine et les restrictions liées à la Covid imposées quelques semaines plus tard par la Chine. Notre industrie a dû s'adapter à un environnement difficile marqué par l'inflation, les *stop-and-go*, et la volatilité des prix de l'énergie. Cela a eu un impact sur la production mais, grâce à la résilience remarquable dont nos équipes ont fait preuve, nous avons su nous adapter, maintenir notre niveau de performance et répondre à la demande client.

Nouvelle dimension

Nous n'en avons pas fini avec l'incertitude. C'est en alignant notre stratégie avec les tendances très évolutives du secteur – électrification et gestion de l'énergie, conduite sécurisée et automatisée, et tout ce qui contribue à l'expérience à bord – que nous parviendrons à atténuer les risques. Nous avons changé d'échelle et notre nouvelle dimension est un levier puissant pour gérer la complexité accrue du marché actuel.

Comment tirerez-vous profit de ce changement de taille à moyen terme ?

FORVIA vise un chiffre d'affaires de 30 milliards d'euros d'ici 2025 – un chiffre déjà très largement sécurisé. Cet objectif est soutenu par POWER25, notre plan d'action présenté en détail lors du Capital Markets Day. Les ambitions de Faurecia et de HELLA reposent sur trois priorités stratégiques : croissance des revenus tirée par l'innovation et le développement durable ; amélioration de la rentabilité grâce à un contrôle rigoureux des coûts permettant d'abaisser structurellement le seuil de rentabilité ; forte conversion des liquidités et gestion active du portefeuille pour accélérer

le désendettement du Groupe. Faurecia a entièrement refinancé l'acquisition de HELLA via un placement privé et nous avons atteint, avec nos projets de cessions annoncés à ce jour, notre objectif de cession d'actifs pour un montant de 1 milliard d'euros d'ici fin 2023. La priorité donnée au désendettement doit permettre au Groupe d'atteindre un ratio dette nette/EBITDA ajusté inférieur à 1,5 fois à la fin de 2025. POWER25 prévoit aussi des mesures pour résister aux obstacles de cette année, avant que la production automobile mondiale ne reprenne sa croissance. Améliorer notre rentabilité et notre compétitivité nous permettra par ailleurs d'accéder à de nouvelles opportunités dans les années à venir. FORVIA est sur la bonne voie pour devenir un leader dans les technologies de mobilité durable.

L'innovation sera la clé de cette ambition. Où en êtes-vous dans ce domaine ?

La nouvelle dimension de FORVIA nous permet d'aller plus loin dans l'innovation. Notre stratégie est alignée avec les grandes tendances du secteur de la mobilité, qui exigent des technologies de rupture pour relever le défi de l'électrification, de la connectivité et de la durabilité. Nous sommes présents sur tous les fronts et sommes reconnus pour notre expertise en matière de matériaux durables, d'économies d'énergie, de gain de poids, d'évolutivité, de recyclabilité et d'économie circulaire. Nous sommes présents partout dans le monde, notamment en Asie, pour tous les types de clients. Les activités de FORVIA sur le segment des véhicules premium, qui concentre les technologies innovantes, se développent. FORVIA dispose d'un écosystème d'innovation mondial, incluant partenaires académiques et start-up, qui va bientôt faire appel à des communautés d'utilisateurs pour mieux comprendre la façon dont les consommateurs veulent allier l'utile et l'agréable en voiture.



30 Mds€

de chiffre d'affaires
d'ici 2025

Innovation

« FORVIA est sur la bonne voie pour devenir un leader dans les technologies de mobilité durable. »

Zéro émission nette

Comment associez-vous innovation et développement durable ?

Nous répondons aux besoins de mobilité par des solutions bonnes pour nos clients et les utilisateurs, mais aussi pour la planète.

Faurecia et HELLA ont consacré plusieurs années à repenser nos technologies et la façon dont elles sont produites. En 2022, nous avons été la première entreprise de l'industrie automobile à recevoir la certification SBTi (Science-Based Targets Initiative), mondialement reconnue et qui valide notre ambition « zéro émission nette » d'ici 2045. Nous travaillons sur des

étapes intermédiaires concrètes – aujourd'hui, 2025, 2030 – concernant nos opérations et nos produits.

En 2022, lors de notre premier Sustainability Day, nous avons lancé MATER!ACT pour accélérer le développement de matériaux durables à faibles émissions de CO₂, avec l'objectif d'atteindre 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires d'ici 2030. Grâce aux nouveaux matériaux et aux nouvelles architectures que nous développons, grâce à notre démarche d'éco-conception, nous sommes un partenaire de choix pour accompagner les constructeurs dans leur transition vers le zéro émission.

Zéro émission nette d'ici

2045

Comment voyez-vous les années à venir ?

En 2022, l'acquisition transformante de HELLA par Faurecia a fait de FORVIA un nouveau leader mondial, prêt pour une croissance rentable et une forte création de valeur. Ensemble et grâce à notre présence sur des segments porteurs, nous sommes mieux équipés pour faire face à de potentielles turbulences du marché. J'ai confiance en notre capacité à concrétiser notre ambition et à rendre la mobilité plus durable et plus accessible – grâce au soutien sans cesse renouvelé de l'ensemble de nos collaborateurs, clients, fournisseurs et partenaires. Je tiens à les remercier pour leur engagement au service du succès de FORVIA.

2 Mds€

de chiffre d'affaires pour nos matériaux durables à faibles émissions de CO₂ d'ici 2030



**We pioneer
technology**
for mobility
experiences
that matter
to people.*

**Les 10 atouts
d'un nouveau leader
de l'industrie automobile**

* Nous créons des technologies innovantes au service d'une mobilité qui a du sens pour tous.



01

Au cœur des tendances mondiales

Les grandes tendances façonnent la mobilité de demain. Équipementier de premier plan, FORVIA met son expertise technologique et sa capacité d'innovation au service de la transformation rapide du secteur automobile.

La mobilité évolue rapidement, sous l'effet combiné de la technologie et des grandes tendances de l'industrie automobile. La société se transforme également : le renouvellement des générations, la croissance démographique, l'urbanisation et l'évolution des attentes des consommateurs sont autant de facteurs qui modifient l'accès et le recours à la mobilité. Ainsi, les nouvelles technologies ouvrent des voies innovantes pour exploiter le potentiel des données et de l'intelligence artificielle (IA). La science des matériaux et le développement d'énergies alternatives amènent des évolutions souvent radicales dans la façon dont les produits sont conçus. Le secteur de l'automobile est aussi fortement impacté par l'électrification, la conduite automatisée, la mobilité connectée, partagée et personnalisée, ou encore le développement durable.

FORVIA est au cœur de cette transformation. Notre stratégie, alignée sur ces tendances de fond, guide la façon dont nous concevons des expériences de conduite innovantes et répondons aux besoins de mobilité futurs à travers des solutions sûres, abordables et durables.

Parallèlement à la prise en compte de l'évolution du rapport à la mobilité, la diversification des modèles économiques et l'investissement massif dans les nouvelles technologies sont indispensables. Leader des technologies de mobilité durable, FORVIA est idéalement positionné pour anticiper ces évolutions et les rendre possibles.

La mobilité est au cœur de la vie des gens et de ce qui compte pour eux : se déplacer librement, prendre soin de la planète, à leur manière. C'est pourquoi, chez FORVIA, *we pioneer technology for mobility experiences that matter to people.**

* Nous créons des technologies innovantes au service d'une mobilité qui a du sens pour tous.



Électrification

L'une des mutations les plus significatives de l'industrie automobile est le passage au moteur électrique, dans la perspective d'atteindre une mobilité zéro émission. Malgré l'engagement des constructeurs à basculer vers l'électrique au cours des 10 à 15 prochaines années, la conversion n'est pas uniforme à l'échelle de la planète. C'est pourquoi FORVIA conçoit des solutions d'électromobilité adaptées à différents usages et met au point des technologies et des architectures qui facilitent la transition vers le « zéro émission ».



Véhicule autonome

Les véhicules connectés contribuent d'ores et déjà à améliorer la sécurité routière, grâce à des systèmes intelligents embarqués et à des fonctionnalités d'aide à la conduite. Le passage d'une conduite automatisée à une mobilité autonome doit garantir la sécurité de tous en toutes circonstances. FORVIA peut compter sur son expertise en matière de systèmes de sécurité pour être l'un des moteurs de cette transition.



Changement climatique

Rendre les véhicules plus durables est un objectif de taille qui entre en jeu dès la conception des produits pour allonger leur durée de vie et favoriser leur réutilisation et leur recyclage. FORVIA repense la mobilité selon un modèle d'économie circulaire, à travers des matériaux innovants à très faibles émissions de CO₂, des technologies légères et économes en énergie et des méthodes innovantes pour prolonger la durée de vie. Le Groupe a pour ambition d'atteindre zéro émission nette de CO₂ d'ici 2045, dans ses opérations comme pour ses produits.



Conception centrée sur l'utilisateur

Les attentes des usagers ne cessent d'évoluer en ce qui concerne la voiture et leur expérience à bord. Les innovations technologiques, la digitalisation et la puissance des données offrent une large gamme de solutions au service d'une expérience personnalisée de la mobilité. Du confort des passagers au divertissement, en passant par le bien-être, la connectivité et l'information, FORVIA contribue à créer un espace connecté, adaptable et personnalisé.



02

Une large offre technologique

Avec une présence mondiale et des technologies de pointe dans les secteurs en forte croissance de l'industrie automobile, FORVIA s'impose comme un acteur clé de la mobilité de demain.

Grâce à la combinaison des atouts complémentaires de Faurecia et de HELLA, FORVIA dispose, avec ses six activités – Interiors, Seating, Electronics, Clean Mobility, Lighting et Lifecycle Solutions –, d'une offre technologique complète.

Diversifié et équilibré, le portefeuille de FORVIA est le fruit d'une stratégie parfaitement alignée sur les grandes tendances de notre industrie ainsi que sur ses moteurs de croissance :

- électrification et gestion de l'énergie : technologies au service de la transition vers une mobilité à ultra-faibles émissions ou zéro émission pour tous les types de véhicules ;

- conduite sécurisée et automatisée : technologies renforçant significativement la sécurité et le confort de conduite ;

- expériences dans le cockpit digital et durable : technologies conçues pour optimiser l'expérience connectée et favoriser le bien-être à bord du véhicule.

FORVIA développe une vision fortement intégrée de la technologie. Nous proposons des systèmes combinant hardware et software, pour une mobilité sûre, durable, technologique et individualisée. FORVIA est aussi un acteur majeur de l'électronique et des logiciels, de plus en plus essentiels aux véhicules d'aujourd'hui et de demain.

Notre portefeuille de produits

Lighting

- Projecteurs
- Feux arrière
- Éclairage intérieur et extérieur

Interiors

- Planches de bord et panneaux de portes
- Consoles centrales
- Modules intérieurs

Lifecycle Solutions

- Pièces de rechange et accessoires pour le marché indépendant et équipement de première monte pour applications spéciales
- Services de diagnostic pour les tests et réparations

Electronics

- Conduite automatisée
- Électronique du cockpit
- Gestion de l'énergie
- Éclairage/électronique pour l'extérieur
- IHM/écrans
- Capteurs et actionneurs

Seating

- Sièges complets
- Mécanismes et armatures
- Solutions de sécurité et de confort

Clean Mobility

- Solutions à très faibles émissions pour les véhicules particuliers et utilitaires
- Solutions zéro émission pour véhicules électriques à batterie et véhicules à piles à combustible



1 véhicule sur 2

en circulation aujourd'hui est équipé de produits FORVIA



03

Impulser un avenir durable

FORVIA a un rôle décisif à jouer dans la progression du secteur automobile vers un développement plus durable. Au cœur de cette transition, l'engagement « zéro émission nette » que nous avons pris à l'échelle du Groupe.

Trois étapes jalonnent notre chemin – déjà bien engagé – vers la neutralité CO₂ : zéro émission sur l'ensemble de nos activités (scopes 1 et 2) d'ici 2025, une baisse de 45 % de nos émissions scope 3 d'ici 2030 et un objectif global de zéro émission nette d'ici 2045.

Communes à Faurecia et à HELLA, ces étapes font partie intégrante de la stratégie de FORVIA. Nous avons d'ailleurs été le premier groupe automobile au monde à voir notre feuille de route « zéro émission nette » validée par la Science-Based Targets Initiative (SBTi) – un partenariat entre le Carbon Disclosure Project (CDP), le Pacte mondial des Nations unies, le World Resources Institute (WRI) et le

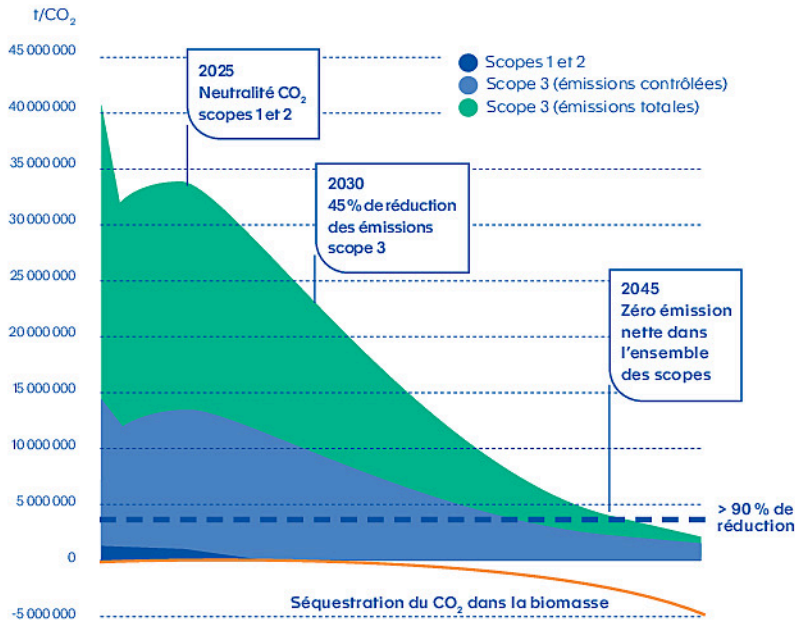
World Wildlife Fund (WWF) –, selon les normes d'évaluation les plus exigeantes.

Pour atteindre nos trois jalons, nous nous appliquons déjà à utiliser moins, mieux et plus longtemps, en limitant notre recours aux matériaux vierges, en optimisant les ressources, en allongeant la durée de vie de nos produits et en facilitant leur recyclage dans une démarche d'économie circulaire. En outre, nous avons noué des partenariats avec ENGIE, EDP et Schneider afin de formaliser et d'accélérer notre stratégie d'économies d'énergie, de produire de l'électricité verte sur nos sites et de nous approvisionner en énergie renouvelable, notamment auprès de parcs éoliens européens.

Nos actions portent déjà leurs fruits : développement pionnier d'acier vert pour la fabrication de sièges, coopération avec Veolia autour des matières recyclées et lancement de la marque MATERI'ACT dédiée aux matériaux durables.

Développement durable : nos indicateurs clés

Objectif « zéro émission nette »



Énergies vertes

130 ha

de panneaux solaires dans 150 sites et 22 pays, avec une capacité de production équivalente à environ 7% de la consommation totale du Groupe

27

éoliennes en Suède capables de couvrir les 2/3 des besoins en électricité de FORVIA en Europe

100 M€

investis dans la réduction de la consommation d'énergie d'ici 2023

30 %

de l'intérieur des véhicules en plastique recyclé d'ici 2025

4 800

cadres ayant une rémunération variable calculée sur la base de critères ESG*

* Faurecia.

Performances ESG



Risque faible



A- (climat), B (eau), A (engagement fournisseurs)



BBB



Dans le Top 1% de notre catégorie



Coté à l'indice CAC 40 ESG



C



04

Les hommes et les femmes au centre

Collaborateurs, clients, société civile : les femmes et les hommes sont au cœur de notre mission. FORVIA s'attache à recruter les meilleurs talents, leur offre des perspectives de développement attractives et promeut la diversité au sein de ses équipes. Via la Fondation FORVIA, le Groupe soutient l'engagement solidaire de ses collaborateurs.

Dans un marché du travail tendu, FORVIA mène une activité de recrutement soutenue (plus de 13 000 recrutements en CDI en 2022 pour Faurecia). Depuis 2022, le recours à l'intelligence artificielle permet d'optimiser le sourcing des candidats au sein de Faurecia. En ligne avec son ambition de devenir un leader des technologies de mobilité durable, le Groupe a continué à se renforcer dans des secteurs stratégiques : électronique, software, matériaux durables notamment. Le recrutement de talents féminins est aussi une priorité (plus de 35 % des cadres et ingénieurs recrutés dans le monde par Faurecia en 2022).

Pour attirer et fidéliser les meilleurs talents, FORVIA mise sur des trajectoires d'évolution professionnelle dynamiques et variées. Priorité est donnée à la

promotion interne. Celle-ci est basée sur la performance, le potentiel et l'envie de progresser. Des revues régulières permettent de détecter et de suivre les hauts potentiels. De plus, pour préparer l'avenir, le Groupe mène un travail de fond pour recruter les dirigeants de demain et leur proposer un parcours de carrière sur mesure et diversifié.

Afin de garantir l'employabilité de ses collaborateurs dans un secteur en évolution permanente, FORVIA les incite à développer leurs compétences tout au long de leur carrière via des postes stimulants et une offre de formation très riche. Grâce à l'Université FORVIA, chaque collaborateur de Faurecia a bénéficié en moyenne, en 2022, de 22,9 heures de formation. En 2030, 25 heures de formation en moyenne seront dispensées à chaque collaborateur FORVIA. Accessible à tous, y compris aux équipes de HELLA depuis cette année, le Learning Lab, plateforme en ligne, propose plus de 2 000 formations dans 23 langues. En 2022, de nouveaux formats (webinars, podcasts) et des modules permettant aux collaborateurs de Faurecia et HELLA de découvrir leurs activités respectives ont été développés.

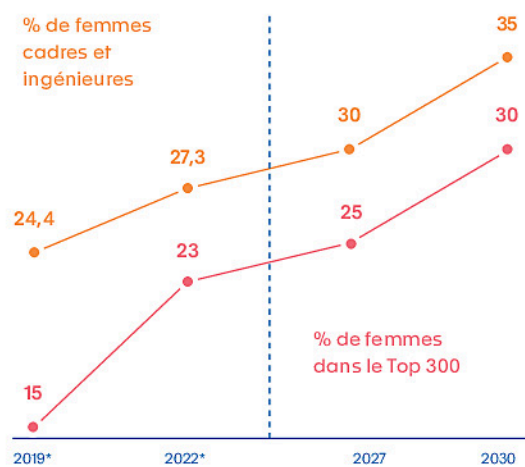


For me, FORVIA

Fin 2022, pour renforcer la notoriété et l'attractivité du Groupe et refléter sa nouvelle mission, *We pioneer technology for mobility experiences that matter to people*, FORVIA a lancé une nouvelle campagne Marque Employeur. Cette campagne met l'accent sur les bénéfices candidats et sur l'impact positif de leur collaboration au sein du Groupe. Elle est en cours de déploiement sur les forums emploi et les réseaux sociaux.

Une entreprise inclusive

En 2022, FORVIA a intensifié ses initiatives en matière de mixité : formations pour promouvoir une meilleure compréhension des bénéfices de la diversité, développement de recrutements ciblés, programmes de coaching et mentorat de collaboratrices et mise en avant de parcours de femmes dans nos communications. FORVIA agit également en parallèle pour développer un environnement inclusif offrant les mêmes chances à tous et lutte contre toute forme de discrimination.



* Données Faurecia. La consolidation des données FORVIA est en cours.



Camille Pireyre,
Electronics,
Technical Project
Leader, Faurecia

« J'apprécie la variété d'interactions qu'offre mon travail : avec nos clients et fournisseurs, notre usine en Hongrie et mon équipe de 20 personnes basées en France, en Europe et en Inde. Même si nos parcours, nos formations techniques et nos cultures sont pluriels, nous partageons un objectif commun : fabriquer un produit qui fonctionne et répond aux attentes des clients. La diversité d'interlocuteurs assure des débats de qualité, parfois plus complexes, mais générant souvent de bien meilleurs résultats ! »

Une Fondation engagée

Créée en 2020, la Fondation Faurecia s'est élargie en 2022 à HELLA pour devenir la Fondation FORVIA. Elle soutient des projets à fort impact social, en lien avec l'éducation, la mobilité ou l'environnement. En 2022, la Fondation a financé 21 projets, portés par des salariés de 12 pays. Pour soutenir la population ukrainienne, elle a également versé 500 000 euros et lancé un appel aux dons en interne. 25 000 euros ont été récoltés, complétés par une contribution de 25 000 euros de la Fondation.



05

Septième équipementier mondial

Combinant les implantations internationales de Faurecia et de HELLA, FORVIA profite d'une présence mondiale élargie pour renforcer sa proximité avec ses clients et capter la croissance de territoires et de segments.

Le Groupe dispose aujourd'hui d'un large réseau international de sites de production, de centres techniques et de R&D, de sites logistiques et de bureaux commerciaux répartis dans 43 pays. FORVIA est ainsi présent sur les marchés automobiles clés d'Europe, d'Amérique du Nord, centrale et du Sud et d'Asie. Le Groupe renforce sa proximité avec ses clients en proposant une expertise technique et des capacités de production locales, en étant toujours plus réactif face à la demande croissante en solutions innovantes, quelle que soit la catégorie de véhicules. Grâce à un équilibre réfléchi

entre nos différentes régions d'implantation, les segments de véhicules et nos différents clients, nous limitons les risques tout en étant à même de saisir les opportunités de croissance.

30 ans en Chine

En 2022, Faurecia et HELLA ont célébré leurs 30 ans de présence en Chine. Au cours de ces trois décennies, les deux sociétés ont fortement investi et développé leur périmètre d'activité. Aujourd'hui, FORVIA a créé des partenariats solides avec les grands constructeurs et équipementiers en Chine ainsi qu'avec de jeunes entreprises chinoises du secteur automobile, au bénéfice de ses activités Interiors, Seating, Clean Mobility, Electronics et Lighting.

Une présence internationale



291

usines



76

centres de R&D



43

pays



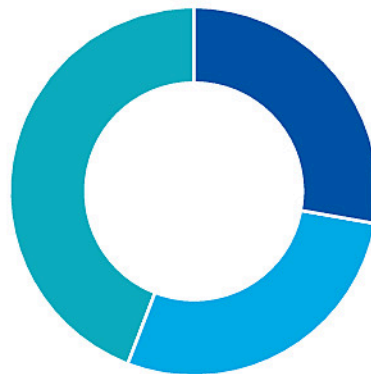
157 000

collaborateurs



Des ventes équilibrées dans le monde

45%
Europe,
Moyen-Orient
et Afrique



28 %
Amérique du Nord
et Amérique du Sud

27 %
Asie (Chine 21%)

FORVIA en Chine



95

sites

27 700

collaborateurs



06

Accélérer notre transformation digitale

Déploiement d'un ambitieux programme d'analyse des données sur l'ensemble de notre chaîne de valeur, collaboration avec des start-up prometteuses, mise en œuvre de méthodes de travail innovantes... FORVIA capitalise sur la digitalisation pour renforcer sa compétitivité mondiale.

L'accélération de la transformation digitale de FORVIA s'articule autour de trois axes prioritaires visant à renforcer l'efficacité et la compétitivité du Groupe, au service du business et des équipes. Cette stratégie, impulsée par le Comité exécutif, s'appuie sur la solide structure informatique du Groupe et sa robustesse en matière de cybersécurité.

Apportant précision, agilité et réactivité, les données sont l'une des clés de voûte de la stratégie digitale de FORVIA. Une équipe transverse, constituée de spécialistes en France, en Allemagne et en Inde, exploite la *data* à l'aide de puissants outils d'analyse et d'intelligence artificielle (IA) pour améliorer la prise de décision d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur. Soutenu par plusieurs partenaires comme Palantir et Accenture, ce programme

d'exploitation des données déployé à l'échelle du Groupe optimise le processus décisionnel et permet d'affiner des plans d'action dans des domaines aussi variés que la production, la R&D, les ventes, les programmes ou encore la gestion financière.

Nous mettons aussi l'accent sur la co-innovation digitale, en travaillant avec les start-up les plus prometteuses, notamment par le biais d'une structure dédiée qui agit comme un véritable catalyseur pour répondre à des besoins business définis.

La transformation digitale des modes de travail passe par l'adoption d'applications et d'outils intelligents, tel WelcomeonBoard, un programme d'*on-boarding* digital des nouveaux collaborateurs, connecté à une plateforme de formation pour offrir une expérience personnalisée, adaptée au profil de l'utilisateur. Autre exemple : les salles de réunion virtuelles de FORVIA, où designers, ingénieurs et clients peuvent visualiser les produits et les améliorer grâce à la réalité virtuelle. Un excellent moyen d'accélérer la phase de développement et de faciliter la coopération internationale.

Digitalisation transversale

Chaîne de valeur digitale

Exploiter les données sur l'ensemble de la chaîne de valeur pour guider les décisions et leur mise en œuvre

01



03

Méthodes de travail digitales

Gagner en agilité et favoriser la collaboration pour améliorer l'expérience des clients et des collaborateurs

02

Co-innovation digitale

Se démarquer en travaillant aux côtés de start-up prometteuses et en repensant les modèles économiques en place



The Drivery

FORVIA a créé un hub dédié à l'innovation en matière de mobilité, un secteur en très forte croissance en Europe. Baptisé The Drivery, ce lieu situé à Berlin, en Allemagne, rassemble des entrepreneurs de tous horizons et fait office de « carrefour » pour les start-up en quête de financements, de leurs premiers clients et d'une structure qui les aidera à concrétiser leur projet. En soutenant les pionniers de la mobilité, FORVIA reste à l'affût des technologies qui changeront l'avenir. Ce concept est en cours de déploiement dans d'autres régions du monde, notamment en Chine et au Japon.

- **800** membres
- **+ de 140** start-up
- **100** événements organisés autour de la mobilité



07

L'innovation portée par l'expertise

Les défis actuels de la mobilité appellent une réflexion collective. Chez FORVIA, nous sommes convaincus que c'est en partageant les connaissances et en misant sur le travail collaboratif que nous répondrons aux besoins de nos clients en solutions innovantes et durables.

FORVIA s'appuie sur un écosystème d'innovation ouvert où nos experts scientifiques et techniques côtoient des partenaires et des spécialistes issus du monde universitaire, de *think tanks*, de start-up et des secteurs de l'industrie et des technologies.

Ce réseau international permet à FORVIA de renforcer ses domaines d'expertise, de se nourrir des dernières applications technologiques et scientifiques, mais aussi d'acquérir de nouvelles compétences clés et de contribuer aux avancées techniques et industrielles.

Au-delà de ses projets stratégiques de R&D, FORVIA joue également un rôle actif dans des projets menés en partenariat avec des industriels,

des universitaires ou des start-up, une bonne manière de décrocher des financements, de réunir les compétences nécessaires et de partager les risques liés à l'innovation. FORVIA est ainsi impliqué dans quatre programmes sur la production durable financés par l'Union européenne, parmi lesquels la création de matériaux à partir de rejets de CO₂ ou encore le développement d'initiatives d'économie circulaire pour l'électronique automobile.

Nous nous appuyons sur notre réseau de détection de technologies et d'innovations pour identifier des partenaires porteurs d'idées innovantes et prometteuses dans des domaines variés comme la gestion de l'énergie, l'optique, l'intelligence artificielle ou la science des matériaux. En créant des connexions entre les idées et les expertises aux quatre coins du monde, selon une méthodologie d'innovation structurée, FORVIA gagne en agilité pour mettre sur le marché des solutions qui font la différence.

Le réseau d'experts de FORVIA

- Suivre les dernières évolutions dans les domaines d'expertise du Groupe
 - Assurer un partage transversal des connaissances
- Coordonner les relations avec l'industrie, les start-up et le milieu universitaire



08

Partenaire à forte valeur ajoutée

En combinant Faurecia et HELLA, FORVIA a diversifié son portefeuille de technologies et étendu son empreinte géographique. Le Groupe bénéficie ainsi d'une position idéale pour répondre aux besoins de ses clients et façonner la mobilité de demain.

Le carnet de commandes de FORVIA est l'un des indicateurs les plus probants de la satisfaction de nos clients et de la confiance qu'ils nous accordent. En 2022, FORVIA a enregistré 31 milliards d'euros de prises de commandes, tout en mettant en place une plus grande sélectivité dans le choix de ses programmes, conformément aux objectifs du plan d'action POWER25. Parmi ces contrats, d'importants programmes Seating, notamment avec Mercedes Benz pour équiper ses vans électriques ainsi qu'avec Volkswagen pour la Porsche Cayenne ; le développement de systèmes de stockage d'hydrogène avec Hyvia pour les véhicules utilitaires légers de Renault ; plusieurs programmes Interiors avec Stellantis et plus de 5 milliards

d'euros de commandes de la part de constructeurs automobiles chinois. Le Groupe a également sécurisé plusieurs contrats pour des innovations Lighting et Electronics, dont le Front Phygital Lighting Shield qui équipera de nombreux véhicules électriques.

FORVIA a instauré une culture d'entreprise centrée sur le client et guidée par l'amélioration continue à tous les niveaux. Au-delà des contrats, la confiance des clients se traduit par les récompenses attribuées au Groupe à travers le monde pour ses performances en matière d'excellence opérationnelle, de qualité et d'innovation. En 2022, nos efforts ont entre autres été soulignés par les constructeurs BYD et Li Auto en Chine, Hyundai en Corée, General Motors aux États-Unis et Nissan au Mexique. Pour obtenir une vue d'ensemble de l'expérience client, d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur, Faurecia dispose d'une application dédiée, *Five-Star Customer Experience*. En 2022, 2 030 avis, déposés par près de 1 500 utilisateurs uniques, ont permis d'obtenir la note moyenne de 4,6/5.

2022 en bref



FORVIA entretient un dialogue constant avec ses clients en leur présentant régulièrement sa stratégie et ses technologies lors des salons internationaux et d'événements dédiés. En janvier 2023, lors du Consumer Electronics Show (CES) de Las Vegas, le Groupe a exposé, sur son stand éco-conçu, les innovations de Faurecia et de HELLA au travers de 16 démonstrateurs. 2022 a aussi vu le premier Sustainability Day de FORVIA, au cours duquel le Groupe a dévoilé sa feuille de route « zéro émission nette » à horizon 2045, ainsi que MATERI'ACT, sa nouvelle entité consacrée aux matériaux durables.



Autre temps fort 2022 qui illustre l'étroite coopération commerciale entre les équipes électroniques de Faurecia et de HELLA : un important contrat avec Volkswagen, en Amérique du Sud, pour des écrans et des systèmes de divertissement embarqués. Trois millions d'écrans seront fabriqués sur le site de HELLA Electronics à Indaiatuba, au Brésil.

+ de 1 000

programmes

+ de 80

clients

31 Mds€

de prises
de commandes

43 %

véhicules électriques

61 %

premium / SUV



« Nos clients voient en FORVIA un intégrateur et fournisseur de services complets. Aujourd'hui, nous nous imposons comme un équipementier de technologies automobiles de premier plan, grâce à nos nouvelles solutions en matière d'électrification, de conduite sécurisée et automatisée et d'expériences dans le cockpit digital et durable. »

Thorsten Muschal,
VPE Groupe, Ventes
et Programmes



09

Excellence opérationnelle

Dans un environnement toujours plus compétitif, l'agilité, la flexibilité et la rentabilité sont des éléments clés. En 2022, FORVIA a poursuivi la transformation de son appareil industriel pour garantir la sécurité de ses équipes et la pleine satisfaction de ses clients.

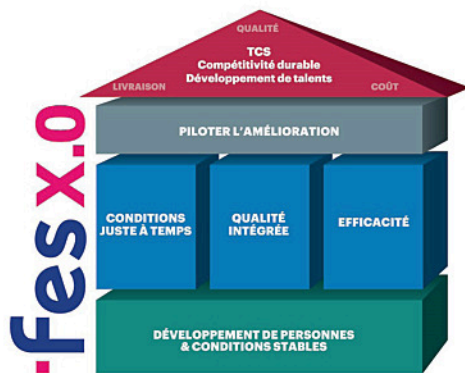
Le Groupe a engagé, depuis 2017, un programme de transformation digitale pour renforcer sa performance – économique, opérationnelle et environnementale. L'implantation d'outils d'automatisation intelligents (robots et AGV*) et de systèmes d'analyse de données ou de simulation 3D facilite l'assemblage et la maintenance des produits, accroît l'agilité et améliore l'efficacité globale. Pour accompagner cette transformation, Faurecia a recruté des Plant Digital Managers, chargés de piloter la feuille de route digitale des sites. Le Groupe s'engage aussi dans une démarche de standardisation et spécialisation de ses usines pour faciliter les économies d'échelle et optimiser les investissements afin d'améliorer le rendement de chaque site.

L'excellence opérationnelle, c'est aussi la sobriété énergétique. En 2022, FORVIA a accéléré son plan d'action visant à atteindre, d'ici 2025, la neutralité

carbone dans ses opérations, notamment via la signature de contrats d'achat d'électricité pour accroître l'utilisation d'énergies renouvelables, ou l'installation de capteurs pour une gestion plus fine de l'énergie. Le Groupe mène aussi des actions pour améliorer son empreinte environnementale : tri et valorisation des déchets, réutilisation des rebuts de production, sensibilisation des salariés aux bons gestes, etc.

Enfin, FORVIA s'engage à offrir un environnement de travail sûr, avec un objectif affiché de « zéro accident ». Les « 7 fondamentaux de la sécurité » sont des règles simples définies par le Groupe pour éviter les accidents. Ils constituent un élément central de CARE, un programme utilisé par tous les sites pour détecter et éliminer les risques, promouvoir les bons comportements et garantir l'engagement de tous les collaborateurs en matière de sécurité. À ces règles s'ajoutent des mesures visant à améliorer l'ergonomie des postes de travail. Tous les collaborateurs de FORVIA sont régulièrement formés aux 7 fondamentaux de la sécurité, systématiquement rappelés lors des « CARE moments », permettant d'assurer une communication interne très efficace.

* Automated guided vehicle : véhicule à guidage automatique.



Vers un FORVIA Excellence System

Le Faurecia Excellence System (FES) stimule l'amélioration continue, avec un triple objectif : la satisfaction clients, la compétitivité durable et le développement des talents dans un environnement de travail sûr. En 2023, il sera adapté pour être étendu aux activités de HELLA et deviendra le FORVIA Excellence System. L'efficacité opérationnelle et la gestion sans faille des programmes sont en outre des leviers essentiels pour atteindre l'objectif de rentabilité fixé dans notre plan à moyen terme POWER25.



FORVIA Industrial Awards : un défi entre usines

Un nouveau programme de reconnaissance des sites a été lancé en 2022. Ouverts aux usines de Faurecia, les Industrial Awards récompensent la performance dans trois domaines : les résultats opérationnels semestriels, la maîtrise du FES et le déploiement digital. La plus haute distinction, le prix FORVIA Best Plant, est décernée aux usines obtenant un A dans chaque catégorie. En 2022, c'est le site de Tarazona (Interiors), en Espagne, qui a remporté le titre.



L'approche « usine modèle »

Une usine modèle fonctionne avec un système de production FES entièrement numérisé. Ce concept, mis en œuvre et testé sur les sites de São João da Madeira (Portugal) et de Tarazona (Espagne), a été déployé sur 40 sites Faurecia en 2022, avec un objectif de 30 usines supplémentaires par an. Les usines pilotes ont enregistré des gains dans leur résultat d'exploitation et amorti leurs investissements en moins d'un an.



Promouvoir l'efficacité énergétique

Le Groupe ambitionne de réduire sa consommation d'énergie de plus de 30 % en 2025 par rapport à 2021 (MWh/M€). Dans cette optique, Faurecia a lancé, en 2022, *We save energy*, une campagne de communication déployée sur tous ses sites afin de sensibiliser les équipes aux enjeux environnementaux et leur présenter des leviers pour optimiser leur consommation. Cette campagne a été élargie aux sites HELLA afin de renforcer *Think.Act.Save*, leur démarche d'optimisation de l'énergie.



10

Une gestion des risques renforcée

Doté d'une offre diversifiée et plus équilibrée, d'une présence élargie et d'une gouvernance robuste, FORVIA devient plus résilient face à un environnement complexe et en constante évolution.

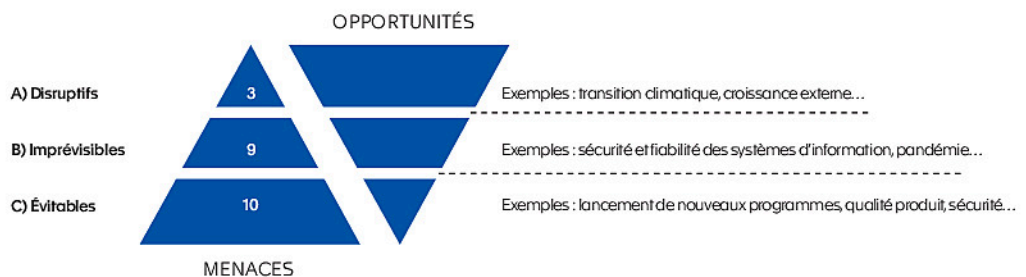
Le Comité des risques de FORVIA pilote le programme de maîtrise du risque, l'Enterprise Risk Management Program, qui s'articule autour de la norme ISO 31000 et du modèle des trois lignes (directions opérationnelles, directions fonctionnelles et audit interne). Depuis 2022, il s'appuie également sur un réseau mondial de correspondants dans les fonctions, les activités et les régions. Le Conseil d'administration et son Comité d'audit veillent en continu sur ce processus. Le Groupe a identifié 22 risques majeurs (opérationnels, industriels, financiers et juridiques) auxquels il pourrait être confronté. Chaque année,

ces risques sont réexaminés par les parties prenantes, placés sur une cartographie des risques FORVIA, puis approuvés par le Comité des risques.

Pour suivre l'évolution de ces 22 risques, au plus près et chaque trimestre, FORVIA a mis en place plus de 120 indicateurs clés. Ils contribuent à anticiper tout événement susceptible de fragiliser le Groupe et, le cas échéant, à déployer des plans d'action ciblés, comme la procédure Safer Together durant l'épidémie de Covid-19, ou des plans de continuité d'activité en cas de pénurie d'énergie ou de rupture d'approvisionnement fournisseur.

FORVIA classe ses risques en trois catégories (A, B et C), ce qui, selon le degré de menace et d'opportunité, permet de les allouer à la partie de l'organisation qui apportera la réponse la plus adaptée.

Classement des risques



Éthique et conformité : une priorité absolue



FORVIA s'engage à mener ses activités de manière responsable, partout où le Groupe intervient, et en conformité avec les normes éthiques les plus exigeantes. Il encourage une culture de l'intégrité et s'attache à promouvoir le respect des droits fondamentaux pour tous, le développement du dialogue économique et social et des compétences, ainsi que le respect de l'éthique et des règles de conduite.

Disponible en 12 langues, le code de conduite anticorruption du Groupe réunit les bonnes pratiques anticoncurrentielles, la politique en matière de cadeaux et d'invitations, la marche à suivre pour les dons et parrainages, les « règles d'or » du droit de la concurrence et la gestion des conflits d'intérêts.

En parallèle, des contrôles sont effectués régulièrement au sein des fonctions de l'entreprise exposées aux risques de corruption, et l'équipe d'audit interne mène chaque année des missions spéciales pour évaluer l'efficacité des programmes de lutte contre la corruption et les risques.

Le Groupe communique régulièrement sur ses standards éthiques afin de s'assurer que tous ses partenaires commerciaux s'engagent à les respecter.




Une culture de la libre expression

Encourager les salariés à s'exprimer librement est le fondement de notre politique de tolérance zéro au non-respect des règles.

Chez Faurecia, les collaborateurs sont invités à exposer leurs préoccupations et à signaler les violations des lois en vigueur ou des politiques et procédures internes via la ligne Speak Up : www.faurecia.ethicspoint.com

Toutes les alertes sont reçues et traitées par le Directeur de la conformité et par le Directeur juridique du Groupe uniquement. De concert avec les responsables régionaux de la conformité, ils garantissent l'anonymat des lanceurs d'alerte.





We pioneer
technology
**for mobility
experiences
that matter
to people.***

**Anticiper et
accompagner
la mobilité de demain**

* Nous créons des technologies innovantes au service d'une mobilité qui a du sens pour tous.



Électrification et gestion de l'énergie

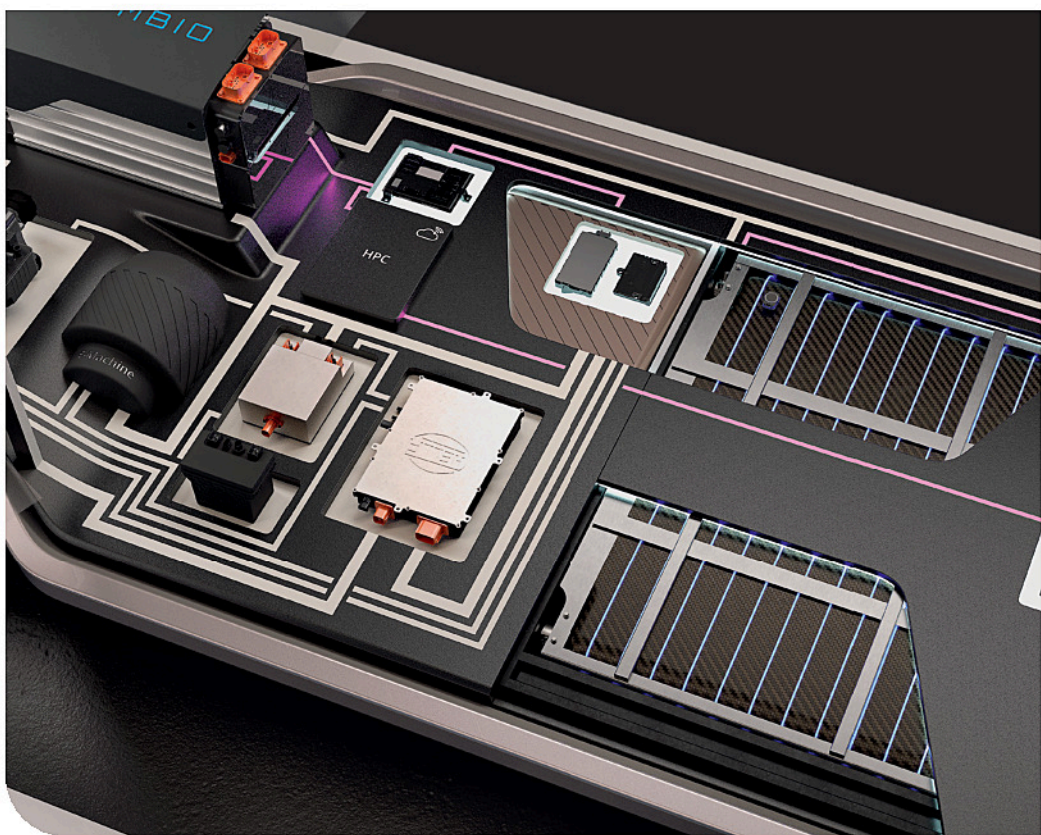




FORVIA développe les technologies qui favorisent la transition vers la mobilité à très faibles émissions, voire à zéro émission. Des solutions de mobilité hydrogène à l'électronique pour la gestion de puissance et thermique des batteries, découvrez comment nous améliorons la performance, l'autonomie et l'expérience à bord des véhicules aux nouvelles énergies.

Un partenaire de choix pour la mobilité zéro émission

L'électricité et l'hydrogène seront au cœur de la mobilité de demain. Avec un large portefeuille de technologies adaptées aux différentes stratégies d'électrification, FORVIA s'impose comme un partenaire unique qui accompagne les constructeurs automobiles dans leur transition vers une mobilité zéro émission.



Les constructeurs du monde entier œuvrent actuellement au passage aux moteurs électriques. Compte tenu de la diversité des besoins et des tensions sur les composants des batteries, plusieurs types de véhicules à énergies nouvelles devront être développés.

FORVIA propose une large gamme de solutions d'électromobilité, afin de répondre aux différentes approches des constructeurs. Notre portefeuille de technologies combine l'expertise de HELLA

sur les véhicules électriques à batterie et le savoir-faire de Faurecia sur toute la chaîne de valeur de la mobilité hydrogène, au service de l'automobile, des transports, de la logistique et de l'industrie.

Ensemble, nous créons des systèmes de pointe qui associent électronique de puissance, efficacité énergétique et thermique et distribution optimisée de l'énergie, avec un équilibre optimal entre performance, sécurité, durabilité et coût.

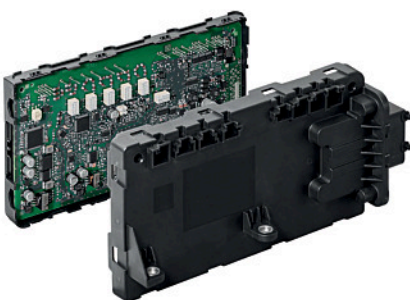
Les technologies d'électromobilité de FORVIA sont compatibles avec les différentes plateformes de véhicules électriques, qu'ils soient à batterie, à hydrogène ou même hybrides. Grâce à cette diversité de technologies, nous pouvons proposer les solutions de recharge les plus adaptées en matière d'autonomie, de commodité et de temps de charge, à mesure que les infrastructures sont déployées dans le monde.

HELLA apporte à FORVIA un portefeuille en pleine expansion de technologies destinées à optimiser la performance, l'autonomie et l'efficacité des véhicules électriques. Toutes ces solutions sont conçues pour réduire la taille, la complexité et le coût des composants et ainsi gagner en légèreté et en efficacité.

Pour la conversion de puissance : un chargeur embarqué haute densité pour des cycles de charge plus rapides et des fonctions de connexion intelligente du véhicule au réseau, avec un poids et un volume inférieurs respectivement de 15 % et 20 % par rapport aux chargeurs embarqués conventionnels.



Pour la gestion de la batterie : une solution haute tension modulaire et évolutive pour améliorer les performances et la sécurité des batteries lithium-ion sur les véhicules hybrides et électriques.



Pour la gestion thermique : une solution personnalisable permettant de relier entre eux jusqu'à trois circuits de refroidissement et de chauffage pour la batterie, les convertisseurs de puissance, le moteur électrique et l'intérieur du véhicule. Le résultat : un nombre réduit de composants et des économies d'énergie.



Nouvelle architecture E/E orientée service

Via son expertise dans le développement et la production de logiciels et d'électronique, tous domaines confondus, et des fonctions liées à la sécurité, telles que la gestion de l'énergie, la direction et le freinage, FORVIA aide les constructeurs automobiles à réduire la complexité de leur architecture électronique/électrique. Les modules zonaux optimisent le système informatique centralisé haute performance en gérant les données par zone géographique. Ils permettent

d'intégrer un nombre réduit de composants discrets et de câblages dans le véhicule, diminuant ainsi son poids et sa complexité. Nous sommes l'un des premiers équipementiers de rang 1 à proposer une connexion Ethernet sécurisée pour la mise à jour et la mise à niveau en temps réel. Nous sommes aussi le premier à mettre sur le marché un fusible électronique intégré (eFuse), qui assure une alimentation électrique opérationnelle en cas de défaillance (jusqu'au niveau D de la norme ASIL) pour les fonctions de conduite automatisée.

Accélérer le développement de la mobilité hydrogène

Pionnier des piles à combustible et des solutions de stockage d'hydrogène pour la mobilité, la distribution, le transport et les applications stationnaires, Faurecia s'investit au sein de nombreux projets et partenariats qui accélèrent la mobilité hydrogène à l'échelle mondiale.



Des solutions optimales de stockage d'hydrogène pour la mobilité

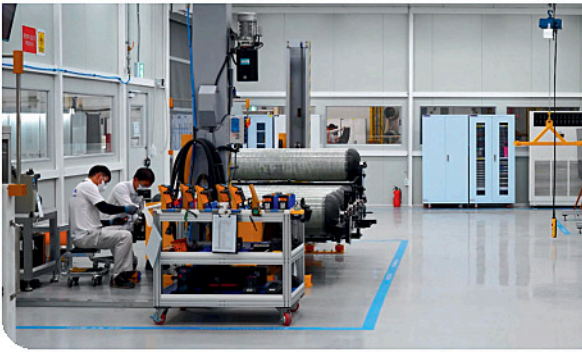
Faurecia fournira des systèmes de stockage d'hydrogène de nouvelle génération pour la production en série du Renault Master H2-TECH, fabriqué en France par Hyvia, une joint-venture entre Renault Group et Plug Power. Fort de son expérience d'équipementier automobile de premier rang, Faurecia s'appuie sur son expertise des systèmes de stockage d'hydrogène pour véhicules utilitaires légers et son savoir-faire dans l'industrialisation de masse de pièces automobiles de haute qualité pour proposer une solution qui offre la meilleure combinaison entre la charge utile, l'espace disponible et l'autonomie. La production en série des réservoirs et des systèmes complets de stockage d'hydrogène aura lieu dans l'usine d'Allenjoie (France).

Depuis 2021, les systèmes de stockage d'hydrogène de Faurecia sont sur la route des véhicules commerciaux (légers et lourds) comme le camion Hyundai XCIENT.

Systèmes de stockage d'hydrogène de grande capacité pour le transport d'hydrogène

Le projet Zero Emission Valley, soutenu par un consortium d'investisseurs publics et privés, ambitionne de déployer 1 200 véhicules à hydrogène ainsi que 20 stations de recharge à hydrogène dans la région Auvergne-Rhône-Alpes (en France) avant fin 2024. L'objectif : faire du territoire Auvergne-Rhône-Alpes un pionnier de la mobilité hydrogène en France et l'un des premiers territoires européens neutres en carbone, tout en contribuant à créer des modèles de mobilité hydrogène rentables et reproductibles à l'échelle européenne. C'est dans ce cadre que Faurecia fournira des systèmes de stockage d'hydrogène de grande capacité et légers, permettant un transport sûr de l'hydrogène au sein de la Zero Emission Valley.





Un développement industriel confirmé

En 2022, après le lancement réussi d'une ligne d'assemblage de systèmes de stockage d'hydrogène en Corée, Faurecia a lancé une nouvelle ligne d'assemblage de systèmes complets à Shanghai (Chine), renforçant ainsi son offre pour le marché chinois.

En Europe, Faurecia produira des réservoirs d'hydrogène ainsi que des systèmes complets de stockage d'hydrogène dans son usine d'Allenjoie (France). Allenjoie, usine modèle en termes de développement durable, est la deuxième usine en Europe à être certifiée BREEAM Excellent.

La production des réservoirs et des systèmes de stockage d'hydrogène doit débuter en 2023 avec une montée en cadence programmée pour atteindre une capacité de production de 100 000 réservoirs par an.

Au cœur d'un écosystème hydrogène européen en développement

L'Union européenne et le gouvernement français investissent massivement dans la technologie hydrogène ainsi que dans son outil de production : 2,1 milliards d'euros ont été alloués à dix projets français liés à la chaîne de valeur de l'hydrogène, identifiés comme « projets importants d'intérêt européen commun » (PIIEC). Deux projets de FORVIA font partie des projets sélectionnés.

Le projet Historhy Next de Faurecia recevra 213 millions d'euros pour développer et industrialiser, d'ici fin 2027, deux nouvelles générations de réservoirs d'hydrogène gazeux légers en fibre de carbone ainsi qu'un réservoir permettant de stocker de l'hydrogène sous forme cryogénique. À travers ce projet, le Groupe accélère son développement de réservoirs plus durables associant l'utilisation de matières premières à faible impact carbone et la recyclabilité des réservoirs. Le fournisseur de piles à combustible SYMBIO, coentreprise entre Faurecia et Michelin, bénéficie également de fonds européens et français qui lui permettent d'accélérer la production de masse de ses systèmes de piles à combustible de dernière génération à Saint-Fons (France).



L'innovation au service de la mobilité durable

Pionnier dans le développement des systèmes de stockage d'hydrogène, Faurecia développe des solutions innovantes de nouvelle génération permettant aux constructeurs automobiles de proposer des véhicules électriques à pile à combustible offrant une grande autonomie.

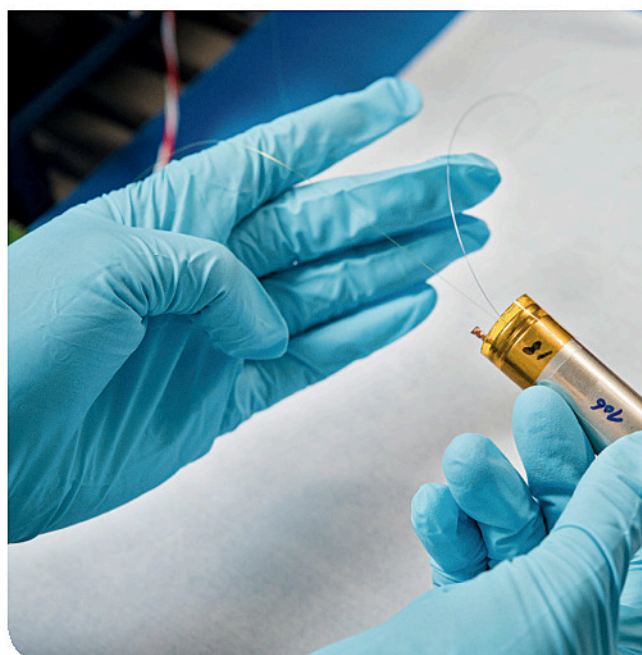
Nos ingénieurs développent un réservoir haute pression innovant de forme prismatique offrant jusqu'à 50 % de capacité de stockage supplémentaire et donc une plus grande autonomie par rapport aux réservoirs cylindriques. Un premier aperçu de ce concept a été dévoilé au Consumer Electronics Show (CES) en janvier 2023.

En parallèle, depuis 2021, Faurecia développe en partenariat avec Air Liquide, fournisseur mondial de gaz pour l'industrie, une solution embarquée de stockage d'hydrogène liquide pour la mobilité lourde, apportant une plus grande autonomie aux poids lourds ainsi qu'à d'autres types de véhicules à usage intensif.



Penser les véhicules électriques de demain

L'électrification de l'industrie automobile s'accélère grâce aux multiples technologies et architectures qui se développent. FORVIA est à l'avant-garde de la recherche et de l'innovation pour aider les constructeurs automobiles à faire les meilleurs choix en matière d'électromobilité, qu'il s'agisse de moteurs, de systèmes d'intérieur ou d'électronique.

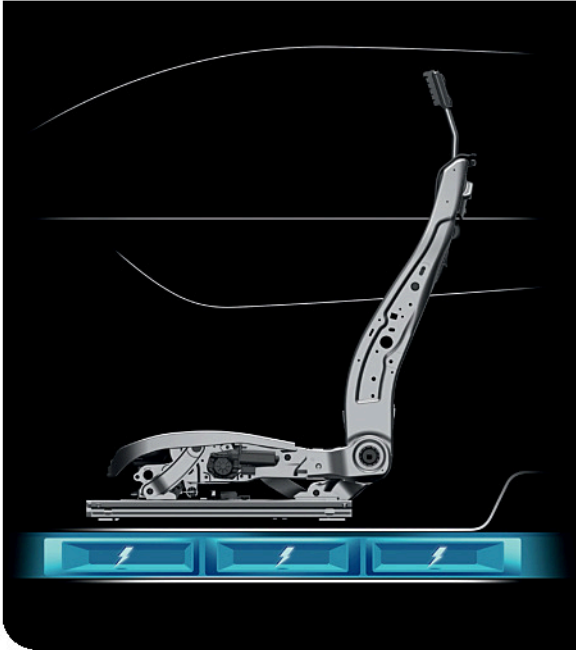


Mieux comprendre le fonctionnement des batteries avec le Collège de France

La durée de vie de la batterie est un enjeu majeur pour l'électromobilité. Mais ce qui se passe concrètement à l'intérieur d'une cellule électrochimique placée dans un système multicellule reste assez mal connu. Dans le cadre d'un projet de recherche conjoint, FORVIA et le Collège de France étudient comment utiliser des capteurs pour mesurer les températures à l'intérieur d'une cellule de batterie, dans le but d'améliorer la gestion thermique et la durée de vie du produit. Au moyen de techniques de fibres optiques utilisées en sciences médicales, les chercheurs ont pu « voir » et contrôler l'évolution de la température en temps réel dans un système de cellules interconnectées similaire à ce qu'on trouve dans une batterie commerciale. « Ce projet de recherche à la pointe de l'innovation a donné lieu à trois brevets et prouvé l'intérêt de nouvelles approches de diagnostic et de test pour les applications industrielles », indique Jean-Marie Tarascon, titulaire de la chaire « Chimie du solide et énergie » au Collège de France.

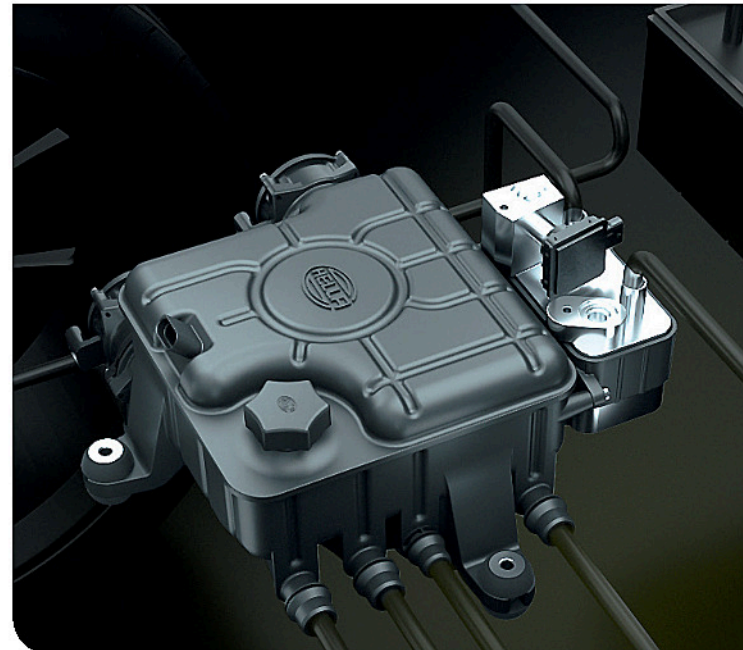
43 %

des commandes de FORVIA en 2022 concernaient des programmes de véhicules électriques



Prolonger l'autonomie des véhicules et améliorer le confort à bord

Les véhicules électriques à batterie ouvrent de nouvelles possibilités en termes de conception : la taille et les modalités d'intégration du pack de batterie ainsi que celles des systèmes d'alimentation modèlent l'espace intérieur disponible. En s'appuyant sur son expertise en matière de sièges, FORVIA a créé la plateforme de siège la plus légère et la plus compacte du marché, afin d'optimiser les configurations de stockage de la batterie à l'intérieur des véhicules électriques. Épuré et durable, ce concept de siège offre des composants en acier vert dans la structure, de nouveaux coussins plus compacts et des mécanismes intelligents connectés à des rails sans cran pour un réglage plus fluide. Non seulement FORVIA prolonge de 40 km l'autonomie des SUV électriques de segment C (ou M1 selon la segmentation française), mais le Groupe offre également davantage de confort aux passagers des sièges arrière, qui auront plus de place pour leurs jambes. Un bel exemple de l'expertise de FORVIA sur le design de cockpit et l'amélioration des performances énergétiques pour l'électromobilité du futur.



Une gestion thermique efficace avec le Coolant Control Hub

La gestion thermique est la clé d'un passage en toute sécurité à l'électromobilité. La distribution, la conversion et l'utilisation de courant électrique génèrent de la chaleur, ce qui peut réduire la durée de vie des composants et entraîner des risques pour la sécurité en cas de surchauffe. Une température extérieure trop basse limite aussi l'efficacité et la durée de vie des composants électroniques. Trouver le bon équilibre thermique est donc essentiel pour la performance des véhicules électriques, à tous les niveaux : durée de vie de la batterie, efficacité du moteur et confort des passagers. Le Coolant Control Hub de FORVIA regroupe tous les circuits nécessaires pour refroidir la batterie, les appareils de conversion de puissance, le moteur électrique ainsi que l'intérieur du véhicule, tout en réduisant jusqu'à 50% le nombre de composants. Grâce à cette conception modulaire, FORVIA réduit la complexité du système, diminue également le coût des matériaux et de logistique et récupère plus efficacement l'énergie thermique pour la réinjecter dans le système de chauffage et de climatisation. À la clé, une amélioration de l'autonomie du véhicule.

Conduite sécurisée et automatisée





Les technologies de FORVIA jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de la sécurité sur la route. Pour renforcer la confiance du public dans les modes de conduite automatisée et autonome, nous développons des solutions de pointe qui garantissent la sécurité des occupants : capteurs dernier cri, éclairages intelligents et commandes électroniques (*by-wire*) innovantes.

Des systèmes de vision pour des routes plus sûres

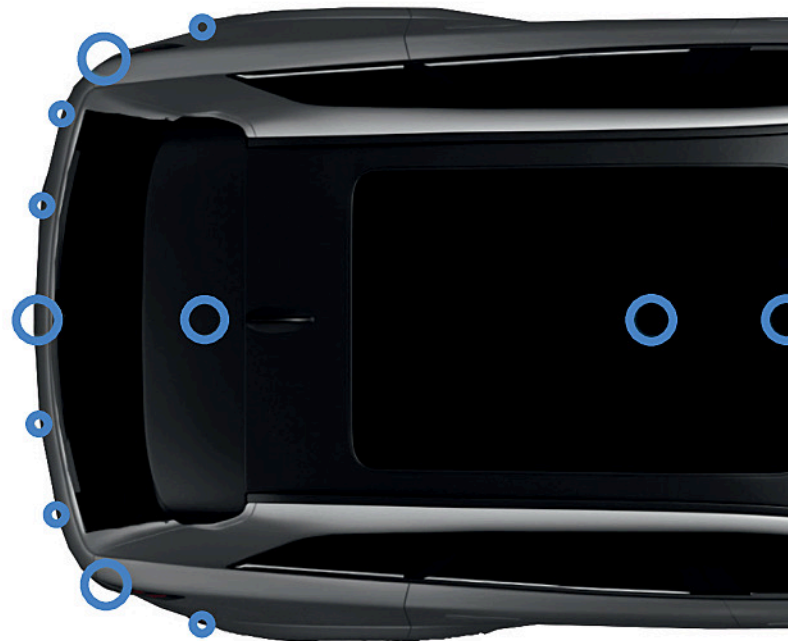
Vision panoramique

La vue à 360° de l'environnement est possible grâce à la fusion des données fournies par un système intelligent de caméras et de capteurs à ultrasons répartis tout autour du véhicule. Ce système de vision de courte à moyenne portée constitue une aide tant à la conduite automatisée qu'au stationnement autonome, avec ses images 3D permises par les différents angles couverts. FORVIA produit ce type de systèmes depuis plus de 15 ans.

Pour la sécurité de tous, il est essentiel que les risques potentiels soient vus, évalués et appréhendés. Les systèmes de vision de FORVIA, tant dans l'habitacle qu'à l'extérieur du véhicule, sont là pour aider les conducteurs et les fonctions de conduite automatisée à prendre les bonnes décisions. En mettant des capteurs au service de logiciels intelligents, ils détectent tout obstacle potentiel et en avertissent le conducteur.

Surveillance intérieure de l'habitacle

Grâce aux différentes technologies de surveillance du conducteur et des autres occupants que nous proposons, il est possible de combiner sécurité, confort et bien-être dans une seule solution efficace et économique. FORVIA est maître dans l'art d'intégrer des caméras et des capteurs compacts aux endroits les plus adaptés de l'habitacle.

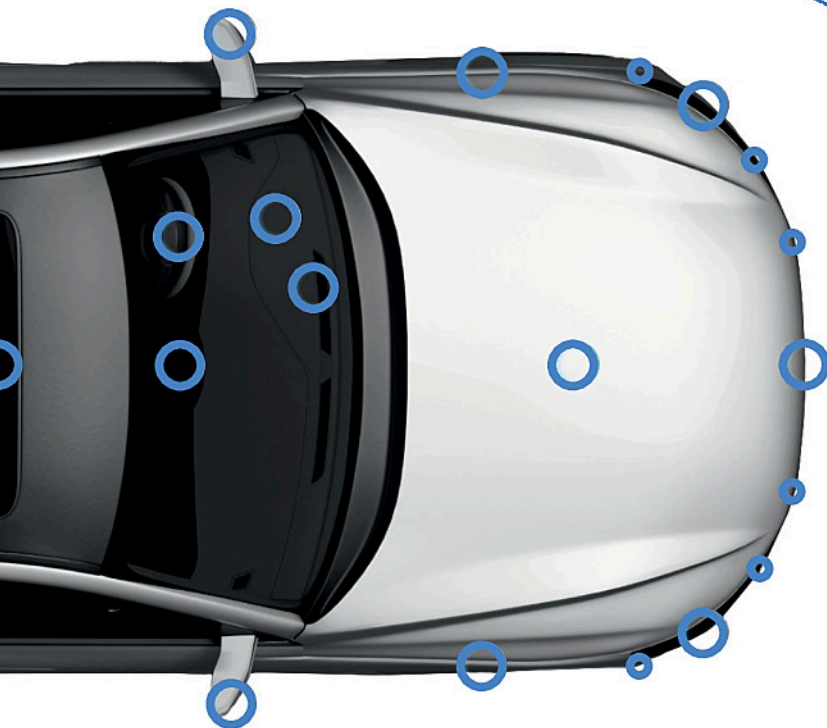


e-Mirror

Notre « e-Mirror » remplace les rétroviseurs extérieurs traditionnels grâce à des capteurs conçus pour permettre au conducteur de visualiser son environnement sur l'écran de conduite. En utilisant un traitement d'images de pointe, notre système améliore la visibilité, en particulier dans des conditions météorologiques ou d'éclairage difficiles. FORVIA sera parmi les premiers à équiper des véhicules en Chine, dès février 2023.

Radar

Notre radar d'angle 77 GHz de dernière génération utilise une technologie d'antenne innovante pour offrir un champ de vision accru, une reconnaissance à distance étendue et une plus grande précision à proximité immédiate. HELLA jouit de plus de 20 ans d'expérience dans le développement de radars et a déjà produit plus de 50 millions* de capteurs radar.



Capteurs environnementaux

Notre capteur multifonction pluie et luminosité extérieure détecte un éventail de paramètres d'humidité, de lumière et de température, tandis que le capteur d'état de la route SHAKE détecte l'état de la chaussée et le degré d'humidité. Selon les données reçues, le système envoie des alertes au conducteur ou adapte les paramètres de conduite à l'état de la route, en temps réel.

Pour obtenir une vue à 360° d'un environnement qui change en permanence, il faut combiner efficacement la détection à distance et à proximité du véhicule. FORVIA apporte un large portefeuille de capteurs éprouvés – des radars aux caméras – ainsi que des logiciels de détection et d'amélioration de l'image, couplés à des algorithmes de fusion des capteurs, afin de fournir une perception continue de l'environnement. Nos solutions permettent au véhicule de détecter

en permanence et avec précision les objets fixes ou les limites de la route et de suivre de façon dynamique les éléments en mouvement tels que les piétons, les vélos ou les voitures, ce qui est particulièrement utile pour l'assistance à la conduite ou pour le stationnement. La réglementation tire l'introduction de nouvelles fonctions de sécurité, comme la surveillance du conducteur et la détection de présence d'enfants. Nos systèmes de surveillance de l'habitacle, qui reposent sur une

gamme de technologies incluant caméra, radar et technologie ultra-large bande (UWB), visent à protéger toute personne à bord comme à proximité du véhicule. Il s'agit de prévenir la distraction ou la somnolence du conducteur et de détecter les mouvements ou la respiration à l'intérieur d'un véhicule à l'arrêt ou verrouillé, dans le cas où un enfant ou un animal s'y trouverait.

* En incluant la coentreprise avec HKMC en Corée.

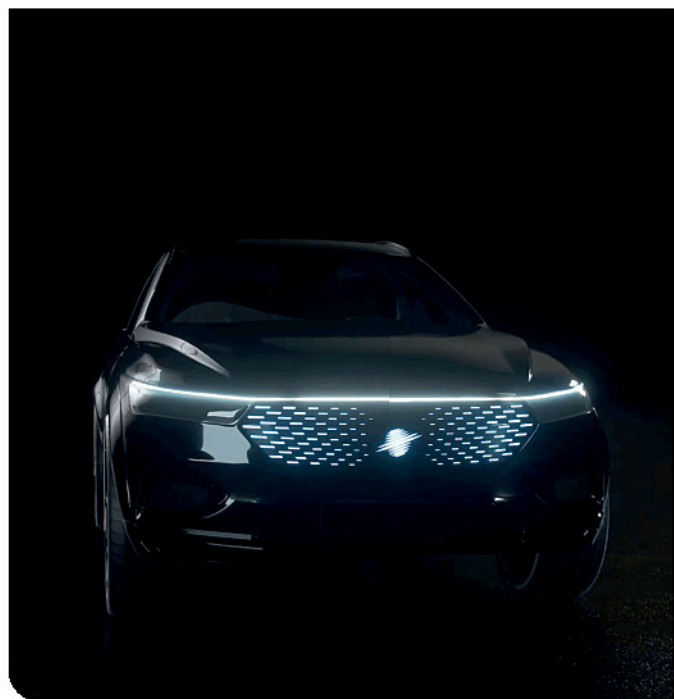
Pleins phares sur l'innovation

L'éclairage est essentiel pour voir et être vu. FORVIA propose des solutions dynamiques et personnalisables, conçues pour répondre à trois préoccupations majeures des constructeurs : sécurité, design et développement durable.



Coup de projecteur

La façon dont les phares éclairent la route dépend du contexte de conduite. Notre système de phare numérique Solid State Lighting – High Definition (SSL-HD) est le tout premier phare haute résolution qui crée de la lumière grâce à des LED individuelles commandées par logiciel. Conçu pour améliorer l'éclairage de la route et renforcer la sécurité, il contient jusqu'à 25 000 LED par puce et dispose de fonctionnalités intelligentes, comme la simulation du marquage des voies de circulation et des distances de sécurité, notamment en présence d'autres véhicules, de piétons ou de cyclistes, ou la projection de la largeur du véhicule dans les espaces étroits. Plus légers et jusqu'à 75 % plus petits que la génération précédente, les modules SSL-HD créent de nouvelles possibilités d'intégration des phares dans l'architecture véhicule et réduisent la consommation de carburant. Cette solution a remporté le prix de l'innovation lors du Consumer Electronics Show (CES) 2023.



Brillante créativité

Les véhicules électriques n'ont pas besoin de la traditionnelle grille de radiateur à l'avant, ce qui ouvre des possibilités inédites pour concevoir l'avant des véhicules. HELLA a pensé son Front Phygital Shield comme un module avant hautement intégré, offrant aux constructeurs toute latitude pour combiner éléments de marque et fonctionnalités avancées adaptées aux différentes configurations de conduite automatisée, ainsi que la possibilité de faire évoluer l'éclairage dynamique via des mises à jour logicielles. Intégrant plusieurs segments de LED pour un éclairage dynamique des surfaces et des animations personnalisées, notre solution inclut également un dispositif de chauffage visant à préserver la fiabilité des capteurs avant ainsi qu'une fonction d'« autorégénération » qui permet de traiter des dégâts mineurs grâce à la chaleur issue de la lumière du soleil. Depuis le lancement de cette technologie pionnière, HELLA a enregistré plus d'un milliard d'euros de prises de commandes.



Feux arrière multifonctionnels

Et si l'éclairage des véhicules pouvait améliorer à la fois la visibilité, le design et l'interaction entre le véhicule et les autres usagers de la route ? Avec Digital FlatLight, un système innovant de feux arrière multicolores et multifonctionnels, HELLA crée des surfaces lumineuses capables de « communiquer » via une signature lumineuse. Avec ses composants FlatLight légers et multicolores, associés à un écran de verre intelligent, le dispositif est allégé et consomme jusqu'à 80 % d'énergie en moins que les feux arrière traditionnels, ce qui permet d'améliorer la durabilité du véhicule. Grâce à cette technologie, les constructeurs peuvent intégrer les feux arrière, les feux stop et les clignotants dans un seul module, afficher des signaux pour avertir les usagers de la route d'un embouteillage ou d'un danger ou encore mettre en valeur leur design ou leur signature de marque. En outre, la fonctionnalité FlatLight peut être actualisée tout au long de la durée de vie du véhicule, au moyen de mises à jour logicielles.



Lumière sur l'espace intérieur

S'appuyant sur son expertise en matière d'éclairage, d'électronique et d'habitacle, FORVIA propose une gamme d'éclairages intérieurs adaptatifs conçus pour transformer l'expérience à bord des occupants, conducteur comme passagers. L'éclairage intérieur est utilisé pour créer des zones plus personnalisées et immersives qui améliorent le confort, le bien-être et la vigilance, de jour comme de nuit. Les constructeurs automobiles peuvent ainsi moduler l'éclairage dynamique des surfaces et le rétroéclairage décoratif pour donner du style à l'habitacle et créer l'esthétique de leur choix. Conçues pour être rentables, évolutives et personnalisables, notamment grâce à l'infinité de couleurs disponibles, ces solutions réunissent tous les composants électroniques et d'éclairage nécessaires dans un format compact et léger, qui permet une économie de poids pouvant aller jusqu'à 70 %.

Technologie *by-wire* : sécurité et simplicité



Les solutions *by-wire*, qui peuvent remplacer les systèmes mécaniques traditionnels, sont portées par deux tendances : la mobilité électrique et la conduite autonome. Avec ses technologies innovantes de commandes de direction et de freinage électroniques (*steer-by-wire* et *brake-by-wire*), FORVIA crée des expériences de conduite sûres, automatisées et personnalisables.

Les systèmes *by-wire* remplacent les composants mécaniques et leurs connexions par une technologie de contrôle électronique avancée, pour une conduite automatisée et une expérience de freinage et de direction améliorée et personnalisable. Capitalisant sur plus de 20 ans d'expertise de HELLA dans l'électronique et la mécatronique, FORVIA contribue aux composants essentiels que sont les capteurs et les commandes électroniques.

Steer-by-wire

La conduite automatisée requiert le plus haut niveau de sécurité pour une direction sans danger, en particulier au moment où le conducteur transfère le contrôle au véhicule. La commande *steer-by-wire* repose sur deux éléments clés : les actionneurs de la crémaillère de direction et les actionneurs de volant. Combinés, ces éléments fournissent un angle de braquage, une direction assistée et un *feedback* actif sur le volant qui sont adaptés au contexte de conduite, pour une expérience fluide et personnalisable. Ce mode de fonctionnement « à la demande » améliore l'efficacité énergétique et l'autonomie des véhicules électriques. Les systèmes de direction 100 % *by-wire* permettant de supprimer la volumineuse colonne de direction, de nouvelles possibilités de design intérieur s'ouvrent également. FORVIA peut intégrer le moyeu du volant dans la structure du tableau de bord, ce qui permet de simplifier la conception, l'assemblage et la performance des airbags et donc d'offrir une sécurité plus élevée. Nos technologies de direction *by-wire* s'accompagnent d'une redondance de l'électronique en cas de défaillance d'un composant et peuvent être utilisées jusqu'au niveau 4 de conduite autonome.

Supprimer la colonne de direction libère de l'espace – idéal pour la future conduite autonome, lorsque le conducteur arrête de conduire pour se reposer.



Brake-by-wire

Les pédales de frein *brake-by-wire* simulent la sensation et le comportement d'une pédale traditionnelle mais transmettent les signaux de freinage électroniquement – et non via des composants mécaniques ou hydrauliques. HELLA a conçu son système de pédale de frein tout-électrique pour qu'il soit plus léger, plus élégant et personnalisable en fonction des différents scénarios de conduite, toujours dans une optique de sécurité et de confort pour le conducteur. Son design compact le rend aussi plus

FORVIA offre un design plus élégant et une interaction pédale personnalisée grâce à sa technologie de freinage *brake-by-wire*.

durable ; son poids est de 20 % inférieur à celui des pédales de frein mécaniques, ce qui permet d'accroître l'autonomie des voitures électriques et de réduire les coûts d'assemblage et d'installation.

En situation de conduite automatisée, il est primordial que le véhicule continue de fonctionner en toute sécurité même en cas de défaillance technologique. Nos systèmes de direction et de freinage *by-wire* intègrent une architecture électronique redondante, basée sur une technologie différente, qui prend le relais dans l'éventualité improbable d'une défaillance.

Les systèmes *by-wire* offrent aussi une grande flexibilité dans la phase d'ingénierie et de conception. En ajoutant l'expertise électronique à sa vaste gamme de solutions pour l'intérieur du cockpit, FORVIA est idéalement placé pour aider les constructeurs automobiles à imaginer les expériences de conduite sûres, automatisées et personnalisables de demain.



Expériences dans le cockpit digital et durable





FORVIA allie durabilité et innovation pour proposer des solutions connectées, respectueuses de l'environnement, polyvalentes et adaptées aux besoins des constructeurs et des consommateurs.

Nous développons tout à travers le prisme du développement durable, afin d'anticiper les attentes des utilisateurs en matière, notamment, de durée de vie des véhicules et d'expérience à bord.

Des services connectés sûrs, accessibles et durables

Dans tous les types de véhicules, la digitalisation de l'expérience embarquée est en plein essor. FORVIA met son savoir-faire dans l'électronique et les logiciels au service de la qualité, de la fiabilité et de la pertinence des services connectés.

Dans un véhicule, le système d'affichage est la clé de voûte d'une expérience sûre, connectée et immersive. Il est en effet l'interface visuelle d'applications telles que les instruments de bord, l'aide à la conduite et le système de divertissement. Avec une expertise couvrant la totalité du cockpit, FORVIA met au point des solutions répondant à nombre de défis rencontrés aujourd'hui dans la conception des véhicules, notamment :

- comment intégrer des affichages haute définition tout en évitant la surcharge cognitive ;
- comment obtenir la meilleure performance visuelle avec des composants moins gourmands en énergie ;
- comment adopter une approche plus durable grâce à des véhicules et des fonctions à bord qui restent à jour et opérationnels plus longtemps.

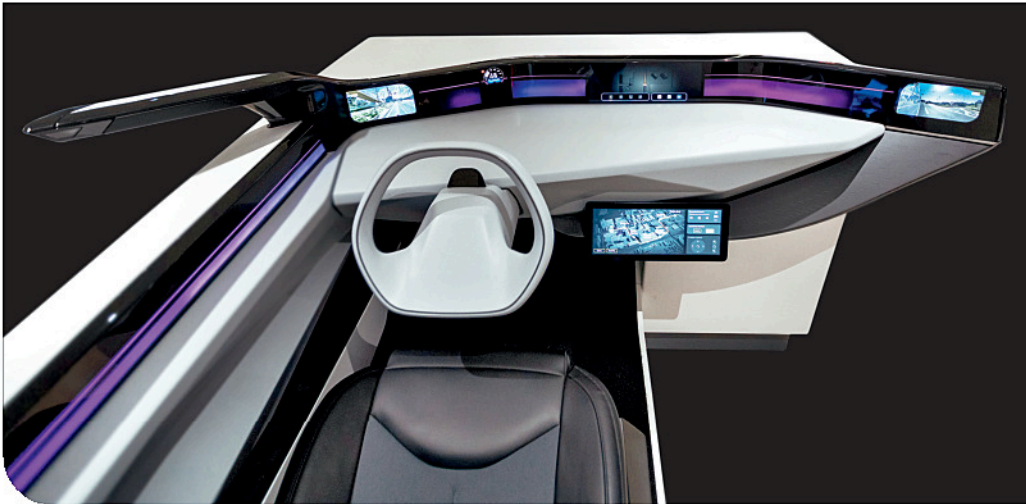


Une offre connectée et personnalisée

Avec sa gamme de solutions connectées et évolutives, FORVIA est l'un des principaux fournisseurs de services embarqués. L'app store Faurecia Aptoide offre plus de 250 applications pour la voiture pouvant être adaptées au système d'infodivertissement du véhicule. D'ici 2025, environ 17 millions de véhicules de sept constructeurs proposeront cette fonctionnalité. FORVIA est aussi agrégateur d'actualités, de jeux et d'autres solutions logicielles telles que

Faurecia Aptoide : plus de 250 applications pour la voiture.

le paiement sécurisé pour les services à la carte, l'amélioration de l'éclairage ambiant de l'habitacle ou la gradation intelligente pour une qualité d'image optimale sur les écrans. Proposer de nouveaux contenus et services en ligne plus rapidement permet d'augmenter la durée de vie des véhicules en maintenant à jour l'offre d'infodivertissement. Cela crée également de nouvelles opportunités en matière de monétisation des services.



L'affichage immersif de FORVIA intègre de nouveaux cas d'usage pour la sécurité.

Des systèmes d'affichage pour une meilleure perception de l'environnement de conduite

Toute l'expertise de FORVIA en matière de hardware, de software et d'intégration se retrouve dans nos solutions liées aux nouveaux cas d'usage pour la sécurité.

Par exemple, notre système d'affichage immersif offre une expérience visuelle plus dynamique sur toute la largeur de la planche de bord, grâce à la parfaite association d'écrans LCD haute définition et de panneaux LED. Un éclairage dynamique diffusé sur ce système permet d'attirer l'attention

du conducteur sur des informations importantes pour la sécurité. Citons aussi la gradation réactive, qui ajuste automatiquement la luminosité des écrans afin soit de limiter le risque de distraction, soit de rendre plus visible au conducteur un élément important. FORVIA peut apporter de

la valeur ajoutée à travers une approche multiproduits, qui permet de relier plusieurs systèmes embarqués : écrans, technologie de détection du regard, caméras de surveillance du conducteur, systèmes de vision extérieure et algorithmes de traitement de l'image.

Le traitement avancé de l'image améliore la lisibilité et la consommation d'énergie.



Des solutions moins énergivores dans une optique de développement durable

Les consommateurs attendent des écrans des véhicules la même performance visuelle que celle qu'ils ont sur leurs smartphones,

tablettes ou télévisions. Tout environnement de conduite est néanmoins soumis à des considérations de sécurité évidentes, étant souvent caractérisé par des conditions de forte luminosité ou, au contraire, d'obscurité. FORVIA a développé un système de traitement de l'image

avancé pour améliorer la clarté, la lisibilité et la consommation d'énergie de tous les types de technologies d'écrans. Cette approche permet une augmentation de 30% du contraste perçu, avec en parallèle une économie d'énergie de 20% par rapport aux meilleurs

algorithmes de gradation locale du rétroéclairage. L'image est ainsi traitée automatiquement en fonction de la lumière ambiante, pour une visibilité optimale. Cette solution peut être adaptée aux exigences technologiques, de coût et de qualité perçue de chaque constructeur.

Un design modulaire et circulaire

Les véhicules électriques seront plus longtemps en circulation que les modèles thermiques. C'est pourquoi FORVIA s'attelle à développer des solutions qui les rendront plus durables, polyvalents, évolutifs et recyclables.

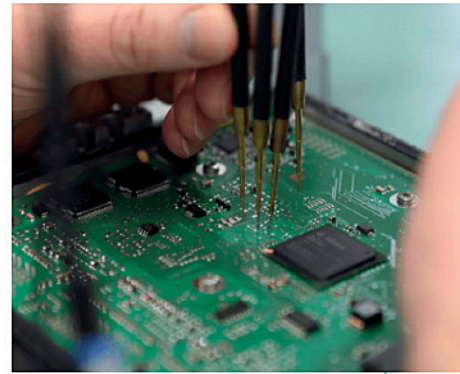
Le Groupe ouvre la voie aux nouvelles technologies automobiles dans une approche circulaire et durable, fondée sur trois principes clés : utiliser moins, utiliser mieux et utiliser plus longtemps.

Nous repensons nos produits dans le but de réduire l'empreinte carbone des véhicules en optimisant leur utilisation et leur valeur. Cette démarche suppose d'avoir recours à des composants éco-conçus, plus faciles à recycler, à remplacer ou à actualiser en cas d'usure ou d'obsolescence. En abordant la conception de nos produits dans une perspective de circularité, nous sommes en mesure d'allonger non seulement leur durée de vie, mais aussi celle des véhicules qu'ils équipent. En outre, le recyclage en fin de vie étant désormais facilité, cela permet d'offrir une deuxième voire une troisième vie aux matériaux.



Une architecture simplifiée au service de la circularité

Les sièges constituent l'un des éléments les plus complexes du cockpit. Fort de ce constat, FORVIA a entièrement repensé la façon dont un siège est conçu en proposant une nouvelle approche axée autour de la modularité qui rend le siège autrement plus flexible, évolutif et plus durable. Le nombre de composants constituant un siège passe d'environ 120 pièces à 10 modules qui peuvent être assemblés selon des configurations très variées. À la clé : moins de complexité, moins de dépenses et moins de déchets. Cela offre aussi – et surtout – la possibilité de renouveler les équipements du siège et d'y adjoindre de nouvelles fonctionnalités tout au long du cycle de vie du véhicule. La production s'articule aussi autour de la réduction de l'empreinte carbone : les modules sont fabriqués à partir de matériaux recyclables, recyclés ou biosourcés – acier vert notamment – et dans des centres de production régionaux afin que l'assemblage des sièges ait lieu au plus près des infrastructures du client. De plus, ils sont conçus pour être faciles à assembler et à démonter, ce qui simplifie, à terme, leur recyclage à grande échelle.



Des composants électroniques réparés et réutilisés

FORVIA est présent sur le marché des pièces de rechange à travers son activité Lifecycle Solutions, qui offre une large gamme de services. En parallèle d'un catalogue de plus de 35 000 pièces détachées à destination des grossistes, Lifecycle Solutions propose la réparation et le reconditionnement des pièces ou encore du matériel et des outils de diagnostic pour les mécaniciens. L'objectif : augmenter la durée de vie des véhicules et les remettre rapidement en circulation. La plateforme en ligne Tech World de HELLA, spécialement conçue pour les ateliers indépendants, intègre désormais les services de réparation électronique de Faurecia partout en Europe, pour une multitude de marques et de produits – radios, systèmes de navigation et autres infrastructures électroniques complexes. Cette activité de réparation et réutilisation contribue de manière significative à réduire l'empreinte carbone, à limiter la production de déchets et à prolonger le cycle de vie des produits.

Repenser l'habitacle

Nous avons adopté une approche similaire pour les éléments de l'habitacle. Les tableaux de bord, les panneaux de porte et les consoles centrales ont ainsi été repensés, en gardant la modularité à l'esprit, afin de renforcer la personnalisation des véhicules et d'optimiser leur cycle de vie. Cette avancée présente trois avantages essentiels pour les constructeurs automobiles et les consommateurs. Tout d'abord, une architecture commune pour faciliter la gestion des plateformes automobiles des constructeurs grâce à une conception modulaire, telle qu'une structure de tableau de bord standard. Ensuite, la flexibilité dans la personnalisation ou l'amélioration de certaines fonctionnalités à bord comme les commandes HMI ou l'éclairage via les surfaces intelligentes de FORVIA. Enfin, et surtout, une approche circulaire pour rénover ou renouveler l'aspect des matériaux et des surfaces et s'assurer que les pièces peuvent être recyclées et les matériaux réutilisés.

Innover dans les matériaux durables

Pour rendre nos produits neutres en CO₂, il nous faut les repenser radicalement – à commencer par ce qui les constitue. FORVIA se pose en leader de l'innovation dans les matériaux durables et enclenche la vitesse supérieure.

Première entreprise automobile à annoncer un objectif de zéro émission nette approuvé par la Science-Based Targets initiative (SBTi), FORVIA a pris des mesures décisives pour sécuriser son accès aux matières premières critiques et se donner les moyens d'accélérer le développement de nouveaux matériaux durables. Le mois de novembre 2022 a été marqué par la création de MATERI'ACT, nouvelle entité du Groupe rassemblant plus de 10 ans d'expérience dans le développement de matériaux biosourcés pour des produits légers à empreinte CO₂ réduite. MATERI'ACT va continuer de concevoir et produire des matériaux uniques de pointe avec une réduction de CO₂ allant jusqu'à 85 % par rapport aux matériaux actuels et sans impact sur les ressources en eau, la biodiversité, l'économie circulaire et les matières premières critiques, conformément à la taxonomie verte de l'Union européenne. Ce faisant, FORVIA renforcera sa contribution à la protection

MATERI'ACT 

2 Mds€

de chiffre d'affaires d'ici 2030

400

ingénieurs d'ici 2025

de l'environnement en se rapprochant de ses objectifs de neutralité carbone et, plus généralement, en soutenant les constructeurs automobiles dans leur volonté de produire des véhicules plus durables.

MATERI'ACT se spécialise dans les *compounds* biosourcés et recyclés pour intérieurs de véhicules, sièges et éclairages, les revêtements biosourcés comme alternative au cuir pour les sièges et les intérieurs de véhicules, les fibres de carbone à faibles émissions de CO₂ pour les réservoirs à hydrogène, et l'acier vert pour les armatures de siège. MATERI'ACT exercera ses activités dans un centre de recherche et développement dédié avec un atelier pilote dont l'ouverture est prévue en 2023, à Lyon, en France.



Compounds



Revêtements



Fibres de carbone à faibles émissions de CO₂



Acier vert

Une longue histoire dans les matériaux durables

Créer des matériaux innovants est inscrit dans notre ADN. Déjà, en 2011, Faurecia était le premier équipementier automobile à présenter une gamme de matériaux *compounds* durables à base de fibres naturelles de chanvre. Aujourd'hui, quelque 14 millions de véhicules sont équipés de nos produits NAFILean. Cela contribue à réduire de plus de 30 000 tonnes les émissions de CO₂ dans la phase de production, compte tenu notamment de l'absorption du CO₂ par la plante de chanvre, à quoi s'ajoute une économie de 72 000 tonnes liée à l'utilisation de véhicules rendus plus légers.

La nouvelle génération, NAFILean-R, a remporté plusieurs prix d'innovation en 2022, dans la catégorie des matériaux durables à haute performance. Ce *compound* entièrement recyclable est fabriqué à partir de fibres naturelles sobres en carbone combinées à des matières recyclées post-consommation. Outre un poids réduit d'environ 25 %, ce produit offre une empreinte CO₂ jusqu'à 87% inférieure aux références équivalentes sur le marché.



Promouvoir le recours aux matières recyclées

Notre stratégie est claire : moins de plastique vierge, plus de plastique recyclé. En mai 2022, FORVIA a signé un partenariat stratégique avec Veolia pour mettre au point des *compounds* fabriqués à partir de déchets plastiques post-consommation. L'alliance de nos expériences respectives dans le recyclage et les intérieurs de véhicules donnera une forte impulsion à l'utilisation de plastique recyclé. FORVIA vise à atteindre une moyenne de 30 % de contenu recyclé dans ses intérieurs de voitures dès 2025, et 80 % d'ici 2030. En janvier 2023, à l'occasion du Consumer Electronics Show, nous avons également présenté Inicycled, notre nouveau *compound* durable constitué à 50 % de matière recyclée.



Ecorium

Avec le cuir non animal, FORVIA affiche clairement son ambition de mettre les matériaux innovants, dont l'empreinte carbone est significativement réduite, au service de son objectif de durabilité. Ecorium est un produit plus respectueux de l'environnement, incorporant du PET recyclé et du chanvre et offrant par ailleurs une qualité premium et un aspect esthétique attrayant.



Une gouvernance efficace

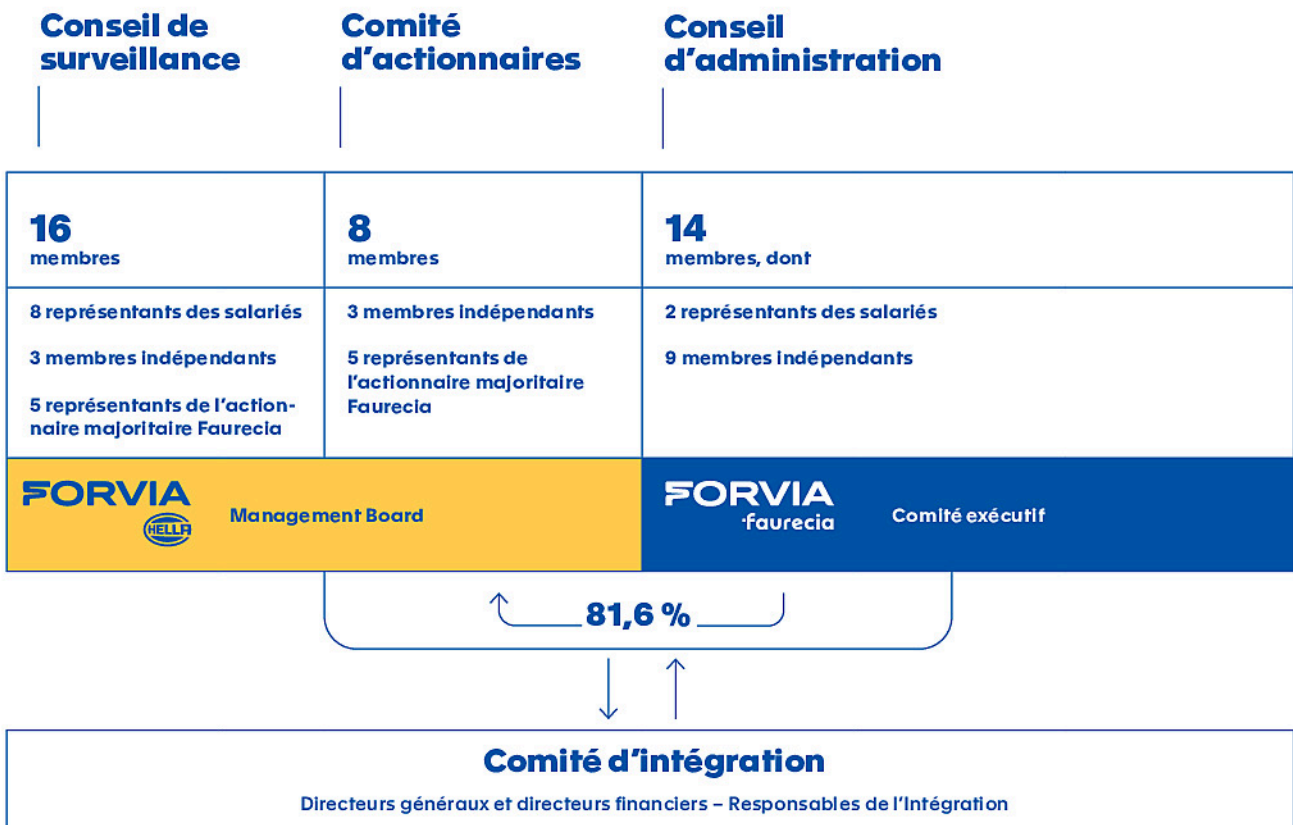
La structure de gouvernance du groupe FORVIA se compose des instances complémentaires de Faurecia et de HELLA, articulées par des processus de prise de décision à tous les niveaux.

Ce modèle de gouvernance permet à Faurecia et à HELLA de collaborer efficacement dans tous les domaines

et de se développer dans le meilleur intérêt des deux sociétés.

La gouvernance des deux entreprises repose sur les meilleures pratiques d'indépendance, de transparence, d'inclusion et de responsabilité, principes qui sont au cœur de leur stratégie conjointe.

FORVIA : un groupe, deux entreprises cotées



Faurecia : un Conseil d'administration actif et indépendant

Au 1^{er} janvier 2023

Le Conseil d'administration supervise les stratégies commerciales, financières et économiques de Faurecia, ainsi que leur mise en œuvre. Composé de 14 membres, dont deux représentants du personnel, il se réunit au moins quatre fois par an.

Trois comités permanents sont chargés de préparer les échanges, d'émettre des propositions, de formuler des recommandations et de donner des conseils dans leurs domaines d'expertise respectifs :

- le Comité d'audit,
- le Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable,
- et le Comité des rémunérations.

Évolutions en 2022

À la suite de l'acquisition de HELLA, Faurecia détient 81,6 % des actions de HELLA. Dans le cadre de cette opération, le groupe familial Hueck et Roepke est désormais le premier actionnaire de Faurecia avec une participation d'environ 9 %.

La nomination du Dr Jürgen Behrend au Conseil d'administration de Faurecia, en tant que représentant de la famille Hueck et Roepke, a été ratifiée lors de l'assemblée générale 2022 du Groupe, soulignant ainsi l'engagement fort des actionnaires familiaux envers la stratégie et les perspectives du Groupe combiné.

- Indépendant
- Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable
- Comité des rémunérations
- Comité d'audit



Michel de ROSEN
Président du Conseil d'administration ● ●
fin du mandat – AG 2024



Patrick KOLLER
Directeur général
fin du mandat – AG 2025



Dr Jürgen BEHREND
Managing general partner de Hueck Industrie Holding KG
fin du mandat – AG 2028



Daniel BERNARDINO
Administrateur représentant les salariés ●
fin du mandat – 31/10/2025



Judy CURRAN
Responsable de la Stratégie Automobile Monde d'ANSYS ●
fin du mandat – AG 2024



Odile DESFORGES
Membre du Conseil d'administration ● ●
fin du mandat – AG 2024



Penelope HERSCHER
Membre du Conseil d'administration ● ●
fin du mandat – AG 2025



Valérie LANDON
Présidente France et Belgique de Credit Suisse ● ●
fin du mandat – AG 2025



Jean-Bernard LÉVY
Membre du Conseil d'administration ● ●
fin du mandat – AG 2024



Yan MEI
Associée principale, Présidente Chine du groupe Brunswick ●
fin du mandat – AG 2023



Denis MERCIER
Directeur général adjoint du groupe Fives ● ●
fin du mandat – AG 2023



Dr Peter MERTENS
Membre du Conseil d'administration ● ●
fin du mandat – AG 2023



Robert PEUGEOT
Représentant permanent de Peugeot 18 10, Président du Conseil d'administration de Peugeot Invest ●
fin du mandat – AG 2025



Emmanuel PIOCHE
Administrateur représentant les salariés ●
fin du mandat – 31/10/2025

Un management engagé, solide et international



Le Comité exécutif

Au 1^{er} Janvier 2023

Les deux équipes de direction rassemblent une grande variété de profils aux expériences et compétences complémentaires.

Les fonctions exécutives de Faurecia sont exercées par un Comité exécutif qui se réunit au moins une fois par mois pour examiner les performances et la mise en œuvre de la stratégie du Groupe.

Sous la responsabilité du Directeur général, le Comité exécutif de Faurecia est composé du Directeur général et de 12 Vice-présidents exécutifs représentant les activités et les fonctions support du Groupe. Dr Christopher Mokwa et Dr Frank Huber viennent de la société HELLA.



Patrick KOLLER
Directeur général



Victoria CHANIAL
Vice-présidente exécutive, Communication Groupe



Nolwenn DELAUNAY
Vice-présidente exécutive, Directrice juridique Groupe et Secrétaire du Conseil d'administration



Olivier DURAND
Vice-président exécutif, Directeur financier Groupe



Nik ENDRUD
Vice-président exécutif, Amériques



Dr Frank HUBER
Vice-président exécutif, Seating



Olivier LEFEBVRE
Vice-président exécutif, Clean Mobility



Jean-Paul MICHEL
Vice-président exécutif, Interiors



Dr Christopher MOKWA
Vice-président exécutif, Stratégie Groupe et Transformation Digitale



Thorsten MUSCHAL
Vice-président exécutif, Ventes et Management des Programmes



Christophe SCHMITT
Vice-président exécutif, Opérations Groupe



Jean-Pierre SOUNILLAC
Vice-président exécutif, Ressources Humaines Groupe



François TARDIF
Vice-président exécutif, Asie et Clarion Electronics



Le Management Board

Au 1^{er} janvier 2023



Michel FAVRE
Président et Directeur
général Achats,
Qualité, Juridique
et Conformité



Yves ANDRES
Lighting



Dr Lea CORZILIUS*
Ressources Humaines
et Lifecycle Solutions

Le Management Board de HELLA supervise la gestion stratégique et opérationnelle de la société HELLA. Michel Favre et Yves Andres faisaient auparavant partie du Comité exécutif de Faurecia.

* Björn Twiehaus et Dr Lea Corzilius quitteront leurs fonctions respectives le 31 mars 2023 et le 30 avril 2023.



Bernard SCHÄFERBARTHOLD
Finance, Contrôle de
gestion, IT et Process
Management



Björn TWIEHAUS*
Electronics

Comité d'actionnaires et Conseil de surveillance de HELLA

Le Comité d'actionnaires, qui se compose de cinq membres nommés par l'actionnaire majoritaire Faurecia (membres du Comité exécutif de Faurecia) et de trois membres indépendants, constitue l'organe de décision de la société HELLA. Il supervise et conseille le Management Board, détermine les opérations commerciales nécessitant son accord et décide des mesures du Management Board nécessitant une approbation.

Le Conseil de surveillance de HELLA est constitué de 16 membres, dont cinq nommés par Faurecia. Avec le Comité d'actionnaires, il conseille et supervise le Management Board.

Le modèle de création de valeur de FORVIA

Ressources FORVIA



PEOPLE

- 157 000 collaborateurs
- 150 nationalités dans 43 pays
- 5 campus FORVIA Université*
- 94 650 collaborateurs connectés au portail de formation en ligne, dont 39 % d'opérateurs*



BUSINESS

- 2 079 M€ de dépenses brutes en R&D
- Écosystème d'innovation mondial
- 15 000 ingénieurs R&D
- 14 314 brevets en portefeuille



PLANET

- 130 hectares de panneaux solaires sur 150 sites
- Création de MATERI'ACT pour accélérer le développement des matériaux innovants et durables
- 88 % de sites certifiés ISO 14001**
- 21,5 % du chiffre d'affaires aligné avec la taxonomie verte de l'UE

Notre stratégie et notre modèle opérationnel

FORVIA
Inspiring mobility

We pioneer technology

ooo

NOS TROIS AXES STRATÉGIQUES

- Électrification et gestion de l'énergie
- Conduite sécurisée et automatisée
- Expériences dans le cockpit digital et durable

○ **L'ESG (ENVIRONNEMENT, SOCIÉTÉ, GOUVERNANCE), MOTEUR DE L'ENTREPRISE**



* Données Faurecia. La consolidation des données FORVIA est en cours.

** Sites de production ayant plus de deux ans d'activité.

*** Nous créons des technologies innovantes au service d'une mobilité qui a du sens pour tous.

NOS SIX BRANCHES D'ACTIVITÉ



- Seating
- Interiors
- Clean Mobility
- Electronics
- Lighting
- Lifecycle Solutions

ooo
for mobility experiences that matter to people.***

○ **POWER25 : NOUVEAU PLAN À MOYEN TERME VISANT À GÉNÉRER UNE CROISSANCE RENTABLE**

Valeur créée en 2022



PEOPLE

- 27,3 % de femmes « managers et professionnels »
- 23 %* de femmes dans le Top 300
- 22,9 heures* de formation par salarié



BUSINESS

- 1 502 dépôts de brevets en 2022
- 77 % des fournisseurs du panel évalués sur leur performance RSE par EcoVadis*
- Satisfaction client : 4,6 étoiles sur 5*



PLANET

- Intensité CO₂ : 33 tonnes équivalent CO₂/M€ de chiffre d'affaires
- Intensité énergétique : 101 MWh/M€ de chiffre d'affaires (scopes 1 et 2)
- Intensité déchets : 9,15 tonnes/M€ de chiffre d'affaires

CHIFFRE D'AFFAIRES 2022

25 458 M€

SALAIRES ET CHARGES SOCIALES DES COLLABORATEURS

5 487 M€ 21,6 %

DIVIDENDE VERSÉ AUX ACTIONNAIRES

55 M€ 0,2 %

FRAIS DE FINANCEMENT BANCAIRE

334 M€ 1,3 %

IMPÔTS

252 M€ 1,0 %

FOURNISSEURS / ACHATS ET AUTRES COÛTS EXTERNES

18 210 M€ 75,5 %

Capacité à financer la croissance future

INVESTISSEMENTS (CAPEX)

1 177 M€ 4,6 %

DÉPENSES BRUTES EN R&D

2 079 M€ 8,2 %

INVESTISSEMENTS

6 359 M€ 25,0 %

Performance financière 2022

2022 a été particulièrement importante pour nous car c'est l'année de l'intégration effective de HELLA pour créer FORVIA, le 7^e équipementier mondial. Il s'agit d'une étape historique pour le Groupe, même si elle s'est inscrite dans un environnement macroéconomique difficile, notamment à partir de février avec la survenance de la guerre en Ukraine.

En effet, l'année 2022 a continué d'être impactée par la pénurie de semi-conducteurs et des problèmes de chaîne d'approvisionnement, mais également par des défis supplémentaires : une inflation élevée, des risques énergétiques et des taux d'intérêt accrus.

Dans ce contexte, FORVIA a néanmoins réalisé des ventes en forte hausse à plus de 25 milliards d'euros, induisant l'effet de la consolidation de HELLA à partir du 1^{er} février ainsi que la refacturation d'une partie des effets de l'inflation à ses clients. La marge opérationnelle a été résiliente à 4,4% des ventes avec un second semestre en nette amélioration à 5,0% des ventes et une génération de flux de trésorerie meilleure qu'attendu, à 471 millions d'euros sur l'ensemble de l'année.

En novembre, FORVIA a présenté son plan à moyen terme POWER25, visant à générer une croissance rentable, renforcer la génération de trésorerie et accélérer le désendettement du Groupe. Nous sommes parfaitement en ligne avec le plan annoncé. Nous avons notamment finalisé le refinancement de l'acquisition de HELLA et nous avons commencé à réduire notre ratio d'endettement sur la deuxième partie de l'année 2022. Le désendettement constitue, en effet, une de nos priorités depuis l'acquisition de la participation majoritaire dans HELLA. Au-delà de l'accroissement de la génération de flux de trésorerie, les projets de transactions annoncés à date nous permettent d'atteindre l'intégralité de notre programme de cession d'actifs non stratégiques pour 1 milliard d'euros d'ici fin 2023. Nous sommes aussi bien avancés dans notre plan POWER25 pour ramener le Groupe à un ratio dette nette/EBITDA ajusté inférieur à 1,5 en fin d'année 2025 ayant réalisé 2,6x en fin d'exercice vs 3,1x au 30 juin 2022.

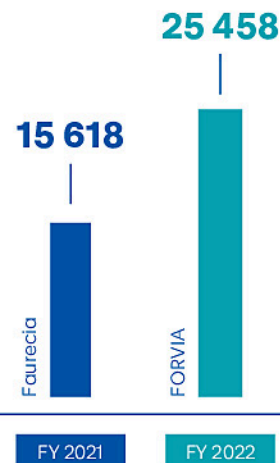
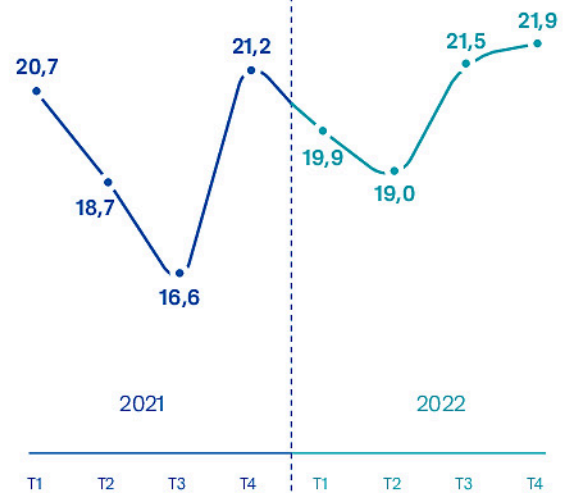
OLIVIER DURAND
Vice-président exécutif,
Directeur financier
du Groupe



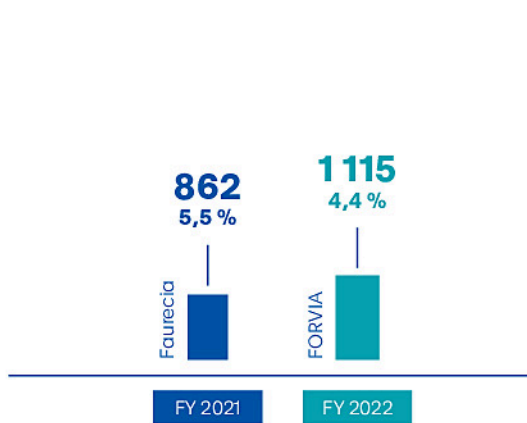
Production automobile mondiale

77,2 millions
de véhicules

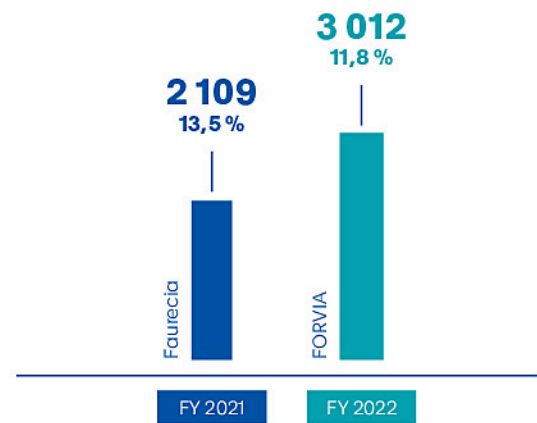
82,4 millions
de véhicules



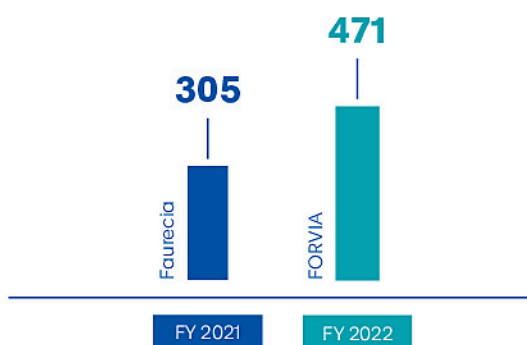
Ventes
(en millions d'euros)



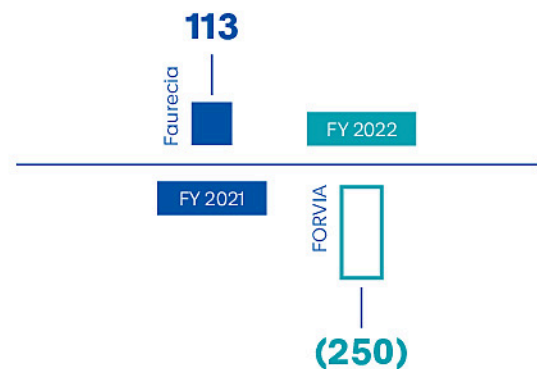
Résultat opérationnel
(en millions d'euros
et en % des ventes)



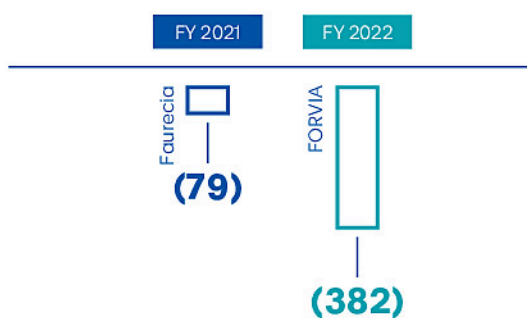
EBITDA ajusté
(en millions d'euros
et en % des ventes)



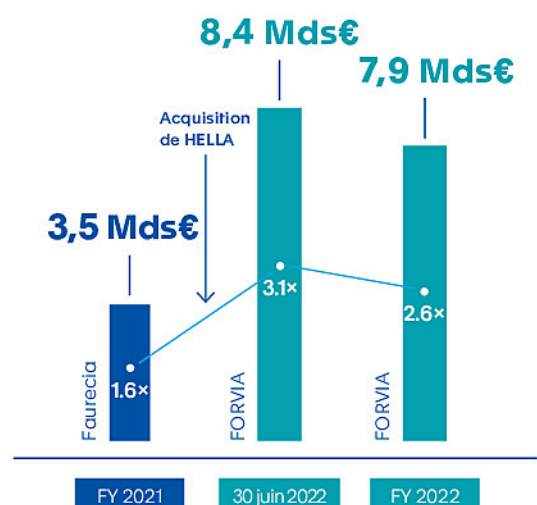
Cash-flow net
(en millions d'euros)



Résultat net des activités poursuivies
(en millions d'euros)



Résultat net, part du Groupe
(en millions d'euros)



Dettes nettes en fin d'exercice
Ratio dette nette/EBITDA

Performance ESG 2022



Planet
Préparer le futur



Business
Agir de façon responsable



People
Contribuer à la société

Nos indicateurs clés en 2022

ÉMISSIONS DE CO₂

0,83 Mt éq. CO₂ (scopes 1 et 2)
12 Mt éq. CO₂ (scopes 1, 2, 3 contrôlé ; hors utilisation des produits vendus)

INTENSITÉ CO₂

33 t éq. CO₂ (scopes 1 et 2)/M€ de chiffre d'affaires

INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE

101 MWh/M€ de chiffre d'affaires

INTENSITÉ DES DÉCHETS

9,15 tonnes de déchets/M€ de chiffre d'affaires

INTENSITÉ EN EAU

126,3 m³/M€ de chiffre d'affaires

TAXONOMIE VERTE

21,5 % Part du chiffre d'affaires aligné avec la taxonomie

ÉTHIQUE DES AFFAIRES

96,7 %* des employés ciblés formés sur le Code éthique

UNE CHAÎNE DE VALEUR RESPONSABLE

77 %* des fournisseurs du panel évalués par EcoVadis

40/100* Score EcoVadis minimum des fournisseurs du panel

SÉCURITÉ AU TRAVAIL

2,08 accidents avec et sans arrêt de travail par million d'heures travaillées (indicateur FR1t)

DIVERSITÉ

23 %* de femmes dans le Top 300 des leaders

27,3 % de femmes parmi les managers et professionnels

UNE ORGANISATION APPRENANTE

22,9* heures de formation par an et par salarié

Feuille de route extra-financière de FORVIA

| | | | |
|------------|--|--|---|
| D'ici 2025 | <p>Neutralité CO₂ dans les opérations scopes 1 et 2</p> <p>- 28 % d'intensité des déchets</p> | <p>ÉTHIQUE DES AFFAIRES</p> <p>100 % des employés ciblés formés sur le Code éthique</p> <p>UNE CHAÎNE DE VALEUR RESPONSABLE</p> <p>95 % des fournisseurs du panel évalués par EcoVadis</p> <p>55/100 Score EcoVadis minimum des fournisseurs du panel</p> | |
| D'ici 2027 | <p>- 34 % d'intensité des déchets</p> | <p>SÉCURITÉ AU TRAVAIL</p> <p>1,5 accident avec et sans arrêt de travail par million d'heures travaillées (indicateur FR1t)</p> | <p>DIVERSITÉ</p> <p>25 % de femmes dans le Top 300 des leaders</p> <p>30 % de femmes parmi les managers et professionnels</p> |
| D'ici 2030 | <p>- 45 % d'émissions de CO₂ scopes 1, 2, 3</p> | | <p>DIVERSITÉ</p> <p>30 % de femmes dans le Top 300 des leaders</p> <p>35 % de femmes parmi les managers et professionnels</p> <p>UNE ORGANISATION APPRENANTE</p> <p>25 heures de formation par an et par salarié</p> |
| D'ici 2045 | <p>Neutralité CO₂</p> | | |

* Données Faurecia. La consolidation des données FORVIA est en cours.

1

Informations financières et comptables

| | |
|---|------------|
| 1.1. Analyse de l'activité du Groupe et des résultats consolidés | 68 |
| 1.1.1. Événements de l'exercice | 68 |
| 1.1.2. Production automobile | 71 |
| 1.1.3. Ventes | 71 |
| 1.1.4. Marge opérationnelle | 76 |
| 1.1.5. Résultat net | 78 |
| 1.1.6. Structure financière | 79 |
| 1.2. Perspectives | 81 |
| 1.3. Comptes consolidés | 82 |
| 1.3.1. État du résultat global de la période | 82 |
| 1.3.2. Bilan consolidé | 84 |
| 1.3.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés | 86 |
| 1.3.4. Variation des capitaux propres consolidés | 87 |
| 1.3.5. Annexe aux états financiers consolidés | 88 |
| 1.3.6. Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2022 | 140 |
| 1.4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2022 | 151 |
| 1.5. Analyse de l'activité de la Société et des résultats sociaux | 158 |
| 1.6. Comptes sociaux au 31 décembre 2022 | 161 |
| 1.6.1. Compte de résultat | 161 |
| 1.6.2. Bilan au 31 décembre 2022 | 162 |
| 1.6.3. Annexe aux comptes de l'exercice 2022 | 163 |
| 1.6.4. Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices | 182 |
| 1.6.5. Filiales et participations | 183 |
| 1.7. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels | 184 |

1.1. Analyse de l'activité du Groupe et des résultats consolidés

1.1.1. Événements de l'exercice

1.1.1.1. Faits notables

CONTEXTE ÉCONOMIQUE LIÉ AU COVID-19, À LA PÉNURIE DE COMPOSANTS ÉLECTRONIQUES ET AU CONFLIT MILITAIRE EN UKRAINE

En 2022, la production automobile mondiale a augmenté de 6,7 % par rapport à 2021, passant de 77,2 millions de véhicules légers à 82,4 millions en 2022. Elle demeure significativement en dessous des 89,0 millions de véhicules légers produits en 2019, avant la crise du Covid-19. La production du premier semestre était en baisse de 1,1 %, principalement impactée par le premier trimestre (en baisse de 3,5 % par rapport au premier trimestre 2021) qui a subi le début de la guerre en Ukraine en février, alors que la seconde partie de l'année 2022 est en hausse de 14,8 %, reflétant principalement la base très faible de comparaison du troisième trimestre 2021.

Elle a été pénalisée par les arrêts et reprises de production des constructeurs, à la suite des perturbations de la chaîne logistique du fait de la guerre en Ukraine, la pénurie persistante de composants électroniques et les impacts liés au Covid-19 en Chine :

- la Chine a été fortement pénalisée par les restrictions liées au Covid-19 mises en place en avril et mai (la production automobile était en baisse de 4,7 % sur le second trimestre 2022) puis par l'augmentation des cas de Covid-19 fin 2022 après la décision d'arrêter la politique de zéro Covid (la production automobile chinoise était en baisse de 5,5 % sur le dernier trimestre 2022);
- l'Europe a été fortement impactée par les arrêts et reprises de production du fait des perturbations logistiques liées à la guerre en Ukraine et à la pénurie persistante de composants électroniques avec une production automobile en baisse de 11,3 % au premier semestre 2022 par rapport à 2021, dont 17,5 % sur le premier trimestre;
- La pénurie de composants électroniques a perduré tout au long de l'année 2022 et devrait se réduire graduellement en 2023, sans pour autant se résorber complètement avant 2024;
- enfin, d'un point de vue macro-économique, 2022 a été caractérisé par des défis supplémentaires : une inflation élevée s'est étendue dans l'ensemble des pays, les risques d'approvisionnement en énergie ont poussé les prix à la hausse et les taux d'intérêt ont été augmentés pour contenir l'inflation.

Considérant l'activité très limitée du groupe en Russie (les ventes représentant 0,4 % du chiffre d'affaires total du groupe en 2022 à comparer à 1,4 % en 2021) du fait de la guerre en Ukraine, des décisions des constructeurs sur leurs opérations en Russie et de l'environnement incertain et complexe, le groupe a décidé de se désengager de Russie et a déprécié les actifs correspondants en 2022. Les impacts comptables détaillés sont décrits en note 6. Le groupe n'est pas présent en Ukraine.

1.1.1.2. Événements importants

Janvier 2022

- Faurecia a annoncé un partenariat avec BMW Group afin d'intégrer l'App Store de Faurecia Aptoide dans les futurs véhicules du Groupe. L'App Store permet de proposer une continuité digitale aux occupants des nouveaux modèles du premier constructeur mondial de voitures et de motos haut de gamme grâce à une offre d'applications innovantes et connectées.
- Le 31 janvier 2022, Faurecia a annoncé la finalisation de la transaction HELLA, conformément au calendrier indicatif. Faurecia détient désormais une participation majoritaire supérieure à 80 % des actions de HELLA et consolidera HELLA dans ses comptes à compter du 1er février 2022. À l'issue de l'opération, le pool familial Hueck et Roepke a reçu 13 571 385 actions Faurecia nouvellement émises, devenant ainsi le principal actionnaire de Faurecia avec environ 9 % de son capital social. Le pool familial a accepté d'être soumis à un premier lock-up de ses actions Faurecia pendant 18 mois à compter de la date de clôture de l'acquisition et à un lock-up ultérieur de 12 mois supplémentaires pour la partie de ses actions Faurecia excédant 5 % du capital social de Faurecia.

Mars 2022

- Faurecia, participera avec MAN à un projet bavarois de création d'une flotte de poids lourds à l'hydrogène.

Cette flotte sera fournie par le constructeur MAN et sera développée dans le cadre d'un programme soutenu par les autorités bavaroises.

Faurecia, bénéficie du soutien du Ministère bavarois de l'Économie, du Développement régional et de l'Énergie à hauteur d'environ 7 millions d'euros afin de développer et homologuer une nouvelle taille de réservoir, parfaitement adaptée aux exigences de ces véhicules commerciaux, ainsi qu'à d'autres applications requérant un usage intensif.

Avril 2022

- La California Energy Commission (CEC) a sélectionné Symbio, Faurecia, Michelin, ainsi que GTI et d'autres partenaires industriels, pour le développement et la démonstration d'un camion de classe 8 à hydrogène destiné au transport régional, comme principaux contributeurs de l'initiative de mobilité zéro-émission hydrogène soutenue par l'État.

Le projet « Symbio H2 Central Valley Express » a pour objet de développer un camion à piles à combustible hydrogène dont les performances seront équivalentes à celles d'un camion diesel de 15 litres, offrant ainsi une solution zéro-émission pour les usages intensifs du transport régional.

- Faurecia a annoncé un partenariat de longue durée à l'échelle mondiale avec Mercedes-Benz Group AG afin d'intégrer sa solution d'App Store, développée en collaboration avec Aptoide, dans le système multimédia MBUX de l'un des fournisseurs mondiaux de véhicules et de vans haut de gamme et de luxe.

À compter de 2023, l'entreprise proposera un portefeuille d'applications personnalisées, qui sera mis à jour plusieurs fois par an afin d'améliorer l'expérience utilisateur.

Mai 2022

- Faurecia et Veolia ont signé un accord de coopération et de recherche pour développer conjointement des composés innovants pour les modules intérieurs de voitures, avec pour objectif d'atteindre 30 % de contenu recyclé en moyenne dès 2025. Grâce à ce partenariat, les deux entreprises pourront accélérer le déploiement en Europe de solutions durables de pointe pour les intérieurs de véhicules : tableaux de bord, panneaux de portes et consoles centrales. Veolia commencera à produire des matières premières secondaires sur ses sites de recyclage en France dès 2023.

En 2011, avec NAFILean®, Faurecia a été le premier équipementier automobile à proposer une gamme complète de solutions de cockpit en biocomposites. Plus d'une décennie plus tard, NAFILean® est présent dans environ 13 millions de véhicules. L'empreinte CO₂ de ces produits est inférieure de 28 % à celle de leurs homologues conventionnels entièrement à base de plastique.

- Faurecia a annoncé avoir signé un accord d'achats d'énergie avec ENGIE et EDP pour équiper plus de 150 de ses sites dans 22 pays avec des panneaux solaires.

Ce partenariat est une étape majeure dans le plan d'actions de Faurecia pour devenir neutre en émissions de CO₂ pour ses opérations industrielles (scopes 1 et 2) d'ici 2025.

Juin 2022

- Faurecia a remporté un contrat pour fournir des systèmes de stockage d'hydrogène grande capacité à la société Air Flow. Inclus dans un conteneur de taille standard, ces systèmes de stockage d'hydrogène seront destinés à alimenter des stations de recharge situées dans la Zero Emission Valley (ZEV), un projet dont HYmpulsion est le maître d'ouvrage.

L'objectif du projet ZEV est de déployer d'ici 2024, 1 200 véhicules à pile à combustible et 20 stations à hydrogène dont certaines seront équipées d'électrolyseurs afin de produire de l'hydrogène à partir d'électricité renouvelable et sans émission de CO₂.

- FORVIA, a annoncé la validation de sa feuille de route en matière de neutralité CO₂ par la Science Based Target initiative (SBTi) le 6 juin 2022. Ensemble, Faurecia et Hella atteindront des émissions nettes nulles d'ici 2045 - un objectif correspondant au standard le plus ambitieux de SBTi. Seules vingt entreprises dans le monde ont vu leur engagement zéro émission nette approuvé à ce jour.

Juillet 2022

- HELLA a annoncé avoir signé un accord de cession de sa participation de 33,33% dans HBPO à son co-actionnaire, Plastic Omnium pour 290 millions d'euros.

- Faurecia a signé un prêt de 315 millions d'euros avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI). L'opération, d'un montant de 315 millions d'euros, est un prêt in fine d'une maturité de 7 ans.

Ce prêt a permis à Faurecia de renforcer sa liquidité en allongeant la maturité de sa dette à un coût attractif.

Septembre 2022

- Faurecia a intégré l'indice Euronext CAC 40 ESG® qui regroupe les 40 sociétés de l'indice CAC® Large 60 ayant démontré les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

- FORVIA a exposé cette année à l'IAA Transportation de Hanovre, pour la première fois avec ses deux marques Faurecia et HELLA. Le stand FORVIA a présenté l'expertise combinée des deux sociétés dans les domaines de l'éclairage, de l'électronique et de la mobilité propre et durable.

- Faurecia, a signé un prêt de \$210 millions avec des banques d'Amérique latine. Cette transaction fait partie du programme de refinancement de l'acquisition de HELLA.

Ce prêt de \$210 millions est structuré en une tranche en dollar et une tranche en pesos mexicain, avec une maturité à 2028. La marge au-dessus du taux de référence est en moyenne proche de 3,35%, ce qui représente un coût de financement attractif dans l'environnement actuel.

Octobre 2022

- Les activités de Faurecia, pour la mobilité zéro émission sont considérées relever d'intérêt commun pour l'Europe. Faurecia et Symbio comptent parmi les 10 projets supportés par le gouvernement français dans le cadre du PIIEC (Projet Important d'Intérêt Européen Commun). €2,1 milliards viendront soutenir l'ensemble de ces 10 projets pour accélérer l'industrie de l'hydrogène en France.

- Faurecia, a été retenue par HYVIA, une joint-venture entre le Groupe Renault et Plug. Faurecia fournira des systèmes de stockage d'hydrogène de nouvelle génération pour la production en série du Renault Master H2-TECH, fabriqué en France. Les systèmes de stockage d'hydrogène seront produits dans l'usine de Faurecia située à Allenjoie, en France, ayant une capacité de production de plus de 100 000 réservoirs par an.

- Faurecia, a annoncé la signature d'un contrat d'achat d'électricité (PPA) avec deux des plus grands investisseurs européens dans le domaine des énergies renouvelables, Octopus Energy Generation et Mirova, société de gestion dédiée à l'investissement durable et affiliée à Natixis Investment Managers. La capacité installée du projet est de 85,8 mégawatts (MW). Les éoliennes sont situées à Alingsås (Suède). Cet accord viendra soutenir l'objectif de FORVIA visant à atteindre des émissions de CO₂ nettes nulles d'ici 2045.

Novembre 2022

- FORVIA, annonce la création de MATER'ACT, une nouvelle marque pour développer et industrialiser des matériaux durables de pointe. FORVIA est le premier de l'industrie automobile dont l'objectif « zéro émission nette » est validé par le Science Based Target initiatives, et conforte ainsi son avantage technologique dans le domaine pour proposer des expériences de mobilités qui comptent pour chacun d'entre nous.

- Faurecia et HELLA, opérant conjointement sous le nom de FORVIA, ont organisé leur premier Capital Markets Day commun, au cours duquel le Groupe a présenté Power25, son nouveau plan à moyen terme visant à générer une croissance rentable, renforcer la génération de trésorerie et accélérer le désendettement du Groupe. Les ambitions du plan Power25 de FORVIA se concentrent sur 3 axes stratégiques :

- Piloter la croissance des ventes via l'innovation et le développement durable,
- Améliorer la profitabilité et baisser le seuil de rentabilité,
- Avoir une forte génération de cash et accélérer le désendettement du groupe.

Ces axes se traduisent par les objectifs financiers suivants pour 2025 (sur la base d'une hypothèse de production automobile mondiale de 88 millions d'unités en 2025 et après l'effet estimé du programme de cession de 1 milliard d'euros d'ici fin 2023) :

- des ventes autour de 30 milliards d'euros en 2025,
 - une marge opérationnelle > 7% des ventes en 2025,
 - un net cash flow à 4% des ventes en 2025,
 - Dette nette/EBITDA ajusté < 1,5x en Décembre 2025.
- FORVIA a reçu le prestigieux prix de l'innovation du CES 2023 dans la catégorie "Vehicle Tech & Advanced Mobility" en tant que « Lauréat » pour son système de phare numérique à puce « Solid State Lighting | High Definition » (SSL | HD).
 - Faurecia a annoncé le succès du placement de 700 millions d'euros d'obligations senior liées au développement durable. Faurecia a placé les Obligations Durables échéance 2026 avec un coupon de 7,25%. Les Obligations Durables sont émises dans le cadre du Sustainability-Linked Financing Framework (le « Framework ») de Faurecia établi en octobre 2021.

Décembre 2022

- FORVIA a présenté ses toutes dernières solutions en matière d'électrification et de gestion de l'énergie, de conduite automatisée et sûre, et d'expériences personnalisées dans le cockpit numérique et durable. Grâce à ces technologies, FORVIA a démontré son engagement pour atteindre la neutralité carbone dans toutes ses activités et pour tous ses produits d'ici 2045.
- Faurecia, une société du groupe FORVIA, Michelin et Stellantis ont annoncé avoir entamé des négociations exclusives visant à permettre à Stellantis de prendre une participation au capital de Symbio, leader de la mobilité hydrogène zéro émission, afin de jouer un rôle majeur dans ce secteur aux côtés des actionnaires existants, Faurecia et Michelin.

Janvier 2023

- Faurecia a annoncé le succès d'une émission d'Obligations Additionnelles liées au développement durable, de maturité 2026 et de coupon 7,25% (les "Obligations Additionnelles") à travers un placement privé arrangé par BNP Paribas. Faurecia a placé ces Obligations Additionnelles à 101,75% du pair, soit un taux de rendement de 6,65%.

Février 2023

- Faurecia a émis le 1^{er} février 2023 250 millions d'euros d'Obligations Additionnelles liées au développement durable, de maturité 2026 et de coupon 7,25% ; le produit net de l'émission de ces Obligations Additionnelles sera affecté au remboursement complet du Bridge-to-Bond et du Bridge-to-Equity liés à l'acquisition de HELLA et à ses besoins de financement.
- Faurecia a entamé en février 2023 des négociations exclusives avec Cummins concernant la cession potentielle d'une partie de son activité de post-traitement des gaz d'échappement pour les véhicules utilitaires. La transaction potentielle ferait l'objet d'une consultation des représentants du personnel et serait par ailleurs soumise aux conditions suspensives usuelles, notamment aux approbations réglementaires.
- Faurecia a annoncé mi février 2023 avoir signé avec le groupe Motherson un accord par lequel Motherson s'engage à acquérir la division SAS Cockpit Modules de Faurecia (assemblage et services logistiques), reportée dans le segment Interiors, pour une valeur d'entreprise de 540 millions d'euros. La transaction sera soumise aux conditions suspensives usuelles, notamment aux approbations réglementaires.

L'ensemble des communiqués relatifs à ces événements est consultable sur le site www.faurecia.com

1.1.2. Production automobile

La production automobile mondiale a augmenté de 6,7 % entre 2021 et 2022. Elle a diminué en Europe (incluant la Russie) de 0,5 %, augmenté en Amérique de 9,4 % (dont une augmentation de 9,7 % en Amérique du Nord et de 8,3 % en Amérique du Sud), augmenté dans le reste du monde de 9,2 % et augmenté en Asie de 8,2 % (dont une augmentation de 6,4 % en Chine).

Toutes les données relatives à la production automobile et aux évolutions de volumes proviennent du rapport IHS Markit Automotive de Février 2023 (segment véhicules en adéquation avec les chiffres de la CAAM pour la Chine).

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION AUTOMOBILE ET DES VOLUMES DE 2021 À 2022

| | T1 | T2 | S1 | T3 | T4 | S2 | FY |
|------------------|---------------|--------------|---------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| Europe | -17,5 % | -4,2 % | -11,3 % | 21,7 % | 6,8 % | 13,1 % | -0,5 % |
| Amérique | -3,5 % | 11,8 % | 3,7 % | 25,0 % | 7,2 % | 15,6 % | 9,4 % |
| Amérique du Nord | -1,7 % | 11,6 % | 4,5 % | 23,5 % | 7,9 % | 15,3 % | 9,7 % |
| Amérique du Sud | -13,0 % | 12,8 % | -0,5 % | 32,8 % | 4,0 % | 17,2 % | 8,3 % |
| Asie | 1,9 % | -0,3 % | 0,9 % | 33,2 % | 1,8 % | 15,4 % | 8,2 % |
| Chine | 6,7 % | -4,8 % | 1,0 % | 34,3 % | -5,5 % | 11,1 % | 6,4 % |
| Reste du Monde | 10,2 % | 6,7 % | 8,5 % | 39,2 % | -16,9 % | 9,9 % | 9,2 % |
| TOTAL | -3,4 % | 1,5 % | -1,1 % | 29,6 % | 3,3 % | 14,8 % | 6,7 % |

1.1.3. Ventes

L'évolution des ventes de Faurecia sur un an comprend trois éléments :

- un « Effet devises » calculé en appliquant les taux de change moyens de la période aux ventes de l'année précédente ;
- un « Effet périmètre » lié à l'acquisition de HELLA au 1^{er} Février 2022 (11 mois) ;

- une « Croissance à devises et périmètre constants ».

En tant qu'« Effet périmètre », Faurecia prend en compte l'effet des acquisitions et cessions dont les ventes annuelles excèdent 250 millions d'euros. Les autres acquisitions dont le montant des ventes est inférieur à ce seuil sont considérées comme des « acquisitions bolt-on » et sont comprises dans la « Croissance à devises constantes ».

En 2022, il n'y a pas eu d'effet d'« acquisitions bolt-on ».

| (en millions d'euros) | S2 2022 | Effet devises | Effet périmètre * | Croissance à devises et périmètre constants | S2 2021 |
|--|-----------------|---------------|-------------------|---|----------------|
| Ventes de produits | 13 074,3 | 294,2 | 3 593,8 | 1 891,8 | 7 294,5 |
| Var. en % | 79,2 % | 4,0 % | 49,3 % | 25,9 % | |
| Ventes d'outillages, prototypes et autres services | 760,9 | 24,4 | 129,9 | 65,8 | 540,8 |
| Var. en % | 40,7 % | 4,5 % | 24,0 % | 12,2 % | |
| VENTES | 13 835,1 | 318,7 | 3 723,6 | 1 957,6 | 7 835,3 |
| VAR. EN % | 76,6 % | 4,1 % | 47,5 % | 25,0 % | |

* L'effet périmètre inclut les ventes de HELLA de juillet à décembre 2022.

1 Informations financières et comptables

Analyse de l'activité du Groupe et des résultats consolidés

| (en millions d'euros) | 2022 | Effet devises | Effet périmètre * | Croissance à devises et périmètre constants | 2021 |
|--|-----------------|---------------|-------------------|---|-----------------|
| Ventes de produits | 24 106,5 | 629,5 | 6 314,2 | 2 590,1 | 14 572,7 |
| Var. en % | 65,4 % | 4,3 % | 43,3 % | 17,8 % | |
| Ventes d'outillages, prototypes et autres services | 1 351,7 | 44,5 | 197,9 | 64,2 | 1 045,1 |
| Var. en % | 29,3 % | 4,3 % | 18,9 % | 6,1 % | |
| VENTES | 25 458,2 | 674,0 | 6 512,1 | 2 654,3 | 15 617,8 |
| VAR. EN % | 63,0 % | 4,3 % | 41,7 % | 17,0 % | |

* L'effet périmètre inclut les ventes de HELLA de février à décembre 2022.

Les ventes de produits (pièces, composants et R&D vendus aux constructeurs) atteignent 24 106,5 millions d'euros en 2022 à comparer à 14 572,7 millions d'euros en 2021. Cela représente une augmentation de 65,4 % en données brutes et de 17,8 % à devises et périmètre constants.

Les ventes d'outillages, de prototypes et d'autres services atteignent 1 351,7 millions d'euros en 2022 à comparer à

1 045,1 millions d'euros en 2021. Cela représente une augmentation de 29,3 % en données brutes et une augmentation de 6,1 % à devises et périmètre constants.

Les ventes totales atteignent 25 458,2 millions d'euros en 2022 à comparer à 15 617,8 millions d'euros en 2021. Cela représente une augmentation de 63,0 % en données brutes et 17,0 % à devises et périmètre constants.

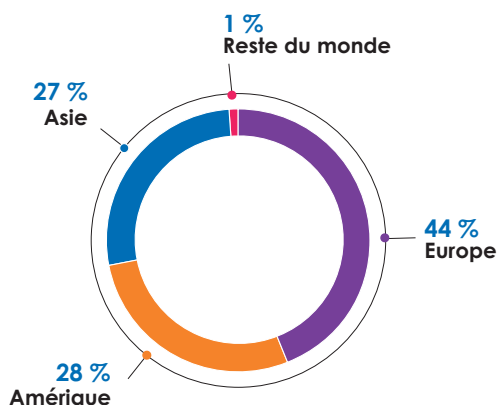
1.1.3.1. Ventes par région

| (en millions d'euros) | S2 2022 | Effet périmètre * | S2 2021 | Publié | Croissance à devises et périmètre constants | Production automobile |
|-----------------------|-----------------|-------------------|----------------|---------------|---|-----------------------|
| Europe | 5 807,9 | 2 011,6 | 3 190,6 | 82,0 % | 22,5 % | 13,1 % |
| Amérique | 3 832,3 | 773,6 | 2 240,8 | 71,0 % | 23,4 % | 15,6 % |
| dont Amérique du Nord | 3 437,5 | 760,0 | 1 944,7 | 76,8 % | 20,6 % | 15,3 % |
| dont Amérique du Sud | 394,9 | 13,6 | 296,2 | 33,3 % | 42,0 % | 17,2 % |
| Asie | 3 988,2 | 903,5 | 2 309,1 | 72,7 % | 27,7 % | 15,4 % |
| dont Chine | 3 206,1 | 827,2 | 1 764,7 | 81,7 % | 26,9 % | 11,1 % |
| Reste du monde | 206,8 | 34,9 | 94,7 | 118,4 % | 81,5 % | 9,9 % |
| TOTAL | 13 835,1 | 3 723,6 | 7 835,3 | 76,6 % | 25,0 % | 14,8 % |

* L'effet périmètre inclut les ventes de HELLA de juillet à décembre 2022.

| (en millions d'euros) | 2022 | Effet périmètre * | 2021 | Publié | Croissance à devises et périmètre constants | Production automobile |
|-----------------------|-----------------|-------------------|-----------------|---------------|---|-----------------------|
| Europe | 11 165,2 | 3 635,1 | 6 996,1 | 59,6 % | 10,1 % | -0,5 % |
| Amérique | 7 151,4 | 1 384,1 | 4 268,1 | 67,6 % | 22,4 % | 9,4 % |
| dont Amérique du Nord | 6 410,0 | 1 362,0 | 3 724,6 | 72,1 % | 20,7 % | 9,7 % |
| dont Amérique du Sud | 741,4 | 22,1 | 543,4 | 36,4 % | 34,3 % | 8,3 % |
| Asie | 6 795,3 | 1 430,2 | 4 166,5 | 63,1 % | 21,6 % | 8,2 % |
| dont Chine | 5 377,1 | 1 292,1 | 3 117,4 | 72,5 % | 21,6 % | 6,4 % |
| Reste du monde | 346,3 | 62,7 | 187,1 | 85,1 % | 49,2 % | 9,2 % |
| TOTAL | 25 458,2 | 6 512,1 | 15 617,8 | 63,0 % | 17,0 % | 6,7 % |

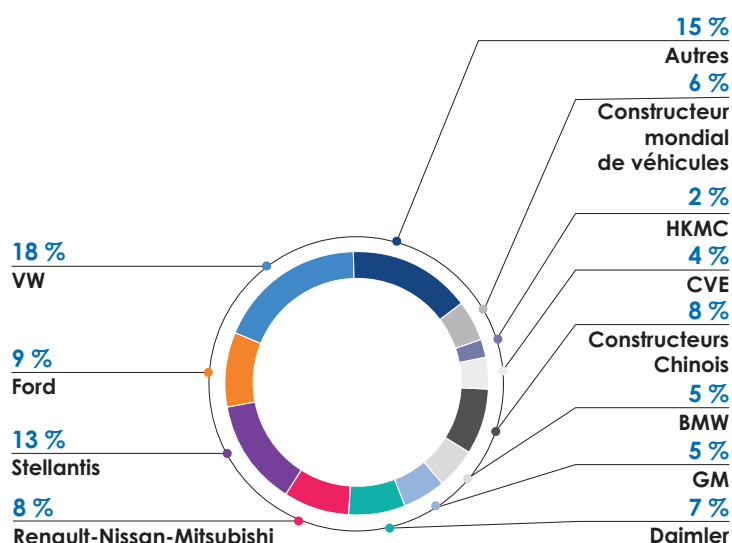
* L'effet périmètre inclut les ventes de HELLA de février à décembre 2022.



Les ventes par zone géographique en 2022 étaient comme suit :

- en Europe, les ventes atteignent 11 165,2 millions d'euros (43,9 % des ventes totales), à comparer à 6 996,1 millions d'euros en 2021. Elles augmentent de 59,6 % en données publiées et de 21,6 % à devises et périmètre constants. Cela est à comparer à une baisse de 0,5 % de la production automobile en Europe ;
- en Amérique, les ventes atteignent 7 151,4 millions d'euros (28,1 % des ventes totales), à comparer à 4 268,1 millions d'euros en 2021. Elles augmentent de 67,6 % en données publiées et de 22,4 % à devises et périmètre constants. Cela est à comparer à une augmentation de 9,4 % de la production automobile en Amérique. En Amérique du Nord, les ventes atteignent 6 410,0 millions d'euros, à comparer à 3 724,6 millions d'euros en 2021. Elles augmentent de 72,1 % en données publiées et de 20,7 % à devises et périmètre constants. Cela est à comparer à une augmentation de 9,7 % de la production automobile en Amérique du Nord ;
- en Asie, les ventes atteignent 6 795,3 millions d'euros (26,7 % des ventes totales), à comparer à 4 166,5 millions d'euros en 2021. Elles augmentent de 63,1 % en données publiées et de 21,6 % à devises et périmètre constants. Cela est à comparer à une augmentation de 8,2 % de la production automobile en Asie. En Chine, les ventes atteignent 5 377,1 millions d'euros, à comparer à 3 117,4 millions d'euros en 2021. Elles augmentent de 72,5,1 % en données publiées et de 21,6 % à devises et périmètre constants. Cela est à comparer à une augmentation de 6,4 % de la production automobile en Chine ;
- dans le reste du monde, les ventes atteignent 346,3 millions d'euros (1,4 % des ventes totales), à comparer à 187,1 millions d'euros en 2021. Elles augmentent de 85,1 % en données publiées et de 49,2 % à devises et périmètre constants. Cela est à comparer à une augmentation de 9,2 % de la production automobile dans le reste du monde ;
- les ventes mondiales atteignent 25 458,2 millions d'euros, à comparer à 15 617,8 millions d'euros en 2021. Elles augmentent de 63,0 % en données publiées et de 17,0 % à devises et périmètre constants. Cela est à comparer à une augmentation de 6,7 % de la production automobile mondiale (source IHS Markit de Février 2023).

1.1.3.2. Ventes par client



En 2022, les ventes* aux quatre principaux clients (VW, Stellantis, Renault-Nissan-Mitsubishi, Ford) représentent 12 280,90 millions d'euros, soit 48,2 % des ventes comparé à 60,2 % en 2021 :

- les ventes au groupe Volkswagen représentent 4 648,1 millions d'euros, soit 18,3 % des ventes totales du groupe FORVIA. Elles augmentent de 48,9 % en données publiées et de 8,9 % à devises et périmètre constants comparé à 2021 ;
- les ventes au groupe Stellantis représentent 3 400,3 millions d'euros, soit 13,4 % des ventes totales du groupe FORVIA. Elles augmentent de 18,0 % en données publiées et de 7,9 % à devises et périmètre constants comparé à 2021 ;
- les ventes au groupe Ford représentent 2 220,3 millions d'euros, soit 8,7 % des ventes totales du groupe FORVIA. Elles augmentent de 27,4 % en données publiées et augmentent de 17,8 % à devises et périmètre constants comparé en 2021 ;
- les ventes au groupe Renault-Nissan-Mitsubishi représentent 2 012,2 millions d'euros, soit 7,9 % des ventes totales du groupe FORVIA. Elles augmentent de 21,4 % en données publiées et de 5,8 % à devises et périmètre constants comparé à 2021 ;
- les ventes au groupe DAIMLER représentent 1 697,6 millions d'euros, soit 6,7% des ventes totales du groupe FORVIA. Elles augmentent de 181,1 % en données publiées et augmentent de 17,8 % à devises et périmètre constants comparé en 2021 ;
- les ventes aux constructeurs Chinois représentent 2 128,8 millions d'euros, soit 8,4 % des ventes totales du groupe FORVIA. Elles augmentent de 105,6 % en données publiées et de 63,2 % à devises et périmètre constants comparé à 2021 ;
- les ventes à un constructeur mondial de véhicules représentent 1 519,4 millions d'euros, soit 6,0 % des ventes totales du groupe FORVIA. Elles augmentent de 123,4 % en données publiées et de 34,6 % à devises et périmètre constants comparé à 2021 ;
- les ventes au groupe General Motors représentent 1 298,3 millions d'euros, soit 5,1 % des ventes totales du groupe FORVIA. Elles augmentent de 79,1 % en données publiées et de 18,6 % à devises et périmètre constants comparé à 2021 ;
- les ventes au groupe CVE représentent 992,0 millions d'euros, soit 3,9 % des ventes totales du groupe FORVIA. Elles augmentent de 54,3 % en données publiées et de 18,9 % à devises et périmètre constants comparé à 2021.

* La répartition du chiffre d'affaires facturé peut différer de celle du chiffre d'affaires par client final lorsque les produits sont cédés à des assembleurs intermédiaires.

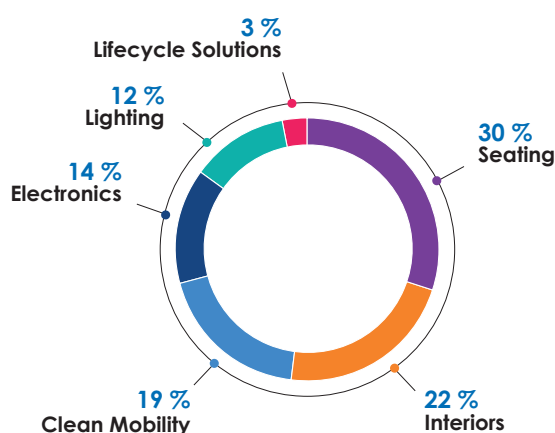
1.1.3.3. Ventes par secteur d'activité

| (en millions d'euros) | S2 2022 | Effet périmètre * | S2 2021 | Publié | Croissance à devises et périmètre constants |
|-----------------------|-----------------|----------------------|----------------|---------------|--|
| Seating | 4 174,4 | | 3 082,1 | 35,4 % | 29,9 % |
| Interiors | 2 967,9 | | 2 264,8 | 31,0 % | 29,1 % |
| Clean Mobility | 2 451,0 | | 2 050,8 | 19,5 % | 15,1 % |
| Electronics | 1 971,3 | 1 453,1 | 437,6 | 350,5 % | 15,4 % |
| Lighting | 1 792,6 | 1 792,6 | | | |
| Lifecycle Solutions | 477,9 | 477,9 | | | |
| TOTAL | 13 835,1 | 3 723,6 | 7 835,3 | 76,6 % | 25,0 % |
| dont groupe Faurecia | 10 111,5 | | 7 835,3 | 29,1 % | 25,0 % |
| dont groupe HELLA | 3 723,6 | 3 723,6 | | | |

* L'effet périmètre inclut les ventes de HELLA de juillet à décembre 2022.

| (en millions d'euros) | 2022 | Effet périmètre * | 2021 | Publié | Croissance à devises et périmètre constants |
|-----------------------|-----------------|----------------------|-----------------|---------------|--|
| Seating | 7 704,3 | | 6 048,7 | 27,4 % | 21,9 % |
| Interiors | 5 529,5 | | 4 640,6 | 19,2 % | 16,8 % |
| Clean Mobility | 4 735,7 | | 4 090,8 | 15,8 % | 10,9 % |
| Electronics | 3 521,7 | 2 545,1 | 837,6 | 320,4 % | 12,5 % |
| Lighting | 3 074,0 | 3 074,0 | | | |
| Lifecycle Solutions | 893,0 | 893,0 | | | |
| TOTAL | 25 458,2 | 6 512,1 | 15 617,8 | 63,0 % | 17,0 % |
| dont groupe Faurecia | 18 946,1 | | 15 617,8 | 21,3 % | 17,0 % |
| dont groupe HELLA | 6 512,1 | 6 512,1 | | | |

* L'effet périmètre inclut les ventes de HELLA de février à décembre 2022.



En 2022, les ventes par activité étaient comme suit :

- Seating réalise des ventes de 7 704,3 millions d'euros, une augmentation de 27,4 % en données brutes et de 21,9 % à devises et périmètre constants par rapport à 2021 ;
- Interiors réalise des ventes de 5 529,5 millions d'euros, une augmentation de 19,2 % en données brutes et de 16,8 % à devises et périmètre constants par rapport à 2021 ;
- Clean Mobility réalise des ventes de 4 735,7 millions d'euros, une augmentation de 15,8 % en données brutes et de 10,9 % à devises et périmètre constants par rapport à 2021 ;
- Electronics réalise des ventes de 3 521,7 millions d'euros, une augmentation de 320,4 % en données brutes et de 12,5 % à devises et périmètre constants par rapport à 2021 ;
- Lighting réalise des ventes de 3 074,0 millions d'euros ;
- Lifecycle Solutions réalise des ventes de 893,0 millions d'euros.

1.1.4. Marge opérationnelle

En 2022 :

- la marge opérationnelle avant amortissement des actifs incorporels acquis s'établit à 1 114,9 millions d'euros, soit 4,4 % des ventes en 2022, à comparer à 861,7 millions d'euros, soit 5,5 % des ventes en 2021 ;
- les dépenses brutes de recherche et développement s'établissent à 2 078,9 millions d'euros, soit 8,2 % des ventes, à comparer à 1 218,9 millions d'euros, soit 7,8 % des ventes en 2021. La part des dépenses de recherche et développement capitalisée s'élève à 1 181,6 millions d'euros, à comparer à 875,4 millions d'euros en 2021. Le pourcentage de capitalisation de la R&D est de 56,8 % contre 71,8 % en 2021 ;
- la charge nette de recherche et développement s'établit à 896,7 millions d'euros, soit 3,5 % des ventes 2022, à comparer à 330,9 millions d'euros, soit 2,1 % des ventes en 2021 ;
- les frais généraux s'établissent à 1 212,5 millions d'euros, soit 4,8 % des ventes en 2022, à comparer à 690,8 millions d'euros, soit 4,4 % des ventes en 2021 ;
- l'EBITDA ajusté, qui correspond à l'addition de la marge opérationnelle, des dotations aux amortissements, des provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et des frais de développement immobilisés, s'établit à 3 011,9 millions d'euros, soit 11,8 % des ventes en 2022, à comparer à 2 109,4 millions d'euros, soit 13,5 % des ventes en 2021.

1.1.4.1. Par région

| (en millions d'euros) | S2 2022 | | | S2 2021 | | |
|-----------------------|-----------------|----------------------|--------------|----------------|----------------------|--------------|
| | Ventes | Marge opérationnelle | % | Ventes | Marge opérationnelle | % |
| Europe | 5 807,9 | 65,1 | 1,1 % | 3 190,6 | 86,0 | 2,7 % |
| Amérique | 3 832,3 | 147,4 | 3,8 % | 2 240,8 | 1,3 | 0,1 % |
| dont Amérique du Nord | 3 437,5 | 117,7 | 3,4 % | 1 944,7 | (11,8) | -0,6 % |
| dont Amérique du Sud | 394,9 | 29,6 | 7,5 % | 296,2 | 13,1 | 4,4 % |
| Asie | 3 988,2 | 465,9 | 11,7 % | 2 309,1 | 256,3 | 11,1 % |
| Reste du monde | 206,8 | 10,3 | 5,0 % | 94,7 | 8,2 | 8,7 % |
| TOTAL | 13 835,1 | 688,8 | 5,0 % | 7 835,3 | 351,9 | 4,5 % |

| (en millions d'euros) | 2022 | | | 2021 | | |
|-----------------------|-----------------|----------------------|--------------|-----------------|----------------------|--------------|
| | Ventes | Marge opérationnelle | % | Ventes | Marge opérationnelle | % |
| Europe | 11 165,2 | 179,6 | 1,6 % | 6 996,1 | 292,0 | 4,2 % |
| Amérique | 7 151,4 | 193,3 | 2,7 % | 4 268,1 | 92,3 | 2,2 % |
| dont Amérique du Nord | 6 410,0 | 142,3 | 2,2 % | 3 724,6 | 48,8 | 1,3 % |
| dont Amérique du Sud | 741,4 | 51,0 | 6,9 % | 543,4 | 43,5 | 8,0 % |
| Asie | 6 795,3 | 722,7 | 10,6 % | 4 166,5 | 457,7 | 11,0 % |
| Reste du monde | 346,3 | 19,3 | 5,6 % | 187,1 | 19,7 | 10,5 % |
| TOTAL | 25 458,2 | 1 114,9 | 4,4 % | 15 617,8 | 861,7 | 5,5 % |

La marge opérationnelle en 2022, comparée à 2021, augmente de 253,2 millions d'euros :

- en Europe, la marge opérationnelle baisse de 112,4 millions d'euros pour atteindre 179,6 millions d'euros ou 1,6 % des ventes. Cela est à comparer à 292,0 millions d'euros ou à 4,2 % en 2021 ;
- en Amérique, la marge opérationnelle augmente de 101,0 millions d'euros pour atteindre 193,3 millions d'euros (dont 142,3 millions d'euros en Amérique du Nord) ou 2,7 % des ventes (dont 2,2% en Amérique du Nord). Cela est à comparer à 92,3 millions d'euros ou à 2,2 % en Amérique en 2021 et avec 48,8 millions d'euros ou à 1,3% en Amérique du Nord en 2021 ;

- en Asie, la marge opérationnelle augmente de 265,0 millions d'euros pour atteindre 722,7 millions d'euros ou 10,6 % des ventes. Cela est à comparer à 457,7 millions d'euros ou à 11,0 % en 2021 ;
- dans le reste du monde, la marge opérationnelle baisse de 0,4 millions d'euros pour atteindre 19,3 millions d'euros ou 5,6 % des ventes. Cela est à comparer à 19,7 millions d'euros ou à 10,5 % en 2021.

1 Informations financières et comptables

Analyse de l'activité du Groupe et des résultats consolidés

1.1.4.2. Par secteur d'activité

| (en millions d'euros) | S2 2022 | | | S2 2021 | | |
|-----------------------|-----------------|----------------------|--------------|----------------|----------------------|--------------|
| | Ventes | Marge opérationnelle | % | Ventes | Marge opérationnelle | % |
| Seating | 4 174,4 | 132,4 | 3,2 % | 3 082,1 | 88,4 | 2,9 % |
| Interiors | 2 967,9 | 154,8 | 5,2 % | 2 264,8 | 73,1 | 3,2 % |
| Clean Mobility | 2 451,0 | 184,4 | 7,5 % | 2 050,8 | 191,0 | 9,3 % |
| Electronics | 1 971,3 | 77,9 | 4,0 % | 437,6 | (0,7) | -0,1 % |
| Lighting | 1 792,6 | 95,8 | 5,3 % | | | |
| Lifecycle Solutions | 477,9 | 43,4 | 9,1 % | | | |
| TOTAL | 13 835,1 | 688,8 | 5,0 % | 7 835,3 | 351,9 | 4,5 % |
| dont groupe Faurecia | 10 111,5 | 472,6 | 4,7 % | 7 835,3 | 351,9 | 4,5 % |
| dont groupe HELLA | 3 723,6 | 216,2 | 5,8 % | | | |

| (en millions d'euros) | 2022 | | | 2021 | | |
|-----------------------|-----------------|----------------------|--------------|-----------------|----------------------|--------------|
| | Ventes | Marge opérationnelle | % | Ventes | Marge opérationnelle | % |
| Seating | 7 704,3 | 197,0 | 2,6 % | 6 048,7 | 284,8 | 4,7 % |
| Interiors | 5 529,5 | 245,7 | 4,4 % | 4 640,6 | 189,9 | 4,1 % |
| Clean Mobility | 4 735,7 | 336,3 | 7,1 % | 4 090,8 | 388,7 | 9,5 % |
| Electronics | 3 521,7 | 140,8 | 4,0 % | 837,6 | (1,7) | -0,2 % |
| Lighting | 3 074,0 | 106,5 | 3,5 % | | | |
| Lifecycle Solutions | 893,0 | 88,5 | 9,9 % | | | |
| TOTAL | 25 458,2 | 1 114,9 | 4,4 % | 15 617,8 | 861,7 | 5,5 % |
| dont groupe Faurecia | 18 946,1 | 769,0 | 4,1 % | 15 617,8 | 861,7 | 5,5 % |
| dont groupe HELLA | 6 512,1 | 345,9 | 5,3 % | | | |

En 2022 :

- la marge opérationnelle de Seating s'établit à 197,0 millions d'euros, soit 2,6 % des ventes, contre 284,8 millions d'euros, soit 4,7 % des ventes en 2021 ;
- la marge opérationnelle de Interiors s'établit à 245,7 millions d'euros, soit 4,4 % des ventes, contre 189,9 millions d'euros, soit 4,1 % des ventes en 2021 ;
- la marge opérationnelle de Clean Mobility s'établit à 336,3 millions d'euros, soit 7,1 % des ventes, contre 388,7 millions d'euros, soit 9,5 % des ventes en 2021 ;
- la marge opérationnelle de Electronics s'établit à 140,8 millions d'euros, soit 4,0 % des ventes, contre (1,7) million d'euros, soit -0,2 % des ventes en 2021 ;
- la marge opérationnelle de Lighting s'établit à 106,5 millions d'euros, soit 3,5 % des ventes ;
- la marge opérationnelle de Lifecycle Solutions s'établit à 88,5 millions d'euros, soit 9,9 % des ventes.

1.1.5. Résultat net

Le résultat net part du groupe en 2022 est une perte de 381,8 millions d'euros, soit -1,5 % des ventes. Cela est à comparer à une perte de 78,8 millions d'euros ou -0,5 % des ventes en 2021. Cela représente une baisse de 303,0 millions d'euros.

En 2022 :

- l'amortissement des actifs incorporels acquis représente une charge de 218,6 millions d'euros à comparer à une charge de 92,6 millions d'euros en 2021 ;
- le poste « Autres revenus et charges opérationnels non courants » représente une charge de 449,2 millions d'euros par rapport à une charge de 238,5 millions d'euros en 2021. Il comprend 351,8 millions d'euros de charges de restructuration à comparer aux 196,3 millions d'euros de dépense en 2021 ;
- les produits financiers de trésorerie s'établissent à 51,6 millions d'euros à comparer à 32,0 millions d'euros en 2021 ;
- les charges de financement s'élèvent à 385,3 millions d'euros, contre 239,3 millions d'euros en 2021 ;
- les autres revenus et charges financiers sont une charge qui s'élève à 188,9 millions d'euros à comparer à une charge de 47,2 millions d'euros en 2021. Cette charge comprend 11,3 millions d'euros d'effet d'actualisation des engagements de retraite ;
- la charge fiscale s'élève à 186,3 millions d'euros, contre 138,8 millions d'euros en 2021. Elle inclut un produit de 181,4 millions d'euros correspondant à une variation d'impôts différés ;

- la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est un produit de 11,4 millions d'euros, contre une perte de 24,6 millions d'euros en 2021;
- l'affectation aux minoritaires de leur quote-part de résultat net est un produit de 131,4 millions d'euros en 2022. Cela représente la quote-part des partenaires

dont le résultat dégagé dans les sociétés où FORVIA n'est pas seul actionnaire, principalement en Chine et chez HELLA, à comparer à un produit de 95,0 millions d'euros en 2021 ;

Le résultat net par action est de -2,20 euros (résultat net dilué à -2,20 euros par action) contre -0,57 euro en 2021 (résultat net dilué à -0,57 euro par action).

1.1.6. Structure financière

1.1.6.1. Réconciliation entre les flux nets de trésorerie et l'excédent de financement

| (en millions d'euros) | Notes | 2022 | 2021 |
|--|------------|------------------|--------------|
| Flux nets de trésorerie | | 470,8 | 304,6 |
| Acquisition/Cession de titres de participations et d'activités (nette de la trésorerie apportée) au sein des activités poursuivies | 2.3 | (4 885,5) | (66,1) |
| Produit de cessions d'actifs financiers au sein des activités poursuivies | 2.3 | 0,0 | 0,0 |
| Autres variations au sein des activités poursuivies | 2.3 | 628,6 | (62,0) |
| Excédent/(besoin) de financement des activités non poursuivies | 2.3 | 0,0 | (66,0) |
| Autres variations au sein des activités non poursuivies | | 0,0 | 0,0 |
| Excédent/(besoin) de financement | 2.3 | (3 786,1) | 110,4 |

1.1.6.2. Flux nets de trésorerie

Le solde net positif des flux de trésorerie est de 470,8 millions d'euros à comparer à un solde positif de 304,6 millions d'euros en 2021 :

- la marge opérationnelle avant amortissements et provision pour dépréciation ou EBITDA ajusté atteint 3011,9 millions d'euros contre 2109,4 millions d'euros en 2021, du fait de l'augmentation de la marge opérationnelle pour 253,2 millions d'euros et de l'augmentation des dépréciations et amortissements pour 649,3 millions d'euros ;
- les restructurations représentent des sorties de 183,8 millions d'euros contre 174,7 millions d'euros en 2021 ;
- les coûts financiers nets représentent des sorties de 373,0 millions d'euros contre 230,3 millions d'euros en 2021 ;
- la variation du besoin en fonds de roulement, incluant les cessions de créances commerciales déconsolidées, représente une amélioration de 557,2 millions d'euros à comparer à un impact positif de 53,0 millions d'euros en

2021. Cette variation se compose d'une hausse des stocks de 176,2 millions d'euros, d'une augmentation nette des créances clients de 592,6 millions d'euros, d'une augmentation des dettes fournisseurs de 1315,4 millions d'euros et d'une variation négative des autres créances et dettes de 10,6 millions d'euros. L'évolution des postes de bilan a été impactée par les variations de taux de change sur la période ;

- les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles représentent des sorties de trésorerie de 1 177,0 millions d'euros, contre 530,0 millions d'euros en 2021 ;
- les frais de recherche et développement capitalisés représentent des sorties de trésorerie de 965,8 millions d'euros, contre 669,7 millions d'euros en 2021 ;
- les impôts représentent des sorties de trésorerie de 384,3 millions d'euros, contre 242,6 millions d'euros en 2021 ;
- enfin, les autres éléments de trésorerie dégagent 14,4 millions d'euros d'entrées contre 10,8 millions d'euros de sorties en 2021.

1.1.6.3. Dette nette

| (en millions d'euros) | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|-----------------------|----------------|----------------|
| Dette nette | 7 939,1 | 3 466,7 |

La dette nette du Groupe s'établit à 7 939,1 millions d'euros au 31 décembre 2022 comparé à 3 466,7 millions d'euros au 31 décembre 2021.

La dette nette est essentiellement impactée par l'acquisition de HELLA effective au 31 Janvier 2022 et par un flux net de trésorerie positif de 470,8 millions d'euros, les

rachats d'actions propres pour 1,1 millions d'euros, les dividendes payés pour 54,9 millions d'euros, les opérations d'acquisitions/cessions de titres et autres flux de trésorerie pour un montant négatif de 4 537,5 (principalement lié à l'acquisition de HELLA) et l'impact négatif de 349,7 millions d'euros lié à l'application de la norme IFRS 16.

Les principales ressources de financement à long terme se composent :

- De la ligne de crédit syndiquée principale, qui a été renégociée en mai 2021. Son montant a été porté de 1 200 à 1 500 millions d'euros, et la maturité prolongée jusqu'en mai 2026, avec deux options d'extension d'un an. La ligne de crédit est désormais une ligne de crédit liée au développement durable, avec une marge indexée sur la performance du Groupe en terme de réduction des émissions de CO2 pour ses scopes 1 & 2. Au 31 décembre 2022, cette ligne de crédit n'était pas utilisée et était disponible pour son montant total ;
- De la ligne de crédit syndiquée d'HELLA, qui a été renégociée en septembre 2022. Son montant disponible est de 450 millions d'euros avec une option d'augmentation d'un montant disponible de 150 millions d'euros à maturité au 30 septembre 2025, avec deux options d'extension d'un an. Au 31 Décembre 2022, cette ligne de crédit n'était pas utilisée et totalement disponible pour son montant total;
- Faurecia a signé le 13 août 2021 un crédit-relais d'un montant de 5 500 millions d'euros (incluant un prêt de 500 millions d'euros pour une durée de 3 ans) afin de sécuriser le financement de l'acquisition d'HELLA. Au 31 décembre 2021, le crédit relais a été réduit à 3 400 millions d'euros, suite à des opérations de préfinancement pour un montant de 2 100 millions d'euros. En 2022, Faurecia a remboursé 2 200 millions d'euros suivant une augmentation de capital de 700 millions d'euros le 24 juin 2022 et des hausses de dettes. Au 31 décembre 2022, l'en-cours disponible du crédit-relais était de 705 millions d'euros, dont :
 - 100 millions d'euros de prêt relais à maturité au 30 janvier 2023 avec une extension possible jusqu'au 13 août 2023
 - 105 millions d'euros de crédit relais à maturité le 2 février 2023 ; avec une extension possible au 13 août 2023 ;
 - 500 millions d'euros de prêt à maturité au 13 août 2024 ;
- D'un montant total de 6 525 millions d'obligations dont 1 000 millions d'euros d'obligations à maturité en juin 2025, 750 millions d'euros d'obligations à maturité en juin 2026, 700 millions d'euros d'obligations liées au développement durable à maturité en juin 2026, 1 200 millions d'euros d'obligations liées au développement durable à maturité en février 2027, 890 millions d'euros à maturité en juin 2027 (dont 190 millions d'euros supplémentaires émis en février 2021), 700 millions d'euros d'obligations à maturité en juin 2028, 400 millions d'euros d'obligations vertes à échéance en juin 2029, 300 millions d'euros d'obligations HELLA à maturité en mai 2024, 500 millions d'euros d'obligations d'HELLA à maturité en janvier 2027 et 12 000 millions de Yen de crédit bilatéraux HELLA à maturité en 2032;
- De 1 180 millions d'euros de Schuldscheindarlehen (placement privé de droit allemand) constitué de plusieurs tranches venant à échéance en décembre 2023, juin, juillet, décembre 2024, janvier 2026, janvier 2027 and janvier 2028 ;
- Une ligne de crédit de 30 milliards de yens japonais signée en février 2020 afin de refinancer la dette à long terme de Clarion Co. Ltd, arrivant à échéance en février 2026 à la suite d'une première extension d'échéance. Au 31 décembre 2022, l'en-cours utilisé est de 20 milliards de yens ;
- Au 1^{er} juillet 2022, Faurecia a signé un accord de crédit de 315 millions d'euros avec la Banque d'investissement européenne, à maturité au 1^{er} juillet 2029. Le montant prélevé au 31 décembre 2022 s'élève à 289 millions d'euros;
- D'un prêt syndiqué de 210 millions de dollars US par Faurecia Sistemas Automotrices SA DE CV, signé le 22 Septembre 2022 avec des investisseurs latinos américains. Le prêt est composé d'une tranche de 100 millions de dollars et d'une tranche de 2 000 millions de pesos mexicains, tous les deux à maturité au 22 mars 2028;
- D'un prêt de 10 000 millions de yen à maturité le 20 juin 2033 signé par HELLA le 16 juin 2003.

1.2. Perspectives

La GUIDANCE FORVIA 2023

Sur la base des hypothèses suivantes :

- Une production automobile mondiale de 82 millions de véhicules en 2023, globalement stable par rapport à la production réelle de 2022 et plus prudente que les dernières prévisions de S&P (85 millions),
- Principaux taux de change : USD/€ @ 1,10 et CNY/€ @ 7,50,

Les prévisions de FORVIA pour l'année 2023 sont les suivantes :

- **Chiffre d'affaires compris entre 25,2 et 26,2 milliards d'euros, dont un impact estimé sur les ventes de -1,3 milliard d'euros résultant des cessions annoncées à ce jour** (principalement la déconsolidation de SAS à partir du 1^{er} janvier 2023 conformément à IFRS 5 et de l'activité à vendre à Cummins à partir du 1^{er} juillet 2023)
- **Marge opérationnelle entre 5% et 6% des ventes**
- **Cashflow net supérieur à 1,5% du chiffre d'affaires**
- **Ratio Dette nette/EBITDA ajusté compris entre 2,0x et 2,4x au 31 décembre 2023, intégrant l'effet du programme de cession de 1 MD EUR d'ici la fin de 2023**

Ces prévisions supposent qu'aucun confinement majeur n'affecte la production ou les ventes au détail dans toute grande région de production automobile au cours de l'année.

OBJECTIFS 2025 CONFIRMÉS (après impact estimé du programme de cession de 1 milliard d'euros d'ici fin 2023)

Les objectifs 2025 de FORVIA, tels que présentés lors du récent Capital Markets Day du 3 novembre 2022, sont pleinement confirmés (sur la base d'une hypothèse de production automobile mondiale de 88 millions de véhicules en 2025, plus prudente que la dernière prévision de S&P de 90 millions) :

- **Chiffre d'affaires d'environ 30 milliards d'euros**
- **Marge opérationnelle > 7% du chiffre d'affaires**
- **Cash flow net > 4% du chiffre d'affaires**
- **Le ratio Dette nette/EBITDA ajusté inférieur à 1,5x au 31 décembre 2025**

1.3. Comptes consolidés

Dans les états financiers présentés ci-après, il faut noter que :

- les données présentées pour l'exercice 2021 correspondent aux données FAURECIA publiées en février 2022 ;
- les données présentées pour l'exercice 2022 incluent l'impact majeur de la consolidation de HELLA depuis le 1^{er} février 2022 (11 mois sur l'exercice 2022).

1.3.1. État du résultat global de la période

| (en millions d'euros) | Notes | 2022 | 2021 |
|---|----------|-----------------|-----------------|
| CHIFFRE D'AFFAIRES | 4 | 25 458,2 | 15 617,8 |
| Coûts des biens et services vendus | 5 | (22 234,1) | (13 734,4) |
| Frais d'études, de recherche et développement | 5 | (896,7) | (330,9) |
| Frais généraux et commerciaux | 5 | (1 212,5) | (690,8) |
| MARGE OPÉRATIONNELLE (AVANT AMORTISSEMENT DES ACTIFS INCORPORELS ACQUIS) | 4 | 1 114,9 | 861,7 |
| Amortissement des actifs incorporels acquis | 11 | (218,6) | (92,6) |
| MARGE OPÉRATIONNELLE (APRÈS AMORTISSEMENT DES ACTIFS INCORPORELS ACQUIS) | | 896,3 | 769,1 |
| Autres revenus opérationnels non courants | 6 | 1,8 | 6,0 |
| Autres charges opérationnelles non courantes | 6 | (451,0) | (244,5) |
| Produits sur prêts, titres de placement et trésorerie | | 51,6 | 32,0 |
| Charges de financement | 7 | (385,3) | (239,3) |
| Autres revenus et charges financiers | 7 | (188,9) | (47,2) |
| RÉSULTAT DES ENTREPRISES CONTRÔLÉES AVANT IMPÔTS | | (75,5) | 276,1 |
| Impôts | 8 | (186,3) | (138,8) |
| <i>dont Impôts différés</i> | 8 | 181,4 | 95,0 |
| RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES CONTRÔLÉES | | (261,8) | 137,3 |
| Résultat net des sociétés mises en équivalence | 13 | 11,4 | (24,6) |
| RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES | | (250,4) | 112,7 |
| RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES | 2.3 | 0,0 | (96,5) |
| RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ | | (250,4) | 16,2 |
| Part du Groupe | | (381,8) | (78,8) |
| Part des intérêts minoritaires des activités poursuivies | 23 | 131,4 | 95,0 |
| Part des intérêts minoritaires des activités non poursuivies | | 0,0 | 0,0 |
| Résultat net par action (en euros) | 9 | (2,20) | (0,57) |
| Résultat net dilué par action (en euros) | 9 | (2,20) | (0,57) |
| Résultat net des activités poursuivies par action (en euros) | 9 | (2,20) | 0,13 |
| Résultat net des activités poursuivies dilué par action (en euros) | 9 | (2,20) | 0,13 |
| Résultat net des activités non poursuivies par action (en euros) | 9 | NA | (0,70) |
| Résultat net des activités non poursuivies dilué par action (en euros) | 9 | NA | (0,70) |

Autres éléments du résultat global de la période

| (en millions d'euros) | Notes | 2022 | 2021 |
|---|-------|----------------|--------------|
| RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ | | (250,4) | 16,2 |
| Éléments recyclables en compte de résultat des activités poursuivies | | 70,5 | 259,4 |
| Réévaluation à la juste valeur des couvertures de flux futurs | | 92,6 | 3,9 |
| <i>dont produits (charges) portés en capitaux propres</i> | | 82,5 | 10,9 |
| <i>dont produits (charges) transférés en résultat de la période</i> | | 10,1 | (7,0) |
| Écarts de change sur conversion des activités à l'étranger | | 2,8 | 256,6 |
| Effets d'impôts | | (24,9) | (1,1) |
| Éléments non recyclables en compte de résultat des activités poursuivies | | 168,7 | 45,1 |
| Écarts actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi | 25 | 244,3 | 54,1 |
| Effets d'impôts | | (75,6) | (9,0) |
| Autres éléments du résultat global des activités non poursuivies | | 0,0 | 6,5 |
| RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE | | (11,2) | 327,2 |
| Part du Groupe | | (150,8) | 196,9 |
| Part des intérêts minoritaires | | 139,6 | 130,3 |

1.3.2. Bilan consolidé

Actif

| (en millions d'euros) | Notes | 2022 | 2021 |
|---|-------|-----------------|-----------------|
| Écarts d'acquisition | 10 | 5 260,3 | 2 236,2 |
| Immobilisations incorporelles | 11 | 4 590,1 | 2 800,4 |
| Immobilisations corporelles | 12A | 5 055,8 | 2 802,4 |
| Droits d'utilisation | 12B | 1 183,5 | 950,9 |
| Titres mis en équivalence | 13 | 333,9 | 150,8 |
| Autres titres de participation | 14 | 128,5 | 88,0 |
| Autres actifs financiers non courants | 15 | 158,1 | 98,0 |
| Autres actifs non courants | 16 | 187,1 | 122,3 |
| Actifs d'impôts différés | 8 | 690,5 | 540,6 |
| TOTAL ACTIFS NON COURANTS | | 17 587,8 | 9 789,6 |
| Stocks et en-cours nets | 17 | 2 924,2 | 1 657,6 |
| Actifs sur contrats | | 275,6 | 273,5 |
| Créances clients et comptes rattachés | 18 | 5 065,9 | 3 468,1 |
| Autres créances d'exploitation | 19 | 720,5 | 473,6 |
| Créances diverses | 20 | 1 425,7 | 1 094,9 |
| Autres actifs financiers courants | 30 | 17,6 | 11,9 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 21 | 4 201,1 | 4 905,7 |
| TOTAL ACTIFS COURANTS | | 14 630,6 | 11 885,3 |
| TOTAL ACTIF | | 32 218,4 | 21 674,9 |

Passif

(en millions d'euros)

| | Notes | 2022 | 2021 |
|---|-------|-----------------|-----------------|
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| Capital | 22 | 1 379,6 | 966,3 |
| Primes d'émission, de fusion et d'apport | | 1 408,7 | 605,2 |
| Titres d'autocontrôle | | (4,5) | (4,0) |
| Réserves consolidées | | 2 162,5 | 1 974,7 |
| Écarts de conversion | | (16,5) | (34,3) |
| Résultat net | | (381,8) | (78,8) |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES PART GROUPE | | 4 548,0 | 3 429,1 |
| Intérêts minoritaires | 23 | 1 691,1 | 386,3 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | | 6 239,1 | 3 815,4 |
| Provisions non courantes | 25 | 575,2 | 447,3 |
| Passifs financiers non courants | 26 | 9 106,2 | 6 333,6 |
| Dettes de loyers non courantes | 26 | 1 049,2 | 833,1 |
| Autres passifs non courants | | 48,2 | 5,6 |
| Passifs d'impôts différés | 8 | 390,4 | 44,1 |
| TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS | | 11 169,2 | 7 663,7 |
| Provisions courantes | 24 | 795,5 | 288,4 |
| Passifs financiers courants | 26 | 1 773,7 | 1 018,8 |
| Dettes de loyers courantes | 26 | 251,8 | 198,8 |
| Avances sur contrats clients | | 975,4 | 740,2 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 27 | 9 181,3 | 6 693,2 |
| Dettes fiscales et sociales | 27 | 1 104,3 | 779,1 |
| Dettes diverses | 28 | 728,1 | 477,3 |
| TOTAL DES PASSIFS COURANTS | | 14 810,1 | 10 195,8 |
| TOTAL PASSIF | | 32 218,4 | 21 674,9 |

1.3.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés

| (en millions d'euros) | Notes | 2022 | 2021 |
|--|----------|------------------|------------------|
| I- OPÉRATIONS D'EXPLOITATION | | | |
| Marge opérationnelle (avant amortissements des actifs incorporels acquis) | | 1 114,9 | 861,7 |
| Amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations | 5.5 | 1 897,0 | 1 247,7 |
| Dont amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations en R&D | 5.5 | 687,2 | 487,5 |
| Dont autres amortissements | | 1 209,8 | 760,2 |
| Marge opérationnelle avant amortissements et provisions pour dépréciation (EBITDA ajusté) | | 3 011,9 | 2 109,4 |
| Provisions courantes et non courantes opérationnelles | | (102,0) | (47,5) |
| (Plus)/Moins-value sur cession d'actifs opérationnels | | (2,4) | (4,1) |
| Restructuring décaissé | | (183,8) | (174,7) |
| Frais financiers décaissés nets des produits | | (373,0) | (230,3) |
| Autres revenus et charges décaissés opérationnels non courants | | (83,5) | (42,8) |
| Impôts décaissés | | (384,3) | (242,6) |
| Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence | | 24,4 | 13,5 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | | 557,2 | 53,0 |
| Variation des stocks | | (176,2) | (203,0) |
| Dont augmentation de stocks de R&D | 5.4 | (215,8) | (205,7) |
| Dont diminution de stocks de R&D | | 194,1 | 201,2 |
| Variation des créances clients | | (592,6) | (5,0) |
| Variation des dettes fournisseurs | | 1 315,4 | 397,3 |
| Variation des autres créances et dettes d'exploitation | | 54,3 | 18,2 |
| Variation des créances et dettes diverses (hors impôt) | | (43,7) | (154,5) |
| Flux d'exploitation liés aux activités non poursuivies | | 0,0 | (41,9) |
| FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION | | 2 464,6 | 1 392,0 |
| II- OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT | | | |
| Investissements en immobilisations corporelles | 12 | (1 158,3) | (528,6) |
| Investissements en immobilisations incorporelles | 11 | (18,7) | (1,3) |
| Investissements en frais de développement | 5.4 & 11 | (965,8) | (669,7) |
| Acquisition/Cession de titres de participation et d'activités (nette de la trésorerie apportée) | 10 | (4 885,5) | (66,1) |
| Produit de cessions d'immobilisations corporelles | | 22,8 | 33,0 |
| Produit de cessions d'actifs financiers | | 0,0 | 0,0 |
| Variation des créances et dettes sur investissements | | 126,3 | 37,3 |
| Autres variations | | 628,6 | (62,0) |
| Flux d'investissement liés aux activités non poursuivies | | 0,0 | (24,1) |
| FLUX DE TRÉSORERIE SUR OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT | | (6 250,7) | (1 281,6) |
| EXCÉDENT/(BESOIN) DE FINANCEMENT (I)+(II) | | (3 786,1) | 110,4 |
| III- OPÉRATIONS DE FINANCEMENT | | | |
| Augmentation du capital de Faurecia (nette des frais) et des participations contrôlées | | 1 216,8 | 101,7 |
| Dividendes versés aux actionnaires de la Société mère | | (0,0) | (134,8) |
| Dividendes versés aux minoritaires des filiales contrôlées | | (54,9) | (66,4) |
| Acquisition de titres d'autocontrôle | | (1,1) | (127,5) |
| Émission d'emprunts et nouveaux passifs financiers | 26 | 4 755,9 | 2 512,0 |
| Remboursements d'emprunts et autres passifs financiers | 26 | (2 539,8) | (479,4) |
| Remboursements de dettes de loyers | | (257,0) | (205,1) |
| Flux de financement liés aux activités non poursuivies | | 0,0 | (2,6) |
| FLUX DE TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES | | 3 119,9 | 1 597,8 |
| IV- AUTRES IMPACTS SUR LA TRÉSORERIE NETTE | | | |
| Effet des variations des cours de change | | (38,4) | 106,2 |
| Flux nets de trésorerie liés aux activités non poursuivies | | 0,0 | 5,5 |
| AUGMENTATION/(DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE | | (704,6) | 1 819,9 |
| TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE | | 4 905,7 | 3 085,9 |
| TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE | | 4 201,1 | 4 905,7 |

Le flux net de trésorerie des activités poursuivies est de 470,8 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 304,6 millions d'euros au 31 décembre 2021.

1.3.4. Variation des capitaux propres consolidés

| (en millions d'euros) | Nombre d'actions ⁽¹⁾ | Capital social | Primes d'émission, de fusion et d'apport | Titres d'auto-contrôle | Réserves consolidées et résultat net | Écarts d'évaluation | | | Capitaux propres part du Groupe | Intérêts minoritaires | Total |
|--|---------------------------------|----------------|--|------------------------|--------------------------------------|----------------------|---------------------------|--|---------------------------------|-----------------------|----------------|
| | | | | | | Écarts de conversion | Couverture de flux futurs | Écarts actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi | | | |
| Capitaux propres au 01/01/2021 avant répartition | 138 035 801 | 966,3 | 632,8 | (19,1) | 2 236,4 | (254,7) | (0,6) | (156,1) | 3 405,0 | 331,4 | 3 736,4 |
| Résultat net | | | | | (78,8) | | | | (78,8) | 95,0 | 16,2 |
| Autres éléments du résultat global de la période | | | | | | 220,7 | 2,8 | 52,2 | 275,7 | 35,3 | 311,0 |
| Résultat global de l'exercice | | | | | (78,8) | 220,7 | 2,8 | 52,2 | 196,9 | 130,3 | 327,2 |
| Augmentation de capital | | | | | | | | | 0,0 | 2,4 | 2,4 |
| Dividendes versés au titre de l'exercice 2020 | | | | | (134,8) | | | | (134,8) | (68,2) | (203,0) |
| Attribution d'actions gratuites | | | | | (9,7) | | | | (9,7) | | (9,7) |
| Opérations sur titres autodétenus | | | | 15,1 | | | | | 15,1 | | 15,1 |
| Variations de périmètre et autres | | | (27,6) | | (16,4) | (0,3) | | 0,9 | (43,4) | (9,6) | (53,0) |
| Capitaux propres au 31/12/2021 avant répartition | 138 035 801 | 966,3 | 605,2 | (4,0) | 1 996,7 | (34,3) | 2,2 | (103,0) | 3 429,1 | 386,3 | 3 815,4 |
| Impact décision IFRS IC sur logiciels SaaS ** | | | | | (3,5) | | | | (3,5) | | (3,5) |
| Capitaux propres au 31/12/2021 retraité avant répartition | 138 035 801 | 966,3 | 605,2 | (4,0) | 1 993,2 | (34,3) | 2,2 | (103,0) | 3 425,6 | 386,3 | 3 811,9 |
| Résultat net | | | | | (381,8) | | | | (381,8) | 131,4 | (250,4) |
| Autres éléments du résultat global de la période | | | | | | 17,3 | 63,5 | 150,2 | 231,0 | 8,2 | 239,2 |
| Résultat global de l'exercice | | | | | (381,8) | 17,3 | 63,5 | 150,2 | (150,8) | 139,6 | (11,2) |
| Augmentation de capital ⁽²⁾ | 59 053 539 | 413,3 | 803,5 | | | | | | 1 216,9 | | 1 216,9 |
| Dividendes versés au titre de l'exercice 2021 | | | | | | | | | 0,0 | (55,2) | (55,2) |
| Attribution d'actions gratuites | | | | | 9,2 | | | | 9,2 | | 9,2 |
| Opérations sur titres autodétenus | | | | (0,5) | | | | | (0,5) | | (0,5) |
| Variations de périmètre et autres | | | | | 184,1 | 0,5 | (51,1) | (85,9) | 47,7 | 1 220,4* | 1 268,1 |
| Capitaux propres au 31/12/2022 avant répartition | 197 089 340 | 1 379,6 | 1 408,7 | (4,5) | 1 804,7 | (16,5) | 14,7 | (38,7) | 4 548,0 | 1 691,1 | 6 239,1 |

(1) Dont 84 171 actions propres au 31 décembre 2022 et 84 171 actions propres au 31 décembre 2021 – cf. note 9.

(2) Dont 524,5 millions d'euros le 31 janvier 2022 et 692,3 millions d'euros le 24 juin 2022.

* Cf note 10A.

** Cf note 1.A.

1.3.5. Annexe aux états financiers consolidés

SOMMAIRE

| | | | | | |
|-----------------|--|-----|----------------|--|-----|
| NOTE 1 | Principes comptables et événements de la période | 89 | NOTE 18 | Créances clients et comptes rattachés | 113 |
| NOTE 2 | Évolution du périmètre et événements récents | 90 | NOTE 19 | Autres créances d'exploitation | 113 |
| NOTE 3 | Événements postérieurs à la clôture | 92 | NOTE 20 | Créances diverses | 114 |
| NOTE 4 | Informations par secteur opérationnel | 92 | NOTE 21 | Trésorerie et équivalents de trésorerie | 114 |
| NOTE 5 | Analyse des coûts opérationnels | 97 | NOTE 22 | Capitaux propres | 114 |
| NOTE 6 | Autres revenus et charges opérationnels non courants | 98 | NOTE 23 | Intérêts minoritaires | 117 |
| NOTE 7 | Charges de financement et autres revenus et charges financiers | 99 | NOTE 24 | Provisions courantes et passifs éventuels | 117 |
| NOTE 8 | Impôts sur les résultats | 99 | NOTE 25 | Provisions non courantes et provisions pour retraite et charges assimilées | 118 |
| NOTE 9 | Résultat par action | 102 | NOTE 26 | Endettement financier net | 123 |
| NOTE 10A | Regroupements d'entreprises – HELLA | 103 | NOTE 27 | Dettes fournisseurs et comptes rattachés, dettes fiscales et sociales | 129 |
| NOTE 10B | Écarts d'acquisition | 105 | NOTE 28 | Dettes diverses | 130 |
| NOTE 11 | Immobilisations incorporelles | 107 | NOTE 29 | Instruments financiers | 130 |
| NOTE 12A | Immobilisations corporelles | 108 | NOTE 30 | Couverture des risques de change et de taux d'intérêt | 133 |
| NOTE 12B | Droits d'utilisation | 109 | NOTE 31 | Engagements donnés et passifs éventuels | 137 |
| NOTE 13 | Titres mis en équivalence | 110 | NOTE 32 | Parties liées | 138 |
| NOTE 14 | Autres titres de participation | 111 | NOTE 33 | Rémunération des dirigeants | 138 |
| NOTE 15 | Autres actifs financiers non courants | 111 | NOTE 34 | Honoraires des commissaires aux comptes | 139 |
| NOTE 16 | Autres actifs non courants | 112 | NOTE 35 | Dividendes | 139 |
| NOTE 17 | Stocks et en-cours | 112 | | | |

FORVIA regroupe les forces technologiques et industrielles complémentaires de Faurecia et HELLA et est le 7^e équipementier automobile mondial.

Faurecia S.E. est une société européenne domiciliée au 23-27, avenue des Champs-Pierreux, 92000 Nanterre (Hauts de Seine), en France et est cotée sur le marché d'Euronext – Paris.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration en sa séance du 17 février 2023.

Les comptes ont été arrêtés suivant le principe de la continuité d'exploitation.

Note 1 Principes comptables et événements de la période

1.A Principes comptables

Les états financiers consolidés de Faurecia sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) publié par l'IASB, tel qu'adopté par l'Union Européenne et disponible sur le site internet de la Commission Européenne. Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS et les normes IAS (*International Accounting Standards*), ainsi que leurs interprétations IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

Les normes retenues pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2022 et des comptes comparatifs 2021 sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) au 31 décembre 2022 et qui sont applicables obligatoirement. Les nouvelles normes, interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2022, n'ont pas d'incidence significative sur les comptes annuels du Groupe, en particulier l'amendement à IAS 37 relatif aux coûts d'exécution d'un contrat et la décision de l'IFRS IC sur les logiciels SaaS.

Par ailleurs, Faurecia n'a pas appliqué par anticipation les normes, amendements et interprétations lorsque l'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2022, qu'ils aient été adoptés ou non par l'Union Européenne.

Les méthodes comptables retenues ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés. En particulier, le Groupe utilise la marge opérationnelle avant amortissement des actifs incorporels acquis comme principal indicateur de performance ; elle correspond au résultat des sociétés contrôlées avant prise en compte :

- des amortissements d'actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises (contrats clients...);
- des autres revenus et charges opérationnels non courants, correspondant à des éléments inhabituels, non récurrents et significatifs, qui comprennent les coûts de rationalisation des structures et départs anticipés, l'effet des événements exceptionnels tels que l'arrêt définitif d'une activité, la fermeture d'un site industriel, les cessions d'immeubles hors exploitation, la constatation de pertes et de reprises de valeurs d'actifs incorporels ou corporels et d'autres pertes inhabituelles et significatives ;
- des produits sur prêts, titres de placement et trésorerie ;
- des charges de financement ;

- des autres revenus et charges financiers qui comprennent l'effet de l'actualisation des engagements de retraite et du rendement des fonds affectés à la couverture de ceux-ci, l'inefficacité des couvertures de change et de taux ainsi que les variations de valeurs des instruments de change et de taux pour lesquels les relations de couverture ne remplissent pas les critères de la norme IFRS 9, les résultats sur cession de titres de filiales ;
- des impôts.

La préparation des états financiers, conformément au cadre conceptuel des IFRS, nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour l'évaluation de certains actifs, passifs, produits et charges comptabilisés dans les états financiers ainsi que pour l'évaluation des engagements donnés et passifs éventuels. Il s'agit notamment de l'évaluation des actifs incorporels et corporels, y compris les droits d'utilisation, des écarts d'acquisition, des engagements de retraite et des autres avantages accordés au personnel ainsi que des dettes de loyers et de la dépréciation des actifs d'impôts différés. Les estimations et hypothèses sont réalisées à partir de l'expérience passée et de divers autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances mais elles peuvent se révéler différentes de la réalité. Ces estimations sont révisées périodiquement, notamment dans le contexte macro-économique récent du conflit militaire en Ukraine (voir note 2.5). Par ailleurs, le Groupe est amené à exercer son jugement pour déterminer si les critères permettant d'identifier un actif ou un groupe d'actifs comme détenus en vue de la vente sont satisfaits au regard de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente ».

Ces estimations tiennent également compte des plans du groupe en terme de neutralité carbone tels qu'approuvés par l'Initiative Science Based Target (SBTi) en juillet 2022 et, en particulier l'atteinte en 2025 de la neutralité carbone sur les scopes 1 & 2 et la réduction de 45% en 2030 de ses émissions absolues de gaz à effet de serre (GES) de scope 3, entre autres par la production d'énergie solaire sur ses sites (*on site PPA*), l'achat d'énergie renouvelable (*off site PPA*) et le développement de sa division transverse pour des matériaux durables innovants et intelligents créée en juillet 2021, ainsi que la revue de l'exposition du portefeuille industriel du groupe aux risques climatiques sur la base des scénarii du GIEC.

Le résultat des tests de sensibilité est donné en note 10 pour la valorisation des écarts d'acquisition et en note 25.2 pour les provisions pour retraites et charges assimilées. De même, les principales hypothèses retenues pour la valorisation des immobilisations incorporelles sont données en note 11 « Immobilisations incorporelles ».

1.B Principes de consolidation

Sont consolidées les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et détenues à 20 % au moins dont l'un des critères suivants est atteint : chiffre d'affaires annuel supérieur à 20 millions d'euros, total du bilan supérieur à 20 millions d'euros, endettement supérieur à 5 millions d'euros.

Les sociétés non consolidées prises individuellement ou dans leur ensemble, ne sont pas significatives.

Les filiales, dont le Groupe détient le contrôle, sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé lorsque le Groupe détient plus de 50 % des droits de vote ; il peut également résulter des dispositions d'accords d'actionnaires.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles cessent d'être consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les autres sociétés, dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans en avoir le contrôle, ce qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote, sont consolidées par mise en équivalence. Il n'y a pas d'activités conjointes au sens de la norme IFRS 11 dans les sociétés consolidées par mise en équivalence.

Les états financiers du Groupe sont établis en euros. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en millions d'euros ; de façon générale, les valeurs présentées sont

arrondies à l'unité la plus proche ; par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter un écart non significatif par rapport au total reporté. Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

Les filiales étrangères ont généralement pour monnaie de fonctionnement leur monnaie locale. Leurs comptes sont convertis en euros, aux taux en vigueur à la clôture pour le bilan et aux taux moyens pour le compte de résultat. L'écart de conversion qui en résulte est inscrit dans les capitaux propres.

Les bilans et les résultats nets des entités du Groupe actives dans les économies hyperinflationnistes sont retraités pour tenir compte des changements du pouvoir d'achat des monnaies locales en utilisant les indices officiels ayant cours à la date de clôture. Ils sont ensuite convertis en euros au taux en vigueur à la clôture, sans retraitement des comparatifs conformément à IAS 21. Cela concerne les filiales du Groupe en Argentine en 2021 et 2022 et en Turquie en 2022.

Certaines filiales, hors zone euro ou US dollar, qui réalisent l'essentiel de leurs transactions en euros ou en US dollar, sont toutefois susceptibles de reconnaître l'une de ces deux devises comme monnaie de fonctionnement.

Les transactions significatives réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés.

Les méthodes comptables des filiales et entreprises mises en équivalence ne présentent pas de divergences significatives avec celles du Groupe.

Note 2 Évolution du périmètre et événements récents

2.1 Évolution majeure de périmètre avec l'acquisition de HELLA

Le 14 août 2021, Faurecia a annoncé la signature d'accord portant sur l'acquisition d'un bloc de contrôle de 60 % des actions auprès du pool familial contrôlant et le lancement d'une offre publique d'achat portant sur les 40 % restant des actions d'HELLA, groupe coté à la Bourse de Francfort, au prix de 60 euros par action HELLA, correspondant à une valeur totale de 6,7 milliards d'euros pour la totalité des actions. Les actionnaires d'HELLA ont apporté 19,5 % des actions HELLA à l'offre publique d'achat lancée le 27 septembre 2021 par Faurecia et clôturée le 11 novembre 2021.

À la suite de l'autorisation par les autorités compétentes en matière de contrôle des concentrations et d'investissements étranger, Faurecia a finalisé le 31 janvier 2022 l'acquisition de 79,5 % de HELLA, comprenant 60 % acquis auprès de la famille détentrice, rémunéré à hauteur de 8,95 % par émission d'actions nouvelles Faurecia, et 19,5 % par l'offre publique d'achat mentionnée ci-dessus. Faurecia a également acquis des actions supplémentaires

sur le marché et directement auprès de la famille, représentant 2,09 % des actions HELLA au 18 mars 2022. Au 31 décembre 2022, Faurecia détient 81,6 % des actions de HELLA.

Faurecia exerce un contrôle exclusif sur HELLA, qui est consolidé par intégration globale (y compris l'ensemble de ses filiales significatives) à partir du 1^{er} février 2022. Le nouveau groupe combinant Faurecia et HELLA est désormais dénommé FORVIA.

Le rapprochement de Faurecia et de HELLA a donné naissance au 7^e équipementier automobile mondial, qui se concentrera sur quatre domaines de croissance, parfaitement aligné avec les grandes tendances de l'industrie :

- la mobilité électrique (incluant les solutions hydrogène) ;
- les Systèmes Avancés d'Assistance au Conducteur (ADAS) et la conduite autonome ;
- le Cockpit du Futur ;
- la valorisation du cycle de vie des produits (*Lifecycle Value Management*).

2.2 Autres évolutions du périmètre en 2022

Dans le périmètre Seating, en Chine les sociétés Xian Faurecia Automotive Parts Co., Ltd et Changzhou Faurecia Automotive Parts Co., Ltd ont été créées et sont consolidées par intégration globale depuis février 2022, elles sont détenues à 70 % par le Groupe. La société Faurecia (Tianjin) Automotive Systems Co., Ltd a été créée et est consolidée par intégration globale depuis février 2022, et est détenue à 100 %. La société Faurecia (Changshu) Automotive System Co., Ltd présente en Chine, consolidée en intégration globale, est détenue depuis octobre 2022 à 60 % au lieu de 55 % précédemment.

Dans le périmètre Electronics, au Mexique, la société Hitachi Automotive Systems San Juan Del Rio, S.A. de C.V. détenue à 20 % et consolidée en mise en équivalence a été cédée en juin 2022. En Chine, la société Changchun FAWSN Faurecia Cockpit of Future System Co., Ltd, a été acquise en juillet 2022 à hauteur de 50 %, elle est consolidée par intégration globale et la société Faurecia Clarion (Wuhan) a été créée et est consolidée par intégration globale depuis septembre 2022, elle est détenue à 100 % par le Groupe.

Au sein du périmètre Lighting, la société HBPO Beteiligungsgesellschaft mbH en Allemagne, consolidée par mise en équivalence à hauteur de 27 % depuis février 2022 à la suite de l'acquisition de HELLA (voir 2.1) a été cédée en décembre 2022.

2.3 Cession de l'activité Acoustic Soft Trim

Le 31 octobre 2021, Faurecia avait finalisé la cession au groupe Adler de son activité Acoustic Soft Trim, qui fabrique et commercialise des produits acoustiques et des garnitures d'insonorisation, avec huit usines et un centre de R&D, tous basés en Europe, au sein de l'activité Interiors. Un expert a été désigné pour déterminer d'éventuels ajustements de prix sur la base des comptes Acoustic Soft Trim à la date de l'opération ; il n'est pas attendu d'impact significatif pour le Groupe.

2.4 Rappel des modifications du périmètre intervenues en 2021

Dans le périmètre Clean Mobility, en Chine la société Kaishi Faurecia Aftertreatment Control Technologies Co., Ltd a été acquise à 35 % en mars 2021 et est consolidée par mise en équivalence et la société Faurecia CLD Safety Technology (Shenyang) Co., Ltd a été acquise en mai 2021 à 65 % et est consolidée par intégration globale. La société Hongtai Faurecia Composite (Wuhan) Co.Ltd, consolidée par mise en équivalence et détenue à 50 %, a été cédée en juin 2021. En Indonésie, la société PT Faurecia Clean Mobility Indonesia a été créée et est consolidée par intégration globale depuis septembre 2021. Elle est détenue à 100 %. En octobre 2021, Faurecia a acquis le solde des titres de la société Faurecia Metalloprodukcja Holding, préalablement détenue à 70 % et consolidée par intégration globale et la société a été renommée Faurecia Exhaust Russia Holding.

Dans le périmètre Clarion Electronics, en Suède, la société Faurecia Créo, détenue à 78,5 % est maintenant détenue à 100 % ; elle est consolidée par intégration globale. En Malaisie, la société Crystal Precision Sdn. Bhd, précédemment détenue à 86,25 % et consolidée par intégration globale, était détenue à 30 % en juin 2021 et consolidée par mise en équivalence sur le premier semestre 2021, a été cédée progressivement entre juillet et décembre 2021.

Au sein du périmètre Seating, la société Faurecia (Shanghai) Automotive Component Co. Ltd, a été créée en février 2021, elle est consolidée par intégration globale.

La société Faurecia Ré a été acquise à 100 % au Luxembourg en mai 2021, elle est consolidée par intégration globale et destinée à gérer les activités d'assurance du Groupe.

2.5 Événements récents

CONTEXTE ÉCONOMIQUE LIÉ AU COVID-19, À LA PÉNURIE DE COMPOSANTS ÉLECTRONIQUES ET AU CONFLIT MILITAIRE EN UKRAINE

En 2022, la production automobile mondiale a augmenté de 6,7% par rapport à 2021, passant de 77,2 millions de véhicules légers à 82,4 millions en 2022. Elle demeure significativement en dessous des 89,0 millions de véhicules légers produits en 2019, avant la crise du Covid-19. La production du premier semestre était en baisse de 1,1%, principalement impactée par le premier trimestre (en baisse de 3,5% par rapport au premier trimestre 2021) qui a subi le début de la guerre en Ukraine en février, alors que la seconde partie de l'année 2022 est en hausse de 14,8%, reflétant principalement la base très faible de comparaison du troisième trimestre 2021.

Elle a été pénalisée par les arrêts et reprises de production des constructeurs, à la suite des perturbations de la chaîne logistique du fait de la guerre en Ukraine, la pénurie persistante de composants électroniques et les impacts liés au Covid-19 en Chine :

- La Chine a été fortement pénalisée par les restrictions liées au Covid-19 mises en place en avril et mai (la production automobile était en baisse de 4,7% sur le second trimestre 2022 par rapport à 2021) puis par l'augmentation des cas de Covid-19 fin 2022 après la décision d'arrêter la politique de zéro Covid (la production automobile chinoise était en baisse de 5,5 % sur le dernier trimestre 2022 par rapport à 2021);
- L'Europe a été fortement impactée par les arrêts et reprises de production du fait des perturbations logistiques liées à la guerre en Ukraine et à la pénurie persistante de composants électroniques avec une production automobile en baisse de 11,3 % au premier semestre 2022 par rapport à 2021, dont 17,5% sur le premier trimestre;
- La pénurie de composants électroniques a perduré tout au long de l'année 2022 et devrait se réduire graduellement en 2023, sans pour autant se résorber complètement avant 2024;
- Enfin, d'un point de vue macro-économique, 2022 a été caractérisé par des défis supplémentaires : une inflation élevée s'est étendue dans l'ensemble des pays, les risques d'approvisionnement en énergie ont poussé les prix à la hausse et les taux d'intérêt ont été augmentés pour contenir l'inflation.

Considérant l'activité très limitée du groupe en Russie (les ventes représentant 0,4% du chiffre d'affaires total du groupe en 2022 à comparer à 1,4% en 2021) du fait de la guerre en Ukraine, des décisions des constructeurs sur leurs opérations en Russie et de l'environnement incertain et complexe, le groupe a décidé de se désengager de Russie et a déprécié les actifs correspondants en 2022. Les impacts comptables détaillés sont décrits en note 6. Le groupe n'est pas présent en Ukraine.

Note 3 Événements postérieurs à la clôture

Faurecia a émis le 1er février 2023 250 millions d'euros d'Obligations Additionnelles liées au développement durable, de maturité 2026 et de coupon 7,25% ; le produit net de l'émission de ces Obligations Additionnelles a été affecté au remboursement complet du *Bridge-to-Bond* et du *Bridge-to-Equity* liés à l'acquisition de HELLA (voir note 26.3) et à ses besoins de financement.

Faurecia a entamé en février 2023 des négociations exclusives avec Cummins concernant la cession potentielle d'une partie de son activité de post-traitement des gaz d'échappement pour les véhicules utilitaires. La transaction potentielle ferait

l'objet d'une consultation des représentants du personnel et serait par ailleurs soumise aux conditions suspensives usuelles, notamment aux approbations réglementaires.

Faurecia a annoncé mi février 2023 avoir signé avec le groupe Motherson un accord par lequel Motherson s'engage à acquérir la division SAS Cockpit Modules de Faurecia (assemblage et services logistiques), reportée dans le segment Interiors, pour une valeur d'entreprise de 540 millions d'euros. La transaction sera soumise aux conditions suspensives usuelles, notamment aux approbations réglementaires.

Note 4 Informations par secteur opérationnel

Le Groupe est organisé en unités opérationnelles basées sur la nature des produits et des services rendus ; du fait de l'intégration des activités de HELLA, acquises le 31 janvier 2022 (cf. note 2.1) et de l'organisation du groupe qui en découle, les unités opérationnelles sont définies comme suit au 31 décembre 2022 :

- Seating (développement et production de sièges complets, d'armatures et de mécanismes de sièges) ;
- Interiors (développement et production de planches de bord et de cockpits complets, de modules et panneaux de porte) ;
- Clean Mobility (développement et production de systèmes d'échappement, de solutions pour les véhicules électriques à piles à combustible et de réduction des émissions pour les véhicules commerciaux) ;
- Electronics (développement et production de technologies d'affichage, de systèmes d'assistance au conducteur et d'électronique du cockpit), qui regroupe Hella Electronics et Clarion Electronics ;
- Lighting (développement et production de technologies d'éclairage) ;
- Lifecycle solutions (solutions prolongeant le cycle de vie des véhicules, équipements d'atelier et de première monte pour applications spéciales).

Le Groupe gère ces unités opérationnelles de manière autonome pour le suivi de leur performance et l'allocation des ressources. Les indicateurs utilisés pour mesurer la performance des secteurs, et notamment la marge opérationnelle (avant amortissement des actifs incorporels acquis), sont réconciliés ci-dessous avec les états financiers consolidés. La dette financière, les autres revenus et charges, le résultat financier et l'impôt sont suivis au niveau du Groupe et ne sont pas alloués aux secteurs. Une revue de la durée d'utilité des immobilisations corporelles a été effectuée au regard des changements climatiques et de leurs conséquences réglementaires telles que connues à la date de clôture, plus particulièrement pour le secteur opérationnel Clean Mobility, et n'a pas conduit à identifier d'impacts significatifs pour le Groupe.

4.1 Principes comptables

Les ventes de pièces sont reconnues au moment du transfert du contrôle inhérent à la propriété des modules ou des pièces produits, c'est-à-dire généralement lors de l'expédition.

Les ventes d'outillages aux clients sont généralement reconnues lors du transfert du contrôle de ces outillages au client, habituellement peu avant le démarrage de la production. Les coûts de développement sont généralement considérés comme des coûts de préproduction capitalisables, et dans ce cas ne donnent pas lieu à la constatation d'un chiffre d'affaires distinct du chiffre d'affaires produits, sauf cas spécifique en fonction du contrat avec le client.

Faurecia a la qualité d'agent sur les ventes de monolithes et de certains composants de cockpit, qui sont donc comptabilisées sur une base nette au compte de résultat.

Le Groupe utilise la marge opérationnelle (avant amortissement des actifs incorporels acquis) comme principal indicateur de performance. Elle correspond au résultat des sociétés contrôlées avant prise en compte :

- des amortissements d'actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises (contrats clients...) ;
- des autres revenus et charges opérationnels non courants, correspondant à des éléments inhabituels, non récurrents et significatifs, qui comprennent les coûts de rationalisation des structures et départs anticipés, l'effet des événements exceptionnels tels que l'arrêt définitif d'une activité, la fermeture d'un site industriel, les cessions d'immeubles hors exploitation, la constatation de pertes et de reprises de valeurs d'actifs incorporels ou corporels et d'autres pertes inhabituelles et significatives ;
- des produits sur prêts, titres de placement et trésorerie ;
- des charges de financement, qui comprennent les charges d'intérêt sur les dettes de loyers ;
- des autres revenus et charges financiers qui comprennent l'effet de l'actualisation des engagements de retraite et du rendement des fonds affectés à la couverture de ceux-ci, l'inefficacité des couvertures de change et de taux ainsi que les variations de valeurs des instruments de change et de taux pour lesquels les relations de couverture ne remplissent pas les critères de la norme IFRS 9, les résultats sur cession de titres de filiales ;
- des impôts.

4.2 Chiffres significatifs par secteur opérationnel

EXERCICE 2022

| (en millions d'euros) | Seating | Interiors | Clean Mobility | Electronics | Lighting | Lifecycle solutions | Autres | Total |
|---|----------------|----------------|-------------------|----------------|----------------|------------------------|--------------|-----------------|
| CHIFFRE D'AFFAIRES | 7 750,1 | 5 595,5 | 4 754,1 | 3 806,9 | 3 096,1 | 902,7 | 199,2 | 26 104,6 |
| Élimination inter-activités | (45,8) | (66,0) | (18,4) | (285,0) | (22,1) | (9,8) | (199,2) | (646,4) |
| Chiffre d'affaires consolidé | 7 704,3 | 5 529,5 | 4 735,7 | 3 521,7 | 3 074,0 | 893,0 | 0,0 | 25 458,2 |
| Marge opérationnelle (avant amortissement des actifs incorporels acquis) | 197,0 | 245,7 | 336,3 | 140,8 | 106,5 | 88,5 | 0,0 | 1 114,9 |
| Amortissement des actifs incorporels acquis | | | | | | | | (218,6) |
| Marge opérationnelle (après amortissement des actifs incorporels acquis) | | | | | | | | 896,3 |
| Autres revenus opérationnels non courants | | | | | | | | 1,8 |
| Autres charges opérationnelles non courantes | | | | | | | | (451,0) |
| Frais financiers nets | | | | | | | | (333,7) |
| Autres revenus et charges financiers | | | | | | | | (188,9) |
| Impôts sur les sociétés | | | | | | | | (186,3) |
| Part du résultat dans les MEE | | | | | | | | 11,4 |
| RÉSULTAT NET | | | | | | | | (250,3) |
| Actifs sectoriels | 5 246,6 | 5 040,9 | 4 993,7 | 5 979,9 | 3 064,3 | 1 317,3 | 553,6 | 26 196,4 |
| Immobilisations corporelles nettes | 898,5 | 860,7 | 890,9 | 1 179,2 | 975,2 | 134,3 | 117,0 | 5 055,8 |
| Droits d'utilisation | 259,6 | 400,2 | 219,7 | 71,6 | 64,3 | 13,5 | 154,7 | 1 183,5 |
| Autres actifs sectoriels | 4 088,5 | 3 780,0 | 3 883,1 | 4 729,2 | 2 024,8 | 1 169,6 | 282,0 | 19 957,1 |
| Participation dans les MEE | | | | | | | | 333,9 |
| Titres de participation | | | | | | | | 128,5 |
| Actifs financiers CT et LT | | | | | | | | 4 573,2 |
| Actifs d'impôts (courants et différés) | | | | | | | | 986,3 |
| ACTIF TOTAL | | | | | | | | 32 218,4 |
| Passifs sectoriels | 2 845,2 | 2 951,4 | 3 830,4 | 1 409,2 | 1 486,3 | 229,1 | 597,3 | 13 348,8 |
| Dettes financières | | | | | | | | 10 879,9 |
| Dettes de loyers | | | | | | | | 1 301,0 |
| Passifs d'impôts (courants et différés) | | | | | | | | 449,5 |
| Capitaux propres et intérêts minoritaires | | | | | | | | 6 239,1 |
| PASSIF TOTAL | | | | | | | | 32 218,4 |
| Investissements corporels | 226,4 | 207,3 | 132,0 | 270,3 | 270,8 | 33,2 | 26,7 | 1 166,7 |
| Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles | (155,7) | (183,2) | (171,7) | (189,7) | (178,4) | (17,1) | (22,8) | (918,8) |
| Dotations aux amortissements des droits d'utilisation | (71,4) | (81,8) | (50,9) | (22,0) | (11,3) | (4,5) | (22,4) | (264,2) |
| Dépréciation des immobilisations corporelles | (10,1) | (13,7) | (17,9) | (2,8) | 0,0 | 0,0 | (11,7) | (56,1) |
| Effectifs | 45 052 | 38 602 | 20 462 | 19 817 | 22 779 | 4 870 | 5 878 | 157 460 |

EXERCICE 2021

| (en millions d'euros) | Seating | Interiors | Clean Mobility | Electronics | Autres | Total |
|---|----------------|----------------|-------------------|----------------|--------------|-----------------|
| CHIFFRE D'AFFAIRES | 6 091,2 | 4 706,3 | 4 101,4 | 842,0 | 124,5 | 15 865,5 |
| Élimination inter-activités | (42,5) | (65,7) | (10,5) | (4,4) | (124,5) | (247,7) |
| Chiffre d'affaires consolidé | 6 048,7 | 4 640,6 | 4 090,8 | 837,6 | 0,0 | 15 617,8 |
| Marge opérationnelle (avant amortissement des actifs incorporels acquis) | 284,8 | 189,9 | 388,7 | (1,7) | 0,0 | 861,7 |
| Amortissement des actifs incorporels acquis | | | | | | (92,6) |
| Marge opérationnelle (après amortissement des actifs incorporels acquis) | | | | | | 769,1 |
| Autres revenus opérationnels non courants | | | | | | 6,0 |
| Autres charges opérationnelles non courantes | | | | | | (244,5) |
| Frais financiers nets | | | | | | (207,3) |
| Autres revenus et charges financiers | | | | | | (47,2) |
| Impôts sur les sociétés | | | | | | (138,8) |
| Part du résultat dans les MEE | | | | | | (24,6) |
| Résultat net des activités poursuivies | | | | | | 112,7 |
| Résultat net des activités non poursuivies | | | | | | (96,5) |
| RÉSULTAT NET | | | | | | 16,2 |
| Actifs sectoriels | 4 508,8 | 4 282,5 | 4 887,3 | 1 599,2 | 313,4 | 15 590,9 |
| Immobilisations corporelles nettes | 837,2 | 839,7 | 935,0 | 138,6 | 52,1 | 2 802,4 |
| Droits d'utilisation | 242,2 | 346,5 | 234,2 | 48,0 | 80,0 | 950,9 |
| Autres actifs sectoriels | 3 429,3 | 3 096,2 | 3 718,1 | 1 412,6 | 181,3 | 11 837,6 |
| Participation dans les MEE | | | | | | 150,8 |
| Titres de participation | | | | | | 88,0 |
| Actifs financiers CT et LT | | | | | | 5 093,0 |
| Actifs d'impôts (courants et différés) | | | | | | 752,0 |
| ACTIF TOTAL | | | | | | 21 674,9 |
| Passifs sectoriels | 2 392,9 | 2 633,0 | 3 633,5 | 513,4 | 248,1 | 9 420,6 |
| Dettes financières | | | | | | 7 352,4 |
| Dettes de loyers | | | | | | 1 031,9 |
| Passifs d'impôts (courants et différés) | | | | | | 54,4 |
| Capitaux propres et intérêts minoritaires | | | | | | 3 815,4 |
| PASSIF TOTAL | | | | | | 21 674,9 |
| Investissements corporels | 173,4 | 178,3 | 143,1 | 20,4 | 13,5 | 528,6 |
| Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles | (140,7) | (175,5) | (160,4) | (19,4) | (6,9) | (502,9) |
| Dotations aux amortissements des droits d'utilisation | (66,5) | (73,8) | (47,4) | (13,2) | (14,3) | (215,3) |
| Dépréciation des immobilisations corporelles | (3,6) | (26,0) | (5,1) | (2,9) | 0,0 | (37,6) |
| Effectifs | 44 131 | 36 792 | 20 954 | 6 042 | 3 221 | 111 140 |

4.3 Chiffre d'affaires par secteur opérationnel

Le chiffre d'affaires par secteur opérationnel se décompose comme suit :

| (en millions d'euros) | 2022 | | 2021 | |
|-----------------------|------------------------------|------------|------------------------------|------------|
| | Chiffre d'affaires consolidé | % | Chiffre d'affaires consolidé | % |
| Seating | 7 704,3 | 30 | 6 048,7 | 39 |
| Interiors | 5 529,5 | 22 | 4 640,6 | 30 |
| Clean Mobility | 4 735,7 | 19 | 4 090,9 | 26 |
| Electronics | 3 521,7 | 14 | 837,6 | 5 |
| Lighting | 3 074,0 | 12 | - | - |
| Lifecycle solutions | 893,0 | 3 | - | - |
| TOTAL | 25 458,2 | 100 | 15 617,8 | 100 |

4.4 Chiffre d'affaires par client significatif

Le chiffre d'affaires * se décompose par client de la façon suivante :

| (en millions d'euros) | 2022 | | 2021 | |
|-----------------------------------|------------------------------|------------|------------------------------|------------|
| | Chiffre d'affaires consolidé | % | Chiffre d'affaires consolidé | % |
| Groupe VW | 3 926,3 | 15 | 2 493,0 | 16 |
| Stellantis | 2 982,3 | 12 | 2 503,3 | 16 |
| Groupe Ford | 1 969,9 | 8 | 1 504,4 | 10 |
| Renault-Nissan | 1 585,6 | 6 | 1 192,8 | 8 |
| Daimler | 1 555,7 | 6 | 539,8 | 3 |
| Constructeur mondial de véhicules | 1 423,1 | 6 | 603,3 | 4 |
| GM | 1 293,7 | 5 | 677,2 | 4 |
| Autres | 10 721,5 | 42 | 6 103,9 | 39 |
| TOTAL | 25 458,2 | 100 | 15 617,8 | 100 |

* La répartition du chiffre d'affaires facturé peut différer de celle du chiffre d'affaires par client final lorsque les produits sont cédés à des assembleurs intermédiaires.

4.5 Chiffres significatifs par zone géographique

Le chiffre d'affaires est ventilé par zone de destination ; les autres postes sont présentés par zone d'implantation des sociétés concernées.

2022

| <i>(en millions d'euros)</i> | France | Allemagne | Autres pays d'Europe | Amériques | Asie | Autres pays | Total |
|------------------------------------|---------|-----------|----------------------------|-----------|---------|----------------|----------|
| Chiffre d'affaires consolidé | 1 578,3 | 2 771,7 | 6 815,2 | 7 151,4 | 6 795,3 | 346,3 | 25 458,2 |
| Immobilisations corporelles nettes | 343,5 | 806,0 | 1 621,7 | 1 160,5 | 1 083,8 | 40,3 | 5 055,8 |
| Droits d'utilisation | 195,9 | 147,4 | 286,9 | 391,8 | 154,6 | 7,0 | 1 183,5 |
| Investissements corporels | 78,7 | 149,2 | 378,8 | 287,0 | 258,8 | 14,2 | 1 166,7 |
| Effectifs au 31 décembre | 11 303 | 15 030 | 53 530 | 34 674 | 40 795 | 2 128 | 157 460 |

2021

| <i>(en millions d'euros)</i> | France | Allemagne | Autres pays d'Europe | Amériques | Asie | Autres pays | Total |
|------------------------------------|---------|-----------|----------------------------|-----------|---------|----------------|----------|
| Chiffre d'affaires consolidé | 1 498,8 | 1 077,2 | 4 420,1 | 4 268,1 | 4 166,5 | 187,1 | 15 617,8 |
| Immobilisations corporelles nettes | 352,8 | 121,8 | 840,1 | 778,8 | 683,6 | 25,2 | 2 802,4 |
| Droits d'utilisation | 191,0 | 46,2 | 244,7 | 309,9 | 153,3 | 5,9 | 950,9 |
| Investissements corporels | 88,6 | 28,4 | 154,5 | 132,8 | 116,0 | 8,3 | 528,6 |
| Effectifs au 31 décembre | 10 513 | 5 261 | 36 690 | 26 434 | 30 907 | 1 335 | 111 140 |

Note 5 Analyse des coûts opérationnels

5.1 Répartition des coûts opérationnels par destination

| (en millions d'euros) | 2022 | 2021 |
|--|-------------------|-------------------|
| Coûts des biens et services vendus | (22 234,1) | (13 734,4) |
| Frais d'études, de recherche et de développement | (896,7) | (330,9) |
| Frais généraux et commerciaux | (1 212,5) | (690,8) |
| TOTAL | (24 343,3) | (14 756,1) |

5.2 Répartition des coûts opérationnels par nature

| (en millions d'euros) | 2022 | 2021 |
|--|-------------------|-------------------|
| Achats consommés | (15 383,6) | (9 185,2) |
| Charges externes | (2 826,3) | (1 682,3) |
| Charges de personnel | (5 486,6) | (3 523,1) |
| Impôts et taxes | (65,6) | (51,3) |
| Autres produits et charges | 1 239,7 | 894,8 |
| Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations | (1 897,0) | (1 247,9) |
| Dotations et reprises aux autres comptes de provisions | 76,0 | 38,9 |
| TOTAL | (24 343,3) | (14 756,1) |

5.3 Frais de personnel

| (en millions d'euros) | 2022 | 2021 |
|------------------------------|------------------|------------------|
| Salaires et appointements * | (4 359,2) | (2 778,6) |
| Charges salariales | (1 127,4) | (744,5) |
| TOTAL | (5 486,6) | (3 523,1) |
| * Dont coûts d'intérimaires. | (384,7) | (274,7) |

Le détail des charges liées aux plans d'attribution d'actions gratuites est donné en note 22.2, celui des charges de retraite en note 25.

5.4 Frais d'études, de recherche et développement

| (en millions d'euros) | 2022 | 2021 |
|--|----------------|----------------|
| Frais d'études, de recherche et de développement bruts | (2 078,9) | (1 218,9) |
| Dotations/ reprise sur pertes de valeur des actifs en cours de développement | 0,6 | 12,6 |
| Développements capitalisés | 1 181,6 | 875,4 |
| Dont capitalisation en stock | 215,8 | 205,7 |
| Dont capitalisation en immobilisations incorporelles | 965,8 | 669,7 |
| TOTAL | (896,7) | (330,9) |

Les coûts de développement sont généralement capitalisés en immobilisations incorporelles car ils sont considérés comme des coûts de préproduction pour les pièces série, et ensuite amortis en fonction des quantités de pièces livrées au client, sur une durée maximale de cinq ans hors circonstances particulières. Pour certains contrats spécifiques où ces travaux constituent une obligation de performance séparée au sens d'IFRS 15, les coûts encourus répondent à la définition d'en-cours de production et sont

capitalisés en stocks. Ces stocks sont ensuite comptabilisés en charges (coût des ventes) quand le chiffre d'affaires correspondant est reconnu.

Les coûts de développement reconnus en coût des ventes (sortie de stocks et amortissements des immobilisations incorporelles correspondantes) sont de 881,9 millions d'euros au 31 décembre 2022, à comparer à 701,0 millions d'euros au 31 décembre 2021.

5.5 Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations

| (en millions d'euros) | 2022 | 2021 |
|---|------------------|------------------|
| Dotations aux amortissements des frais de développement | (680,0) | (507,0) |
| Variation des provisions pour dépréciation des frais de développement | (7,2) | 19,5 |
| Dotations aux amortissements des autres immobilisations incorporelles | (43,5) | (42,6) |
| Dotations aux amortissements et variation des provisions des outillages spécifiques | (10,1) | (10,7) |
| Dotations aux amortissements et variation des provisions des autres immobilisations corporelles | (892,0) | (491,8) |
| Dotations aux amortissements des droits d'utilisation | (264,2) | (215,3) |
| TOTAL | (1 897,0) | (1 247,9) |

Ce poste n'inclut pas les dotations et reprises de provisions d'éléments non courants.

Note 6 Autres revenus et charges opérationnels non courants

Les autres revenus et charges opérationnels non courants s'analysent comme suit :

AUTRES REVENUS OPÉRATIONNELS NON COURANTS

| (en millions d'euros) | 2022 | 2021 |
|--|------------|------------|
| Reprise de provisions pour dépréciation d'actifs | 0,0 | 0,0 |
| Résultat sur cessions d'éléments d'actif | 1,5 | 5,8 |
| Autres | 0,3 | 0,2 |
| TOTAL | 1,8 | 6,0 |

AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES NON COURANTES

| (en millions d'euros) | 2022 | 2021 |
|---|----------------|----------------|
| Autres provisions pour dépréciation d'actifs | 0,0 | 0,0 |
| Frais de rationalisation des structures ⁽¹⁾⁽³⁾ | (351,8) | (196,3) |
| Provision pour dépréciation des écarts d'acquisition | 0,0 | 0,0 |
| Résultat sur cessions d'éléments d'actif | 0,0 | 0,0 |
| Autres ⁽²⁾⁽³⁾ | (99,2) | (48,2) |
| TOTAL | (451,0) | (244,5) |

(1) Au 31 décembre 2022, ce poste comprend des coûts de restructuration pour 207,7 millions d'euros et des dotations aux provisions pour dépréciation d'actifs pour 144,1 millions d'euros contre 137,6 millions d'euros et 58,7 millions d'euros au 31 décembre 2021.

(2) Dont 43,0 millions d'euros de coûts liés à l'acquisition et l'intégration de HELLA au 31 décembre 2022 et 25,6 millions d'euros au 31 décembre 2021.

(3) Les coûts liés à la réduction des activités en Russie représentent 130,3 millions d'euros au 31 décembre 2022, dont 103,9 millions d'euros en frais de rationalisation des structures et 26,4 millions d'euros en autres.

RESTRUCTURATIONS

Les frais de rationalisation des structures (351,8 millions d'euros) comprennent les indemnités de licenciement ou de transfert de site pour 3 306 personnes.

Note 7 Charges de financement et autres revenus et charges financiers

7.1 Charges de financement

| (en millions d'euros) | 2022 | 2021 |
|--|----------------|----------------|
| Frais financiers | (331,4) | (193,8) |
| Charges de financement sur dettes de loyer | (53,9) | (45,5) |
| TOTAL | (385,3) | (239,3) |

7.2 Autres revenus et charges financiers

| (en millions d'euros) | 2022 | 2021 |
|--|----------------|---------------|
| Effets de l'actualisation sur les engagements de retraite | (11,3) | (4,5) |
| Variation de la part inefficace des couvertures de change | (0,3) | 0,2 |
| Variation de la valeur des instruments de couverture de change de la dette | (1,1) | 0,6 |
| Écart de change sur les dettes financières | (43,5) | (1,9) |
| Impact de l'hyperinflation (Argentine-Turquie) | (40,8) | (11,5) |
| Autres * (1) | (91,9) | (30,1) |
| TOTAL | (188,9) | (47,2) |

* Ce poste comprend les amortissements de frais d'émission des dettes long terme et les commissions sur non-utilisation du crédit syndiqué.

(1) Dont 34,3 millions d'euros de charges financières liées à l'acquisition de HELLA contre 11,4 millions d'euros en 2021.

Note 8 Impôts sur les résultats

Les écarts temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs donnent lieu à la comptabilisation d'impôts différés calculés selon la méthode du report variable. Ces écarts proviennent principalement des écritures de retraitements des comptes des filiales ainsi que des déficits fiscaux reportables.

Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt et des réglementations fiscales adoptées à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporaires ou les déficits reportables, est probable à court ou moyen terme, sur la base des prévisions du Groupe.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle les différences temporelles s'inverseront et s'il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

En application d'IFRIC 23, les provisions pour risque au titre de l'impôt sur les sociétés sont comptabilisées en impôts au compte de résultat et en dettes d'impôt courant au bilan (note 28).

Les impôts sur les résultats peuvent être analysés comme suit :

| (en millions d'euros) | 2022 | 2021 |
|-------------------------------------|----------------|----------------|
| Impôts courants | | |
| ■ Impôts courants sur les bénéfices | (367,7) | (233,8) |
| Impôts différés | | |
| ■ Impôts différés de la période | 181,4 | 95,0 |
| TOTAL | (186,3) | (138,8) |

8.1 Analyse de la charge d'impôts

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective est la suivante :

| (en millions d'euros) | 2022 | 2021 |
|--|----------------|----------------|
| Résultat avant impôt des sociétés intégrées | (75,5) | 276,1 |
| Impôt théorique (25,83 % en 2022 vs 28,41 % en 2021) | 19,5 | (78,4) |
| Effet des changements de taux sur les impôts différés au bilan | (1,2) | (0,2) |
| Effet des différences de taux à l'étranger * | 46,5 | 26,6 |
| Crédits d'impôts | 7,0 | 2,5 |
| Variation d'impôts différés non reconnus | (165,7) | (91,4) |
| Différences permanentes et autres ** | (92,4) | 2,2 |
| Impôt comptabilisé | (186,3) | (138,8) |

* L'effet des différences de taux provient principalement des entités chinoises et allemandes.

** Principalement lié aux retenues à la source.

8.2 Évolution des postes d'impôts au bilan

| (en millions d'euros) | 2022 | 2021 |
|----------------------------|--------------|--------------|
| Impôts courants | | |
| ■ Actif | 295,8 | 211,5 |
| ■ Passif | (167,2) | (84,4) |
| | 128,6 | 127,1 |
| Impôts différés | | |
| ■ Actif * | 690,5 | 540,6 |
| ■ Passif | (390,4) | (44,1) |
| | 300,1 | 496,5 |
| * Dont actif sur déficits. | 221,9 | 157,0 |

Le Groupe considère comme probable le recouvrement du solde net d'impôts différés au 31 décembre 2022, soit 300,1 millions d'euros.

La variation des impôts différés au bilan s'explique comme suit :

| (en millions d'euros) | 2022 | 2021 |
|---|--------------|--------------|
| Montant net à l'ouverture de l'exercice | 496,5 | 393,4 |
| ■ Impôts différés constatés en résultat de la période | 181,4 | 95,0 |
| ■ Impôts différés enregistrés directement en capitaux propres * | (75,4) | (9,0) |
| ■ Effets de la variation des cours de change et autres mouvements | (14,9) | 27,2 |
| ■ Effets des variations de périmètre | (287,5) | (10,1) |
| Montant net à la clôture de l'exercice | 300,1 | 496,5 |

* Essentiellement relatifs aux pertes et gains actuariels comptabilisés en capitaux propres.

8.3 Actifs et passifs d'impôts différés par nature

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2022 | 2021 |
|---|----------------|---------------|
| Déficits reportables | 221,9 | 157,0 |
| Immobilisations incorporelles | (631,9) | (245,6) |
| Autres immobilisations et actifs long terme | 20,4 | 68,2 |
| Engagements de retraite et assimilés | 103,0 | 85,2 |
| Autres provisions | 38,1 | 8,2 |
| Stocks | 229,4 | 199,0 |
| Autres actifs et passifs circulants | 319,2 | 224,5 |
| TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS | 300,1 | 496,5 |
| <i>dont impôts différés actifs</i> | <i>690,5</i> | <i>540,6</i> |
| <i>dont impôts différés passifs</i> | <i>(390,4)</i> | <i>(44,1)</i> |

8.4 Actifs d'impôts différés sur pertes non reconnus

Les échéances d'impôts différés non reconnus se détaillent comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2022 | 2021 |
|------------------------------|--------------|--------------|
| N+1 | 13,5 | 5,6 |
| N+2 | 17,0 | 13,2 |
| N+3 | 10,8 | 12,7 |
| N+4 | 14,1 | 24,5 |
| N+5 et au-delà | 157,3 | 127,5 |
| Illimité | 523,5 | 450,9 |
| TOTAL | 736,2 | 634,4 |

Ces actifs d'impôts différés sur pertes non reconnus concernent principalement la France.

Note 9 Résultat par action

Le résultat net de base par action est calculé en faisant le rapport entre le résultat net de l'exercice (part du Groupe) et le nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions propres d'autocontrôle. Il est ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives (options de souscription d'actions, actions gratuites, obligations convertibles) pour déterminer le résultat net dilué par action.

| | 2022 | 2021 |
|---|--------------------|--------------------|
| Nombre d'actions en circulation en fin de période ⁽¹⁾ | 197 089 340 | 138 035 801 |
| Ajustements : | | |
| ■ actions propres | (84 171) | (84 171) |
| ■ effet des augmentations de capital pondérées prorata temporis | (23 332 976) | 0 |
| Nombre moyen pondéré avant dilution | 173 672 193 | 137 951 630 |
| Effet pondéré des instruments dilutifs | | |
| ■ attribution d'actions gratuites | 81 117 | 0 |
| ■ obligations convertibles | | 0 |
| Nombre moyen pondéré après dilution | 173 753 310 | 137 951 630 |

(1) L'évolution du nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2022 s'analyse comme suit :

| | |
|---|--------------------|
| Au 31/12/2021 : Nombre d'actions Faurecia en circulation | 138 035 801 |
| Variation du nombre d'actions | 59 053 539 |
| Au 31/12/2022 : Nombre d'actions Faurecia en circulation | 197 089 340 |

L'effet dilutif conduisant au chiffre ci-dessus est calculé par la méthode du rachat d'actions (*treasury stock method*).

Pour les options sur action, la méthode consiste à comparer le nombre d'actions qui auraient été émises si les options avaient été exercées au nombre d'actions qui auraient pu être acquises à la juste valeur.

L'effet dilutif éventuel des actions gratuites a été pris en compte en considérant le nombre d'actions restant à attribuer pour les plans dont la réalisation des conditions de performance a déjà été constatée par le Conseil d'administration.

Résultat net par action

Il s'établit comme suit :

| | 2022 | 2021 |
|---|----------------|---------------|
| Résultat Net (en millions d'euros) | (381,8) | (78,8) |
| Non dilué €/action | (2,20) | (0,57) |
| Après dilution €/action | (2,20) | (0,57) |
| Résultat Net des activités poursuivies (en millions d'euros) | (381,8) | 17,7 |
| Non dilué €/action | (2,20) | 0,13 |
| Après dilution €/action | (2,20) | 0,13 |
| Résultat Net des activités non poursuivies (en millions d'euros) | 0,0 | (96,5) |
| Non dilué €/action | NA | (0,70) |
| Après dilution €/action | NA | (0,70) |

Note 10A Regroupements d'entreprises – HELLA

À la suite de l'autorisation par les autorités compétentes en matière de contrôle des concentrations, Faurecia, au travers de sa filiale Forvia Germany GmbH, a acquis 79,5 % des actions de HELLA le 31 janvier 2022 et, à la suite d'acquisitions complémentaires, détient au 31 décembre 2022, 81,6 % des actions de HELLA (voir note 2.1) pour un montant total de 5,4 milliards d'euros et exerce un contrôle exclusif sur HELLA. Les intérêts minoritaires représentent 18,4 % des actions de HELLA. Ces 5,4 milliards d'euros se décomposent en 4 milliards d'euros de contrepartie transférée à la famille détentrice (3,5 milliards d'euros de trésorerie et 0,5 milliard d'euros en actions Faurecia), 1,3 milliards d'euros de trésorerie transférée lors de l'offre publique d'achat des 19,5% et 0,1 milliard d'euros de trésorerie transférée pour l'acquisition des actions supplémentaires sur le marché et auprès de la famille.

HELLA est un équipementier majeur de l'automobile qui développe et produit des technologies d'éclairage et des composants électroniques et de l'éclairage automobile ainsi que des systèmes pour l'industrie automobile. Les sites de production sont répartis sur l'ensemble du monde, les principaux marchés sont situés en Europe, aux États Unis et en Asie, plus particulièrement en Chine. HELLA est cotée sur la Bourse de Francfort et est basée à Lippstadt, Allemagne. HELLA a réalisé dans son exercice fiscal 2021 des ventes de 6 380 millions d'euros et employait 36 500 personnes.

La période d'un an durant laquelle les montants affectés aux actifs et passifs identifiables acquis et à l'écart d'acquisition sont susceptibles d'être modifiés s'est achevée le 31 janvier 2023. Le coût d'acquisition sur une base à 100 % initial de 6 714,1 millions d'euros a été alloué aux actifs assumés et passifs repris pour un montant net de 3 700,0 millions d'euros, en particulier pour 658 millions d'euros aux technologies, 233 millions d'euros à la marque et 379 millions d'euros aux relations clients, et à l'écart d'acquisition résiduel pour un montant de 3 014,0 millions d'euros, qui s'explique principalement par les synergies attendues de l'intégration de HELLA et les nouvelles opportunités commerciales.

Les données de HELLA ont été consolidées à compter du 1er février 2022. La contribution de HELLA pour l'exercice 2022 au chiffre d'affaires et à la marge opérationnelle (avant amortissement des actifs incorporels acquis) est respectivement de 6 512,1 millions d'euros et de 345,9 millions d'euros. Si HELLA avait été consolidé sur l'ensemble de la période, sa contribution, sur la base d'un pro rata temporis de sa contribution depuis le 1er février 2022, aurait été de 7 104,1 millions d'euros au chiffre d'affaires et de 377,4 millions d'euros à la marge opérationnelle (avant amortissement des actifs incorporels acquis).

Les justes valeurs des actifs acquis et des passifs repris de HELLA sont détaillées ci-après :

| <i>(en millions d'euros)</i> | Justes Valeurs |
|--|-----------------------|
| Immobilisations incorporelles | 1 779,7 |
| Immobilisations corporelles | 2 047,7 |
| Droits d'utilisation | 127,1 |
| Autres actifs non courants | 705,9 |
| TOTAL ACTIFS NON COURANTS | 4 660,4 |
| Stocks et en-cours nets | 1 065,2 |
| Créances clients et comptes rattachés | 1 105,3 |
| Créances diverses | 1 321,2 |
| <i>dont actifs d'impôts différés</i> | 310,4 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 233,8 |
| TOTAL ACTIFS COURANTS | 3 725,6 |
| TOTAL ACTIF | 8 386,0 |
| Autres passifs non courants | 0,0 |
| Provisions non courantes | 399,0 |
| Passifs financiers non courants | 1 289,9 |
| Dettes de loyers non courantes | 127,4 |
| TOTAL PASSIFS NON COURANTS | 1 816,4 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 1 182,0 |
| Dettes diverses | 1 646,1 |
| <i>dont passifs d'impôts différés</i> | 598,3 |
| Passifs financiers courants | 14,3 |
| Dettes de loyers courantes | 27,2 |
| TOTAL PASSIFS COURANTS | 2 869,6 |
| TOTAL PASSIF | 4 685,9 |
| Actifs nets acquis | 3 700,0 |
| Écart d'acquisition | 3 014,0 |
| <i>dont attribuable aux intérêts minoritaires</i> | 587,7 |
| Coût d'acquisition à 100% | 6 714,1 |
| <i>dont contrepartie transférée</i> | 5 442,9 |
| <i>dont juste valeur des intérêts minoritaires</i> | 1 271,2 |

Les coûts liés à l'acquisition et l'intégration de HELLA ont été comptabilisés en "Autres charges opérationnelles non courantes" pour un montant de 43,0 millions d'euros en 2022 et 25,6 millions d'euros en 2021 (cf note 6) et en "Autres revenus et charges financiers" pour un montant de 34,3 millions d'euros en 2022 et 11,4 millions d'euros en 2021 (cf note 7).

La juste valeur des intérêts minoritaires de HELLA s'élève à 1 271,2 millions d'euros à la date d'acquisition.

Note 10B Écarts d'acquisition

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, le coût d'acquisition est affecté aux actifs et passifs identifiables de l'entité acquise sur la base de leur juste valeur déterminée à la date d'acquisition.

Lorsque la somme du coût d'acquisition et du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise est supérieure à la juste valeur des actifs réévalués, nets des passifs, l'écart est inscrit en écart d'acquisition. Conformément à IAS 36, les écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'un amortissement mais d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de dépréciation et au moins une fois par an. Pour la réalisation de ce test, les écarts d'acquisition sont ventilés entre les unités génératrices de trésorerie qui correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie indépendants.

Concernant les écarts d'acquisition, les groupes d'unités génératrices de trésorerie ont été définis au niveau du secteur opérationnel avant regroupement comme suit :

- Seating ;
- Interiors ;
- Clean Mobility ;
- Electronics ;
- Lighting ;
- Lifecycle solutions.

La valeur comptable des actifs et passifs ainsi regroupés est comparée au montant le plus élevé entre leur valeur d'utilité, égale à la somme actualisée des flux nets futurs de trésorerie attendus, et leur valeur de marché nette des coûts de cession.

(en millions d'euros)

| | Valeur brute | Dépréciation | Valeur nette |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Valeur nette au 1^{er} janvier 2021 | 2 856,4 | (660,5) | 2 195,9 |
| Acquisitions | 28,4 | 0,0 | 28,4 |
| Dotation pour dépréciation | 0,0 | (0,0) | (0,0) |
| Écarts de conversion et autres mouvements | 11,9 | 0,0 | 11,9 |
| Valeur nette au 31 décembre 2021 | 2 896,7 | (660,5) | 2 236,2 |
| Acquisitions | 3 014,0 | 0,0 | 3 014,0 |
| Dotation pour dépréciation | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Écarts de conversion et autres mouvements | 10,2 | (0,1) | 10,1 |
| Valeur nette au 31 décembre 2022 | 5 920,9 | (660,6) | 5 260,3 |

Ventilation de la valeur nette des écarts d'acquisition par activité :

(en millions d'euros)

| | 2022 | 2021 |
|---------------------|----------------|----------------|
| Seating | 1 141,8 | 851,8 |
| Interiors | 889,0 | 506,0 |
| Clean Mobility | 694,9 | 475,4 |
| Electronics | 1 661,5 | 403,0 |
| Lighting | 291,1 | - |
| Lifecycle solutions | 581,9 | - |
| TOTAL | 5 260,3 | 2 236,2 |

Unités génératrices de trésorerie et tests de dépréciation

Des tests de dépréciation sont réalisés dès qu'un indice de dépréciation apparaît, et au moins annuellement. Ces tests consistent à comparer la valeur comptable des actifs, ou groupe d'actifs testés, au montant le plus élevé de leur valeur de marché et de leur valeur d'utilité, laquelle est égale à la somme actualisée des flux nets futurs de trésorerie attendus de l'actif ou du groupe d'actifs.

Les actifs sont regroupés en groupes d'actifs afin de constituer des ensembles homogènes, dénommés unités génératrices de trésorerie – UGT –, capables de générer des flux de trésorerie indépendants.

Un test est effectué au niveau de l'ensemble des immobilisations incorporelles (coûts d'études) et corporelles affectables à un contrat client. Le test consiste alors à comparer la valeur nette comptable de ces actifs ainsi regroupés à la valeur actualisée des flux nets futurs de trésorerie attendus sur le contrat.

Les immobilisations affectées aux contrats sont dépréciées lorsque leur valeur nette comptable est supérieure à la valeur actualisée des flux nets de trésorerie attendus. Les pertes à terminaison identifiées sur contrats onéreux font ensuite l'objet d'une provision en application d'IAS 37.

En cas d'indice de perte de valeur, un test est également réalisé au niveau des actifs non dédiés et de supports regroupés principalement par groupe de produits et par zone géographique.

Les entrées de trésorerie générées par les actifs rattachés à ces UGT sont largement interdépendantes en raison de la forte interpénétration des flux industriels, de l'optimisation de l'utilisation des capacités, ainsi que de la centralisation des activités de recherche et développement.

Les actifs industriels dont la fermeture est planifiée font également l'objet de tests d'*impairment* indépendants.

Dans le cadre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des groupes d'UGT, les flux futurs de trésorerie utilisés sont issus des prévisions du Groupe pour la période 2023-2025 qui ont été établies au second semestre de l'année 2022, sur la base d'hypothèses de volumes du marché automobile mondial de 81 millions de véhicules en 2023, 85 millions de véhicules en 2024 et 88 millions de véhicules en 2025, elles-mêmes issues de sources externes. Les effets des engagements du Groupe en matière de neutralité carbone et les conséquences des politiques publiques liées au réchauffement climatique font également partie, pour autant qu'ils soient mesurables, des hypothèses utilisées pour ces prévisions. Pour tenir compte

du plan de développement des activités intégrées à la suite de l'acquisition de HELLA en 2022, les flux futurs de trésorerie utilisés pour Electronics, Lighting et Lifecycle Solutions sont issus de prévisions étendues jusqu'en 2027.

La principale hypothèse affectant la valeur d'utilité est le niveau de marge opérationnelle retenu dans les flux futurs de trésorerie, et principalement dans la valeur terminale. La marge pour l'année 2025 est supérieure à 7 % des ventes pour le Groupe.

L'extrapolation des prévisions de la dernière année, projetée à l'infini, est déterminée en appliquant un taux de croissance apprécié en fonction des prévisions d'évolution du marché automobile. Un taux de croissance de 1,4 % a été retenu pour la réalisation du test à fin 2022 (1,4 % retenu pour l'exercice 2021), à l'exception de Electronics pour lequel un taux de 2 % a été retenu compte tenu du développement particulier de ce segment.

Un expert indépendant a été consulté pour déterminer le coût moyen pondéré du capital à utiliser pour actualiser les flux de trésorerie futurs. Le calcul établi par l'expert indépendant a pris en compte, pour la détermination des paramètres de marché, un échantillon de sociétés du secteur des équipementiers automobiles. Compte tenu de ces paramètres et d'une prime de risque de marché établie à 7,3 % en moyenne, le coût moyen du capital utilisé comme taux pour actualiser les flux futurs a été fixé à 10,5 % (sur la base d'une fourchette proposée par l'expert indépendant) en 2022 (9,3 % en 2021). Ce taux unique a été appliqué pour la réalisation des tests de dépréciation sur l'ensemble des groupes d'UGT retenus. Ces dernières supportent en effet les mêmes risques spécifiques du secteur de l'équipement automobile et une exploitation multi-pays ne justifie pas de taux d'actualisation différenciés par zone géographique ; pour mémoire en 2021, un taux de 8,3 % avait été retenu pour l'activité Clarion Electronics pour tenir compte d'une exposition pays différente du groupe, ce qui n'est plus le cas en 2022, l'activité Electronics combinant en 2022 cette activité avec HELLA Electronics.

Le test réalisé au 31 décembre 2022 a permis de confirmer la valeur au bilan des écarts d'acquisition.

La sensibilité du test aux variations des hypothèses retenues pour la détermination fin 2022 de la valeur d'utilité des regroupements d'UGT portant les écarts d'acquisition est reflétée dans le tableau ci-dessous :

| Sensibilité (en millions d'euros) | Marge du test (valeur d'utilité - valeur nette comptable) | Taux d'actualisation des flux de trésorerie + 0,5 pt | Taux de croissance à l'infini - 0,5 pt | Taux de marge opérationnelle de la valeur terminale - 0,5 pt | Combinaison des trois facteurs précédents |
|--------------------------------------|--|---|--|---|---|
| Seating | 1 229 | (220) | (195) | (273) | (637) |
| Interiors | 865 | (183) | (161) | (218) | (521) |
| Clean Mobility | 1 801 | (172) | (151) | (160) | (449) |
| Electronics | 302 | (318) | (251) | (232) | (737) |
| Lighting | 113 | (119) | (91) | (120) | (305) |
| Lifecycle solutions | 212 | (72) | (54) | (36) | (152) |

Note 11 Immobilisations incorporelles

A. Coûts d'études et de développement

Conformément à la norme IAS 38, les coûts d'études engagés pour fabriquer et livrer des modules dans le cadre d'une commande spécifique reçue du client et considérés comme des coûts de préproduction pour les pièces série, sont inscrits à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles, dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet à son terme ;
- que les recettes attendues du contrat avec le client sont probables et peuvent être estimées de façon raisonnable ;

- que les coûts à terminaison des contrats peuvent être estimés de façon fiable.

Ces coûts immobilisés sont amortis au rythme des quantités de pièces livrées au client, avec une durée maximale de cinq ans sauf cas particuliers.

Les frais de recherche ainsi que les coûts des études ne remplissant pas les conditions présentées ci-dessus sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

B. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les coûts de développement ou d'acquisition des logiciels informatiques à usage interne, amortis linéairement sur une durée comprise entre un et trois ans, ainsi que de brevets et licences. Elles comprennent également les actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises (contrats clients...) ; ces actifs sont amortis sur la durée des contrats considérés.

Les valeurs des immobilisations incorporelles comprennent :

| <i>(en millions d'euros)</i> | Coûts de développement | Logiciels et autres | Actifs incorporels acquis | Total |
|---|-------------------------------|----------------------------|----------------------------------|----------------|
| MONTANT NET AU 1^{ER} JANVIER 2021 | 2 059,7 | 74,2 | 534,1 | 2 668,0 |
| Augmentations | 671,7 | 5,6 | 0,0 | 677,3 |
| Dotations aux amortissements | (507,0) | (42,6) | (92,6) | (642,2) |
| Dotations aux provisions | 19,5 | 0,0 | 0,0 | 19,5 |
| Écart de change et autres | 24,5 | 29,0 | 24,2 | 77,8 |
| MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2021 | 2 268,4 | 66,2 | 465,8 | 2 800,4 |
| Augmentations | 969,1 | 18,7 | 0,0 | 987,8 |
| Dotations aux amortissements | (680,0) | (40,7) | (218,6) | (939,3) |
| Dotations aux provisions | (45,4) | (0,5) | 0,0 | (45,9) |
| Écart de change et autres | 486,5 | 45,6 | 1 255,0* | 1 787,1 |
| MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2022 | 2 998,6 | 89,3 | 1 502,1 | 4 590,1 |

* cf note 10A.

La valeur comptable des frais de développement affectables à un contrat client ainsi que des outillages spécifiques correspondants est comparée à la valeur actualisée des flux nets futurs de trésorerie, attendus sur le contrat, en prenant la meilleure estimation possible des ventes futures. Les volumes pris en compte dans les *Business Plans* Faurecia sont les meilleures estimations du marketing Faurecia, sur la base des prévisions des constructeurs lorsqu'elles sont disponibles.

Note 12A Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production pour celles produites par l'entreprise, diminué des amortissements.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges, à l'exception de ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien qui sont immobilisés.

Les coûts d'emprunt sont inclus dans le coût des immobilisations pour les actifs éligibles en application de la norme IAS 23 révisée pour les actifs constitués à partir de l'exercice 2009. Ils ne sont pas significatifs sur la période.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilité prévue :

| | |
|---------------------------------|-----------------|
| Constructions | 20 ans à 30 ans |
| Agencements et installations * | 10 ans à 20 ans |
| Matériel, outillage et mobilier | 3 ans à 10 ans |

* Pour les bâtiments loués, les agencements sont amortis sur la même durée que le droit d'utilisation correspondant.

Les subventions d'investissements sont enregistrées en diminution des actifs qu'elles ont contribué à financer.

| (en millions d'euros) | Terrains | Constructions | Matériels, outillages industriels, Installations | Outillages spécifiques | Autres immobilisations et immobilisations en cours | Total |
|---|--------------|---------------|--|------------------------|--|----------------|
| MONTANT NET AU 1^{ER} JANVIER 2021 | 104,3 | 385,1 | 1 742,9 | 28,5 | 552,6 | 2 813,3 |
| Acquisitions et productions d'immobilisations | 0,0 | 1,4 | 43,9 | 7,1 | 476,2 | 528,6 |
| Sorties d'actifs | (6,8) | (44,7) | (196,5) | (27,5) | (36,7) | (312,1) |
| Dotation aux amortissements et provisions pour dépréciation | (0,5) | (49,6) | (392,5) | (10,7) | (49,6) | (502,9) |
| Perte de valeur | (0,6) | (5,2) | (30,7) | 0,0 | (1,2) | (37,6) |
| Reprises d'amortissements sur sorties d'actifs | 1,7 | 39,8 | 190,8 | 27,5 | 34,3 | 294,1 |
| Écarts de change | 1,2 | 13,0 | 76,6 | 0,1 | 12,5 | 103,4 |
| Variations de périmètre & autres mouvements | (1,8) | 32,7 | 297,0 | (0,3) | (411,8) | (84,3) |
| MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2021 | 97,5 | 372,5 | 1 731,5 | 24,5 | 576,4 | 2 802,4 |
| Acquisitions et productions d'immobilisations | 0,0 | 14,1 | 193,2 | 6,4 | 952,9 | 1 166,7 |
| Sorties d'actifs | (3,4) | (55,0) | (260,6) | (36,5) | (34,3) | (389,7) |
| Dotation aux amortissements et provisions pour dépréciation | (0,2) | (77,4) | (718,5) | (10,1) | (112,5) | (918,8) |
| Perte de valeur | (0,0) | (17,7) | (27,8) | (0,0) | (10,6) | (56,1) |
| Reprises d'amortissements sur sorties d'actifs | 1,2 | 55,2 | 240,9 | 36,5 | 34,7 | 368,6 |
| Écarts de change | (0,1) | 2,6 | 24,3 | (0,0) | 1,1 | 27,9 |
| Variations de périmètre & autres mouvements | 2,5 | 629,1 | 1 601,1 | 0,0 | (177,9) | 2 054,8 |
| MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2022 | 97,4 | 923,4 | 2 784,3 | 20,9 | 1 229,8 | 5 055,8 |

| (en millions d'euros) | 2022 | | | 2021 | |
|--|-----------------|------------------|----------------|----------------|----------------|
| | Brut | Amortissements | Net | Brut | Net |
| Terrains | 105,3 | (7,8) | 97,4 | 106,1 | 97,5 |
| Constructions | 2 163,9 | (1 240,4) | 923,4 | 1 076,5 | 372,5 |
| Matériel, outillage industriel et installations techniques | 9 773,5 | (6 989,3) | 2 784,3 | 5 007,6 | 1 731,5 |
| Outillages spécifiques | 93,3 | (72,4) | 20,9 | 122,4 | 24,5 |
| Autres immobilisations et immobilisations en cours | 2 132,2 | (902,5) | 1 229,8 | 962,6 | 576,4 |
| TOTAL | 14 268,2 | (9 212,4) | 5 055,8 | 7 275,2 | 2 802,4 |

Les immobilisations corporelles sont souvent dédiées à des programmes clients.

Note 12B Droits d'utilisation

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan, avec constatation d'un actif (représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat) et d'une dette (au titre de l'obligation de paiement futur des loyers), en appliquant les principes suivants :

- exemption des contrats dont la durée est inférieure à 12 mois ou dont la valeur à neuf est inférieure à 5 000 euros (maintien d'une comptabilisation des paiements de loyers correspondants en charges sur la durée des contrats) ;
- la durée de location pour un contrat correspond à sa période non résiliable sauf si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer les options de renouvellement ou de résiliation prévues contractuellement ;
- dans la mesure où le taux implicite du contrat n'est pas aisément déterminable, le taux d'actualisation appliqué est le taux marginal d'emprunt correspondant à la durée résiduelle du contrat, déterminé suivant le preneur et la durée concernés ;
- à leur date de prise d'effet (date de mise à disposition de l'actif loué par le bailleur), les contrats de location tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location » sont inscrits :
 - en immobilisation à l'actif (droit d'utilisation) pour le montant de la dette de loyers, augmentée des paiements d'avance faits au bailleur, des coûts directs initiaux encourus, ainsi que d'une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué qui seraient supportés par Faurecia selon les termes du contrat, le cas échéant, et
 - en dette financière pour le montant des loyers sur la durée de location telle que déterminée ci-dessus, actualisés au taux tel que décrit ci-dessus,
 - ces droits d'utilisation sont amortis linéairement, soit sur la durée du contrat de location, soit par exception sur leur durée d'utilité si celle-ci est inférieure à la durée de location ou si le contrat transfère au preneur la propriété de l'actif ou s'il existe une option d'achat dont l'exercice par Faurecia est raisonnablement certain,
 - les flux de trésorerie liés aux opérations de cessions-bails sont présentés dans les flux de trésorerie sur opérations d'investissement.

| <i>(en millions d'euros)</i> | Terrains | Constructions | Matériels et Installations | Autres | Total |
|---|------------|----------------|-------------------------------|-------------|----------------|
| MONTANT NET AU 1^{ER} JANVIER 2021 | 0,2 | 761,5 | 73,1 | 78,5 | 913,3 |
| Nouveaux contrats | 0,1 | 123,6 | 31,8 | 41,8 | 197,2 |
| Dotations aux amortissements | 0,0 | (152,5) | (22,4) | (40,4) | (215,2) |
| Perte de valeur | 0,0 | (1,7) | 0,0 | (0,1) | (1,8) |
| Variations de périmètre & autres mouvements | 0,0 | 68,1 | (4,3) | (6,3) | 57,4 |
| MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2021 | 0,3 | 799,0 | 78,2 | 73,5 | 950,9 |
| Nouveaux contrats | 0,0 | 256,0 | 20,4 | 55,6 | 332,0 |
| Dotations aux amortissements | 0,0 | (191,3) | (26,2) | (46,7) | (264,2) |
| Perte de valeur | 0,0 | (5,5) | 0,0 | (0,4) | (5,9) |
| Variations de périmètre & autres mouvements | (0,0) | 162,5 | (0,0) | 8,2 | 170,7 |
| MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2022 | 0,3 | 1 020,7 | 72,4 | 90,2 | 1 183,5 |

Note 13 Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence sont :

AU 31 DÉCEMBRE 2022

| (en millions d'euros) | % du capital détenu | Quote-part Groupe des capitaux propres * | Dividendes distribués au Groupe | Quote-part Groupe du chiffre d'affaires | Quote-part Groupe des actifs totaux |
|---|---------------------|--|---------------------------------|---|-------------------------------------|
| Changchun HELLA Faway Automotive Lighting Co. | 40 % | 49,2 | 0,0 | 75,3 | 56,7 |
| HELLA MINTH Jiaxing Automotive Parts Co. | 41 % | 27,5 | 0,0 | 7,9 | 17,3 |
| Behr-HELLA Thermocontrol GmbH | 41 % | 54,7 | 0,0 | 232,2 | 196,6 |
| Faurecia-NHK Co., Ltd | 50 % | 0,0 | 0,0 | 168,5 | 50,1 |
| TEKNIK MALZEME Ticaret Ve Sanayi A.S | 50 % | 0,0 | 0,0 | 16,6 | 16,9 |
| SYMBIO | 50 % | 16,7 | 0,0 | 6,4 | 154,0 |
| Total Network Manufacturing LLC | 49 % | 0,7 | 0,0 | 103,8 | 28,4 |
| DETROIT MANUFACTURING SYSTEMS, LLC | 49 % | 0,0 | (0,5) | 547,6 | 117,2 |
| Autres | | 185,0 | (21,6) | 1 155,5 | 525,8 |
| TOTAL | | 333,9 | (22,1) | 2 313,7 | 1 163,1 |

* La quote-part de situation nette de certaines sociétés étant négative, elle apparaît au passif en provision pour risques et charges.

Il n'y a pas d'activités conjointes au sens de la norme IFRS 11 dans les sociétés consolidées par mise en équivalence.

Variation des titres mis en équivalence

| (en millions d'euros) | 2022 | 2021 |
|--|--------------|--------------|
| Quote-part des capitaux propres à l'ouverture | 150,8 | 177,4 |
| Dividendes | (22,1) | (14,3) |
| Quote-part de résultat | 11,4 | (24,6) |
| Variation du périmètre | 197,8 | 2,0 |
| Augmentation de capital | 2,8 | 2,3 |
| Écarts de change | (6,8) | 8,0 |
| Quote-part des capitaux propres à la clôture | 333,9 | 150,8 |

Note 14 Autres titres de participation

Les titres de participation représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées. Ces titres font l'objet de tests de dépréciation en fonction des critères d'analyse financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société, le cas échéant une perte de valeur est constatée. Les critères généralement retenus sont la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

| (en millions d'euros) | % du capital détenu | 2022 | | 2021 |
|--------------------------------------|---------------------|--------------|--------------|-------------|
| | | Brut | Net | Net |
| Changchun Xuyang Industrial Group | 18,8 | 13,2 | 13,2 | 13,5 |
| TactoTek Oy | 9,0 | 6,6 | 6,6 | 6,6 |
| Guardknox Cyber Technologies Ltd | 7,0 | 5,4 | 5,4 | 5,4 |
| Canatu Oy | 8,0 | 7,0 | 7,0 | 7,0 |
| SL corporation | 1,6 | 13,4 | 13,4 | NA |
| HELLA Fast Forward Shanghai Co. Ltd. | 100,0 | 9,0 | 9,0 | NA |
| Light Field Lab | 4,3 | 9,3 | 9,3 | NA |
| Autres | | 87,0 | 64,7 | 55,6 |
| TOTAL | | 150,7 | 128,5 | 88,0 |

Note 15 Autres actifs financiers non courants

Les prêts et autres actifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et ultérieurement au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Des provisions sont constituées lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement, le montant de la provision est déterminé contrepartie par contrepartie.

| (en millions d'euros) | 2022 | | | 2021 |
|--|--------------|---------------|--------------|-------------|
| | Brut | Provisions | Net | Net |
| Prêts aux sociétés consolidées par mise en équivalence et sociétés non consolidées | 95,6 | (6,9) | 88,7 | 72,8 |
| Autres prêts | 28,9 | (17,0) | 11,9 | 23,7 |
| Instruments dérivés | 23,1 | 0,0 | 23,1 | 0,0 |
| Autres | 38,2 | (3,8) | 34,4 | 1,5 |
| TOTAL | 185,8 | (27,7) | 158,1 | 98,0 |

Note 16 Autres actifs non courants

Ce poste comprend :

| (en millions d'euros) | 2022 | 2021 |
|------------------------------|--------------|--------------|
| Excédent versé sur retraites | 21,5 | 39,6 |
| Dépôts de garantie et autres | 165,6 | 82,7 |
| TOTAL | 187,1 | 122,3 |

Note 17 Stocks et en-cours

Les stocks de matières ou fournitures sont valorisés au prix de revient d'achat déterminé selon la méthode « premier entré, premier sorti ».

Les stocks de produits finis et intermédiaires et les travaux en-cours sont valorisés à leur prix de revient de production déterminé également selon la méthode « premier entré, premier sorti ». Le prix de revient tient compte du coût des matières et fournitures mises en œuvre, des frais directs de production et des frais indirects d'atelier et d'usine, à l'exclusion des frais généraux ne contribuant pas à la production et des coûts d'emprunts.

Les travaux en-cours incluent les coûts engagés pour la réalisation ou l'acquisition d'outillages spécifiques pour produire des pièces ou des modules et qui sont vendus aux clients, pour lesquels le contrôle est transféré aux clients, habituellement peu avant le démarrage de la production, et des coûts de développement qui sont vendus aux clients et répondant à la définition d'en-cours de production lorsque le contrat permet de considérer que ces développements constituent une obligation de performance séparée en application d'IFRS 15. Ces coûts sont reconnus en charges (coût des ventes) de la période au moment où le chiffre d'affaires est reconnu, i.e. au moment du transfert de contrôle de ces travaux de développement au client.

Les stocks de produits pour lesquels le Groupe est agent sont présentés en actifs sur contrats et non en stocks.

Des provisions sont constituées lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix de revient ainsi que pour les pièces à rotation lente.

| (en millions d'euros) | 2022 | | | 2021 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Brut | Dépréciations | Net | Net |
| Matières premières et autres approvisionnements | 1 473,0 | (188,5) | 1 284,5 | 638,0 |
| Études, outillages et prototypes | 854,5 | (29,0) | 825,5 | 605,1 |
| Travaux en cours de production | 109,3 | (2,9) | 106,4 | 7,8 |
| Produits semi-ouvrés et finis | 841,5 | (133,7) | 707,8 | 406,7 |
| TOTAL | 3 278,3 | (354,1) | 2 924,2 | 1 657,6 |

Note 18 Créances clients et comptes rattachés

Des contrats de cession de créances commerciales conclus principalement en France, en Allemagne, aux États-Unis et pour d'autres filiales du Groupe permettent de céder à un ensemble d'institutions financières une partie des créances clients de certaines filiales avec un transfert de la quasi-totalité des risques et avantages attachés à l'en-cours cédé.

Le montant des créances cédées dont l'échéance est postérieure au 31 décembre 2022, pour lesquelles la quasi-totalité des risques et avantages a été transférée et qui ne figurent donc plus à l'actif du bilan, ainsi que la ressource de financement correspondante sont les suivants :

| (en millions d'euros) | 2022 | 2021 |
|---|-----------|-----------|
| Ressource de financement | 1 304,2 | 1 083,6 |
| Réserve de garantie inscrite en diminution des dettes financières | (29,3) | (14,8) |
| Trésorerie reçue en contrepartie des cessions de créances | 1 274,9 | 1 068,8 |
| Créances cédées et sorties de l'actif | (1 274,9) | (1 068,8) |

La part des créances dépréciées sur une base individuelle est indiquée ci-dessous :

| (en millions d'euros) | 2022 | 2021 |
|---|----------------|----------------|
| Total créances brutes | 5 115,8 | 3 491,1 |
| Provision pour dépréciation de créances | (49,9) | (23,0) |
| TOTAL | 5 065,9 | 3 468,1 |

Les retards de paiement, compte tenu de la qualité des clients, ne constituent pas un risque significatif. Ils résultent généralement de problèmes administratifs.

Les retards de paiement au 31 décembre 2022 représentaient 239,5 millions d'euros, dont :

- 135,5 millions d'euros de moins d'un mois ;
- 26,3 millions d'euros entre 1 mois et 2 mois ;
- 22,8 millions d'euros entre 2 mois et 3 mois ;
- 18,6 millions d'euros entre 3 et 6 mois ;
- 36,3 millions de plus de 6 mois.

Note 19 Autres créances d'exploitation

| (en millions d'euros) | 2022 | 2021 |
|---|--------------|--------------|
| Avances et acomptes versés sur commandes | 248,3 | 182,6 |
| Instruments dérivés de change opérationnels | 48,5 | 5,2 |
| Autres débiteurs ⁽¹⁾ | 423,7 | 285,8 |
| TOTAL | 720,5 | 473,6 |
| (1) Dont créances de TVA et d'autres taxes. | 419,6 | 278,5 |

Note 20 Créances diverses

| (en millions d'euros) | 2022 | 2021 |
|----------------------------------|----------------|----------------|
| Partie à moins d'un an des prêts | 25,2 | 46,5 |
| Charges constatées d'avance | 884,9 | 733,5 |
| Impôts courants | 295,8 | 211,5 |
| Autres débiteurs divers | 219,8 | 103,4 |
| TOTAL | 1 425,7 | 1 094,9 |

En 2022, les créances de Crédit d'Impôt Recherche (CIR) ont été cédées pour un montant de 41,9 millions d'euros à comparer à un montant de 57,2 millions d'euros en 2021.

Note 21 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste inclut les soldes débiteurs de banque pour 3 747,5 millions d'euros (contre 2 196,4 millions d'euros au 31 décembre 2021) et des placements à court terme pour 453,5 millions d'euros (contre 2 709,3 millions d'euros après dépréciation de 0,7 million d'euros au 31 décembre 2021), soit un total de 4 201,1 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 4 905,7 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Ces éléments incluent les soldes des comptes bancaires débiteurs et des comptes courants, les valeurs mobilières

de placement tels que des fonds monétaires et des fonds monétaires à court terme, des dépôts et des valeurs mobilières à très court terme sans risque qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme. Les équivalents de trésorerie sont des investissements destinés à couvrir des engagements de trésorerie à court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur.

Tous ces composants sont évalués à leur juste valeur et les variations sont comptabilisées en résultat.

Note 22 Capitaux propres

22.1 Capital

Le capital au 31 décembre 2022 est de 1 379 625 380 euros divisé en 197 089 340 actions de 7 euros chacune, entièrement libérées.

Dans le cadre de l'augmentation de capital rémunérant une partie de l'acquisition de 60% de HELLA (cf. note 2.1), Faurecia a émis 13 571 385 actions nouvelles le 31 janvier 2022.

Dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription dont la période de souscription a été ouverte du 9 juin 2022 au 17 juin 2022 inclus, 45 482 154 actions ordinaires nouvelles Faurecia ont été souscrites au prix unitaire de 15,50 euros, dont 43 521 870 actions ordinaires nouvelles à titre irréductible et 1 960 284 actions ordinaires nouvelles à titre réductible.

Le capital du Groupe n'est soumis à aucune contrainte externe. Un droit de vote double est attribué à toutes les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom d'un même actionnaire.

22.2 Paiements fondés sur des actions

ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

La Société a initié en 2010 une politique d'attribution d'actions gratuites au profit des cadres exerçant des fonctions de direction dans les sociétés du Groupe. Ces attributions sont soumises à une condition de présence et à des conditions de performance.

La Société a mis en place en 2021 un plan unique d'attribution d'actions de performance à long terme (*Executive Super Performance Initiative –ESPI*) pour les membres du Comité exécutif du Groupe. La durée d'acquisition est de 5 ans, sans période de conservation et le versement maximum est plafonné à 300 % de la rémunération annuelle fixe. L'attribution de ces actions est soumise à une condition de présence et à une condition de performance, *Total Shareholder Return – TSR*, par rapport à un groupe de référence.

Ces actions gratuites sont évaluées à leur juste valeur, correspondant au prix de marché de l'action à la date d'attribution, diminuée de la perte de dividende attendue sur la période et d'un coût d'incessibilité relatif à la période de blocage de l'action. Pour le plan ESPI, la juste valeur des actions intègre également une hypothèse de réalisation des conditions de performance externe figée en date d'octroi. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Le détail des plans d'attribution au 31 décembre 2022 est donné par le tableau suivant :

| Autorisations de l'assemblée | Dates des conseils | Nombre maximum d'actions gratuites attribuables* en cas : | | Condition de performance | Prix de marché à la date d'attribution (en euros) | Ajustements | | Date d'acquisition (à partir de) | Date de cession |
|------------------------------|--------------------|---|------------------------------|---|---|--------------------|------------------------|----------------------------------|-----------------|
| | | d'atteinte de l'objectif | de dépassement de l'objectif | | | Taux de dividendes | Décote d'incessibilité | | |
| 26/06/2020 | 22/10/2020 | 875 069 | 1 138 079 | Atteinte en 2022 du niveau de résultat après impôt prévu au plan stratégique lors de l'attribution, d'un niveau de croissance du revenu net par action de Faurecia par rapport à un groupe de référence et d'un pourcentage de mixité hommes et femmes au sein de la population cadre | 38,68 | 2,90 % | NA | 22/10/2024 | 22/10/2024 |
| 31/05/2021 | 25/10/2021 | 1 016 861 | 1 322 794 | Atteinte en 2023 du niveau de résultat après impôt prévu au plan stratégique lors de l'attribution, d'un niveau de croissance du revenu net par action de Faurecia par rapport à un groupe de référence et d'un pourcentage de mixité hommes et femmes au sein de la population cadre | 42,33 | 3,60 % | NA | 25/10/2025 | 25/10/2025 |
| 01/06/2022 | 28/07/2022 | 1 765 390 | 2 294 250 | Pour le Directeur général : atteinte en 2024 du niveau de résultat après impôt prévu au plan stratégique lors de l'attribution, d'un niveau de croissance du revenu net par action de Faurecia par rapport à un groupe de référence et d'un pourcentage de mixité hommes et femmes au sein de la population cadre Pour les autres bénéficiaires : atteinte en 2024 du niveau du résultat opérationnel, du net cash flow prévus au plan stratégique lors de l'attribution, d'un niveau de croissance du revenu net par action de Faurecia par rapport à un groupe de référence, d'un pourcentage de mixité hommes et femmes au sein de la population cadre et d'un niveau de réduction des émissions de CO ₂ | 16,68 | 6,00 % | NA | 28/07/2026 | 28/07/2026 |
| 31/05/2021 | 23/07/2021 | 445 474 | 445 474 | Plan ESPI : atteinte d'un niveau de performance relative de l'action Faurecia ("TSR") par rapport à un groupe de référence mesuré sur une base annuelle. Pour le Directeur général, atteinte d'un niveau de performance relative de l'action Faurecia ("TSR") par rapport à un groupe de référence mesuré en moyenne sur 5 ans (2021/2026). | 39,57 | 3,60 % | NA | 23/07/2026 | 23/07/2026 |

* Net des actions gratuites attribuables radiées.

Les conditions de performance du plan attribué par le Conseil du 9 octobre 2019 ont été partiellement atteintes. Les titres correspondant (81 117) seront définitivement attribués en octobre 2023. Pour chacun des plans présentés ci-dessus, le nombre d'actions gratuites attribuables a été ajusté à la suite de l'augmentation de capital en numéraire réalisée en juin 2022, conformément aux textes et après approbation du Conseil d'administration, en appliquant un coefficient de 1,0788 aux valeurs initiales.

AUTRES PLANS

Une rémunération variable à long terme (*Long Term Incentive* – LTI) avait été mise en place pour le Comité exécutif de HELLA préalablement à l'acquisition de HELLA par Faurecia. Cette rémunération variable à long terme est versée en numéraire. Les critères de performance sont basés sur le rendement du capital investi (RoIC), le résultat avant impôt ainsi que sur la performance de l'action HELLA (rendement total pour l'actionnaire). Le montant de base du LTI est défini pour la première année de la période de calcul, comme un pourcentage fixe de la rémunération fixe annuelle, en fonction du RoIC. La rémunération variable long terme est basée sur une période de calcul de cinq exercices au total et le paiement est effectué au

terme de la période de calcul de cinq exercices au total. À titre d'exemple, la tranche de LTI allouée au titre de l'exercice 2020/2021 sera versée à la clôture de l'exercice 2024. Comme cette rémunération variable à long terme est basée sur l'action HELLA, elle est évaluée conformément à IFRS 2.

À l'exception d'un membre du Comité exécutif pour lequel les règles de LTI décrites ont aussi été appliquées pour l'exercice HELLA 2019-2020, les paiements de LTI alloués pour les années jusqu'à l'exercice HELLA 2019/2020 n'incluent pas de critère de performance lié à l'action HELLA et leur période de calcul ne comprend que quatre exercices.

Il y a actuellement 4 plans en cours, avec un plan supplémentaire qui a été réalisé mais non encore réglé au 31 décembre 2022, avec la valorisation suivante :

| Plan | Plan | Date de début du plan | Date d'acquisition | Dette au 31/12/2022 (en millions d'euros) |
|-----------|------------------------------------|-----------------------|--------------------|---|
| LTI 19/20 | Performance non basée sur l'action | 01/06/2019 | 31/12/2023 | 0,7 |
| LTI 19/20 | Performance basée sur l'action | 01/04/2020 | 31/12/2022 | 0,1 |
| LTI 20/21 | Performance basée sur l'action | 01/06/2020 | 31/12/2024 | 5,2 |
| LTI 21/22 | Performance basée sur l'action | 01/06/2021 | 31/12/2025 | 2,8 |
| LTI 22 | Performance basée sur l'action | 01/06/2022 | 31/12/2026 | 0,9 |

Le montant net enregistré sur l'exercice au titre de l'ensemble de ces plans est une charge de 16,4 millions d'euros contre 3,9 millions d'euros en 2021.

22.3 Titres d'autocontrôle

Au 31 décembre 2022, Faurecia détient 84 171 de ses propres actions.

Le prix de revient global des actions d'autocontrôle détenues au 31 décembre 2022 est de 3,5 millions d'euros, soit un prix moyen par action de 41,99 euros.

Note 23 Intérêts minoritaires

Ce poste enregistre la part dans les capitaux propres des sociétés consolidées revenant aux actionnaires minoritaires de ces sociétés.

Ils ont évolué comme suit :

| (en millions d'euros) | 2022 | 2021 |
|--|----------------|--------------|
| Montant à l'ouverture de l'exercice | 386,3 | 331,4 |
| Augmentations de capital souscrites par des minoritaires | 0,0 | 2,4 |
| Autres variations de périmètre | 1 220,4 | (9,6) |
| Résultat de l'exercice revenant aux minoritaires | 131,4 | 95,0 |
| Autres éléments du résultat global de la période | 22,5 | 0,0 |
| Dividendes attribués aux minoritaires | (55,2) | (68,2) |
| Écarts de conversion | (14,3) | 35,3 |
| Montant à la clôture de l'exercice | 1 691,1 | 386,3 |

Les intérêts minoritaires, correspondent principalement aux intérêts minoritaires de HELLA, soit 1 264,5 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Note 24 Provisions courantes et passifs éventuels

24.1 Provisions courantes

Une provision est enregistrée dès qu'une décision de rationalisation des structures a été prise par la Direction générale du Groupe et annoncée aux personnels concernés ou à leurs représentants, le cas échéant.

| (en millions d'euros) | 2022 | 2021 |
|---|--------------|--------------|
| Restructurations | 200,0 | 163,8 |
| Risques sur contrats et garanties clients | 478,1 | 53,7 |
| Litiges | 65,4 | 35,8 |
| Autres provisions | 52,0 | 35,1 |
| TOTAL | 795,5 | 288,4 |

Au cours de l'exercice 2022, ces provisions ont évolué comme suit :

| (en millions d'euros) | Solde au 1 ^{er} janvier 2022 | Dotations | Dépenses imputées | Reprises * | Sous total mouvements | Variation de périmètre et autres mouvements | Solde au 31 décembre 2022 |
|--|---|--------------|----------------------|--------------|--------------------------|--|---------------------------------|
| Restructurations | 163,8 | 211,2 | (224,0) | 0,0 | (12,8) | 49,0 | 200,0 |
| Risques sur contrats et garanties clients | 53,7 | 77,5 | (146,7) | (1,6) | (70,8) | 495,2 | 478,1 |
| Litiges | 35,8 | 15,8 | (15,3) | (0,9) | (0,3) | 29,9 | 65,4 |
| Autres provisions | 35,1 | 4,3 | (1,9) | 0,0 | 2,4 | 14,5 | 52,0 |
| TOTAL | 288,4 | 308,8 | (387,9) | (2,5) | (81,5) | 588,6 | 795,5 |

* Provisions devenues sans objet.

24.2 Passifs éventuels

LITIGES

Il n'existe pas de litiges ou procédures dont le dénouement pourrait avoir des conséquences significatives sur la situation consolidée du Groupe.

Note 25 Provisions non courantes et provisions pour retraite et charges assimilées

25.1 Provisions non courantes

| (en millions d'euros) | 2022 | 2021 |
|---|--------------|--------------|
| Provisions pour retraite et charges assimilées | 575,2 | 447,3 |
| ■ Retraites complémentaires | 370,7 | 224,9 |
| ■ Indemnités de fin de carrière | 155,3 | 186,8 |
| ■ Gratifications d'ancienneté et médailles du travail | 41,0 | 25,8 |
| ■ Frais médicaux | 8,2 | 9,7 |
| TOTAL | 575,2 | 447,3 |

ÉVOLUTION DES PROVISIONS NON COURANTES

| (en millions d'euros) | 2022 | 2021 |
|--|--------------|--------------|
| Montant à l'ouverture de l'exercice | 447,3 | 515,3 |
| Retraitement décision IFRS IC IAS 19 * | NA | (9,3) |
| Variation de périmètre | 399,0 | (17,4) |
| Autres mouvements | (16,4) | 16,3 |
| Dotations/reprises de provisions | 48,8 | 21,8 |
| Dépenses imputées sur la provision | (54,4) | (20,9) |
| Versements aux fonds investis | (5,8) | (4,4) |
| Écarts de réestimation | (243,3) | (54,1) |
| Montant à la clôture de l'exercice | 575,2 | 447,3 |

* Cf. note 25.2.

25.2 Provisions pour retraites et charges assimilées

Les salariés du Groupe peuvent percevoir, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le Groupe offre ces avantages à travers, soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies. Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le Groupe concernant les avantages postérieurs à l'emploi sont les suivantes :

- les coûts des régimes à cotisations définies sont enregistrés en charge sur la base des appels à cotisation ;
- la valorisation des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. La méthode actuarielle retenue par le Groupe pour évaluer ces engagements est la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou accords en vigueur dans chaque société.

Cette évaluation tient compte des probabilités de maintien dans le Groupe jusqu'au départ en retraite, de l'évolution prévisible des rémunérations, ainsi que d'hypothèses macroéconomiques (telles que le taux d'inflation ou le taux d'actualisation) pour chaque pays ou zone concerné. Elle prend aussi dorénavant en compte la décision IFRS IC de 2021 relative à l'attribution des coûts aux périodes de service. Ces hypothèses sont décrites en note 25.2.

Les engagements sont couverts partiellement par des fonds externes dont la valeur est déduite du passif auquel ils sont irrévocablement affectés. Un excédent d'actif n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe.

Le coût des services rendus au cours de l'exercice est comptabilisé en charges opérationnelles.

Les écarts actuariels constatés sur les régimes à prestations définies sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global non recyclables.

En cas de modification de régime, les coûts des services passés sont comptabilisés intégralement en résultat, que les droits soient définitivement acquis ou non.

Le taux de rendement attendu des actifs des régimes à prestations définies est égal au taux d'actualisation utilisé pour valoriser ces engagements à l'ouverture. L'actualisation du rendement attendu de ces actifs est comptabilisée en autres produits et charges financiers.

Les autres avantages à long terme (pendant l'emploi) comprennent principalement le versement de primes liées à l'ancienneté ainsi que les médailles du travail. Une provision est calculée selon des méthodes, des hypothèses et une fréquence identiques à celles retenues pour les évaluations des avantages postérieurs à l'emploi.

MONTANT DES ENGAGEMENTS

(en millions d'euros)

| | 2022 | 2021 |
|---|--------------|--------------|
| Valeur actuelle des engagements futurs | | |
| ■ Retraites complémentaires | 633,7 | 462,6 |
| ■ Indemnités de fin de carrière | 167,2 | 200,1 |
| ■ Gratifications d'ancienneté et médailles du travail | 41,0 | 25,8 |
| ■ Frais médicaux | 8,2 | 9,7 |
| TOTAL | 850,1 | 698,3 |
| Couverture des engagements : | | |
| ■ Par provision comptabilisée | 575,2 | 447,3 |
| ■ Par fonds investi (valeur de marché) ⁽¹⁾ | 296,4 | 290,7 |
| ■ Dont excédent versé ⁽²⁾ | (21,5) | (39,6) |
| TOTAL | 850,1 | 698,3 |

(1) Les fonds investis couvrent principalement les engagements de retraites complémentaires pour 284,5 millions d'euros en 2022.

(2) L'excédent investi dans les fonds est inclus dans le poste « Autres actifs non courants ».

ENGAGEMENTS DE RETRAITE**A – Description des régimes**

En France, les cadres percevant une rémunération en tranche C bénéficient d'un dispositif de retraite surcomplémentaire à prestations définies de type additif, pour lequel les droits acquis au 31 décembre 2019 ont été gelés sur l'ancienneté acquise à cette date en conformité avec la loi PACTE du 22 mai 2019. Les membres du Comité exécutif titulaires d'un contrat de travail avec Faurecia S.E. ou l'une de ses filiales bénéficient également d'un régime à prestations définies de type additif pour les membres français et à cotisations définies pour les membres étrangers, les droits acquis au 31 décembre 2019 dans le régime additif pour les membres français ont également été gelés sur l'ancienneté acquise à cette date en conformité avec la loi PACTE du 22 mai 2019. Les droits sont revalorisés en fonction de l'évolution des salaires et des charges correspondantes des employés dans ces régimes.

Aux États-Unis, les deux régimes de retraite à prestations définies, déjà fermés à de nouveaux bénéficiaires, ont été combinés le 1^{er} janvier 2020 et couvrent 828 participants.

En Allemagne, le principal régime à prestations définies encore ouvert couvre 5 164 ayants droit potentiels, les prestations sont basées sur le nombre d'années de service, à partir de 14 ans de présence. Le principal régime à prestations définies fermé à de nouveaux bénéficiaires couvre 7 958 participants.

Au Japon, le principal régime à prestations définies couvre 881 participants. Les prestations sont basées sur les années de services et versées à la fin du contrat ou à l'atteinte des 60 ans.

B – Hypothèses retenues

Le chiffrage du montant de ces engagements complémentaires a été effectué sur la base d'une évaluation actuarielle intégrant :

- une hypothèse de date de départ en retraite, entre 62 et 65 ans pour les salariés français ;
- des probabilités de départ avant la retraite pour les personnels actifs tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe ;
- des hypothèses de mortalité propres à chaque pays ;
- des estimations d'évolution de salaires jusqu'au départ à la retraite correspondant, pour chaque pays, à la somme des hypothèses d'inflation et de prévisions d'augmentations individuelles ;
- une hypothèse de rentabilité à long terme pour les fonds investis en garantie des engagements de retraite ;
- un taux d'actualisation financière et un taux d'inflation (ou un différentiel de taux) tenant compte des conditions locales.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées au cours des deux derniers exercices pour l'évaluation des engagements de retraite sont les suivantes :

(en pourcentage)

| | Zone Euro | Royaume Uni | États-Unis | Japon |
|-----------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| TAUX D'ACTUALISATION | | | | |
| 31/12/2022 | 3,90 % | 4,85 % | 4,66 % | 1,20 % |
| 31/12/2021 | 1,15 % | 1,82 % | 2,30 % | 0,38 % |
| TAUX D'INFLATION | | | | |
| 31/12/2022 | 2,00 % | 3,15 % | N/A | N/A |
| 31/12/2021 | 1,80 % | 3,40 % | N/A | N/A |

Nota : Le taux d'actualisation de la zone Euro a été déterminé sur la base des rendements des obligations d'entreprises de première catégorie pour une échéance correspondant à la durée des engagements. Les obligations d'entreprises de première catégorie sont des obligations qui ont atteint l'une des deux meilleures classifications de la part d'une agence de notation reconnue (par exemple, AA ou AAA selon Moody's, ou Standard & Poor's).

1 Informations financières et comptables

Annexe aux états financiers consolidés

Aux États-Unis, les engagements liés aux plans existants ne sont pas sensibles au taux d'inflation.

La durée moyenne des différents plans est la suivante pour les principales zones :

| (en nombre d'années) | Zone Euro | Royaume Uni | États-Unis | Japon |
|----------------------|-----------|-------------|------------|-------|
| Duration moyenne | 12,9 | 18,0 | 6,8 | 9,5 |

C – Informations sur les actifs des régimes

L'allocation des fonds est la suivante :

| (en pourcentage) | 2022 | | | 2021 | | |
|------------------|---------|-------------|--------|---------|-------------|--------|
| | Actions | Obligations | Autres | Actions | Obligations | Autres |
| France | 23% | 69% | 8% | 26 % | 66 % | 8 % |
| Royaume Uni | 29% | 69% | 2% | 20 % | 79 % | 1 % |
| États-Unis | 52% | 43% | 5% | 52 % | 40 % | 8 % |
| Japon | 50% | 29% | 21% | 82 % | 9 % | 9 % |

La juste valeur des actions et obligations est de niveau 1 en 2022 (prix cotés sur le marché).

D – Provisions pour retraite au bilan

| (en millions d'euros) | 2022 | | | 2021 | | |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | France | Étranger * | Total | France | Étranger | Total |
| Montant à l'ouverture de l'exercice | 167,1 | 205,1 | 372,1 | 179,6 | 271,9 | 451,5 |
| Retraitement décision IFRS IC IAS 19 ⁽¹⁾ | NA | NA | NA | (9,3) | 0,0 | (9,3) |
| Variation de périmètre (provision nette de l'excédent versé) | 0,5 | 378,5 | 379,0 | (7,3) | (9,2) | (16,5) |
| Dotations | 11,3 | 32,0 | 43,3 | 8,8 | 15,3 | 24,2 |
| Dépenses imputées sur la provision | (2,8) | (41,6) | (44,4) | (2,4) | (13,6) | (16,0) |
| Versements aux fonds investis | 0,0 | (5,8) | (5,8) | (2,0) | (2,4) | (4,4) |
| Écarts actuariels | (48,2) | (192,7) | (240,9) | 3,1 | (56,3) | (53,2) |
| Autres mouvements | 0,0 | 1,2 | 1,2 | (3,4) | (0,7) | (4,1) |
| Montant à la clôture de l'exercice | 127,9 | 376,7 | 504,5 | 167,1 | 205,1 | 372,1 |

(1) Cf. note 25.2

* La provision de 376,7 millions d'euros au 31 décembre 2022 correspond principalement à l'Allemagne (311,0 millions d'euros).

E – Évolution des engagements de retraite sur l'exercice

Les engagements de retraite ont évolué comme détaillé ci-dessous :

| (en millions d'euros) | 2022 | | | 2021 | | |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | France | Étranger | Total | France | Étranger | Total |
| Valeur actuelle des prestations pour services rendus | | | | | | |
| Montant à l'ouverture de l'exercice | 183,6 | 479,3 | 662,9 | 196,4 | 515,8 | 712,3 |
| Retraitement décision IFRS IC IAS 19 * | NA | NA | NA | (9,3) | 0,0 | (9,3) |
| Coût des services rendus | 10,8 | 25,3 | 36,1 | 9,1 | 15,1 | 24,2 |
| Actualisation de l'année | 2,2 | 14,0 | 16,2 | 1,2 | 5,2 | 6,4 |
| Prestations servies sur l'exercice | (3,9) | (65,4) | (69,3) | (4,8) | (22,1) | (26,9) |
| Écarts actuariels | (47,4) | (285,8) | (333,2) | 3,1 | (38,5) | (35,4) |
| Change et autres variations | 0,5 | 491,7 | 492,2 | (6,6) | 6,6 | (0,1) |
| Réductions et liquidations | (1,6) | (2,3) | (3,9) | (1,4) | (2,8) | (4,2) |
| Effets des fermetures et modifications de régimes | 0,0 | 0,0 | 0,0 | (4,1) | 0,0 | (4,1) |
| Montant à la clôture de l'exercice | 144,2 | 656,8 | 801,0 | 183,6 | 479,3 | 662,9 |
| Actifs de régime | | | | | | |
| Montant à l'ouverture de l'exercice | 16,5 | 274,2 | 290,7 | 16,8 | 243,9 | 260,7 |
| Rendement normatif des fonds | 0,1 | 5,0 | 5,1 | 0,1 | 2,2 | 2,3 |
| Écarts actuariels | 0,8 | (93,1) | (92,3) | 0,0 | 17,8 | 17,8 |
| Change et autres variations | 0,0 | 112,0 | 112,0 | 0,0 | 16,5 | 16,5 |
| Dotations employeur | 0,0 | 5,8 | 5,8 | 2,0 | 2,4 | 4,4 |
| Prestations servies sur l'exercice | (1,1) | (23,8) | (24,9) | (2,4) | (8,5) | (10,9) |
| Réductions et liquidations | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Effets des fermetures et modifications de régimes | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Montant à la clôture de l'exercice | 16,3 | 280,1 | 296,4 | 16,5 | 274,2 | 290,7 |
| SOLDE DE LA PROVISION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE | 127,9 | 376,7 | 504,5 | 167,1 | 205,1 | 372,1 |
| TOTAL DES VARIATIONS COMPTABILISÉES EN CHARGES DE LA PÉRIODE | 11,3 | 32,0 | 43,3 | 8,8 | 15,3 | 24,2 |

* Cf. note 25.2

Ces charges sont comptabilisées :

- en marge opérationnelle pour le coût des services rendus ;
- en « Autres revenus et charges financiers » pour l'actualisation des droits acquis et le rendement attendu des fonds.

Les écarts actuariels ont été comptabilisés en « Autres éléments du résultat global », conformément à la norme IAS 19R. Ils peuvent s'analyser de la façon suivante :

| (en millions d'euros) | 2022 | | |
|---|-------------|--------------|--------------|
| | France | Étranger | Total |
| Détail des écarts actuariels de l'exercice : | | | |
| ■ écart lié aux hypothèses financières | 38,1 | 290,7 | 328,8 |
| ■ écart lié aux hypothèses démographiques | 9,3 | (4,9) | 4,4 |
| ■ autres écarts | 0,8 | (93,1) | (92,3) |
| TOTAL | 48,2 | 192,7 | 240,9 |

F – Engagements de retraite : sensibilité aux variations de taux d'actualisation et du taux d'inflation sur les principaux périmètres

L'effet d'une augmentation de 25 points de base du taux d'actualisation et du taux d'inflation serait le suivant sur le montant des engagements :

| (en pourcentage) | Taux d'actualisation + 0,25 pt | Taux d'inflation + 0,25 pt |
|------------------|--------------------------------|----------------------------|
| France | (2,0) % | + 2,0 % |
| Allemagne | (3,2) % | + 2,0 % |

25.3 Gratifications d'ancienneté et médailles du travail

Le Groupe évalue ses engagements liés aux primes accordées sous réserve de certaines conditions d'ancienneté et versées aux salariés à l'occasion de la remise des médailles du travail. La valeur de ces engagements est calculée en appliquant la méthode et les hypothèses retenues pour les évaluations des engagements de retraite. Ils sont provisionnés dans les comptes et s'élèvent à :

| (en millions d'euros) | 2022 | 2021 |
|-----------------------|-------------|-------------|
| Sociétés françaises | 3,9 | 5,1 |
| Sociétés étrangères | 37,1 | 20,7 |
| TOTAL | 41,0 | 25,8 |

25.4 Frais médicaux

En complément des engagements de retraite, certaines sociétés du Groupe, principalement aux États-Unis, ont l'obligation de prendre en charge des frais médicaux concernant leur personnel.

La provision s'établit comme suit :

| (en millions d'euros) | 2022 | 2021 |
|-----------------------|------------|------------|
| Sociétés étrangères | 8,2 | 9,7 |
| TOTAL | 8,2 | 9,7 |

Une augmentation de 25 points de base du taux d'actualisation et de 1 point du taux d'évolution des coûts médicaux entraînerait les variations suivantes sur l'engagement du Groupe :

| (en pourcentage) | Taux d'actualisation + 0,25 pt | Taux d'évolution des coûts médicaux + 1 pt |
|------------------|--------------------------------|--|
| Engagement | (1,8) % | + 7,4 % |

Les charges comptabilisées s'expliquent comme suit :

| (en millions d'euros) | 2022 | 2021 |
|-------------------------------------|--------------|--------------|
| Droits acquis par les salariés | 0,0 | 0,0 |
| Actualisation des droits projetés * | (0,3) | (0,3) |
| TOTAL | (0,3) | (0,3) |

* L'actualisation des droits projetés est enregistrée en « Autres revenus et charges financiers ».

PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers sont comptabilisés dans les catégories définies par la norme IFRS 9 : (i) passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat et (ii) passifs financiers au coût amorti.

Ils sont inscrits au bilan dans les postes suivants : « Passifs financiers courants et non courants » (note 26), « Dettes fiscales et sociales » (note 27) et « Dettes diverses » (note 28).

La ventilation des actifs et passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêt : inférieure ou supérieure à un an.

Note 26 Endettement financier net

Les dettes financières sont généralement évaluées au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

26.1 Détail de l'endettement financier

| (en millions d'euros) | 2022 | 2021 |
|---|-----------------|----------------|
| Emprunts obligataires | 6 499,5 | 4 891,5 |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 2 461,7 | 1 366,1 |
| Emprunts et dettes financières divers | 84,8 | 73,0 |
| Dettes de loyers non courantes | 1 049,2 | 833,1 |
| Instruments dérivés non courants | 60,2 | 3,0 |
| SOUS-TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS | 10 155,4 | 7 166,7 |
| Échéances à moins d'un an des emprunts à long terme | 849,5 | 122,9 |
| Dettes de loyers courantes | 251,8 | 198,8 |
| Concours bancaires et autres crédits à court terme ⁽¹⁾ | 922,1 | 894,5 |
| Instruments dérivés courants | 2,0 | 1,4 |
| SOUS-TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS | 2 025,5 | 1 217,6 |
| TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS | 12 180,9 | 8 384,3 |
| Instruments dérivés actifs non courants et courants | (40,7) | (11,9) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | (4 201,1) | (4 905,7) |
| ENDETTEMENT FINANCIER NET | 7 939,1 | 3 466,7 |
| Trésorerie nette | 4 201,1 | 4 905,7 |
| (1) Dont banques créditrices. | 38,8 | 17,1 |

La variation de la dette financière nette au cours de l'exercice s'analyse ainsi :

| (en millions d'euros) | Montant au 31 décembre 2021 | Variations des flux de trésorerie | Effets des variations de change | Effets des variations de juste valeur | Variation de périmètre et autres mouvements | Montant au 31 décembre 2022 |
|---|-----------------------------------|---|---------------------------------------|---|--|-----------------------------------|
| Emprunts obligataires | 4 891,5 | 694,0 | 0,0 | 1,4 | 912,6 | 6 499,5 |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 1 366,1 | 3 942,5 | 7,3 | 22,1 | (2 876,3) | 2 461,7 |
| Emprunts et dettes financières divers | 73,0 | 0,0 | (0,9) | 12,6 | 0,1 | 84,8 |
| Dettes de loyers non courantes | 833,1 | 0,0 | 17,4 | 0,0 | 198,7 | 1 049,2 |
| Instruments dérivés non courants | 3,0 | (37,8) | 0,0 | 15,3 | 79,7 | 60,2 |
| SOUS-TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS | 7 166,7 | 4 598,7 | 23,8 | 51,4 | (1 685,2) | 10 155,4 |
| Échéances à moins d'un an des emprunts à long terme | 122,9 | (2 424,3) | (4,0) | 8,8 | 3 146,1 | 849,5 |
| Dettes de loyers courantes | 198,8 | (257,0) | 2,3 | 0,0 | 307,8 | 251,8 |
| Concours bancaires et autres crédits à court terme | 894,5 | 27,7 | (1,4) | 0,0 | 1,3 | 922,1 |
| Instruments dérivés courants | 1,4 | (0,1) | 0,0 | 0,7 | 0,0 | 2,0 |
| SOUS-TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS | 1 217,6 | (2 653,7) | (3,1) | 9,5 | 3 455,2 | 2 025,5 |
| TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS | 8 384,3 | 1 945,0 | 20,7 | 60,9 | 1 770,0 | 12 180,9 |
| Instruments dérivés actifs non courants et courants | (11,9) | (13,1) | 0,0 | (15,5) | (0,2) | (40,7) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | (4 905,7) | 900,3 | 38,4 | 0,0 | (234,1) | (4 201,1) |
| TOTAL | 3 466,7 | 2 832,2 | 59,1 | 45,4 | 1 535,7 | 7 939,1 |

26.2 Échéancier

| (en millions d'euros) | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 et au-delà | Total |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|-----------------|
| Emprunts obligataires | 299,7 | 986,2 | 1 446,7 | 2 569,3 | 1 197,6 | 6 499,5 |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 1 001,0 | 32,5 | 558,4 | 32,2 | 837,5 | 2 461,7 |
| Emprunts et dettes financières divers | 84,6 | 0,1 | 0,0 | 0,1 | 0,0 | 84,9 |
| Dettes de loyers non courantes | 210,1 | 180,0 | 147,2 | 133,5 | 378,4 | 1 049,2 |
| Instruments dérivés non courants | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 1,7 | 58,5 | 60,2 |
| TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2022 | 1 595,5 | 1 198,8 | 2 152,4 | 2 736,7 | 2 472,0 | 10 155,4 |

26.3 Financement

Les principaux éléments du financement du Groupe sont décrits ci-dessous ; les financements portés par HELLA GmbH & Co. KGaA sont également décrits ci-dessous pour faire suite à l'acquisition de HELLA (voir notes 2.1 et 10.A).

CRÉDIT SYNDIQUÉ

Faurecia a signé le 15 décembre 2014 un crédit syndiqué à échéance 5 ans, pour un montant de 1 200 millions d'euros. Ce crédit a été renégocié le 24 juin 2016 puis le 15 juin 2018, afin d'en étendre la maturité à 5 ans à compter de cette date. En mai 2021, Faurecia a signé avec ses banques un accord de refinancement de cette ligne de crédit qui a permis d'en augmenter le montant à 1 500 millions d'euros tout en indexant le coût de la ligne de crédit sur la performance environnementale de Faurecia, le taux d'intérêt variant en fonction de l'atteinte des objectifs du Groupe en matière de neutralité de ses émissions de CO₂ sur les scopes 1 et 2 et en étendant la maturité à 5 ans, soit mai 2026 (avec deux options d'extension d'un an, sous réserve de l'accord des banques).

Au 31 décembre 2022, cette facilité de crédit n'était pas utilisée.

Le 26 avril 2022, Faurecia a renégocié de manière proactive la clause relative à ses engagements bancaires auprès des banques (ratio Dette Nette ⁽¹⁾/EBITDA ajusté ⁽²⁾) et dont le respect conditionne la disponibilité du crédit : le niveau de cette clause n'a pas été testé au 30 juin 2022 et est de 3,75x au 31 décembre 2022 (au lieu de 3,0x) avant de revenir à 3,0x à partir du 30 juin 2023. Au 31 décembre 2022, cette condition était respectée.

Ce crédit comporte certaines clauses restrictives sur les cessions d'actifs (toute cession représentant plus de 35 % de l'actif total consolidé serait soumise à autorisation des banques représentant les deux tiers du crédit syndiqué) et sur l'endettement de certaines filiales.

CRÉDIT SYNDIQUÉ HELLA

HELLA a signé le 1^{er} juin 2015 un crédit syndiqué à échéance 5 ans, pour un montant de 450 millions d'euros avec deux options d'extension. Une première option d'extension d'un an a été exercée en avril 2016, étendant la maturité de ce crédit à juin 2021 ; une seconde option d'extension d'un an a été exercée en avril 2017, étendant

la maturité de ce crédit à juin 2022. Cette facilité de crédit a été renégociée le 16 août 2021, pour en étendre la maturité au 3 juin 2023 et ajuster ses termes et conditions.

Au 30 septembre 2022, HELLA a signé une nouvelle facilité de crédit, remplaçant la précédente, de 450 millions d'euros avec une maturité au 30 septembre 2025 avec deux options d'extension d'un an et une option d'augmentation du montant de 150 millions d'euros.

Au 31 décembre 2022, cette facilité de crédit n'était pas utilisée.

PRÊT RELAIS SYNDIQUÉ

Faurecia avait signé le 13 août 2021 un crédit relais confirmé d'un montant de 5,5 milliards d'euros afin de sécuriser le financement de l'acquisition de HELLA, ce crédit devant être refinancé principalement par des émissions obligataires et des prêts bancaires à l'exception de la composante de 800 millions d'euros devant être principalement refinancée par une augmentation de capital (*Bridge to equity*).

Le 26 janvier 2022, Faurecia a tiré 2,9 milliards d'euros sur ce crédit relais dont 500 millions d'euros correspondant à un emprunt à 3 ans avec les banques du syndicat du prêt relais.

Le 26 avril 2022, Faurecia a renégocié de manière proactive la clause relative à ses engagements bancaires auprès des banques (ratio Dette Nette ⁽¹⁾/EBITDA ajusté ⁽²⁾) et dont le respect conditionne la disponibilité du crédit : le niveau de cette clause n'a pas été testé au 30 juin 2022 et est de 3,75x au 31 décembre 2022 (au lieu de 3,0x) avant de revenir à 3,0x à partir du 30 juin 2023.

Au cours de l'exercice 2022, Faurecia a remboursé au total 2,2 milliards d'euros de ce crédit relais, à la suite en particulier de l'augmentation de capital lancée le 3 juin 2022 pour 700 millions d'euros et de diverses émissions de dette décrites plus bas. Au 31 décembre 2022, l'en-cours du crédit relais est de 705 millions d'euros dont 100 millions d'euros de *Bridge to Equity* avec une maturité à la main de Faurecia au 13 février 2023, 105 millions d'euros de *Bridge to Bond* avec une maturité à la main de Faurecia au 13 août 2023, 500 millions d'euros de *Term Loan* avec une maturité au 13 août 2024. Les *Bridge to Bond* et *Bridge to Equity* ont été intégralement remboursés début février 2023 (cf note 2.6).

L'ensemble des frais associés à la mise en place du crédit relais ont été comptabilisés en charges de la période.

(1) Endettement net consolidé.

(2) Marge opérationnelle avant amortissement des actifs incorporels acquis, majorée des dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles, correspondant aux 12 derniers mois.

SCHULDSCHEINDARLEHEN

Faurecia a signé le 17 décembre 2018 un placement privé de droit allemand (*Schuldscheindarlehen*) pour un montant de 700 millions d'euros. Cette transaction comporte des tranches en euro et en dollar US, à taux fixe et à taux variable, avec des maturités de 4, 5 et 6 ans, soit décembre 2022, 2023 et 2024. Le règlement est intervenu pour 378 millions d'euros le 20 décembre 2018 et le solde a été reçu au début de janvier 2019. Les tranches en dollar US ont été partiellement converties en ressources en euro via des swaps de devise long terme (*cross-currency swaps*).

Le produit de ce placement privé a été utilisé pour financer l'acquisition de Clarion Co. Ltd.

Le 21 juin 2021, Faurecia a remboursé par anticipation 226,5 millions d'euros de la tranche à taux variable du *Schuldscheindarlehen* à échéance 2022. Le 20 décembre 2022, Faurecia a remboursé 58,5 millions d'euros de la tranche à taux fixe du *Schuldscheindarlehen* à échéance 2022.

Faurecia a signé le 17 décembre 2021 un placement privé de droit allemand (*Schuldscheindarlehen*) incluant des critères de performances ESG pour un montant de 700 millions d'euros. Faurecia a signé le 15 juin 2022 un placement additionnel de 50 millions d'euros. Ces transactions comportent des tranches en euro et en dollar US, à taux fixe et à taux variable, avec des maturités de 2,5, 4, 5 et 6 ans, soit juillet 2024, et janvier 2026, 2027 et 2028. Le règlement est intervenu pour 435 millions d'euros le 22 décembre 2021 et le solde a été reçu au début de janvier 2022. Les tranches en dollar US ont été converties en ressources en euro via des swaps de devise long terme (*cross-currency swaps*).

Le produit de ce placement privé a permis de préfinancer l'acquisition de HELLA.

LIGNE DE CRÉDIT DE 30 MILLIARDS DE YENS

Faurecia a signé le 7 février 2020 une ligne de crédit en yen d'un montant de 30 milliards et d'une maturité de 5 ans, destinée à refinancer à long terme la dette de Clarion Co. Ltd. Ce crédit comporte deux tranches de 15 milliards de yens, l'une étant un prêt à terme et la seconde un crédit renouvelable.

Le produit de cette ligne de crédit a permis à Clarion Co. Ltd de rembourser la majeure partie de ses dettes bancaires.

La maturité de cette ligne a été étendue de février 2025 à février 2026 par exercice de la première option d'extension.

Le 26 avril 2022, Faurecia a renégocié de manière proactive la clause relative à ses engagements bancaires auprès des banques (ratio Dette Nette ⁽¹⁾/EBITDA ajusté ⁽²⁾) et dont le respect conditionne la disponibilité du crédit : le niveau de cette clause n'a pas été testé au 30 juin 2022 et est de 3,75x au 31 décembre 2022 (au lieu de 3,0x) avant de revenir à 3,0x à partir du 30 juin 2023. Au 31 décembre 2022, cette condition était respectée.

(1) Endettement net consolidé.

(2) Marge opérationnelle avant amortissement des actifs incorporels acquis, majorée des dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles, correspondant aux 12 derniers mois.

Au 31 décembre 2022, ce crédit était tiré à hauteur de 20 milliards de yens, soit 141,8 millions d'euros.

PRÊT SYNDIQUÉ AMÉRIQUE LATINE

Faurecia Sistemas Automotrices de Mexico S.A. DE CV a signé le 22 septembre 2022 un prêt syndiqué de 210 millions de dollars US auprès de plusieurs investisseurs d'Amérique Latine. Sur la base de ce prêt, Faurecia a emprunté 100 millions de dollars US et 2 milliards de pesos mexicains à taux variables et maturité au 22 mars 2028, convertis en ressources en USD via des swaps de devise long terme (*Cross Currency Swaps*).

Ce prêt syndiqué comporte certaines clauses restrictives sur l'endettement de certaines filiales.

LIGNE DE CRÉDIT AUPRÈS DE LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT (BEI)

Le 1^{er} juillet 2022, Faurecia a conclu une ligne de crédit de 315 millions d'euros pour une durée de sept ans auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Cette ligne de crédit permet de financer des investissements dans la R&D et la fabrication et le déploiement de la technologie hydrogène pour les applications de mobilité, des systèmes avancés d'aide à la conduite et des systèmes de surveillance du conducteur. Elle est composée de deux tranches (i) une première tranche d'un montant de 289 millions d'euros, et (ii) une deuxième tranche de 26 millions d'euros.

Cette ligne de crédit comporte une clause relative au ratio Dette Nette ⁽¹⁾/EBITDA ajusté ⁽²⁾ dont le respect conditionne sa disponibilité identique à celle du crédit syndiqué et qui ne doit pas dépasser 3,75x au 31 décembre 2022 et 3,0x au 30 juin 2023 et au-delà. Au 31 décembre 2022, cette condition était respectée. Elle comporte également certaines clauses restrictives sur les cessions d'actifs et sur l'endettement de certaines filiales.

Conformément à IAS 20, le différentiel entre le taux de marché pour un emprunt similaire à la date de mise en place et le taux accordé par la BEI a été comptabilisé en subvention ; il est rapporté en résultat en déduction des coûts que la subvention est destinée à compenser sur la durée de l'emprunt.

Au 31 décembre 2022, ce crédit était tiré à hauteur de 289 millions d'euros.

OBLIGATIONS HELLA 2024

HELLA a émis le 17 mai 2017 un montant de 300 millions d'euros d'obligations à échéance du 17 mai 2024, portant intérêt à 1,00 %, le coupon étant versé le 17 mai de chaque année et pour la première fois le 17 mai 2018.

Le produit de ces obligations a été utilisé pour refinancer les 300 millions d'euros d'obligations à échéance du 7 septembre 2017, portant intérêt à 1,25 %, qui avaient été émises en mars 2014.

Ces obligations sont cotées sur la Bourse de Luxembourg.

OBLIGATIONS 2025

Faurecia a émis le 8 mars 2018 un montant de 700 millions d'euros d'obligations à échéance du 15 juin 2025, portant intérêt à 2,625 %, le coupon étant versé les 15 juin et 15 décembre de chaque année et pour la première fois le 15 juin 2018.

Ces obligations comportent une clause restreignant l'endettement additionnel au cas où l'EBITDA après certains ajustements est inférieur à deux fois les charges d'intérêt brutes, ainsi que de restrictions sur l'endettement du même type que celles du crédit syndiqué bancaire.

Le produit de ces obligations a été utilisé pour refinancer les 700 millions d'euros d'obligations à échéance du 15 juin 2022, portant intérêt à 3,125 %, qui avaient été émises en mars et avril 2015.

Ces obligations sont cotées sur le *Global Exchange Market* d'Euronext Dublin (anciennement *Irish Stock Exchange*).

Une émission additionnelle de 300 millions d'euros a été réalisée le 31 juillet 2020. Les titres, assimilables aux obligations initiales, ont été émis à un prix de 97,5 % du pair, soit un rendement de 3,18 %.

Au 31 décembre 2022, l'en-cours de ces obligations s'élevait à 1 000 millions d'euros.

OBLIGATIONS SLB 7,25 % 2026

Faurecia a émis le 15 novembre 2022 un montant de 700 millions d'euros d'obligations à échéance du 15 juin 2026, portant intérêt à 7,25 %, le coupon étant versé les 15 juin et 15 décembre de chaque année et pour la première fois le 15 juin 2023.

Ces obligations comportent des clauses restrictives similaires à celles des obligations 2029 et basent les objectifs de réductions de CO₂ de scope 1 & 2 2025 sur le *Sustainable Linked Financing Framework* publié en octobre 2021 et approuvé par l'ISS ESG. Le non-respect de ces objectifs entraîne un *step up* en 2026 des coupons de l'obligation.

Le produit de ces obligations a été utilisé pour rembourser partiellement le Prêt Relais Syndiqué.

Ces obligations sont cotées sur le *Global Exchange Market* d'Euronext Dublin.

Au 31 décembre 2022, l'en-cours de ces obligations s'élevait à 700 millions d'euros.

OBLIGATIONS 2026

Faurecia a émis le 27 mars 2019 un montant de 500 millions d'euros d'obligations à échéance du 15 juin 2026, portant intérêt à 3,125 %, le coupon étant versé les 15 juin et 15 décembre de chaque année et pour la première fois le 15 juin 2019.

Ces obligations comportent des clauses restrictives similaires à celles des obligations 2025.

Le produit de ces obligations a été utilisé pour financer l'acquisition de Clarion Co. Ltd.

Ces obligations sont cotées sur le *Global Exchange Market* d'Euronext Dublin.

Afin de préfinancer l'acquisition de 50 % des actions de SAS, une émission additionnelle de 250 millions d'euros de ces obligations 2026 a été réalisée le 31 octobre 2019.

Ces obligations additionnelles ont été émises à un prix égal à 104,50 % du pair, ce qui correspond à un rendement à l'émission de 2,40 %.

Au 31 décembre 2022, l'en-cours de ces obligations s'élevait à 750 millions d'euros.

OBLIGATIONS 2,375 % 2027

Faurecia a émis le 27 novembre 2019 un montant de 700 millions d'euros d'obligations à échéance du 15 juin 2027, portant intérêt à 2,375 %, le coupon étant versé les 15 juin et 15 décembre de chaque année et pour la première fois le 15 juin 2020.

Ces obligations comportent des clauses restrictives similaires à celles des obligations 2026.

Le produit de ces obligations a été utilisé pour refinancer les 700 millions d'euros d'obligations à échéance du 15 juin 2023, portant intérêt à 3,625 %, qui avaient été émises le 1^{er} avril 2016.

Ce refinancement a été réalisé via une opération d'échange intermédiée dans laquelle les porteurs d'obligations 2023 pouvaient apporter leurs titres à l'échange et recevoir des obligations nouvelles 2027. Le taux de succès de cet échange obligataire a été de 76 %. Les titres qui n'étaient pas apportés à l'échange ont fait l'objet d'un remboursement anticipé, conformément à la notice d'émission. Le règlement de ces deux transactions a eu lieu respectivement les 25 et 28 novembre 2019.

La prime de remboursement des obligations apportées à l'échange est amortie sur la durée de vie des obligations nouvelles échéance 2027 ; la prime de remboursement des obligations remboursées par anticipation a été comptabilisée en résultat financier de l'exercice 2019.

Le 3 février 2021, Faurecia a émis un montant de 190 millions d'euros d'obligations 2027 additionnelles via un placement privé. Ces obligations ont été émises à 100,75 % du pair, soit un rendement à l'émission de 2,26 %.

Ces obligations sont cotées sur le *Global Exchange Market* d'Euronext Dublin.

Au 31 décembre 2022, l'en-cours de ces obligations s'élevait à 890 millions d'euros.

OBLIGATIONS SLB 2,75 % 2027

Faurecia a émis le 10 novembre 2021 un montant de 1 200 millions d'euros d'obligations à échéance du 15 février 2027, portant intérêt à 2,75 %, le coupon étant versé les 15 juin et 15 décembre de chaque année et pour la première fois le 15 juin 2022.

Ces obligations comportent des clauses restrictives similaires à celles des obligations 2029 et basent les objectifs de réductions de CO₂ de scope 1 & 2 2025 sur le *Sustainable Linked Financing Framework* publié en octobre 2021 et approuvé par l'ISS ESG. Le non-respect de ces objectifs entraîne un *step up* en 2026 des coupons de l'obligation.

Le produit de ces obligations a été utilisé pour préfinancer l'acquisition de HELLA.

Ces obligations sont cotées sur le *Global Exchange Market* d'Euronext Dublin.

Au 31 décembre 2022, l'en-cours de ces obligations s'élevait à 1 200 millions d'euros.

OBLIGATIONS HELLA 2027

HELLA a émis le 3 septembre 2019 un montant de 500 millions d'euros d'obligations à échéance du 26 janvier 2027, portant intérêt à 0,50 %, le coupon étant versé le 26 janvier de chaque année et pour la première fois le 26 janvier 2020.

Le produit de ces obligations a été utilisé pour refinancer les 500 millions d'euros d'obligations à échéance du 24 janvier 2020, portant intérêt à 2,375 %, qui avaient été émises en janvier 2013.

Ces obligations sont cotées sur la Bourse de Luxembourg.

OBLIGATIONS 2028

Faurecia a émis le 31 juillet 2020 un montant de 700 millions d'euros d'obligations à échéance du 15 juin 2028, portant intérêt à 3,75 %, le coupon étant versé les 15 juin et 15 décembre de chaque année et pour la première fois le 15 décembre 2020.

Ces obligations comportent des clauses restrictives similaires à celles des obligations 2027. Ces obligations sont cotées sur le *Global Exchange Market* d'Euronext Dublin.

Au 31 décembre 2022, l'en-cours de ces obligations s'élevait à 700 millions d'euros.

OBLIGATIONS VERTES 2029

Faurecia a émis le 22 mars 2021 un montant de 400 millions d'euros d'obligations vertes à échéance du 15 juin 2029, portant intérêt à 2,375 %. Ces obligations sont destinées à financer et refinancer les investissements du Groupe dans la mobilité hydrogène, tant dans le domaine des réservoirs

à hydrogène haute pression que dans celui des piles à combustible pour véhicules électriques, à travers Symbio, sa joint-venture avec Michelin. Le caractère vert de ces obligations a été confirmé par ISS ESG, agence de notation environnementale.

Ces obligations comportent des clauses restrictives similaires à celles des obligations 2028. Ces obligations sont cotées sur le *Global Exchange Market* d'Euronext Dublin.

Au 31 décembre 2022, l'en-cours de ces obligations s'élevait à 400 millions d'euros.

CRÉDIT BILATÉRAL HELLA EN YEN

HELLA a émis le 17 septembre 2002 un montant de 12 milliards de yens de certificats à échéance du 17 septembre 2032, portant intérêt à 3,50 %, le coupon étant versé les 17 mars et 17 septembre de chaque année et pour la première fois le 17 mars 2003.

HELLA a signé le 16 juin 2003 un crédit pour un montant de 10 milliards de yens à échéance du 20 juin 2033, portant intérêt à 4,02 %, le coupon étant versé en USD les 20 juin et 20 décembre de chaque année et pour la première fois le 20 décembre 2003.

Enfin, au cours de 2022, Faurecia a émis régulièrement des billets de trésorerie avec une date de maturité allant jusqu'à un an auprès d'investisseurs essentiellement en France. Leur en-cours était de 694,4 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Au cours de 2022, Standard & Poor's a dégradé sa perspective de stable à négative à Faurecia le 24 mai 2022 à sa note BB. Fitch a dégradé sa perspective de stable à négative le 29 juillet 2022 à sa note BB+.

L'échéancier globale de liquidité du Groupe se présente comme suit au 31 décembre 2022 :

| (en millions d'euros) | Valeur Bilan | | | Échéancier contractuel non actualisé | | | | | |
|---|--------------|----------------|-------------------|--------------------------------------|----------------|----------------|------------------|------------------|------------------|
| | Actif | Passif | Total | 0-3 mois | 3-6 mois | 6-12 mois | 1-5 ans | > 5 ans | |
| Autres actifs financiers non courants | 158,1 | | | 158,1 | | | | 158,1 | |
| Autres actifs non courants | 187,2 | | | 187,2 | | | | 187,2 | |
| Créances commerciales | 5 065,9 | | | 5 065,9 | 4 792,1 | 197,9 | 75,9 | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 4 201,1 | | | 4 201,1 | 4 201,1 | | | | |
| Intérêts sur: | | | | | | | | | |
| <i>Emprunt obligataire Hella 2024</i> | | (1,9) | | (6,0) | 0,0 | (3,0) | 0,0 | (3,0) | 0,0 |
| <i>Emprunt obligataire 2025</i> | | (1,1) | | (78,8) | 0,0 | (13,1) | (13,1) | (52,5) | 0,0 |
| <i>Emprunt obligataire 2026</i> | | (1,0) | | (93,8) | 0,0 | (11,7) | (11,7) | (70,3) | 0,0 |
| <i>Emprunt obligataire SLB 2026</i> | | (6,5) | | (203,0) | 0,0 | (25,4) | (25,4) | (152,3) | 0,0 |
| <i>Emprunt obligataire 2027</i> | | (1,4) | | (132,0) | 0,0 | (16,5) | (16,5) | (99,0) | 0,0 |
| <i>Emprunt obligataire SLB 2027</i> | | (0,9) | | (105,7) | 0,0 | (10,6) | (10,6) | (84,6) | 0,0 |
| <i>Emprunt obligataire Hella 2027</i> | | (2,3) | | (12,5) | (2,5) | 0,0 | 0,0 | (10,0) | 0,0 |
| <i>Emprunt obligataire 2028</i> | | (1,1) | | (144,4) | 0,0 | (13,1) | (13,1) | (105,0) | (13,1) |
| <i>Emprunt obligataire 2029</i> | | (4,7) | | (61,8) | 0,0 | (4,8) | (4,8) | (38,0) | (14,3) |
| <i>Emprunt obligataire Hella 2032</i> | | (0,9) | | (29,9) | (1,5) | 0,0 | (1,5) | (11,9) | (14,9) |
| <i>Schuldschein</i> | | (0,6) | | (145,2) | (13,6) | (13,6) | (27,0) | (90,5) | (0,4) |
| <i>Autres emprunts long terme</i> | | (19,0) | | (294,0) | (20,9) | (20,0) | (37,9) | (178,0) | (37,2) |
| Dettes de loyers courantes | | | (251,8) | (251,8) | (62,5) | (62,3) | (127,0) | | |
| Autres passifs financiers courants | | | (1 096,2) | (1 096,2) | (676,9) | (119,5) | (299,8) | 0,0 | 0,0 |
| Dettes fournisseurs | | | (9 181,3) | (9 181,3) | (8 786,5) | (336,1) | (58,7) | | |
| Emprunts obligataires hors intérêts | | | | | | | | | |
| <i>Emprunt obligataire Hella 2024</i> | | | (299,7) | (299,7) | | | | (299,7) | |
| <i>Emprunt obligataire 2025</i> | | | (986,2) | (986,2) | | | | (986,2) | |
| <i>Emprunt obligataire 2026</i> | | | (752,4) | (752,4) | | | | (752,4) | |
| <i>Emprunt obligataire SLB 2026</i> | | | (694,2) | (694,2) | | | | (694,2) | |
| <i>Emprunt obligataire 2027</i> | | | (1 192,3) | (1 192,3) | | | | (1 192,3) | |
| <i>Emprunt obligataire SLB 2027</i> | | | (877,9) | (877,9) | | | | (877,9) | |
| <i>Emprunt obligataire Hella 2027</i> | | | (499,1) | (499,1) | | | | (499,1) | |
| <i>Emprunt obligataire 2028</i> | | | (696,2) | (696,2) | | | | | (696,2) |
| <i>Emprunt obligataire 2029</i> | | | (396,9) | (396,9) | | | | | (396,9) |
| <i>Emprunt obligataire Hella 2032</i> | | | (104,5) | (104,5) | | | | | (104,5) |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | | | | | | | | | |
| <i>Schuldschein</i> | | | (1 180,0) | (1 180,0) | 0,0 | 0,0 | (216,1) | (724,9) | (239,0) |
| <i>Autres</i> | | | (1 283,9) | (1 283,9) | (117,2) | 0,0 | (206,4) | (361,2) | (599,1) |
| Emprunts et dettes financières divers | | | (115,0) | (115,0) | 0,0 | 0,0 | (108,3) | (5,6) | (1,1) |
| Dettes de loyers non courantes | | | (1 049,2) | (1 049,2) | | | | (670,8) | (378,4) |
| Instrumentés dérivés de taux | | 12,5 | 0,0 | 12,5 | 0,0 | 4,6 | 0,0 | 7,9 | 0,0 |
| ■ dont dérivés de taux en couverture de flux futurs | | 12,5 | 0,0 | 12,5 | 0,0 | 4,6 | 0,0 | 7,9 | 0,0 |
| ■ dont dérivés de taux non qualifiés de couverture au sens IFRS | | | | | | | | | |
| Instrumentés dérivés de change | | 85,2 | (82,6) | 2,6 | 11,3 | 8,4 | 23,3 | 5,7 | (46,2) |
| ■ dont dérivés de change en couverture de juste valeur | | 5,3 | (3,8) | 1,5 | 2,1 | 0,0 | 0,0 | (1,7) | 1,1 |
| ■ dont dérivés de change en couverture de flux futurs | | 79,9 | (78,6) | 1,3 | 9,4 | 8,5 | 23,3 | 7,4 | (47,2) |
| ■ dont dérivés de change non qualifiés de couverture au sens IFRS | | 0,0 | (0,1) | (0,1) | (0,1) | (0,1) | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| TOTAL | | 9 709,8 | (20 780,9) | (12 336,5) | (677,1) | (438,7) | (1 078,6) | (7 600,6) | (2 541,4) |

26.4 Analyse des dettes financières

Au 31 décembre 2022, la partie à taux variable s'élevait à 29,4 % des dettes financières avant opérations de couverture.

| (en millions d'euros) | 2022 | |
|------------------------------------|-----------------|----------------|
| Dettes financières à taux variable | 3 577,4 | 29,4 % |
| Dettes financières à taux fixe | 8 603,5 | 70,6 % |
| TOTAL | 12 180,9 | 100,0 % |

Les dettes financières, compte tenu des swaps de change, se ventilent par devise de remboursement comme suit :

| (en millions d'euros) | 2022 | | 2021 | |
|-----------------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|
| Euro | 10 242,3 | 84,1 % | 6 579,6 | 78,5 % |
| Dollar US | 1 149,3 | 9,4 % | 1 035,7 | 12,4 % |
| Yen | 404,3 | 3,3 % | 380,0 | 4,5 % |
| Autres devises | 385,0 | 3,2 % | 389,0 | 4,6 % |
| TOTAL | 12 180,9 | 100,0 % | 8 384,3 | 100,0 % |

Sur l'année 2022, le taux d'intérêt moyen pondéré de l'endettement financier brut est de 2,77%.

Note 27 Dettes fournisseurs et comptes rattachés, dettes fiscales et sociales

27.1 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Faurecia a mis en place un programme d'affacturage inversé depuis 2017. Ce programme permet aux fournisseurs participants de céder les créances commerciales qu'ils détiennent sur Faurecia à un établissement financier (factor), avant leur échéance contractuelle. Les relations entre les parties sont structurées au travers de deux contrats :

- les fournisseurs de Faurecia entrent dans un contrat de cession des créances qu'ils détiennent sur Faurecia avec le factor ;

- Faurecia signe une convention avec le factor selon laquelle il s'engage à payer à la date d'échéance les factures cédées par ses fournisseurs au factor (factures préalablement approuvées).

Ce programme permet aux fournisseurs ayant adhéré de voir leurs créances réglées dans un délai très bref par le factor. Faurecia règle les factures fournisseurs correspondantes au factor à leur date d'échéance contractuelle.

L'analyse du schéma a conduit le Groupe à considérer que la nature des dettes fournisseurs n'était pas modifiée par la mise en place de ce programme. Elles sont donc toujours classées en dettes d'exploitation.

| (en millions d'euros) | 2022 | 2021 |
|--|----------------|----------------|
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 9 181,3 | 6 693,2 |
| TOTAL | 9 181,3 | 6 693,2 |

27.2 Dettes fiscales et sociales

| (en millions d'euros) | 2022 | 2021 |
|---------------------------------------|----------------|--------------|
| Dettes envers le personnel (salaires) | 666,3 | 419,2 |
| Charges sociales | 160,2 | 140,4 |
| Participation des salariés | 32,9 | 31,3 |
| Autres dettes fiscales et sociales | 244,9 | 188,2 |
| TOTAL | 1 104,3 | 779,1 |

Note 28 Dettes diverses

| (en millions d'euros) | 2022 | 2021 |
|---|--------------|--------------|
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 176,9 | 151,0 |
| Produits constatés d'avance | 65,6 | 39,9 |
| Impôts courants | 167,2 | 84,4 |
| Autres dettes | 301,9 | 195,4 |
| Instruments dérivés de change opérationnels | 16,5 | 6,6 |
| TOTAL | 728,1 | 477,3 |

Note 29 Instruments financiers

29.1 Instruments financiers inscrits au bilan

| (en millions d'euros) | 31/12/2022 | | Ventilation par catégorie d'instruments ⁽¹⁾ | | | |
|--|-----------------|--|--|--|----------------------------------|---|
| | Valeur au bilan | Valeur au bilan des éléments ne constituant pas des instruments financiers | Juste valeur par résultat ⁽²⁾ | Juste valeur par capitaux propres ⁽²⁾ | Actifs et passifs au coût amorti | Juste valeur des instruments financiers |
| Autres titres de participation | 128,5 | | 128,5 | | | 128,5 |
| Autres actifs financiers non courants | 158,1 | | 2,5 | 20,6 | 135,0 | 158,1 |
| Créances clients et comptes rattachés | 5 065,9 | 5 065,9 | | | | 0,0 |
| Autres créances d'exploitation | 720,5 | 672,1 | 8,4 | 40,0 | | 48,4 |
| Autres actifs non courants | 187,1 | 178,6 | | 8,5 | | 8,5 |
| Créances diverses et charges payées d'avance | 1 425,7 | 1 327,1 | | 98,6 | | 98,6 |
| Instruments dérivés changes | 13,1 | | 11,4 | 1,7 | | 13,1 |
| Instruments dérivés de taux | 4,6 | | 0,0 | 4,6 | | 4,6 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 4 201,1 | | 4 201,1 | | | 4 201,1 |
| ACTIFS | 11 904,6 | 7 243,7 | 4 351,9 | 174,0 | 135,0 | 4 660,9 |
| Dettes financières non courantes * | 9 106,2 | 2,3 | 14,3 | 46,0 | 9 043,6 | 8 239,3 |
| Dettes de loyers non courantes | 1 049,2 | | | | 1 049,2 | 1 049,2 |
| Dettes financières courantes | 1 773,7 | | 2,0 | | 1 771,7 | 1 773,7 |
| Dettes de loyers courantes | 251,8 | | | | 251,8 | 251,8 |
| Avances sur contrats clients | 975,4 | 975,4 | | | | 0,0 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 9 181,3 | 9 181,3 | | | | 0,0 |
| Dettes fiscales et sociales | 1 104,3 | 1 104,3 | | | | 0,0 |
| Autres passifs non courants | 48,1 | 47,0 | | 1,1 | | 1,1 |
| Dettes diverses | 728,1 | 711,6 | 3,9 | 12,6 | | 16,5 |
| PASSIFS | 24 218,1 | 12 021,9 | 20,2 | 59,7 | 12 116,3 | 11 331,6 |

(1) Aucune reclassification entre catégories d'instruments financiers n'a été réalisée en cours d'exercice.

(2) Tous les instruments financiers de cette catégorie sont des actifs et passifs financiers désignés comme tels dès l'origine.

* La juste valeur des emprunts obligataires, hors coupon couru, s'établissait sur la base du cours de clôture au 31/12/2022 : pour les obligations HELLA échéance 2024 cotées 96,45 % du pair, à 289,3 millions d'euros ; pour les obligations échéance 2025 cotées 90,86 % du pair, à 908,6 millions d'euros ; pour les obligations échéance 2026 cotées 88,31 % du pair, à 662,3 millions d'euros ; pour les obligations SLB 7,25 % échéance 2026 cotées 100,89 % du pair, à 706,2 millions d'euros ; pour les obligations échéance 2027 cotées 83,54 % du pair, à 743,5 millions d'euros ; pour les obligations durables échéance 2027 cotées 84,21 % du pair, à 1 010,5 millions d'euros ; pour les obligations HELLA échéance 2027 cotées 83,60 % du pair, à 418,0 millions d'euros ; pour les obligations échéance 2028 cotées 85,09 % du pair, à 595,7 millions d'euros et pour les obligations vertes échéance 2029 cotées 75,18 % du pair, à 300,7 millions d'euros.

| | 31/12/2021 | | Ventilation par catégorie d'instruments ⁽¹⁾ | | | |
|--|-----------------|--|--|--|----------------------------------|---|
| | Valeur au bilan | Valeur au bilan des éléments ne constituant pas des instruments financiers | Juste valeur par résultat ⁽²⁾ | Juste valeur par capitaux propres ⁽²⁾ | Actifs et passifs au coût amorti | Juste valeur des instruments financiers |
| <i>(en millions d'euros)</i> | | | | | | |
| Autres titres de participation | 88,0 | | 88,0 | | | 88,0 |
| Autres actifs financiers non courants | 98,0 | | | | 98,0 | 98,0 |
| Créances clients et comptes rattachés | 3 468,1 | 3 468,1 | | | | 0,0 |
| Autres créances d'exploitation | 473,6 | 468,5 | 0,3 | 4,8 | | 5,1 |
| Créances diverses et charges payées d'avance | 1 094,9 | 1 094,9 | | | | 0,0 |
| Instruments dérivés changes | 5,3 | | 3,6 | 1,7 | | 5,3 |
| Instruments dérivés taux | 6,6 | | | 6,6 | | 6,6 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 4 905,7 | | 4 905,7 | | | 4 905,7 |
| ACTIFS | 10 140,2 | 5 031,5 | 4 997,6 | 13,1 | 98,0 | 5 108,7 |
| Dettes financières non courantes * | 6 333,6 | 2,1 | | 3,0 | 6 328,5 | 6 449,8 |
| Dettes de loyers non courantes | 833,1 | | | | 833,1 | 833,1 |
| Dettes financières courantes | 1 018,8 | | 1,4 | | 1 017,4 | 1 018,8 |
| Dettes de loyers courantes | 198,8 | | | | 198,8 | 198,8 |
| Avances sur contrats clients | 740,2 | 740,2 | | | | 0,0 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 6 693,2 | 6 693,2 | | | | 0,0 |
| Dettes fiscales et sociales | 779,1 | 779,1 | | | | 0,0 |
| Dettes diverses | 477,3 | 470,7 | 0,2 | 6,4 | | 6,6 |
| Dont Instruments dérivés changes | 6,6 | | 0,2 | 6,4 | | 6,6 |
| PASSIFS | 17 074,1 | 8 685,3 | 1,6 | 9,4 | 8 377,8 | 8 507,1 |

(1) Aucune reclassification entre catégories d'instruments financiers n'a été réalisée en cours d'exercice.

(2) Tous les instruments financiers de cette catégorie sont des actifs et passifs financiers désignés comme tels dès l'origine.

* La juste valeur des emprunts obligataires, hors coupon couru, s'établissait sur la base du cours de clôture au 31/12/2021 : pour les obligations échéance 2025 cotées 101,5 % du pair, à 1 015,3 millions d'euros ; pour les obligations échéance 2026 cotées 102,66 % du pair, à 769,9 millions d'euros ; pour les obligations échéance 2027 cotées 100,63 % du pair, à 895,6 millions d'euros ; pour les obligations durables échéance 2027 cotées 99,22 % du pair, à 1 190,7 millions d'euros, pour les obligations échéance 2028 cotées 104,85 % du pair, à 733,9 millions d'euros et pour les obligations vertes échéance 2029 cotées 101,06 % du pair, à 404,3 millions d'euros.

1 Informations financières et comptables

Annexe aux états financiers consolidés

Les principales méthodes d'évaluation retenues sont les suivantes :

- les éléments comptabilisés à la juste valeur par résultat ainsi que les instruments dérivés de couverture, sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor...) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne ;
- les dettes financières sont essentiellement comptabilisées au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE) ;

- la juste valeur des créances et des dettes fournisseurs des activités industrielles et commerciales est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu de leurs échéances très courtes.

Par ailleurs, Faurecia a signé en 2022 deux contrats d'achat d'électricité (PPA) provenant de parcs éoliens en Suède pour une production attendue totale de 638GWh par an (contrats avec une durée de 10 ans). Ces contrats, à l'exception de la composante achat de certificats d'origine, sont considérés comme des contrats dérivés selon IFRS 9 avec un impact non significatif sur les états financiers du Groupe au 31 décembre 2022 (juste valeur de Niveau 3).

Effet en résultat des instruments financiers :

| | 2022 | | | |
|---|-------------------|---------------------------|-----------------------|---------------------|
| | Effet en résultat | Juste valeur par résultat | Dettes au coût amorti | Instruments dérivés |
| <i>(en millions d'euros)</i> | | | | |
| Différences de change sur opérations commerciales | (7,4) | (12,0) | | 4,6 |
| Produits sur prêts, titres de placement et trésorerie | 51,6 | 51,6 | | |
| Charges de financement | (385,3) | | (385,3) | |
| Autres revenus et charges financiers | (188,9) | | (185,6) | (3,3) |
| Gains nets ou pertes nettes | (530,0) | 39,6 | (570,9) | 1,3 |

| | 2021 | | | |
|---|-------------------|---------------------------|-----------------------|---------------------|
| | Effet en résultat | Juste valeur par résultat | Dettes au coût amorti | Instruments dérivés |
| <i>(en millions d'euros)</i> | | | | |
| Différences de change sur opérations commerciales | 19,7 | 19,7 | | |
| Produits sur prêts, titres de placement et trésorerie | 32,0 | 32,0 | | |
| Charges de financement | (239,3) | | (239,3) | |
| Autres revenus et charges financiers | (47,2) | | (48,0) | 0,8 |
| Gains nets ou pertes nettes | (234,8) | 51,7 | (287,3) | 0,8 |

Le tableau de passage des provisions pour dépréciation et les pertes de valeurs constatées pour chaque catégorie d'actifs financiers se présente ainsi au 31 décembre 2022 :

| | Montant au 1 ^{er} janvier 2022 | Dotations | Pertes imputées | Reprises | Variation de périmètre et autres mouvements | Montant au 31 décembre 2022 |
|---|---|---------------|-----------------|------------|---|-----------------------------|
| | | | | | | |
| <i>(en millions d'euros)</i> | | | | | | |
| Provisions créances clients | (23,0) | (42,2) | 23,0 | 0,0 | (7,6) | (49,9) |
| Titres non consolidés | (11,6) | (2,5) | 0,8 | 0,0 | (9,0) | (22,3) |
| Actifs financiers non courants | (9,3) | (15,3) | 7,6 | 0,0 | (10,7) | (27,7) |
| Autres créances d'exploitation et créances diverses | (12,9) | (8,1) | 0,0 | 0,0 | (0,6) | (21,6) |
| TOTAL | (56,8) | (68,0) | 31,4 | 0,0 | (28,0) | (121,4) |

29.2 Instruments financiers – hiérarchie de juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont de niveau 1 (prix cotés sur le marché) pour les placements à court terme de trésorerie, et de niveau 2 (évaluation par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor...) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne, basée sur les données observables sur les marchés) pour les instruments dérivés de change et de taux.

Note 30 Couverture des risques de change et de taux d'intérêt

30.1 Opérations en devises et instruments dérivés

Les opérations en monnaies étrangères sont enregistrées au cours du jour de la transaction. À l'arrêté des comptes, les dettes et créances sont revalorisées au taux en vigueur à la date de clôture. Les écarts provenant de cette réévaluation sont inscrits au compte de résultat en marge opérationnelle pour les créances et dettes opérationnelles et en « Autres revenus et charges financiers » pour les autres créances ou dettes.

Les instruments dérivés cotés sur des marchés organisés ou de gré à gré, avec des contreparties de premier rang, sont utilisés en couverture des risques de change et de taux. Ils sont inscrits dans le bilan pour leur juste valeur.

30.2 Couverture des risques de change

Faurecia couvre de façon centralisée le risque de change de ses filiales, hormis Hella et ses filiales, lié à leurs opérations commerciales, au moyen d'opérations de change à terme ou optionnelles ainsi que de financement en devises. Cette gestion centralisée est mise en œuvre par la Direction du financement et de la trésorerie du Groupe, sous la responsabilité de la Direction générale. Les décisions de gestion sont prises au sein d'un Comité de gestion des risques de marché qui se réunit mensuellement.

Hella couvre de façon centralisée le risque de change de ses filiales, lié à leurs opérations commerciales, au moyen d'opérations de change à terme ou optionnelles ainsi que de financement en devises. Cette gestion centralisée est mise en œuvre par la Direction du financement et de la trésorerie du groupe Hella, sous la responsabilité de la Direction générale de Hella.

Les transactions futures sont couvertes sur la base des flux prévisionnels établis lors de la préparation des budgets validés par la Direction générale, ces prévisions étant remises régulièrement à jour. Les instruments dérivés contractés au titre de ces transactions futures sont qualifiés de *cash flow hedge* lorsqu'il existe une relation de couverture au sens de la norme IFRS 9.

Les filiales dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro bénéficient de prêts intragroupes dans leurs devises fonctionnelles. Ces prêts étant refinancés en euros et bien qu'ils soient éliminés en consolidation, ils contribuent à l'exposition au risque de change du Groupe et ce risque est couvert au moyen de swaps de change ou de financement dans la devise en question.

Les variations de juste valeur des instruments affectés à la couverture de chiffres d'affaires futurs (parties efficaces des couvertures) sont enregistrées en capitaux propres et sont reprises en marge opérationnelle à la date de réalisation du chiffre d'affaires couvert.

Les variations de juste valeur des instruments de couverture de créances et dettes commerciales sont enregistrées en marge opérationnelle.

Les variations de valeur des instruments de couverture des autres créances et dettes ainsi que les variations de valeur des parties non efficaces des couvertures (valeur temps de ces couvertures) sont enregistrées en autres produits et charges financiers à l'exception de la réévaluation à la juste valeur des couvertures de flux futurs qui est enregistrée en éléments recyclables en compte de résultat.

L'exposition au risque de change des investissements en fonds propres (en monnaie autre que l'euro) ne fait généralement pas l'objet d'une couverture de change. Toutefois, le Groupe a décidé de couvrir partiellement l'actif net de ses activités en Inde pour un montant de 2,29 milliards de Roupie Indienne au 31 décembre 2022. Le montant enregistré en capitaux propres est de 1,97 millions d'euros.

2022

Devise de risque (en millions d'euros)

| | USD | CZK | CNY | RUB | GBP | PLN | MXN | JPY |
|-------------------------------------|--------------|----------------|-------------|---------------|---------------|---------------|----------------|--------------|
| Actifs commerciaux (moins passifs) | (11,1) | (17,1) | (32,5) | 6,7 | (17,3) | (21,0) | 0,0 | 44,2 |
| Actifs financiers (moins passifs) * | 211,7 | (0,4) | (93,5) | (33,5) | (65,9) | 0,0 | (0,9) | 137,9 |
| Transactions futures ** | 244,9 | (207,0) | 147,7 | 5,6 | (11,3) | (68,6) | (215,0) | 69,5 |
| Position nette avant gestion | 445,6 | (224,5) | 21,8 | (21,2) | (94,6) | (89,6) | (215,8) | 251,6 |
| Instruments dérivés de change | (325,3) | 159,5 | 4,0 | 0,0 | 72,4 | 76,5 | 72,3 | (225,9) |
| Position nette après gestion | 120,3 | (65,0) | 25,8 | (21,2) | (22,1) | (13,1) | (143,5) | 25,7 |

* Y compris financements inter-compagnies.

** Exposition commerciale prévue sur les six prochains mois.

1 Informations financières et comptables

Annexe aux états financiers consolidés

2021

| Devise de risque (en millions d'euros) | USD | CZK | CNY | RUB | GBP | PLN | MXN | JPY |
|---|--------------|----------------|-------------|-------------|----------------|---------------|---------------|--------------|
| Actifs commerciaux (moins passifs) | 41,5 | (19,4) | (1,9) | 12,2 | 58,5 | (16,3) | (47,8) | 26,5 |
| Actifs financiers (moins passifs) * | 228,6 | (1,3) | 10,1 | (30,9) | (83,3) | 0,0 | (0,1) | 118,7 |
| Transactions futures ** | 138,2 | (98,0) | 45,4 | 40,3 | (84,4) | (75,6) | (22,4) | 32,0 |
| Position nette avant gestion | 408,3 | (118,8) | 53,5 | 21,6 | (109,2) | (92,0) | (70,4) | 177,3 |
| Instruments dérivés de change | (441,6) | 99,9 | (3,2) | 26,7 | 67,3 | 116,5 | 49,9 | (132,0) |
| Position nette après gestion | (33,3) | (18,9) | 50,3 | 48,3 | (41,8) | 24,6 | (20,5) | 45,3 |

* Y compris financements inter-compagnies.

** Exposition commerciale prévue sur les six prochains mois.

Les instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Celle-ci est établie à partir des valorisations réalisées en interne à partir des données de marché et contrôlées avec les valorisations fournies par les contreparties bancaires.

Information sur les notionnels couverts

| (en millions d'euros) 31/12/2022 | Valeur au bilan | | | Échéances | | |
|--|-----------------|---------------|-------------|-----------|--------------|---------|
| | Actif | Passif | Notionnel * | < 1 an | de 1 à 5 ans | > 5 ans |
| Couverture à la juste valeur | | | | | | |
| ■ Contrats de change à terme | 0,0 | (0,1) | 4,0 | 4,0 | 0,0 | 0,0 |
| ■ Swap de change inter-companies en devises | 4,2 | (2,1) | 965,4 | 965,4 | 0,0 | 0,0 |
| ■ Cross-currency swap | 24,0 | (63,0) | 396,2 | 112,5 | 31,4 | 252,3 |
| Couverture de flux futurs | | | | | | |
| ■ Contrats de change à terme | 48,1 | (16,3) | 1 693,6 | 1 554,5 | 139,1 | 0,0 |
| ■ Option de change | 8,8 | (0,9) | 376,2 | 201,9 | 174,3 | 0,0 |
| Non éligible à la comptabilité de couverture | 0,0 | (0,1) | 4,8 | 4,8 | 0,0 | 0,0 |
| | 85,1 | (82,5) | | | | |

* Notionnel en valeur absolue.

| (en millions d'euros) 31/12/2021 | Valeur au bilan | | | Échéances | | |
|--|-----------------|--------------|------------|-----------|--------------|---------|
| | Actif | Passif | Notionnel* | < 1 an | de 1 à 5 ans | > 5 ans |
| Couverture à la juste valeur | | | | | | |
| ■ Contrats de change à terme | 0,1 | (0,2) | 62,5 | 62,5 | 0,0 | 0,0 |
| ■ Swap de change inter-companies en devises | 3,6 | (0,8) | 535,0 | 535,0 | 0,0 | 0,0 |
| ■ Cross-currency swap | 1,7 | (0,6) | 135,5 | 0,0 | 106,0 | 29,5 |
| Couverture de flux futurs | | | | | | |
| ■ Contrats de change à terme | 3,7 | (5,6) | 486,0 | 486,0 | 0,0 | 0,0 |
| ■ Option de change | 1,2 | (0,9) | 188,8 | 188,8 | 0,0 | 0,0 |
| Non éligible à la comptabilité de couverture | 0,2 | 0,0 | 25,3 | 25,3 | 0,0 | 0,0 |
| | 10,5 | (8,0) | | | | |

* Notionnel en valeur absolue.

La sensibilité du résultat et des capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2022, résultant d'une variation de chaque devise de risque par rapport à l'euro se présente comme suit pour les principales devises auxquelles est exposé le Groupe :

| Devise de risque | USD | CZK | CNY | RUB | GBP | PLN | MXN | JPY |
|---|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|-------------|--------------|---------------|
| 2022 | 1,07 | 24,12 | 7,36 | 77,92 | 0,89 | 4,68 | 20,86 | 140,66 |
| Hypothèses de variation (Dépréciation devise de risque/EUR) | 5,0% | 5,0% | 5,0% | 5,0% | 5,0% | 5,0% | 5,0% | 5,0% |
| Taux après sensibilité | 1,12 | 25,32 | 7,73 | 81,81 | 0,93 | 4,91 | 21,90 | 147,69 |
| Impact sur le résultat avant impôt (en millions d'euros) | (1,89) | 1,19 | 1,98 | 1,53 | 0,94 | 1,05 | 0,59 | (1,56) |
| Impact sur les autres éléments du résultat global (en millions d'euros) | 10,33 | (11,18) | 9,29 | 0,00 | (0,13) | (5,07) | (0,48) | (5,03) |

Ces impacts traduisent d'une part, l'effet en résultat de la variation des cours de change, sur la valorisation au taux de clôture, des actifs et passifs figurants au bilan, net de l'impact de la variation de valeur intrinsèque des instruments de couverture éligibles à la couverture de juste

valeur ou non éligibles et d'autre part l'effet en capitaux propres, de la variation de valeur intrinsèque des instruments de couverture pour les dérivés éligibles à la comptabilité de couverture des flux futurs (cash flow hedge).

30.3 Couverture du risque de taux

Faurecia gère de façon centralisée la couverture du risque de taux. Cette gestion est mise en œuvre par la Direction du financement et de la trésorerie du Groupe, sous la responsabilité de la Direction générale. Les décisions de gestion sont prises au sein d'un Comité de gestion des risques de marché qui se réunit mensuellement.

Hella gère de façon centralisée la couverture du risque de taux. Cette gestion est mise en œuvre par la Direction du financement et de la trésorerie du groupe Hella, sous la responsabilité de la Direction générale de Hella.

La variation de juste valeur des instruments de couverture de taux pour lesquels les relations de couvertures ne répondent pas aux critères définis par la norme IFRS 9, ou pour lesquels il n'a pas été choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, est portée directement en autres produits et charges financiers.

Le tableau ci-dessous montre la position de taux du Groupe en fonction de la nature des instruments de bilan et des instruments dérivés (taux fixe ou taux variable). Les actifs financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie ; les instruments de couverture de taux comprennent les swaps de taux ainsi que les instruments optionnels qui sont dans la monnaie.

| (en millions d'euros) | Moins d'un an | | De 1 à 2 ans | | De 2 à 5 ans | | Plus de 5 ans | | Total | |
|-------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|----------------|------------------|----------------|------------------|----------------|
| | Taux fixe | Taux variable | Taux fixe | Taux variable | Taux fixe | Taux variable | Taux fixe | Taux variable | Taux fixe | Taux variable |
| 2022 | | | | | | | | | | |
| Actifs financiers | | 4 218,7 | | 7,9 | | | | 15,2 | | 4 241,8 |
| Passifs financiers | (436,7) | (1 706,2) | (607,9) | (855,0) | (5 608,4) | (494,7) | (1 950,6) | (521,4) | (8 603,6) | (3 577,4) |
| Position nette avant gestion | (436,7) | 2 512,5 | (607,9) | (847,1) | (5 608,4) | (494,7) | (1 950,6) | (506,2) | (8 603,6) | 664,5 |
| Instruments de couverture de taux | (401,6) | 401,6 | (137,0) | 137,0 | 31,4 | (31,4) | 0,0 | 0,0 | (507,2) | 507,2 |
| Position nette après gestion | (838,3) | 2 914,0 | (744,9) | (710,1) | (5 577,0) | (526,1) | (1 950,6) | (506,2) | (9 110,7) | 1 171,6 |

| (en millions d'euros) | Moins d'un an | | De 1 à 2 ans | | De 2 à 5 ans | | Plus de 5 ans | | Total | |
|-------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|----------------|------------------|---------------|------------------|----------------|
| | Taux fixe | Taux variable | Taux fixe | Taux variable | Taux fixe | Taux variable | Taux fixe | Taux variable | Taux fixe | Taux variable |
| 2021 | | | | | | | | | | |
| Actifs financiers | | 4 917,6 | | | | | | | | 4 917,6 |
| Passifs financiers | (261,6) | (924,0) | (283,0) | (422,8) | (2 255,9) | (681,7) | (3 517,9) | (37,5) | (6 318,3) | (2 066,0) |
| Position nette avant gestion | (261,6) | 3 993,7 | (283,0) | (422,8) | (2 255,9) | (681,7) | (3 517,9) | (37,5) | (6 318,3) | 2 851,6 |
| Instruments de couverture de taux | 0,0 | 0,0 | (398,6) | 398,6 | (137,0) | 137,0 | 29,6 | (29,6) | (506,0) | 506,0 |
| Position nette après gestion | (261,6) | 3 993,7 | (681,5) | (24,3) | (2 392,9) | (544,7) | (3 488,3) | (67,1) | (6 824,3) | 3 357,6 |

Les *cross-currency swaps* taux variable/taux fixe sont inclus dans la position de taux ci-dessus, mais leur valeur au bilan et leurs montants notionnels sont inclus dans la table correspondante des instruments dérivés de change en note 30.2 et non dans la table des instruments de taux ci-après.

Les principales composantes de la dette à taux fixe sont :

- les obligations Hella à échéance mai 2024 émises en mai 2017 pour un montant total de 300 millions d'euros ;
- les obligations à échéance juin 2025 émises en mars 2018 et en juillet 2020 pour un montant total de 1 000 millions d'euros ;
- les obligations à échéance juin 2026 émises en mars et en octobre 2019 pour un montant total de 750 millions d'euros ;
- les obligations à échéance juin 2026 émises en novembre 2022 pour un montant total de 700 millions d'euros ;
- les obligations Hella à échéance janvier 2027 émises en septembre 2019 pour un montant total de 500 millions d'euros
- les obligations à échéance juin 2027 émises en novembre 2019 pour un montant total de 700 millions d'euros ;

- les obligations à échéance février 2027 émises en novembre 2021 pour un montant total de 1 200 millions d'euros ;
- les obligations à échéance juin 2028 émises en juillet 2020 pour un montant total de 700 millions d'euros ;
- les obligations vertes à échéance juin 2029 émises en mars 2021 pour un montant total de 400 millions d'euros ;
- une partie du *Schuldscheindarlehen* (voir note 26.3) émis en décembre 2018 et en décembre 2021.
- La ligne de crédit BEI à échéance 2029 pour un montant tiré de 289 millions d'euros ;
- Les crédits bilatéraux Hella en Yen à échéance 2032 et 2033 pour un montant de 12 milliards de Yens et 10 milliards de Yens ;

La majorité des instruments dérivés de taux en portefeuille au 31 décembre 2022 visent à protéger contre une hausse des taux la part à taux variable du *Schuldscheindarlehen*.

Le détail des notionnels d'instruments de couverture est le suivant :

| (en millions d'euros) 31/12/2022 | Valeur au bilan | | Notionnel par échéances | | |
|--|-----------------|------------|-------------------------|--------------|------------|
| | Actif | Passif | < 1 an | de 1 à 5 ans | > 5 ans |
| Options de taux | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Swap taux variable/taux fixe | 12,5 | 0,0 | 350,0 | 137,0 | 0,0 |
| Primes restant à verser | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Swaption | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| | 12,5 | 0,0 | 350,0 | 137,0 | 0,0 |

| (en millions d'euros) 31/12/2021 | Valeur au bilan | | Notionnel par échéances | | |
|--|-----------------|--------------|-------------------------|--------------|------------|
| | Actif | Passif | < 1 an | de 1 à 5 ans | > 5 ans |
| Options de taux | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Swap taux variable/taux fixe | 0,0 | (3,0) | 0,0 | 487,0 | 0,0 |
| Primes restant à verser | 1,4 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Swaption | 6,6 | 0,0 | 700,0 | 0,0 | 0,0 |
| | 8,0 | (3,0) | 700,0 | 487,0 | 0,0 |

Une partie de la dette étant à taux variable comme l'indique le tableau de la note 26.4, une hausse des taux courts aurait pour effet d'augmenter les intérêts financiers de la dette.

Les tests de sensibilité mis en œuvre, en prenant pour hypothèse une hausse de 100 points de base du niveau moyen des taux d'intérêt par rapport à la courbe des taux du 31 décembre 2022, montrent que l'effet sur le montant des charges de financement nettes (avant impôt) ne serait pas significatif, compte tenu des caractéristiques de la dette et des instruments dérivés existants au 31 décembre 2022.

30.4 Risque de contrepartie sur les instruments dérivés

Faurecia conclut l'essentiel de ses transactions sur produits dérivés avec des banques commerciales faisant partie de son pool de banques, et dont la notation ne crée pas un risque de contrepartie matériel. La prise en compte des conventions de compensation des produits dérivés existants avec les contreparties, est résumée dans les tableaux ci-dessous :

| | (a) | (b) | (c) = (a) - (b) | (d) Effet des « autres accords de compensation » (ne répondant pas aux critères de compensation IAS 32) | | (e) = (c) - (d) |
|---|---|--|----------------------------------|---|---|------------------|
| | Valeur brute comptable (avant compensation) | Montants bruts compensés (conformément à IAS 32) | Montants nets présentés au bilan | Instruments Financiers | Juste valeur des collatéraux financiers | Exposition nette |
| Actifs financiers au 31 décembre 2022 (en millions d'euros) | | | | | | |
| Dérivés | 97,7 | 0,0 | 97,7 | 11,9 | 0,0 | 85,8 |
| Autres instruments financiers | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| TOTAL | 97,7 | 0,0 | 97,7 | 11,9 | 0,0 | 85,8 |

| | (a) | (b) | (c) = (a) - (b) | (d) Effet des « autres accords de compensation » (ne répondant pas aux critères de compensation IAS 32) | | (e) = (c) - (d) |
|--|---|--|----------------------------------|---|---|------------------|
| | Valeur brute comptable (avant compensation) | Montants bruts compensés (conformément à IAS 32) | Montants nets présentés au bilan | Instruments Financiers | Juste valeur des collatéraux financiers | Exposition nette |
| Passifs financiers au 31 décembre 2022 (en millions d'euros) | | | | | | |
| Dérivés | 82,6 | 2,8 | 79,8 | 11,9 | 0,0 | 67,9 |
| Autres instruments financiers | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| TOTAL | 82,6 | 2,8 | 79,8 | 11,9 | 0,0 | 67,9 |

Note 31 Engagements donnés et passifs éventuels

ENGAGEMENTS DONNÉS

| (en millions d'euros) | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|---|--------------|--------------|
| Redevances à payer sur contrats de location ⁽¹⁾ | 16,3 | 124,0 |
| Garanties données au titre de l'endettement financier : | | |
| ■ hypothèques sur différents immeubles du Groupe | 2,1 | 2,1 |
| Dettes cautionnées | 118,1 | 94,5 |
| Commandes fermes d'immobilisations corporelles et incorporelles | 422,9 | 142,0 |
| Divers | 1,0 | 1,0 |
| TOTAL | 560,4 | 363,6 |

(1) Les engagements au titre des paiements futurs de loyer correspondent en décembre 2022 essentiellement aux obligations non reprises dans la dette de loyer, telles que les paiements sur des contrats entrant dans le champ des exemptions permises par IFRS 16 et appliquées par le Groupe, ainsi que les paiements futurs sur des contrats dont l'exécution n'a pas encore commencé.

1 Informations financières et comptables

Annexe aux états financiers consolidés

Les échéanciers des redevances à payer sur contrats de location se ventilent de la manière suivante :

| (en millions d'euros) | 2022 | 2021 |
|-----------------------|-------------|--------------|
| N+1 | 9,2 | 15,6 |
| N+2 | 2,8 | 10,0 |
| N+3 | 1,3 | 9,7 |
| N+4 | 1,3 | 9,6 |
| N+5 et au-delà | 1,7 | 79,0 |
| TOTAL | 16,3 | 124,0 |

Échéances des hypothèques et cautions :

| (en millions d'euros) | 2022 |
|-----------------------|--------------|
| ■ à moins d'1 an | 94,6 |
| ■ de 1 an à 5 ans | 3,0 |
| ■ plus de 5 ans | 22,5 |
| TOTAL | 120,2 |

Note 32 Parties liées

Les transactions entre sociétés consolidées ont été éliminées par le processus de consolidation. Par ailleurs, le Groupe entretient des relations d'affaires avec certaines entités non consolidées ou comptabilisées par mise en équivalence pour des valeurs non significatives.

Note 33 Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées au titre de l'exercice 2022 aux membres du Conseil d'administration et aux membres du Comité exécutif en fonction au 31 décembre 2022 s'élève à 13 837 012 euros dont 885 045 euros au titre des jetons de présence, contre 12 647 356 euros dont 864 629 euros au titre des jetons de présence au 31 décembre 2021.

Note 34 Honoraires des commissaires aux comptes

| | EY | | | | Mazars | | | |
|---|---------------|---------------|----------------|----------------|---------------|---------------|----------------|----------------|
| | Montant (HT) | | % | | Montant (HT) | | % | |
| | Exercice 2022 | Exercice 2021 | Exercice 2022 | Exercice 2021 | Exercice 2022 | Exercice 2021 | Exercice 2022 | Exercice 2021 |
| <i>(en millions d'euros)</i> | | | | | | | | |
| AUDIT | | | | | | | | |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | | | | | | | | |
| Émetteur | 2,8 | 0,9 | 35,9 % | 17,0 % | 1,7 | 0,7 | 26,1 % | 15,2 % |
| Filiales intégrées globalement | 4,2 | 3,6 | 53,8 % | 68,2 % | 4,5 | 3,6 | 68,0 % | 73,9 % |
| SOUS-TOTAL | 7,0 | 4,5 | 89,8 % | 85,2 % | 6,2 | 4,3 | 94,1 % | 89,1 % |
| Services autres que la certification des comptes | | | | | | | | |
| Émetteur | 0,5 | 0,4 | 6,4 % | 7,2 % | 0,3 | 0,4 | 4,6 % | 8,9 % |
| Filiales intégrées globalement | 0,3 | 0,4 | 3,8 % | 7,6 % | 0,1 | 0,1 | 1,4 % | 2,1 % |
| SOUS-TOTAL | 0,8 | 0,8 | 10,2 % | 14,8 % | 0,4 | 0,5 | 5,9 % | 10,9 % |
| TOTAL | 7,8 | 5,3 | 100,0 % | 100,0 % | 6,6 | 4,9 | 100,0 % | 100,0 % |

Les services autres que la certification des comptes fournis par EY à l'entité consolidante et à ses filiales contrôlées sont principalement constitués de diligences relatives à l'émission d'attestations, d'audits contractuels et de diligences liées à des projets de désinvestissement, de consultations ainsi que des lettres de confort dans le cadre d'une opération de financement.

Les services autres que la certification des comptes fournis par Mazars à l'entité consolidante et à ses filiales contrôlées sont principalement constitués de diligences relatives à l'émission d'attestations, de la déclaration de performance extra-financière, d'audits contractuels et de diligences liées à des projets de désinvestissement, de consultations ainsi que des lettres de confort dans le cadre d'une opération de financement.

Note 35 Dividendes

Le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2022.

1.3.6. Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2022

| | Pays | % d'intérêt de la société mère dans le capital | % contrôle (1) |
|---|----------------|--|----------------|
| I – Sociétés consolidées par intégration globale | | | |
| Faurecia | France | Société mère | Société mère |
| Afrique du Sud | | | |
| Faurecia Interior Systems South Africa (Pty), Ltd | Afrique du Sud | 100 | 100 |
| Faurecia Interior Systems Pretoria (Pty), Ltd | Afrique du Sud | 100 | 100 |
| Faurecia Emission Control Technologies South Africa (CapeTown) (Pty), Ltd | Afrique du Sud | 100 | 100 |
| HELLA Automotive South Africa (Pty) Ltd | Afrique du Sud | 81,6 | 100 |
| Allemagne | | | |
| Faurecia Autositze GmbH ^(a) | Allemagne | 100 | 100 |
| Faurecia Automobiltechnik GmbH ^{(a) (b)} | Allemagne | 100 | 100 |
| Faurecia Automotive GmbH ^{(a) (b)} | Allemagne | 100 | 100 |
| Faurecia Innenraum Systeme GmbH ^(a) | Allemagne | 100 | 100 |
| Faurecia Emissions Control Technologies, Germany GmbH ^(a) | Allemagne | 100 | 100 |
| Hug Engineering GmbH ^(a) | Allemagne | 100 | 100 |
| Clarion Europa GmbH | Allemagne | 100 | 100 |
| SAS Autosystemtechnik GmbH ^{(a) (b)} | Allemagne | 100 | 100 |
| SAS Autosystemtechnik Verwaltungs GmbH ^{(a) (b)} | Allemagne | 100 | 100 |
| Forvia Germany GmbH ^{(a) (b)} | Allemagne | 100 | 100 |
| HELLA GmbH & Co. KGaA | Allemagne | 81,6 | 100 |
| HELLA Innenleuchten-Systeme GmbH | Allemagne | 81,6 | 100 |
| HELLA Fahrzeugkomponenten GmbH | Allemagne | 81,6 | 100 |
| HFK Liegenschaftsgesellschaft mbH | Allemagne | 81,6 | 100 |
| HELLA Aglaia Mobile Vision GmbH | Allemagne | 81,6 | 100 |
| HELLA Distribution GmbH | Allemagne | 81,6 | 100 |
| RP Finanz GmbH | Allemagne | 81,6 | 100 |
| Docter Optics S.E. | Allemagne | 81,6 | 100 |
| Docter Optics Components GmbH | Allemagne | 81,6 | 100 |
| HELLA Werkzeug Technologiezentrum GmbH | Allemagne | 81,6 | 100 |
| HELLA Corporate Center GmbH | Allemagne | 81,6 | 100 |
| HELLA Gutmann Holding GmbH | Allemagne | 81,6 | 100 |
| HELLA Gutmann Solutions GmbH | Allemagne | 81,6 | 100 |
| HELLA Gutmann Anlagenvermietung GmbH | Allemagne | 81,6 | 100 |

(1) Cumul des pourcentages de participation des sociétés consolidées par intégration globale.

(a) Application de la section 264 (3) HGB (Code de commerce allemand).

(b) Application de la section 291 (2) HGB (Code de commerce allemand).

| | Pays | % d'intérêt de la société mère dans le capital | % contrôle (1) |
|---|-----------|---|----------------|
| TecMotive GmbH | Allemagne | 81,6 | 100 |
| HELLA Geschäftsführungsgesellschaft GmbH | Allemagne | 81,6 | 100 |
| HELLA Holding International GmbH | Allemagne | 81,6 | 100 |
| Faurecia Hydrogen Solutions Germany | Allemagne | 100 | 100 |
| Argentine | | | |
| Faurecia Sistemas De Escape Argentina S.A. | Argentine | 100 | 100 |
| Faurecia Argentina S.A. | Argentine | 100 | 100 |
| SAS Automotriz Argentina S.A. | Argentine | 100 | 100 |
| Australie | | | |
| HELLA Asia Pacific Pty Ltd | Australie | 81,6 | 100 |
| HELLA Australia Pty Ltd | Australie | 81,6 | 100 |
| HELLA Asia Pacific Holdings Pty Ltd | Australie | 81,6 | 100 |
| Autriche | | | |
| Faurecia Angell-Demmel GmbH | Autriche | 100 | 100 |
| HELLA Handel Austria GmbH | Autriche | 81,6 | 100 |
| HELLA Fahrzeugteile Austria GmbH | Autriche | 81,6 | 100 |
| Belgique | | | |
| Faurecia Automotive Belgium | Belgique | 100 | 100 |
| Brésil | | | |
| Faurecia Automotive do Brasil, Ltda | Brésil | 100 | 100 |
| FMM Pernambuco Componentes Automotivos, Ltda | Brésil | 51 | 100 |
| SAS Automotive Do Brazil Ltda. | Brésil | 100 | 100 |
| HELLA do Brazil Automotive Ltda. | Brésil | 81,6 | 100 |
| Canada | | | |
| Faurecia Emissions Control Technologies Canada, Ltd | Canada | 100 | 100 |
| lrystec Software Inc. | Canada | 100 | 100 |
| Chine | | | |
| Faurecia Exhaust Systems Changchun Co., Ltd | Chine | 51 | 100 |
| Changchun Faurecia Xuyang Automotive Seat Co., Ltd | Chine | 60 | 100 |
| Faurecia – GSK (Wuhan) Automotive Seating Co., Ltd | Chine | 51 | 100 |
| Faurecia (Wuxi) Seating Components Co., Ltd | Chine | 100 | 100 |
| Faurecia Tongda Exhaust Systems Wuhan Co., Ltd | Chine | 50 | 100 |
| Faurecia Honghu Exhaust Systems Shanghai, Co., Ltd | Chine | 66 | 100 |
| Faurecia (Changchun) Automotive Systems Co., Ltd | Chine | 100 | 100 |
| Faurecia Emissions Control Technologies Development (Shanghai) Co., Ltd | Chine | 100 | 100 |
| Faurecia (Shanghai) Automotive Systems Co., Ltd | Chine | 100 | 100 |
| Faurecia (Qingdao) Exhaust Systems Co., Ltd | Chine | 100 | 100 |

(1) Cumul des pourcentages de participation des sociétés consolidées par intégration globale.

(a) Application de la section 264 (3) HGB (Code de commerce allemand).

(b) Application de la section 291 (2) HGB (Code de commerce allemand).

1 Informations financières et comptables

Annexe aux états financiers consolidés

| | Pays | % d'intérêt de la société mère dans le capital | % contrôle (1) |
|--|-------|--|----------------|
| Faurecia (China) Holding Co., Ltd | Chine | 100 | 100 |
| Faurecia (Guangzhou) Automotive Systems Co., Ltd | Chine | 100 | 100 |
| Faurecia Emissions Control Technologies (Chongqing) Co., Ltd | Chine | 72,5 | 100 |
| Faurecia Emissions Control Technologies (Yantai) Co., Ltd | Chine | 100 | 100 |
| Faurecia (Chengdu) Emissions Control Technologies Co., Ltd | Chine | 51 | 100 |
| Faurecia (Nanjing) Automotive Systems Co., Ltd | Chine | 100 | 100 |
| Faurecia (Shenyang) Automotive Systems Co., Ltd | Chine | 100 | 100 |
| Faurecia (Wuhan) Automotive Components Systems Co., Ltd | Chine | 100 | 100 |
| Changchun Faurecia Xuyang Interior Systems Co., Ltd | Chine | 60 | 100 |
| Chengdu Faurecia Limin Automotive Systems Co., Ltd | Chine | 100 | 100 |
| Faurecia (Yancheng) Automotive Systems Co., Ltd | Chine | 100 | 100 |
| CSM Faurecia Automotive Parts Co., Ltd | Chine | 50 | 100 |
| Faurecia NHK (Xiangyang) Automotive Seating Co., Ltd | Chine | 51 | 100 |
| Faurecia Emissions Control Technologies (Beijing) Co., Ltd | Chine | 100 | 100 |
| Faurecia Emissions Control Technologies (Nanchang) Co., Ltd | Chine | 51 | 100 |
| Faurecia Emissions Control Technologies (Ningbo) Co., Ltd | Chine | 100 | 100 |
| Faurecia Emissions Control Technologies (Foshan) Co., Ltd | Chine | 51 | 100 |
| Foshan Faurecia Xuyang Interior Systems Co., Ltd | Chine | 60 | 100 |
| Faurecia PowerGreen Emissions Control Technologies (Shanghai) Co., Ltd | Chine | 100 | 100 |
| Shanghai Faurecia Automotive Seating Co., Ltd | Chine | 55 | 100 |
| Changsha Faurecia Emissions Control Technologies Co., Ltd | Chine | 100 | 100 |
| Dongfeng Faurecia Automotive Interior Co., Ltd | Chine | 50 | 100 |
| Borgward Faurecia (Tianjin) Auto Systems Co., Ltd | Chine | 51 | 100 |
| Faurecia Exhaust Systems (Shanghai) Co., Ltd | Chine | 100 | 100 |
| Faurecia (Jimo) Emissions Control Technologies Co., Ltd | Chine | 100 | 100 |
| Faurecia (Tianjin) Emission Control Technologies Co., Ltd | Chine | 51 | 100 |
| Faurecia Yinlun (Weifang) Emission Control Technologies Co., Ltd | Chine | 52 | 100 |
| Tianjin Faurecia Xuyang Automotive System Co., Ltd | Chine | 60 | 100 |
| Dongfeng Faurecia Emissions Control Technologies Co., Ltd | Chine | 50 | 100 |
| Faurecia (Changshu) Automotive System Co., Ltd | Chine | 60 | 100 |
| Faurecia (Liuzhou) Automotive Seating Co., Ltd | Chine | 50 | 100 |
| Faurecia Clarion Electronic Fengcheng Co., Ltd | Chine | 100 | 100 |
| Shenzhen Faurecia Automotive Parts Co., Ltd | Chine | 70 | 100 |
| Faurecia (Hangzhou) Automotive Systems Co., Ltd | Chine | 100 | 100 |
| Faurecia (Liuzhou) Automotive Interior Systems Co., Ltd | Chine | 50 | 100 |
| Faurecia Clarion Electronic Foshan Co., Ltd | Chine | 100 | 100 |
| Faurecia Chongqing Zhuotong Automotive Interior Systems Co., Ltd | Chine | 50 | 100 |

(1) Cumul des pourcentages de participation des sociétés consolidées par intégration globale.

(a) Application de la section 264 (3) HGB (Code de commerce allemand).

(b) Application de la section 291 (2) HGB (Code de commerce allemand).

| | Pays | % d'intérêt de la société mère dans le capital | % contrôle (1) |
|--|--------------|---|----------------|
| Shanghai Faurecia Automotive Seating component Co., Ltd | Chine | 55 | 100 |
| Parrot Automotive Shenzhen | Chine | 100 | 100 |
| HUG Engineering Shanghai Co., Ltd | Chine | 100 | 100 |
| Faurecia Clarion Electronics (Dongguan) Co. Ltd | Chine | 100 | 100 |
| Faurecia Clarion Electronics (Xiamen) Co. Ltd | Chine | 100 | 100 |
| Chengdu Faurecia Xuyang Automotive Seat Co., Ltd | Chine | 60 | 100 |
| Zhejiang Faurecia Interior & Exterior Systems Co., Ltd | Chine | 100 | 100 |
| SAS Automotive Systems (Shanghai) Co., Ltd | Chine | 100 | 100 |
| Faurecia Clarion Electronic Chongqing Ltd | Chine | 100 | 100 |
| Changchun Faurecia Xuyang Display Technology Co., Ltd | Chine | 55 | 100 |
| Nanjing Faurecia Emission Control Technology Co., Ltd | Chine | 66 | 100 |
| Faurecia (Shanghai) Automotive Component Co. Ltd | Chine | 100 | 100 |
| Faurecia (Jiaxing) Automotive Systems Co., Ltd | Chine | 100 | 100 |
| Faurecia CLD Safety Technology (Shenyang) Co., Ltd | Chine | 65 | 100 |
| Faurecia Clarion (Wuhan) | Chine | 100 | 100 |
| HELLA Shanghai Electronics Co., Ltd | Chine | 81,6 | 100 |
| HELLA Changchun Tooling Co., Ltd | Chine | 81,6 | 100 |
| HELLA Corporate Center (China) Co., Ltd | Chine | 81,6 | 100 |
| Changchun HELLA Automotive Lighting Ltd | Chine | 81,6 | 100 |
| Beifang HELLA Automotive Lighting Ltd | Chine | 81,6 | 100 |
| HELLA Trading (Shanghai) Co., Ltd | Chine | 81,6 | 100 |
| HELLA China Holding Co., Ltd. | Chine | 81,6 | 100 |
| HELLA (Xiamen) Electronic Device Co., Ltd | Chine | 81,6 | 100 |
| Jiaxing HELLA Lighting Co., Ltd | Chine | 81,6 | 100 |
| Xian Faurecia Automotive Parts Co., Ltd | Chine | 70 | 100 |
| Changzhou Faurecia Automotive Parts Co., Ltd | Chine | 70 | 100 |
| Changchun FAWSN Faurecia Cockpit of Future System Co., Ltd | Chine | 50 | 100 |
| Faurecia Clarion Electronics Asia Pacific Limited | Chine | 100 | 100 |
| Chang Ming Co., Ltd | Chine | 100 | 100 |
| Clarion (H.K.) Industries Co., Ltd | Chine | 100 | 100 |
| Chine Taiwan | | | |
| Covatech Inc. | Chine Taiwan | 100 | 100 |
| Clarion (Taiwan) Manufacturing Co., Ltd | Chine Taiwan | 100 | 100 |
| Corée du Sud | | | |
| Faurecia Korea, Ltd | Corée du Sud | 100 | 100 |
| FCM Yeongcheon | Corée du Sud | 100 | 100 |
| FAS Yeongcheon | Corée du Sud | 100 | 100 |
| Docter Optics Asia Ltd | Corée du Sud | 81,6 | 100 |

(1) Cumul des pourcentages de participation des sociétés consolidées par intégration globale.

(a) Application de la section 264 (3) HGB (Code de commerce allemand).

(b) Application de la section 291 (2) HGB (Code de commerce allemand).

1 Informations financières et comptables

Annexe aux états financiers consolidés

| | Pays | % d'intérêt de la société mère dans le capital | % contrôle (1) |
|---|---------------------|--|----------------|
| HELLA Korea Inc. | Corée du Sud | 81,6 | 100 |
| Faurecia Hydrogen Solutions Korea | Corée du Sud | 100 | 100 |
| Danemark | | | |
| AMMINEX Emissions Technology A/S | Danemark | 100 | 100 |
| HELLA Gutmann Solutions A/S | Danemark | 81,6 | 100 |
| HELLA A/S | Danemark | 81,6 | 100 |
| Émirats Arabes Unis | | | |
| HELLA Middle East FZE | Émirats Arabes Unis | 81,6 | 100 |
| HELLA Middle East LLC | Émirats Arabes Unis | 40 | 100 |
| Espagne | | | |
| Asientos de Castilla Leon, S.A. | Espagne | 100 | 100 |
| Asientos del Norte, S.A. | Espagne | 100 | 100 |
| Faurecia Asientos Para Automovil España, S.A. | Espagne | 100 | 100 |
| Faurecia Sistemas De Escape España, S.A. | Espagne | 100 | 100 |
| Tecnoconfort | Espagne | 50 | 100 |
| Asientos de Galicia, SL | Espagne | 100 | 100 |
| Faurecia Automotive España, SL | Espagne | 100 | 100 |
| Faurecia Interior System España, S.A. | Espagne | 100 | 100 |
| Faurecia Interior System SALC España, SL | Espagne | 100 | 100 |
| Valencia Modulos de Puertas, S.L. | Espagne | 100 | 100 |
| Faurecia Emissions Control Technologies, Pamplona, SL | Espagne | 100 | 100 |
| Incalplas, SL | Espagne | 100 | 100 |
| Faurecia Holding España SL | Espagne | 100 | 100 |
| SAS Autosystemtechnik S.A. | Espagne | 100 | 100 |
| HELLA España Holdings S. L. | Espagne | 81,6 | 100 |
| Manufacturas y Accesorios Electricos S.A. | Espagne | 81,6 | 100 |
| HELLA S.A. | Espagne | 81,6 | 100 |
| États-Unis | | | |
| Faurecia Emissions Control Systems NA, LLC | États-Unis | 100 | 100 |
| Faurecia Automotive Seating, LLC | États-Unis | 100 | 100 |
| Faurecia USA Holdings, Inc. | États-Unis | 100 | 100 |
| Faurecia Emissions Control Technologies, USA, LLC | États-Unis | 100 | 100 |
| Faurecia Interior Systems, Inc. | États-Unis | 100 | 100 |
| Faurecia Madison Automotive Seating, Inc. | États-Unis | 100 | 100 |
| Faurecia Interiors Louisville, LLC | États-Unis | 100 | 100 |
| Faurecia Interior Systems Saline, LLC | États-Unis | 100 | 100 |
| Faurecia Mexico Holdings, LLC | États-Unis | 100 | 100 |
| FNK North America, Inc | États-Unis | 100 | 100 |

(1) Cumul des pourcentages de participation des sociétés consolidées par intégration globale.

(a) Application de la section 264 (3) HGB (Code de commerce allemand).

(b) Application de la section 291 (2) HGB (Code de commerce allemand).

| | Pays | % d'intérêt de la société mère dans le capital | % contrôle (1) |
|---|------------|---|----------------|
| Faurecia North America, Inc. | États-Unis | 100 | 100 |
| Hug Engineering Inc. | États-Unis | 100 | 100 |
| Faurecia DMS | États-Unis | 100 | 100 |
| Clarion Corporation of America | États-Unis | 100 | 100 |
| SAS Automotive Usa Inc. | États-Unis | 100 | 100 |
| Docter Optics Inc. | États-Unis | 81,6 | 100 |
| HELLA Corporate Center USA, Inc. | États-Unis | 81,6 | 100 |
| HELLA Electronics Corporation | États-Unis | 81,6 | 100 |
| HELLA Automotive Sales, Inc. | États-Unis | 81,6 | 100 |
| HELLA Ventures, LLC | États-Unis | 81,6 | 100 |
| France | | | |
| Faurecia Sièges d'automobile | France | 100 | 100 |
| Faurecia Industries | France | 100 | 100 |
| ECSA – Études Et Construction de Sièges pour l'Automobile | France | 100 | 100 |
| Siedoubs | France | 100 | 100 |
| Sielest | France | 100 | 100 |
| Siemar | France | 100 | 100 |
| Faurecia Seating Flers | France | 100 | 100 |
| Faurecia Investments | France | 100 | 100 |
| Trecia | France | 100 | 100 |
| Faurecia Automotive Holdings | France | 100 | 100 |
| Faurecia Intérieur Industrie | France | 100 | 100 |
| Faurecia Systèmes d'Echappement | France | 100 | 100 |
| Faurecia Services Groupe | France | 100 | 100 |
| Faurecia Exhaust International | France | 100 | 100 |
| Faurecia Exhaust Russia Holding | France | 100 | 100 |
| Sustainable Materials | France | 100 | 100 |
| Faurecia Hydrogen Solutions | France | 100 | 100 |
| Faurecia Ventures | France | 100 | 100 |
| Faurecia Automotive Composites | France | 100 | 100 |
| Hambach Automotive Exteriors | France | 100 | 100 |
| Hennape Six | France | 100 | 100 |
| Faurecia Clarion Electronics Europe S.A.S. | France | 100 | 100 |
| Clarion Europe S.A.S | France | 100 | 100 |
| SAS Automotive France S.A.S.U. | France | 100 | 100 |
| SAS Logistics France S.A.S.U | France | 100 | 100 |
| Cockpit Automotive Systems Rennes S.A.S.U. | France | 100 | 100 |
| Ullit | France | 100 | 100 |

(1) Cumul des pourcentages de participation des sociétés consolidées par intégration globale.

(a) Application de la section 264 (3) HGB (Code de commerce allemand).

(b) Application de la section 291 (2) HGB (Code de commerce allemand).

| | Pays | % d'intérêt de la société mère dans le capital | % contrôle (1) |
|--|-----------------|--|----------------|
| HELLA S.A.S. | France | 81,6 | 100 |
| HELLA Engineering France S.A.S. | France | 81,6 | 100 |
| Grande-Bretagne | | | |
| Faurecia Automotive Seating UK, Ltd | Grande-Bretagne | 100 | 100 |
| Faurecia Midlands, Ltd | Grande-Bretagne | 100 | 100 |
| SAI Automotive Fradley, Ltd | Grande-Bretagne | 100 | 100 |
| SAI Automotive Washington, Ltd | Grande-Bretagne | 100 | 100 |
| Faurecia Emissions Control Technologies UK, Ltd | Grande-Bretagne | 100 | 100 |
| Design LED Products, Ltd | Grande-Bretagne | 100 | 100 |
| HELLA UK Holdings Limited | Grande-Bretagne | 81,6 | 100 |
| HELLA Limited | Grande-Bretagne | 81,6 | 100 |
| Hongrie | | | |
| Faurecia Emissions Control Technologies, Hungary Kft | Hongrie | 100 | 100 |
| Clarion Hungary Electronics Kft. | Hongrie | 100 | 100 |
| HELLA Hungaria Kft. | Hongrie | 81,6 | 100 |
| Inde | | | |
| Faurecia Automotive Seating India Private, Ltd | Inde | 100 | 100 |
| Faurecia Emissions Control Technologies India Private, Ltd | Inde | 74 | 100 |
| Faurecia Interior Systems India Private, Ltd | Inde | 100 | 100 |
| Clarion India Pvt, Ltd | Inde | 100 | 100 |
| HELLA India Automotive Private Limited | Inde | 81,6 | 100 |
| HELLA Emobionics Pvt Ltd | Inde | 81,6 | 100 |
| HELLA India Lighting Ltd | Inde | 67,5 | 100 |
| Indonésie | | | |
| PT Faurecia Clean Mobility Indonesia | Indonésie | 100 | 100 |
| Israël | | | |
| Faurecia Security Technologies | Israël | 100 | 100 |
| Italie | | | |
| Faurecia Emissions Control Technologies, Italy SRL | Italie | 100 | 100 |
| Hug Engineering Italia S.r.l. | Italie | 100 | 100 |
| HELLA S.p.A. | Italie | 81,6 | 100 |
| Japon | | | |
| Faurecia Japan K.K. | Japon | 100 | 100 |
| Faurecia Howa Interiors Co., Ltd | Japon | 50 | 100 |
| Faurecia Clarion Electronics Co., Ltd. | Japon | 100 | 100 |
| Clarion Sales and Marketing Co., Ltd | Japon | 100 | 100 |
| Lituanie | | | |
| UAB HELLA Lithuania | Lituanie | 81,6 | 100 |

(1) Cumul des pourcentages de participation des sociétés consolidées par intégration globale.

(a) Application de la section 264 (3) HGB (Code de commerce allemand).

(b) Application de la section 291 (2) HGB (Code de commerce allemand).

| | Pays | % d'intérêt de la société mère dans le capital | % contrôle (1) |
|---|------------------|---|----------------|
| Luxembourg | | | |
| FORVIA Ré | Luxembourg | 100 | 100 |
| Maroc | | | |
| Faurecia Équipements Automobiles Maroc | Maroc | 100 | 100 |
| Faurecia Automotive Systems Technologies | Maroc | 100 | 100 |
| Faurecia Automotive Industries Morocco SARL | Maroc | 100 | 100 |
| Mexique | | | |
| Faurecia Sistemas Automotrices de Mexico, S.A. de C.V. | Mexique | 100 | 100 |
| Servicios Corporativos de Personal Especializado, S.A. de C.V. | Mexique | 100 | 100 |
| Faurecia Howa Interior Mexico, S.A. de C.V. | Mexique | 51 | 100 |
| Electronica Clarion, S.A. de C.V. | Mexique | 100 | 100 |
| SAS Automotive Systems S.A. De C.V. | Mexique | 100 | 100 |
| HELLA Centro Corporativo Mexico S.A. de C.V. | Mexique | 81,6 | 100 |
| HELLA Automotive Mexico S.A. de C.V. | Mexique | 81,6 | 100 |
| HELLAmex S.A. de C.V. | Mexique | 81,6 | 100 |
| Norvège | | | |
| HELLA Gutmann Solutions AS | Norvège | 81,6 | 100 |
| Nouvelle Zélande | | | |
| HELLA-New Zealand Limited | Nouvelle Zélande | 81,6 | 100 |
| Pays-Bas | | | |
| ET Dutch Holdings BV | Pays-Bas | 100 | 100 |
| Faurecia Emissions Control Technologies Netherlands BV | Pays-Bas | 100 | 100 |
| Hug Engineering BV | Pays-Bas | 100 | 100 |
| HELLA Finance International BV | Pays-Bas | 81,6 | 100 |
| HELLA Benelux BV | Pays-Bas | 81,6 | 100 |
| Pologne | | | |
| Faurecia Automotive Polska S.A. | Pologne | 100 | 100 |
| Faurecia Walbrzych S.A. | Pologne | 100 | 100 |
| Faurecia Grojec R&D Center S.A. | Pologne | 100 | 100 |
| Faurecia Gorzow S.A. | Pologne | 100 | 100 |
| Faurecia Legnica Decoration S.A. | Pologne | 100 | 100 |
| HELLA Polska Sp. z o.o. | Pologne | 81,6 | 100 |
| Portugal | | | |
| Faurecia – Assentos de Automovel, Lda | Portugal | 100 | 100 |
| SASAL | Portugal | 100 | 100 |
| Faurecia – Sstemas De Escape Portugal, Lda | Portugal | 100 | 100 |
| EDA – Estofagem de Assentos, Lda | Portugal | 100 | 100 |
| Faurecia Sistemas de Interior de Portugal, Componentes Para Automoveis S.A. | Portugal | 100 | 100 |
| SAS Automotive De Portugal Unipessoal Ltda. | Portugal | 100 | 100 |

(1) Cumul des pourcentages de participation des sociétés consolidées par intégration globale.

(a) Application de la section 264 (3) HGB (Code de commerce allemand).

(b) Application de la section 291 (2) HGB (Code de commerce allemand).

| | Pays | % d'intérêt de la société mère dans le capital | % contrôle (1) |
|--|--------------|--|----------------|
| République tchèque | | | |
| Faurecia Exhaust Systems, S.R.O. | Rép. tchèque | 100 | 100 |
| Faurecia Automotive Czech Republic, S.R.O. | Rép. tchèque | 100 | 100 |
| Faurecia Interior Systems Bohemia, S.R.O. | Rép. tchèque | 100 | 100 |
| Faurecia Components Pisek, S.R.O. | Rép. tchèque | 100 | 100 |
| Faurecia Interiors Pardubice, S.R.O. | Rép. tchèque | 100 | 100 |
| Faurecia Emissions Control Technologies Mlada Boleslav, S.R.O. | Rép. tchèque | 100 | 100 |
| Faurecia Plzen | Rép. tchèque | 100 | 100 |
| SAS Autosystemtechnik S.R.O. | Rép. tchèque | 100 | 100 |
| Docter Optics s.r.o. | Rép. tchèque | 81,6 | 100 |
| HELLA Autotechnik Nova s.r.o. | Rép. tchèque | 81,6 | 100 |
| Roumanie | | | |
| Faurecia Romania S.R.L. | Roumanie | 100 | 100 |
| Euro Auto Plastic Systems S.R.L. | Roumanie | 50 | 100 |
| HELLA Romania s.r.l. | Roumanie | 81,6 | 100 |
| Russie | | | |
| OOO Faurecia Interior Luga | Russie | 100 | 100 |
| OOO Faurecia Environmental Solutions – Russia | Russie | 100 | 100 |
| OOO Faurecia Automotive Development | Russie | 100 | 100 |
| OOO Faurecia Automotive Solutions | Russie | 100 | 100 |
| JSC Faurecia Interior Togliatti | Russie | 100 | 100 |
| HELLA OOO | Russie | 81,6 | 100 |
| Singapour | | | |
| HELLA Asia Singapore Pte. Ltd | Singapour | 81,6 | 100 |
| Slovaquie | | | |
| Faurecia Automotive Slovakia S.R.O. | Slovaquie | 100 | 100 |
| SAS Automotive S.R.O. | Slovaquie | 100 | 100 |
| HELLA Innenleuchten-Systeme Bratislava, s.r.o. | Slovaquie | 81,6 | 100 |
| HELLA Slovakia Holding s.r.o. | Slovaquie | 81,6 | 100 |
| HELLA Slovakia Signal-Lighting s.r.o. | Slovaquie | 81,6 | 100 |
| Slovénie | | | |
| HELLA Saturnus Slovenija d.o.o. | Slovénie | 81,6 | 100 |
| Suède | | | |
| Faurecia Interior Systems Sweden AB | Suède | 100 | 100 |
| Faurecia CREO | Suède | 100 | 100 |
| Suisse | | | |
| Hug Engineering AG | Suisse | 100 | 100 |
| Faurecia Switzerland Sàrl | Suisse | 100 | 100 |
| Faurecia Switzerland Group AG | Suisse | 100 | 100 |

(1) Cumul des pourcentages de participation des sociétés consolidées par intégration globale.

(a) Application de la section 264 (3) HGB (Code de commerce allemand).

(b) Application de la section 291 (2) HGB (Code de commerce allemand).

| | Pays | % d'intérêt de la société mère dans le capital | % contrôle (1) |
|---|-----------|--|----------------|
| Thaïlande | | | |
| Faurecia Interior Systems (Thailand) Co., Ltd | Thaïlande | 100 | 100 |
| Faurecia Emissions Control Technologies, Thailand Co., Ltd | Thaïlande | 100 | 100 |
| Faurecia & Summit Interior Systems (Thailand) Co., Ltd | Thaïlande | 50 | 100 |
| Clarion Asia (Thailand) Co., Ltd | Thaïlande | 100 | 100 |
| Tunisie | | | |
| Société Tunisienne D'Équipements d'Automobile | Tunisie | 100 | 100 |
| Faurecia Informatique Tunisie | Tunisie | 100 | 100 |
| Turquie | | | |
| Faurecia Polifleks Otomotiv Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi | Turquie | 100 | 100 |
| SAS Otosistem Teknik Ticaret Ve Limited Sirketi | Turquie | 100 | 100 |
| Intermobil Otomotiv Mumessillik Ve Ticaret A.S. | Turquie | 45,7 | 100 |
| Uruguay | | | |
| Faurecia Automotive Del Uruguay, S.A. | Uruguay | 100 | 100 |
| Vietnam | | | |
| Faurecia Vietnam Haiphong | Vietnam | 100 | 100 |
| HELLA Vietnam Company Limited | Vietnam | 81,6 | 100 |
| II – Sociétés consolidées par mise en équivalence | | | |
| Allemagne | | | |
| Behr-HELLA Thermocontrol GmbH | Allemagne | 40,8 | 40,8 |
| InnoSenT GmbH | Allemagne | 40,8 | 40,8 |
| HELLA Pagid GmbH | Allemagne | 40,8 | 40,8 |
| Chine | | | |
| Changchun Xuyang Faurecia Acoustics & Soft Trim Co., Ltd | Chine | 40 | 40 |
| Jinan Jidao Auto Parts Co., Ltd | Chine | 50 | 50 |
| Changchun Faurecia Xuyang Automotive Components Technologies R&D Co., Ltd | Chine | 45 | 45 |
| Dongfeng Faurecia (Wuhan) Automotive Parts Sales Co., Ltd | Chine | 50 | 50 |
| Qinhuangdao WKW-FAD Automotive Interior Parts Co., Ltd | Chine | 50 | 50 |
| Dongfeng Faurecia (Xiangyang) Emissions Systems Co., Ltd | Chine | 50 | 50 |
| Faurecia Liuzhou Automotive Seating Sales Co., Ltd | Chine | 50 | 50 |
| Chongqing Guangneng Faurecia Interior Systems Co., Ltd | Chine | 50 | 50 |
| Faurecia (Liuzhou) Emissions Control Technologies Co., Ltd | Chine | 50 | 50 |
| Wuhan Clarion Kotei Software Technology Co., Ltd | Chine | 25 | 25 |
| Beijing BAIC Faurecia Automotive Systems Co., Ltd | Chine | 50 | 50 |
| Kaishi Faurecia Aftertreatment Control Technologies Co., Ltd | Chine | 35 | 35 |
| Changchun HELLA Faway Automotive Lighting Co., Ltd. | Chine | 40 | 40 |
| Beijing HELLA BHAP Automotive Lighting Co., Ltd | Chine | 40,8 | 40,8 |

(1) Cumul des pourcentages de participation des sociétés consolidées par intégration globale.

(a) Application de la section 264 (3) HGB (Code de commerce allemand).

(b) Application de la section 291 (2) HGB (Code de commerce allemand).

1 Informations financières et comptables

Annexe aux états financiers consolidés

| | Pays | % d'intérêt de la société mère dans le capital | % contrôle (1) |
|---|------------|--|----------------|
| HELLA BHAP (Sanhe) Automotive Lighting Co., Ltd | Chine | 40,8 | 40,8 |
| HELLA BHAP (Tianjin) Automotive Lighting Co., Ltd | Chine | 40,8 | 40,8 |
| HELLA BHAP Electronics (Jiangsu) Co., Ltd | Chine | 40,8 | 40,8 |
| HELLA Evergrande Electronics (Shenzhen) Co., Ltd | Chine | 40 | 40 |
| HELLA MINTH Jiaxing Automotive Parts Co., Ltd. | Chine | 40,8 | 40,8 |
| HELLA Evergrande Electronics (Yangzhou) Co., Ltd | Chine | 40 | 40 |
| Faway Hainuo Automotive Technology (Changzhou) Co., Ltd | Chine | 24,4 | 24,4 |
| Beijing SamLip Automotive Lighting Ltd | Chine | 20 | 20 |
| Espagne | | | |
| Componentes de Vehiculos de Galicia, S.A. | Espagne | 50 | 50 |
| Copo Iberica, S.A. | Espagne | 50 | 50 |
| États-Unis | | | |
| Detroit Manufacturing Systems, LLC | États-Unis | 49 | 49 |
| DMS leverage lender, LLC | États-Unis | 49 | 49 |
| DMS Toledo, LLC | États-Unis | 49 | 49 |
| Total Network Manufacturing LLC | États-Unis | 49 | 49 |
| France | | | |
| Automotive Performance Materials (APM) | France | 50 | 50 |
| Symbio | France | 50 | 50 |
| Inde | | | |
| NHK F. Krishna India Automotive Seating Private, Ltd | Inde | 19 | 19 |
| Basis Mold India Private Limited | Inde | 38 | 38 |
| Italie | | | |
| Ligneos Srl | Italie | 50 | 50 |
| Japon | | | |
| Faurecia – NHK Co., Ltd | Japon | 50 | 50 |
| Malaisie | | | |
| Clarion (Malaysia) Sdn. Bhd. | Malaisie | 45 | 45 |
| Mexique | | | |
| GMD Stamping Mexico S.A. de C.V. | Mexique | 49 | 49 |
| Portugal | | | |
| Vanpro Assentos, Lda | Portugal | 50 | 50 |
| Faurecia Aptoide Automotive, Lda | Portugal | 50 | 50 |
| Turquie | | | |
| Teknik Malzeme Ticaret Ve Sanayi AS | Turquie | 50 | 50 |

(1) Cumul des pourcentages de participation des sociétés consolidées par intégration globale.

(a) Application de la section 264 (3) HGB (Code de commerce allemand).

(b) Application de la section 291 (2) HGB (Code de commerce allemand).

1.4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale de la société Faurecia,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Faurecia relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Détermination des actifs et passifs reconnus dans le cadre de l'acquisition du groupe HELLA GmbH & Co. KGAA

(Note 10A de l'annexe des comptes consolidés)

Risque identifié

Votre groupe a initié le 27 septembre 2021 une offre publique d'achat sur la totalité des actions de la société HELLA GmbH & Co. KGAA.

Le 31 janvier 2022, votre groupe a complété l'acquisition de 79,50 % de HELLA, comprenant 60 % acquis auprès de la famille détentrice, et 19,50 % par l'offre publique d'achat. Votre groupe a également acquis des actions supplémentaires sur le marché et directement auprès de la famille, représentant 2,09 % des actions HELLA au 18 mars 2022. Ainsi, votre groupe a finalisé l'acquisition de 81,60 % des actions de HELLA pour un prix total de 5,4 milliards d'euros.

Le groupe a déterminé, la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris identifiables de HELLA à la date d'acquisition conformément à la norme IFRS 3, tel que présenté dans la note 10A de l'annexe aux comptes consolidés.

Suite à l'acquisition, les groupes d'unités génératrices de trésorerie « UGT » ont été redéfinies avec le maintien de *Seating*, *Clean Mobility*, *Interiors* et l'intégration de *Lighting* (HELLA), *Lifecycle solutions* ainsi que *Electronics* (Fusion de *Faurecia Clarion Electronics* et *HELLA Electronics*).

L'écart d'acquisition déterminé dans le cadre de l'affectation du prix d'acquisition de HELLA s'élève à 3 014,0 millions d'euros. Il a été alloué à toutes les UGT comme présenté en note 10B.

Nous avons considéré que la détermination des justes valeurs des actifs et passifs reconnus dans le cadre de l'acquisition de la société HELLA GmbH & Co. KGAA constitue un point clé de l'audit en raison du caractère significatif des montants en jeu et des estimations que nécessitent notamment la détermination de la juste valeur des technologies, de la marque et des relations clients, ainsi que l'évaluation des passifs de la société HELLA GmbH & Co. KGAA.

Notre réponse

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de l'affectation du prix d'acquisition de HELLA retenues par votre groupe et ses experts externes. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nos travaux ont consisté en particulier à :

- analyser les actifs acquis, les passifs repris pour déterminer s'ils répondent aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 et s'ils sont cohérents au regard de l'activité du groupe et de son secteur ;
- prendre connaissance des méthodes retenues pour la détermination de la juste valeur des actifs incorporels et corporels de HELLA ;
- analyser les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues par la direction dans la détermination de la juste valeur des actifs et passifs HELLA à la date d'acquisition, notamment :
 - pour les actifs incorporels relatifs aux technologies et à la marque, nous avons analysé les taux de redevances retenus au regard de données de marchés sectorielles ;
 - pour les actifs incorporels liés à la clientèle, nous avons apprécié la part des revenus prévisionnels prise en compte dans ces actifs au regard des revenus totaux et les niveaux de marges retenus en comparaison de ceux du plan stratégique d'acquisition ;
 - pour les actifs corporels, nous avons examiné les principales hypothèses retenues ;
- examiner l'allocation de l'écart d'acquisition effectuée par la direction aux groupes d'UGT identifiés ;
- réaliser des contrôles arithmétiques sur les évaluations des actifs et des passifs ;
- analyser la cohérence d'ensemble de l'affectation du prix d'acquisition et de l'écart d'acquisition qui en découle, en examinant notamment :
 - le plan stratégique d'acquisition de référence et le taux de rendement interne (« TRI ») implicite ressortant de l'opération ;
 - l'analyse du rendement moyen pondéré des actifs effectuée, et l'analyse de réconciliation entre le TRI de la transaction et le coût moyen pondéré du capital de la société HELLA GmbH & Co. KGAA ;
 - les composantes de l'écart d'acquisition.

Enfin nous avons également apprécié le caractère approprié de l'information donnée dans la note 10A de l'annexe aux comptes consolidés.

Evaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition

(Note 10B « Écarts d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés)

| Risque identifié | Notre réponse |
|--|---|
| <p>La valeur nette comptable des écarts d'acquisition s'élève à 5 260,3 millions d'euros au 31 décembre 2022. Ces actifs sont comptabilisés dans les six regroupements d'unités génératrices de trésorerie (UGT), correspondant chacun à l'un des secteurs opérationnels avant regroupement du groupe : Seating, Clean Mobility, Interiors, Electronics, Lighting and Lifecycle solutions.</p> <p>Conformément à la norme IAS 36, les écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'un amortissement mais d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de dépréciation et au moins une fois par an, tel que mentionné dans la note 10B de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Pour la réalisation de ce test, les écarts d'acquisition sont ventilés entre les groupes d'UGT qui correspondent à des ensembles homogènes d'actifs (groupe d'actifs) générant des flux de trésorerie indépendants.</p> <p>Les tests de dépréciation permettent de comparer la valeur comptable des actifs et passifs ainsi regroupés au montant le plus élevé entre leur valeur d'utilité, égale à la somme actualisée des flux nets futurs de trésorerie attendus, et leur valeur de marché nette des coûts de cession. Une dépréciation est constatée dès que la valeur ainsi déterminée d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable.</p> <p>Les flux futurs de trésorerie utilisés sont issus des prévisions du groupe pour la période 2023-2027 pour Electronics Lighting et Lifecycle solutions et pour la période 2023-2025 pour les trois autres groupes d'UGT. Ces prévisions ont été établies au cours du second semestre de l'année 2022 et intègrent des hypothèses de volumes du marché automobile mondial issues de sources externes.</p> <p>Comme mentionné dans la note 10, le test réalisé au 31 décembre 2022 a permis de confirmer la valeur au bilan des écarts d'acquisition pour Seating, Interiors, Clean Mobility, Electronics, lighting and Lifecycle solutions.</p> <p>Dans le cadre de notre audit, nous avons considéré l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition comme un point clé de l'audit pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la valeur des écarts d'acquisition est significative dans les comptes consolidés ; ■ la détermination des paramètres utilisés pour la mise en œuvre des tests de dépréciation implique des jugements et estimations importants de la part de la direction, tels que les flux futurs de trésorerie, les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini, qui sont par nature dépendants de l'environnement économique et notamment impactés par le contexte évolutif de crise liée au Covid-19, à la pénurie persistante de composants électroniques et au conflit militaire en Ukraine. | <p>Nous avons pris connaissance de la méthode utilisée par la direction pour déterminer la valeur recouvrable de chaque groupe d'UGT, afin d'étudier sa conformité avec la norme IAS 36.</p> <p>Nous avons apprécié, avec des experts en évaluation d'actifs intégrés dans l'équipe d'audit, les hypothèses clés utilisées par la direction dans la détermination des flux prévisionnels de trésorerie. Pour cela nous avons notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ rapproché les éléments pris en compte dans les tests de dépréciation de chaque groupe d'UGT avec les comptes consolidés ; ■ comparé à des données externes de marché les hypothèses clés retenues pour déterminer la valeur d'utilité du groupe d'UGT, en particulier les hypothèses de taux d'actualisation, de taux de croissance et de volumes du marché automobile mondial considérées par votre groupe dans le contexte de crise liée au Covid-19, de pénurie persistante des composants électroniques et au conflit militaire en Ukraine ; ■ analysé la cohérence des flux prévisionnels avec les flux historiques ; ■ vérifié les calculs arithmétiques du modèle d'évaluation et rapproché les principales données issues des prévisions de votre groupe pour la période 2023-2027 pour Electronics, Lighting et Lifecycle solutions et pour la période 2023-2025 pour les trois autres UGT, avec celles incluses dans les tests de dépréciation ; ■ effectué des calculs de sensibilité sur les valeurs d'utilité déterminées par la direction, notamment concernant le taux d'actualisation, le niveau de marge opérationnelle pour évaluer leur incidence, ainsi que sur les hypothèses de volumes du marché automobile mondial considérées par votre groupe. <p>Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations relatives aux écarts d'acquisition présentées dans les notes annexes aux comptes consolidés.</p> |

Comptabilisation des frais de développement et évaluation de leur valeur recouvrable

(Notes 10B et 11 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Le montant net des frais de développement activés au 31 décembre 2022 s'élève à 2 998,6 millions d'euros.

Conformément à la norme IAS 38, les coûts d'études engagés pour fabriquer et livrer des modules dans le cadre d'une commande spécifique reçue du client et considérés comme des coûts de préproduction pour les pièces série sont inscrits à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles selon les conditions explicitées dans la note 11 de l'annexe aux comptes consolidés.

Ces actifs sont amortis au rythme des quantités de pièces livrées au client, avec une durée maximale de cinq ans, sauf cas particulier.

Les frais de recherche ainsi que les coûts des études ne remplissant pas les conditions exposées dans la note 11 de l'annexe aux comptes consolidés sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Comme indiqué dans la note 10B de l'annexe aux comptes consolidés, des tests de dépréciation des actifs de frais de développement sont réalisés dès qu'un indice de perte de valeur apparaît. Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels affectables à un contrat client, à la valeur actualisée des flux nets futurs de trésorerie attendus sur le contrat, en prenant la meilleure estimation possible des ventes futures.

Dans le cadre de notre audit, nous avons considéré la comptabilisation des frais de développement et l'évaluation de leur valeur recouvrable comme un point clé de l'audit pour les raisons suivantes :

- la valeur des frais de développement activés est significative dans les comptes consolidés ;
- la détermination des paramètres utilisés pour la mise en œuvre de tests de dépréciation implique des jugements et des estimations importants de la part de la direction, tels que les flux futurs de trésorerie, les taux d'actualisation et le taux de marge brute attendu par contrat client qui sont par nature dépendants de l'environnement économique et notamment impactés par le contexte évolutif de crise liée au Covid-19, à la pénurie persistante de composants électroniques et au conflit militaire en Ukraine.

Notre réponse

En ce qui concerne la comptabilisation des frais de développement à l'actif, nous avons :

- pris connaissance des procédures mises en place par la direction pour déterminer l'éligibilité à l'activation de dépenses de développement et analysé leur conformité avec la norme IAS 38 ;
- réalisé des tests sur un échantillon de contrats clients afin d'apprécier le caractère activable des frais de développement portés à l'actif au regard des conditions de la norme précitée.

Concernant l'évaluation de la valeur recouvrable des frais de développement figurant à l'actif :

- nous nous sommes entretenus avec la direction afin d'identifier d'éventuels indices de perte de valeur ;
- nous avons pris connaissance de la méthode utilisée par la direction pour déterminer la valeur recouvrable de ces actifs, et examiné les modalités de sa mise en œuvre ainsi que l'exactitude arithmétique des calculs réalisés ;
- nous avons analysé pour un échantillon de contrats clients ayant fait l'objet d'un test de dépréciation, les hypothèses clés utilisées par la direction dans la détermination des flux prévisionnels de trésorerie intégrant les hypothèses de la direction prises dans le contexte de crise liée au Covid-19, à la pénurie persistante des composants électroniques et au conflit militaire en Ukraine. Pour cela nous avons notamment :
 - rapproché les éléments composant la valeur nette comptable de ces actifs affectables à un contrat client avec les comptes consolidés ;
 - comparé, avec des experts en évaluation d'actifs intégrés dans l'équipe d'audit les hypothèses clés retenues, en particulier le taux d'actualisation, à des données externes de marché ;
 - rapproché les données spécifiques, pour un échantillon de contrats clients, telles que les quantités de livraisons prévisionnelles et le prix de vente unitaire négocié par produit aux documents contractuels conclus avec le client ou aux données externes disponibles, tenant compte le cas échéant des négociations en cours.

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations relatives aux frais de développement présentées dans les notes annexes aux comptes consolidés.

Reconnaissance et caractère recouvrable des actifs d'impôts différés

(Note 8 « Impôts sur les résultats » de l'annexe aux comptes consolidés)

| Risque identifié | Notre réponse |
|---|---|
| <p>Les actifs d'impôts différés figurent au bilan des comptes consolidés au 31 décembre 2022 pour une valeur nette comptable de 690,5 millions d'euros. Les passifs d'impôts différés s'élèvent à 390,4 millions d'euros à la clôture.</p> <p>Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporaires ou les déficits reportables, est probable à court ou moyen terme, sur la base des prévisions de votre groupe.</p> <p>Sur la base de ces prévisions, votre groupe considère comme probable le recouvrement du solde net d'impôts différés comptabilisé au 31 décembre 2022, soit 300,1 millions d'euros.</p> <p>La capacité de votre groupe à recouvrer les actifs d'impôts différés est appréciée par la direction à la clôture de chaque exercice.</p> <p>Nous avons considéré la reconnaissance et le caractère recouvrable des actifs d'impôts différés comme un point clé de l'audit en raison de l'importance des hypothèses retenues et des jugements de la direction pour la comptabilisation de ces actifs en particulier dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19, à la pénurie persistante de composants électroniques et au conflit militaire en Ukraine et compte tenu de leur montant significatif dans les comptes consolidés.</p> | <p>Nous avons analysé les hypothèses retenues par la direction pour la reconnaissance et l'estimation des actifs d'impôts différés et leur conformité avec la norme IAS 12.</p> <p>Nous avons, avec des experts en fiscalité intégrés dans l'équipe d'audit, analysé la probabilité que votre groupe puisse utiliser dans le futur les déficits fiscaux reportables dont il dispose à ce jour, notamment au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ des impôts différés passifs qui existent dans la même juridiction fiscale et qui pourront être imputés sur ces déficits fiscaux reportables existants, avant leur expiration ; ■ de la capacité des sociétés de votre groupe concernées à dégager des résultats taxables futurs permettant l'utilisation de ces pertes fiscales reportables. <p>Nous avons également examiné la cohérence des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de résultats fiscaux sous-tendant la comptabilisation et le caractère recouvrable des impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables, avec les éléments prévisionnels dont nous disposons par ailleurs, tels que notamment les prévisions du groupe pour la période 2023-2027/2025 présentées au conseil d'administration, établies dans le contexte de crise liée au Covid-19, à la pénurie persistante de composants électroniques et au conflit militaire en Ukraine.</p> <p>Nous avons enfin apprécié le caractère approprié des informations relatives aux actifs d'impôts différés présentées dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.</p> |

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Faurecia par votre assemblée générale du 28 mai 2019 pour le cabinet MAZARS et du 17 juin 1983 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2022, le cabinet MAZARS était dans la quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la quarantième année (dont vingt-quatre années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé).

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 20 février 2023

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Anne-Laure Rousselou

Grégory Derouet

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Roch Varon

Guillaume Brunet-Moret

1.5. Analyse de l'activité de la Société et des résultats sociaux

Faurecia S.E., société holding, assure directement ou indirectement des prestations de services au profit de sociétés du Groupe dans les domaines financiers, comptables, informatiques et de gestion générale ou administrative.

Le chiffre d'affaires 2022 augmente à 96,6 millions d'euros, à comparer à 42,5 millions d'euros en 2021.

Faurecia facture une redevance de marque dont l'assiette est basée sur le niveau d'activité. Cette redevance étendue depuis 2015 à l'ensemble du périmètre des sociétés détenues à 100 % par le Groupe s'élève en net à 64,2 millions d'euros en 2022 contre 52,3 millions d'euros en 2021.

Résultats

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 est un profit de 18,5 millions d'euros, à comparer à une perte de 24,5 millions d'euros en 2021.

Le résultat financier est un produit net de 314,0 millions d'euros, à comparer à un produit net de 218,2 millions d'euros en 2021.

La variation est principalement imputable à la hausse des dividendes reçus passant de 208,2 millions d'euros en 2021 à 277,3 millions d'euros en 2022. Les produits d'intérêt, nets des charges d'intérêts, représentent 44,1 millions d'euros à comparer à 6,8 millions d'euros en 2021.

Le résultat exceptionnel de l'exercice est une perte de 2,4 millions d'euros à comparer à une perte de 2,5 millions d'euros en 2021.

Le produit d'impôt s'élève à 14,3 millions d'euros, à comparer à 21,4 millions d'euros pour 2021. Il correspond au produit d'impôt constaté du fait des résultats bénéficiaires de filiales françaises comprises dans le groupe fiscal d'intégration.

Le résultat net de l'exercice est un profit de 344,3 millions d'euros ⁽¹⁾. Il se compare à un profit de 212,6 millions d'euros en 2021.

Structure financière et endettement

Les principaux éléments du financement du Groupe sont détaillés dans la note 17 des états financiers. Il convient de souligner, en particulier, qu'à la suite de l'acquisition de Hella le 31 janvier 2022, le crédit relais confirmé d'un montant de 5,5 milliards d'euros signé le 13 août 2021, a été tiré à hauteur de 2,9 milliards d'euros en janvier 2022 puis remboursé pour 2,2 milliards d'euros au cours de l'exercice grâce au produit de l'augmentation de capital de juin 2022 et de l'émission obligataire de novembre 2022.

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres de la Société, avant affectation du résultat de l'exercice, s'élèvent à 5 081,4 millions d'euros à comparer à 3 520,2 millions d'euros fin 2021. Ils sont en hausse de 1 561,2 millions d'euros, dont 1 216,9 millions d'euros d'augmentation de capital.

Au 31 décembre 2022, l'endettement net de Faurecia est de 3 812 millions d'euros tenant compte de son endettement brut, net des disponibilités, valeurs mobilières de placement et avances nettes de trésorerie et prêts intra-groupe, à comparer à 2 765 millions d'euros au 31 décembre 2021.

(1) Pour information, il est précisé que le montant des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts s'élève à 213 889,37 euros et l'impôt correspondant à 53 472,34 euros.

Les dettes fournisseurs représentant 25,6 millions d'euros comportaient 37 factures déjà échues qui ont été réglées après le 31 décembre 2022 ; les créances clients représentaient 60,5 millions d'euros au 31 décembre 2022, dont 8,7 millions d'euros échues non réglées, essentiellement auprès de filiales. Le tableau d'analyse des retards de paiement se présente comme suit :

| | Article D. 441 I. 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | | Article D. 441 I. 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | |
|--|--|-----------------------|---------------|---------------|------------------|------------------------|--|-----------------------|---------------|---------------|------------------|------------------------|
| | 0 jour (indicatif) | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) | 0 jour (indicatif) | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) |
| (A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT | | | | | | | | | | | | |
| Nombre de factures concernées | 10 | | | | | 37 | 0 | | | | | 69 |
| Montant total des factures concernées TTC | 41 245 | 36 622 | 9 948 | 4 143 | 38 185 | 88 899 | 0 | 7 610 216 | 77 622 | 0 | 971 173 | 8 659 011 |
| % du montant total des achats TTC de l'exercice | 0,03 % | 0,03 % | 0,01 % | 0,00 % | 0,03 % | 0,07 % | | | | | | |
| % du chiffre d'affaires TTC de l'exercice | | | | | | | 0 % | 3,31 % | 0,03 % | 0 % | 0,42 % | 3,76 % |
| (B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES | | | | | | | | | | | | |
| Nombre de factures exclues | | | 1 | | | | | | 0 | | | |
| Montant total des factures exclues | | | 481 079 | | | | | | 0 | | | |
| (C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL – ART. L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE) | | | | | | | | | | | | |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements | | x Délais contractuels | | | | | | x Délais contractuels | | | | |
| | | Délais légaux | | | | | | Délais légaux | | | | |

La valeur nette comptable des titres de participation comptabilisée au bilan au 31 décembre 2022 s'élève à 8 773,0 millions d'euros à comparer à 6 157,0 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Activité des filiales

Janvier 2022

- Le 31 janvier 2022, après obtention des autorisations réglementaires, Faurecia a achevé l'acquisition de 79,5 % du capital social de HELLA. Faurecia a également acquis des actions supplémentaires de HELLA sur le marché, représentant 2,09 % du capital social de HELLA et détient à ce jour 81,6 % du capital social de HELLA.

Février 2022

- Le 16 février, a été enregistrée Changzhou Faurecia Automotive Parts Co., Ltd, une nouvelle filiale chinoise détenue à 100 % par Shenzhen Faurecia Automotive Parts Co., Ltd (*Business Group Seating*).

- Les 40 % du capital détenus par Faurecia China Holdings Co., Ltd dans la joint-venture Faurecia (Chongqing) Automotive Parts Co., Ltd ont été cédés à la société Changchun Xuyang Industrial (Group) Co., Ltd. Depuis le 28 février 2022, date de la réalisation du désinvestissement, cette entité ne fait plus partie du groupe Faurecia.

Mars 2022

- Le 14 mars 2022, une nouvelle filiale chinoise dénommée Xian Faurecia Automotive Parts Co. Ltd a été enregistrée, détenue à 100 % par Shenzhen Faurecia Automotive Parts Co., Ltd (*Business Group Seating*).

Mai 2022

- À la suite de la signature d'un accord de Joint-venture, en date du 12 janvier 2022, la nouvelle joint-venture Changchun Fawsn Faurecia Cockpit Of Future System Co., a été enregistrée le 19 mai 2022. (*Business Group Clarion Electronics*)

Les actionnaires sont :

- 50 % Faurecia (China) Holding Co., Ltd;
- 30 % Changchun Fawsn Group Co., Ltd;
- 20 % Changchun Fawsn Auto Parts Co., Ltd.

Juin 2022

- Le 21 juin 2022, la société Faurecia Emissions Control Technologies (Ningbo Hangzhou Bay New District) Co., a été dissoute et officiellement radiée.
- Les 20 % du capital détenu par Electrónica S.A. de C.V. dans la société HITACHI Astemo San Juan Del Rio S.A. de C.V ont été cédés le 21 juin 2022 à la société Hitachi Astemo Mexico S.A de C.V.

Juillet 2022

- Le 20 juillet 2022, a été enregistrée Faurecia Clarion Electronics (WUHAN) Co., Ltd, une filiale détenue à 100 % par Faurecia Automotive Holdings Co., Ltd, (*Business Group Clarion Electronics*).

Août 2022

- Le 1^{er} août 2022 ont été immatriculées trois nouvelles filiales françaises :
 - Champs Pierreux Un, détenue à 100 % par Faurecia ;
 - Champs Pierreux Deux, détenue à 100 % par Faurecia ;
 - Champs Pierreux Trois, détenue à 100 % par Faurecia.Ces entités n'ont pas d'activité.
- Le 29 août 2022, une nouvelle société a été Enregistrée THE DRIVERY HOLDING GmbH, détenue à 100 % par HELLA Aglaia Mobile Vision GmbH.

Septembre 2022

- Le 5 septembre 2022, Faurecia Automotive Holding a augmenté sa participation dans la société Chang Ming Company Limited de 82,03 % à 100 % à la suite de l'acquisition des actions détenues par les actionnaires individuels.

Octobre 2022

- Le 7 octobre 2022 toutes les actions de la société Hennape Un (détenue à 100 % par Faurecia) ont été cédées à Faurecia Exhaust International. Sa dénomination sociale a été changée en Faurecia Hydrogen Solutions. (*Business Group Clean Mobility*)
- Le 14 octobre 2022, la société Coegent Global Limited a été dissoute et officiellement radiée.
- La société Faurecia Automotive Del Uruguay, Ltd est en cours de liquidation et sera officiellement radiée en 2023.

Novembre 2022

- Le 14 novembre 2022, a été créée une nouvelle filiale Faurecia Hydrogen Solutions North America, INC. détenue à 100 % par Faurecia Hydrogen Solutions.

Décembre 2022

- Le 2 décembre 2022, a été créée une nouvelle filiale Faurecia Hydrogen Solutions Korea, Ltd détenue à 100 % par Faurecia Hydrogen Solutions.
- Le 12 décembre 2022, Faurecia Holdings China a augmenté sa participation dans la joint-venture Faurecia (Changshu) Automotive System Co., Ltd, à 60 %. La société partenaire Shanghai Dongchang Enterprises Group Co., Ltd détient 40 % du capital social de la société.
- Le 12 décembre 2022, la participation de 33,33 % détenue par HELLA GmbH & Co. kGaA dans la société HBPO Beteiligungsgesellschaft mbH (1252/8001) a été cédée à Plastic Omnium.
- Le 13 décembre 2022, la filiale chinoise Parrot Automotive Application Products (Shenzhen) Co. Ltd est en cours de liquidation et sera officiellement radiée en 2023.
- La société HELLA Bekto Industries d.o.o (1353) a été dissoute et radiée 14 décembre 2022.
- Le 19 décembre 2022, toutes les actions de la société Champs Pierreux Un, détenues à 100 % par Faurecia, ont été cédées à Faurecia Investments. (*Business Group Seating*).

1.6. Comptes sociaux au 31 décembre 2022

1.6.1. Compte de résultat

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Notes | 2022 | 2021 |
|---|----------|-----------------|-----------------|
| Prestations de services | | 96 589 | 42 481 |
| Chiffre d'affaires | | 96 589 | 42 481 |
| Services extérieurs | | (111 441) | (146 373) |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | (2 685) | (2 133) |
| Salaires et traitements | | (15 524) | (4 883) |
| Charges sociales | | (7 937) | (2 435) |
| Dotations aux amortissements et aux provisions, (moins reprises) et transferts de charges | 3 | (3 591) | 37 215 |
| Autres produits / (charges) | 4 | 63 061 | 51 583 |
| Total des charges et produits d'exploitation | | (78 117) | (67 026) |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | | 18 472 | (24 545) |
| Produits financiers | 5 | 790 244 | 454 377 |
| Charges financières | 5 | (476 261) | (236 186) |
| RÉSULTAT FINANCIER | 5 | 313 983 | 218 191 |
| RÉSULTAT COURANT | | 332 455 | 193 646 |
| Produits exceptionnels | 6 | 739 | 319 |
| Charges exceptionnelles | 6 | (3 160) | (2 828) |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL | 6 | (2 421) | (2 509) |
| Participation des salariés aux fruits de l'expansion | | (9) | (12) |
| Impôts sur les bénéfices | 7 | 14 300 | 21 426 |
| RÉSULTAT NET | | 344 325 | 212 551 |

1.6.2. Bilan au 31 décembre 2022

Actif

| (en milliers d'euros) | Notes | 31/12/2022 | | 31/12/2021 | |
|--|-------|-------------------|------------------------------|-------------------|-------------------|
| | | Montants bruts | Amortissements et provisions | Montants Nets | Montants Nets |
| Immobilisations incorporelles | 8 | 105 | 25 | 80 | 80 |
| Immobilisations corporelles | 9 | 961 | 871 | 90 | 82 |
| Immobilisations financières | 10 | 12 096 072 | 215 989 | 11 880 083 | 6 472 880 |
| TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ | | 12 097 138 | 216 885 | 11 880 253 | 6 473 042 |
| Créances d'exploitation | | 60 485 | 0 | 60 485 | 18 472 |
| Créances diverses | 11 | 3 263 972 | 0 | 3 263 972 | 2 832 259 |
| Valeurs mobilières de placement et créances assimilées | 12 | 306 710 | 0 | 306 710 | 2 568 667 |
| Disponibilités | | 787 027 | | 787 027 | 552 930 |
| TOTAL ACTIF CIRCULANT | | 4 418 194 | 0 | 4 418 194 | 5 972 328 |
| Charges constatées d'avance | 13 | 2 111 | | 2 111 | 3 114 |
| Écarts de conversion actif | | 67 991 | | 67 991 | 31 297 |
| Primes de remboursement obligations | | 3 813 | | 3 813 | 5 337 |
| Charges à répartir | 14 | 45 953 | | 45 953 | 88 989 |
| TOTAL ACTIF | | 16 635 200 | 216 885 | 16 418 315 | 12 574 107 |

Passif

| (en milliers d'euros) | Notes | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|-------|-------------------|-------------------|
| Capital | | 1 379 625 | 966 251 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | | 1 403 368 | 599 882 |
| Réserve légale | | 106 125 | 96 625 |
| Réserves réglementées | | 8 939 | 8 939 |
| Autres réserves | | 0 | 0 |
| Report à nouveau | | 1 839 016 | 1 635 965 |
| Résultat de l'exercice | | 344 325 | 212 551 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 15 | 5 081 398 | 3 520 213 |
| Provisions pour risques et charges | 16 | 28 512 | 16 333 |
| TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES | 17 | 9 139 548 | 7 111 486 |
| Dettes d'exploitation | 18 | 54 102 | 53 729 |
| Dettes diverses | 18 | 2 069 172 | 1 850 887 |
| TOTAL DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERSES | | 2 123 274 | 1 904 616 |
| Produits constatés d'avance | | 145 | 145 |
| Écart de conversion passif | | 45 438 | 21 314 |
| TOTAL PASSIF | | 16 418 315 | 12 574 107 |

1.6.3. Annexe aux comptes de l'exercice 2022

SOMMAIRE

| | | | | | |
|----------------|---|-----|----------------|---|-----|
| NOTE 1 | Principes, règles et méthodes comptables | 164 | NOTE 12 | Valeurs mobilières de placement et créances assimilées | 172 |
| NOTE 2 | Faits marquants et événements postérieurs à la clôture de l'exercice | 165 | NOTE 13 | Charges constatées d'avance | 172 |
| NOTE 3 | Dotations aux amortissements et aux provisions, (moins reprises) et transferts de charges | 166 | NOTE 14 | Charges à répartir | 173 |
| NOTE 4 | Autres produits/autres charges | 166 | NOTE 15 | Capitaux propres | 173 |
| NOTE 5 | Résultat financier | 167 | NOTE 16 | Provisions pour risques et charges | 175 |
| NOTE 6 | Résultat exceptionnel | 168 | NOTE 17 | Emprunts et dettes financières | 176 |
| NOTE 7 | Impôts sur les bénéfices | 168 | NOTE 18 | Dettes d'exploitation et dettes diverses | 180 |
| NOTE 8 | Immobilisations incorporelles | 169 | NOTE 19 | Situation fiscale latente de la Société | 180 |
| NOTE 9 | Immobilisations corporelles | 170 | NOTE 20 | Engagements financiers | 180 |
| NOTE 10 | Immobilisations financières | 171 | NOTE 21 | Instruments financiers pour la couverture des risques de marche | 181 |
| NOTE 11 | Créances diverses | 171 | NOTE 22 | Effectif moyen | 182 |
| | | | NOTE 23 | Rémunérations | 182 |

Note 1 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France selon le Plan Comptable Général (règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au PCG). Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les états financiers sont établis en euros. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en millions d'euros ; de façon générale, les valeurs présentées sont arrondies à l'unité la plus proche ; par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter un écart non significatif par rapport au total reporté. Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

Seules sont exprimées les informations significatives.

1.1 Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'achat ou de production. Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- constructions 20 à 30 ans ;
- agencements et aménagements des constructions 7 à 10 ans ;
- agencements et aménagements divers 10 ans ;
- matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans ;
- logiciels 1 à 3 ans ;
- mobilier 10 ans.

1.2 Immobilisations financières

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

Leur valeur brute est constituée par la valeur d'apport ou d'acquisition. Une dépréciation est constituée si la valeur d'utilité des titres d'une participation détenue devient inférieure à sa valeur d'entrée. Cette valeur d'utilité est déterminée en fonction de l'actif net réestimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

Le cas échéant, pour les sociétés dont la cession est envisagée à terme, une référence à des transactions antérieures est également associée aux critères d'évaluation.

Les effets des engagements du Groupe en matière de neutralité carbone et les conséquences des politiques publiques liées au réchauffement climatique font également partie, pour autant qu'ils soient mesurables, des hypothèses utilisées pour ces perspectives d'avenir.

1.3 Valeurs mobilières de placement et créances assimilées

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées globalement au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché.

1.4 Opérations en devises

Les dettes et créances en monnaies étrangères, qui n'ont pas fait l'objet de couverture, sont enregistrées au cours du jour de la transaction. À l'arrêté des comptes, elles sont revalorisées au taux en vigueur à la date de clôture. Les écarts provenant de cette actualisation sont inscrits aux comptes « Écarts de conversion actif » pour les pertes latentes et « Écarts de conversion passif » pour les profits latents. Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision à concurrence du risque non couvert.

1.5 Disponibilités

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

1.6 Provision pour retraites et charges assimilées

Les droits acquis par les salariés (indemnités de départ et retraites complémentaires) font l'objet d'une évaluation actuarielle, selon la méthode prospective. Cette évaluation tient compte des probabilités de maintien dans la Société et de l'évolution prévisible des rémunérations. Ces engagements sont couverts partiellement par des fonds externes, dont la valeur est déduite du passif auquel ils sont irrévocablement affectés.

1.7 Résultat exceptionnel

Les éléments inhabituels ou non récurrents ont été inclus dans les charges et produits exceptionnels.

1.8 Instruments financiers

Les couvertures éventuelles de risque de taux d'intérêt sont effectuées au moyen d'instruments de gré à gré avec des contreparties bancaires.

Les résultats dégagés sur les opérations de couverture sont comptabilisés en résultat financier de manière symétrique à ceux dégagés sur les éléments couverts.

1.9 Engagements retraites

En mai 2021, le Comité d'interprétation des normes IFRS (IFRIC IC) a publié une décision relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies ayant les caractéristiques suivantes :

- l'acquisition définitive des avantages est conditionnée à la présence dans l'entreprise au moment du départ à la retraite ;
- le montant des avantages dépend de l'ancienneté ;
- ce montant est plafonné à un nombre déterminé d'années de services consécutives.

L'application de cette décision conduit à répartir les droits projetés, non pas sur la durée de présence des salariés dans l'entreprise, mais sur les dernières années d'acquisition des droits, en tenant compte le cas échéant des paliers d'acquisition.

En France, l'Autorité des Normes Comptables a parallèlement modifié la recommandation ANC n° 2013-02 afin d'y introduire cette méthode comptable. La Société adopte cette méthode depuis l'exercice 2021.

Note 2 Faits marquants et événements postérieurs à la clôture de l'exercice

2.1 Contexte économique lié au Covid-19, à la pénurie de composants électroniques et au conflit militaire en Ukraine

En 2022, la production automobile mondiale a augmenté de 6,7 % par rapport à 2021, passant de 77,2 millions de véhicules légers à 82,4 millions en 2022. Elle demeure significativement en dessous des 89,0 millions de véhicules légers produits en 2019, avant la crise du Covid-19. La production du premier semestre était en baisse de 1,1 %, principalement impactée par le premier trimestre (en baisse de 3,4 % par rapport au premier trimestre 2021) qui a subi le début de la guerre en Ukraine en février, alors que la seconde partie de l'année 2022 est en hausse de 14,8 %, reflétant principalement la base très faible de la comparaison du troisième trimestre 2021.

Elle a été pénalisée par les arrêts et reprises de production des constructeurs, à la suite des perturbations de la chaîne logistique du fait de la guerre en Ukraine, la pénurie persistante de composants électroniques et les impacts liés au Covid-19 en Chine :

- la Chine a été fortement pénalisée par les restrictions liées au Covid-19 mises en place en avril et mai (la production automobile était en baisse de 4,7 % sur le second trimestre 2022) puis par l'augmentation des cas de Covid-19 fin 2022 après la décision d'arrêter la politique de zéro Covid (la production automobile chinoise était en baisse de 5,5 % sur le dernier trimestre 2022) ;

- l'Europe a été fortement impactée par les arrêts et reprises de production du fait des perturbations logistiques liées à la guerre en Ukraine et à la pénurie permanente de composants électroniques avec une production automobile en baisse de 11,3 % au premier semestre 2022 par rapport à 2021, dont 17,5 % sur le premier trimestre ;

- la pénurie de composants électroniques a perduré tout au long de l'année 2022 et devrait se réduire graduellement en 2023, sans pour autant se résorber complètement avant 2024 ;

- enfin, d'un point de vue macro-économique, 2022 a été caractérisée par des défis supplémentaires : une inflation élevée s'est étendue dans l'ensemble des pays, les risques d'approvisionnement en énergie ont poussé les prix à la hausse et les taux d'intérêt ont été augmentés pour contenir l'inflation.

2.2 Refinancement de l'acquisition de HELLA

Faurecia a émis le 1^{er} février 2023 250 millions d'euros d'Obligations Additionnelles liées au développement durable, de maturité 2026 et de coupon 7,25 % ; le produit net de l'émission de ces Obligations Additionnelles sera affecté au remboursement complet du *Bridge-to-Bond* et du *Bridge-to-Equity* liés à l'acquisition de HELLA et à ses besoins de financement.

Note 3 Dotations aux amortissements et aux provisions, (moins reprises) et transferts de charges

| (en milliers d'euros) | 2022 | 2021 |
|---|----------------|---------------|
| Reprises sur provisions | 0 | 1 |
| Transferts de charges ⁽¹⁾ | 13 453 | 60 858 |
| Dotations aux amortissements | (14 403) | (22 779) |
| Dotations aux provisions sur actif circulant | | |
| Dotations aux provisions pour risques et charges | (2 641) | (865) |
| TOTAL | (3 591) | 37 215 |
| (1) dont : | | |
| • Transfert des honoraires compris dans le poste « Services extérieurs » liés aux nouveaux financements de l'exercice : | 13 453 | 54 675 |

Note 4 Autres produits/autres charges

| (en milliers d'euros) | 2022 | 2021 |
|--------------------------------|---------------|---------------|
| Produits d'exploitation | | |
| Redevances de marque | 64 158 | 52 292 |
| Autres produits | 5 | 0 |
| TOTAL | 64 163 | 52 292 |
| Charges d'exploitation | | |
| Redevances de marque | 0 | 1 |
| Autres charges | 1 102 | 708 |
| TOTAL | 1 102 | 709 |
| TOTAL | 63 061 | 51 583 |

Note 5 Résultat financier

Il se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)

| | 2022 | 2021 |
|---|----------------|----------------|
| Produits financiers | | |
| De participations ⁽¹⁾ | 277 309 | 208 157 |
| Autres intérêts et produits assimilés | 487 616 | 234 078 |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | 70 | 0 |
| Reprises sur provisions ⁽²⁾ | 25 248 | 12 142 |
| TOTAL | 790 243 | 454 377 |
| Charges financières | | |
| Intérêts et charges assimilées | 443 514 | 227 313 |
| Dotations aux provisions sur titres ⁽³⁾ | 16 700 | 0 |
| Dotations aux autres comptes de provisions et autres charges | 16 045 | 8 873 |
| TOTAL | 476 259 | 236 186 |
| RÉSULTAT FINANCIER | 313 984 | 218 191 |

(1) Ce poste correspond aux dividendes et revenus assimilés perçus des filiales et participations

| | | |
|--|---------|---------|
| • Faurecia Services Groupe | 2 000 | 4 225 |
| • Faurecia Investissements | 198 919 | 131 185 |
| • Faurecia Tongda Exhaust System | 5 486 | 7 426 |
| • Faurecia Honghu Exhaust Systems Shanghai | 7 660 | 9 286 |
| • Faurecia Exhaust International | | 32 612 |
| • Faurecia Automotive Holdings | 62 311 | 23 423 |
| • Faurecia Automotive Espana | 933 | |

(2) dont :

| | | |
|---|--------|-------|
| • reprise provisions sur titres Faurecia Automotive GmbH | | |
| • reprise provisions sur titres Faurecia Automotive Belgium | 17 900 | 6 364 |
| • reprise provisions pour risques et charges financières | 7 348 | 5 702 |

(3) dont :

| | | |
|---|--------|--|
| • dotations sur titres Faurecia Holdings Espana | 16 700 | |
|---|--------|--|

Note 6 Résultat exceptionnel

Il se décompose comme suit :

| (en milliers d'euros) | 2022 | 2021 |
|--|----------------|----------------|
| Produits exceptionnels | | |
| Produits sur opérations de gestion | 0 | (189) |
| Produits de cessions d'éléments d'actif ⁽¹⁾ | 17 | 0 |
| Produits sur cession d'actions propres | 672 | 396 |
| Reprises sur provisions | 50 | 112 |
| TOTAL | 739 | 319 |
| Charges exceptionnelles | | |
| Sur opérations de gestion | 112 | 2 393 |
| Valeurs comptables d'éléments immobilisés et financiers cédés ⁽²⁾ | 70 | 0 |
| Charges sur cessions d'actions propres | 1 248 | 435 |
| Dotations aux amortissements et autres provisions | 1 730 | 0 |
| TOTAL | 3 160 | 2 828 |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL | (2 421) | (2 509) |
| (1) Dont : produits sur cession titres | 17 | 0 |
| (2) Dont valeurs comptables des titres cédés | 70 | 0 |

Note 7 Impôts sur les bénéfices

Faurecia a opté en faveur du régime d'intégration fiscale. Le Groupe intégré comprend la société mère et ses principales filiales françaises. Ce régime entraîne un profit pour Faurecia par suite de l'imputation de son résultat fiscal déficitaire ainsi que celui de certaines de ses filiales sur le résultat fiscal positif des autres filiales :

| (en milliers d'euros) | 2022 | 2021 |
|--|---------------|---------------|
| Produit d'impôts en provenance des filiales intégrées | 13 700 | 20 826 |
| Autres (Charges)/Produits d'impôts (crédit d'impôt) ⁽¹⁾ | 600 | 600 |
| TOTAL | 14 300 | 21 426 |
| (1) Crédit impôt Mécénat. | | |

Note 8 Immobilisations incorporelles

Elles s'analysent comme suit :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Concessions, brevets et droits similaires | Autres immobilisations incorporelles | Immobilisations incorporelles en cours | Total |
|--|---|--|--|-----------|
| MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2020 | 80 | 0 | 0 | 80 |
| Acquisitions et productions d'immobilisations | | | | |
| Sorties d'actifs | | | | |
| Dotation aux amortissements et provisions pour dépréciation | | | | |
| Reprises d'amortissements sur sorties d'actifs | | | | |
| Autres mouvements | | | | |
| MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2021 | 80 | 0 | 0 | 80 |
| Acquisitions et productions d'immobilisations | | | | |
| Sorties d'actifs | | | | |
| Dotation aux amortissements et provisions pour dépréciation | | | | |
| Reprises d'amortissements sur sorties d'actifs | | | | |
| Autres mouvements | | | | |
| MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2022 | 80 | 0 | 0 | 80 |

Note 9 Immobilisations corporelles

Elles s'analysent comme suit :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2022 | | 31/12/2021 |
|------------------------------------|------------|-----------|------------|
| | Brut | Net | Net |
| Terrains | 52 | 52 | 52 |
| Constructions | 258 | 0 | 0 |
| Autres immobilisations corporelles | 651 | 38 | 30 |
| TOTAL | 961 | 90 | 82 |

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Terrains | Constructions | Autres immobilisations corporelles | Total |
|---|-----------|---------------|------------------------------------|-----------|
| MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2020 | 52 | 0 | (12) | 40 |
| Acquisitions et productions d'immobilisations | | | | 0 |
| Sorties d'actifs | | | (2) | (2) |
| Dotation aux amortissements et provisions pour dépréciation | | | (68) | (68) |
| Reprises d'amortissements sur sorties d'actifs | | | 111 | 111 |
| MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2021 | 52 | 0 | 30 | 82 |
| Acquisitions et productions d'immobilisations | | | 18 | 18 |
| Sorties d'actifs | | | | 0 |
| Dotation aux amortissements et provisions pour dépréciation | | | (60) | (60) |
| Reprises d'amortissements sur sorties d'actifs | | | 50 | 50 |
| MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2022 | 52 | 0 | 38 | 90 |

Note 10 Immobilisations financières

| (en milliers d'euros) | 31/12/2022 | | | 31/12/2021 |
|--|-------------------|----------------|-------------------|------------------|
| | Brut | Provisions | Net | Net |
| Participations | 8 986 502 | 213 489 | 8 773 013 | 6 157 111 |
| Créances rattachées à des participations | 3 105 936 | 0 | 3 105 936 | 315 370 |
| Autres titres immobilisés | 3 634 | 2 500 | 1 134 | 399 |
| TOTAL | 12 096 072 | 215 989 | 11 880 083 | 6 472 880 |

La variation de la valeur nette des titres de participation s'explique comme suit :

| (en milliers d'euros) | Valeur brute | Provisions | Valeur nette |
|---|------------------|----------------|------------------|
| MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2020 | 4 671 771 | 221 053 | 4 450 718 |
| Acquisitions | 29 | | 29 |
| Augmentations de capital | 1 700 000 | | 1 700 000 |
| Transmission universelle de patrimoine | | | 0 |
| Dotations et reprises aux comptes de provisions | | (6 364) | 6 364 |
| Liquidation société | | | 0 |
| Cession de titres | | | 0 |
| MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2021 | 6 371 800 | 214 689 | 6 157 111 |
| Acquisitions | | | 0 |
| Augmentations de capital | 2 614 741 | | 2 614 741 |
| Dotations et reprises aux comptes de provisions | | (1 200) | 1 200 |
| Liquidation société | | | 0 |
| Cession de titres | (39) | | (39) |
| MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2022 | 8 986 502 | 213 489 | 8 773 013 |

Les augmentations de capital concernent Faurecia participations GBMH en 2022 et Faurecia Investments et Faurecia Automotive Holding en 2021.

Note 11 Créances diverses

| (en milliers d'euros) | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|------------------|------------------|
| Avances de trésorerie | 3 194 020 | 2 753 352 |
| Impôts dus par les filiales (régime intégration fiscale) | 16 387 | 5 731 |
| Créances d'impôts sur les sociétés | 6 818 | 12 969 |
| TVA récupérable | 4 736 | 10 009 |
| Débiteurs divers | 42 009 | 50 196 |
| TOTAL | 3 263 972 | 2 832 259 |

Toutes les créances diverses sont à moins d'un an.

Les créances d'impôts sur les sociétés correspondent aux crédits d'impôts (recherche, mécénat) pour un montant de 6,8 millions d'euros dont 4,2 millions d'euros pour le CIR.

Note 12 Valeurs mobilières de placement et créances assimilées

Au 31 décembre 2022, ce poste comprend :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|----------------|------------------|
| Actions propres | 3 535 | 3 952 |
| Actions contrat de liquidité | 973 | 0 |
| SICAV | 301 943 | 2 435 349 |
| Dépréciation SICAV | 0 | (635) |
| Dépôts | 259 | 130 000 |
| TOTAL DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT | 306 710 | 2 568 667 |

Les mouvements des actions propres au cours de l'exercice s'expliquent comme suit :

| Actions propres (en milliers d'euros) | Nombre d'actions | Montant |
|--|------------------|--------------|
| Montant au 31 décembre 2021 | 84 171 | 3 952 |
| Distribution et annulation d'actions propres | | |
| Cession des droits préférentiels de souscriptions ⁽¹⁾ | | (417) |
| Rachat d'actions | | |
| Montant au 31 décembre 2022 | 84 171 | 3 535 |

(1) Suite à l'augmentation de capital du 24 juin 2022.

| Contrat de liquidité (en milliers d'euros) | Nombre d'actions | Montant |
|---|------------------|------------|
| Montant au 31 décembre 2021 | 0 | 0 |
| Achat d'actions | 1 677 438 | 40 118 |
| Ventes d'actions | (1 607 438) | (39 146) |
| Montant au 31 décembre 2022 | 70 000 | 973 |

Note 13 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance comprennent essentiellement :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|--------------------------------|--------------|--------------|
| Commissions et frais bancaires | 111 | 0 |
| Loyer | 0 | 0 |
| Divers | 2 000 | 3 114 |
| TOTAL | 2 111 | 3 114 |

Note 14 Charges à répartir

Les charges à répartir au 31 décembre 2022 correspondent aux frais liés aux moyens de financement.

Un emprunt obligataire de 700 millions d'euros de montant nominal émis le 15 novembre 2022 (échéance 15/06/2026 – taux 7,25 %) a généré des frais d'émission dont 6,0 millions d'euros ont été imputés en charges à étaler sur 3 années.

Un emprunt bilatéral de 289 millions d'euros de montant nominal émis le 25 juillet 2022 (échéance 25/07/2029 – taux 3,474 %) a généré des frais d'émission dont 0,5 million d'euros ont été imputés en charges à étaler sur 7 années.

Un emprunt bilatéral de 50 millions d'euros de montant nominal émis le 30 décembre 2022 (échéance 30/12/2024 pour 50 %, échéance 30/12/2025 pour le restant – taux variable EURIBOR 6 mois + 3,6 %) a généré des frais d'émission dont 0,7 million d'euros ont été imputés en charges à étaler sur 3 années.

Un complément à l'emprunt bilatéral Bank of China (échéance 05/07/2024 – EURIBOR 3 mois + 0,85 %) a généré des frais d'émission supplémentaires dont 0,2 million d'euros ont été imputés en charges à étaler sur 2 années également.

Une renégociation des conditions du crédit-relais mis en place pour assurer le pré-financement de l'acquisition HELLA a généré des frais d'émission additionnels dont 4,7 millions d'euros ont été imputés en charges à étaler sur 2022

Une renégociation des conditions de la ligne de crédit RCF du 1,5 milliard d'euros (non tirée) a généré des frais d'émission additionnels dont 1,5 million d'euros ont été imputés en charges à étaler sur 3 années.

Note 15 Capitaux propres

15.1 Variation des capitaux propres

| (en milliers d'euros) | Solde au 31/12/2021 | Décision d'affectation de l'AGO du 31/05/2022 | Augmen- tation du capital | Diminution du capital | Dividendes | Résultat de l'exercice | Solde au 31/12/2022 |
|--|------------------------|--|---------------------------------|--------------------------|------------|---------------------------|------------------------|
| Capital | 966 251 | | 413 374 | | | | 1 379 625 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | 599 882 | | 803 486 | | | | 1 403 368 |
| Réserve légale | 96 625 | 9 500 | | | | | 106 125 |
| Réserves réglementées | 8 939 | | | | | | 8 939 |
| Autres réserves | 0 | | | | | | 0 |
| Report à nouveau | 1 635 964 | 203 051 | | | | | 1 839 015 |
| Résultat de l'exercice | 212 551 | (212 551) | | | | 344 325 | 344 325 |
| TOTAL | 3 520 213 | 0 | 1 216 860 | 0 | 0 | 344 325 | 5 081 398 |

15.2 Capital et primes d'émission, de fusion et d'apport

Au 31 décembre 2022, le capital est de 1 379 625 380 euros, divisé en 197 089 340 actions de 7 euros chacune, entièrement libérées. Au 31 décembre 2022, 2 812 577 actions nominatives bénéficient d'un droit de vote double.

Il n'existe pas d'options de souscription d'actions au 31 décembre 2022.

15.3 Plans d'attributions d'actions gratuites

La Société a initié en 2010 une politique d'attribution d'actions gratuites au profit des cadres exerçant des fonctions de direction dans les sociétés du Groupe. Ces attributions sont soumises à une condition de présence et à des conditions de performance.

La Société a mis en place en 2021 un plan unique d'attribution d'actions de performance à long terme (*Executive Super Performance Initiative – ESPI*) pour les membres du Comité exécutif du Groupe. La durée d'acquisition est de 5 ans, sans période de conservation et le versement maximum est plafonné à 300 % de la rémunération annuelle fixe. L'attribution de ces actions est soumise à une condition de présence et à une condition de performance, *Total Shareholder Return – TSR*, par rapport à un groupe de référence.

Le détail des plans d'attribution au 31 décembre 2022 est donné par le tableau suivant :

| Autorisations de l'assemblée | Dates des conseils | Nombre maximum d'actions gratuites attribuables * en cas : | | Condition de performance |
|------------------------------|--------------------|--|------------------------------|---|
| | | d'atteinte de l'objectif | de dépassement de l'objectif | |
| 26/06/2020 | 22/10/2020 | 875 069 | 1 138 079 | atteinte en 2022 du niveau de résultat après impôt prévu au plan stratégique lors de l'attribution, d'un niveau de croissance du revenu net par action de Faurecia par rapport à un groupe de référence et d'un pourcentage de mixité hommes et femmes au sein de la population cadre |
| 31/05/2021 | 25/10/2021 | 1 016 861 | 1 322 794 | atteinte en 2023 du niveau de résultat après impôt prévu au plan stratégique lors de l'attribution, d'un niveau de croissance du revenu net par action de Faurecia par rapport à un groupe de référence et d'un pourcentage de mixité hommes et femmes au sein de la population cadre |
| 01/06/2022 | 28/07/2022 | 1 765 390 | 2 294 250 | Pour le Directeur général : atteinte en 2024 du niveau de résultat après impôt prévu au plan stratégique lors de l'attribution, d'un niveau de croissance du revenu net par action de Faurecia par rapport à un groupe de référence et d'un pourcentage de mixité hommes et femmes au sein de la population cadre Pour les autres bénéficiaires : atteinte en 2024 du niveau du résultat opérationnel, du net cash-flow prévus au plan stratégique lors de l'attribution, d'un niveau de croissance du revenu net par action de |
| 31/05/2021 | 23/07/2021 | 445 474 | 445 474 | Plan ESPI : atteinte d'un niveau de performance relative de l'action Faurecia ("TSR") par rapport à un groupe de référence mesuré sur une base annuelle. Pour le Directeur général : atteinte d'un niveau de performance relative de l'action Faurecia ("TSR") par rapport à un groupe de référence mesuré en moyenne sur 5 ans (2021/2026). |

* Net des actions gratuites attribuables radiées.

Les conditions de performance du plan attribué par le Conseil du 9 octobre 2019 ont été partiellement atteintes. Les titres correspondant (81 117) seront définitivement attribués en octobre 2023 par distribution des actions propres détenues. Pour chacun des plans présentés ci-dessus, le nombre d'actions gratuites attribuables a été

ajusté à la suite de l'augmentation de capital en numéraire réalisée en juin 2022 (cf. note 15.1), conformément aux textes et après approbation du Conseil d'administration, en appliquant un coefficient de 1,0788 aux valeurs initiales.

Note 16 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)

| | Au 31/12/2022 | Au 31/12/2021 |
|---|---------------|---------------|
| Provisions pour risques | | |
| Pertes de change | 14 521 | 6 714 |
| Autres provisions pour risques | 0 | 0 |
| SOUS-TOTAL | 14 521 | 6 714 |
| Provisions pour charges | | |
| Provision pour retraites et charges assimilées ⁽¹⁾ | 11 202 | 9 600 |
| Autres provisions pour charges | 2 789 | 19 |
| SOUS-TOTAL | 13 991 | 9 619 |
| TOTAL | 28 512 | 16 333 |

(1) La provision pour retraite et charges assimilées couvre les coûts que la Société supporte lors du départ en retraite des salariés :

- Indemnités de départ à la retraite ;
- compléments de retraite à verser à certains salariés.

Pour cette dernière obligation, elle est libérée de ses engagements par un prélèvement du capital nécessaire au service de la rente que la compagnie d'assurance, chargée de ce service, effectue sur le fonds constitué pour couvrir les engagements de retraite non encore définitivement acquis. La Société n'a en conséquence plus aucune obligation vis-à-vis des anciens salariés.

L'évaluation actuarielle a été effectuée par des actuaires indépendants. Les calculs ont été réalisés sur base d'un taux d'actualisation de 3,90 % et un taux d'inflation de 2,0 %.

Les membres du Comité exécutif titulaires d'un contrat de travail avec Faurecia S.E. ou l'une de ses filiales bénéficient également d'un régime à prestations définies de type additif pour les membres français et à cotisations définies pour les membres étrangers, les droits acquis au 31 décembre 2019 dans le régime additif pour les membres français ont également été gelés sur l'ancienneté acquise à cette date en conformité avec la loi PACTE du 22 mai 2019. Les droits sont revalorisés en fonction d'évolution des salaires et aux charges correspondantes des employés dans ces régimes.

(en milliers d'euros)

| | 2022 | 2021 |
|--|---------------|--------------|
| Valeur actuarielle des engagements de retraite | 20 348 | 19 188 |
| Couverture des engagements | (9 599) | (8 819) |
| Éléments différés | 452 | (769) |
| PROVISION | 11 202 | 9 600 |

(en milliers d'euros)

| | 2022 | 2021 |
|-----------------------------------|----------------|--------------|
| Droits acquis par les salariés | (1 278) | (556) |
| Actualisation des droits projetés | (429) | (366) |
| Rendement des fonds | 106 | 57 |
| TOTAL | (1 601) | (865) |

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la façon suivante sur l'exercice :

| (en milliers d'euros) | Solde au 31/12/2021 | Dotations | Reprises | Versements aux fonds investis pour les retraites | Solde au 31/12/2022 |
|--|------------------------|---------------|----------------|---|------------------------|
| Provisions pour perte de change | 6 714 | 14 521 | (6 714) | | 14 521 |
| Provisions pour retraite et charges assimilées | 9 600 | 1 601 | | | 11 202 |
| Autres provisions pour charges | 21 | 2 769 | | | 2 790 |
| TOTAL | 16 334 | 18 891 | (6 714) | 0 | 28 511 |

Note 17 Emprunts et dettes financières

| (en milliers d'euros) | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|---|------------------|------------------|
| Primes émissions obligations | 6 671 | 8 692 |
| Autres emprunts obligataires | 5 640 000 | 4 940 000 |
| Emprunts et dettes auprès des Établissements de crédit | 3 454 790 | 2 153 730 |
| Emprunts et dettes financières diverses | 38 087 | 9 064 |
| TOTAL | 9 139 548 | 7 111 486 |

La part de la dette à taux variable s'élève à 27,90 %. Elle fait l'objet de couverture au moyen d'instruments dérivés de taux d'intérêt maximum comme décrit en note 21.1.

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/2022 |
|-----------------------|------------------|
| Échéance 2023 | 1 401 565 |
| Échéance 2024 | 981 704 |
| Échéance 2025 | 1 167 194 |
| Échéance 2026 | 1 793 001 |
| Échéance 2027 | 2 121 411 |
| Échéance 2028 | 979 000 |
| Échéance 2029 | 689 000 |
| TOTAL | 9 132 875 |

Les principaux éléments du financement du Groupe sont décrits ci-dessous ; les financements portés par HELLA GmbH & Co. KGaA sont également décrits ci-dessous pour faire suite à l'acquisition de HELLA (voir notes 2.1 et 10.A).

Crédit syndiqué

Faurecia a signé le 15 décembre 2014 un crédit syndiqué à échéance 5 ans, pour un montant de 1 200 millions d'euros. Ce crédit a été renégocié le 24 juin 2016 puis le 15 juin 2018, afin d'en étendre la maturité à 5 ans à compter de cette date. En mai 2021, Faurecia a signé avec ses banques un accord de refinancement de cette ligne de crédit qui a permis d'en augmenter le montant à 1 500 millions d'euros tout en indexant le coût de la ligne de crédit sur la performance environnementale de

Faurecia, le taux d'intérêt variant en fonction de l'atteinte des objectifs du Groupe en matière de neutralité de ses émissions de CO₂ sur les scopes 1 et 2 et en étendant la maturité à 5 ans, soit mai 2026 (avec deux options d'extension d'un an, sous réserve de l'accord des banques).

Au 31 décembre 2022, cette facilité de crédit n'était pas utilisée.

Le 26 avril 2022, Faurecia a renégocié de manière proactive la clause relative à ses engagements bancaires auprès des banques (ratio Dette Nette ⁽¹⁾/EBITDA ajusté ⁽²⁾) et dont le respect conditionne la disponibilité du crédit : le niveau de cette clause n'est pas testé au 30 juin 2022 et est de 3,75x au 31 décembre 2022 (au lieu de 3,0x) avant de revenir à 3,0x à partir du 30 juin 2023. Au 31 décembre 2022, cette condition était respectée.

Ce crédit comporte certaines clauses restrictives sur les cessions d'actifs (toute cession représentant plus de 35 % de l'actif total consolidé serait soumise à autorisation des banques représentant les deux tiers du crédit syndiqué) et sur l'endettement de certaines filiales.

Prêt relais syndiqué

Faurecia avait signé le 13 août 2021 un crédit relais confirmé d'un montant de 5,5 milliards d'euros afin de sécuriser le financement de l'acquisition de HELLA, ce crédit devant être refinancé principalement par des émissions obligataires et des prêts bancaires à l'exception de la composante de 800 millions d'euros devant être principalement refinancée par une augmentation de capital (*Bridge to equity*).

Le 26 janvier 2022, Faurecia a tiré 2,9 milliards d'euros sur ce crédit relais dont 500 millions d'euros correspondant à un emprunt à 3 ans avec les banques du syndicat du prêt relais.

Le 26 avril 2022, Faurecia a renégocié de manière proactive la clause relative à ses engagements bancaires auprès des banques (ratio Dette Nette ⁽¹⁾/EBITDA ajusté ⁽²⁾) et dont le respect conditionne la disponibilité du crédit : le niveau de cette clause n'est pas testé au 30 juin 2022 et est de 3,75x au 31 décembre 2022 (au lieu de 3,0x) avant de revenir à 3,0x à partir du 30 juin 2023.

Au cours de l'exercice 2022, Faurecia a remboursé au total 2,2 milliards d'euros de ce crédit relais, à la suite en particulier de l'augmentation de capital lancée le 3 juin 2022 pour 700 millions d'euros et de diverses émissions de dette décrites plus bas. Au 31 décembre 2022, l'en-cours du crédit relais est de 705 millions d'euros dont 100 millions d'euros de *Bridge to Equity* avec une maturité à la main de Faurecia au 13 février 2023, 105 millions d'euros de *Bridge to Bond* avec une maturité à la main de Faurecia au 13 août 2023, 500 millions d'euros de *Term Loan* avec une maturité au 13 août 2024. Les *Bridge to Bond* et *Bridge to Equity* ont été intégralement remboursés début février 2023 (cf. note 2.5).

L'ensemble des frais associés à la mise en place du crédit relais ont été comptabilisés en charges de la période.

Schuldscheindarlehen

Faurecia a signé le 17 décembre 2018 un placement privé de droit allemand (*Schuldscheindarlehen*) pour un montant de 700 millions d'euros. Cette transaction comporte des tranches en euro et en dollar US, à taux fixe et à taux variable, avec des maturités de 4, 5 et 6 ans, soit décembre 2022, 2023 et 2024. Le règlement est intervenu pour 378 millions d'euros le 20 décembre 2018 et le solde a été reçu au début de janvier 2019. Les tranches en dollar US ont été partiellement converties en ressources en euro via des swaps de devise long terme (*cross-currency swaps*).

Le produit de ce placement privé a été utilisé pour financer l'acquisition de Clarion Co. Ltd.

Le 21 juin 2021, Faurecia a remboursé par anticipation 226,5 millions d'euros de la tranche à taux variable du *Schuldscheindarlehen* à échéance 2022. Le 20 décembre 2022, Faurecia a remboursé 58,5 millions d'euros de la tranche à taux fixe du *Schuldscheindarlehen* à échéance 2022.

Faurecia a signé le 17 décembre 2021 un placement privé de droit allemand (*Schuldscheindarlehen*) incluant des critères de performances ESG pour un montant de 700 millions d'euros. Cette transaction comporte des tranches en euro et en dollar US, à taux fixe et à taux variable, avec des maturités de 2,5, 4, 5 et 6 ans, soit juillet 2024, et janvier 2026, 2027 et 2028. Le règlement est intervenu pour 435 millions d'euros le 22 décembre 2021 et le solde a été reçu au début de janvier 2022. Les tranches en dollar US ont été converties en ressources en euro via des swaps de devise long terme (*cross-currency swaps*).

Le produit de ce placement privé a permis de préfinancer l'acquisition de HELLA.

Ligne de crédit de 30 milliards de yens

Faurecia a signé le 7 février 2020 une ligne de crédit en yen d'un montant de 30 milliards et d'une maturité de 5 ans, destinée à refinancer à long terme la dette de Clarion Co. Ltd. Ce crédit comporte deux tranches de 15 milliards de yens, l'une étant un prêt à terme et la seconde un crédit renouvelable.

(1) Endettement net consolidé.

(2) Marge opérationnelle avant amortissement des actifs incorporels acquis, majorée des dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles, correspondant aux 12 derniers mois.

Le produit de cette ligne de crédit a permis à Clarion Co. Ltd de rembourser la majeure partie de ses dettes bancaires.

La maturité de cette ligne a été étendue de février 2025 à février 2026 par exercice de la première option d'extension.

Le 26 avril 2022, Faurecia a renégocié de manière proactive la clause relative à ses engagements bancaires auprès des banques (ratio Dette Nette ⁽¹⁾/EBITDA ajusté ⁽²⁾) et dont le respect conditionne la disponibilité du crédit : le niveau de cette clause n'a pas été testé au 30 juin 2022 et est de 3,75x au 31 décembre 2022 (au lieu de 3,0x) avant de revenir à 3,0x à partir du 30 juin 2023. Au 31 décembre 2022, cette condition était respectée.

Au 31 décembre 2022, ce crédit était tiré à hauteur de 20 milliards de yens, soit 141,8 millions d'euros.

Ligne de crédit auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

Le 1er juillet 2022, Faurecia a conclu une ligne de crédit de 315 millions d'euros pour une durée de sept ans auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Cette ligne de crédit permet de financer des investissements dans la R&D et la fabrication et le déploiement de la technologie hydrogène pour les applications de mobilité, des systèmes avancés d'aide à la conduite et des systèmes de surveillance du conducteur. Elle est composée de deux tranches (i) une première tranche d'un montant de 289 millions d'euros, et (ii) une deuxième tranche de 26 millions d'euros.

Cette ligne de crédit comporte une clause relative au ratio Dette Nette/EBITDA ajusté dont le respect conditionne sa disponibilité identique à celle du crédit syndiqué et qui ne doit pas dépasser 3,75x au 31 décembre 2022 et 3,0x au 30 juin 2023 et au-delà. Elle comporte également certaines clauses restrictives sur les cessions d'actifs et sur l'endettement de certaines filiales.

Conformément à IAS 20, le différentiel entre le taux de marché pour un emprunt similaire à la date de mise en place et le taux accordé par la BEI a été comptabilisé en subvention ; il est rapporté en résultat en déduction des coûts que la subvention est destinée à compenser sur la durée de l'emprunt.

Au 31 décembre 2022 ce crédit était tiré à hauteur de 289 millions d'euros

Obligations 2025

Faurecia a émis le 8 mars 2018 un montant de 700 millions d'euros d'obligations à échéance du 15 juin 2025, portant intérêt à 2,625 %, le coupon étant versé les 15 juin et 15 décembre de chaque année et pour la première fois le 15 juin 2018.

Ces obligations comportent une clause restreignant l'endettement additionnel au cas où l'EBITDA après certains ajustements est inférieur à deux fois les charges d'intérêt brutes, ainsi que de restrictions sur l'endettement du même type que celles du crédit syndiqué bancaire.

(1) Endettement net consolidé.

(2) Marge opérationnelle avant amortissement des actifs incorporels acquis, majorée des dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles, correspondant aux 12 derniers mois.

Le produit de ces obligations a été utilisé pour refinancer les 700 millions d'euros d'obligations à échéance du 15 juin 2022, portant intérêt à 3,125 %, qui avaient été émises en mars et avril 2015.

Ces obligations sont cotées sur le *Global Exchange Market* d'Euronext Dublin (anciennement *Irish Stock Exchange*).

Une émission additionnelle de 300 millions d'euros a été réalisée le 31 juillet 2020. Les titres, assimilables aux obligations initiales, ont été émis à un prix de 97,5 % du pair, soit un rendement de 3,18 %.

Au 31 décembre 2022, l'en-cours de ces obligations s'élevait à 1 000 millions d'euros.

Obligations SLB 7,25 % 2026

Faurecia a émis le 15 novembre 2022 un montant de 700 millions d'euros d'obligations à échéance du 15 juin 2026, portant intérêt à 7,25 %, le coupon étant versé les 15 juin et 15 décembre de chaque année et pour la première fois le 15 juin 2023.

Ces obligations comportent des clauses restrictives similaires à celles des obligations 2029 et basent les objectifs de réductions de CO₂ de scope 1 & 2 2025 sur le *Sustainable Linked Financing Framework* publié en octobre 2021 et approuvé par l'ISS ESG. Le non-respect de ces objectifs entraîne un *step up* en 2026 des coupons de l'obligation.

Le produit de ces obligations a été utilisé pour rembourser partiellement le Prêt Relais Syndiqué.

Ces obligations sont cotées sur le *Global Exchange Market* d'Euronext Dublin.

Au 31 décembre 2022, l'en-cours de ces obligations 2027 s'élevait à 700 millions d'euros.

Obligations 2026

Faurecia a émis le 27 mars 2019 un montant de 500 millions d'euros d'obligations à échéance du 15 juin 2026, portant intérêt à 3,125 %, le coupon étant versé les 15 juin et 15 décembre de chaque année et pour la première fois le 15 juin 2019.

Ces obligations comportent des clauses restrictives similaires à celles des obligations 2025.

Le produit de ces obligations a été utilisé pour financer l'acquisition de Clarion Co. Ltd.

Ces obligations sont cotées sur le *Global Exchange Market* d'Euronext Dublin.

Afin de préfinancer l'acquisition de 50 % des actions de SAS, une émission additionnelle de 250 millions d'euros de ces obligations 2026 a été réalisée le 31 octobre 2019. Ces obligations additionnelles ont été émises à un prix égal à 104,50 % du pair, ce qui correspond à un rendement à l'émission de 2,40 %.

Au 31 décembre 2022, l'en-cours de ces obligations 2026 s'élevait à 750 millions d'euros.

Obligations 2,375 % 2027

Faurecia a émis le 27 novembre 2019 un montant de 700 millions d'euros d'obligations à échéance du 15 juin 2027, portant intérêt à 2,375 %, le coupon étant versé les 15 juin et 15 décembre de chaque année et pour la première fois le 15 juin 2020.

Ces obligations comportent des clauses restrictives similaires à celles des obligations 2026.

Le produit de ces obligations a été utilisé pour refinancer les 700 millions d'euros d'obligations à échéance du 15 juin 2023, portant intérêt à 3,625 %, qui avaient été émises le 1er avril 2016.

Ce refinancement a été réalisé via une opération d'échange intermédiée dans laquelle les porteurs d'obligations 2023 pouvaient apporter leurs titres à l'échange et recevoir des obligations nouvelles 2027. Le taux de succès de cet échange obligatoire a été de 76 %. Les titres qui n'étaient pas apportés à l'échange ont fait l'objet d'un remboursement anticipé, conformément à la notice d'émission. Le règlement de ces deux transactions a eu lieu respectivement les 25 et 28 novembre 2019.

La prime de remboursement des obligations apportées à l'échange est amortie sur la durée de vie des obligations nouvelles échéance 2027 ; la prime de remboursement des obligations remboursées par anticipation a été comptabilisée en résultat financier de l'exercice 2019.

Le 3 février 2021, Faurecia a émis un montant de 190 millions d'euros d'obligations 2027 additionnelles via un placement privé. Ces obligations ont été émises à 100,75 % du pair, soit un rendement à l'émission de 2,26 %.

Ces obligations sont cotées sur le *Global Exchange Market* d'Euronext Dublin.

Au 31 décembre 2022, l'en-cours de ces obligations 2027 s'élevait à 890 millions d'euros.

Obligations SLB 2,75 % 2027

Faurecia a émis le 10 novembre 2021 un montant de 1 200 millions d'euros d'obligations à échéance du 15 février 2027, portant intérêt à 2,75 %, le coupon étant versé les 15 juin et 15 décembre de chaque année et pour la première fois le 15 juin 2022.

Ces obligations comportent des clauses restrictives similaires à celles des obligations 2029 et basent les objectifs de réductions de CO2 de scope 1 & 2 2025 sur le *Sustainable Linked Financing Framework* publié en octobre 2021 et approuvé par l'ISS ESG. Le non-respect de ces objectifs entraîne un step up en 2026 des coupons de l'obligation.

Le produit de ces obligations a été utilisé pour préfinancer l'acquisition de HELLA.

Ces obligations sont cotées sur le *Global Exchange Market* d'Euronext Dublin.

Au 31 décembre 2022, l'en-cours de ces obligations 2027 s'élevait à 1 200 millions d'euros.

Obligations 2028

Faurecia a émis le 31 juillet 2020 un montant de 700 millions d'euros d'obligations à échéance du 15 juin 2028, portant intérêt à 3,75 %, le coupon étant versé les 15 juin et 15 décembre de chaque année et pour la première fois le 15 décembre 2020.

Ces obligations comportent des clauses restrictives similaires à celles des obligations 2027. Ces obligations sont cotées sur le *Global Exchange Market* d'Euronext Dublin.

Au 31 décembre 2022, l'en-cours de ces obligations 2028 s'élevait à 700 millions d'euros.

Obligations vertes 2029

Faurecia a émis le 22 mars 2021 un montant de 400 millions d'euros d'obligations vertes à échéance du 15 juin 2029, portant intérêt à 2,375 %. Ces obligations sont destinées à financer et refinancer les investissements du Groupe dans la mobilité hydrogène, tant dans le domaine des réservoirs à hydrogène haute pression que dans celui des piles à combustible pour véhicules électriques, à travers Symbio, sa joint-venture avec Michelin. Le caractère vert de ces obligations a été confirmé par ISS ESG, agence de notation environnementale.

Ces obligations comportent des clauses restrictives similaires à celles des obligations 2028. Ces obligations sont cotées sur le *Global Exchange Market* d'Euronext Dublin.

Au 31 décembre 2022, l'en-cours de ces obligations 2029 s'élevait à 400 millions d'euros.

Enfin, au cours de 2022, Faurecia a émis régulièrement des billets de trésorerie avec une date de maturité allant jusqu'à un an auprès d'investisseurs essentiellement en France. Leur en-cours était de 694,4 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Au cours de 2022, Standard & Poor's a dégradé sa perspective de stable à négative à Faurecia le 24 mai 2022 à sa note BB. Fitch a dégradé sa perspective de stable à négative le 29 juillet 2022 à sa note BB+.

Note 18 Dettes d'exploitation et dettes diverses

| (en milliers d'euros) | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|------------------|------------------|
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 25 565 | 39 485 |
| Autres dettes d'exploitation | 28 537 | 14 244 |
| SOUS-TOTAL DETTES D'EXPLOITATION | 54 102 | 53 729 |
| Avances de trésorerie intra-groupe | 2 066 045 | 1 846 770 |
| Autres dettes diverses | 3 127 | 4 117 |
| SOUS-TOTAL DETTES DIVERSES | 2 069 172 | 1 850 887 |
| TOTAL | 2 123 274 | 1 904 616 |

Toutes les dettes d'exploitation et dettes diverses sont à moins d'un an.

Note 19 Situation fiscale latente de la Société

Elle correspond à l'impôt sur :

- les décalages (différences temporaires) entre le résultat comptable et la base de l'impôt sur les sociétés ;
- le déficit reportable de l'intégration fiscale ;

- ainsi qu'à l'économie d'impôt dégagée par les déficits fiscaux des filiales intégrées, laquelle leur est potentiellement restituable.

Elle a été calculée par application sur ces différences, des taux d'impôt des exercices au cours desquels elles disparaissent.

Elle s'analyse comme suit :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|------------------|------------------|
| Impôts latents correspondant aux économies d'impôt liées à l'utilisation de déficits de filiales intégrées | (550 491) | (515 854) |
| SOUS-TOTAL IMPÔTS LATENTS PASSIF | (550 491) | (515 854) |
| Produits imposés mais non encore comptabilisés | (1 810) | (1 893) |
| Charges comptabilisées non encore déduites fiscalement | 5 421 | 5 146 |
| Économie d'impôt future sur le déficit d'intégration fiscale | 332 652 | 329 966 |
| SOUS-TOTAL IMPÔTS LATENTS ACTIF | 336 263 | 333 219 |
| (PASSIF)/ACTIF NET D'IMPÔTS LATENTS | (214 228) | (182 635) |

Note 20 Engagements financiers

Les avals, cautions et garanties comprennent des engagements en faveur de filiales et participations directes et indirectes pour un montant de 169,2 millions d'euros (169,2 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Note 21 Instruments financiers pour la couverture des risques de marche

21.1 Couverture du risque de taux

La Société gère de façon centralisée la couverture du risque de taux. Cette gestion est mise en œuvre par la Direction du financement et de la trésorerie du groupe Faurecia, sous la responsabilité de la Direction générale. Les décisions de gestion sont prises au sein d'un Comité de gestion des risques de marché qui se réunit mensuellement.

Pour ses propres emprunts à taux variables, la Société se couvre essentiellement au moyen de swaps de taux principalement en euros, mis en place pour couvrir les intérêts d'emprunts à taux variable.

Le détail des notionnels d'instruments de couverture est le suivant :

| Au 31/12/2022 <i>(en millions d'euros)</i> | Notionnel par échéances | | |
|---|-------------------------|--------------|---------|
| | < 1 an | de 1 à 5 ans | > 5 ans |
| Options de taux | | | |
| Swap taux variable/taux fixe | | 487 | |

Part de la dette à taux variable (avant swaps de taux) 27,90 %

21.2 Couverture du risque de change

La Société couvre de façon centralisée le risque de change de ses filiales, lié à leurs opérations commerciales, au moyen d'opérations de change à terme ou optionnelles ainsi que de financement en devises. Cette gestion centralisée est mise en œuvre par la Direction du financement et de la trésorerie du groupe Faurecia, sous la responsabilité de la Direction générale. Les décisions de gestion sont prises au sein d'un Comité de gestion des risques de marché qui se réunit mensuellement. Les dérivés souscrits pour les filiales sont rétrocédés aux filiales au moment de leur dénouement.

- Les transactions futures sont couvertes sur la base des flux prévisionnels établis lors de la préparation des budgets validés par la Direction Générale, ces prévisions étant remises régulièrement à jour.
- Le risque de change sur des prêts et emprunts intragroupe à des filiales hors de la zone euro dans leur monnaie de fonctionnement alors que ces prêts et emprunts sont référencés en euros est couvert au moyen de swap.
- Le risque de change sur des emprunts externes est couvert au moyen de cross currency swap.

Au 31 décembre 2022 les swaps de change mis en place concernent :

| Au 31/12/2022 <i>(en millions devise)</i> | Position nette | | Équivalent <i>(en millions d'euros)</i> | Juste valeur des dérivées <i>(en millions d'euros)</i> |
|--|----------------|----------|--|---|
| | Acheteur | Vendeur | | |
| CAD | 0,0 | 5,9 | 4,1 | 0,0 |
| DKK | 0,0 | 234,2 | 31,5 | 0,0 |
| GBP | 58,9 | 0,0 | 66,4 | -0,8 |
| JPY | 0,0 | 21 646,9 | 153,9 | 1,2 |
| USD | 113,5 | 0,0 | 106,4 | 8,1 |
| MXN | 2 000,0 | 0,0 | 95,9 | 1,1 |
| CNY | 668,7 | 0,0 | 90,9 | 1,0 |
| SEK | 0,0 | 33,5 | 3,0 | 0,0 |
| CHF | 0,0 | 15,4 | 15,6 | -0,1 |
| ZAR | 0,0 | 360,2 | 19,9 | -0,5 |

NB : ce sont les swaps de change qui couvrent les dépôts et prêts intra-groupe.

Note 22 Effectif moyen

| | 2022 | 2021 |
|---------------------|----------|----------|
| Cadres et assimilés | 9 | 8 |
| Employés | 0 | 0 |
| TOTAL | 9 | 8 |

Note 23 Rémunérations

En 2022, les rémunérations des organes d'administration (jetons de présence) se sont élevées à 885 045 euros contre 864 629 euros en 2021.

1.6.4. Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

| (en euros) | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 |
|---|---------------|--------------|---------------|--------------|--------------|
| 1 – CAPITAL EN FIN D'EXERCICE | | | | | |
| a) Capital social | 1 379 625 380 | 966 250 607 | 966 250 607 | 966 250 607 | 966 250 607 |
| b) Nombre d'actions ordinaires existantes | 197 089 340 | 138 035 801 | 138 035 801 | 138 035 801 | 138 035 801 |
| c) Nombre maximal d'actions futures à créer : Par exercice d'options de souscription | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 2 – OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE | | | | | |
| a) Chiffre d'affaires hors taxes | 96 589 000 | 42 481 000 | 34 843 000 | 30 146 000 | 33 439 165 |
| b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 300 815 183 | 196 816 636 | (330 269 884) | 462 414 608 | 440 662 106 |
| c) Impôts sur les bénéfices ⁽¹⁾ | (14 290 638) | (21 414 822) | (9 303 708) | (31 436 160) | (31 692 192) |
| d) Participation des salariés due au titre de l'exercice | 0 | 0 | 0 | 0 | (0) |
| e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 344 325 258 | 212 551 344 | (122 782 135) | 477 124 055 | 415 679 804 |
| f) Résultat distribué ^{(2) (3)} | 0 | 0 | 138 035 801 | 0 | 172 544 751 |
| 3 – Résultat par action | | | | | |
| a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions | 1,49 | 1,29 | (2,45) | 3,15 | 3,40 |
| b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 1,75 | 1,54 | (0,89) | 3,46 | 3,01 |
| c) Dividende attribué à chaque action (net) | 0,00 | 0,00 | 1,00 | 0,00 | 1,25 |
| 4 – PERSONNEL | | | | | |
| a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice | 9 | 8 | 8 | 9 | 8 |
| b) Montant de la masse salariale de l'exercice | 15 523 622 | 4 884 197 | 12 332 626 | 16 239 993 | 19 920 220 |
| c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociale, etc...) | 7 937 716 | 2 434 566 | 1 890 759 | 4 187 781 | 5 109 349 |

(1) Les montants entre parenthèses représentent l'économie d'impôt constatée en vertu de la convention d'intégration fiscale.

(2) Le dividende 2022 est soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire sur l'affectation proposée du résultat 2022.

(3) La partie du dividende 2022 correspondant aux actions que la Société détient pour son propre compte à la date de mise en paiement sera affectée au report à nouveau.

1.6.5. Filiales et participations

| (en milliers d'euros) | Capital | Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats | Quote-part du capital détenue en % | Valeur comptable brute des titres détenus | Valeur comptable nette des titres détenus | Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés | Montant des cautions et avals donnés par la Société | Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé | Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos | Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice ou à recevoir | Cours utilisés pour la conversion des données des filiales et participations étrangères |
|---|-----------|--|------------------------------------|---|---|--|---|--|--|--|---|
| I. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS | | | | | | | | | | | |
| A. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la Société) | | | | | | | | | | | |
| Faurecia Investments | 238 702 | 1 312 931 | 100,00 | 1 480 395 | 1 480 385 | 161 316 | 0 | 0 | (525 514) | 198 919 | |
| Faurecia Automotive Belgium | 10 000 | 8 207 | 100,00 | 60 196 | 41 463 | 5 493 | 0 | 0 | 6 722 | 0 | |
| Faurecia USA Holdings Inc. | 15 | 366 927 | 85,03 | 600 699 | 600 699 | 280 931 | 0 | 49 698 | (59 910) | 0 | |
| ET Dutch Holdings BV | 18 | 263 187 | 100,00 | 610 550 | 610 550 | 96 553 | 0 | 698 | 102 469 | 0 | |
| Faurecia Automotive Holdings | 62 311 | 900 878 | 100,00 | 1 618 260 | 1 618 260 | 231 966 | 0 | 206 288 | 49 884 | 62 311 | |
| Faurecia Exhaust International | 7 301 | 18 270 | 100,00 | 82 301 | 82 301 | 339 384 | 0 | 0 | (76 334) | 0 | |
| Faurecia Services Groupe | 40 | 11 | 100,00 | 46 | 0 | 1 | 0 | 394 677 | (1 254) | 2 000 | |
| Faurecia Honghu Exhaust Systems Shanghai | 6 023 | 86 871 | 59,97 | 1 212 | 1 212 | 0 | 0 | 30 433 | 22 001 | 8 056 | EUR 1 = 7,3282 CNY BS/7,4663 CNY PL (*) |
| Faurecia Holdings Espana | 3 010 | 340 594 | 60,59 | 514 183 | 497 483 | 109 934 | 0 | 0 | 3 667 | 0 | |
| Hennape six | 1 100 010 | (110 24) | 100,00 | 1 100 010 | 922 000 | 324 561 | 0 | 0 | (869 313) | 0 | |
| Faurecia participation GmbH | 2 053 461 | 561 244 | 100,00 | 2 614 770 | 2 614 770 | 2 911 029 | 0 | 189 | (65 952) | 0 | |
| B. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société) | | | | | | | | | | | |
| Faurecia Automotive Espana SL | 7 138 | 741 180 | 10,66 | 76 449 | 76 449 | 0 | 0 | 41 246 | 36 372 | 933 | |
| Faurecia Automotive GmbH | 146 420 | 122 748 | 25,81 | 225 184 | 225 184 | 128 373 | 0 | 7 705 | (12 98) | 0 | |
| Faurecia Tongda Exhaust System (WUHAN) Co, Ltd | 4 791 | 11 823 | 50,00 | 2 217 | 2 217 | 0 | 0 | 30 229 | 3 871 | 5 766 | EUR 1 = 7,7367 CNY BS/7,73673 CNY PL |
| II. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX | | | | | | | | | | | |
| Filiales et participations non reprises au paragraphe A | | | | 30 | 30 | 0 | | | | 0 | |
| Filiales et participations non reprises au paragraphe B | | | | | | | | | | | |
| TOTAL | | | | 8 986 502 | 8 773 003 | 4 589 540 | | | | 277 985 | |

* Note : BS (Bilan) ; PL (Résultat).

1.7. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

À l'Assemblée Générale de la société Faurecia SE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Faurecia relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

(Notes 1.2 et 10 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels)

| Risque identifié | Notre réponse |
|--|--|
| <p>Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant net de 8 773 millions d'euros, représentent 53 % du total bilan.</p> <p>Comme indiqué dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels, leur valeur brute est constituée par la valeur d'apport ou d'acquisition. Une dépréciation est constituée si la valeur d'utilité des titres d'une participation détenue devient inférieure à sa valeur d'entrée.</p> <p>Cette valeur d'utilité est déterminée en fonction de l'actif net réestimé de la participation, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Le cas échéant, pour les sociétés dont la cession est envisagée à terme, une référence à des transactions antérieures est également associée aux critères d'évaluation.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de l'audit du fait de l'importance de leur valeur au bilan et des incertitudes inhérentes à certains éléments entrant dans l'évaluation de la valeur d'utilité, et notamment la probabilité de réalisation des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés issus des prévisions établies par la direction, dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19, à la pénurie des composants électroniques et au conflit militaire en Ukraine.</p> | <p>Nous avons pris connaissance de la méthodologie retenue par la direction pour évaluer la valeur d'utilité de chaque titre de participation.</p> <p>Pour les évaluations reposant sur les perspectives d'avenir, nous avons obtenu les dernières prévisions de la direction ainsi que les tests de dépréciation de chacun des titres significatifs détenus.</p> <p>Nous avons apprécié, avec des experts en évaluation d'actifs intégrés dans l'équipe d'audit, les hypothèses clés retenues dans un contexte de crise liée au Covid-19, à la pénurie des composants électroniques et au conflit militaire en Ukraine pour déterminer les flux nets futurs de trésorerie attendus et nous avons en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ comparé les hypothèses retenues par la direction à des données externes de marché, telles que le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini ; ■ vérifié les calculs arithmétiques des tests de dépréciation réalisés par la direction ; ■ rapproché les principales prévisions incluses dans les tests de dépréciation réalisés aux données prévisionnelles par entité. <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, nous avons analysé la concordance des capitaux propres retenus avec les comptes des entités et apprécié si les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont documentés.</p> |

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisateur des comptes annuels selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes annuels joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Faurecia par votre assemblée générale du 28 mai 2019 pour le cabinet MAZARS et du 17 juin 1983 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2022, le cabinet MAZARS était dans la quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la quarantième année (dont vingt-quatre années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé).

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 20 février 2023

Les commissaires aux comptes

MAZARS

Anne-Laure Rousselou

Grégory Derouet

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Roch Varon

Guillaume Brunet-Moret

2

Facteurs et maîtrise du risque

| | |
|---|------------|
| 2.1. Méthodologie, description des principaux facteurs du risque et de leur maîtrise | 190 |
| 2.1.1. Risques opérationnels et industriels | 194 |
| 2.1.2. Risques financiers & de marché | 209 |
| 2.1.3. Risques juridiques, réglementaires & réputationnels | 214 |
| 2.2. Acteurs et dispositif | 219 |
| 2.2.1. Les Directions opérationnelles | 219 |
| 2.2.2. Les Directions fonctionnelles | 219 |
| 2.2.3. Les acteurs externes | 225 |
| 2.3. Assurances et couverture du risque | 226 |
| 2.3.1. Assurance incendie, dommages et pertes d'exploitation | 226 |
| 2.3.2. Assurances de responsabilité civile | 227 |
| 2.3.3. Assurances de HELLA | 227 |

Ce chapitre présente les acteurs du dispositif de maîtrise du risque du groupe FORVIA appelé *Enterprise Risk Management program (ERM)* ainsi que les principaux facteurs du risque auxquels le Groupe estime être exposé à la date du présent Document d'enregistrement universel. Toutefois, d'autres risques dont le Groupe n'a pas connaissance à la date du présent Document d'enregistrement universel, ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette date, comme susceptible d'avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe, ses activités, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou survenir. C'est une vision unique de l'équipe de direction du risque de Faurecia et de HELLA.

Les facteurs du risque du Groupe sont présentés dans le périmètre à la date du présent Document d'enregistrement universel, étant entendu que certaines informations présentées ci-dessous et identifiées comme telles se rapportent à l'exercice 2022.

2.1. Méthodologie, description des principaux facteurs du risque et de leur maîtrise

Le Groupe exerce ses activités dans un environnement en transformation permanente. Il s'expose ainsi à des facteurs du risque, qui pourraient se traduire par des événements dont la probabilité d'occurrence et/ou de gravité pourraient nuire à la réalisation de ses objectifs à court, moyen ou long terme.

Méthodologie

Le Groupe réalise annuellement une cartographie de tolérance au risque du Groupe en utilisant une approche globale qui se décompose en plusieurs étapes :

1. **la définition du contexte** et des objectifs associés du Groupe ; cette phase de stratégie prospective est réalisée en début d'année dans le cadre du plan stratégique. Grâce à une approche *bottom-up*, pour chaque ligne de produit, le livrable est formalisé avec une analyse *SWOT* et une cartographie de tolérance au risque. Celle-ci intègre 3 éléments clefs :

- les incertitudes, liées à l'environnement global et au secteur de l'automobile,
- les menaces connues ou inconnues qui pourraient toucher les objectifs du Groupe,
- les opportunités associées aux menaces identifiées pour permettre d'atteindre les objectifs du Groupe,

Une version est ensuite consolidée par activité avec les entrées de ses lignes de produits pour former une cartographie stratégique du risque qui représente l'impact en fonction de l'horizon de temps ; une dernière version est consolidée pour le Groupe.

2. **l'appréciation du risque** dont le Groupe a connaissance, avec 3 phases :

- l'identification du risque qui s'appréhende via diverses méthodes, dont notamment la réalisation d'enquêtes et d'entretiens avec les principales parties prenantes au niveau du Groupe et des activités,
- l'analyse du risque par les causes et les conséquences pour mieux qualifier les paramètres du risque par une méthode qualitative,
- l'évaluation du risque selon la méthode de hiérarchisation décrite ci-après,

3. **le traitement du risque** avec les 4 leviers appelés les "4T" (terminer ou éviter, traiter ou réduire, transférer ou partager et/ou enfin tolérer le risque résiduel) et ce grâce aux outils de maîtrise du risque qui s'appliquent sur :

- la probabilité d'occurrence avec les mesures de contrôle, pour anticiper l'apparition de tout événement connu et possible,
- l'impact net (ou la gravité) avec les plans d'atténuation adaptés, pour limiter au maximum les effets de tout événement préjudiciable.

La cartographie du risque Groupe évolue chaque année en fonction du contexte externe et interne. Elle est soumise au Comité des risques pour approbation.

Il existe deux autres cartographies des risques spécifiques selon les nouvelles réglementations :

- la cartographie des risques de corruption en application des dispositions de la loi Sapin II ;
- la cartographie des risques extra-financiers dans le cadre de la Déclaration de performance extra-financière.

Depuis 2022, des analyses du risque plus granulaires sont réalisées au niveau des fonctions, des *Business Groups* ou des régions et qui permettent d'alimenter la vision du Groupe. Elles donnent aussi plus d'autonomie aux équipes opérationnelles grâce au déploiement d'outils et permettent de les sensibiliser à la culture et à la maîtrise du risque. Le résultat est formalisé sous la forme de cartographies de tolérance au risque. Elles sont spécifiques au périmètre concerné et sont accompagnées de mesures et de plans d'atténuation du risque.

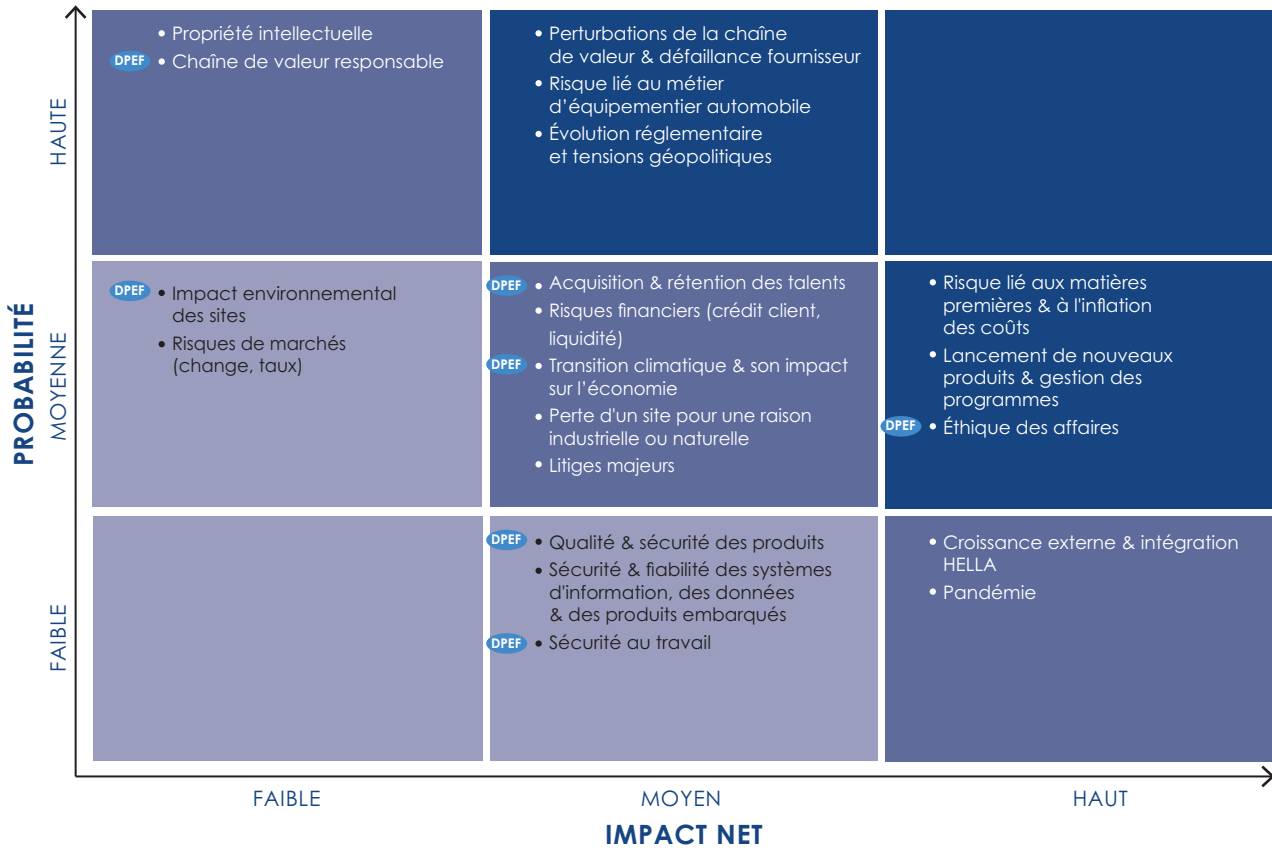
L'articulation des travaux entre la gestion du risque et le contrôle interne est décrite à la section 2.2.2.2. « Le contrôle interne » du présent chapitre.

L'appréciation des principaux risques prend en compte les mesures de maîtrise mises en œuvre pour réduire le risque (le risque est net ou résiduel) et repose sur une cartographie simplifiée de tolérance au risque avec une échelle à trois niveaux :

- **l'impact ou la gravité** (faible/moyen/élevé) qui se caractérise par des critères financiers, opérationnels, de réputation, humains et/ou juridiques ;
- **la probabilité d'occurrence** (faible/moyen/élevé) qui se caractérise par une fréquence.

En 2022, le Groupe a créé une méthode appelée *ABC Risk class* qui répartit les menaces du Groupe pour mieux maîtriser le risque (voir le paragraphe 2.2.4 La Direction du risque).

La cartographie simplifiée des principaux facteurs du risque est représentée ci-dessous. Les différents facteurs du risque figurant dans cette figure sont détaillés au sein de cette section. La cartographie de tolérance au risque constitue un outil interne de pilotage de ces facteurs du risque. Elle fait l'objet d'une validation par le Comité d'audit et par le Conseil d'administration.



En complément de la cartographie simplifiée des principaux risques ci-dessus, le tableau ci-après présente une vision synthétique des facteurs du risque ainsi que des mesures de maîtrise qui y sont associées. Les catégories ci-dessous ne sont pas présentées par ordre d'importance. En revanche, au sein de chaque catégorie, les facteurs du risque sont présentés selon un ordre d'importance décroissante déterminé par le Groupe à la date du présent Document d'enregistrement universel sur la base d'une évaluation de leur probabilité et de leur impact potentiel compte tenu des mesures de maîtrise mises en œuvre (risque net). L'appréciation par le Groupe de cet ordre d'importance peut toutefois être modifiée à tout moment, notamment en raison de la survenance de faits nouveaux externes ou propres au Groupe. En outre, même un risque actuellement considéré comme moins important pourrait avoir un impact significatif sur le Groupe s'il se concrétisait à l'avenir.

D'autres risques dont le Groupe n'a pas connaissance à ce jour, ou qu'il ne considère pas comme significatifs à la date du présent Document d'enregistrement universel, pourraient également affecter ses activités.

2 Facteurs et maîtrise du risque

Méthodologie, description des principaux facteurs du risque et de leur maîtrise

| Facteurs du risque | Principales mesures de la maîtrise du risque | Probabilité | Impact | Section associée |
|--|---|-------------|--------|------------------|
| Risques opérationnels & industriels | | | | |
| Perturbations de la chaîne de valeur & défaillance fournisseur | <ul style="list-style-type: none"> Processus de qualification du panel fournisseur selon des critères précis (innovation, qualité, coût, cash, délais, etc.) Évaluation systématique des risques fournisseurs lors du <i>sourcing committee</i> dédié Prise en compte des risques géopolitiques, sociaux, éthiques, économiques et financiers Suivi mensuel de la performance opérationnelle et financière Plan de développement des fournisseurs (logistique, qualité, développement international, etc.) Mise en place d'une solution de gestion du risque fournisseur Analyse de la capacité des fournisseurs au delà du rang 2 pour les familles critiques | ●●● | ●●○ | 2.1.1.1. |
| Risque lié au métier d'équipementier automobile | <ul style="list-style-type: none"> Diversité des ventes par région, par marque et par modèle de véhicule Veille concurrentielle permanente Innovation et investissement en recherche et développement Mode de pilotage anticipé permettant d'ajuster les moyens de production | ●●● | ●●○ | 2.1.1.3. |
| Lancement de nouveaux produits & gestion des programmes | <ul style="list-style-type: none"> Existence d'un standard organisant la vie d'un programme Évaluation systématique du risque programme avec 20 critères dès la phase initiale Revue mensuelle des programmes et suivi des plans d'action Audit régulier de chaque centre de développement et des sites industriels | ●●○ | ●●● | 2.1.1.5. |
| DPEF Acquisition & rétention des talents | <ul style="list-style-type: none"> Partenariats avec plus de 100 établissements supérieurs Programme d'intégration des nouveaux arrivants avec une plateforme dédiée Politique de mobilité interne (y compris à l'étranger) Revue régulière de la politique de rémunération Indicateurs quantitatifs via un reporting dédié Plans de succession des postes clefs | ●●○ | ●●○ | 2.1.1.12. |
| DPEF Transition climatique & son impact sur l'économie | <ul style="list-style-type: none"> Directeur de projet dédié rattaché au Comité exécutif Feuille de route validée par l'<i>initiative Science Based Targets</i> (SBTi) Partenariats privilégiés avec Schneider Electric, Accenture, Engie, KPMG et Deloitte Indicateur de performance lié à la rémunération variable du <i>Management</i> Plan d'atténuation du risque avec environ 150 projets en cours de déploiement | ●●○ | ●●○ | 2.1.1.2. |
| Perte d'un site pour une raison industrielle ou naturelle | <ul style="list-style-type: none"> Modèle d'appréciation du risque industriel basé sur un référentiel de 15 critères d'évaluation Évaluation du parc industriel existant sur le modèle cité précédemment Audits périodiques conduits par l'assureur et délivrance d'un label RHP Appréciation de facteurs externes (incendie, risques climatiques, cyber, etc.) Analyse et partage systématiques des incidents Audits spécifiques pour les sites les plus exposés réalisés par des experts techniques Existence d'un système de surveillance et d'alerte en temps réel en matière d'événement climatique Analyse des vulnérabilités à la transition climatique du parc de sites industriels | ●●○ | ●●○ | 2.1.1.8. |
| Croissance externe & intégration HELLA | <ul style="list-style-type: none"> Orientations stratégiques déterminées par le Conseil d'administration Pilotage et allocation des ressources nécessaires par une équipe dédiée Implication de cette équipe dans la vie des entités concernées et présence aux instances décisionnelles Constitution des provisions nécessaires | ●○○ | ●●● | 2.1.1.4. |
| Pandémie | <ul style="list-style-type: none"> Mise à jour du processus de gestion de crise Déploiement du programme <i>Safer Together</i> applicable à l'ensemble des sites et réalisation d'audits réguliers Mise en œuvre de mesures de réduction des coûts et de sécurisation des liquidités | ●○○ | ●●● | 2.1.1.7. |
| DPEF Impact environnemental des sites | <ul style="list-style-type: none"> Analyse et maîtrise du risque environnemental local basé sur le référentiel ISO14001 Comité environnement et énergie mensuel présidé par la Direction HSE du Groupe Réseau de managers HSE à tous les niveaux de l'organisation (site, division, <i>Business Group</i>, Groupe) Exigences HSE intégrées au <i>Faurecia Excellence System</i> Audit <i>Faurecia Excellence System</i> et audit interne réguliers des sites | ●●○ | ●○○ | 2.1.1.11. |
| DPEF Qualité & sécurité des produits | <ul style="list-style-type: none"> Certification IATF 16949 Existence d'une Direction qualité déclinée à tous les niveaux de l'organisation Mesure de la satisfaction client Dispositif d'alerte et culture de la résolution de problèmes avec des preuves Auditeurs spécialisés et indépendants | ●○○ | ●●○ | 2.1.1.6. |

| Facteurs du risque | Principales mesures de la maîtrise du risque | Probabilité | Impact | Section associée |
|---|--|-------------|--------|------------------|
| Sécurité & fiabilité des systèmes d'information, des données & des produits embarqués | <ul style="list-style-type: none"> Equipe de spécialistes dédiés à la cybersécurité avec un DSSI à la tête Plan stratégique dédié aux risques liés aux systèmes d'information (technologies de l'information et opérationnelles) Audits réguliers des applications sensibles Méthodologie précise de gestion des projets informatiques Existence d'un <i>Security Operation Center</i> Programme de conformité RGPD Exercices de simulations réguliers pour Faurecia et HELLA Déploiement d'une formation en ligne et réalisation d'une campagne de sensibilisation annuelle | ●○○ | ●●○ | 2.1.1.1. |
| DPEF Sécurité au travail | <ul style="list-style-type: none"> Existence d'un réseau HSE à tous les niveaux de l'organisation Analyse systématique des accidents Formation obligatoire aux règles HSE Audit régulier de l'ensemble des sites et systématique en cas d'alerte Analyse ergonomique des postes de travail <i>Hazard hunting</i> réguliers dans les sites industriels | ●○○ | ●●○ | 2.1.1.10. |
| Risques financiers & de marchés | | | | 2.1.2. |
| Risque lié aux matières premières & à l'inflation des coûts | <ul style="list-style-type: none"> Négociation clients et gestion stricte des stocks Fluctuation du prix des matières premières majoritairement répercutée aux clients selon le principe <i>pass through basis</i> Répercussion aux clients des hausses de prix liée à l'inflation et impactant différent postes de coûts (énergie, transport, main d'œuvre, etc.) | ●●○ | ●●● | 2.1.2.4. |
| Risque de liquidité | <ul style="list-style-type: none"> Assurance d'une partie de la liquidité au moyen de contrats de cession de créances commerciales Émission régulière de billets de trésorerie Ressources financières diversifiées | ●●○ | ●●○ | 2.1.2.1. |
| Risque de crédit client | <ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une analyse de risque préalablement à l'acquisition de nouveaux clients Reporting spécifique sur les encours clients | ●●○ | ●●○ | 2.1.2.5. |
| Risque de taux | <ul style="list-style-type: none"> Gestion centralisée de la couverture du risque de taux Décisions prises au sein d'un Comité mensuel des risques de marché Existence d'une politique de couverture mise en œuvre ayant pour objectif de limiter l'effet de la variation des taux courts sur le résultat du Groupe | ●●○ | ●○○ | 2.1.2.2. |
| Risque de change | <ul style="list-style-type: none"> Gestion centralisée de la couverture du risque de change | ●●○ | ●○○ | 2.1.2.3. |
| Risques juridiques, réglementaires & réputationnels | | | | 2.1.3. |
| Évolution réglementaire & tensions géo-politiques | <ul style="list-style-type: none"> Réseau constitué d'experts juridiques, fiscaux et financiers Veille permanente des législations et réglementations en France et à l'étranger Suivi d'un processus de conformité aux sanctions | ●●● | ●●○ | 2.1.3.1. |
| DPEF Éthique des affaires | <ul style="list-style-type: none"> Réseau mondial de responsables conformité Formation et sensibilisation des salariés Code éthique/procédures internes Cartographie du risque d'anti-corruption Processus d'évaluation des tiers Contrôles comptables spécifiques à la prévention et la détection de la corruption Existence d'un dispositif d'alerte | ●●○ | ●●● | 2.1.3.5. |
| Propriété intellectuelle | <ul style="list-style-type: none"> Réseau interne d'experts et de spécialistes Réseau mondial de conseils externes Réalisation de recherches d'antériorité et de veilles technologiques Pilotage centralisé des sujets techniques et juridiques | ●●● | ●○○ | 2.1.3.4. |
| DPEF Chaîne de valeur responsable | <ul style="list-style-type: none"> Politique d'achats durables <i>Buy Beyond</i> avec une solution dédiée Analyse RSE systématique des fournisseurs de nos nouveaux programmes Niveau de score minimal requis Audit qualité des fournisseurs englobant les aspects RSE Existence d'un dispositif d'alerte | ●●● | ●○○ | 2.1.3.3. |
| Litiges majeurs | <ul style="list-style-type: none"> Suivi régulier à travers un reporting dédié Réalisation de provisions adéquates | ●●○ | ●●○ | 2.1.3.2. |

Note : Le sigle **DPEF** indique qu'il s'agit d'un risque présentant des enjeux extra-financiers faisant l'objet d'une description détaillée au chapitre 4 « Performance extra-financière ». L'identification des risques et des opportunités RSE se fonde sur une cartographie des risques RSE réalisée par le Groupe de manière complémentaire à la cartographie des risques Groupe. Un univers des risques (et les descriptions associées) a ainsi été défini lors d'un processus incluant une consultation des parties prenantes internes et externes. Les risques identifiés ont fait l'objet d'une notation par les parties prenantes. Les risques retenus sont ceux ayant présentés une criticité importante lors de cette phase de notation et ont fait l'objet d'une validation par le Comité des risques du Groupe.

2.1.1. Risques opérationnels et industriels

2.1.1.1. Sécurité & fiabilité des systèmes d'information, des données & des produits embarqués

| IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DU RISQUE | Probabilité ●○○ | Impact ●●○ |
|---|--------------------|---|
| <p>Compte tenu notamment de la transformation numérique opérée depuis plusieurs années par le Groupe et plus globalement par le secteur d'activité, les systèmes informatiques revêtent une importance critique dans l'exécution des opérations quotidiennes. Le Groupe s'appuie sur la capacité, la fiabilité et la sécurité de son système d'information, de son infrastructure de protection et de sécurité des données, ainsi que sur sa capacité à étendre et à mettre à jour cette infrastructure en réponse à l'évolution des besoins de son activité.</p> <p>Les systèmes informatiques du Groupe pourraient être vulnérables aux dommages causés par les virus informatiques, les catastrophes naturelles, les accès non autorisés, les cyberattaques et autres perturbations similaires. Le Groupe pourrait être confronté aux risques liés (i) aux défaillances des équipements informatiques concourant à la production des usines, (ii) à l'atteinte de la confidentialité du savoir-faire et des données personnelles, ainsi que, plus généralement, (iii) à l'atteinte de l'intégrité et de la disponibilité des systèmes d'information, notamment ceux contribuant aux processus métiers liés aux commandes, approvisionnements et facturations ou aux produits et services numériques commercialisés par le Groupe.</p> <p>En outre, certains des produits ou composants du Groupe tels que l'info-divertissement, les systèmes avancés d'aide à la conduite (ADAS), les applications embarquées sur système Android, les applications de <i>cloud computing</i> ou les chargeurs sans fil qui se connectent également aux smartphones, contiennent des systèmes informatiques, des logiciels et/ou des caractéristiques de connectivité des données complexes et peuvent être vulnérables aux accès non-autorisés visant à prendre le contrôle, changer les fonctionnalités, ou obtenir accès à des informations stockées ou générées par ces produits. Enfin, ce contrôle d'accès à distance peut donner lieu à des manipulations importantes du véhicule, ce qui pourrait mettre en danger la sécurité des passagers.</p> | | <p>Toute défaillance du système, tout accident, toute violation de la sécurité ou toute livraison d'un produit ou d'un service numérique défectueux pourrait entraîner des perturbations des activités du Groupe. Les impacts potentiels peuvent être multiples en fonction du type d'incident :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ défaillance d'un système rendant impossible l'exécution des processus métiers (production, prise de commande, livraison, comptabilisation, etc) ; ■ fuite, perte ou vol de données confidentielles, personnelles ou stratégiques ; ■ stockage, traitement, transmission ou utilisation non conformes des informations personnelles en violation des lois applicables en matière de protection de la vie privée ; ■ livraison d'un produit ou service numérique vulnérable ou compromis. <p>En dépit des nombreux investissements à la fois humains et financiers dans ce domaine, toute perte de données sensibles ou interruption majeure pourrait impacter l'activité du Groupe et avoir des conséquences négatives importantes sur ses opérations, son état financier et sa réputation. Par exemple, dans la mesure où une perturbation ou violation de la sécurité entraîne une divulgation inappropriée ou illégale d'informations confidentielles relatives au Groupe, aux clients ou aux fournisseurs, celle-ci pourrait causer des dommages importants à la réputation du Groupe, affecter les relations avec ses clients et fournisseurs ou entraîner des réclamations ou des amendes à son encontre, notamment dans le cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD) auquel il est soumis. En outre, le Groupe pourrait être contraint d'engager des coûts importants pour réparer les dommages causés par ces perturbations ou se protéger contre les violations de sécurité à l'avenir.</p> |

Probabilité
●○○

Impact
●●○

MAÎTRISE DU RISQUE

La protection des données et des systèmes d'information fait l'objet d'une attention particulière depuis plusieurs années. Le plan stratégique visant à prévenir, détecter et contrôler les risques de sécurité des systèmes d'information s'est poursuivi en 2022 notamment sur les aspects suivants :

- la protection de l'identité des utilisateurs du Groupe avec le déploiement d'une solution de gestion des mots de passe sécurisée ;
- le renforcement des capacités de détection et de réponse du Groupe aux incidents de cybersécurité grâce à la mise en œuvre de solutions logicielles exploitant l'intelligence artificielle et l'automatisation pour protéger le Groupe de ces menaces ;
- le renforcement du contrôle et des permissions d'accès données à la suite logicielle Microsoft Office 365 ;
- le renfort des équipes par des experts pour accompagner le Groupe dans le *cloud* ;
- l'adaptation sur tous les postes clients d'un outil de prévention contre les fuites d'informations confidentielles ou de données personnelles ;
- l'utilisation de réseaux informatiques dédiés et sécurisés dans le cadre de l'informatisation toujours croissante de nos usines ;
- la création d'une équipe dédiée pour optimiser d'un point de vue « CyberSécurité » l'intégration de nouvelles sociétés ou au contraire faciliter la séparation de certaines entités jugées non stratégiques ;
- la mise en place de campagnes de sensibilisation incluant une formation en ligne (*Massive Open Online Course - MOOC*) obligatoire pour tous les collaborateurs afin d'améliorer leur sensibilité vis-à-vis de la menace relative à la cybersécurité.

Les systèmes centraux de gestion, tels que SAP et Oracle HFM (Hyperion Financial Management), sont dotés de moyens de contrôle d'intégrité, de traçabilité des données ainsi que de séparation des tâches pour l'ensemble des entités et des domaines. Ils font l'objet d'audits réguliers.

Depuis 2020, de nouveaux sites ont été certifiés suivant le label « TISAX », en vigueur au sein de l'industrie automobile, pour attester de la protection des systèmes d'information du Groupe.

En 2022, le Groupe a créé une organisation transversale avec des compétences de Faurecia et de HELLA basée sur les 3 lignes de défenses pour protéger les systèmes en termes de cybersécurité.

Au regard des produits embarqués, le Groupe met en place des normes dès leur conception afin de les sécuriser :

- définition d'un processus de cybersécurité des produits, conforme à la norme ISO/SAE 21434 ;
- mise en place d'un système de protection pour la gestion des clés de cryptographie (KMS) utilisées par les produits du Groupe ;
- déploiement d'une équipe de réponse aux incidents de sécurité des produits (PSIRT) pour surveiller les vulnérabilités des produits du Groupe incluant les technologies dédiées ;
- réalisation d'une enquête annuelle pour évaluer les compétences des employés dédiés aux produits du Groupe et créer un plan de formation adapté à chacun (sensibilisation et réduire les possibles failles).

2.1.1.2. **DPEF** Transition climatique & son impact sur l'économie

| IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DU RISQUE | Probabilité ●●○ | Impact ●●○ |
|---|--------------------|--|
| <p>Le transport représentant environ un quart des émissions mondiales de CO₂ et les véhicules de tourisme environ 10% de ces émissions, il incombe à l'industrie automobile de réduire ses émissions de gaz à effet de serre ainsi que son impact environnemental. Le changement climatique et la réponse des entreprises à ces menaces émergentes font l'objet d'une attention croissante de la part des gouvernements, des régulateurs et du public.</p> <p>Le secteur automobile fait l'objet de contraintes réglementaires liées à l'émission de CO₂, notamment, le Règlement Européen 2019/631 qui intègre une obligation additionnelle de réduction de 37,5% entre 2021 et 2030 des émissions par des voitures particulières neuves. Par ailleurs, le secteur automobile pourrait être fortement touché par l'introduction de réglementations plus strictes sur les questions climatiques, notamment en ce qui concerne l'analyse du cycle de vie des véhicules. Une réglementation sur l'empreinte CO₂ du cycle de vie des véhicules aurait un impact direct sur l'empreinte des pièces et des solutions fournies par Faurecia. L'empreinte du Groupe sur les gaz à effet de serre est issue de ses émissions directes et indirectes (scopes 1 et 2), plus majoritairement de la chaîne de valeur contrôlée en amont et aval (scope 3), et tout spécialement des achats. Pour accélérer la transition climatique, les pouvoirs publics devraient contraindre cette empreinte totale par des taxes et des règlements nouveaux. Par ailleurs, des réglementations plus étendues visant à réduire les émissions de NOx dans les zones urbaines et les émissions de CO₂ à l'échelle mondiale pourraient entraîner une augmentation de la demande de véhicules moins polluants. Le comportement des consommateurs pourrait évoluer en raison d'une plus grande sensibilisation à l'environnement, les incitant à l'utilisation de nouveaux modèles de mobilité et de détention d'un véhicule ainsi qu'à l'achat de véhicules plus écologiques. Enfin, des événements climatiques extrêmes (tels que des inondations, des cyclones et des tempêtes) peuvent impacter les installations de production situées à proximité de rivières ou de bassins, provoquant des perturbations de production, ce qui pourrait entraîner des retards chez les clients et, potentiellement, une perte d'activité.</p> <p>Une étude sur l'évolution des changements climatiques et les risques physiques potentiels associés pour le Groupe a été réalisée en 2022 et un plan d'adaptation est prévu en 2023 tant sur les sites industriels de Faurecia que de HELLA.</p> | | <p>Un défaut d'anticipation, d'identification et de gestion des risques liés à la transition climatique pourrait avoir un impact important sur la situation financière, l'activité et la réputation du Groupe. De plus, les activités du Groupe peuvent être interrompues pour cause de perte, de fermeture ou de suspension d'exploitation de ses sites de production à la suite des événements climatiques extrêmes ou d'un défaut de conformité avec des réglementations plus strictes.</p> |

Probabilité
●●○

Impact
●●○

MAÎTRISE DU RISQUE

Sur la base des faits scientifiques les plus rigoureux et les plus concluants, le Groupe a établi une feuille de route de transition climat selon le standard net zéro de SBTi, validée pour le périmètre FORVIA en juin 2022 par l'initiative *Science Based Targets* (SBTi) et compatible avec la réduction nécessaire pour maintenir le réchauffement climatique à 1,5°C. La feuille de route de FORVIA correspond à l'Accord de Paris et aux seuils les plus ambitieux proposés par SBTi.

Elle est déployée en trois étapes :

1. d'ici 2025, le Groupe a l'ambition de réduire de 80% ses émissions de CO₂e pour son scope 1 & 2 ;
2. d'ici 2030, le Groupe a l'ambition de réduire de 45% ses émissions de CO₂e pour son scope 3 ;
3. d'ici 2045, le Groupe a l'ambition d'être pour l'ensemble de ses émissions CO₂e net zero (réduire de 90% toutes ses émissions CO₂e et neutraliser 5 à 10% de ses émissions résiduelles par la séquestration CO₂e, selon le standard net zéro SBTi).

Pour atteindre ces objectifs, le Groupe s'associe à des experts et investit dans des projets d'efficacité énergétique dans ses sites de production. La première étape du programme consistera en (i) la réduction de l'énergie consommée via l'adoption de solutions numériques innovantes ciblant l'efficacité énergétique ainsi que la récupération de chaleur et (ii) l'achat et la production d'énergies renouvelables ou de carburants à faible teneur en carbone sur tous les sites industriels du Groupe à travers le monde.

La feuille de route est suivie par le Vice-Président en charge de la Stratégie Climat et de la Transformation Durable, rattaché au membre du Comité exécutif en charge de la stratégie.

Afin d'atteindre ses objectifs, le Groupe a également mis en place des partenariats avec des groupes spécialistes mondiaux de la transformation durable, pour la définition et l'exécution de sa stratégie, notamment Engie, Schneider Electric, Edp, Green Yellow Accenture, KPMG et Deloitte.

Ces partenariats couvrent toutes les usines Faurecia et sont applicables aux sites de HELLA.

En 2022, le Groupe a :

- Engagé l'audit énergétique de 140 sites, en vue de définir les investissements d'économie en matériels et logiciels,
- Mis en place d'environ 100 hectares de panneaux solaires, installés sur plus de 150 usines à travers 22 pays. Ces installations représentent 30% de la capacité du Groupe,
- Mis en place des contrats d'achat d'énergies renouvelables hors site, avec le lancement de deux fermes éoliennes basées en Suède qui comptabilisent 27 éoliennes et représentent 2/3 de la consommation européenne en électricité du Groupe,
- Lancé sa division de matériaux durables Materi'Act pour accélérer le développement et la production de matériaux avec une réduction de CO₂e allant jusqu'à 85%. Materi'Act a notamment signé un partenariat clé avec Veolia sur les plastiques recyclés.
- Co-créé la société GraviHy à travers un consortium avec quatre autres industriels, pour le lancement de la fabrication d'acier décarboné à partir d'hydrogène. Le lancement de GraviHy vient compléter l'action du Groupe déjà initiée en 2021, à travers un accord de développement d'acier décarboné avec l'aciériste suédois SSAB.

Des détails complémentaires relatifs à ces projets sont disponibles au chapitre 4 « Performance extra-financière » du présent Document d'enregistrement universel.

Les résultats de l'étude sur les changements climatiques et leurs impacts sur le Groupe permettront de construire un plan d'actions et d'anticiper les effets sur l'empreinte industrielle du Groupe, tant des sites industriels de Faurecia que de HELLA.

2.1.1.3. Risque lié au métier d'équipementier automobile

| | Probabilité ●●● | Impact ●●○ |
|--|---|---------------|
| IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DU RISQUE | IMPACT POTENTIEL POUR LE GROUPE | |
| <p>Les activités du Groupe sont la fabrication et la commercialisation d'équipements automobiles de première et deuxième monte pour ses clients constructeurs. Le secteur mondial de l'approvisionnement automobile est très compétitif et il n'existe aucune garantie que les produits du Groupe pourront rivaliser avec succès avec ceux de ses concurrents, y compris ceux de nouveaux concurrents entrant sur les marchés desservis par le Groupe.</p> <p>Les ventes du Groupe sont directement liées au niveau des ventes automobile de chacun de ses clients, dans leurs marchés respectifs, qui dépendent de nombreux paramètres tels que : (i) le niveau général de la consommation de biens et de services sur un marché donné, (ii) le niveau de confiance des acteurs économiques sur chaque marché, (iii) l'accès des acheteurs au crédit pour l'achat de véhicules et (iv) éventuellement les programmes gouvernementaux d'aide (notamment ceux relatifs au soutien du secteur automobile ou à l'incitation à l'achat de véhicules).</p> <p>Le succès des produits du Groupe est également lié à la réussite commerciale des modèles commercialisés par ses clients pour lesquels le Groupe produit les composants et les modules. Les ventes des modèles de voiture à moteur à combustion interne en particulier peuvent être négativement impactées par des réglementations plus étendues, telles que des tests d'émissions plus stricts ou l'interdiction d'utilisation de ces véhicules dans les centres-villes, ou par l'accélération d'adoption des véhicules électriques par les consommateurs.</p> <p>En outre, l'évolution du secteur automobile pourrait accélérer la concentration de différents constructeurs et entraîner la disparition à terme de certaines marques ou modèles de véhicules pour lesquels le Groupe produit des équipements.</p> | <p>Le chiffre d'affaires et la marge opérationnelle du Groupe sont directement corrélés à la performance du marché automobile dans les grandes zones géographiques où le Groupe et ses clients sont implantés, en particulier en Europe, Moyen-orient et Afrique (qui ont représenté 45 % des ventes du Groupe en 2022), en Asie (27 % des ventes du Groupe en 2022) et en Amériques (28 % des ventes du Groupe en 2022), ainsi qu'au succès commercial des modèles commercialisés par ses clients pour lesquels le Groupe produit les composants et les modules. De plus, la nature cyclique caractérisant l'industrie automobile peut avoir un impact significatif sur les ventes et les résultats du Groupe.</p> <p>Par ailleurs, les commandes dont le Groupe assure le service sont des contrats de fourniture fermes portant sur des commandes ouvertes sans garantie de volume minimal. Elles s'exécutent généralement sur la durée de vie du modèle de véhicule concerné, et il ne peut y avoir de certitude quant à la durée pendant laquelle un modèle de véhicule donné restera en production. À la fin du cycle de vie d'un véhicule, il ne peut pas être garanti que les produits du Groupe seront réutilisés pour le modèle de remplacement. Le Groupe pourrait ainsi être amené à supporter la charge de certains investissements au titre des contrats d'approvisionnement qui ne seraient pas compensés par les volumes de commandes des clients générant ainsi un impact significatif sur le résultat opérationnel du Groupe.</p> <p>Plus généralement, un changement de parts de marché au détriment des véhicules pour lesquels le Groupe produit des composants et des modules (en particulier les véhicules à moteur à combustion interne) pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.</p> <p>De plus, la pénurie de semi-conducteurs a eu un impact négatif sur les niveaux de production des véhicules, ce qui a eu un impact direct sur les ventes du Groupe (voir les facteurs de risques 2.1.1.9 « Perturbations de la chaîne de valeur et défaillance fournisseur » et 2.1.2.4 « Risque lié aux matières premières et à l'inflation des coûts »).</p> | |

MAÎTRISE DU RISQUE

Le Groupe bénéficie, compte tenu de ses parts de marché et de sa présence internationale diversifiée, d'un potentiel naturel de pondération de son risque client. Faurecia et HELLA veillent ainsi à optimiser la qualité et la diversité de leur portefeuille clients.

En 2022, le Groupe a ainsi travaillé avec environ 90 clients. En complément des clients historiques du Groupe (Stellantis, Renault-Nissan-Mitsubishi, Volkswagen, FORD, etc.), le Groupe travaille désormais avec de nouveaux entrants dans le secteur de la mobilité mais aussi de nombreux acteurs régionaux notamment en Chine.

Le Groupe travaille pour faire évoluer son exposition aux ventes de véhicules à moteur à combustion interne autour de 18% en 2022 à environ 10% en 2025.

Le Groupe s'appuie également sur la diversification de ses ventes par région, par marque et par modèle de véhicule. Par ailleurs, chaque activité assure une veille concurrentielle permanente lui permettant de répondre de façon appropriée aux appels d'offres des constructeurs automobiles et notamment à leurs demandes spécifiques de vente d'équipements complexes. À cet égard, l'innovation et l'efficacité du développement des produits permettent à Faurecia et à HELLA de rester compétitif.

Le poids des achats de composants et de matières premières pesant pour plus de 60 % des ventes d'un équipementier automobile, les facteurs de risques de perturbations de la chaîne de valeur et de défaillance fournisseur et les facteurs de risques liés aux matières premières et à l'inflation des coûts sont détaillés respectivement dans les sections 2.1.1.9 "Perturbations de la chaîne de valeur & défaillance fournisseur" et 2.1.2.4 "Risque lié aux matières premières et à l'inflation des coûts".

2.1.1.4. Croissance externe & intégration de HELLA

| IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DU RISQUE | Probabilité ●○○ | Impact ●●● |
|--|---|---------------|
| <p>Dans le cadre de sa politique de croissance externe, le Groupe a procédé et pourrait envisager de procéder à des acquisitions de taille variable, dont certaines ont été et pourraient être significatives à l'échelle du Groupe.</p> <p>En août 2021, le Groupe a annoncé son projet de rapprochement avec HELLA, qui développe et fabrique des composants électroniques et des systèmes d'éclairage pour l'industrie automobile. L'acquisition transformatrice de HELLA a été réalisée le 31 janvier 2022, à la suite de l'acquisition de 60 % des actions de HELLA auprès de ses actionnaires familiaux et de l'offre publique d'achat volontaire en numéraire lancée par Faurecia le 27 septembre 2021 au terme de laquelle, Faurecia a acquis 19,5 % supplémentaires des actions de HELLA.</p> <p>A la date de publication du présent document, Faurecia détient 81,6 % du capital social de HELLA. HELLA représentait 25,6 % des ventes consolidées du Groupe Combiné pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et l'écart d'acquisition finalisé est de 3 014 millions d'euros au 31 décembre 2022 (pour plus d'information sur l'opération d'acquisition, se référer au chapitre 6 « Informations sur HELLA », section 6.1 « Description de l'acquisition de HELLA » du présent Document d'enregistrement universel).</p> <p>Plusieurs risques inhérents à ce type de processus pourraient survenir, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ risque de surestimation de la valeur de la cible ; ■ risque de non-réalisation ou de retards importants dans la réalisation des synergies prévues ; ■ risque de ne pas réussir à intégrer les sociétés acquises, leurs technologies, leurs gammes de produits et leurs employés ; ■ risque de départ des collaborateurs clés ; ■ risque de coûts liés à l'intégration des sociétés acquises plus élevés que prévu ; ■ risque fournisseurs ou clients, ou de perte de contrats de manière coûteuse ou dans des conditions financières défavorables ; ■ existence de risques spécifiques nouveaux au sein de la cible notamment les risques que le Groupe n'a pas réussi à identifier lors des investigations de <i>due diligence</i> (fiscal, environnemental, éthique, juridique, etc.) ; ■ risque d'endettement accru afin de financer l'acquisition ou de refinancer la dette de la cible. | <p>Les bénéfices attendus des acquisitions futures ou réalisées pourraient ne pas se concrétiser dans les délais et/ou à des niveaux attendus et, par conséquent, affecter significativement l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.</p> <p>Les avantages attendus de l'acquisition de HELLA dépendront en particulier de l'intégration réussie des activités de HELLA aux activités du Groupe. Les sociétés peuvent faire face à des difficultés importantes lors de la mise en œuvre d'un plan d'intégration. Certaines de ces difficultés peuvent être imprévisibles ou se situer en dehors du champ de contrôle du Groupe ou de HELLA (en particulier en ce qui concerne les différences dans les normes, les contrôles, les procédures et règles, la culture d'entreprise, l'historique des investissements technologiques et l'organisation du Groupe et de HELLA, et la nécessité d'intégrer et d'harmoniser les divers systèmes de fonctionnement et procédures spécifiques à chaque groupe, tels que la finance et les systèmes comptables et autres systèmes informatiques). Les coûts supportés par le Groupe liés à l'intégration de HELLA ou à l'effort de réaliser les synergies anticipées peuvent s'avérer significativement supérieurs aux estimations actuelles et peuvent excéder les gains. De plus, si les hypothèses et estimations utilisées par le Groupe pour évaluer l'acquisition s'avéraient inexactes, une perte de valeur de l'écart d'acquisition relatif à cette opération serait à constater.</p> | |
| MAÎTRISE DU RISQUE | | |
| <p>Le Conseil d'administration détermine les grandes orientations de la stratégie du Groupe. La Direction générale pilote cette stratégie et alloue les ressources nécessaires à sa réalisation. La politique de croissance externe est portée par l'équipe en charge du <i>Business Development</i>, sous la responsabilité du Vice-Président exécutif du Groupe en charge de la stratégie. Les cibles sont identifiées à l'issue d'un processus de sélection mené par la Direction stratégique assistée de conseils spécialisés sur la base d'un dossier comprenant une analyse de marché, de la concurrence, du plan d'affaires et des risques. Les négociations et la détermination de la valorisation de la cible sont menées par cette même Direction. Les décisions d'acquisitions importantes sont prises par le Conseil d'administration du Groupe conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration.</p> <p>L'équipe <i>Business Development</i> est également très fortement impliquée dans la vie des entités résultant des opérations de croissance externes (<i>joint-ventures</i>, acquisitions) et assiste ainsi à leurs instances décisionnelles.</p> <p>Un plan d'intégration post-acquisition couvrant l'ensemble des aspects de l'entité concernée (ressources humaines, achats, ventes, recherche et développement, production, etc.) est réalisé de manière systématique et fait l'objet d'un suivi régulier y compris au plus haut niveau de l'organisation.</p> <p>À la suite de l'accord de rapprochement avec HELLA, un Comité d'intégration, chargé de faciliter et de superviser le processus d'intégration de HELLA au sein du Groupe, a été créé.</p> | | |

2.1.1.5. Lancement de nouveaux produits & gestion des programmes

| | Probabilité ●●○ | Impact ●●● |
|--|---|---------------|
| IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DU RISQUE | IMPACT POTENTIEL POUR LE GROUPE | |
| <p>Les contrats conclus par Faurecia au 31 décembre 2022 étaient pour l'essentiel attribués après une procédure d'appel d'offres de fourniture d'équipements complexes de la part d'un constructeur automobile, à laquelle le Groupe répondait sous la forme de <i>Request for Quotation</i>. Chaque contrat passé avec un client constitue ainsi un «programme» dont la phase de production suivant la phase de développement peut durer jusqu'à 10 ans, bien qu'il n'y ait pas de durée minimale pour un programme. En 2022, le Groupe gérait ainsi un portefeuille d'environ 1 125 programmes tant pour Faurecia que HELLA.</p> <p>Au cours de son cycle de vie, un programme fait face à différents risques tels que le manque d'ouvriers qualifiés, des problèmes de disponibilité ou de qualité des composants, des problèmes liés à la qualité de l'assemblage ou au transport des produits finis ou encore des difficultés liées à la cadence imposée par le client.</p> | <p>Si le Groupe ne parvient pas à identifier et à gérer les risques liés aux appels d'offres et à la mise en place de nouveaux programmes, ou ne parvient pas à surveiller de manière appropriée ses performances opérationnelles et financières, les marges brutes du Groupe pourraient être affectées de manière négative, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.</p> <p>En outre, en fonction des difficultés rencontrées au cours de la vie d'un programme, la satisfaction des clients à propos d'un programme peut être négativement impactée, ce qui pourrait engendrer des conséquences importantes sur la réputation du Groupe mais aussi sur ses résultats financiers (chiffre d'affaires et/ou marge opérationnelle).</p> | |
| MAÎTRISE DU RISQUE | | |
| <p>Le <i>Program Management Core System</i> organise de façon rigoureuse les étapes successives de la vie d'un programme depuis le traitement de l'appel d'offres jusqu'à la fin de vie du produit.</p> <p>Dans le cadre de la procédure d'appel d'offres, une évaluation du risque est conduite afin de déterminer par avance, selon une grille d'évaluation de 15 critères préétablis, la nature et le niveau des risques qu'il conviendra de lever pendant la phase de développement du programme. Une organisation spécifique avec des responsables et un plan d'actions est suivi pour chaque programme critique.</p> <p>Des revues de programmes ont lieu mensuellement au sein de chaque division et de chaque activité donnant lieu à la définition et au suivi de plans d'action, incluant les plans de levée des risques d'exécution qui auraient été identifiés dès la phase d'acquisition. Les programmes jugés à « haut risque » font également l'objet d'une revue au niveau de la Direction générale du Groupe. Chaque programme bénéficie d'une analyse financière prospective et fait l'objet d'un suivi à travers des indicateurs de performance mis à jour mensuellement. Un dispositif d'alerte au Management permet, en complément de ces indicateurs, de remonter et de corriger tout écart significatif au plus tôt.</p> <p>Depuis 2021, pour chaque programme identifié comme critique, des audits sont effectués sur les sites industriels concernés par ces lancements avant la phase de production en série. Cette mesure a pour but de mieux évaluer la maturité de la phase de lancement et assurer la bonne montée en cadence pour le client concerné.</p> <p>En 2022, Faurecia a déployé sa méthodologie de gestion des risques liés aux programmes au sein de HELLA.</p> | | |

2.1.1.6. DPEF Qualité & sécurité des produits

| | Probabilité ●○○ | Impact ●●○ |
|--|---|---------------|
| IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DU RISQUE | IMPACT POTENTIEL POUR LE GROUPE | |
| <p>Avec environ 1125 programmes actifs en portefeuille, Faurecia et HELLA équipent de très nombreux véhicules de composants pouvant avoir un impact sur la sécurité du conducteur et des passagers.</p> <p>Les produits fabriqués par le Groupe pourraient présenter des problèmes de niveau de qualité par rapport aux attentes du client ainsi que de conformité par rapport aux réglementations en vigueur, notamment celles relatives à la sécurité.</p> <p>Par ailleurs, un certain nombre des produits du Groupe (tels que l'info-divertissement, les applications embarquées sur système Android ou les chargeurs sans fil qui se connectent également à des <i>smartphones</i>) contiennent des logiciels embarqués qui sont obtenus des fournisseurs tiers. En cas de défaillance des logiciels fournis par les fournisseurs du Groupe, le produit pourrait ne pas fonctionner comme prévu.</p> | <p>Des défaillances de qualité des produits livrés ou fabriqués pourraient nuire au processus de production de systèmes pour les clients, assujettir le Groupe à des procédures judiciaires et à des litiges commerciaux ou contractuels ou entraîner des coûts supplémentaires ayant une incidence sur l'activité, les résultats et la situation financière du Groupe.</p> <p>En particulier, le Groupe est exposé au risque d'actions en responsabilité du fait des produits ou en garantie si ces produits, de manière avérée ou supposée, ne fonctionnent pas comme prévu ou si leur utilisation entraîne, de manière avérée ou supposée, des blessures corporelles et/ou des dommages matériels. Le Groupe peut s'exposer à des coûts importants pour se défendre contre de telles réclamations ou subir des pertes du fait de ses produits. Les actions importantes en responsabilité du fait des produits éventuellement engagées pourraient dépasser les limites de couverture d'assurance du Groupe et d'autres assurances pourraient ne plus être disponibles à des conditions commercialement acceptables, voire ne plus être disponibles du tout pour le Groupe. En outre, si un produit est de qualité inférieure ou si un dommage est causé par un produit du Groupe, à chaque fois de manière avérée ou supposée, cela pourrait nuire à la réputation et l'image de marque du Groupe et avoir pour conséquences de réduire la satisfaction des clients existants ou nouveaux, mais aussi de limiter leur envie de travailler avec le Groupe.</p> <p>Par ailleurs, en cas de défaillance ou de suspicion de défaillance de produits conçus par le Groupe, ce dernier pourrait être contraint de procéder à son rappel et à son échange. Le coût futur associé à la fourniture de garanties de produits et/ou à la prise en charge du coût de réparation ou de remplacement de ces produits pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.</p> | |

Probabilité



Impact

**MAÎTRISE DU RISQUE**

Le Groupe gère les risques de qualité et de sécurité des produits depuis la phase d'acquisition des nouvelles commandes jusqu'à la fabrication dans les usines. La Direction qualité du Groupe est garante de cette gestion à toutes les étapes du processus. Elle est présente à tous les niveaux de l'organisation depuis l'équipe pluridisciplinaire qui développe les nouveaux programmes ou depuis le site de production, jusqu'à la structure de Management du Groupe.

En 2018, le Groupe a initié son programme *Total Customer Satisfaction* qui prend en compte à la fois les performances du Groupe et la perception que les clients ont du Groupe. Ce programme vise à obtenir une image globale de la satisfaction client, tant en termes de performance que de perception, sur l'ensemble de la chaîne de valeur : de la prise de commande au lancement en production.

Au-delà des indicateurs de qualité, les commentaires des clients du Groupe sont désormais collectés immédiatement et en toute transparence via une application numérique dédiée. Les commentaires des clients du Groupe sont traités dans l'outil de gestion de la relation client et permettent de suivre la rapidité et la qualité des réponses apportées par le Groupe. En 2020, celui-ci a lancé une approche structurée dans le but d'améliorer la perception qualité vis-à-vis de ses clients.

Le *Faurecia Excellence System* régit l'organisation de la production et des opérations du Groupe. Conçu pour améliorer la qualité, le coût, la livraison et la sécurité de façon continue, il permet de garantir la performance opérationnelle des sites de production du Groupe à l'échelle mondiale, grâce à des méthodes de travail et à un langage commun. En 2018, le Groupe a décidé de faire évoluer ce dispositif et le déploiement s'est réalisé tout au long des exercices 2019 et 2020. En 2021, le Groupe a centralisé ses équipes FMS (*Faurecia Management Systems*) afin de simplifier et d'harmoniser ses systèmes (*One System*), ses audits (*One audit*) et ses équipes (*One Team*). Dans le cadre de cette démarche, le Groupe a récemment acquis une base de données permettant de centraliser tous les documents et de bâtir un système d'audits intégré.

En cas de problème significatif, un système d'alerte au Management est utilisé. Une culture de résolution des problèmes est déployée en permanence par le Management du Groupe (réaction dans les 24 heures, identification des causes principales, etc.).

Enfin, la Direction industrielle du Groupe dispose d'une structure d'auditeurs indépendante des organisations opérationnelles des activités pour effectuer des audits à la fois dans les sites de production mais aussi dans les centres de recherche et développement. Ils évaluent avec un questionnaire précis et rigoureux l'application et la maturité de la mise en œuvre du *Faurecia Excellence System*. Chaque site est classé selon 4 niveaux : insuffisant, acceptable, excellent, benchmark. En cas de classement insuffisant, le site concerné doit préparer un plan d'action correctif et le communiquer directement au Directeur général du Groupe afin d'atteindre un niveau acceptable dans un délai de trois mois.

Depuis 2022, les équipes qualité de Faurecia et HELLA travaillent en étroite collaboration pour partager leurs meilleures pratiques et continuer d'améliorer la satisfaction totale des clients du Groupe. En particulier le rôle de l'équipe d'intégrité des produits de HELLA servira à renforcer la maîtrise de ce risque.

2.1.1.7. Pandémie

| | Probabilité ●○○ | Impact ●●● |
|---|---|---------------|
| IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DU RISQUE | IMPACT POTENTIEL POUR LE GROUPE | |
| <p>En mars 2020, la pandémie de Coronavirus (Covid-19) et son développement à l'échelle mondiale a généré de nombreuses menaces sanitaires significatives dans les pays où le Groupe opère et a entraîné la mise en œuvre progressive de mesures publiques concernant notamment la restriction de la circulation des biens et des personnes.</p> <p>Cette situation a perturbé, perturbe encore et pourrait continuer de perturber, voire empêcher, sur une période plus ou moins longue, le fonctionnement de tout ou partie des usines de production et des centres de recherche et le développement du Groupe situés dans des zones impactées ou du fait d'une baisse de la demande de nos clients, mais aussi impacter de la même manière les sites industriels ou les points de vente de tout ou partie des clients et des fournisseurs du Groupe.</p> <p>Il n'est pas à exclure que ce type d'évènement se produise à nouveau dans le futur, qu'il s'agisse d'une nouvelle vague du Covid-19, d'un nouveau variant, ou d'un autre virus.</p> | <p>Une pandémie pourrait entraîner des impacts significatifs multiples concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la perturbation temporaire ou durable des chaînes de production dans les différents pays touchés par la pandémie ; ■ le niveau de demande mondiale de véhicules (nouveaux modes de travail, etc.) ; ■ la santé et la disponibilité des employés du Groupe, notamment au sein de ses usines et de ses centres de recherche et développement ; ■ la performance financière du Groupe et de ses partenaires (chiffre d'affaires, marge opérationnelle et trésorerie notamment). <p>Les conséquences de ces impacts ont inclus, et pourraient continuer à inclure, l'arrêt partiel ou total des sites de production, ce qui a entraîné, et pourrait continuer à entraîner, des retards dans l'exécution des contrats, ou le report des décisions concernant le placement des commandes, voire leur annulation. Les effets de la Covid-19 ont eu un impact sur les ventes du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et pourraient continuer à avoir un impact négatif important sur les ventes pour le ou les exercices à venir.</p> <p>La pénurie des semi-conducteurs liée à la pandémie de Covid-19 a eu un impact sur les volumes du Groupe (voir les facteurs de risques 2.1.1.9. « Perturbations de la chaîne de valeur et défaillance fournisseur » et 2.1.2.4. « Risque lié aux matières premières et à l'inflation des coûts »).</p> <p>L'ampleur de l'impact de la pandémie de Covid-19, ou de toute autre pandémie similaire à l'avenir, sur les activités et les performances financières du Groupe, y compris sa capacité à mettre en œuvre ses initiatives opérationnelles, stratégiques et de structure du capital à court et à long terme, dépendra des développements futurs, notamment la durée et la gravité de la pandémie, qui sont incertains et ne peuvent être anticipés.</p> | |
| MAÎTRISE DU RISQUE | | |
| <p>La gestion de la crise liée au Covid-19 a conduit le Groupe à adopter différentes mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ le Groupe a mis en place les mesures nécessaires pour assurer ses activités de production dans un environnement sécurisé, y compris dans l'hypothèse où un variant du Covid-19 ou tout autre virus similaire se développerait. Ainsi, le programme « Safer Together » pourrait être réactivé et continuellement amélioré dans ce sens. Il pourrait être redéployé à tout moment dans l'ensemble des sites du Groupe. Ce programme pourrait faire l'objet d'audits réguliers afin de s'assurer de sa mise en application et de son adéquation à la situation sanitaire. A fin 2021, plus de 680 audits avaient été réalisés lors de l'épidémie ; ■ le Groupe a un processus de gestion de crise afin notamment d'améliorer les phases amont de préparation mais aussi les phases aval de retour d'expérience et d'amélioration continue ; ■ le Groupe maintient un suivi de la situation sanitaire au niveau mondial et a développé un système de classification des risques sanitaires, afin d'être en mesure de prendre rapidement les décisions nécessaires, tout en suivant les règles à respecter sur les sites, dans l'environnement de travail (ou en cas de recours au télétravail par exemple) ou les déplacements professionnels ; ■ enfin, Faurecia avait mis en place des mesures drastiques de gestion de la trésorerie ainsi qu'un contrôle strict des coûts et investissements pendant la période de ralentissement de l'activité. <p>Les équipes de Faurecia et HELLA se synchronisent chaque mois sur les sujets liés à ce facteur de risque.</p> | | |

2.1.1.8. Perte d'un site pour une raison industrielle ou naturelle

| | Probabilité ●●○ | Impact ●●○ |
|---|---|---------------|
| IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DU RISQUE | IMPACT POTENTIEL POUR LE GROUPE | |
| <p>Le Groupe compte environ 290 sites industriels et 66 sites de R&D répartis dans 44 pays. Une partie des usines du Groupe présente des spécificités en matière de production qui rendent difficile la mise en œuvre de solutions alternatives dans un laps de temps court en cas d'incident majeur. Par ailleurs, certaines des usines du Groupe sont situées dans des zones classées « à risque » en matière de catastrophe naturelle (tremblement de terre, inondation, etc.).</p> <p>Les principales causes identifiées qui pourraient conduire à la perte d'un site industriel majeur sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ un départ de feu ou une explosion liée à la présence de matériaux combustibles (mousse, plastique, etc.) et/ou la manipulation de produits chimiques inflammables (solvants, hydrogène) ; ■ un événement climatique majeur tel une inondation, un tremblement de terre, un cyclone ou une tempête de neige, y compris tout événement qui résulte du changement climatique (voir également le facteur de risque 2.1.1.2 « Transition climatique et son impact sur l'économie »). | <p>Ces différents risques peuvent entraîner des coûts supplémentaires pour le Groupe, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La perte totale ou partielle d'un site industriel majeur pourrait se traduire par un arrêt de l'approvisionnement d'un ou de plusieurs clients avec des conséquences majeures dans la chaîne de valeur de l'industrie automobile. Un tel événement aurait également des conséquences sur le chiffre d'affaires et la marge opérationnelle du Groupe. Ces pertes ou dommages pourraient ne pas être entièrement assurés ou pourraient dépasser les limites de la couverture d'assurance du Groupe, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur la situation financière de celui-ci.</p> | |
| MAÎTRISE DU RISQUE | | |
| <p>Le Groupe a formalisé une politique de prévention des risques industriels qui vise à limiter la sinistralité incendie et catastrophe naturelle, en partenariat avec son assureur.</p> <p>La politique de prévention des risques industriels du Groupe s'articule autour des axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ un référentiel interne (grille RHP – risque hautement protégé) développé avec l'assureur du Groupe, basé sur 24 points qui valorisent à la fois le système de management de la prévention (moyens humains) et les systèmes de protection mis en place (moyens techniques) ; ■ l'intégration de la sécurité incendie et des catastrophes naturelles en amont des projets industriels, usines nouvelles ou réaménagements importants de sites existants. Par exemple, l'analyse du profil d'exposition aux catastrophes naturelles fait partie intégrante de la matrice de décision de la sélection d'un nouveau site ; ■ un programme d'audits périodiques, conduit par l'assureur du Groupe, suivant la grille RHP. Plus d'une centaine d'audits prévention sont conduits chaque année ainsi que des visites spécifiques inondation, vent, poids de la neige ou tremblement de terre pour les sites les plus exposés. De plus une analyse complète du parc de sites industriels a été effectuée en 2022 avec un partenaire afin d'anticiper l'impact du changement climatique sur le profil de risque naturel de nos sites et préparer un plan d'adaptation ; ■ des indicateurs clés de performance qui sont suivis semestriellement par le Comité des risques du Groupe. Les sites sont classés en fonction de leur performance en matière de prévention/protection des incendies et en fonction de leur exposition aux catastrophes naturelles. Les sites avec un risque majeur font l'objet d'un suivi rapproché au niveau des Directions industrielles des activités ; ■ l'enregistrement et l'analyse systématique des incendies, départs de feu ou sinistres liés à un événement naturel. Le résultat de cette analyse est partagé avec le réseau HSE des usines ; ■ l'existence d'une base de données unique qui centralise les rapports d'audit, les plans d'actions d'amélioration, le programme d'audit ainsi que le statut et les dates clés des projets ; ■ un système de surveillance des phénomènes hydrométéorologiques (24/7) sur l'ensemble du parc industriel. Ce service d'assistance permet d'alerter les sites de la survenance d'un événement en temps réel par envoi d'e-mails ou de SMS à l'équipe de Management du site. Selon le niveau d'alerte, une cascade de réactions est définie au travers de fiches réflexes afin de prendre les mesures adéquates pour se préparer à la survenance de l'événement, mettre le personnel en sécurité et assurer la résilience du site. En 2022, deux nouveaux types d'alertes ont été mis en place: "alerte vague de chaleur" et "alerte vague de froid", cette dernière étant croisée avec les risques de tension sur le réseau d'énergie principalement en Europe. HELLA bénéficie également d'un accès à ces outils. | | |

2.1.1.9. Perturbations de la chaîne de valeur & défaillance fournisseur

Probabilité
●●●

Impact
●●○

IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DU RISQUE

Pour ses approvisionnements en matières premières et pièces élémentaires, le Groupe a recours à de nombreux fournisseurs localisés dans différents pays.

Au 31 décembre 2022, le Groupe a réalisé un total d'achats (directs et indirects, hors achats de convertisseurs catalytiques monolithes) de 16,8 milliards d'euros auprès de plus de 25 000 fournisseurs.

Compte tenu de son activité, le Groupe pourrait être impacté dans le cas d'une défaillance de ses fournisseurs par exemple à la suite d'un sinistre majeur sur l'un de leur site de production, d'une crise sanitaire, d'incidents qualité en production, une livraison de quantités inférieures à celles requises ou une mise en liquidation voire une faillite.

En outre, la chaîne de valeur mondiale reste perturbée par un manque général de capacité de production pour certaines matières premières ou certains composants, comme la pénurie actuelle de semi-conducteurs, qui a eu un impact négatif sur les niveaux de production des véhicules.

Ces pénuries peuvent être aggravées par des facteurs externes, comme la pandémie de Covid-19, des événements climatiques, comme les tempêtes hivernales dans le sud des Etats-Unis, des accidents tel que les incendies chez un fournisseur. Mais aussi la reprise économique mondiale qui a créé et peut continuer à créer une pression sur la demande des matières premières ou composants ainsi que les tensions géopolitiques voir également le facteur de risque 2.1.3.1 « Evolution réglementaire & tensions géopolitiques ».

Par conséquent, la production en aval de la chaîne de valeur mondiale peut être perturbée.

IMPACT POTENTIEL POUR LE GROUPE

La défaillance d'un ou de plusieurs fournisseurs significatifs, des ruptures de stock imprévues, des défauts de qualité, des mouvements sociaux, une grève et toute autre perturbation dans l'approvisionnement dont ils sont responsables pourraient provoquer des retards, altérer les productions du Groupe ou son image ainsi qu'entraîner des coûts supplémentaires ayant une incidence significative sur son activité, ses résultats et sa situation financière.

Par ailleurs, en cas de défaillance du Groupe ou de l'un de ses fournisseurs ou prestataires à un des stades du processus de fabrication, la responsabilité du Groupe pourrait être engagée du fait notamment du non-respect de ses obligations contractuelles ou de problèmes techniques. Si le Groupe n'est pas en mesure de se fournir en matières premières et composants en quantité suffisante ou à des prix compétitifs afin de répondre à la demande des clients, les potentielles perturbations dans la chaîne d'approvisionnement ou la baisse du nombre de voitures produites qui résulte de ces tensions dans la production peuvent avoir un impact défavorable significatif sur son activité, ses résultats et sa situation financière.

MAÎTRISE DU RISQUE

La qualité et la fiabilité des productions des fournisseurs du Groupe, leur solvabilité et leur pérennité font l'objet d'une surveillance attentive par la Direction des achats du Groupe pour notamment assurer la sécurité des approvisionnements :

- la performance opérationnelle et financière du panel des fournisseurs de FORVIA est suivie en permanence pour mener à bien toutes les actions de restructuration et de sécurisation qui pourraient s'avérer nécessaires à la sécurité des approvisionnements (qualités, quantités et coûts) ;
- dans le contexte de la pandémie de Covid-19, le processus de gestion du risque a été enrichi d'éléments de résilience complémentaires tels que, notamment, la mise en place d'un processus de projection de la santé financière des fournisseurs Groupe (*Stress Test*). La mesure consiste à anticiper au mieux des liquidations judiciaires et des faillites de certains fournisseurs du Groupe qui pourraient conduire à des interruptions d'activités ;
- les risques géopolitiques, sociaux, éthiques, environnementaux, économiques, sanitaires et financiers, ainsi que certains points très spécifiques, tels que la maîtrise du risque d'incendie ou le niveau de dépendance en termes de chiffre d'affaires confié au fournisseur, font également l'objet d'un suivi strict.

Cette revue des risques s'effectue dès le processus de sélection des fournisseurs et fait l'objet d'une réévaluation régulière. Elle peut conduire à un refus de faire entrer le fournisseur dans le panel du Groupe ou à un arrêt de la relation avec le fournisseur en cas de risque élevé.

Le Groupe est doté d'un outil d'analyse du risque fournisseurs, qui lui permet de mieux anticiper l'ensemble des risques naturels, géopolitiques et de solvabilité sur une même plateforme. Cette plateforme est la même pour les équipes de Faurecia et de HELLA.

Les équipes achats de Faurecia et de HELLA organisent des revues régulières des risques fournisseurs au niveau du Groupe, des activités et des divisions. Elles travaillent aussi avec les fournisseurs à la définition de plans d'action visant à réduire les risques identifiés chez chacun d'eux. Elles contribuent à développer leurs fournisseurs et à réduire leurs risques, tant industriels que financiers, notamment par un soutien opérationnel d'amélioration de leur performance en terme de production, qualité, logistique et de maîtrise des coûts. Elles accompagnent également les fournisseurs dans leur développement à l'international. Une coordination spécifique par produits principaux a été mise en place pour renforcer le panel et les actions des fournisseurs. Les conditions générales d'achat par pays ont été harmonisées pour le Groupe et seront déployées en 2023 par les équipes de Faurecia et de HELLA.

En 2022, une *task force* a été créée dans le contexte de la crise énergétique en Europe pour anticiper toute pénurie d'énergie dans la chaîne de valeur et ainsi assurer la continuité des opérations. Le paragraphe 4.2.2.1 fait référence aux mesures prises par FORVIA pour répondre aux possibles pénuries d'énergie.

2.1.1.10. DPEF Sécurité au travail (1)

| | Probabilité ●○○ | Impact ●●○ |
|---|---|---------------|
| IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DU RISQUE | IMPACT POTENTIEL POUR LE GROUPE | |
| <p>Au 31 décembre 2022, le Groupe employait environ 101 700 opérateurs à travers le monde, soit environ 65% de ses effectifs pour Faurecia et HELLA.</p> <p>Dans le contexte des activités de production du Groupe, le personnel est exposé à des risques divers notamment d'accidents, de maladies professionnelles ou liées à l'environnement de travail en général, susceptibles d'affecter leur santé ou leur intégrité physique.</p> | <p>Les principaux impacts potentiels sur le Groupe concernent les préjudices subis par la/les personne(s) concernée(s). La réputation du Groupe pourrait également être impactée d'un point de vue réputationnel en cas de gestion insuffisante des conditions de travail mais aussi financièrement en cas de pénalités financières associées à ces préjudices.</p> | |
| MAÎTRISE DU RISQUE | | |
| <p>La sécurité au travail est un élément fondamental de la démarche d'excellence développée par le <i>Faurecia Excellence System</i>. La politique du Groupe en matière d'hygiène et de sécurité au travail s'articule, au quotidien, autour de deux objectifs principaux : veiller à la protection de la santé de ses employés et améliorer leur sécurité sur le lieu de travail.</p> <p>Faurecia dispose d'une Direction dédiée présente à tous les niveaux de l'organisation.</p> <p>L'évolution des taux d'accident du travail permet de mesurer l'efficacité des actions menées. Chaque accident donne lieu à une analyse selon une méthode de résolution des problèmes calquée sur les meilleures pratiques de résolution de problèmes qualité pour s'assurer que les causes principales de l'accident soient bien comprises, que les actions correctives soient efficaces et que les actions de prévention soient capitalisées et transversalisées dans les autres sites.</p> <p>Depuis 2018, le Groupe a structuré son approche de prévention sécurité autour de « 7 Principes Fondamentaux pour la Sécurité » à destination de tous les salariés et particulièrement des opérateurs du Groupe ainsi que des employés des entreprises extérieures sous-traitantes.</p> <p>La plupart des maladies professionnelles déclarées par les employés du Groupe concernent essentiellement des troubles musculosquelettiques. Pour réduire ce phénomène, des démarches ont été engagées par le Groupe depuis plusieurs années pour mieux prendre en compte la pénibilité des postes et y remédier du mieux possible. L'analyse ergonomique des postes de travail fait partie des outils du <i>Faurecia Excellence System</i>. Ce sujet est systématiquement intégré dans la conception des produits et des outils de production. Il est contrôlé lors des audits des sites de production. Ces analyses, dont l'efficacité a été largement améliorée par l'utilisation de la technologie numérique, augmentée par l'intelligence artificielle, guident la mise en place de solutions d'amélioration sur les postes de fabrication.</p> <p>Depuis 2022 les équipes HSE de Faurecia et HELLA travaillent pour faire converger leurs processus de maîtrise du risque de sécurité au travail et déployer le <i>Faurecia Excellence System</i> au sein de l'ensemble du Groupe.</p> | | |

(1) À l'exclusion du risque de pandémie décrit à la section 2.1.1.7.

2.1.1.11. DPEF Impact environnemental des sites

| | Probabilité ●●○ | Impact ●○○ |
|---|---|---------------|
| IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DU RISQUE | IMPACT POTENTIEL POUR LE GROUPE | |
| Compte tenu de ses activités industrielles ainsi que de l'utilisation de nombreux produits et de matières potentiellement polluantes rentrant dans le cadre du processus de fabrication de ses produits, le Groupe peut être exposé à des risques environnementaux, tels que le risque de pollution accidentelle ou le risque lié au durcissement des réglementations environnementales. Le Groupe pourrait également être exposé à des risques opérationnels liés à une mauvaise gestion énergétique (générant des émissions de CO ₂ excessives) ou à une mauvaise gestion des matières premières ou déchets. | Un non-respect des réglementations environnementales pourrait nuire à la réputation du Groupe et générer un impact financier important (entre autres sous la forme de condamnations pénales mais aussi de pertes d'opportunités). Une pollution accidentelle pourrait également obliger le Groupe à engager des frais importants de remise en état des sites concernés. | |
| MAÎTRISE DU RISQUE | | |
| Le Groupe a formalisé, en 2017, une politique environnementale aux termes de laquelle le Groupe s'engage à réduire les impacts environnementaux de ses installations. L'analyse et la maîtrise des risques environnementaux sont basées sur le référentiel ISO 14001. Pour mettre en œuvre et piloter sa politique environnementale, le Groupe s'appuie sur un Comité environnement tenu chaque mois, sous la présidence de la Direction des opérations du Groupe et qui réunit des experts métiers. | | |
| Chaque activité a nommé un Directeur HSE qui s'appuie sur (i) un réseau de managers HSE au niveau des divisions (essentiellement géographiques) et (ii) des coordinateurs HSE au sein de chaque site Faurecia. Ces derniers apportent leur expertise à la Direction de l'usine. Ils sont aussi chargés de l'application des procédures et de veiller au respect de la réglementation ainsi que des standards Faurecia. Les équipes de HELLA travaillent en étroite collaboration avec celles de Faurecia pour standardiser leurs méthodes. | | |
| Le montant des investissements déclaré par les établissements pour la protection de l'environnement, la réduction des nuisances ainsi que le montant des provisions pour risques à l'environnement est indiqué au chapitre 4 « Performance extra-financière » du présent Document d'enregistrement universel. | | |
| Par ailleurs, le Groupe a contracté des polices d'assurance afin de couvrir les sinistres pouvant résulter d'une pollution environnementale. | | |

2.1.1.12. DPEF Acquisition & rétention des talents

Probabilité



Impact

**IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DU RISQUE**

La stratégie du Groupe s'articule autour de quatre priorités liées à la mobilité : la sécurité, la durabilité, les solutions technologiques avancées et les expériences personnalisées. Le développement de produits liés à ces quatre priorités stratégiques fait appel à des savoir-faire inédits dans le domaine automobile et nécessite par conséquent de disposer des ressources adaptées maîtrisant ces nouvelles technologies.

Le Groupe pourrait rencontrer des difficultés à attirer et conserver les talents nécessaires permettant d'apporter les compétences requises au développement ou à la production de ses produits ou services innovants, en particulier si l'industrie automobile est considérée comme moins attrayante par les nouvelles générations.

En outre, le Groupe est en concurrence avec d'autres entreprises pour trouver du personnel qualifié, y compris du personnel technique et d'ingénierie.

IMPACT POTENTIEL POUR LE GROUPE

Des vacances de poste trop longues, des taux de rotation trop élevés ou un manque de diversité pourraient avoir un impact sur la motivation et la productivité des équipes mais également sur le coût des investissements pour recruter, former et intégrer les nouveaux arrivants.

De plus, la perte de l'équipe de Direction du Groupe ou les personnes clés (par exemple pendant l'intégration d'une acquisition) pourrait avoir un effet négatif sur ses opérations. De tels risques pourraient aussi ralentir les activités de développement et d'innovation du Groupe et avoir un impact négatif sur ses résultats et sa réputation.

MAÎTRISE DU RISQUE

Le Groupe définit et déploie plusieurs politiques et actions liées au recrutement, au développement et aux récompenses pour assurer l'attractivité et la rétention de ses talents. Ces actions sont adaptées en fonction du pays d'implantation.

Attraction des talents

En 2022, le Groupe a poursuivi ses efforts sur la sélection des jeunes diplômés et professionnels en début de carrière afin de réussir le recrutement et de fidéliser les talents de demain. Dans ce contexte, le Groupe a mis en œuvre des partenariats privilégiés avec plus de 100 écoles, universités et établissements supérieurs dans de nombreux pays où le Groupe est implanté.

Le Groupe utilise le volontariat international en entreprise (VIE) en tant que levier clé pour réaliser ses objectifs de recrutement de jeunes diplômés. Le nombre de VIE est en constante augmentation depuis plusieurs années.

Depuis 2022, le Groupe a lancé une solution d'intelligence artificielle pour faciliter le recrutement et a déployé une app digital spécifique pour découvrir le Groupe, ses valeurs, sa stratégie et son organisation et améliorer l'intégration.

Chaque nouvel embauché bénéficie d'un programme d'intégration spécifique lui permettant de découvrir le Groupe, ses valeurs, sa stratégie et son organisation.

Développement des talents

Pour préparer les managers de demain, le Groupe anticipe l'identification des talents le plus tôt possible. Après une période où les employés démontrent leurs talents avec succès, le Groupe leur propose divers parcours de carrière pour continuer à démontrer leur plein potentiel. Ces parcours incluent une mobilité transversale inter-fonctions/inter-divisions, le travail en mode projet et des missions de courte durée. L'objectif vise à faire grandir les employés en leur faisant dépasser leur zone de confort et leur faire acquérir des compétences managériales générales.

Les experts sont également reconnus grâce à un processus spécifique.

Le Groupe propose par ailleurs un large catalogue de formations. L'Université Faurecia a formé plus de 8 300 collaborateurs sur l'année 2022 et l'offre de formation en ligne (*Learning Lab*) a passé, en 2022, le cap du premier million d'heures de formation délivrées depuis sa mise en place en 2016. Cette offre est disponible chez HELLA depuis 2022.

Reconnaissance

La politique de rémunération du Groupe fait l'objet d'une revue annuelle auprès de cabinets spécialisés afin d'assurer notamment une compétitivité sur le marché local. La rémunération dépend de plusieurs éléments liés à la performance individuelle mais aussi à la performance collective. La part de rémunération variable augmente de manière croissante avec le niveau de responsabilité exercé. Ces différentes thématiques font l'objet d'un suivi à travers des indicateurs clés de performances (KPI) dédiés.

En 2022, Faurecia s'est vu décerné le label Top Employer (Inde – *Top Employer Institute*), le label Happy Trainees (Groupe – *ChooseMyCompany*) ainsi que le trophée « DRH International » pour nos innovations numériques d'intégration et d'introduction d'intelligence artificielle (Victoires des Leaders du Capital Humain). Faurecia est classé comme « *most attractive company* » par les étudiants ingénieurs (France, *Universum*) et figurent parmi le Top 100 des employeurs pour les étudiants de premier cycle universitaire au Royaume-Uni (*RateMyPlacement*).

Pour plus d'informations sur la promotion de la diversité dans l'attraction et le développement des talents, se référer à la section 4.2.6 du chapitre 4 du présent Document d'enregistrement universel.

2.1.2. Risques financiers & de marché

2.1.2.1. Risque de liquidité

| | Probabilité ●●○ | Impact ●●○ |
|---|--|---------------|
| IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DU RISQUE | IMPACT POTENTIEL POUR LE GROUPE | |
| Afin d'assurer le financement de ses investissements et de ses autres besoins de trésorerie, le Groupe doit s'assurer d'un accès aux ressources de financement fournies tant par les institutions financières que par les marchés financiers. | Un ralentissement économique mondial et/ou une perturbation des marchés du crédit pourraient réduire l'accès du Groupe aux capitaux ou aux liquidités nécessaires à ses opérations et à l'exécution de son plan stratégique. Si l'accès du Groupe à ces ressources devait être limité de manière significative, ou si les coûts du capital devaient augmenter de manière significative, en raison de la baisse des notations de crédit, des conditions industrielles en vigueur, de la volatilité des marchés financiers ou d'autres facteurs, l'incapacité d'accéder à ces ressources pourrait avoir un impact négatif sur la rentabilité du Groupe et sur sa situation financière, ses résultats d'exploitation ou ses flux de trésorerie. | |

MAÎTRISE DU RISQUE

La liquidité du Groupe est principalement assurée par ses émissions obligataires et par sa ligne de crédit syndiquée.

Le Groupe a émis entre 2018 et 2022 plusieurs obligations pour un montant total de 5 640 millions d'euros, à échéance entre juin 2025 et juin 2029.

Par ailleurs, Faurecia dispose auprès de ses banques d'une ligne de crédit de 1,5 milliard d'euros à échéance fin mai 2026. Au 31 décembre 2022, cette facilité de crédit n'était pas tirée. Cette ligne contient une seule clause restrictive en matière de ratios financiers consolidés : le ratio dette nette/EBITDA doit être inférieur à 3,00 à l'exception du 31 décembre 2022 où le ratio dette nette/EBITDA doit être inférieur à 3,75. Le respect de ce ratio conditionne la disponibilité du crédit.

Les différentes composantes de la dette à long terme de Faurecia ainsi que l'échéancier de liquidité globale du Groupe sont détaillés aux notes 26.2 et 26.3 de l'annexe aux comptes consolidés. Comme indiqué à la note 26.3 de l'annexe aux comptes consolidés, au 31 décembre 2022, le ratio financier imposé par la facilité de crédit syndiqué était respecté.

Les détails concernant l'opération de financement de l'intégration de HELLA se trouvent dans le chapitre 1, note 26.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Dans le cadre de l'acquisition de HELLA, Faurecia disposait d'une ligne de crédit relais (Bridge Loan) de 5,5 milliards d'euros signée en août 2021. Cette ligne a été refinancée entièrement au 2 février 2023 via diverses opérations sur les marchés de capitaux en 2021, 2022 et 2023. Les différentes composantes de la dette à long terme de Faurecia ainsi que l'échéancier de liquidité globale du Groupe sont détaillés aux notes 26.2 et 26.3 de l'annexe aux comptes consolidés. Comme indiqué à la note 26.3 de l'annexe aux comptes consolidés, au 31 décembre 2022, le ratio financier imposé par la facilité de crédit syndiqué était respecté.

Le Groupe a confirmé le 20 février 2023, lors de la présentation des résultats annuels 2022, son objectif d'atteindre un total d'un milliard d'euros de cessions d'actifs non-stratégiques d'ici fin 2023, incluant la partie déjà réalisée au deuxième semestre 2022. Ce programme de cessions d'actifs non-stratégiques fait partie du plan de désendettement du Groupe suite à l'acquisition de la participation majoritaire dans HELLA. Les informations récentes relatives à l'avancée de ce programme figurent dans les événements récents du chapitre 1.

| Ratio | Contrainte | Valeur au 31/12/2022 |
|------------------------------|------------|----------------------|
| Dette nette*/EBITDA ajusté** | < 3,75*** | 2,6 |

* Endettement net consolidé.

** Marge opérationnelle, majorée des dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles, correspondant aux 12 derniers mois.

*** Ratio exceptionnellement relevé de 3 à 3,75 à la suite de la négociation avec nos banques effectuées en avril 2022. La contrainte redescend à 3 au 30 juin 2023.

2.1.2.2. Risque de taux

| | Probabilité ●●○ | Impact ●○○ |
|---|---|---------------|
| IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DU RISQUE | IMPACT POTENTIEL POUR LE GROUPE | |
| <p>Une partie significative de la dette du Groupe étant à taux variable, le Groupe est exposé à des risques significatifs liés aux variations des taux d'intérêt. Au 31 décembre 2022, avant la prise en compte de l'impact des couvertures de taux d'intérêts, cette partie représentait 29,1 %.</p> | <p>Une variation significative des taux d'intérêts combinée à une mauvaise mise en œuvre de la politique de couverture de ces taux conduirait à une hausse des frais financiers et pourrait impacter sensiblement les résultats financiers du Groupe.</p> | |
| MAÎTRISE DU RISQUE | | |
| <p>Le Groupe gère de façon centralisée la couverture du risque de taux. Cette gestion est mise en œuvre par la Direction du financement et de la trésorerie du Groupe, sous la responsabilité de la Direction générale. Les décisions de gestion sont prises au sein d'un Comité des risques de marché qui se réunit mensuellement.</p> <p>Une partie significative de la dette (crédit syndiqué s'il est tiré, financements à court terme et moyen terme, billets de trésorerie) étant à taux variable, la politique de couverture, lorsqu'elle est mise en œuvre, a pour objectif de limiter l'effet de la variation des taux courts sur le résultat du Groupe. La position de taux du Groupe en fonction de la nature des instruments utilisés ainsi que la sensibilité au niveau des taux courts des intérêts financiers de la dette sont détaillées à la note 30 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>À fin décembre 2022, la part de la dette financière du Groupe à taux variable (avant prise en compte de l'impact des instruments de couverture de taux) représentait 29,4 % du total de la dette (contre 24,6 % à fin décembre 2021). La dette financière à taux variable résulte essentiellement de la dette à court terme.</p> <p>Les principales composantes de la dette à long terme à taux fixe sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ les obligations à échéance juin 2025 émises en mars 2018 et juillet 2020 pour un montant total de 1 000 millions d'euros ; ■ les obligations à échéance juin 2026 émises en mars et octobre 2019 pour un montant total de 750 millions d'euros ; ■ les obligations à échéance juin 2026 émises en novembre 2022 pour un montant de 700 millions d'euros ; ■ les obligations à échéance juin 2027 émises en novembre 2019 et février 2021 pour un montant de 890 millions d'euros ; ■ les obligations à échéance juin 2028 émises en juillet 2020 pour un montant de 700 millions d'euros ; ■ les obligations vertes à échéance juin 2029 émises en mars 2021 pour un montant de 400 millions d'euros ; ■ le prêt BEI à échéance juillet 2029 signé en juillet 2022 pour un montant de 315 millions d'euros et tiré pour 289 millions d'euros ; ■ les obligations vertes (<i>Sustainability-linked bonds</i>) à échéance en février 2027 émises en novembre 2021 pour un montant de 1,2 milliard d'euros pour préfinancer en partie l'acquisition de HELLA ; ■ une partie du <i>Schuldscheindarlehen</i> de 700 millions d'euros émis en décembre 2018 dans le cadre de l'acquisition de Clarion Co. Ltd ; ■ les obligations à échéance mai 2024 émises par HELLA pour un montant de 300 millions d'euros ; ■ les obligations à échéance janvier 2027 émises par HELLA pour un montant de 500 millions d'euros ; ■ une partie du ESG-linked <i>Schuldscheindarlehen</i> de 700 millions d'euros émis en décembre 2021, lequel a servi à financer en partie l'acquisition de HELLA. | | |

2.1.2.3. Risque de changeProbabilité
●●○Impact
●○○**IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DU RISQUE**

Compte tenu (i) de son implantation internationale dans de nombreux pays hors de la zone euro, notamment en raison de la localisation de certains de ses sites de production, (ii) et du fait que certaines filiales achètent des matières premières ainsi que d'autres fournitures ou vendent leurs produits dans une monnaie autre que leur monnaie fonctionnelle, le Groupe est confronté au risque de fluctuation des devises étrangères. Le risque naît lorsque des filiales du Groupe ont des ventes ou des coûts libellés dans une devise autre que leur devise fonctionnelle.

Le Groupe est aussi soumis à un risque de translation lié à la contribution des filiales, dont la devise de comptabilisation n'est pas l'euro, aux résultats consolidés du Groupe. Les ventes, le résultat et le cash flow de ces filiales, lorsqu'ils sont convertis en euros, sont sensibles aux variations du cours de leur devise de comptabilisation par rapport à l'euro.

IMPACT POTENTIEL POUR LE GROUPE

Une fluctuation trop importante des taux de change pourrait avoir un impact négatif sur les résultats financiers du Groupe.

MAÎTRISE DU RISQUE

La note 30.2 de l'annexe aux comptes consolidés donne la description détaillée des positions de change sous-jacentes et des instruments dérivés qui les couvrent. Cette note donne également une description détaillée de la sensibilité du résultat et des capitaux propres du Groupe aux fluctuations par rapport à l'euro des principales devises auxquelles le Groupe est exposé.

Le Groupe couvre de façon centralisée le risque de change de Faurecia et de ses filiales, lié à leurs opérations commerciales, au moyen d'opérations de change à terme ou optionnelles ainsi que de financement en devises. Cette gestion centralisée est mise en œuvre par la Direction du financement et de la trésorerie de Faurecia, sous la responsabilité de la Direction générale. Les décisions de gestion sont prises au sein d'un Comité de gestion des risques de marché qui se réunit mensuellement.

Les transactions futures sont couvertes sur la base des flux prévisionnels établis lors de la préparation des budgets validés par la Direction générale, ces prévisions étant remises régulièrement à jour.

Les filiales dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro bénéficient de prêts intra-groupe dans leurs devises fonctionnelles. Ces prêts étant refinancés en euros, et bien qu'ils soient éliminés en consolidation, contribuent à l'exposition au risque de change du Groupe. Ce risque est couvert au moyen de swaps de change ou de financement dans la devise en question.

2.1.2.4. Risque lié aux matières premières et à l'inflation des coûts

| IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DU RISQUE | Probabilité ●●○ | Impact ●●● |
|--|---|---------------|
| <p>Le Groupe est exposé aux risques matières premières, soit via ses achats directs de matières premières, soit indirectement au travers des composants achetés à ses fournisseurs.</p> <p>En 2022, les achats de matières premières de résines thermoplastiques, d'aciers et de composants électroniques ainsi que la part des achats de matières premières des pièces fabriquées à partir de ces mêmes matières premières ont représenté environ 45% du total des achats du groupe. Leurs prix sont soumis à des fluctuations dont les principales causes sont liées aux capacités structurelles de l'offre, de la demande et des relations géopolitiques internationales.</p> <p>En 2022, l'inflation croissante contribue également à la hausse des coûts sur les composants achetés pour les parts d'énergie, de transport et de main d'œuvre. La crise de l'énergie en Europe comme conséquence de la crise en Ukraine est un facteur aggravant pour le coût de l'énergie dans cette zone géographique.</p> <p>Dans la mesure où les contrats de vente avec les clients ne prévoient pas de clauses d'indexation systématique sur le cours des matières premières utilisées par le Groupe, celui-ci est exposé à l'évolution défavorable du prix de ces matières. Le Groupe n'utilise pas de produits dérivés pour couvrir ses achats de matières premières ou d'énergie. Par ailleurs, la crise du Covid-19 continue de générer des tensions sur l'approvisionnement des matières premières qui peuvent avoir un impact sur les prix, en particulier, les risques liés aux pénuries de semi-conducteurs qui sont présents dans de nombreux produits du Groupe et qui devraient se poursuivre au moins sur tout ou partie de 2023. Concernant l'inflation, les contrats de vente avec les clients ne prévoient pas de clause d'indexation sur les paramètres de coûts.</p> | <p>Les ventes du Groupe, ainsi que son résultat d'exploitation et son résultat net, pourraient être affectés si les prix des matières premières qu'il utilise, notamment l'acier et les plastiques, subissaient une forte augmentation. Il en va de même pour la hausse des coûts liés à l'inflation.</p> <p>Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de répercuter toutes ces augmentations de coûts sur ses clients et l'impact pourrait se refléter sur les résultats financiers du Groupe.</p> <p>Si le Groupe n'est pas en mesure de se fournir en quantité suffisante de semi-conducteurs ou, en Europe, d'énergie pour ses sites industriels et/ou pour ses fournisseurs, il pourrait être exposé à des pertes opérationnelles ainsi qu'à des réclamations de clients demandant une indemnisation (produits de série ou phase de lancement).</p> <p>Les goulots d'étranglement dans la chaîne de valeur, qui résultent principalement d'une pénurie générale de certains composants électroniques et qui ont été amplifiés par des facteurs externes sur lesquels le Groupe n'a qu'un contrôle limité, pourraient entraîner une hausse des coûts (transport, matières premières, énergie, main-d'œuvre, suivi de qualité et perturbations du processus de production) et l'impact pourrait se refléter sur les résultats financiers du Groupe.</p> <p>Ces risques pourraient également affecter les relations client-fournisseur. Les constructeurs automobiles pourraient exiger la création de stocks de sécurité plus importants, suivie d'une révision des accords contractuels existants et l'impact pourrait se refléter sur les résultats financiers du Groupe.</p> <p>Une variation de 10% à 20% du prix des matières aurait sur la marge opérationnelle du Groupe, un impact de 50 pb à 100 pb.</p> | |
| MAÎTRISE DU RISQUE | | |
| <p>Le Groupe réduit ce risque grâce à une politique commerciale permanente de négociation avec ses clients et une gestion stricte des stocks. Il n'est pas fait recours à des instruments dérivés pour la couverture de ses achats de matières premières et énergétiques.</p> <p>L'exposition du Groupe à ce risque évolue dans la mesure où la majeure partie de la fluctuation du prix des matières premières rentre dans un mécanisme d'indexation ou de renégociations fréquentes avec la plupart de ses clients, selon le principe de <i>pass through basis</i>. Ainsi l'exposition qui reste à la charge du Groupe est d'environ 10% de l'exposition totale aux coûts des matières premières. Dans le cadre de variations très significatives des prix des matières premières, des négociations spécifiques venant au-delà des mécanismes d'indexation habituels sont mises en œuvre pour réduire davantage l'exposition au risque lié à la hausse des coûts.</p> <p>A la suite de la crise du Covid-19, des actions spécifiques ont été mises en œuvre notamment en matière de diversification du panel des fournisseurs de matières premières mais aussi en matière de gestion des stocks de sécurité et de suivi des impacts de hausse de coûts liés à l'inflation et leurs répercussions aux clients.</p> <p>Le Groupe travaille activement à minimiser ces risques avec une démarche proactive de la gestion du risque fournisseur. Cette démarche comprend (i) une stratégie de multi-sourcing, dans la mesure où cette solution est réalisable en termes de faisabilité technique et économique tout en utilisant le panel de fournisseurs qualifiés existant et (ii) des méthodes déployées de manière continue par le Groupe pour identifier des produits de substitution disponibles sur le marché.</p> | | |

2.1.2.5. Risque de crédit client

| | Probabilité ●●○ | Impact ●●○ |
|---|---|---------------|
| IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DU RISQUE | IMPACT POTENTIEL POUR LE GROUPE | |
| Compte tenu du contexte économique du secteur automobile (l'émergence de nouveaux acteurs, une baisse des volumes, des normes environnementales de plus en plus strictes, etc.), le Groupe ne peut exclure que plusieurs de ses clients ne puissent honorer certains contrats ou se retrouvent dans une situation financière difficile. En 2022, les cinq premiers clients du Groupe ont représenté 56,7 % des ventes, comme suit : Volkswagen (18,3 %), Stellantis (13,4 %), Ford (8,7 %), Renault-Nissan-Mitsubishi (7,9%) et les OEM chinois (8,4 %). | L'absence de recouvrement d'une créance client en cas de défaut de paiement (résultant de la faillite du client par exemple) pourrait avoir un impact négatif sur les résultats financiers du Groupe. | |
| MAÎTRISE DU RISQUE | | |
| Les créances clients font l'objet d'un suivi régulier par la Direction financière du Groupe. Un dispositif d'évaluation des risques de crédit client a été mis en œuvre fin 2019 permettant notamment d'évaluer ce risque dès l'acquisition d'un nouveau client. Au 31 décembre 2022, les retards de paiement du Groupe représentaient 240 millions d'euros, soit 0,9% du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice. Le détail des comptes clients et des comptes rattachés figure en note 18 de l'annexe aux comptes consolidés. | | |

2.1.3. Risques juridiques, réglementaires & réputationnels

2.1.3.1. Évolution réglementaire & tensions géopolitiques

| IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DU RISQUE | Probabilité ●●● | Impact ●●○ |
|--|---|---------------|
| <p>En raison du caractère international de ses activités, le Groupe est exposé à différents risques de natures économique, politique, fiscale, juridique et autres, dans les pays où il est présent.</p> <p>Ces risques peuvent résulter notamment de tensions géopolitiques accrues (y compris celles entre les Etats-Unis et la Chine et entre la Russie et l'Ukraine), de l'instabilité régionale ou de l'imposition de barrières commerciales et de politiques protectionnistes dans divers pays.</p> <p>Au 31 décembre 2022, le Groupe était présent dans 44 pays et a réalisé 45 % de son chiffre d'affaires en Europe, Moyen-orient et Afrique, 27 % en Asie, 28 % en Amériques.</p> <p>Les risques auxquels Faurecia est exposé incluent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ les modifications éventuelles des législations et réglementations, des politiques commerciale, monétaire ou fiscale en vigueur dans certains pays étrangers et, en particulier, les risques d'expropriation et de nationalisation ; ■ les réglementations douanières, les contrôles monétaires, les restrictions ou exigences en matière d'investissement, ou relatives au commerce international, telles que les sanctions internationales ou toute autre contrainte telle que les prélèvements ou autre forme d'imposition sur les règlements et autres modalités de paiement ; ■ la difficulté de faire respecter les contrats, de percevoir les créances et de protéger les biens via les systèmes juridiques, notamment en matière de protection de la propriété intellectuelle ; ■ les tensions dans la chaîne de valeur et les conséquences que cela pourrait entraîner (voir également le facteur de risque 2.1.1.9 « Perturbations de la chaîne de valeur & défaillance fournisseur »). | <p>Une mauvaise prise en compte ou anticipation des décisions réglementaires ou modifications des exigences légales pourrait avoir un impact négatif significatif (en particulier financier) sur l'activité et les résultats du Groupe. Ainsi par exemple, les autorités gouvernementales d'un pays dans lequel le Groupe a des activités pourraient procéder à des évolutions des normes applicables à ses produits pouvant avoir des conséquences négatives sur la marge opérationnelle du Groupe.</p> <p>Ces risques pourraient être aggravés par les tendances et les évolutions macroéconomiques, telles que les tensions commerciales entre les différentes régions du monde et entraîner des changements défavorables dans les politiques commerciales qui s'appliquent aux produits du Groupe.</p> <p>Ces évolutions pourraient avoir un effet significatif défavorable sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.</p> | |
| MAÎTRISE DU RISQUE | | |
| <p>Le Groupe s'appuie sur l'expertise de ses Directions juridique, fiscale et financière qui assurent une veille permanente des législations et réglementations tant en France qu'à l'étranger par l'intermédiaire des relais locaux (collaborateurs, réseaux d'avocats, de fiscalistes, etc.). La Direction de la stratégie intègre une cellule de veille qui analyse les aspects réglementaires en termes de durabilité et qui dispose d'un lien direct avec les activités. Celle-ci peut anticiper les changements qui pourraient impacter le design des produits du Groupe. Les évolutions pouvant avoir un impact significatif sur l'activité du Groupe font l'objet d'une revue régulière et des mesures spécifiques sont prises afin de couvrir les risques associés.</p> <p>Le Groupe évalue le risque des pays où il est présent. Il s'appuie pour ce faire sur l'outil d'un prestataire externe qui produit une cartographie des risques par pays, classifiée selon un code de trois couleurs représentant le niveau de risque externe. La méthode repose sur plusieurs critères fondamentaux pour le métier de l'équipementier automobile.</p> <p>Les équipes Faurecia et HELLA se synchronisent sur le sujet du risque de tensions géopolitiques.</p> | | |

2.1.3.2. Litiges majeurs

| | Probabilité ●●○ | Impact ●●○ |
|---|---|---------------|
| IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DU RISQUE | IMPACT POTENTIEL POUR LE GROUPE | |
| <p>Compte tenu de son rôle important et de la nature des activités de fabrication dans l'industrie automobile mondiale, le Groupe peut faire l'objet de litiges ou de plaintes de la part de ses clients, fournisseurs, utilisateurs finaux ou autorités gouvernementales ou faire l'objet d'actions collectives. Ces poursuites, plaintes et procédures surviennent généralement dans le cours normal des affaires et comprennent des réclamations relatives à la responsabilité du fait des produits, à la sécurité des produits, à l'environnement, à la sécurité et la santé, à la propriété intellectuelle, à l'emploi, aux questions commerciales et contractuelles et à diverses autres questions.</p> <p>Le Groupe pourrait également faire l'objet d'enquêtes de la part de diverses autorités de réglementation concernant le respect des lois locales dans certaines juridictions.</p> | <p>La fréquence et l'issue de telles poursuites, enquêtes, plaintes ou procédures ne peut être anticipée avec certitude. Un litige majeur pourrait avoir un impact négatif plus important qu'anticipé sur la situation financière du Groupe, sa capacité à opérer ou à porter atteinte à son image.</p> | |
| MAÎTRISE DU RISQUE | | |
| <p>Les litiges du Groupe font l'objet de provisions adéquates en fonction des éléments connus et des informations disponibles à la clôture des comptes. La note 24.2 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2022 décrit les litiges significatifs en cours et indique le montant global des provisions constituées pour litiges.</p> <p>Les litiges sont suivis trimestriellement au niveau du Groupe et mensuellement au niveau des activités à travers un reporting établi par la Direction juridique. Des mesures préventives, notamment en matière de formation des équipes métiers, la négociation des conditions contractuelles et l'identification proactive des risques juridiques potentiels sont mises en œuvre de manière continue.</p> <p>Depuis 2022, le même processus est mis en place pour suivre les litiges de HELLA.</p> | | |

2.1.3.3. **DPEF** Chaîne de valeur responsable

Probabilité



Impact

**IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DU RISQUE**

Le Groupe accorde une importance particulière aux risques liés aux droits fondamentaux (travail des enfants, travail forcé, non-respect de la liberté syndicale, dommages environnementaux, etc.) vis-à-vis de ses activités, de l'ensemble de ses fournisseurs et sous-traitants. En raison d'un nombre important de fournisseurs (plus de 25 000 répartis dans 60 pays en 2022), le Groupe ne peut exclure l'existence, et pourrait ne pas avoir connaissance, de mauvaises pratiques au sein de ses fournisseurs, en matière de respect de l'environnement, de l'éthique des affaires, du droit du travail ou des droits humains et des libertés fondamentales.

IMPACT POTENTIEL POUR LE GROUPE

Si l'un des fournisseurs du Groupe est non conforme, ou s'il est soupçonné de ne pas avoir respecté les normes environnementales, l'éthique des affaires, le droit du travail ou les droits de l'homme et les droits fondamentaux, ou si l'intégrité du Groupe est remise en question sur ces sujets, cela pourrait avoir des conséquences significatives sur la réputation, l'activité et la situation financière du Groupe.

MAÎTRISE DU RISQUE

La Direction des achats Groupe a mis en place une politique d'achats durables nommée *Buy Beyond* qui traduit l'engagement du Groupe à respecter les exigences de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance. Cette politique consiste notamment à effectuer une analyse systématique des fournisseurs intervenant dans les processus de production du Groupe en amont de leur sélection. Pour les fournisseurs déjà existants, un ciblage sur les principaux fournisseurs est effectué. Cette analyse s'effectue par le biais du partenaire Ecovadis et porte sur les axes suivants :

- **Éthique** : évaluation de l'organisation sur sa capacité à mettre en place des actions tangibles pour assurer la protection des données, combattre la corruption, la fraude, les pratiques anti-concurrentielles, le blanchiment d'argent et éviter les conflits d'intérêts ;
- **Social et Droits de l'homme** : évaluation du degré de maturité de l'organisation en fonction des réponses apportées sur la santé et la sécurité des employés, les conditions de travail, les relations sociales, le travail forcé et le travail des enfants, la discrimination et le respect des droits fondamentaux ;
- **Environnement et Achats responsables** : évaluation de la politique formalisée, des mécanismes de vérification et des certifications obtenues.

Depuis 2019, l'évaluation des fournisseurs dans Ecovadis exige un score minimal. Dans un souci d'amélioration continue, celui-ci évolue chaque année, passant de 30 sur 100 en 2019 et à 40 sur 100 en 2022. Par ailleurs, les audits qualité fournisseurs, qui sont un prérequis pour intégrer le panel de fournisseurs du Groupe, englobent également les aspects RSE.

Le Groupe s'engage à établir des relations étroites et sur le long terme avec ses fournisseurs, fondées sur la croissance et le bénéfice mutuel. Ainsi, il est demandé aux fournisseurs de respecter la politique d'achats *Buy Beyond*, à travers l'application, dans leurs propres organisations et chaînes logistiques globales, du Code de conduite fournisseurs et sous-traitants mis en place par Faurecia dès 2013 et qui est, de surcroît, systématiquement intégré dans les documents de consultation obligatoires envoyés aux fournisseurs. La politique d'achats responsables est détaillée au chapitre 4 « Performance extra-financière », section 4.3.4 « Chaîne de valeur responsable » du présent Document d'enregistrement universel.

Enfin, le Groupe dispose d'un dispositif d'alerte externe permettant de signaler toute atteinte relative aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement. Ce processus est en cours d'harmonisation entre Faurecia & HELLA afin de couvrir l'ensemble de la base des fournisseurs du Groupe.

2.1.3.4. Propriété intellectuelle

Probabilité
●●●

Impact
●○○

IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DU RISQUE

Le Groupe conduit une politique active de recherche et développement et attache une grande importance à la protection des innovations qui en sont issues. Le Groupe dépose ainsi des brevets et des modèles sur des technologies, produits et procédés dans de nombreux pays. En particulier, 759 nouvelles demandes de brevet et 743 extensions territoriales ont été déposées par le Groupe en 2022, soit 1 502 dépôts de brevet. Le portefeuille brevets comprend plus de 14 300 titres.

En raison de ces volumes importants, le Groupe peut être exposé à la contrefaçon de ses droits de propriété intellectuelle par des tiers.

Par ailleurs, compte tenu de sa politique d'innovation active, le Groupe pourrait également être exposé à une utilisation involontaire de droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers (droits non publiés ou non identifiés).

IMPACT POTENTIEL POUR LE GROUPE

De tels événements sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur les activités et les résultats du Groupe ainsi que sur son image et la qualité de ses produits.

Le Groupe ne peut pas écarter le risque que ses droits de propriété intellectuelle soient contestés par un tiers, y compris par des entités qui n'exercent pas d'activités ou des « chasseurs de brevets » (« *patent trolls* »), sur la base de droits préexistants ou pour toute autre raison, fondée ou non. L'utilisation de nouvelles technologies comporte également le risque de porter atteinte aux brevets d'autres sociétés. La matérialisation d'un tel risque pourrait avoir un impact financier en raison de réclamations pour dommages ou perte de revenus d'entreprise, et être dommageable à la réputation du Groupe. Le Groupe peut également être contraint de modifier ses produits ou procédés ou encore de négocier des droits d'utilisation avec des tiers entraînant des conséquences financières significatives.

En outre, dans les pays étrangers, le Groupe ne peut pas avoir la certitude de détenir ou d'obtenir des droits de propriété intellectuelle et industrielle offrant le même niveau de protection que ceux en France.

MAÎTRISE DU RISQUE

Afin de soutenir et d'accompagner sa politique d'innovation et de renforcer la protection de ses droits, le Groupe dispose d'une organisation centralisée qui traite de l'ensemble des sujets, tant techniques que juridiques, de la propriété intellectuelle. Des Comités brevets bimestriels organisés pour chaque activité permettent de prendre les décisions stratégiques pour la protection des inventions avec l'ensemble des acteurs. Des Comités de direction propriété intellectuelle définissent deux fois par an les orientations stratégiques des activités et leur application ainsi que les moyens nécessaires.

Le Groupe dépose des brevets et des modèles sur des technologies, produits et procédés dans de nombreux pays. Le Groupe protège aussi son nom et certaines gammes de produits par le droit des marques. À titre d'exemple, la marque Faurecia est protégée dans tous les pays d'intérêt pour le Groupe et fait l'objet d'une surveillance continue.

Le Groupe dispose d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle important et solide. Il s'appuie sur des équipes internes d'experts et de spécialistes ainsi que sur un réseau mondial de conseils, qui procèdent notamment à des recherches d'antériorités, à des veilles technologiques et surveillances de la concurrence ainsi qu'à des analyses des titres de tiers par rapport aux projets en cours.

Le Groupe entreprend des actions afin de prévenir, faire cesser et sanctionner des atteintes à ses droits de propriété intellectuelle. Le Groupe peut notamment agir à l'encontre de tiers qui utilisent ses brevets, son savoir-faire, ses dessins et modèles ou ses marques sans son autorisation ou encore former des oppositions ou actions en invalidation contre des brevets de tiers dont la délivrance ne lui semble pas justifiée.

2.1.3.5. **DPEF** Éthique des affaires

Probabilité



Impact

**IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DU RISQUE**

L'organisation du Groupe est décentralisée et implantée dans de nombreux pays. Chacun de ces pays peut disposer de législations en matière de lutte contre la corruption pouvant avoir un impact extraterritorial. C'est le cas notamment de la loi Sapin II en France, du *Bribery Act* au Royaume-Uni ou encore du *Foreign Corrupt Practices Act* aux États-Unis.

De plus, compte tenu également des spécificités liées au secteur automobile (en particulier, la présence d'un nombre d'acteurs réduit sur certains marchés), le Groupe pourrait également être exposé à des risques en matière de droit de la concurrence (accords entre concurrents par exemple).

Bien que le Groupe dispose d'un certain nombre de politiques et de mesures en place à l'échelle de l'entreprise, y compris le Code éthique, répondant aux dernières exigences de la législation française applicable en matière de lutte contre la corruption, il ne peut pas être garanti que des violations de ces exigences internes en matière de gouvernance d'entreprise ne se produiront pas.

IMPACT POTENTIEL POUR LE GROUPE

Ces réglementations, récentes pour certaines, et les spécificités du secteur exposent le Groupe à des sanctions en cas de manquement, ce qui pourrait, à terme, avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.

En outre, dans le cas où l'intégrité du Groupe sur ces sujets venait à être remise en question, cela pourrait entraîner des conséquences significatives sur sa réputation et son activité commerciale.

MAÎTRISE DU RISQUE

Les engagements éthiques de Faurecia sont formalisés et détaillés dans le Code éthique qui établit les règles essentielles de conduite et d'éthique applicables à l'ensemble du personnel ainsi qu'à ses partenaires. Ce Code éthique, traduit dans différentes langues, est remis à chaque nouveau collaborateur et est consultable sur les sites intranet et internet du Groupe. L'ensemble des collaborateurs du Groupe est tenu de respecter le Code éthique et de veiller, le cas échéant, à sa diffusion et à son respect. Le Groupe est par ailleurs doté d'un Code de conduite pour la prévention de la corruption. Il en découle des règles internes très largement diffusées auprès des collaborateurs. Ces règles couvrent notamment les sujets suivants : politique cadeaux et hospitalité ; donations et *sponsoring* ; gestion des conflits d'intérêts (via un outil électronique). HELLA dispose d'un code éthique distinct et s'est doté en 2022 d'un code de conduite pour la prévention de la corruption similaire à celui de Faurecia.

Le Groupe dispose depuis 2015 d'une Direction de la conformité. Celle-ci est placée sous la responsabilité du Directeur de la conformité qui est rattaché à la Directrice juridique du Groupe et secrétaire du Conseil d'Administration. La Direction de la conformité s'appuie sur des responsables régionaux de la conformité pour l'Amérique (États-Unis, Canada, Mexique, Brésil et Argentine), l'Asie et la zone EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique). Elle bénéficie également d'un réseau de correspondants au sein de chacune des divisions opérationnelles des activités appelés les *Compliance Leaders*.

Un programme de conformité avec :

- des programmes de formation en ligne avec le MOOC *Ethics*, le MOOC *Anti-corruption* ainsi que les MOOC *Antitrust* et *Internal Control Basics* sont destinés en priorité à la communauté des cadres du Groupe. Le déploiement et le suivi de ces formations se sont poursuivis en 2022 ;
- un questionnaire annuel en ligne relatif à la déclaration et à la gestion des conflits d'intérêts ;
- une ligne d'alerte interne sur les allégations de non-respect du Code éthique. Le Groupe dispose en effet d'un dispositif d'alerte, qui a fait l'objet d'une revue dans le cadre de la mise en conformité avec le règlement général sur la protection des données et la loi Sapin II, permettant à tout collaborateur ou partenaire de signaler tout manquement potentiel aux règles définies dans le Code éthique ;
- un important programme de conformité et de gestion du risque relatif aux pratiques anticoncurrentielles a été déployé dans l'ensemble du Groupe. Il repose notamment sur la mise en place d'une équipe experte dédiée au sein de la Direction juridique, un guide de bonnes pratiques en matière de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles, un programme de formations tant numériques que présentiels, auprès des populations à risque dans les différents pays où le Groupe opère ainsi qu'un plan de contrôles mis en œuvre dans les différents activités et divisions.

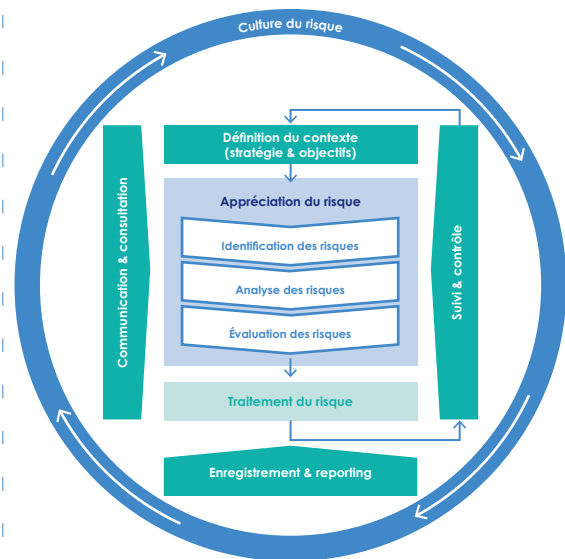
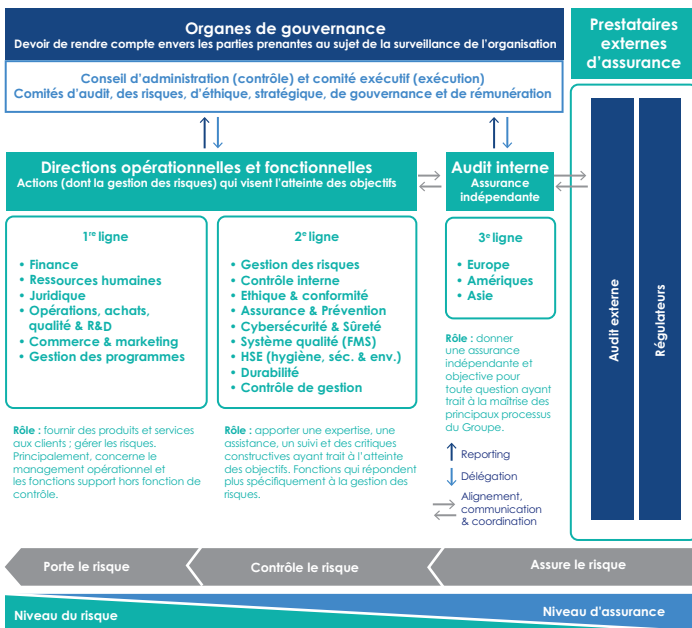
Faurecia et HELLA travaillent en étroite collaboration pour définir et déployer un programme de conformité commun qui réponde aux standards internationaux, notamment aux exigences de la loi Sapin 2.

2.2. Acteurs et dispositif

Le Conseil d'administration du Groupe est informé par le Comité d'audit, notamment en charge du suivi de l'efficacité du dispositif de maîtrise du risque et de contrôle interne (qui ne se limitent pas aux risques de natures comptable et financière), des principales actions déployées par le Groupe en la matière. Le Comité d'audit est lui-même informé grâce

à l'intervention de différents acteurs et procède tous les ans à une revue formelle du programme de gestion du risque et du système de contrôle interne.

Les schémas ci-dessous présentent, de manière synthétique, l'organisation et le fonctionnement de la maîtrise du risque et du contrôle interne au sein du Groupe.



2.2.1. Les Directions opérationnelles

Le Comité exécutif du Groupe examine de façon mensuelle les risques majeurs inhérents à l'activité du Groupe dans le cadre du Comité des opérations et contribue, au moins une fois par an, à la revue de la cartographie des risques préparée par le Comité des risques Groupe.

L'équipe dirigeante de chaque activité (*Business Group*) est responsable de l'identification et de la maîtrise des risques opérationnels inhérents à son activité, lesquels sont examinés au sein du Comité des opérations et du Comité des risques qui leur sont rattachés. Les fonctions opérationnelles et les fonctions support des activités orientent et conduisent les actions, y compris la gestion du risque, nécessaires à la réalisation des objectifs du Groupe.

2.2.2. Les Directions fonctionnelles

Les différentes Directions fonctionnelles du Groupe sont chargées, dans leurs domaines respectifs, de respecter et de faire respecter les réglementations et normes en vigueur, d'améliorer les processus qui leur sont propres et de collaborer avec les autres Directions afin d'améliorer les processus transverses. Elles exercent le contrôle de la performance des entités opérationnelles et assurent un rôle de coordination et de support sur les divisions et les sites qui leurs sont rattachés. Chaque manager est responsable de l'appréciation des risques au regard des processus dont il a la charge et est directement impliqué dans leur atténuation et la mise en œuvre des mesures de contrôle interne.

2.2.2.1. La Direction financière

LES PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES

La Direction financière du Groupe, placée sous l'autorité du Directeur général, est en charge de la définition des règles et des procédures, de la consolidation des comptes, de la gestion de la trésorerie et du financement, du contrôle de gestion, du contrôle interne ainsi que de l'audit interne.

Elle est investie des missions suivantes :

- définir les normes comptables et financières du Groupe conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux normes comptables et fiscales propres à chaque pays et veiller à leur respect ;
- établir les comptes sociaux annuels et les comptes consolidés mensuels et, plus particulièrement, l'information financière semestrielle et annuelle destinée à être publiée ;
- définir, améliorer et faire appliquer les procédures de contrôle interne nécessaires à la production d'une information comptable fiable. Ces procédures comprennent notamment une généralisation des inventaires permanents complétés par des prises d'inventaires physiques au moins annuellement, une stricte séparation des tâches et un contrôle rigoureux des accès aux différentes transactions comptables en fonction des différents métiers ;
- gérer et améliorer les systèmes d'information relatifs à la production des données comptables et financières.

Les Directeurs financiers pays ou région qui animent les centres de services financiers partagés sont rattachés à la Direction financière du Groupe. Ils sont responsables :

- de la production des états financiers et comptables de toutes les unités appartenant à leur périmètre dans le respect des normes IFRS et locales ainsi que des délais d'arrêté définis par le Groupe ;
- du respect et de l'amélioration des procédures de contrôle interne spécifiques à leur périmètre ;
- du renforcement du rôle et des compétences de la fonction comptable ;
- de la collaboration étroite avec les sites opérationnels de leur périmètre afin de travailler avec eux sur la résolution des problèmes de contrôle interne et l'efficacité globale du processus financier.

Cette organisation, entre, d'un côté, les services partagés responsables de la production des états financiers et du respect des normes et, de l'autre, les contrôleurs considérés comme copilotes du management d'une entité opérationnelle, permet d'assurer une réelle séparation des tâches et de mieux développer les compétences dans chaque métier avec pour résultat une meilleure efficacité globale ainsi qu'une réduction du risque de fraude.

A tous les niveaux du Groupe, les principes mis en œuvre pour l'élaboration des comptes sont :

- le traitement de l'exhaustivité des transactions ;
- la conformité des transactions aux principes comptables applicables ; et
- la revue périodique des actifs.

PROCESSUS DE REPORTING FINANCIER

Les processus de reporting ont pour objectif de fournir toutes les informations (financières et extra-financières) nécessaires au pilotage du Groupe et à la publication des états financiers en conformité avec les normes comptables applicables ainsi qu'avec les règles édictées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Un glossaire du « reporting » décrit l'ensemble du contenu des données de reporting. Des procédures explicitent comment celui-ci doit être effectué.

REPORTING MENSUEL

Le reporting mensuel est élaboré sur les outils de consolidation Oracle FFM (*Hyperion Financial Management*) et PBCS (*Planning and Budgeting Cloud Service*) qui permettent de remonter des informations à la fois financières (compte de résultat et bilan) et extra-financières (indicateurs qualité, production, achats, sécurité, ressources humaines, etc.). Chaque unité opérationnelle publie ses résultats définitifs, quatre jours après la fin du mois, aux normes du Groupe. Chaque mois, un Comité des opérations est consacré à la revue des performances opérationnelles et des plans d'action de chaque activité.

BUDGET ET PLAN STRATÉGIQUE

Le Groupe établit annuellement un plan stratégique dans lequel la dimension programme est essentielle. Il permet de préciser les perspectives du Groupe en matière d'activité par métier et ligne de produit, de ressources et de rentabilité. Il est consolidé avec les mêmes outils que le reporting mensuel et conduit à la définition des objectifs budgétaires de l'année suivante.

Afin d'anticiper l'action à court terme et ainsi accroître la réactivité du Groupe, le reporting mensuel s'accompagne d'une prévision glissante du compte de résultat et de la trésorerie pour le trimestre en cours ainsi que pour le trimestre suivant.

LES SYSTÈMES D'INFORMATION

Pour la gestion des processus et des données, le Groupe s'appuie largement sur un progiciel de gestion unique basé sur le logiciel SAP. Cette solution, commune à la majorité des sites (hors acquisitions récentes dont HELLA), permet d'accélérer la standardisation et l'informatisation. L'ensemble des processus de gestion (commandes, stocks, flux des pièces, réception, expéditions, comptabilité, etc.) est supporté par cette solution.

Le Groupe s'appuie par ailleurs sur ce progiciel pour accélérer l'informatisation de nombreux domaines comme la gestion des ateliers, du transport, la mesure de la satisfaction client, la gestion de la maintenance, etc. Des travaux sont en cours pour permettre l'exploitation de l'ensemble de ces données par des outils d'intelligence artificielle afin d'optimiser les processus. Une analyse est par ailleurs en cours pour définir les éventuelles évolutions à prévoir concernant l'architecture des systèmes d'information du Groupe, dans le cadre de l'intégration de HELLA.

2.2.2.2. Le contrôle interne

Au sein du Groupe, le contrôle interne est un dispositif qui comprend un ensemble de moyens, de comportements, de formations, de procédures et d'actions ayant pour objectif global l'atténuation des risques (prévention et protection), qu'ils soient susceptibles :

- d'avoir un impact sur les informations financières et comptables publiées par le Groupe ;
- de dégrader l'image et la réputation du Groupe ;
- d'exposer le Groupe à des sanctions réglementaires ou juridiques de la part des différentes juridictions et autorités de concurrence des pays dans lesquels le Groupe opère ;
- de mettre en danger les collaborateurs et l'écosystème du Groupe (risques de catastrophes naturelles, épidémies, risques environnementaux) ;
- d'empêcher les clients du Groupe de produire, de retarder leur production ou de détériorer leur performance (pannes d'équipements critiques, risques de qualité, retard dans le développement de produits) ;
- de mettre le Groupe dans l'incapacité de continuer à financer ses opérations (crise de trésorerie) ;
- de mettre en péril la confidentialité des informations détenues par le Groupe pour son propre compte (propriété intellectuelle, données relatives aux produits et technologies, données financières) ou relatives à ses employés (données personnelles).

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques pouvant nuire à l'atteinte des objectifs du Groupe, le dispositif maîtrise du risque et de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, aucun dispositif de maîtrise du risque et de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs du Groupe. Il existe en effet des limites inhérentes à tout dispositif de maîtrise du risque et de contrôle interne, du fait notamment des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou de dysfonctionnements pouvant survenir en raison d'une défaillance technique ou humaine.

PÉRIMÈTRE

Le dispositif de contrôle interne du Groupe est déployé au niveau de la Société et de ses filiales consolidées par intégration globale et couvre un cadre plus large que les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

MISSIONS DU CONTRÔLE INTERNE

Les principaux domaines d'intervention de la Direction du contrôle interne sont :

- la participation à des projets d'amélioration des processus transverses (transports, sécurisation des accès et droits liés aux applications informatiques, amélioration des outils informatiques, etc) ;
- la mobilisation des collaborateurs du Groupe autour d'une vision commune des principaux risques et la sensibilisation aux risques inhérents de leurs activités ;

- des formations dédiées au contrôle interne dont certaines sont désormais inscrites au catalogue de Faurecia Université (le centre de formation interne de Faurecia) y compris des modules de formation en ligne. Le module « basic » doit être obligatoirement suivi par l'ensemble des cadres du Groupe ;
- la préparation à la certification COSO, qui est un référentiel de contrôle interne défini par le *Committee of Sponsoring Organization of the Treadway Commission*. Les principaux acteurs du contrôle interne de Faurecia disposent d'une certification COSO ;
- les campagnes d'auto-évaluation sur l'ensemble des cycles de gestion de l'entreprise (gestion commerciale, achats directs et indirects, gestion des stocks, gestion des immobilisations, gestion de la paye, suivi des coûts standards, gestion des systèmes d'information, gestion des expatriés et autres transferts de personnel, etc). Un questionnaire d'auto-évaluation qui reprend les points de contrôle les plus importants pour les sites opérationnels (usines et centres de recherche et développement) a été déployé en 2017 afin d'aider ces derniers à renforcer leur dispositif de contrôle interne (modes de preuve, identification des points faibles et plan d'action associés). Depuis 2018, le périmètre d'auto-évaluation est étendu aux activités du siège social et des centres administratifs afin de couvrir l'exhaustivité des activités de Faurecia. Ce questionnaire fait l'objet d'une revue annuelle ; un programme d'auto-évaluation a été déployé en 2019 pour renforcer le contrôle sur les coûts de développements, les volumes et autres hypothèses utilisées pour les *business plans* ;
- des actions de communication régulières vis-à-vis des entités opérationnelles, des Directions fonctionnelles et du Comité exécutif afin de sensibiliser l'ensemble des lignes de maîtrise sur des sujets prioritaires du moment (fraudes, actions d'amélioration, bonnes pratiques, etc.) ;
- le suivi des recommandations « hautes » et « critiques » remontées par l'audit interne dans le cadre de leurs missions.

Des représentants du contrôle interne sont présents à plusieurs niveaux de l'organisation (Groupe, activités, divisions, centres de services financiers partagés) afin de soutenir la démarche mais sans se substituer aux responsabilités du Management opérationnel.

PROCÉDURES

Le contrôle interne repose sur un ensemble de principes et de procédures : la culture du Groupe (*Being Faurecia*), qui repose sur six valeurs clés et sur le Code éthique, le Code de management ainsi que le *Faurecia Excellence System* qui représente l'axe opérationnel, définissant la manière de travailler des collaborateurs du Groupe partout dans le monde et structurant l'identité du Groupe.

La documentation sur laquelle repose le contrôle interne est donc constituée des éléments suivants, tous accessibles sur le réseau intranet du Groupe :

- le Code éthique et le Code de management ;
- le manuel du contrôle interne ;

- le *Manager Empowerment* qui définit six principes généraux transverses pour les managers dans certains domaines clés : *Acquire a new program ; Assess Managers and Professionals ; Decide on Capital Expenditures ; Decide on Exceptional Items ; Manage Managers and Professionals Compensation ; Staff Managers and Professional positions ;*
- les *Faurecia Core Procedures* déclinées au sein de neuf processus qui sont développées par chaque fonction du Groupe, tout en respectant un cadre général commun, et qui s'appliquent à toutes les filiales contrôlées par le Groupe. Elles sont régulièrement mises à jour et s'enrichissent en permanence. Les neuf processus sont les suivants :
 - *Production Control and Logistics,*
 - *Purchasing,*
 - *Quality and HSE (Health, Safety and Environment),*
 - *PMS (Program Management System) and Engineering,*
 - *Sales and Marketing,*
 - *Communication,*
 - *Finance,*
 - *Human Resources,*
 - *Information Technology ;*
- le système d'alerte au Management (*Alert Management System*) qui permet d'informer en temps réel les équipes de Direction des activités et si nécessaire, le Comité exécutif du Groupe, des problèmes rencontrés en production et dans la gestion des programmes. Ce système s'assure aussi qu'une réaction rapide et structurée, avec résolution de problème et capitalisation de la solution, est réalisée par l'organisation.

GOVERNANCE

Le contrôle interne rend compte de ses travaux et renforce le lien entre les lignes de maîtrise dans le cadre du Comité de gouvernance du contrôle interne qui se réunit mensuellement sous la présidence du Directeur financier. Le Directeur financier adjoint, le Directeur de l'audit interne, le Directeur juridique, le Directeur de la conformité, le Directeur de la gestion du risque et les Directeurs financiers des activités sont également membres de ce Comité.

Les travaux du Comité de gouvernance du contrôle interne sont par ailleurs revus de manière régulière par le Comité d'audit du Conseil d'administration ainsi que par le Comité exécutif.

En 2022, les équipes de Faurecia et HELLA ont lancé une analyse pour harmoniser le processus de contrôle interne entre les deux équipes.

2.2.2.3. L'audit interne

La Direction de l'audit interne évalue l'efficacité du dispositif de contrôle interne et de gouvernance et vérifie que les procédures du Groupe sont conformes aux législations et réglementations locales. Elle définit ses missions en s'appuyant notamment sur la cartographie des risques du Groupe et sur une évaluation indépendante du risque.

La Direction de l'audit interne est placée sous la responsabilité de la Secrétaire générale du Groupe avec la possibilité d'alerter directement le Directeur général et le Président du Comité d'audit. Elle soumet le programme d'audit pour approbation une fois par an au Directeur général, au Directeur

financier ainsi qu'au Comité d'audit. Aussi elle leur rend compte régulièrement du résultat de ses missions d'audit et des mesures prises pour atteindre ses objectifs d'audit. Enfin elle rend compte au Comité d'audit au moins deux fois par an, du résultat de ses travaux et de son calendrier d'intervention.

Localisée au siège du Groupe, elle dispose également d'équipes régionales en France, aux États-Unis et en Chine.

Elle conduit ses missions en toute indépendance et étaye systématiquement ses conclusions par des faits précis et dûment vérifiés. Elle assure le suivi de ses recommandations qui ont été adressées auprès des sites audités via (i) un outil d'audit en ligne ou (ii) par un suivi sur site si cela est jugé nécessaire.

La Direction de l'audit interne dispose d'une charte d'audit interne, révisée pour la dernière fois en décembre 2022, qui définit ses rôles, l'objet de sa mission, l'étendue de son domaine de compétences et la méthodologie utilisée pour ses missions.

2.2.2.4. La Direction de la gestion du risque

LE DISPOSITIF DE GESTION DU RISQUE (ERM)

La gouvernance de la gestion du risque est assurée par le Comité des risques du Groupe qui est présidé par le Directeur financier. Les principales missions du Comité des risques sont de mettre à jour la cartographie des risques, de s'assurer que les plans de contrôles (causes) et d'atténuations (conséquences) associés sont définis, mis en œuvre et de manière plus générale, que les risques sont suivis de manière régulière.

Le Comité des risques du Groupe se réunit chaque trimestre. Le Directeur de la gestion du risque, le Directeur financier, son adjoint, le Directeur du contrôle interne, le Directeur de l'audit interne, le Directeur juridique et le Directeur de la conformité en sont également membres. Un représentant, appelé *Risk sponsor*, de chaque fonction principale du Groupe, des *Business Groups* et des régions principales ainsi que des *Risk managers* des organes clés du dispositif de gestion du risque (assurance, prévention, RSE, Contrôle financier, qualité, achats, HSE, etc) y siègent. Les *Risk champions* qui portent chacun des risques, sont invités à participer en fonction de l'ordre du jour pour présenter les éléments de maîtrise et de contrôle.

Les travaux du Comité des risques sont également revus au moins une fois par an par le Comité d'audit et par le Conseil d'administration. Les risques suivis par ce Comité sont notamment liés à la sécurité des personnes, la qualité, la gestion des programmes, le système d'information, la fiabilité des approvisionnements, la protection des actifs et le risque d'incendie, l'exposition des sites industriels à certains types de catastrophes naturelles, la fiabilité de l'information financière, la conformité et l'environnement. En complément de la revue annuelle de l'ensemble du dispositif de gestion du risque, le Comité d'audit effectue plusieurs fois par an une revue en profondeur d'un risque spécifique.

Dans un souci d'amélioration continue du dispositif, la cartographie des risques du Groupe est revue régulièrement et l'intégration de nouveaux risques est soumise au Comité des risques du Groupe et au Comité d'audit.

Le Groupe a nommé un *Chief Risk Officer* qui reporte à la Directrice juridique du Groupe et secrétaire du Conseil d'Administration. Il est en charge du dispositif de gestion du risque appelé *Enterprise Risk Management program* et qui repose sur la norme ISO 31000.

Il anime un réseau de *Risk sponsors* qui reportent directement à un membre du comité exécutif et qui représentent chacun des trois piliers du dispositif :

- les fonctions Groupe,
- les activités ou *Business Group*,
- les principales régions.

Chaque *Risk sponsor* dispose d'un ou plusieurs *Risk champions* qui porte(nt) un ou plusieurs risques du dispositif. Celui-ci a un rôle d'animation du programme de gestion du risque du groupe au sein de sa fonction ou de son activité ou de sa région. Le réseau interne ainsi déployé assure une couverture complète du Groupe en terme de gestion du risque pour protéger et créer de la valeur tant sur Faurecia que sur HELLA.

Le dispositif de gestion du risque est adapté à toutes les catégories de risques, quels que soient leur exposition et leur impact, qu'ils soient stratégiques, financiers, sociaux, juridiques, opérationnels ou de réputation.

Chaque année, le Groupe lance une campagne d'appréciation du risque qui couvre les trois piliers du dispositif, avec deux objectifs :

- identifier d'éventuels nouveaux risques (risques émergents),
- mettre à jour la cartographie de tolérance aux risques connus (risques existants).

Cette démarche permet de préparer l'organisation et de la sensibiliser à la maîtrise du risque afin de faire évoluer chaque année le registre des risques du Groupe, appelé "l'univers des risques" et de standardiser le référentiel de travail pour l'ensemble des lignes de défense.

Le programme de gestion du risque a également été mis en oeuvre par le biais de deux procédures (*Faurecia Core Procedures*); le processus associé, appelé *ERM (Enterprise Risk Management) program*, est construit suivant une approche par étapes qui fournit la méthode à suivre à chacun des acteurs de la maîtrise du risque tant au niveau fonctionnel, qu'au niveau opérationnel avec les activités du Groupe et les représentant régionaux qui sont tous en charge du risque.

Le registre des risques permet un suivi des sujets examinés par le Comité des risques du Groupe. Il a été mis en place en 2017 et depuis 2018, il est accessible à distance dans un outil informatique dédié, développé en interne avec un partage en temps réel des informations entre les différentes lignes de défense : l'univers des risques, les fiches de risque, l'appréciation des risques avec les paramètres associés puis la cartographie de tolérance au risque. Enfin, le reporting et le suivi trimestriel sont assurés au moyen de plus d'une centaine d'indicateurs du risque (qui évaluent la menace et le niveau de danger ou l'appétit du risque) ainsi que des principales mesures de contrôle et des plans d'atténuation du risque.

En 2020, en complément des travaux habituels, l'univers des risques a été étendu pour couvrir de nouveaux risques émergents. Une analyse des risques spécifiques aux trois activités historiques a été réalisée afin d'alimenter la cartographie des risques du Groupe mais aussi d'apporter une vision fondée sur le risque propre aux activités du Groupe et leur donner plus d'autonomie sur un point de vue de la maîtrise du risque opérationnel.

En 2021, pour renforcer l'anticipation, le Groupe a introduit une démarche d'appréciation du risque intégrée au cadre du plan stratégique. Cette approche combine non seulement un travail sur la définition des menaces (protection de la valeur) mais aussi sur les opportunités (création de valeur). Grâce à une approche *bottom-up* par activité et par ligne de produits, l'évaluation des impacts nets potentiels a été combinée à une échelle de temps sur 15 ans, pour faire émerger les risques futurs dans une cartographie stratégique du risque.

En 2022, dans le but de renforcer la maîtrise du risque, le Comité des risques du Groupe a mis en place une nouvelle méthode pour traiter les risques de façon plus efficace. Celle-ci les répartit selon trois classes en fonction de leur nombre, croissant et est intitulée *ABC risk class*. Elle repose sur le principe selon lequel chaque risque se décompose en deux éléments : une part de menace et une part d'opportunité. Pour chaque classe, le rapport entre les menaces d'une part, et les possibilités de saisir de nouvelles opportunités d'autre part est inversement proportionnel. Chacune des classes s'adresse donc à différentes parties prenantes de l'organisation pour mieux maîtriser le risque.

- **A | Disruptifs:** prise de risques, généralement par le *Top management*, qui engagent la stratégie d'entreprise et son avenir,
- **B | Imprévisibles:** dont la cause est exogène et sur lesquels l'organisation doit se préparer avec l'expertise des équipes fonctionnelles,
- **C | Évitable:** risques connus de nature opérationnelle, qui doivent impérativement être empêchés par les entités opérationnelles et traités avec la méthode des "4T" détaillée au chapitre 2.1 et paragraphe méthodologie.

Dans le cadre de l'intégration de HELLA, l'équipe de gestion du risque de HELLA travaille en étroite collaboration avec celle de Faurecia pour mieux appréhender les risques de FORVIA.

2.2.2.5 La Direction de la conformité

LE PROGRAMME DE CONFORMITÉ

Organisation

La Direction de la conformité a été créée en 2015. Son organisation est matricielle afin de s'appuyer sur des ressources fonctionnelles et opérationnelles qui lui permettent une large diffusion de son plan annuel. La Directrice de la conformité détermine les priorités du programme qui résultent de l'analyse des risques du plan de conformité précédent. Les *Regional Compliance Officers* animent le programme de conformité au niveau des régions dans lesquelles le Groupe exerce ses activités : les Amériques (Etats-Unis, Canada, Mexique, Brésil et Argentine), l'Asie et l'EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique). La Direction de la conformité s'appuie par ailleurs sur un réseau de correspondants au sein de chacune des activités opérationnelles des divisions appelés les *Compliance Leaders*. Dans le cadre de l'identification et du suivi des risques de non-conformité, l'équipe conformité collabore étroitement avec le *Chief Risk Officer* ainsi qu'avec les membres des fonctions en deuxième (finance, contrôle interne, informatique, etc) et troisième (audit interne et audit externe) ligne.

Référentiel

Le Groupe est signataire du Pacte Mondial (*Global Compact*) des Nations Unies. En conséquence, le Groupe s'est engagé à aligner ses opérations et sa stratégie sur 10 principes universellement acceptés touchant aux droits de l'homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Cet engagement est réaffirmé dans le Code éthique qui est régulièrement mis à jour, notamment (i) dans le cadre du programme *Being FORVIA* destiné à renforcer la culture du Groupe et contribuer ainsi à la création de valeur à long terme et (ii) pour intégrer les évolutions résultant des dispositifs liés à la loi Sapin II. Par ailleurs, le Code de management établi pour guider l'encadrement dans sa gestion au quotidien des équipes, des clients ou encore des fournisseurs, traduit opérationnellement une grande partie des principes fixés dans le Code d'éthique. Celui-ci est remis à chaque nouveau salarié, est traduit dans les principales langues du Groupe et peut être consulté sur les sites intranet et internet du Groupe.

Le Code éthique est structuré autour de quatre thèmes : le respect des droits fondamentaux, le développement du dialogue économique et social, le développement des compétences ainsi que l'éthique et les règles de conduite. Il fait partie des *Faurecia Core Procedures* et vise à développer la responsabilisation ainsi que l'implication du personnel du Groupe.

Le Groupe est par ailleurs doté d'un Code de conduite pour la prévention de la corruption et d'un Guide de bonnes pratiques en matière de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles. Il en découle des règles internes très largement diffusées auprès des collaborateurs. Ces règles couvrent notamment les sujets suivants : politique cadeaux et hospitalité ; donations et sponsoring ; gestion des conflits d'intérêts (via un outil électronique) et règles d'or du droit de la concurrence.

Les fonctions de la deuxième ligne de défense contrôlent régulièrement les risques pour prévenir et lutter contre la corruption au sein de Faurecia. Les départements conformité et juridique évaluent les risques avant et/ou après des opérations d'acquisition. Les contrôles comptables permettant de prévenir et d'identifier des actes de corruption sont réalisés par la conformité, le contrôle interne et les Directeurs financiers des pays concernés. Par ailleurs, l'audit interne effectue des audits relatifs à l'existence et à l'efficacité du programme d'anti-corruption du Groupe. Ces missions couvrent un échantillon de transactions sélectionnées par l'audit.

Enfin, il existe des règles internes relatives au dispositif de suivi des risques de tiers du Groupe et de leurs co-contractants le cas échéant.

Formation et communication

Afin de maintenir une culture forte d'éthique et de conformité du Groupe, la Direction de la conformité a mis en place un programme de formation adapté aux risques que peuvent rencontrer les populations ciblées.

Le programme de formation et de communication des règles éthiques et de conformité s'appuie sur les divers dispositifs de communication interne. Il existe un socle de formations en ligne (MOOC) obligatoires portant notamment sur l'éthique, les règles de concurrence et la lutte contre la corruption. Pour maintenir une culture forte de la conformité, la Direction de la conformité a mis en place des sessions de formation accessibles à l'ensemble des employés du Groupe (FORVIANS y compris les employés temporaires et les stagiaires) ainsi que des consultants du Groupe. Ces formations sont adaptées au profil de risques de Faurecia et comprennent ceux auxquels sont confrontées les populations concernées. L'approche pédagogique favorise

des supports de formation interactifs intégrant de courtes vidéos ou animations. Le Groupe a par ailleurs élaboré et diffusé des guides pratiques et une formation en ligne.

Les revues périodiques papier et électronique, les blogs et les communautés intranet, constituent pour le Groupe des opportunités de communiquer plus largement sur les règles internes du Groupe.

Par ailleurs, les *Regional Compliance Officers* et les *Compliance Leaders* organisent régulièrement sur les sites industriels et auprès des divisions des activités, des sessions de formation ou de communication sur site pour assurer une culture de l'éthique et la conformité de proximité. Ces formations interviennent également dans le cadre notamment des missions de vérification réalisées par l'audit interne.

Gouvernance

Les actions réalisées par le Groupe pour prévenir les manquements (notamment en matière de corruption) ainsi que les axes d'amélioration, sont régulièrement présentées et discutées au cours des différentes instances auxquelles la fonction conformité participe.

Au niveau du Groupe, le Directeur général préside un Comité trimestriel qui est piloté par la fonction conformité. Les principales actions et décisions stratégiques du programme éthique et de conformité sont discutées et validées au sein de cette instance.

Le Directeur financier préside trimestriellement le Comité des risques qui est piloté par la Direction du risque. Les principaux risques identifiés et suivis par la fonction conformité y sont présentés et discutés.

En outre, les *Compliance Leaders* animent des Comités trimestriels de conformité qui sont présidés par le Directeur de chacune des activités. Ils déploient et animent le programme de conformité au niveau de chacune des activités du Groupe en concertation avec les orientations définies au niveau du Groupe.

Enfin, chaque *Regional Compliance Officer* pilote un ou plusieurs Comités trimestriels de conformité pour présenter les actions et les résultats du programme de conformité au niveau de sa région.

LA PROCÉDURE D'ALERTE

Faurecia a mis en place un dispositif d'alerte (*Speak up*), revu dans le cadre de sa mise en conformité avec la loi Sapin II, la loi sur le devoir de vigilance et le règlement général sur la protection des données. Ainsi, tout collaborateur du Groupe (FORVIANS y compris les employés temporaires, les stagiaires, les consultants, etc.) ainsi que toute personne et toute entité sont appelés à exprimer leurs préoccupations ou signaler une violation du Code éthique, du Code de conduite pour la prévention de la corruption, des politiques et procédures internes ou de la loi, en le signalant à la Direction de l'entreprise :

- soit par la procédure d'alerte interne : tout collaborateur du Groupe peut partager ses préoccupations ou mentionner des comportements non éthiques à sa hiérarchie, à une personne des ressources humaines ou à une personne de l'équipe conformité ;
- soit par une ligne d'alerte dédiée : ce canal peut notamment être utilisé pour des cas plus graves que ceux mentionnés ci-dessus. Ce dispositif offre une protection renforcée par le biais de la « confidentialité légale ». La ligne d'alerte dédiée est accessible via un site internet : <https://faurecia.ethicspoint.com/>.

L'ensemble des cas font l'objet d'une première analyse pour déterminer si les éléments sont suffisants pour initier, le cas échéant, une enquête. Après étude, les enseignements sont régulièrement partagés avec les fonctions concernées. A cette fin, la Direction de la conformité a créé une bibliothèque qui rassemble tous les cas selon les principales catégories suivantes : ressources humaines (comportement inapproprié, discrimination, harcèlement, etc.), finance (respect des règles comptables, fraudes), conflits d'intérêts (sélection des fournisseurs, non déclaration), violation des processus internes, environnement et sécurité, corruption, respect des règles de concurrence, etc. Ce reporting périodique garantit l'anonymat des protagonistes.

La Direction de la conformité communique largement sur le processus, les procédures et les formations de *Speak up*. Toutes les alertes sont reçues par le Directeur juridique et le Directeur de la conformité du Groupe qui assure, le cas échéant, avec les *Regional Compliance Officers* la protection juridique du lanceur d'alerte. Les alertes peuvent être saisies dans l'outil dans la langue souhaitée par le lanceur d'alerte. L'outil est configuré dans les langues principales de Faurecia. À la réception de l'alerte, une procédure d'investigation est enclenchée afin d'assurer au mieux sa prise en charge conformément aux règles internes et locales applicables. Au terme de l'enquête, des actions correctrices peuvent être mises en place. La Direction de la conformité assure le suivi de la mise en place de ces actions et effectue un reporting périodique des tendances identifiées.

2.2.2.6. La Direction juridique

La Direction juridique est constituée d'une équipe localisée en France ainsi que dans les principaux pays où le Groupe exerce ses activités. Elle s'appuie sur une organisation fondée sur trois piliers :

- des juristes spécialisés dans certains domaines (concurrence, fusions/acquisitions, propriété intellectuelle, droit des sociétés, technologies de l'information),
- des juristes généralistes dans chaque ligne de produits - *Business Group* (sièges, intérieurs, mobilité propre, électronique, éclairage et après-vente),
- des juristes généralistes dans les principales zones géographiques du Groupe (Amérique, Europe et Moyen-orient, Asie et Chine),

Grâce à ces diverses compétences, à une veille juridique constante et à la mise en place de processus de contrôle et de reporting, la Direction juridique protège et assure la sécurité des opérations du Groupe.

2.2.3. Les acteurs externes

Le dispositif décrit ci-dessus est complété par l'intervention d'acteurs externes, dont :

- les commissaires aux comptes ;
- les organismes tiers qui procèdent pour le Groupe et sur un cycle de trois ans aux certifications suivantes :
 - environnement (ISO 14001),
 - qualité (ISO TS/IATF) ;
- les ingénieurs des compagnies d'assurances incendie/dommages qui procèdent à un audit biennal de chacun des sites du Groupe dont l'objet est :
 - d'évaluer les risques d'incendie et le possible impact sur la production et les clients,
 - de vérifier l'adéquation des moyens de prévention et de protection mis en place,
 - d'émettre des recommandations de réduction du risque.

2.3. Assurances et couverture du risque

La politique de sauvegarde des actifs est fondée sur la mise en place et l'adaptation continue d'une politique (i) de prévention des risques industriels et (ii) de transfert des risques principaux et assurables vers le marché de l'assurance.

Par ailleurs, compte-tenu de l'évolution de la sinistralité et de l'évolution défavorable du marché de l'assurance – en particulier l'augmentation des franchises – Faurecia se retrouve de facto son propre assureur dans une certaine mesure. Le Groupe a mis en place une société captive de réassurance localisée au Luxembourg afin de structurer davantage cette auto-assurance. Le Groupe a obtenu l'accord du Commissariat aux Assurances du Luxembourg en mai 2021 et la société Forvia-Ré est maintenant active sur les programmes d'assurance de responsabilité civile, dommages et pertes d'exploitation du Groupe.

2.3.1. Assurance incendie, dommages et pertes d'exploitation

Le Groupe a placé sa police d'assurance incendie, dommages et pertes d'exploitation auprès d'une co-assurance constituée d'un leader, FM Global, et d'autres compagnies d'assurances de premier plan.

Les bâtiments et les équipements sont assurés en valeurs de remplacement à neuf. Les garanties s'organisent autour d'une police cadre qui couvre directement les risques situés en zone libre prestation de services (LPS) et de polices locales pour les filiales situées hors zone LPS.

Les taux de prime applicables aux capitaux exposés (dommages directs et marge brute annuelle) dépendent directement de la classification « risque hautement protégé » attribuée au site, après audit de l'assureur.

Le Groupe a été affecté récemment par plusieurs sinistres majeurs :

- juin 2019 : destruction à la suite d'un incendie de l'usine polonaise du fournisseur Modulo de Faurecia Clean Mobility ;
- novembre 2019 : incendie d'un atelier de fabrication de planches de bord et panneaux de porte de l'usine d'Abrera en Espagne à la suite d'un départ de feu sur une ligne de peinture.

Ces sinistres ainsi que l'évolution générale du marché de l'assurance ont conduit à un durcissement significatif des conditions du programme :

- forte augmentation des franchises, en particulier pour les sites importants mal protégés ou exposés à de forts risques naturels ;
- augmentation de la prime ;
- augmentation de la franchise des carences et suppression de la couverture des carences indirectes (fournisseurs de rang 2 et plus, fournisseurs de clients).

À la suite de sinistres récents, les actions de prévention ont été renforcées par :

- un suivi en Comité des risques des plans d'action de la protection contre les incendies des sites principaux les plus vulnérables ;
- le lancement d'une démarche d'analyse et d'un suivi du risque incendie et des risques naturels de nos principaux fournisseurs, en particulier grâce à la localisation précise de leurs sites de production ;
- le lancement d'une démarche d'évaluation technique et économique des coûts de sécurisation des sites exposés à un fort risque d'inondation, séisme, vent ou poids de la neige.

Le renouvellement de la police Dommages de juillet 2022 a été touché par une indexation des valeurs dans les pays affectés par l'inflation. Des actions de fiabilisation des valeurs déclarées sont en cours afin d'atténuer cet effet.

Enfin, la montée des aléas climatiques pourrait accroître la sinistralité liée aux événements naturels ou déclencher d'autres événements (vagues de chaleur, pénurie en eau, etc) susceptibles d'affecter les Opérations du Groupe. Une analyse complète du parc des sites industriels a été réalisée par un partenaire externe en 2022, avec pour objectif l'anticipation des probables impacts du changement climatique sur les sites industriels les plus vulnérables. A partir de cette analyse de risque, un plan d'adaptation va être déployé sur les sites concernés à partir de 2023.

Les assurances de dommages sont complétées par l'assurance des chantiers, l'assurance des transports de marchandises ou d'équipements et l'assurance des risques politiques.

Un projet de consolidation des différentes polices de transports régionales est en cours d'exécution. Un appel d'offres a été lancé pour renouveler la police Transports et remporté par AXA XL qui est devenu l'assureur du Groupe au 1^{er} janvier 2022. Des actions de prévention sont en cours afin de maîtriser la sinistralité dans les pays affectés par des sinistres récurrents.

2.3.2. Assurances de responsabilité civile

Depuis le 1^{er} janvier 2022, Allianz est devenu le leader du programme de co-assurance qui garantit la responsabilité civile de Faurecia. L'assurance de responsabilité civile couvre la responsabilité civile exploitation et la responsabilité civile produit après livraison, y compris les risques de rappel. L'assurance de responsabilité civile prend la forme d'une police cadre complétée par des polices locales souscrites dans les pays où Faurecia a des filiales.

Le schéma des assurances de responsabilité civile du Groupe comprend également des polices spécifiques telles que l'assurance de la responsabilité civile des atteintes à l'environnement ou la couverture des dommages du fait d'accidents ou de maladies professionnelles du personnel.

En termes de sinistralité, plusieurs dossiers majeurs de réclamation ont été ouverts aux États-Unis et en Europe entre 2014 et 2019. Une recrudescence des réclamations corporelles à la suite d'accidents est également constatée aux États-Unis. Cette sinistralité accrue impacte les conditions du programme d'assurance de responsabilité civile.

Depuis 2019, il est observé que la forte sinistralité récente ainsi que le durcissement des conditions de marché conduisent à une forte augmentation des franchises applicables en cas de rappel et des primes d'assurance.

L'accélération de la division *Faurecia Hydrogen Solutions* nécessite d'étendre la couverture de l'assurance à cette nouvelle ligne de produits et les risques industriels associés. A cette fin, des ateliers d'information destinés aux assureurs de responsabilité civile ont été menés pour présenter ces activités et travailler sur les recommandations en termes de prévention du risque.

2.3.3. Assurances de HELLA

HELLA a mis en place un programme d'assurance pour couvrir les risques principaux liés à son activité. Les Directions Assurance de Faurecia et de HELLA collaborent

en vue de déployer un programme commun d'assurance du Groupe.

3

Gouvernement d'entreprise

| | | | |
|--|------------|--|------------|
| 3.1. Conseil d'administration | 230 | 3.4. Synthèse de la conformité aux recommandations du Code AFEP-MEDEF | 306 |
| 3.1.1. Présentation synthétique du Conseil d'administration et chiffres clés | 230 | | |
| 3.1.2. Composition du Conseil d'administration | 231 | 3.5. Participation au capital des mandataires sociaux et opérations sur titres | 307 |
| 3.1.3. Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration | 256 | 3.5.1. Titres détenus par les mandataires sociaux | 307 |
| 3.1.4. Comités spécialisés du Conseil d'administration | 261 | 3.5.2. Opérations sur titres des mandataires sociaux | 307 |
| 3.1.5. Évaluation du Conseil d'administration et des Comités spécialisés | 271 | | |
| 3.2. Direction opérationnelle du Groupe | 272 | 3.6. Déclarations des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale | 309 |
| 3.2.1. Comité exécutif | 272 | | |
| 3.2.2. Group Leadership Committee | 273 | 3.7. Autorisations en matière de cautions, avals et garanties | 310 |
| 3.3. Rémunération des mandataires sociaux | 274 | 3.8. Conventions | 310 |
| 3.3.1. Rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre des exercices 2021 et 2022 | 274 | 3.8.1. Conventions réglementées | 310 |
| 3.3.2. Rémunération des administrateurs au titre des exercices 2021 et 2022 | 294 | 3.8.2. Procédure d'évaluation des conventions courantes et normales | 310 |
| 3.3.3. Rémunération de la Direction opérationnelle du Groupe au titre de l'exercice 2022 | 296 | 3.8.3. Contrats de service | 310 |
| 3.3.4. Politique de rémunération des mandataires sociaux et mise en œuvre pour 2023 | 297 | 3.8.4. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées | 311 |
| | | 3.9. Autres informations | 313 |

Les informations qui suivent constituent le chapitre relatif au rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu par l'article L. 225-37 dernier alinéa du Code de commerce.

Certaines informations faisant partie intégrante du rapport sur le gouvernement d'entreprise, telles que requises par les articles L.22-10-8 et L.22-10-10 du Code de commerce, figurent dans d'autres chapitres du présent Document d'enregistrement universel. Des renvois intégrés dans la présente partie indiquent le chapitre du présent Document d'enregistrement universel dans lequel ces informations sont mentionnées.

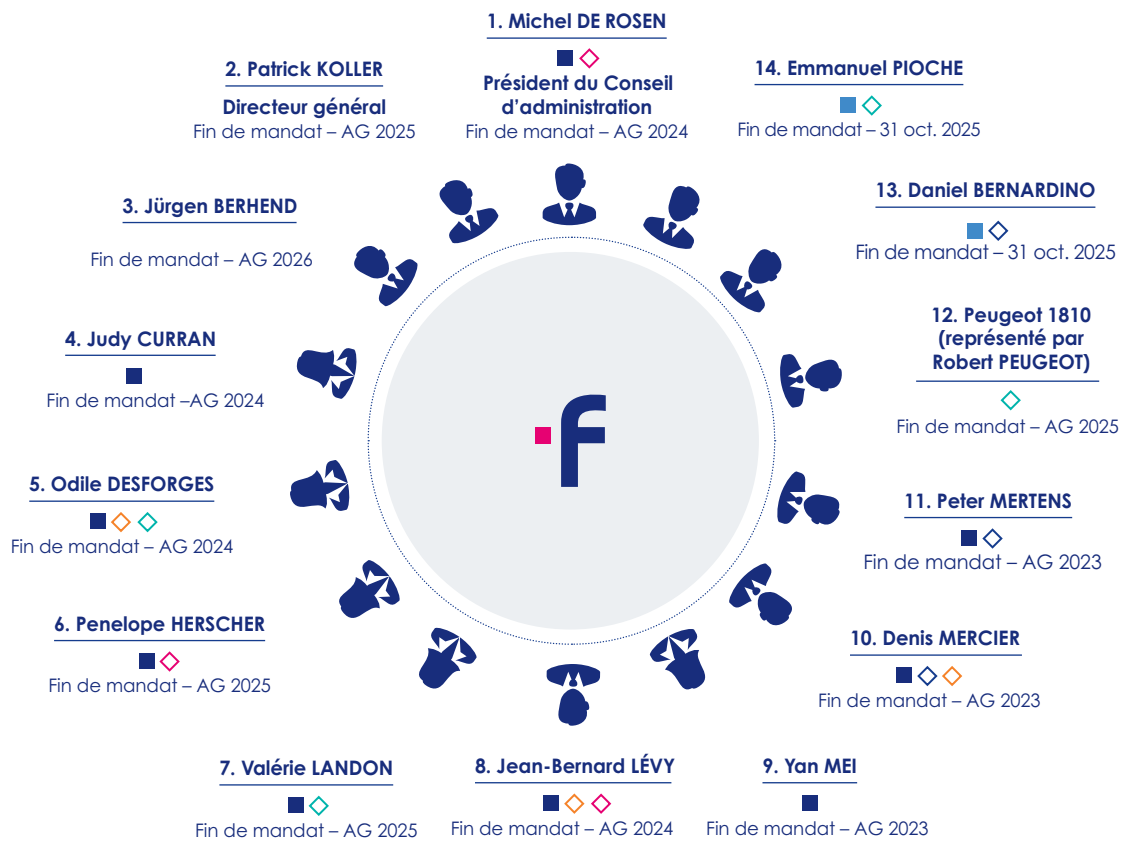
Ce chapitre a été préparé sur la base des travaux réalisés par la Direction juridique et la Direction des ressources humaines du Groupe.

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF consultable sur le site internet du MEDEF (www.medef.fr).

3.1. Conseil d'administration

3.1.1. Présentation synthétique du Conseil d'administration et chiffres clés

Le schéma ci-dessous présente, de manière synthétique, la composition du Conseil d'administration et des Comités (permanents) à la date du présent Document d'enregistrement universel :



Indépendants
 Administrateurs représentant les salariés
 Comité des rémunérations
 Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable
 Comité d'audit
 Président/Présidente du Comité

Le tableau ci-dessous présente les chiffres clés du Conseil d'administration à la date du présent Document d'enregistrement universel.

| | | | |
|--|--|---|------------------------------------|
| 14 Administrateurs | 75 % Administrateurs Indépendants ⁽¹⁾⁽³⁾ | 42 % Administratrices ⁽¹⁾⁽³⁾ | |
| 2 Administrateurs représentant les salariés | 6 Nationalités | 4 ans Durée moyenne du mandat ⁽³⁾ | 65 ans Âge moyen ⁽³⁾ |
| 11 RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ⁽²⁾ | 98 % Taux de participation aux réunions du Conseil d'administration ⁽²⁾⁽³⁾ | | |
| 22 Réunions des Comités (dont 2 réunions du Comité ad hoc) ⁽²⁾ | 100 % Taux de participation aux réunions des Comités ⁽²⁾⁽³⁾ | | |

(1) Hors administrateurs représentant les salariés.

(2) Chiffres au 31 décembre 2022.

(3) Pourcentage arrondi au chiffre entier le plus proche.

3.1.2. Composition du Conseil d'administration

3.1.2.1. Informations générales sur la composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Faurecia est, conformément à ses statuts, composé de trois membres au moins et de 15 membres au plus, compte non tenu des administrateurs représentant les salariés nommés en application de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de quatre ans par l'assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration, agissant sur recommandation du Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale. Ni les statuts ni le règlement intérieur du Conseil d'administration ne comportent de règles d'échelonnement des mandats. Toutefois, en pratique, les renouvellements des mandats se trouvent échelonnés, ce qui permet d'éviter un renouvellement en bloc de l'ensemble des administrateurs.













En outre, la Société compte deux administrateurs représentant les salariés désignés en application de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce selon les modalités statutaires suivantes : un administrateur représentant les salariés est désigné par l'organisation syndicale ayant obtenu le plus de suffrages au premier tour des élections mentionnées aux articles L. 2122-1 et L. 2122-4 du Code du travail en France et un deuxième administrateur représentant les salariés est désigné par le Comité européen de représentation des salariés. La durée de leur mandat est également de quatre ans.



Le Conseil d'administration ne comporte pas de censeur.

3 Gouvernement d'entreprise

Conseil d'administration

Le tableau ci-dessous reprend et complète les informations mentionnées dans l'infographie ci-dessus ainsi que dans les chiffres clés sur la composition du Conseil d'administration et des Comités spécialisés (permanents) à la date du présent Document d'enregistrement universel :

| | Âge | Sexe | Nationalité | Nombre d'actions | Nombre de mandats dans des sociétés cotées (hors Faurecia) | Indépendance | Date de 1 ^{re} nomination | Expiration du mandat | Durée de présence au Conseil | Comités |
|---|--------|------|---|--------------------------|--|--------------|---|----------------------|------------------------------|---|
| 1. DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX | | | | | | | | | | |
| Michel de ROSEN Président du Conseil d'administration | 72 ans | M |  | 12 565 | 2 | Oui | AG du 27 mai 2016 | AG 2024 | 7 ans | Membre du Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable |
| Patrick KOLLER Directeur général et administrateur | 64 ans | M |  | 149 386 | 2 | Non | AG du 30 mai 2017 | AG 2025 | 6 ans | - |
| 2. ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'ASSEMBLÉE | | | | | | | | | | |
| Jürgen BEHREND | 74 ans | M |  | 200 151 | 0 | Non | AG du 1 ^{er} juin 2022 | AG 2026 | 9 mois | - |
| Judy CURRAN | 61 ans | F |  | 500 | 2 | Oui | CA du 18 février 2022 | AG 2024 | 1 an | - |
| Odile DESFORGES | 73 ans | F |  | 664 | 1 | Oui | AG du 27 mai 2016 | AG 2024 | 7 ans | Présidente du Comité d'audit |
| Penelope HERSCHER | 62 ans | F |  | 500 | 3 | Oui | AG du 30 mai 2017 | AG 2025 | 6 ans | Membre du Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable |
| Valérie LANDON | 60 ans | F |  | 650 | 0 | Oui | CA du 12 octobre 2017 | AG 2025 | 6 ans | Membre du Comité d'audit |
| Jean-Bernard LÉVY | 67 ans | M |  | 500 | 1 ⁽¹⁾ | Oui | CA du 19 février 2021 | AG 2024 | 2 ans | Président du Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable |
| Yan MEI | 67 ans | F |  | 542 | 0 | Oui | AG du 28 mai 2019 | AG 2023 | 4 ans | - |
| Denis MERCIER | 63 ans | M |  | 1 157 | 0 | Oui | AG du 28 mai 2019 | AG 2023 | 4 ans | Président du Comité des rémunérations |
| Peter MERTENS | 61 ans | M |  | 1 080 | 1 | Oui | AG du 28 mai 2019 (avec effet au 1 ^{er} novembre 2019) | AG 2023 | 3 ans | Membre du Comité des rémunérations |
| PEUGEOT 1810 avec Robert PEUGEOT en qualité de représentant permanent | 72 ans | M |  | 6 110 494 ⁽²⁾ | 4 ⁽⁴⁾ | Non | AG du 31 mai 2021 ⁽³⁾ | AG 2025 | 2 ans | Membre du Comité d'audit |

| | Âge | Sexe | Nationalité | Nombre d'actions | Nombre de mandats dans des sociétés cotées (hors Faurecia) | Indépendance | Date de 1 ^{er} nomination | Expiration du mandat | Durée de présence au Conseil | Comités |
|---|--------|------|---|------------------|--|--------------|------------------------------------|----------------------|------------------------------|------------------------------------|
| 3. ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES SALARIÉS | | | | | | | | | | |
| Daniel BERNARDINO | 52 ans | M |  | - (6) | 0 | - (5) | 1 ^{er} novembre 2017 | 31 octobre 2025 | 5 ans | Membre du Comité des rémunérations |
| Emmanuel PIOCHE | 57 ans | M |  | - (7) | 0 | - (5) | 1 ^{er} novembre 2017 | 31 octobre 2025 | 5 ans | Membre du Comité d'audit |

(1) Le mandat de Jean-Bernard LÉVY en qualité de Président-Directeur général de EDF a pris fin le 23 novembre 2022.

(2) Robert PEUGEOT détient également 694 actions à titre individuel.

(3) Robert PEUGEOT était administrateur à titre individuel depuis le 29 mai 2007. Son mandat a pris fin le 31 mai 2021. Il est depuis cette date représentant permanent de la société PEUGEOT 1810.

(4) Mandats exercés par le représentant permanent.

(5) Conformément au Code AFEP-MEDEF, les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul du pourcentage d'administrateurs indépendants.

(6) Daniel BERNARDINO a participé à l'opération d'actionariat salarié réalisée en 2021 et détient à ce titre des parts de FCPE investies en actions Faurecia.

(7) Emmanuel PIOCHE a participé à l'opération d'actionariat salarié réalisée en 2021 et détient à ce titre des parts de FCPE investies en actions Faurecia.

3.1.2.2. Expertise, fonctions et mandats des administrateurs en fonction à la date du présent Document d'enregistrement universel

Les informations ci-dessous sont données à la date du présent Document d'enregistrement universel, L'adresse professionnelle des administrateurs est celle de la Société.

Jürgen BEHREND



Date de naissance : 3 août 1949

Nationalité : 

Nombre d'actions Faurecia : 200 151

Compétences :














Dr Jürgen Behrend a commencé sa carrière en 1980 en tant que membre du *management board* de Eduard Hueck GmbH & Co. KG à Lüdenscheid, société spécialisée dans la production de produits aluminium.

En 1987, il a été nommé *managing general partner* de HELLA et est resté à ces fonctions jusqu'en 2017. Il a ensuite siégé au *shareholders' committee* de HELLA jusqu'en 2021.

Dr Behrend exerce toujours une activité en tant que *managing general partner* de Hueck Industrie Holding KG, holding investissant dans des petites et moyennes entreprises.

Il a fait des études de droit et d'économie à l'Université de Freiburg, de Munich et de Münster et est titulaire d'un doctorat en droit obtenu en 1977/1978.

Administrateur

Date de 1^{re} nomination : AG 2022

Date d'échéance du mandat : AG 2026

Principale fonction exercée en dehors de Faurecia

- *Managing general partner* de Hueck Industrie Holding KG

Autres mandats et fonctions exercés en 2022 en dehors de Faurecia

Sociétés françaises cotées

Pas de tel mandat.

Sociétés françaises non cotées

Pas de tel mandat.

Sociétés étrangères cotées

Pas de tel mandat.

Sociétés étrangères non cotées

- *Member of the Advisory Board* de Eduard Hueck GmbH & Co KG ;
- *Member of the Supervisory Board* de Stiftung Deutsche Anästhesiologie ;
- *Managing Director* de HELLA Stiftung GmbH ;
- *Managing Director* de Eduard Hueck Verwaltungsgesellschaft mbH.

Mandats et fonctions ayant expiré au cours des cinq dernières années

- *Managing General Partner* de HELLA KGaA Hueck & Co (de 1987 à 2017) ;
- Membre du *Shareholders' Committee* de HELLA GmbH & Co. KGaA (de 2017 à 2019) ;
- Vice-Président du *Shareholders Committee* de HELLA GmbH & Co. KgaA (de 2019 à 2021).



Expérience des métiers de Faurecia



Expérience dans une société industrielle



Expérience internationale



Technologies automobiles



Gouvernance/direction de grandes entreprises



Leadership et gestion des situations de crise



Gestion des risques



RSE



Connaissance spécifique d'un marché géographique




Technologies axées sur les données/digital



Énergie/électrification



Banque/finance

Daniel BERNARDINO**Date de naissance :** 9 août 1970**Nationalité :** **Nombre d'actions Faurecia :** - (*)**Compétences :****Administrateur représentant les salariés****Date de 1^{er} nomination :** 1^{er} novembre 2017**Date d'échéance du mandat :** 31 octobre 2025**Membre du Comité des rémunérations**

Daniel Bernardino est agent de méthode au sein du département logistique du site de Faurecia Palmela (Portugal).

Il est entré dans le Groupe en 1994 comme chef d'équipe logistique. Il a exercé divers mandats de représentation du personnel de 1997 à 2017 et a été membre du Comité d'entreprise européen de Faurecia pendant 14 ans.

Il est diplômé en sociologie.

Principale fonction exercée en dehors de Faurecia

Pas d'autre fonction exercée.

Autres mandats et fonctions exercés en 2022 en dehors de Faurecia

Pas de mandat extérieur.

Mandats et fonctions ayant expiré au cours des cinq dernières années

-

(*) Daniel BERNARDINO a participé à l'opération d'actionnariat salarié réalisée en 2021 et détient à ce titre des parts de FCPE investis en actions Faurecia.



Expérience des métiers de Faurecia



Expérience dans une société industrielle



Technologies automobiles



Connaissance spécifique d'un marché géographique



Leadership et gestion des situations de crise

Judy CURRAN



Date de naissance : 17 mai 1961

Administratrice indépendante

Nationalité :

Date de 1^{er} nomination : 18 février 2022

Nombre d'actions Faurecia : 500

Date d'échéance du mandat : AG 2024

Compétences :



Judy Curran est responsable de la stratégie automobile au sein d'ANSYS, notamment de la planification de la mise sur le marché et du développement de travaux de modélisation liés aux dernières tendances automobiles telles que l'électrification, la conduite assistée et la voiture autonome.

Judy Curran a occupé plusieurs postes au sein du groupe Ford de 1986 à 2018 (notamment en tant que Directrice de la Stratégie Technologique de 2014 à 2018 où elle a notamment développé la stratégie globale inter-véhicules pour les nouvelles technologies clés dont la conduite assistée, l'infotainment, les nouvelles architectures électriques, et la connectivité).

Judy Curran est titulaire d'une licence en ingénierie électrique / informatique de la Lawrence Technological University (États-Unis) et d'un master en ingénierie électrique de l'Université du Michigan (États-Unis).

Principale fonction exercée en dehors de Faurecia :

- Responsable de la Stratégie Automobile Monde d'ANSYS (société étrangère cotée).

Autres mandats et fonctions exercés en 2022 en dehors de Faurecia

Sociétés françaises cotées

Pas de tel mandat.

Sociétés françaises non cotées

Pas de tel mandat.

Sociétés étrangères cotées

- Administratrice indépendante de MicroVision.

Sociétés étrangères non cotées

- Administratrice de SAE International ; Présidente de la SAE Global Leadership Conference ;
- Membre du "College of Engineering" de la Lawrence Technological University.

Mandats et fonctions ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Directrice de la Stratégie Technologique de Ford Motor Company, de 2014 à 2018 ;

Expérience des métiers de Faurecia

Expérience dans une société industrielle

Expérience internationale

Technologies automobiles

Gouvernance / direction de grandes entreprises

Leadership et gestion des situations de crise

Gestion des risques

Connaissance spécifique d'un marché géographique

Technologies axées sur les données/digital

Énergie / électrification

Odile DESFORGES**Date de naissance :** 24 janvier 1950**Administratrice indépendante****Nationalité :****Date de 1^{re} nomination :**

27 mai 2016

Nombre d'actions Faurecia : 664**Date d'échéance du mandat :**

AG 2024

Compétences :**Présidente du Comité d'audit**

Odile Desforges a été chargée de recherches à l'Institut de Recherche des Transports en 1973 avant de rejoindre, en 1981, le groupe Renault au sein duquel elle a exercé de nombreuses fonctions de responsabilité dans les domaines de la planification, des produits et des achats. Puis, après avoir été Directeur général adjoint du groupe Renault-VI/Mack et membre du Comité exécutif en charge des Études/Achats/Programmes de 1999 à 2001, elle est devenue présidente de la *Business Unit* Volvo 3P de AB Volvo jusqu'en 2003. De 2003 à 2009, elle a rejoint le Comité de direction de Renault et a exercé les fonctions de responsable de la Direction des achats mondiale Renault-Nissan. En 2009, elle a été nommée membre du Comité exécutif de Renault et Directeur ingénieries et qualité Groupe. Elle a fait valoir ses droits à la retraite en juillet 2012.

Odile Desforges est ingénieure de l'École Centrale de Paris et diplômée du Centre Européen d'Education Permanente (CEDEP).

Elle est chevalier de l'Ordre National du Mérite et chevalier de la Légion d'honneur.

Principale fonction exercée en dehors de Faurecia

- Administratrice de sociétés.

Autres mandats et fonctions exercés en 2022 en dehors de Faurecia**Sociétés françaises cotées**

- Administratrice et membre du Comité d'audit de Dassault Systèmes.

Sociétés françaises non cotées

Pas de tel mandat.

Sociétés étrangères cotées

Pas de tel mandat.

Sociétés étrangères non cotées

Pas de tel mandat.

Mandats et fonctions ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administratrice et Présidente du Comité d'audit de Safran jusqu'à l'assemblée générale de 2021 ;
- Administratrice d'Imerys, jusqu'à l'assemblée générale de mai 2020 ;
- Administratrice et membre du Comité d'audit, du Comité des nominations et du Comité de rémunération de Johnson Matthey Plc. (Grande-Bretagne), jusqu'en juillet 2019.

f Expérience des métiers de Faurecia

Expérience dans une société industrielle

Expérience internationale

Technologies automobiles

Gouvernance/direction de grandes entreprises

Banque/finance

Leadership et gestion des situations de crise

Gestion des risques

Penelope HERSCHER



Date de naissance : 15 juillet 1960

Nationalité :

Nombre d'actions Faurecia : 500

Compétences :



Administratrice indépendante

Date de 1^{re} nomination : 30 mai 2017

Date d'échéance du mandat : AG 2025

Penelope Herscher est présidente du Conseil d'administration de Lumentum Operations LLC. (précédemment JDSU) ainsi que de son Comité de gouvernance.

Elle est aussi présidente de la société cotée SGH (anciennement Smart Global) dont elle est également membre du Comité de Gouvernance et de la société cotée Embark Technology ainsi que de deux sociétés non cotées : Delphix et Modern Health.

De 1996 à 2015, Penelope Herscher a été Présidente et Directrice Générale de deux sociétés de technologies dans la Silicon Valley : Simplex cotée en 2001 puis cédée à Cadence Design Systems et FirstRain qu'elle a cédée en 2017.

Penelope Herscher est titulaire d'un *Bachelor of Arts with honours* et d'un *Master of Arts in Mathematics* de l'Université de Cambridge (Angleterre).

Principale fonction exercée en dehors de Faurecia

- Administratrice/Présidente de sociétés.

Autres mandats et fonctions exercés en 2022 en dehors de Faurecia

Sociétés françaises cotées

Pas de tel mandat.

Sociétés françaises non cotées

Pas de tel mandat.

Sociétés étrangères cotées

- Présidente du Conseil d'administration de Lumentum Operations LLC (depuis 2019 ; administratrice auparavant) ;
- Présidente du Conseil d'administration de SGH, anciennement Smart Global (depuis le 14 février 2022 ; administratrice auparavant) ;
- Présidente du Conseil d'administration de Embark Technology (depuis le 7 septembre 2022).

Sociétés étrangères non cotées

- Administratrice de Delphix ;
- Administratrice de Modern Health.

Mandats et fonctions ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administratrice de Verint (de mars 2017 à juin 2021) ;
- Administratrice de Pros (de janvier 2018 à mai 2021) ;
- Administratrice de Rambus Inc. (de 2006 à avril 2018).

Expérience dans une société industrielle

Expérience internationale

Gouvernance/direction de grandes entreprises

Connaissance spécifique d'un marché géographique

Technologies axées sur les données/digital

Leadership et gestion des situations de crise

RSE

Gestion des risques

Patrick KOLLER



Date de naissance : 2 janvier 1959

Nationalité :

Nombre d'actions Faurecia : 149 386

Compétences :



Administrateur

Date de 1^{re} nomination : 30 mai 2017

Date d'échéance du mandat : AG 2025

Patrick Koller est Directeur général de Faurecia depuis le 1^{er} juillet 2016.

Il a occupé des fonctions de Direction au sein de plusieurs grands groupes industriels (HELLA, Valeo, Rhodia).

En 2006, il a rejoint le groupe Faurecia en tant que Vice-Président exécutif de l'activité Faurecia Automotive Seating (désormais dénommé Faurecia Seating), poste qu'il a occupé jusqu'au 2 février 2015. Durant cette période, il a exercé de nombreux mandats au sein des filiales du Groupe.

Le 2 février 2015, il a été nommé Directeur général délégué en charge des opérations, fonction qu'il a occupée jusqu'au 30 juin 2016.

Il est diplômé de l'École Supérieure des Sciences et Technologies de l'Ingénieur de Nancy (ESSTIN).

Principale fonction exercée au sein de Faurecia

- Directeur général.

Principale fonction exercée en dehors de Faurecia

- Administrateur de sociétés.

Autres mandats et fonctions exercés en 2022 en dehors de Faurecia

Sociétés françaises cotées

- Administrateur de Legrand S.A.

Sociétés françaises non cotées

Pas de tel mandat.

Sociétés étrangères cotées

- Membre du Comité d'actionnaires de HELLA

Sociétés étrangères non cotées

Pas de tel mandat.

Autres

- Administrateur (collège des donateurs) de la Fondation Collège de France

Mandats et fonctions (au sein du groupe Faurecia), ayant expiré au cours des cinq dernières années

-

Expérience des métiers de Faurecia

Expérience dans une société industrielle

Expérience internationale

Technologies automobiles

Gouvernance/direction de grandes entreprises

Connaissance spécifique d'un marché géographique

Leadership et gestion des situations de crise

RSE

Gestion des risques

Énergie/électrification

Valérie LANDON



Date de naissance : 17 août 1962

Nationalité :

Nombre d'actions Faurecia : 650

Compétences :



Administratrice indépendante

Date de 1^{er} nomination : 12 octobre 2017

Date d'échéance du mandat : AG 2025

Membre du Comité d'audit

Valérie Landon est Présidente France et Belgique de Credit Suisse.

Elle a commencé sa carrière en 1985, comme ingénieur, chez Air France. En 1990, elle a rejoint Credit Suisse en qualité de banquier d'affaires. Avant d'occuper sa fonction actuelle de Présidente France et Belgique de Credit Suisse, elle y a exercé des responsabilités diverses, notamment Head of Investment Banking & Capital Markets pour la France, la Belgique et le Luxembourg.

Elle est ingénieure de l'École Centrale de Paris.

Principale fonction exercée en dehors de Faurecia

- Présidente France et Belgique, Credit Suisse (société étrangère cotée).

Autres mandats et fonctions exercés en 2022 en dehors de Faurecia

Pas de tel mandat.

Mandats et fonctions ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administratrice indépendante d'Albioma, membre du Comité d'audit, des comptes et risques et membre du Comité des engagements (de 2016 à mai 2019).



Expérience internationale



Connaissance spécifique d'un marché géographique



Banque/finance



Gestion des risques

Jean-Bernard LÉVY



Date de naissance : 18 mars 1955

Nationalité :

Nombre d'actions Faurecia : 500

Compétences :

Administrateur indépendant

Date de 1^{re} nomination : 19 février 2021

Date d'échéance du mandat : AG 2024

Président du Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable



Jean-Bernard Lévy était jusqu'au 23 novembre 2022 Président-Directeur général d'EDF.

Il a été Ingénieur de travaux à la Direction d'Angers chez France Télécom en 1979, responsable de la gestion des cadres supérieurs et des budgets de personnel en 1982 au siège, puis adjoint au chef du service du personnel.

En 1986, il est nommé conseiller technique au cabinet de Gérard Longuet, ministre délégué aux Postes et Télécommunications. De 1988 à 1993, Jean-Bernard Lévy dirige l'activité Satellites de télécommunications de Matra Espace puis de Matra Marconi Space. De 1993 à 1994, il dirige le cabinet de Gérard Longuet, ministre de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce extérieur.

Il est nommé en 1995 Président-Directeur général de Matra Communication. En 1998, il rejoint Oddo et Cie comme Directeur général puis Associé-gérant. À l'été 2002, Jean-Bernard Lévy rejoint Vivendi. Il en est le Directeur général jusqu'en avril 2005, et devient alors Président du Directoire en avril 2005, jusqu'à juin 2012. De décembre 2012 à novembre 2014, il est le Président-Directeur général du groupe de défense et d'aérospatiale Thales. Jean-Bernard Lévy est Président-Directeur général d'EDF de novembre 2014 à novembre 2022.

Jean-Bernard Lévy est diplômé de l'École polytechnique et de Télécom Paris Tech.

Principale fonction exercée en dehors de Faurecia

- Président-Directeur général d'EDF⁽¹⁾ (société cotée) jusqu'au 23 novembre 2022.

Autres mandats et fonctions exercés en 2022 en dehors de Faurecia

Sociétés françaises cotées

- Censeur et référent RSE de Société Générale.

Sociétés françaises non cotées

- Président du Conseil de surveillance de Framatome⁽²⁾ ;
- Administrateur de Dalkia⁽²⁾ ;
- Administrateur de EDF Renouvelables⁽²⁾ ;
- Président de la société JBL Consulting & Investment (depuis janvier 2023)
- Administrateur de la société Tehtris (depuis janvier 2023)

Sociétés étrangères cotées

- Administrateur de Edison S.p.A⁽³⁾ (Italie).

Sociétés étrangères non cotées

- Administrateur de EDF Energy Holdings⁽²⁾ (Royaume-Uni).

Autres

- Président du Conseil d'administration de la Fondation EDF⁽⁴⁾ ;
- Président de la Fondation Innovations pour les Apprentissages (FIPA) ;
- Président du Conseil français de l'Énergie (CFE) ;
- Administrateur de France Industrie⁽⁵⁾ ;
- Administrateur du Global Sustainable Electricity Partnership (GSEP) (Canada) ⁽⁴⁾ ;
- Administrateur d'Europlace ;
- Administrateur de l'AX ;
- Censeur de la Fondation JJ Laffont - Toulouse School of Economics (TSE) ;
- Président de la Fondation Viva fabrica (anciennement Usine Extraordinaire) ;
- Président d'Eurelectric⁽⁶⁾ ;

Mandats et fonctions ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président du Conseil d'administration de Edison S.p.A (Italie) (de 2014 à juin 2019).

(1) Groupe EDF. Son mandat de Président Directeur général a pris fin le 23 novembre 2022

(2) Groupe EDF. Son mandat a pris fin le 23 novembre 2022

(3) Groupe EDF. Son mandat a pris fin le 6 décembre 2022

(4) Son mandat a pris fin le 23 novembre 2022

(5) Son mandat a pris fin le 25 novembre 2022

(6) Son mandat a pris fin le 21 novembre 2022



Expérience dans une société industrielle



Expérience internationale



Gouvernance/direction de grandes entreprises



Banque/finance



Leadership et gestion des situations de crise



RSE



Gestion des risques




Énergie/électrification

Yan MEI



Date de naissance : 12 juillet 1955

Nationalité : 

Nombre d'actions Faurecia : 542

Compétences :



Administratrice indépendante

Date de 1^{re} nomination : 28 mai 2019

Date d'échéance du mandat : AG 2023

Yan Mei est associée principale, Présidente Chine, du groupe Brunswick (Chine) où elle supervise les activités de Brunswick Chine et intervient en tant que conseillère auprès des cadres dirigeants.

Elle a commencé sa carrière en tant que journaliste pour *ITN Channel 4 News*, de 1988 à 1990.

De 1991 à 2001, elle a travaillé en tant que rédactrice internationale puis a dirigé le bureau Chine de CNN (États-Unis).

De 2001 à 2005, elle a occupé les fonctions de Vice-Présidente de Turner International Asia Pacific. De 2005 à 2009, elle a été directrice de la stratégie et représentante principale chez News Corp (Pékin).

Avant de rejoindre le groupe Brunswick en 2013, elle était Directrice générale de *MTV Networks Greater China* et Représentante Principale de Viacom Asia (Pékin).

Elle est titulaire d'un *Master of Arts* et diplômée d'un *Master of Philosophy* en Relations Internationales et Sciences Politiques de l'Université de Columbia, New York, ainsi que d'un *Master d'Advanced Russian Area Studies* du Hunter College, rattaché à l'Université de New York. Elle est aussi titulaire d'un *Bachelor of Arts* option « Langue et littérature russes » de l'Université de Pékin.

Principale fonction exercée en dehors de Faurecia

- Associée principale, Présidente Chine, du groupe Brunswick (Chine).

Autres mandats et fonctions exercés en 2022 en dehors de Faurecia

Sociétés françaises cotées

Pas de tel mandat.

Sociétés françaises non cotées

Pas de tel mandat.

Sociétés étrangères cotées

- Conseillère principale chez KKR & Co. Inc. (depuis mars 2019).

Sociétés étrangères non cotées

Pas de tel mandat.

Autres

- Vice-Présidente du Conseil de la *Golden Bridges Foundation* (ONG).

Mandats et fonctions ayant expiré au cours des cinq dernières années

-



Expérience internationale



Gouvernance/direction de grandes entreprises



Connaissance spécifique d'un marché géographique



Leadership et gestion des situations de crise



Gestion des risques

Denis MERCIER

Date de naissance : 4 octobre 1959

Nationalité :

Nombre d'actions Faurecia : 1 157

Compétences :



Denis Mercier est Directeur général adjoint du groupe Fives, membre du Comité exécutif.

Il a occupé différents postes au sein de l'Armée de l'Air et de l'OTAN.

Après avoir été commandant de l'École de l'Air à Salon-de-Provence (France) de 2008 à 2010, il devient chef de cabinet militaire du ministre de la Défense de 2010 à 2012.

Entre 2012 et 2015, il occupe les fonctions de chef d'état-major de l'Armée de l'Air et est élevé au rang de général d'armée aérienne.

De 2015 à septembre 2018, il occupe la fonction de commandant suprême allié de la transformation à l'OTAN et rejoint le groupe Fives en octobre 2018 comme Directeur général adjoint.

Denis Mercier est ingénieur de l'École de l'Air (promotion 1979). Il est grand officier de la Légion d'honneur et officier de l'ordre national du Mérite.

Administrateur indépendant

Date de 1^{re} nomination : 28 mai 2019

Date d'échéance du mandat : AG 2023

Président du Comité des rémunérations**Principale fonction exercée en dehors de Faurecia**

- Directeur général adjoint du groupe Fives, membre du Comité exécutif (société française cotée^(*)).

Autres mandats et fonctions exercés en 2022 en dehors de Faurecia**Sociétés françaises cotées**

Pas de tel mandat.

Sociétés françaises non cotées

- Administrateur de AddUp (joint-venture Fives-Michelin) ;
- Administrateur de CryptoNext Security ;
- Membre du Conseil de surveillance de ARESIA ;
- Membre du Conseil de surveillance de Dataiku.

Sociétés étrangères cotées

Pas de tel mandat.

Sociétés étrangères non cotées

- Administrateur de Fives Engineering Shanghai Co., Ltd ;
- Administrateur de Fives Automotion & Processing Equipment Co., Ltd. ;
- Président du Conseil d'administration de Fives Vostok ;
- Membre du Conseil de surveillance de Helsing.

Autres

- Administrateur du Comité France-Chine (MEDEF).

Mandats et fonctions ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Commandant suprême allié de la Transformation à l'OTAN (base navale de Norfolk – États-Unis), de 2015 à septembre 2018 ;
- Président du Conseil d'administration de l'École de l'Air (EPSCP).

(*) Société dont seules les obligations sont cotées.

Expérience dans une société industrielle

Expérience internationale

Technologies axées sur les données/digital

Leadership et gestion des situations de crise

RSE

Gestion des risques

Peter MERTENS



Date de naissance : 30 mars 1961

Nationalité :



Nombre d'actions Faurecia : 1 080

Compétences :



Administrateur indépendant

Date de 1^{re} nomination :

AG 2019 (avec effet au 1^{er} novembre 2019)

Date d'échéance du mandat :

AG 2023

Membre du Comité des rémunérations

Dr Peter Mertens est administrateur de sociétés.

De 1985 à 1990, il a supervisé le Département des transferts technologiques de l'Université de Kaiserslautern (Allemagne).

En 1990, le Dr Peter Mertens a occupé divers postes de Direction au sein de Mercedes-Benz AG. Puis il fut patron de Tegaron Telematics GmbH, co-entreprise de Daimler Chrysler Services AG et Deutsche Telekom AG, en 1996.

En 2002, il a rejoint Adam Opel AG en tant que Directeur exécutif pour les lignes de produits de moyenne et grande tailles. En 2004, il a été responsable de la ligne de produits compacts de General Motors Europe et, en 2005, de l'ensemble des lignes de produits compacts de General Motors dans le monde.

En 2010, le Dr Peter Mertens a intégré le Directoire de Jaguar Land Rover, supervisant la Qualité (*Corporate Quality*) pour l'ensemble du groupe Tata Motors, qui englobe la marque Jaguar Land Rover.

De mars 2011 à mai 2017, il fut responsable de la recherche et du développement en tant que *Senior Vice-President*, recherche et développement de Volvo Car Group (Göteborg, Suède). Il était cadre dirigeant chez Audi AG jusqu'au 31 octobre 2019, après avoir exercé les fonctions de Directeur technique de mai 2017 à octobre 2018.

Il a étudié l'Ingénierie de Production à l'Université des sciences appliquées Ostwestfalen-Lippe et est titulaire d'un Master en Sciences, spécialisé en ingénierie industrielle et en recherche opérationnelle de l'Institut Polytechnique de Virginie (États-Unis), en 1985. Il est titulaire d'un Doctorat en Ingénierie (Dr.-Ing.) de l'Université de Kaiserslautern (Allemagne).

Principale fonction exercée en dehors de Faurecia

■ Administrateur de sociétés.

Autres mandats et fonctions exercés en 2022 en dehors de Faurecia

Sociétés françaises cotées

Pas de tel mandat.

Sociétés françaises non cotées

Pas de tel mandat.

Sociétés étrangères cotées

■ Président du Conseil d'administration de Valens Hod Hasharon (Israël) (société cotée à New York depuis septembre 2021).

Sociétés étrangères non cotées

■ Administrateur de Recogni (États-Unis) ;

■ Président du Conseil d'administration de Aurora Labs (Israël) ;

■ Président du Conseil d'administration de Viola (Israël) ;

■ Administrateur de proteanTECS ;

■ Administrateur de DeepDrive (Allemagne).

Mandats et fonctions ayant expiré au cours des cinq dernières années

■ Cadre dirigeant de Audi AG (Allemagne), du 31 octobre 2018 au 31 octobre 2019 ;

■ Directeur technique de Audi AG (Allemagne), de mai 2017 à octobre 2018 ;

■ Membre du Conseil de surveillance de Volkswagen Financial Services, d'octobre 2017 à octobre 2018.

Expérience des métiers de Faurecia

Expérience dans une société industrielle

Expérience internationale

Technologies automobiles

Gouvernance/direction de grandes entreprises

Connaissance spécifique d'un marché géographique

Technologies axées sur les données/digital

Leadership et gestion des situations de crise

Gestion des risques

Énergie/électrification

**PEUGEOT 1810 avec Robert PEUGEOT
en qualité de représentant permanent****Société par actions simplifiée** au capital de 1 531 905 966 euros**Nombre d'actions Faurecia détenues par PEUGEOT 1810** : 6 110 494**Siège social** : 66 avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Filiale de Peugeot Invest et des Établissements Peugeot Frères ayant pour vocation de porter leurs participations historiques liées au secteur automobile.

Date de 1^{re} nomination : 31 mai 2021^(*)**Date d'échéance du mandat** : AG 2025**Membre du Comité d'audit****Principale fonction exercée en dehors de Faurecia**

Pas d'autre fonction exercée.

Autres mandats et fonctions exercés en 2022 en dehors de Faurecia

Pas de mandat extérieur.

Mandats et fonctions ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de SICAV ARMENE ;
- Administrateur de SICAV ARMENE 2.

Robert PEUGEOT**Date de naissance** : 25 avril 1950**Nationalité** : **Nombre d'actions Faurecia détenues par Robert PEUGEOT** : 694**Compétences** :**Représentant permanent de la société PEUGEOT 1810****Date de 1^{re} nomination** : 29 mai 2007**Date d'échéance du mandat** : AG 2025**Membre du Comité des rémunérations**

Robert Peugeot est Président du Conseil d'administration de Peugeot Invest.

Il a occupé différents postes de responsabilité au sein du groupe PSA et a été membre du Comité exécutif du groupe PSA entre 1998 et 2007, en charge des fonctions de l'innovation et de la qualité. Il a représenté Peugeot Invest au Conseil de surveillance de Peugeot S.A., jusqu'à la fusion de Peugeot SA et Fiat Chrysler Automobiles ; il assure depuis au sein de Stellantis, la nouvelle entité issue de la fusion, les fonctions de Vice-Président et administrateur. Après avoir exercé les fonctions de Président-Directeur général de Peugeot Invest de 2002 à 2020, il est actuellement Président du Conseil d'administration.

Robert Peugeot est diplômé de l'École Centrale de Paris et de l'INSEAD. Il est chevalier de l'ordre national du Mérite (2000) et chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur (2010).

Principale fonction exercée en dehors de Faurecia

- Président du Conseil d'administration de Peugeot Invest (société française cotée).

Autres mandats et fonctions exercés en 2022 en dehors de Faurecia**Autres sociétés françaises cotées**

- Membre du Conseil d'administration de Safran S.A.

Sociétés françaises non cotées

- Président du Comité de Gouvernance de Tikehau Capital Advisors SAS ;
- Gérant de SC Rodom ;
- Gérant de Mille Sabords ;
- Gérant de Artemisia ;
- Gérant de Gatopardi ;
- Membre du Conseil de surveillance de Soparexo S.C.A. ;
- Président de F&P SAS ;
- Membre du Conseil d'administration de Peugeot 1810 (anciennement dénommée Maillot I) ;
- Membre du Conseil de surveillance de Financière Guiraud SAS.

Sociétés étrangères cotées

- Vice-président du Conseil d'administration de Stellantis (société néerlandaise cotée en France, en Italie et aux États-Unis) ;
- Administrateur de Sofina S.A. (Belgique).


Sociétés étrangères non cotées


- Administrateur de Peugeot Invest UK Ltd (Royaume-Uni) ;
- Membre du Conseil de surveillance de Signa Prime (Autriche) ;
- Membre du Conseil de surveillance de Signa Development (Autriche) ;
- Administrateur de Asia Emergency Assistance Holdings Pte Ltd (Singapour).

Mandats et fonctions ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Représentant permanent de Maillot II au Conseil d'administration de SICAV ARMENE 2 ;
- Représentant permanent de Peugeot Invest (anciennement dénommée FFP S.A.) au Conseil d'administration de Peugeot 1810 (anciennement dénommée Maillot I) ;
- Membre du Conseil d'administration de Peugeot Frères S.A. ;
- Membre du Conseil d'administration de Tikehau Capital advisors SAS ;
- représentant permanent de F&P SAS au Conseil d'administration de Safran S.A. ;
- Membre du Conseil de surveillance de Peugeot S.A. ;
- Gérant de SARL CHP Gestion ;
- Représentant permanent de Peugeot Invest, Président de Peugeot Invest Assets ;
- Représentant permanent de Peugeot Invest Assets, Président et membre du Conseil de surveillance de Financière Guiraud S.A.S. ;
- Membre du Conseil de surveillance d'ACE Management S.A. ;
- Représentant permanent de Peugeot 1810 au Conseil d'administration de la SICAV ARMENE 2 ;
- Président-Directeur général de Peugeot Invest ;
- Administrateur de DKSH S.A. (Suisse) ;
- Membre du Conseil de surveillance d'Hermès International S.C.A. ;
- Représentant permanent de Peugeot 1810 au Conseil d'administration de la SICAV ARMENE ;
- Représentant permanent de Peugeot Invest Assets (anciennement dénommée FFP Invest SAS) au Conseil d'administration de Sanef S.A. (France).

 Expérience des métiers de Faurecia

 Expérience dans une société industrielle

 Expérience internationale

 Technologies automobiles

 Gouvernance/direction de grandes entreprises

 Banque/finance


 Leadership et gestion des situations de crise

 Gestion des risques

 Énergie/électrification

Emmanuel PIOCHE

Date de naissance : 4 décembre 1965

Nationalité : 

Nombre d'actions Faurecia : - (*)

Compétences :



Administrateur représentant les salariés

Date de 1^{er} nomination : 1^{er} novembre 2017

Date d'échéance du mandat : 31 octobre 2025

Membre du Comité d'audit

Emmanuel Pioche est chargé de missions R&D *Frames* chez Faurecia (site de Brières-les-Scellés, France) depuis juillet 2017. Précédemment, il exerçait la fonction de prototypiste au sein du R&D *trimlab* du même site.

Il a intégré le Groupe en 1995 en tant qu'agent qualifié prototypes. Il a exercé divers mandats de représentation du personnel de 1999 à 2017.

Il a un titre professionnel de chaudronnier sur tôle mince, une licence TIG Soudure aéronautique métaux lourds et métaux légers, obtenus après un baccalauréat G2 (gestion), et un diplôme de niveau III d'analyste programmeur.

Principale fonction exercée en dehors de Faurecia

Pas d'autre fonction exercée.

Autres mandats et fonctions exercés en 2022 en dehors de Faurecia


Pas de mandat extérieur.

Mandats et fonctions, au sein du groupe Faurecia, ayant expiré au cours des cinq dernières années


-

(*) Emmanuel PIOCHE a participé à l'opération d'actionariat salarié réalisée en 2021 et détient à ce titre des parts de FCPE investis en actions Faurecia.

 Expérience des métiers de Faurecia

 Expérience dans une société industrielle

 Technologies automobiles

 Leadership et gestion des situations de crise

Michel de ROSEN



Date de naissance : 18 février 1951

Nationalité :

Nombre d'actions Faurecia :
12 565

Compétences :



Administrateur indépendant

Date de 1^{re} nomination : 27 mai 2016

Date d'échéance du mandat : AG 2024

Président du Conseil d'administration

Date de nomination : 30 mai 2017

Membre du Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable

Michel de Rosen est Président du Conseil d'administration de Faurecia depuis le 30 mai 2017.

Il a occupé des postes de haut fonctionnaire puis de dirigeant d'entreprises françaises et américaines.

Il a été à l'Inspection Générale des Finances au sein du Ministère des Finances. Il a été chargé de mission au cabinet du ministre de la Défense en 1980 et 1981, puis Directeur de cabinet du ministre de l'Industrie, des Postes et des Télécommunications entre 1986 et 1988.

Au sein du groupe Rhône-Poulenc, il a été Directeur général de Pharmuka de 1983 à 1986, Directeur général de Rhône-Poulenc Fibres et Polymères de 1988 à 1993, et Directeur général puis Président-Directeur général de Rhône-Poulenc Rorer aux États-Unis et en France et de Rhône-Poulenc Santé entre 1993 et 1999. En 2000, Michel de Rosen est devenu Président-Directeur général de la société américaine ViroPharma. En 2008, il est devenu Président-Directeur général de la société SGD.

En 2009, il a rejoint Eutelsat. Chez Eutelsat, Michel de Rosen a été Directeur général délégué, puis Directeur général et administrateur puis, de septembre 2013 à février 2016, Président-Directeur général. De mars 2016 à novembre 2017, Michel de Rosen en a été le président du Conseil d'administration.

Il est diplômé de l'école des Hautes Études Commerciales (HEC) et de l'École nationale d'administration (ENA).

Principale fonction exercée en dehors de Faurecia

■ Administrateur/Président de sociétés.

Autres mandats et fonctions exercés en 2022 en dehors de Faurecia

Sociétés cotées françaises

■ Administrateur de Pharnext S.A.^(*) ;

■ Président non-exécutif du Conseil d'administration de DBV Technologies.

Sociétés non cotées françaises

Pas de tel mandat.

Sociétés étrangères cotées

Pas de tel mandat.

Sociétés étrangères non cotées

Pas de tel mandat.

Mandats et fonctions ayant expiré au cours des cinq dernières années

■ Membre du HCGE (Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise) de l'AFEP-MEDEF jusqu'en novembre 2019 ;

■ Administrateur d'idorsia (Suisse) jusqu'en 2021.

(*) Son mandat de Président du Conseil d'administration a pris fin le 1^{er} janvier 2022 et son mandat d'administrateur a pris fin en juin 2022.



Expérience dans une société industrielle



Expérience internationale



Gouvernance/direction de grandes entreprises



Connaissance spécifique d'un marché géographique



Banque/finance



Leadership et gestion des situations de crise



Gestion des risques

3.1.2.3. Évolution de la composition du Conseil d'administration et des Comités spécialisés

Au cours de l'exercice écoulé et jusqu'à la date de publication du présent Document d'enregistrement universel, les changements suivants sont intervenus dans la composition du Conseil d'administration et des Comités spécialisés (permanents) :

| | Départ | Nomination | Renouvellement |
|--|--------|---|----------------|
| Conseil d'administration | NA | Judy CURRAN (CA du 18 février 2022 - ratification AG du 1 ^{er} juin 2022) Jürgen BEHREND (AG du 1 ^{er} juin 2022) | NA |
| Comité des rémunérations | NA | NA | NA |
| Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable | NA | NA | NA |
| Comité d'audit | NA | NA | NA |

3.1.2.4. Structure de gouvernance et dialogue actionnarial

DISSOCIATION DES FONCTIONS DE PRÉSIDENT ET DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dans le cadre d'une évolution majeure de sa gouvernance, la Société s'est dotée, depuis le 1^{er} juillet 2016, d'une structure dissociée de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Le Conseil d'administration a ensuite rappelé, lors du renouvellement du Président du Conseil d'administration avec effet au 26 juin 2020, que le meilleur moyen d'assurer l'efficacité, l'équilibre, la stabilité et la visibilité de la gouvernance était de maintenir la gouvernance actuelle et la collaboration existant entre le Président du Conseil et le Directeur général. La dissociation des fonctions demeure en vigueur à la date du présent Document d'enregistrement universel.

Président du Conseil d'administration

Michel de Rosen est Président du Conseil d'administration depuis le 30 mai 2017. Son mandat de Président du Conseil d'administration, qui arrivait à échéance après l'assemblée générale du 26 juin 2020, a été renouvelé pour une durée de quatre ans.

Directeur général

Patrick Koller est Directeur général de la Société depuis le 1^{er} juillet 2016. Il a été nommé pour une durée indéterminée. Il est également administrateur de la Société depuis le 30 mai 2017.

RÔLE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le rôle du Président du Conseil d'administration est défini dans le règlement intérieur du Conseil d'administration disponible sur le site internet de la Société, rubrique gouvernance (www.faurecia.com).

Aux termes du règlement intérieur, le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration et fait en sorte que le Conseil d'administration et les Comités du Conseil fonctionnent de manière efficace, conformément aux principes de bonne gouvernance.

Il doit :

- promouvoir les normes les plus élevées d'intégrité, de probité et de gouvernance au sein du Groupe, en particulier au niveau du Conseil d'administration, assurant ainsi l'efficacité de ce dernier ;
- gérer les relations entre les administrateurs/les Présidents de Comités du Conseil d'administration et, à cet égard :
 - promouvoir des relations efficaces et une communication ouverte, et créer un environnement qui permet des débats et des échanges constructifs, pendant et en dehors de toute séance, entre les administrateurs et le Directeur général,
 - assurer le *leadership* et la gouvernance du Conseil d'administration de manière à créer, tant pour le Conseil que pour chacun des administrateurs, des conditions d'efficacité globale, et veiller à ce que toutes les questions clés et appropriées soient bien préparées et discutées par le Conseil d'administration et les différents Comités en temps opportun,
 - fixer, en consultation avec le Directeur général et le secrétaire du Conseil, le calendrier des réunions du Conseil et l'ordre du jour afin de tenir pleinement compte des enjeux importants pour le Groupe et de ceux qui pourraient être soulevés par les administrateurs, et veiller à ce qu'un temps suffisant soit consacré à une discussion approfondie des sujets significatifs et stratégiques,
- traiter tout conflit d'intérêts,
- mener, avec le Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable, le processus d'évaluation du Conseil d'administration, la recherche de nouveaux membres du Conseil et leur programme d'induction ;

- organiser, avec le Directeur général et les Présidents des différents Comités, la préparation des assemblées générales d'actionnaires et en assurer la présidence, superviser les relations avec les actionnaires et assurer une communication efficace avec ces derniers ;
- gérer la relation avec le Directeur général :
 - agir en qualité de conseil avisé du Directeur général s'agissant de toute question concernant les intérêts et la gestion de la Société,
 - veiller à ce que les stratégies et les politiques arrêtées par le Conseil soient efficacement mises en œuvre par le Directeur général ; le Président est, sans préjudice des prérogatives du Conseil d'administration et de ses Comités, régulièrement informé par le Directeur général de tout événement significatif relatif à la stratégie de la Société dans le cadre des orientations fixées par le Conseil d'administration ainsi que des grands projets de croissance externe, des opérations financières importantes, des actions sociétales ou encore de la nomination des responsables des *Business Groups* et des fonctions clés de l'entreprise. Il reçoit de la part de celui-ci toute information utile pour l'animation des travaux du Conseil d'administration et des Comités ;
- coordonner ou réaliser des missions spécifiques. En particulier, à la demande du Directeur général, il peut représenter la Société auprès des parties prenantes, des pouvoirs publics, des institutions financières, des principaux actionnaires et/ou des principaux partenaires commerciaux.

Au cours de l'exercice 2022, Michel de Rosen a animé les travaux du Conseil d'administration dans le respect des dispositions des statuts et du règlement intérieur et a favorisé la mise en place de pratiques visant à améliorer le fonctionnement du Conseil. Il a ainsi participé activement aux travaux suivants :

- revue de l'évolution des enjeux de gouvernance pour tenir compte des évolutions législatives et réglementaires ;
- pilotage de l'exercice d'évaluation externe du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2021 et participation à l'élaboration de la procédure mise en place pour l'évaluation interne du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2022 ;
- dialogue actionnarial (voir ci-dessous section dédiée à ce sujet) ;
- travaux et revues des Comités et participation à certaines séances de ces Comités ;
- processus de recrutement de nouveaux administrateurs et, de manière générale, réflexions sur l'évolution du Conseil d'administration et de sa composition, notamment au regard des opérations stratégiques du Groupe et de leurs conséquences sur la gouvernance ;
- suivi des opérations/sujets stratégiques du Groupe avec le Directeur général, en particulier sur l'intégration de HELLA ainsi que la mise en œuvre de la démarche RSE du Groupe.

RÔLE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit des limitations aux pouvoirs du Directeur général. Le Directeur général doit obtenir l'autorisation du Conseil d'administration pour réaliser tout projet d'acquisition, de cession ou de constitution de société commune dont la valeur totale des actifs est supérieure à 100 millions d'euros et/ou dont le chiffre d'affaires est supérieur à 300 millions d'euros. Ce règlement intérieur indique également que toute opération significative qui ne figure pas dans le plan stratégique de la Société doit recueillir l'approbation préalable du Conseil d'administration.

DIALOGUE ACTIONNARIAL

Le Groupe accorde une importance particulière au dialogue actionnarial et a mis en place une organisation spécifique, articulée autour de trois axes, afin de répondre aux questions, préoccupations et interrogations des actionnaires (investisseurs institutionnels ou actionnaires individuels), des gestionnaires d'actifs ainsi que des agences de conseil en vote :

- **Le dialogue sur la performance financière et la stratégie :** le Directeur financier et ses équipes, sous la responsabilité du Directeur général, organisent, après chaque fin de trimestre, une communication sur les performances du trimestre ou semestre écoulé suivie de rendez-vous téléphoniques ou d'une réunion avec les analystes et les investisseurs. Outre ces événements périodiques, Faurecia favorise tout au long de l'année les rencontres entre sa Direction et les acteurs du marché financier, à l'occasion de conférences et de rencontres (« roadshows financiers ») en France et à l'international, sous la forme de réunions individuelles ou en groupe. Enfin, le Groupe organise chaque année une journée investisseurs (*Capital Markets Day*) pour présenter la vision stratégique du Groupe à moyen terme avec la possibilité de focaliser plus spécifiquement cette journée sur des thèmes privilégiés. Pour plus d'informations sur les relations entre Faurecia et la communauté financière, se référer au chapitre 5 « Capital et actionnariat », section 5.5. « Relations avec la communauté financière ».
- **Le dialogue sur la performance extra-financière :** les équipes Développement durable et Neutralité carbone rencontrent et échangent avec les investisseurs ou les agences de notation extra-financière sur l'approche RSE du Groupe, fondée sur les six convictions du Groupe, ainsi que sur les plans d'actions spécifiques pour la planète, les activités et les collaborateurs du Groupe. La mise en œuvre de la démarche du Groupe, associée au dialogue avec les agences de notation extra-financière, ont permis de faire progresser au cours de l'exercice 2022 la notation extra-financière du Groupe par les agences MSCI et Vigeo. Les sujets RSE peuvent également être abordés lors des roadshows gouvernance, en présence du Président du Conseil d'administration (voir ci-dessous). Une journée consacrée au développement durable (*Sustainability Day*) a été organisée le 4 novembre 2022.

■ **Le dialogue sur la gouvernance** : le Président du Conseil d'administration entretient un dialogue avec les principaux investisseurs sur les sujets de gouvernance. Ce dialogue a été renforcé en 2022 avec l'acquisition du contrôle de HELLA. En outre, la Secrétaire du Conseil d'administration ainsi que les équipes juridiques organisent, en amont des assemblées générales, des réunions avec les principaux investisseurs institutionnels et les principales agences de conseil en vote afin notamment d'expliquer les résolutions qui seront proposées à l'assemblée générale (roadshows gouvernance). Ces réunions, auxquelles le Président du Conseil d'administration participe fréquemment, sont un moment bien distinct des roadshows financiers et permettent également d'échanger sur les sujets de gouvernance, de rémunération, de RSE et de stratégie. En 2022, les discussions ont principalement porté sur (i) l'évolution de la gouvernance du Groupe combiné, (ii) la rémunération du Directeur général et (iii) le déploiement de la démarche de développement durable, avec une attention particulière apportée au plan pour atteindre la neutralité carbone ainsi que les actions entreprises pour y parvenir dont la certification SBTi net zéro standard.

3.1.2.5. Politique de diversité au sein du Conseil d'administration

LES PRINCIPES

Les administrateurs du Groupe ont des profils différents et apportent des compétences diverses et complémentaires au Conseil d'administration. Cette richesse se retrouve également en termes de mixité et de diversité de nationalités ainsi que de culture des administrateurs.

Le Conseil d'administration, avec le concours du Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable, veille à mettre en œuvre une politique de diversité en son sein, conformément à la réglementation applicable et au Code AFEP-MEDEF.

La politique de diversité en place au sein du Conseil d'administration a notamment pour objectifs :

- un taux d'indépendance des administrateurs au moins conforme aux recommandations du Code AFEP-MEDEF ;
- l'équilibre dans la représentation des hommes et des femmes au sein du Conseil d'administration, avec un taux au moins conforme aux dispositions légales applicables (au moins 40 %) ;
- la représentation des salariés au sein du Conseil d'administration, avec un nombre d'administrateurs représentant les salariés au moins conforme aux dispositions légales applicables ;
- la nécessité pour les administrateurs d'avoir l'expertise et l'expérience nécessaires pour mener à bien leur mission en adéquation avec la stratégie du Groupe et ses intérêts (régions, activités, etc.) ;
- la complémentarité des compétences nécessaires aux travaux du Conseil d'administration ;
- la diversité internationale afin de refléter l'empreinte globale du Groupe ;
- le respect des dispositions statutaires en termes de limite d'âge.

Pour procéder à l'évaluation des compétences et des profils nécessaires pour la composition du Conseil d'administration, le Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable se réfère à une matrice de compétences (voir ci-dessous) et aux principes décrits ci-dessus, prenant en compte également la taille la plus appropriée du Conseil d'administration.

MISE EN ŒUVRE ET RÉSULTATS DE LA POLITIQUE DE DIVERSITÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE FAURECIA

Compétences

| | | | | | | | | | | | | |
|-------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Jürgen BEHREND | | | | | | | | | | | | |
| Daniel BERNARDINO | | | | | | | | | | | | |
| Judy CURRAN | | | | | | | | | | | | |
| Odile DESFORGES | | | | | | | | | | | | |
| Penelope HERSCHER | | | | | | | | | | | | |
| Patrick KOLLER | | | | | | | | | | | | |
| Valérie LANDON | | | | | | | | | | | | |
| Jean-Bernard LÉVY | | | | | | | | | | | | |
| Yan MEI | | | | | | | | | | | | |
| Denis MERCIER | | | | | | | | | | | | |
| Peter MERTENS | | | | | | | | | | | | |
| Robert PEUGEOT | | | | | | | | | | | | |
| Emmanuel PIOCHE | | | | | | | | | | | | |
| Michel de ROSEN | | | | | | | | | | | | |

Expérience des métiers de Faurecia

Expérience dans une société industrielle

Expérience internationale

Technologies automobiles

Gouvernance/direction de grandes entreprises

Connaissance spécifique d'un marché géographique

Banque/finance

Technologies axées sur les données/digital

Leadership et gestion des situations de crise

RSE

Gestion des risques

Énergie/électrification

Indépendance

Au 31 décembre 2022, le Conseil d'administration comprend neuf administrateurs indépendants, ce qui représente 75 % de ses membres. Ce pourcentage est calculé hors administrateurs représentant les salariés, ceux-ci n'étant pas pris en compte pour ce calcul conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Le pourcentage d'indépendants est supérieur à celui fixé par le Code AFEP-MEDEF.

Pour plus d'informations sur l'analyse de l'indépendance, se référer à la section 3.1.2.6. « Indépendance des membres du Conseil d'administration ».

Équilibre dans la représentation des hommes et des femmes

Au 31 décembre 2022, le Conseil d'administration compte cinq femmes, ce qui représente 42 % de ses membres. Ce pourcentage est calculé hors administrateurs représentant les salariés, ceux-ci n'étant pas pris en compte pour ce calcul conformément aux dispositions légales applicables.

Ce pourcentage est plus élevé que celui fixé par l'article L. 22-10-3 du Code de commerce (40 %).

Représentation des salariés

Au 31 décembre 2022, le Conseil d'administration compte deux administrateurs représentant les salariés, conformément à l'article L. 225-27-1 du Code de commerce.

Les administrateurs représentant les salariés apportent notamment au Conseil d'administration leur grande connaissance du Groupe et des aspects opérationnels de ses activités.

Diversité internationale

Au 31 décembre 2022, le Conseil d'administration compte six nationalités différentes (allemande, américaine (États-Unis), britannique, chinoise, française et portugaise).

La majorité des administrateurs a une carrière et des responsabilités internationales.

Âge et ancienneté

Au 31 décembre 2022, les administrateurs ont entre 52 ans et 74 ans, avec une moyenne d'âge de 65 ans. À cette date, trois administrateurs et le représentant permanent d'un administrateur avaient plus de 70 ans. L'ancienneté moyenne au sein du Conseil d'administration est de quatre ans ⁽¹⁾, celle-ci étant comprise entre neuf mois et sept ans.

La composition du Conseil d'administration respecte les règles statutaires applicables en matière de limite d'âge.

Évolution de la composition du Conseil d'administration

Dans le cadre de l'acquisition du contrôle de HELLA et des engagements pris par Faurecia, le groupe familial Hueck et Roepke est maintenant représenté au sein du Conseil d'administration. Ainsi, sur proposition du Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable et du Conseil d'administration, l'assemblée générale du 1^{er} juin 2022 a nommé Jürgen Behrend en qualité d'administrateur non indépendant représentant le Pool Familial Hueck et Roepke pour une durée de quatre ans. L'expérience de Jürgen Behrend dans le secteur automobile et dans la gouvernance d'entreprise cotée renforce les compétences du Conseil d'administration dans ces domaines.

En outre, sur recommandation du Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable et du Conseil d'administration, l'assemblée générale du 1^{er} juin 2022 a également ratifié la cooptation de Judy Curran, en qualité d'administratrice indépendante, en remplacement de Linda Hasenfratz, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Sa grande expérience et son expertise dans l'industrie automobile renforcent la compétence du Conseil d'administration dans ce domaine ainsi que sa diversité et son indépendance.

(1) Ce calcul prend en compte l'ancienneté de Peugeot 1810, représenté par son représentant permanent Robert Peugeot depuis le 31 mai 2021 (et non celle de Robert Peugeot au sein du Conseil d'administration au titre de ses fonctions d'administrateur de la Société à titre individuel du 29 mai 2007 jusqu'au 31 mai 2021).

3.1.2.6. Indépendance des membres du Conseil d'administration

Conformément au Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable, s'interroge sur la qualification d'indépendance de chacun de ses membres, au moins une fois par an et lors de la nomination de tout nouveau membre.

Le Code AFEP-MEDEF prévoit qu'un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Afin de procéder à l'analyse de l'indépendance des administrateurs, le Conseil d'administration s'appuie sur les critères prévus par le Code AFEP-MEDEF, tels que reflétés dans son règlement intérieur, à savoir :

- ne pas être salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société ; salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société qu'elle consolide ; salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la Société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette Société mère et, dans chacun des cas en question, ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes (**Critère 1**) ;
- ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur (**Critère 2**) ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil : (i) significatif de la Société ou de son groupe ; ou (ii) pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de son activité. Ce critère est examiné en prenant en compte une approche multicritère (**Critère 3**) ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social (**Critère 4**) ;
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq années précédentes (**Critère 5**) ;
- ne pas être administrateur de la Société depuis plus de 12 ans (**Critère 6**).

Le Président du Conseil d'administration ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou en titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du groupe Faurecia (**Critère 7**).

Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société ou de sa Société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le Conseil, sur rapport du Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel (**Critère 8**).

Examen annuel de l'indépendance

Lors de sa réunion du 17 février 2023, le Conseil d'administration a ainsi examiné, sur recommandation du Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable, la situation de chacun des administrateurs en fonction au 31 décembre 2022 au regard des critères énoncés ci-dessus.

Il est précisé que le critère de la relation d'affaires a été examiné en prenant en compte une approche multicritère incluant une analyse quantitative et qualitative destinée à apprécier sa significativité. L'analyse comprend une revue des relations, des contrats ainsi que des partenariats existants entre Faurecia et la Société ou le groupe dans lequel l'administrateur exerce une fonction exécutive ou un mandat social. Cette revue a été réalisée auprès des services du Groupe en charge des achats, des ventes, de la recherche et développement, du M&A et de la finance ainsi que sur la base d'un questionnaire spécifique adressé aux administrateurs comportant une section sur les conflits d'intérêts.

S'agissant des administrateurs susceptibles d'être considérés comme indépendants :

Analyse quantitative

Il apparaît, d'un point de vue quantitatif, que si le groupe Faurecia a pu acheter des produits et bénéficier de services de sociétés ou groupes dans lesquels certains de ses administrateurs susceptibles d'être qualifiés d'indépendants exerçaient des fonctions au cours de l'exercice 2022, les montants payés ont été déterminés dans des conditions courantes et normales et représentaient des montants non significatifs à l'échelle de ces groupes/sociétés.

Ces éléments quantitatifs ne sont donc pas de nature à légitimer un soupçon quant à l'indépendance des administrateurs.

Analyse qualitative

Dans le cadre de cette analyse, le Conseil d'administration a examiné, d'un point de vue qualitatif, la nature et l'intensité de la relation d'affaires (éventuelle dépendance économique et exclusivité, répartition du pouvoir de négociation) ainsi que l'organisation de la relation (position de l'administrateur concerné dans le groupe contractant, pouvoir décisionnel direct ou indirect ou influence sur la relation d'affaires, niveau de prise de décision au sein du Groupe, structure de l'actionariat).

Conclusion et synthèse

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable, a considéré qu'au 17 février 2023, neuf administrateurs sont indépendants : Michel de Il est précisé que :

Rosen, Judy Curran, Odile Desforges, Penelope Herscher, Valérie Landon, Jean-Bernard Lévy, Yan Mei, Denis Mercier et Peter Mertens, soit un taux de 75 % (hors administrateurs représentant les salariés conformément au Code AFEP-MEDEF), ce qui est supérieur au pourcentage fixé par le Code AFEP-MEDEF.

- aucun des administrateurs qualifiés d'indépendant n'entretient de relations d'affaires significatives avec le Groupe ;
- si un conflit d'intérêts devait survenir, les règles de gestion de tels conflits prévues dans le règlement intérieur auraient vocation à s'appliquer (pour un détail de ces règles, voir section 3.1.3.1. « Organisation du Conseil d'administration », paragraphe « Obligations à la charge des administrateurs » ci-après).

Le tableau ci-dessous présente, de manière synthétique, le résultat de l'examen de l'indépendance des administrateurs au 17 février 2023 :

| | Jürgen BEHREND | Judy CURRAN | Odile DESFORGES | Penelope HERSCHER | Patrick KOLLER | Valérie LANDON | Jean-Bernard LÉVY | Yan MEI | Denis MERCIER | Peter MERTENS | PEUGEOT 1810, avec Robert PEUGEOT en qualité de représentant permanent | Michel de ROSEN | Daniel BERNARDINO ⁽¹⁾ | Emmanuel PIOCHE ⁽¹⁾ |
|--|----------------|-------------|-----------------|-------------------|------------------|----------------|-------------------|------------|---------------|---------------|--|-----------------|----------------------------------|--------------------------------|
| Critères | | | | | | | | | | | | | | |
| Critère 1 : salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes | ✗ | ✓ | ✓ | ✓ | ✗ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✗ | ✓ | - | - |
| Critère 2 : mandats croisés | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✗ ⁽²⁾ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | - | - |
| Critère 3 : relations d'affaires significatives | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✗ | ✓ | - | - |
| Critère 4 : lien familial | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | - | - |
| Critère 5 : commissaire aux comptes | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | - | - |
| Critère 6 : durée de mandat supérieure à 12 ans | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✗ ⁽³⁾ | ✓ | - | - |
| Critère 7 : statut du dirigeant mandataire social | ✓ | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | ✓ | - | - |
| Critère 8 : statut de l'actionnaire important | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | - | - |
| Indépendance de l'administrateur | Non | Oui | Oui | Oui | Non | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Non | Oui | - | - |

✓ représente un critère d'indépendance satisfait. ✗ représente un critère d'indépendance non satisfait.

(1) Conformément au Code AFEP-MEDEF, les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul du pourcentage d'administrateurs indépendants.

(2) Pour l'appréciation de ce critère, il est tenu compte du fait que Patrick KOLLER est membre du Shareholder Committee de HELLA GmbH & Co KGaA.

(3) Pour l'appréciation de ce critère, il a été tenu compte de l'ancienneté de Robert PEUGEOT, représentant permanent de PEUGEOT 1810, qui avait été administrateur de Faurecia en son nom propre pendant 14 ans.

3.1.3. Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration est régi par les dispositions légales et réglementaires ainsi que par les stipulations internes, à savoir les statuts et le règlement intérieur du Conseil d'administration, dont la dernière modification est intervenue respectivement le 24 juin 2022 et le 19 février 2021.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration :

- détermine la mission du Conseil et celle de ses Comités ;
- décrit le rôle du Président, du Directeur général et du Secrétaire du Conseil ;
- détaille les règles et modalités de fonctionnement du Conseil ainsi que les droits et les devoirs des administrateurs.

Le règlement intérieur est disponible sur le site internet de la Société, rubrique gouvernance (www.faurecia.com).

3.1.3.1. Organisation du Conseil d'administration

Accueil des nouveaux membres et formation

Le Conseil d'administration attache une importance particulière à l'accueil des nouveaux administrateurs. Afin de mettre les administrateurs dans les meilleures conditions pour exercer leur mandat, un programme d'induction destiné à présenter le Groupe, tant sur les sujets organisationnels, fonctionnels que de gouvernance, a été mis en place. Ce programme comporte notamment un volet opérationnel permettant d'appréhender l'activité du Groupe et ses produits au travers des visites de sites et d'usines dans différentes régions du monde. Ces visites sont complétées par des réunions avec les membres du Comité exécutif au cours desquelles l'organisation du Groupe, son activité et les enjeux auxquels il est confronté sont présentés. Le programme comprend enfin une formation dispensée par la Secrétaire du Conseil d'administration sur les sujets de gouvernance d'une société cotée et plus spécifiquement sur la gouvernance de Faurecia.

Les administrateurs peuvent également bénéficier, lors de leur nomination ou tout au long de leur mandat, s'ils le jugent nécessaire, d'une formation complémentaire sur les spécificités du Groupe, ses métiers ainsi que son secteur d'activité et ses enjeux en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Les administrateurs représentant les salariés bénéficient également d'un système de formation adapté à l'exercice de leur mandat représentant au moins 40 heures par an et dont le contenu précis est arrêté avec le Président du Conseil d'administration.

Nombre de réunions et durée

Le Président convoque les réunions du Conseil et en communique l'ordre du jour.

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil d'administration doit se réunir au moins quatre fois par an, dans les conditions fixées par les statuts, pour débattre des questions mises à l'ordre du jour par son Président. Le Conseil d'administration se réunit également au moins une fois par an hors la présence du Directeur général pour évaluer la performance de ce dernier et délibérer sur toute question concernant la gouvernance (*executive session*).

En pratique, les *executive sessions* sont organisées au début de chaque réunion régulière du Conseil d'administration en présence de l'ensemble des administrateurs (y compris les administrateurs représentant les salariés), à l'exception du Directeur général (également administrateur) et de toutes personnes membres de l'équipe de Direction.

Chaque réunion du Conseil d'administration doit être d'une durée suffisante afin de débattre utilement et de manière approfondie de l'ordre du jour.

Information

Il appartient au Président, assisté de la Secrétaire du Conseil d'administration, de transmettre aux administrateurs, dans un délai raisonnable, les informations et documents nécessaires aux réunions du Conseil. Hors les séances du Conseil d'administration, les administrateurs reçoivent du Président les informations utiles à tout moment de la vie de la Société et du Groupe, si l'importance ou l'urgence de l'information l'exigent. Ils sont destinataires des communiqués de presse diffusés par la Société.

Toute information ou tout document complémentaire communiqué à un administrateur à sa demande sera communiqué systématiquement aux autres administrateurs.

Quand la confidentialité ou les délais l'exigent, ces informations et documents peuvent faire l'objet d'une communication en séance.

Représentation

Les administrateurs peuvent, conformément à la loi, se faire représenter aux séances du Conseil d'administration par un autre administrateur qu'ils désignent à cet effet.

Le règlement intérieur prévoit la faculté de participer aux réunions du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication en particulier pour permettre aux administrateurs qui se trouvent dans l'impossibilité de participer physiquement à une réunion du Conseil d'administration de participer effectivement à cette réunion. Les administrateurs ayant recours à ce procédé sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les dispositions qui précèdent relatives à la représentation par des moyens de visioconférence ou de télécommunication ne sont pas applicables pour l'adoption des décisions portant sur l'établissement des comptes sociaux et consolidés annuels ainsi que sur le rapport de gestion de la Société et du Groupe.

Quorum et majorité

Le Conseil délibère valablement si la moitié au moins de ses membres est présente (physiquement ou par moyens de visioconférence ou de télécommunication) ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents (ou réputés comme tels en cas de recours aux moyens de visioconférence ou de télécommunication) ou représentés. La voix du Président de séance est prépondérante.

Obligations à la charge des administrateurs

Le règlement intérieur met à la charge des administrateurs certaines obligations visant notamment à s'assurer qu'ils connaissent les dispositions qui leur sont applicables, à éviter les situations de conflits d'intérêts, à faire en sorte qu'ils consacrent à leur fonction le temps ainsi que l'attention nécessaires et qu'ils respectent les règles applicables en matière de cumul des mandats sociaux ainsi que de conventions réglementées.

Afin de gérer de manière adéquate les conflits d'intérêts, chaque administrateur doit faire part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts ponctuel même potentiel et s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante et d'assister aux réunions du Conseil d'administration durant la période pendant laquelle il se trouvera en situation de conflit d'intérêts, voire démissionner de ses fonctions d'administrateur. À défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'administrateur pourrait être engagée. En cas de conflit d'intérêts, l'administrateur ne sera pas rendu destinataire de la documentation venant en support de la ou des séances du Conseil d'administration concernées.

En termes d'information, les administrateurs doivent demander les informations qu'ils estiment nécessaires pour l'exercice de leur mission et pour leur permettre de délibérer en connaissance de cause sur les sujets abordés par le Conseil d'administration. S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de leur fonction, ils doivent se considérer comme astreints à une véritable obligation de confidentialité qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes et ne pas partager ces informations avec un tiers au Conseil d'administration. En outre, le règlement européen n° 2157/2001 sur les sociétés européennes dispose que les administrateurs sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la Société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par les dispositions du droit national.

Le règlement intérieur rappelle également à l'administrateur qu'il doit agir dans l'intérêt social, qu'il doit participer aux réunions du Conseil d'administration ainsi que du Comité auquel il appartient.

Ces obligations portent enfin sur la détention d'un nombre minimum d'actions de la Société (cette obligation n'étant pas applicable aux administrateurs représentant les salariés), leur mode de détention et le respect des règles applicables en matière d'opérations sur titres et de détention d'actions (voir section 3.5. « Participation au capital des mandataires sociaux et opérations sur titres » du présent Document d'enregistrement universel).

Comités spécialisés

Afin d'optimiser ses débats, le Conseil d'administration a mis en place des Comités spécialisés qui ont un rôle purement interne de préparation de certaines délibérations du Conseil d'administration. Ils émettent des propositions, recommandations et avis dans leur domaine de compétence. Chaque Comité spécialisé dispose d'un règlement intérieur validé par le Conseil d'administration qui fixe sa composition, ses règles de nomination et de fonctionnement ainsi que ses attributions précises.

Ces Comités rendent compte de leurs travaux au Conseil d'administration après chaque réunion et procèdent à une évaluation annuelle de leurs activités.

À la date du présent Document d'enregistrement universel, le Conseil d'administration comptait trois Comités spécialisés permanents, à savoir :

- le Comité d'audit ;
- le Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable ;
- le Comité des rémunérations.

Le Conseil d'administration s'est également doté en 2022, sur proposition du Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable, d'un Comité ad hoc en charge du plan de succession du Président du Conseil d'administration.

Les informations sur la composition, les missions et le bilan d'activité des Comités spécialisés permanents ainsi que du Comité ad hoc sont détaillées à la section 3.1.4. « Comités spécialisés du Conseil d'administration ».

3.1.3.2. Nombre de réunions du Conseil d'administration et des Comités spécialisés et assiduité

Le Conseil d'administration s'est réuni 11 fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, dont cinq fois à titre « extraordinaire » notamment dans le cadre de l'acquisition de HELLA et de son refinancement. La durée moyenne des réunions du Conseil d'administration était de trois heures et 45 minutes. Le taux d'assiduité à ces réunions, par administrateur et pour l'ensemble, est indiqué dans le tableau ci-dessous.

En outre, cinq *executive sessions* (sessions hors la présence de l'équipe de Direction dont le Directeur général) ont été tenues en 2022.

Le Comité d'audit s'est réuni huit fois, le Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable s'est réuni cinq fois et le Comité des rémunérations s'est réuni sept fois en 2022, soit un nombre total de 20 réunions. La durée des réunions des Comités a été comprise entre une heure et quatre heures et demi.

Enfin, le Comité ad hoc, Comité spécialisé en charge du plan de succession du Président du Conseil d'administration, s'est réuni deux fois et la durée de ses réunions a été d'environ une heure.

La périodicité et la fréquence des réunions du Conseil d'administration et des Comités spécialisés (permanents et temporaires) permettent ainsi un examen et une discussion approfondis des sujets qui leur sont soumis.

Le tableau ci-après indique, pour chaque administrateur, son taux de présence, au cours de l'exercice 2022, aux réunions du Conseil d'administration et à celles des Comités spécialisés dont il est membre.

| | Assiduité au Conseil d'administration | Assiduité au Comité d'audit | Assiduité au Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable | Assiduité au Comité des rémunérations | Assiduité au Comité ad hoc |
|-------------------------------|---|--------------------------------|--|---|-------------------------------|
| Michel de ROSEN | 100 % | n/a | 100 % | n/a | 100 % |
| Jürgen BEHREND ⁽¹⁾ | 86 ⁽¹⁾ % | n/a | n/a | n/a | n/a |
| Daniel BERNARDINO | 100 % | n/a | n/a | 100 % | n/a |
| Judy CURRAN ⁽²⁾ | 100 % | n/a | n/a | n/a | n/a |
| Odile DESFORGES | 100 % | 100 % | n/a | n/a | 100 % |
| Penelope HERSCHER | 100 % | n/a | 100 % | n/a | 100 % |
| Patrick KOLLER | 100 % | n/a | n/a | n/a | n/a |
| Valérie LANDON | 100 % | 100 % | n/a | n/a | n/a |
| Jean-Bernard LÉVY | 100 % | n/a | 100 % | n/a | n/a |
| Yan MEI | 91 ⁽³⁾ % | n/a | n/a | n/a | n/a |
| Denis MERCIER | 100 % | n/a | n/a | 100 % | 100 % |
| Peter MERTENS | 100 % | n/a | n/a | 100 % | n/a |
| PEUGEOT 1810 / Robert PEUGEOT | 91 ⁽³⁾ % | 100 % | n/a | n/a | 100 % |
| Emmanuel PIOCHE | 100 % | 100 % | n/a | n/a | n/a |
| TOTAL | 98 ⁽³⁾ % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

n/a : non applicable.

(1) Seules les réunions intervenues postérieurement à l'assemblée générale du 1^{er} juin 2022 ayant approuvé la nomination de Jürgen BEHREND sont prises en compte pour le calcul de son assiduité.

(2) Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable, a décidé, lors de sa réunion du 18 février 2022, de coopter Judy CURRAN en qualité d'administrateur en remplacement de Linda HASENFRATZ avec effet immédiat. Seules les réunions intervenues postérieurement à sa cooptation sont prises en compte pour le calcul de son taux d'assiduité.

(3) Pourcentage arrondi au chiffre entier le plus proche.

3.1.3.3. Missions et bilan d'activité du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est un organe collégial qui détermine les orientations de l'activité de Faurecia et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il est consulté sur toutes les décisions stratégiques de la Société et de son Groupe, à l'initiative de son Président.

Les principales missions dévolues au Conseil décrites dans le règlement intérieur, ainsi que les principaux points de son bilan d'activité en 2022, sont décrits dans le tableau ci-dessous. L'activité du Conseil d'administration en 2022 a été fortement marquée, d'une part, par la finalisation de l'acquisition du contrôle de HELLA, son refinancement ainsi que la mise en place de la gouvernance et du suivi des synergies, et d'autre part, par les conséquences engendrées par les événements macroéconomiques et leurs incidences sur le secteur automobile (notamment la crise des semi-conducteurs, l'inflation, la poursuite des confinements en Chine liés au Covid-19 ainsi que la guerre en Ukraine).

| Thématiques | Missions | Bilan d'activité 2022 |
|---|---|---|
| Général / Stratégie | <ul style="list-style-type: none"> Détermination des orientations stratégiques : détermination et contrôle de la mise en œuvre des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières, technologiques ou environnementales de la Société. Les orientations à moyen terme des activités du Groupe sont définies par un plan stratégique dont le projet est préparé et présenté par le Directeur général puis adopté par le Conseil d'administration. Autorisation préalable à donner au Directeur général pour (i) tout projet d'acquisition, de cession ou de constitution de société commune dont la valeur totale des actifs est supérieure à 100 millions d'euros et/ou dont le chiffre d'affaires est supérieur à 300 millions d'euros et (ii) toute opération significative qui ne figure pas dans le plan stratégique de la Société. | <ul style="list-style-type: none"> Suivi régulier de la gestion des conséquences liées à la pénurie des semi-conducteurs, aux confinements en Chine, à l'évolution de l'inflation et des coûts de l'énergie. Revue régulière de la stratégie et de la démarche RSE du Groupe, y compris (i) la mise à jour de la feuille de route décrivant les objectifs du Groupe en matière de RSE ainsi que sa mise en œuvre, avec une attention particulière portée sur le projet de neutralité CO₂ et la diversité et (ii) la communication externe du Groupe en matière RSE avec le premier FORVIA Sustainability Day. Suivi de l'intégration de HELLA et de la mise en œuvre des synergies. Examen des orientations stratégiques et commerciales de Faurecia, avec deux journées dédiées à la stratégie à long terme du Groupe. Points sur le suivi des synergies et l'acquisition du contrôle de HELLA et les modalités de son refinancement. Points sur les projets M&A et le plan de cessions (notamment la cession par HELLA de 33,3% de HPBO à Plastic Omnium). |
| Comptes et relations avec les commissaires aux comptes | <ul style="list-style-type: none"> Arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels et élaboration des rapports de gestion de la Société et du Groupe. Vérification de la pertinence, de la permanence et de la bonne application des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes. Suivi du processus d'élaboration de l'information financière. Choix des commissaires aux comptes proposés à la désignation de l'assemblée générale, vérification du respect des règles garantissant leur indépendance notamment au regard du montant de leurs honoraires. | <ul style="list-style-type: none"> Examen et arrêté des comptes annuels (sociaux et consolidés) 2021 et semestriels (consolidés) 2022. Examen et propositions sur le dividende, proposition de non versement au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Approbation ou revue (le cas échéant) des communiqués de presse portant sur (i) les résultats 2021 et la <i>guidance</i> annuelle FORVIA 2022, (ii) les résultats du premier semestre 2022 (iii) les chiffres d'affaires du premier et du troisième trimestre et (iv) la révision à la hausse des prévisions de ventes pour l'exercice 2022 afin de refléter les taux de change et la révision à la hausse de l'estimation de la production automobile mondiale. |
| Budget et gestion prévisionnelle | <ul style="list-style-type: none"> Approbation du budget annuel. Revue régulière de l'activité du Groupe et de l'exécution du budget. Arrêté des éléments de gestion prévisionnelle et des rapports correspondants. | <ul style="list-style-type: none"> Revue des éléments (notamment financiers) pour le <i>Capital Markets Day</i>, avec la trajectoire 2025 ainsi que les ambitions financières pour 2025 (Power25). Revue du plan stratégique et approbation du budget 2023. Délégation donnée au Directeur général pour établir les documents de gestion prévisionnelle. Examen régulier des chiffres et des résultats de la Société, dans le contexte économique actuel incertain. Examen des résultats prévisionnels et de la <i>guidance</i> annuelle pour 2022. |
| Situation financière, financement, émissions de titres | <ul style="list-style-type: none"> Revue trimestrielle de la situation financière, de la situation de trésorerie ainsi que des engagements hors bilan du Groupe. Décision de réaliser des émissions d'obligations et de titres complexes n'étant pas susceptibles d'emporter une augmentation de capital. Réalisation d'opérations modificatives du capital sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire. Autorisation des cautions, avals et garanties, attribution d'une enveloppe annuelle de sûretés à émettre par le Directeur général et fixation des conditions de celle-ci. | <ul style="list-style-type: none"> Points réguliers sur les financements et la trésorerie. Autorisation de l'émission d'obligations senior liées au développement durable d'un montant de 700 millions d'euros. Autorisations de l'augmentation de capital réservée de 524 millions d'euros destinée à rémunérer, en partie, les titres acquis auprès du Pool Familial HELLA ; ainsi que de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 705 millions d'euros destinée à refinancer partiellement l'acquisition de HELLA en permettant de rembourser une partie du crédit-relais mis en place. Renouvellement de l'autorisation accordée au Directeur général à l'effet d'accorder des cautions, avals et garanties. Autorisation de garanties dans le cadre d'opérations financières. Examen de la performance du cours de l'action Faurecia. |

| Thématiques | Missions | Bilan d'activité 2022 |
|--|---|--|
| Contrôle interne et gestion des risques | <ul style="list-style-type: none"> ■ Suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et examen régulier des opportunités et des risques (financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux). ■ Contrôle de la mise en place d'un dispositif de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence. ■ Examen du suivi et du contrôle des risques, à tout le moins annuel, sur présentation du Comité d'audit. | <ul style="list-style-type: none"> ■ Revue des risques et opportunités ; approbation du chapitre sur les risques du Document d'enregistrement universel. ■ Revue du processus de gestion des risques. |
| Rémunération | <ul style="list-style-type: none"> ■ Rémunération du Président, du Directeur général et des administrateurs. ■ Mise en place de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, d'actions de performance, de toute autre forme de rémunération long terme et arrêté des listes de bénéficiaires. | <ul style="list-style-type: none"> ■ Examen de la réalisation des critères de performance de la rémunération annuelle variable 2021 du Directeur général (pas d'ajustement des critères ni du niveau d'objectifs - non-réalisation des critères financiers du fait du contexte économique actuel). ■ Examen de l'évolution de la politique de rémunération du Directeur général pour 2022. ■ Approbation des politiques de rémunération des mandataires sociaux et mise en œuvre (y compris fixation des objectifs de la rémunération variable du Directeur général). ■ Ex-post 2021. ■ Ajustement des critères internes pour les plans d'actions de performance n° 12 et n° 13 après l'acquisition de HELLA. ■ Approbation du plan d'actions de performance n° 14, constatation de la non-réalisation d'une partie des conditions de performance du plan n° 11 compte tenu de l'impact de la crise sanitaire liée au Covid-19 et du contexte économique difficile. ■ Point sur les régimes de retraite à prestations définies et en particulier sur le PAPP 2. |
| Gouvernance | <ul style="list-style-type: none"> ■ Examen de la structure de gouvernance : détermination des modalités d'exercice de la Direction générale de la Société, création de Comités du Conseil d'administration, nomination de leurs membres, fixation de leurs attributions et modalités de fonctionnement. ■ Cooptation et proposition de nomination ou de renouvellement d'administrateurs, nomination ou renouvellement du Président et du Directeur général. ■ Établissement et suivi régulier du plan de succession des dirigeants mandataires sociaux. ■ Évaluation de la gouvernance : travaux du Conseil et des Comités ; examen de l'indépendance des administrateurs. ■ Autorisation des conventions et engagements dits « réglementés » au sens de la loi. ■ Avis préalable avant l'acceptation, par un dirigeant mandataire social exécutif, d'un nouveau mandat dans une société cotée. ■ Suivi de la mise en œuvre d'une politique de non-discrimination et de diversité au sein des instances dirigeantes de la Société dans le respect du Code AFEP-MEDEF et des réglementations applicables. | <ul style="list-style-type: none"> ■ Examen des résultats de l'évaluation externe du fonctionnement du Conseil et de ses Comités au titre de 2021 et préparation de l'évaluation interne de l'exercice 2022. ■ Examen de l'indépendance des membres du Conseil d'administration. ■ Proposition de renouvellement / cooptation / nomination d'administrateurs. ■ Examen de la représentation du Pool Familial HELLA au sein du Conseil d'administration de la Société. ■ Point sur la composition des Comités. ■ Mise en place d'un Comité ad hoc dédié à l'établissement d'un plan de succession du Président du Conseil d'administration. ■ Examen de la diversité au sein du Groupe et des actions mises en œuvre dans ce domaine. ■ Approbation du Document d'enregistrement universel 2021 et des rapports de gestion. ■ Point sur la mise en œuvre de la procédure sur la qualification des conventions courantes. ■ Approbation de deux conventions réglementées. |
| Assemblée générale | <ul style="list-style-type: none"> ■ Convocation de l'assemblée générale et fixation de l'ordre du jour et arrêté des projets de résolutions. ■ Réponse aux questions écrites, avec faculté de délégation à l'un des membres du Conseil, au Directeur général ou à un Directeur général délégué pour y répondre. | <ul style="list-style-type: none"> ■ Examen des modalités de tenue de l'assemblée générale (modalités de vote, gestion des questions avant et lors de l'assemblée, délégation au Directeur général à l'effet de finaliser les modalités d'organisation de l'assemblée et de répondre aux questions écrites). ■ Convocation de l'assemblée générale mixte du 1^{er} juin 2022, arrêté de l'ordre du jour, des résolutions soumises au vote des actionnaires et de l'exposé des motifs. |
| Autres points | | <ul style="list-style-type: none"> ■ Examen de la performance du contrat de liquidité et renouvellement de celui-ci. |

3.1.4. Comités spécialisés du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a décidé de mettre en place trois Comités spécialisés (permanents) : le Comité d'audit, le Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable et le Comité des rémunérations.

Chaque Comité est doté d'un règlement intérieur qui prévoit sa composition, ses missions ainsi que ses modalités de fonctionnement. Ce règlement intérieur est disponible sur le site internet de la Société, rubrique gouvernance (www.faurecia.com).

Les Comités ont un rôle d'étude et de préparation de certaines délibérations du Conseil d'administration. Ils émettent des propositions, avis et recommandations dans leur domaine de compétence. Les Comités n'ont qu'un pouvoir consultatif et agissent sous l'autorité du Conseil d'administration auquel ils rendent compte chaque fois que nécessaire et auquel ils ne doivent pas se substituer.

La composition des Comités est décidée par le Conseil d'administration et peut être modifiée à tout moment par décision de ce dernier. La durée du mandat des membres du Comité coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur. Le mandat de membre du Comité peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que celui d'administrateur.

La présidence de chaque Comité est assurée par un administrateur désigné au sein dudit Comité par le Conseil d'administration, étant précisé que celle-ci doit obligatoirement être indépendante au sein du Comité des rémunérations et du Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable. Il est précisé que la nomination ou le renouvellement du Président du Comité d'audit, proposé par le Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable, fait l'objet d'un examen particulier de la part du Conseil.

Les Comités se réunissent sur convocation du Président (et/ou du Secrétaire du Comité).

Les Comités peuvent également faire appel à des experts extérieurs en tant que de besoin, en veillant à leur compétence et à leur indépendance.

En 2022, sur proposition du Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable, le Conseil d'administration a décidé de se doter d'un Comité ad hoc (temporaire) en charge du plan de succession du Président du Conseil d'administration.

La composition et les chiffres clés des Comités spécialisés, au 31 décembre 2022 (sauf indication spécifique), sont les suivants :

| | |
|--|---|
| <p>Comité d'audit</p> <p>4 membres 66,7 % d'indépendants ⁽¹⁾ Odile DESFORGES ^(P) Valérie LANDON Robert PEUGEOT, représentant permanent de PEUGEOT 1810, administrateur Emmanuel PIOCHE ⁽²⁾</p> <p>Chiffres clés</p> <p>8 réunions Taux de présence de 100 %</p> | <p>Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable</p> <p>3 membres 100 % d'indépendants Jean-Bernard LÉVY ^(P) Penelope HERSCHER Michel de ROSEN</p> <p>Chiffres clés</p> <p>5 réunions Taux de présence de 100 %</p> |
| <p>Comité des rémunérations</p> <p>3 membres 100 % d'indépendants ⁽¹⁾ Denis MERCIER ^(P) Daniel BERNARDINO ⁽²⁾ Peter MERTENS</p> <p>Chiffres clés</p> <p>7 réunions Taux de présence de 100 %</p> | <p>Comité ad hoc</p> <p>5 membres 80 % d'indépendants ⁽¹⁾ Michel de ROSEN ^(P) Odile DESFORGES Penelope HERSCHER Denis MERCIER Robert PEUGEOT, représentant permanent de PEUGEOT 1810, administrateur</p> <p>Chiffres clés</p> <p>2 réunions Taux de présence de 100 %</p> |

(1) Conformément au Code AFEP-MEDEF, les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul du pourcentage d'administrateurs indépendants.

(2) Administrateur représentant les salariés.

(P) Président/Présidente.

3.1.4.1. Le Comité d'audit

3.1.4.1.1. COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité est composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus et doit comprendre au moins deux tiers d'administrateurs indépendants. Les membres du Comité sont choisis parmi les administrateurs. Le Comité ne peut comprendre que des membres du Conseil d'administration de la Société, à l'exclusion de ceux qui exercent des fonctions de Direction. Il ne doit pas non plus comporter d'administrateurs croisés (au sens de l'article 15.1 du Code AFEP-MEDEF).

Au 31 décembre 2022, le Comité d'audit est composé des quatre membres suivants :

- Odile Desforges, administratrice indépendante, Présidente ;
- Valérie Landon, administratrice indépendante ;
- Robert Peugeot, en qualité de représentant permanent de Peugeot 1810, administrateur ;
- Emmanuel Pioche, administrateur représentant les salariés.

Tous les administrateurs nommés par l'assemblée générale qui sont membres du Comité d'audit disposent d'une expertise des sujets financiers et comptables comme cela ressort des éléments biographiques figurant à la section 3.1.2.2. « Expertise, fonctions et mandats des administrateurs en fonction à la date du présent Document d'enregistrement universel ».

La composition du Comité, telle que décrite ci-dessus, est conforme au seuil des deux tiers d'indépendants préconisé par le Code AFEP-MEDEF tel que reflété dans le règlement intérieur du Comité.

3.1.4.1.2. MISSIONS ET BILAN D'ACTIVITÉ DU COMITÉ D'AUDIT EN 2022

En 2022, le Comité d'audit s'est réuni huit fois avec un taux de présence moyen de 100 % (cf. section 3.1.3.2. « Nombre de réunions du Conseil d'administration et des Comités spécialisés et assiduité » qui présente le taux de présence de chaque membre du Comité d'audit aux réunions de ce Comité). Les commissaires aux comptes ont été présents et, le cas échéant entendus, au cours de cinq de ces réunions.

Les missions dévolues au Comité, ainsi que les principaux points de son bilan d'activité en 2022, fortement marqué par la revue du refinancement de l'acquisition de HELLA ainsi que les conséquences engendrées par le contexte économique mondial, sont décrits dans le tableau ci-dessous :

| Thématiques | Missions | Bilan d'activité 2022 |
|-----------------------------|---|---|
| Contrôle des comptes | <ul style="list-style-type: none"> ■ Le Comité a pour mission d'examiner les comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels du groupe Faurecia afin de rendre compte au Conseil d'administration des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et extra-financière liée à la déclaration de performance contenue dans le rapport de gestion et du rôle que le Comité a joué dans ce processus. <p>À ce titre, le Comité doit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. procéder à l'examen des comptes et des rapports de gestion afférents ; ii. s'assurer de la pertinence, de la permanence et de la bonne application des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes ; étant précisé qu'il s'agit principalement d'assurer le suivi des processus qui concourent à leur établissement et d'apprécier la validité des méthodes choisies pour traiter les opérations significatives ; iii. assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ; iv. lors de la revue des comptes, examiner les opérations importantes à l'occasion desquelles aurait pu se produire un conflit d'intérêts ; v. s'assurer du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du groupe Faurecia ; vi. examiner le périmètre de consolidation et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles des sociétés n'y seraient pas incluses ; vii. assurer le suivi de la réalisation par les commissaires aux comptes de leur mission (le cas échéant, en tenant compte des constatations et conclusions du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes), veiller à la mise en œuvre de leurs recommandations et les entendre lors des réunions traitant de l'examen du processus d'élaboration de l'information financière et de l'examen des comptes, afin qu'ils rendent compte de l'exécution de leur mission et des conclusions de leurs travaux ; viii. examiner les supports de communication financière et formuler toute recommandation appropriée au Conseil d'administration. <p>L'examen des comptes par le Comité doit être accompagné (i) d'une présentation de la Direction décrivant l'exposition aux risques, y compris ceux de nature sociale et environnementale, et les engagements hors bilan significatifs de l'entreprise ainsi que (ii) d'une présentation des commissaires aux comptes soulignant les points essentiels non seulement des résultats de l'audit légal, notamment les ajustements d'audit et les faiblesses significatives du contrôle interne identifiées durant les travaux, mais aussi des options comptables retenues.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ■ Examen des comptes annuels (sociaux et consolidés) 2021 et semestriels (consolidés) 2022. ■ Examen du dividende, proposition de non-versement au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021. ■ Examen de la situation du Groupe (financière, commerciale, etc.), des chiffres d'affaires et des résultats, dans le contexte économique mondial. ■ Examen des communiqués de presse portant sur (i) les résultats 2021 et la <i>guidance</i> annuelle 2022, (ii) les résultats du premier semestre 2022 (iii) les chiffres d'affaires du premier et du troisième trimestre et (iv) la révision à la hausse des prévisions de ventes pour l'exercice 2022 afin de refléter les taux de change et la révision à la hausse de l'estimation de la production automobile mondiale. |

| Thématiques | Missions | Bilan d'activité 2022 |
|--|---|--|
| Relations avec les commissaires aux comptes | <ul style="list-style-type: none">■ Le Comité pilote la procédure de sélection des commissaires aux comptes et soumet au Conseil d'administration une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation (ou au renouvellement) par l'assemblée générale (conformément à l'article 16 du règlement européen n° 537-2014 en date du 16 avril 2014). Il élabore la procédure et les principes de sélection des commissaires aux comptes (notamment, s'il y a lieu de recourir à un appel d'offres). Il supervise, le cas échéant, l'appel d'offres et valide le cahier des charges et le choix des cabinets consultés, en veillant à la sélection du « mieux-disant » et non du « moins-disant ».■ Le Comité s'assure des conditions d'indépendance des commissaires aux comptes (et notamment celles définies dans le Code de commerce et dans le règlement européen n° 537-2014 en date du 16 avril 2014). À ce titre, il examine avec les commissaires aux comptes les risques pesant sur leur indépendance et les mesures de sauvegarde prises pour atténuer ces risques. Il doit notamment s'assurer que le montant des honoraires versés par la Société et son Groupe, ou la part qu'ils représentent dans le chiffre d'affaires des cabinets et des réseaux, ne sont pas de nature à porter atteinte à l'indépendance des commissaires aux comptes selon les modalités définies dans le règlement européen n° 537-2014 en date du 16 avril 2014.■ Le Comité approuve la fourniture des services autres que la certification des comptes.■ Les commissaires aux comptes doivent présenter au Comité :<ul style="list-style-type: none">i. leur programme général de travail et les sondages auxquels ils ont procédé ;ii. les modifications qui leur paraissent devoir être apportées aux comptes ou documents comptables et leurs observations sur les méthodes d'évaluation utilisées ;iii. les irrégularités ou inexactitudes découvertes ;iv. les conclusions auxquelles conduisent les observations et rectifications ci-dessus ;v. au plus tard à la date de présentation du rapport d'audit, un rapport d'audit complémentaire établi conformément (i) à l'article 11 du règlement européen n° 537-2014 en date du 16 avril 2014 et (ii) à l'article L. 823-16 III du Code de commerce et qui expose les résultats du contrôle légal des comptes. <p>Ils communiquent chaque année au Comité :</p> <ul style="list-style-type: none">i. une déclaration d'indépendance ;ii. le montant des honoraires versés au réseau des commissaires aux comptes par les entités contrôlées par la Société ou l'entité qui la contrôle, au titre des services autres que la certification des comptes ainsi que la nature de ces services ;iii. les informations afférentes aux prestations accomplies au titre des diligences directement liées à la mission des commissaires aux comptes. | <ul style="list-style-type: none">■ Indépendance des commissaires aux comptes (communication de leur attestation).■ Présentation du rapport additionnel des commissaires aux comptes et de leurs honoraires au titre de l'exercice 2021.■ Présentation par les commissaires aux comptes de leurs missions menées en 2022 et de leurs travaux de clôture.■ Informations sur les autres services fournis par les commissaires aux comptes en 2021 et en 2022. |

| Thématiques | Missions | Bilan d'activité 2022 |
|---|--|---|
| Contrôle interne et gestion des risques | <ul style="list-style-type: none"> ■ Le Comité doit prendre connaissance et apprécier les procédures de contrôle interne et plus particulièrement suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, y compris ceux de nature sociale et environnementale, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable, financière et extra-financière liée à la déclaration de performance contenue dans le rapport de gestion, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance. ■ Le Comité doit notamment veiller à l'existence des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, à leur déploiement et à la mise en œuvre d'actions correctrices en cas de faiblesses ou d'anomalies significatives qu'il doit porter à la connaissance du Conseil d'administration. ■ Dans ce contexte, le Comité est informé des principaux constats des commissaires aux comptes et de l'audit interne. Ainsi : <ul style="list-style-type: none"> i. les commissaires aux comptes portent à la connaissance du Comité d'audit les faiblesses significatives du contrôle interne identifiées durant leurs travaux pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; ii. le Comité entend les responsables de l'audit interne et du contrôle des risques et donne son avis sur l'organisation de leurs services. Il doit être informé du programme d'audit interne et être destinataire des rapports d'audit interne ou d'une synthèse périodique de ces rapports. ■ Le Comité doit procéder à tout le moins annuellement à une présentation au Conseil d'administration du suivi et du contrôle des risques. ■ Le Comité est également amené à formuler toute recommandation au Conseil afin d'assister le Président du Conseil d'administration dans la préparation de son rapport sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques. | <ul style="list-style-type: none"> ■ Revue des activités de l'audit interne. ■ Revue des activités du contrôle interne. ■ Revue du programme de conformité et du plan d'action de Faurecia en matière de lutte contre la corruption. ■ Examen de risques spécifiques de manière régulière et revue du processus de gestion des risques par Faurecia. ■ Revue des chapitres risques et déclaration de performance extra-financière du Document d'enregistrement universel 2021. |
| Budget et gestion prévisionnelle | <ul style="list-style-type: none"> ■ Le Comité examine et fait toutes les recommandations nécessaires au Conseil d'administration s'agissant du budget annuel et revoit régulièrement l'activité du Groupe et l'exécution du budget. ■ Il examine les documents de gestion prévisionnelle et les rapports correspondants. | <ul style="list-style-type: none"> ■ Examen du budget 2023. ■ Examen des résultats prévisionnels, de la guidance annuelle pour 2022 et de la révision à la hausse des prévisions de ventes pour l'exercice 2022 afin de refléter les taux de change et la révision à la hausse de l'estimation de la production automobile mondiale. |
| Situation financière, financement, émissions de titres | <ul style="list-style-type: none"> ■ Le Comité revoit régulièrement la situation financière, la situation de trésorerie ainsi que les engagements hors bilan significatifs du Groupe. ■ Il examine et fait toutes les recommandations nécessaires au Conseil d'administration en matière d'émission d'obligations et de titres complexes n'emportant pas une augmentation de capital ou comportant l'émission de titres de capital ainsi que s'agissant de la réalisation d'opérations modificatives du capital social. | <ul style="list-style-type: none"> ■ Examen de la performance du cours de l'action Faurecia. ■ Examen de la situation financière et de la trésorerie du Groupe et des impacts sur les sujets opérationnels dans un contexte économique mondial dégradé. ■ Examen des opérations liées au refinancement de l'acquisition de HELLA : (i) obligations senior de 700 millions d'euros liées au développement durable, (ii) augmentation de capital réservée de 524 millions d'euros destinée à rémunérer, en partie, les titres acquis auprès du Pool Familial HELLA ainsi que (iii) l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 705 millions d'euros. ■ Examen des demandes de garanties dans le cadre d'opérations financières. ■ Examen des projets d'autorisations financières dans la perspective de l'assemblée générale du 1^{er} juin 2022. |
| Autres | | <ul style="list-style-type: none"> ■ Revue des performances du contrat de liquidité et proposition de son renouvellement. ■ Revue du plan stratégique Power25 et des présentations pour le <i>Capital Markets Day</i>. |

3.1.4.2. Le Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable

3.1.4.2.1. COMPOSITION DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, DES NOMINATIONS ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Comité est composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus. Les membres du Comité sont choisis parmi les administrateurs. Le Comité ne doit pas comporter de dirigeant mandataire social exécutif ou d'administrateurs croisés (au sens de l'article 15.1 du Code AFEP-MEDEF) et doit être composé majoritairement d'administrateurs indépendants, dont son Président.

Le Comité comptant trois administrateurs indépendants, dont son Président, sa composition est conforme au Code AFEP-MEDEF.

Au 31 décembre 2022, le Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable est composé des trois membres suivants :

- Jean-Bernard Lévy, administrateur indépendant, Président ;
- Penelope Herscher, administratrice indépendante ;
- Michel de Rosen, administrateur indépendant.

3.1.4.2.2. MISSIONS ET BILAN D'ACTIVITÉ DU COMITÉ EN 2022

En 2022, le Comité s'est réuni cinq fois avec un taux de présence de 100 % (cf. section 3.1.3.2. « Nombre de réunions du Conseil d'administration et des Comités spécialisés et assiduité » qui présente le taux de présence de chaque membre du Comité à ses réunions).

Les missions dévolues au Comité, ainsi que les principaux points de son bilan d'activité en 2022, sont décrits dans le tableau ci-dessous :

| Thématiques | Missions | Bilan d'activité 2022 |
|---------------------------------|--|---|
| Structure de gouvernance | <ul style="list-style-type: none"> ■ Examiner tous les sujets liés à la structure de gouvernance de la Société, notamment la dissociation ou la réunion des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, et formuler toute recommandation sur le sujet au Conseil d'administration. ■ S'assurer de la conformité de la Société aux dispositions légales et réglementaires applicables en matière de gouvernance ainsi qu'aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, qui est le code de référence auquel la Société a choisi d'adhérer, et formuler à ce titre toute recommandation nécessaire en vue, le cas échéant, de mettre à jour les statuts et les règlements intérieurs du Conseil d'administration et des Comités. ■ Examiner les questions afférentes à la gouvernance de la Société qui lui seraient soumises par le Président du Conseil d'administration. ■ Formuler des recommandations au Conseil d'administration s'agissant de la création, de la composition, des attributions et du fonctionnement des Comités du Conseil d'administration. ■ Procéder à l'évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités, à une évaluation approfondie au moins tous les trois ans (pouvant être mise en œuvre avec l'aide d'un consultant) et formuler toute recommandation afférente au Conseil d'administration. ■ Examiner chaque année (préalablement à la publication du Document d'enregistrement universel de la Société) l'indépendance de chacun des membres du Conseil d'administration. Cet examen intervient également à l'occasion de la nomination d'un administrateur. | <ul style="list-style-type: none"> ■ Examen des résultats de l'évaluation externe du fonctionnement du Conseil et de ses Comités au titre de 2021 et préparation de l'évaluation interne de 2022. ■ Examen de l'indépendance des membres du Conseil d'administration. ■ Examen des mandats des administrateurs au regard des potentiels conflits d'intérêts pouvant apparaître notamment à la suite de l'acquisition de HELLA. |

| Thématiques | Missions | Bilan d'activité 2022 |
|--|--|---|
| Sélection, nomination et succession des dirigeants mandataires sociaux et des administrateurs/ Sélection et succession des membres du Comité exécutif | <ul style="list-style-type: none"> ■ Formuler des recommandations au Conseil d'administration s'agissant de la nomination et du renouvellement des dirigeants mandataires sociaux et des administrateurs, étant précisé que pour ces derniers le Comité prendra en compte les éléments suivants : l'indépendance des administrateurs, la nécessité pour le Conseil de disposer des compétences et de l'expérience nécessaires à l'exercice de ses responsabilités, la diversité internationale de manière à refléter la présence mondiale du Groupe, la répartition des hommes et des femmes au sein du Conseil d'administration. <p>En pratique, le Comité commence par identifier le ou les profils recherchés au regard des compétences requises au sein du Conseil d'administration ainsi que des Comités spécialisés et de la politique de diversité.</p> <p>Le processus se poursuit avec l'identification des candidats, menée en interne et/ou avec l'aide d'un prestataire externe le plus souvent, puis par l'établissement par le Comité d'une liste de candidats préférés. À l'issue d'une phase d'entretiens, réalisés tant par le prestataire externe (le cas échéant) que par le Président du Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable, phase pendant laquelle plusieurs points sont effectués au Comité, une proposition est effectuée au Conseil d'administration. Après discussion, le Conseil pourra décider de coopter le candidat identifié et/ou de soumettre à l'assemblée générale sa nomination initiale (ou la ratification de sa cooptation).</p> <p>Le processus décrit ci-dessus peut être adapté en cas de nomination d'un administrateur dont le profil est proposé par un investisseur. Dans ce cadre, après vérification de la conformité du profil du candidat proposé à la politique de diversité, le Comité émet une recommandation au Conseil qui décidera de coopter le candidat identifié et/ou de soumettre la nomination à l'assemblée générale (ou la ratification de sa cooptation).</p> <p>Enfin, le processus de sélection et de désignation des administrateurs représentant les salariés est effectué conformément aux dispositions statutaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Préparer un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux et des administrateurs afin d'être en mesure de proposer au Conseil d'administration des solutions de succession notamment en cas de vacance imprévisible. ■ Revoir annuellement les plans de sélection et de succession des membres du Comité exécutif. | <ul style="list-style-type: none"> ■ Proposition de renouvellement/cooptation/nomination d'administrateurs. ■ Examen de la représentation du Pool Familial HELLA au sein du Conseil d'administration de la Société. ■ Revue de la composition des Comités et propositions de modification. ■ Examen de l'évolution du Comité exécutif. ■ Sur proposition du Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable il a été proposé d'instituer un Comité ad hoc en charge de l'élaboration du plan de succession du Président du Conseil d'administration. ■ Revue de la liste des talents identifiés au sein du Groupe pour éventuellement succéder aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs ainsi qu'aux membres du Comité exécutif, dans un horizon de temps donné, ainsi que la politique du Groupe mise en œuvre pour identifier, accompagner et former les profils internes à haut potentiel et créer un réservoir de talents. |
| Éthique et conformité | <ul style="list-style-type: none"> ■ Examiner la politique menée par la Société en matière d'éthique et de conformité au regard des bonnes pratiques de gouvernance. | <ul style="list-style-type: none"> ■ Revue de la politique du Groupe en matière d'éthique et de conformité. |
| Responsabilité sociale et environnementale (RSE) | <ul style="list-style-type: none"> ■ Examiner les orientations liées à la politique de responsabilité sociale et environnementale du groupe Faurecia ainsi que les objectifs associés. ■ Suivre le déploiement de la politique de responsabilité sociale et environnementale, des engagements et des initiatives mis en œuvre par le groupe Faurecia. ■ Apprécier les résultats réalisés en matière de performance extra-financière. ■ En lien avec le Comité d'audit, prendre connaissance des risques liés aux enjeux de développement durable figurant dans la déclaration de performance extra-financière contenue dans le rapport de gestion. ■ Être informé des moyens dont dispose le groupe Faurecia pour mettre en œuvre et poursuivre sa stratégie en matière de responsabilité sociale et environnementale. | <ul style="list-style-type: none"> ■ Revue régulière de la stratégie et de la démarche RSE du Groupe, y compris (i) la mise à jour de la feuille de route décrivant les objectifs du Groupe en matière de RSE ainsi que sa mise en œuvre, avec une attention particulière portée sur le projet de neutralité CO₂ et la diversité et (ii) la communication externe du Groupe en matière RSE avec le premier FORVIA Sustainability Day . ■ Revue du chapitre sur la déclaration de performance extra-financière du Document d'enregistrement universel 2021. |

| Thématiques | Missions | Bilan d'activité 2022 |
|-------------|----------|---|
| Autres | | <ul style="list-style-type: none">■ Revue de la section gouvernance du chapitre sur le gouvernement d'entreprise du Document d'enregistrement universel 2021.■ Examen des projets de résolutions relatifs à la gouvernance dans la perspective de l'assemblée générale du 1^{er} juin 2022.■ Point sur les modalités d'organisation de l'assemblée générale du 1^{er} juin 2022 (examen des modalités de vote, du processus gestion des questions avant et lors de l'assemblée ainsi que des solutions techniques disponibles, délégations à accorder au Directeur général).■ Revue du calendrier des fenêtres négatives pour l'exercice 2023. |

3.1.4.3. **Le Comité des rémunérations**

3.1.4.3.1. **COMPOSITION DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS**

Le Comité est composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus. Les membres du Comité sont choisis parmi les administrateurs. Le Comité ne doit pas comporter de dirigeant mandataire social exécutif ou d'administrateurs croisés (au sens de l'article 15.1 du Code AFEP-MEDEF) et doit être composé majoritairement d'administrateurs indépendants, dont son Président.

Au 31 décembre 2022, le Comité des rémunérations est composé des trois membres suivants :

- Denis Mercier, administrateur indépendant, Président ;
- Daniel Bernardino, administrateur représentant les salariés ;
- Peter Mertens, administrateur indépendant.

Le Comité comptant deux administrateurs indépendants, dont son Président, ainsi qu'un administrateur représentant les salariés, sa composition est conforme au Code AFEP-MEDEF. Conformément au Code AFEP-MEDEF, l'administrateur représentant les salariés n'est pas pris en compte pour le calcul du pourcentage d'indépendance au sein des Comités.

3.1.4.3.2. MISSIONS ET BILAN D'ACTIVITÉ DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS EN 2022

En 2022, le Comité des rémunérations s'est réuni sept fois avec un taux de présence de 100 % (cf. section 3.1.3.2. « Nombre de réunions du Conseil d'administration et des Comités spécialisés et assiduité » qui présente le taux de présence de chaque membre du Comité des rémunérations aux réunions de ce Comité).

Les missions dévolues au Comité, ainsi que les principaux points de son bilan d'activité en 2022, sont décrits dans le tableau ci-dessous :

| Thématiques | Missions | Bilan d'activité 2022 |
|--|--|--|
| Rémunération des dirigeants mandataires sociaux | <ul style="list-style-type: none"> Formuler annuellement des recommandations au Conseil d'administration s'agissant des éléments composant la rémunération du dirigeant mandataire social non exécutif. Formuler annuellement des recommandations au Conseil d'administration s'agissant tant de la part fixe que des critères de la part variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs en se référant à la pratique générale des groupes français ou étrangers équivalents ainsi qu'aux autres formes de rémunération et d'avantages en nature perçus. Formuler des recommandations au Conseil d'administration sur la réalisation des critères de la part variable des dirigeants mandataires sociaux exécutifs. Formuler des recommandations sur les autres éléments composant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs en ce compris le régime de retraite et de prévoyance, les compléments de retraite, les avantages en nature et autres droits pécuniaires notamment en cas de cessation des fonctions. S'assurer de la stricte conformité des engagements soumis à la procédure des conventions réglementées avec la réglementation applicable. | <ul style="list-style-type: none"> Examen de la rémunération du Président du Conseil d'administration (politique de rémunération 2022, mise en œuvre pour 2022 et vote ex post 2021). Examen de la réalisation des critères de performance de la rémunération annuelle variable 2021 du Directeur général (pas d'ajustement des critères ni du niveau d'objectifs - non-réalisation des critères financiers du fait du contexte économique actuel). Examen de l'évolution de la politique de rémunération du Directeur général pour 2022. Premier examen de l'atteinte des objectifs des critères 2022 attachés à la rémunération variable du Directeur général et revues des critères et objectifs de cette rémunération pour 2023. Examen de l'évolution envisagée de la structure de la rémunération annuelle variable pour 2023. Point sur les régimes de retraite à prestations définies et en particulier sur le PAPP 2. |
| Rémunération des administrateurs | <ul style="list-style-type: none"> Formuler annuellement des recommandations au Conseil d'administration s'agissant de la rémunération des administrateurs (enveloppe, mécanismes d'attribution). Par ailleurs, il arrête chaque année le montant de la rémunération due aux administrateurs. | <ul style="list-style-type: none"> Examen de la rémunération des administrateurs (politique de rémunération 2022 et mise en œuvre pour 2022). Examen de la rémunération prévisionnelle du montant global de la rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2022. |
| Politique de rémunération long terme (Long term incentive plans) | <ul style="list-style-type: none"> Débatte de la politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, d'actions de performance ou de toute autre forme de rémunération de long terme. Examiner les plans envisagés d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, d'actions de performance ou de toute autre forme de rémunération de long terme ainsi que les allocations aux bénéficiaires. Formuler des recommandations au Conseil d'administration s'agissant de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, d'actions de performance ou de toute autre forme de rémunération long terme aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs et un avis sur la liste des autres bénéficiaires pressentis. | <ul style="list-style-type: none"> Ajustement des critères internes des plans d'actions de performance n° 12 et n° 13 après l'acquisition de HELLA. Examen et mise en place du plan d'actions de performance n° 14. Examen du plan d'actions de performance n° 11 (constatation de la non-réalisation d'une partie des conditions de performance compte tenu de l'impact de la crise sanitaire liée au Covid-19 et du contexte économique difficile). |
| Performance et rémunération des principaux dirigeants du Groupe (autres que les dirigeants mandataires sociaux exécutifs) | <ul style="list-style-type: none"> Être informé annuellement de la performance et de la rémunération des membres du Comité exécutif. Examiner régulièrement l'évolution de la politique de rémunération applicable aux principaux dirigeants du groupe Faurecia (Comité exécutif et <i>Group Leadership Committee</i>). | <ul style="list-style-type: none"> Revue de la rémunération des principaux dirigeants (membres du Comité exécutif) de la Société. |
| Autres | | <ul style="list-style-type: none"> Examen des projets de résolutions relatifs à la rémunération dans la perspective de l'assemblée générale du 1^{er} juin 2022. Revue de la section rémunération du chapitre sur le gouvernement d'entreprise du Document d'enregistrement universel 2021. |

3.1.4.4. Le Comité ad hoc

3.1.4.4.1. COMPOSITION DU COMITÉ AD HOC

Lors de la mise en place d'un Comité ad hoc en charge de l'établissement du plan de succession du Président du Conseil d'administration, une importance particulière a été portée à l'indépendance, à la diversité et à la complémentarité des profils devant siéger au sein de cette instance temporaire.

Au 31 décembre 2022, le Comité ad hoc est composé des cinq membres suivants :

- Michel de Rosen, administrateur indépendant, Président ;
- Odile Desforges, administratrice indépendante ;

- Penelope Herscher, administratrice indépendante ;
- Denis Mercier, administrateur indépendant ; et
- Robert Peugeot, en qualité de représentant permanent de Peugeot 1810, administrateur.

Ce Comité ad hoc compte quatre administrateurs indépendants. La complémentarité des profils des membres du Comité ad hoc et leurs expériences reconnues dans la gouvernance d'entreprise permettra au Comité de remplir pleinement sa mission de conseil auprès du Conseil d'administration.

3.1.4.4.2. MISSIONS ET BILAN D'ACTIVITÉ DU COMITÉ AD HOC EN 2022

En 2022, le Comité ad hoc s'est réuni deux fois, avec un taux de présence moyen de 100 % (cf. section 3.1.3.2. « Nombre de réunions du Conseil d'administration et des Comités spécialisés et assiduité » qui présente le taux de présence de chaque membre du Comité aux réunions.)

Les missions dévolues au Comité, ainsi que les principaux points de son bilan d'activité en 2022, sont décrits dans le tableau ci-dessous :

| Thématiques | Missions | Bilan d'activité 2022 |
|---------------------------|---|--|
| Plan de succession | <ul style="list-style-type: none">■ Examiner et émettre des recommandations à l'intention du Conseil d'administration sur la succession du Président du Conseil d'administration. | <ul style="list-style-type: none">■ Examen et revue des candidatures potentielles à la succession du Président du Conseil d'administration et projet d'élaboration d'une procédure applicable dans le cadre de la préparation du plan de succession. |

3.1.5. Évaluation du Conseil d'administration et des Comités spécialisés

Afin d'évaluer sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires, le Conseil d'administration procède chaque année à une évaluation formalisée de la composition, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que des Comités spécialisés. Tous les trois ans, cette évaluation est réalisée avec l'aide d'un prestataire externe.

La dernière évaluation externe ayant été réalisée au titre de l'exercice 2021, l'évaluation du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2022 a été réalisée en interne sur la base d'un questionnaire détaillé préparé par la Secrétaire du Conseil d'administration et revu par le Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable, puis validé par le Conseil d'administration, sur recommandation dudit Comité.

Ce questionnaire traite notamment du fonctionnement, de la structure, de la gouvernance, de la composition et des missions du Conseil ainsi que des Comités spécialisés, mais également des modalités d'organisation et de déroulement des réunions, de l'information des administrateurs, des sujets traités, de la contribution des administrateurs, de la qualité des débats et de la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation précédente.

Le questionnaire a été adressé aux administrateurs et leurs réponses ont fait l'objet d'une synthèse préparée par la Secrétaire du Conseil d'administration. La synthèse de l'évaluation a été examinée par le Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable du 15 février 2023 puis présentée et discutée lors du Conseil d'administration du 17 février 2023.

Les principaux éléments qui ressortent de l'évaluation interne sont les suivants :

Résultats :

Il résulte de cette évaluation que les administrateurs sont de façon générale satisfaits de l'organisation ainsi que du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités grâce à une gouvernance adaptée à la Société, à la qualité des relations et des échanges entre le Président du Conseil, le Directeur général et les administrateurs ainsi qu'à la composition des organes de gouvernance.

Les principaux constats de cet exercice sont les suivants :

- les pistes d'amélioration identifiées par le Conseil d'administration lors de la dernière évaluation mises en œuvre en 2022 sont les suivantes :
 - amélioration de la présentation de la documentation (avec des synthèses plus fréquentes) ;
 - allègement de l'ordre du jour des réunions/séminaires consacrés à la stratégie pour favoriser des échanges plus en profondeur sur les sujets stratégies ainsi que plus généralement le développement des échanges avec les principaux dirigeants opérationnels ;
 - approfondissement en Conseil d'administration de certains sujets (en particulier la revue de l'évaluation et du contrôle des risques).
- Les pistes d'amélioration identifiées et devant se poursuivre sont, notamment, les suivantes :
 - en termes d'organisation des travaux du Conseil d'administration, les efforts doivent être poursuivis concernant: (i) la réduction du temps de présentation (limitée aux synthèses) pour permettre des échanges plus en profondeur y compris avec les principaux dirigeants opérationnels; (ii) la communication au Conseil d'administration de plus de reportings relatifs aux travaux des Comités et (iii) l'approfondissement en Conseil d'administration de certains sujets (en particulier, analyse des risques ainsi que certains sujets RHI).
 - en termes d'intégration des nouveaux administrateurs, le programme d'intégration doit être relancé ainsi que des réunions informelles et des événements en présentiel doivent être organisés à nouveau maintenant que les conditions sanitaires le permettent.

3.2. Direction opérationnelle du Groupe

Outre la Direction générale, dont les informations sont mentionnées à la section 3.1.2.4 «Structure de gouvernance et dialogue actionnarial», le Groupe comprend un Comité exécutif et s'appuie également sur le *Group Leadership Committee* (top 300). La politique de diversité au sein des instances dirigeantes est décrite au chapitre 4 «Performance extra-financière», section 4.4.2 «Diversité et Inclusion» du présent Document d'enregistrement universel.

Comme indiqué en section 4.4.2 du présent Document d'enregistrement universel, Faurecia s'est donné pour objectif de dynamiser le recrutement et la promotion interne des femmes afin d'augmenter la présence des femmes parmi les ingénieurs et cadres ainsi que dans l'encadrement supérieur du Groupe avec pour objectifs 24% en 2025 et 30% en 2030 de femmes au sein du *Group Leadership Committee* (top 300). Au 31 décembre 2022, le *Group Leadership Committee* (top 300) était composé de 23% de femmes (comparé à 21% en 2021) démontrant une progression continue de la féminisation au sein de l'encadrement supérieur. La féminisation du TOP 300 des leaders, en particulier à horizon 2030, permet de créer le « réservoir » nécessaire pour accélérer la mixité au sein du Comité exécutif (étant donné que la majorité des membres du Comité exécutif sont issus du *Group Leadership Committee* (top 300)).

Dans ce cadre, Faurecia a mis en œuvre des actions et initiatives décrites en section 4.4.2 du présent Document

d'enregistrement universel, en particulier, en matière de recrutement, de formation et de promotion des talents féminins. En 2023, le Groupe va poursuivre ses efforts de promotion des talents féminins, notamment en mettant en œuvre la deuxième promotion du programme intitulé « RISE » pour une quarantaine de talents féminins identifiés (susceptibles d'occuper à terme des positions de top leaders, dont membre du Comité d'exécutif). Ce programme de neuf mois comprend des sessions de coaching collectif, des exercices de co-développement et des événements de mise en relation. Il est parrainé par quatre membres du Comité exécutif, dont le Directeur général. En développant au plus haut niveau les talents féminins, le Groupe développe un management plus inclusif, permettant à des potentiels féminins d'être développés à leur tour par ces rôles modèles.

Il convient par ailleurs de relever que les plans récents d'actions de performance en faveur du *Group Leadership Committee* (top 300) incluent une condition interne liée à la mixité hommes-femmes, encourageant ainsi les actions en faveur de la féminisation de l'encadrement supérieur.

Le Conseil d'administration procède annuellement à une revue du plan de succession du Comité exécutif (avec une attention particulière à la proportion de femmes dans le plan de succession) ainsi qu'à une revue distincte de la politique de diversité du Groupe.

3.2.1. Comité exécutif

La Direction exécutive du groupe Faurecia est assurée, sous la responsabilité du Directeur général, par un Comité exécutif qui se réunit au moins une fois par mois pour examiner les résultats du Groupe et délibérer sur les questions d'ordre général du Groupe et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

La composition du Comité exécutif, au 2 janvier 2023, est la suivante :

Composition du Comité exécutif

Patrick KOLLER,

Directeur général

Victoria CHANIAL

Vice-Présidente exécutive, Communication

Nolwenn DELAUNAY

Vice-Présidente exécutive, Directrice juridique Groupe et Secrétaire du Conseil d'administration

Olivier DURAND

Vice-Président exécutif, Directeur financier Groupe

Nik ENDRUD

Vice-Président exécutif de la région Amériques

Frank HUBER

Vice-Président exécutif, Faurecia Automotive Seating

Olivier LEFEBVRE

Vice-Président exécutif, Faurecia Clean Mobility

Jean-Paul MICHEL

Vice-Président exécutif, Faurecia Interiors

Christopher MOKWA

Vice-Président exécutif, Transformation Digitale et Stratégie

Thorsten MUSCHAL

Vice-Président exécutif, Vente et Management des Programmes

Christophe SCHMITT

Vice-Président exécutif, Opérations Groupe

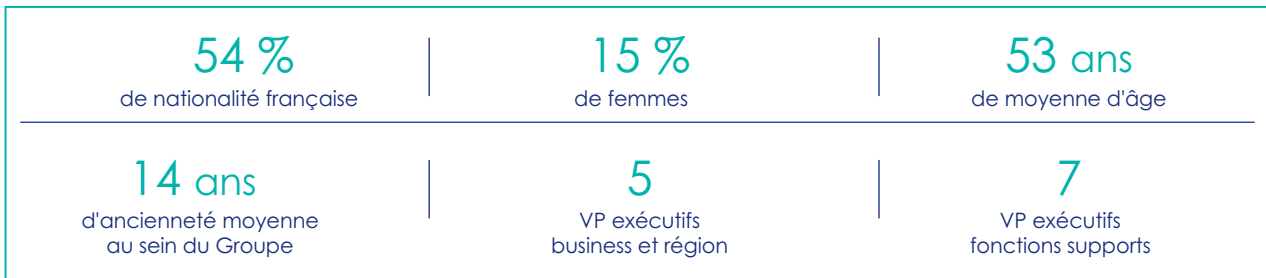
Jean-Pierre SOUNILLAC

Vice-Président exécutif, ressources humaines

François TARDIF

Vice-Président exécutif, Asie

Le tableau ci-dessous présente, au 2 janvier 2023, les chiffres clés sur la composition du Comité exécutif :



3.2.2. Group Leadership Committee

Chacune des quatre *Business Groups* est organisée en divisions géographiques (Europe, Amérique du Nord ou Chine) qui gèrent les opérations correspondantes dans leur zone et coordonnent, par ailleurs, les opérations avec les clients dont le siège central est basé dans leur zone.

Les quatre *Business Groups* disposent également d'une équipe centrale chargée des principales fonctions opérationnelles (ventes et marketing, programmes, industriels, achats, qualité, ressources humaines, finance). Ces fonctions sont également déployées au sein des divisions géographiques par des équipes équivalentes. Par ailleurs, certains *business* sont organisés en lignes de produits mondiales au sein des quatre activités, tels que les mécanismes de siège.

L'ensemble des équipes de management décrites ci-dessus forment, avec le Comité exécutif et les principaux managers des équipes d'experts qualité et des fonctions corporate (opérations, finance, ressources humaines, etc.), le *Group Leadership Committee* (top 300) de Faurecia.

Le *Group Leadership Committee* de Faurecia comprenait, au 31 décembre 2022, 286 membres. Il constitue l'équipe de Direction opérationnelle de Faurecia, responsable de ses opérations, de son développement et de ses résultats.

3.3. Rémunération des mandataires sociaux

3.3.1. Rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre des exercices 2021 et 2022

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, fixe la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs et non exécutifs dans le respect des dispositions légales applicables et de la politique de rémunération.

3.3.1.1. Rémunération du Président du Conseil d'administration

3.3.1.1.1. RAPPEL DES PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION POUR 2022

La politique de rémunération fixant la structure ainsi que les principes et critères arrêtés pour déterminer la rémunération et les avantages de toute nature accordés au Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui a été approuvée à 99,60 % par l'assemblée générale de la Société du 1^{er} juin 2022 au titre de la 11^{ème} résolution, figure dans le Document d'enregistrement universel 2021 de la Société, à la section 3.3.4.1. « Politique de rémunération des mandataires sociaux », et plus précisément à la section 3.3.4.1.2. « Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration ».

Il est rappelé, de manière synthétique, que la politique de rémunération 2022 du Président du Conseil d'administration prévoyait, comme lors des exercices précédents, une rémunération fixe, des avantages en nature et une protection sociale.

La rémunération du Président du Conseil d'administration au titre des exercices 2021 et 2022 telle que décrite ci-dessous, est conforme à la politique de rémunération approuvée par les actionnaires. Elle reflète la volonté de la Société de mettre en place un système de rémunération simple, stable et conforme aux pratiques de marché comme cela a été présenté aux actionnaires.

3.3.1.1.2. RÉMUNÉRATION VERSÉE AU COURS DE L'EXERCICE 2022 OU ATTRIBUÉE AU TITRE DU MÊME EXERCICE

3.3.1.1.2.1. Rémunération annuelle fixe

Le Conseil d'administration du 18 février 2022 a décidé de maintenir la rémunération fixe annuelle du Président du Conseil d'administration à 300 000 euros. Celle-ci est demeurée inchangée depuis 2017.

La rémunération annuelle fixe du Président du Conseil d'administration, déduction faite des avantages en nature liés à la mise à disposition d'une assistante pour ses activités autres que celles relatives à la présidence de Faurecia, s'est élevée à 265 200 euros (hors avantages en nature et protection sociale décrits ci-dessous). Elle a été intégralement versée en 2022.

3.3.1.1.2.2. Avantages en nature et protection sociale

Outre la mise à disposition d'une assistante pour ses activités autres que celles relatives à la présidence de Faurecia pour un montant valorisé à 34 800 euros et inclus dans le plafond de 300 000 euros mentionné ci-dessus, le Président du Conseil d'administration a bénéficié de la mise à disposition d'un véhicule. Cet avantage est valorisé à 6 624 euros.

Le montant total des avantages en nature est valorisé à 41 424 euros.

Il est enfin précisé que la Société a versé, au titre du régime complémentaire d'assurance médicale/vie/invalidité, 4 692 euros.

3.3.1.1.2.3. Autres éléments de rémunération

À l'exception des éléments décrits ci-dessus, le Président du Conseil d'administration n'a bénéficié d'aucun autre élément de rémunération (notamment au titre de la rémunération de ses fonctions d'administrateur), y compris par une société comprise dans le périmètre de consolidation de la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

3.3.1.1.3. RÉMUNÉRATION VERSÉE AU COURS DES EXERCICES 2021 ET 2022 OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE CES MÊMES EXERCICES

Les tableaux ci-dessous présentent les rémunérations et avantages versés au cours des exercices 2021 et 2022 ou attribués au titre de ces exercices au Président du Conseil d'administration.

Il est précisé que dans la mesure où le Président du Conseil d'administration ne perçoit qu'une rémunération fixe, ainsi que des avantages en nature et bénéficie d'une protection sociale, à l'exclusion de toute autre rémunération, les tableaux n° 4 à n° 7 prévus par le Code AFEP-MEDEF et la position-recommandation AMF n° 2021-02 sont sans objet. Il en est de même du tableau n° 10 prévu par le Code AFEP-MEDEF.

SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À MICHEL DE ROSEN

Tableau n° 1 (Code AFEP-MEDEF et position-recommandation AMF n° 2021-02)

| (en euros) | Exercice 2021 | Exercice 2022 |
|---|----------------|----------------|
| Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau n°2) | 310 070 | 311 316 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | - | - |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | - | - |
| Valorisation des autres plans de rémunération de long terme | - | - |
| TOTAL | 310 070 | 311 316 |

RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE MICHEL DE ROSEN

Tableau n° 2 (Code AFEP-MEDEF et position-recommandation AMF n° 2021-02)

| (brut en euros) | Exercice 2021 | | Exercice 2022 | |
|--|--------------------|-----------------|--------------------|-----------------|
| | Montants attribués | Montants versés | Montants attribués | Montants versés |
| Rémunération fixe | 265 200 | 265 200 | 265 200 | 265 200 |
| Rémunération variable annuelle | - | - | - | - |
| Rémunération variable pluriannuelle | - | - | - | - |
| Rémunération exceptionnelle | - | - | - | - |
| Rémunération allouée au titre du mandat d'administrateur | - | - | - | - |
| Avantages en nature ⁽¹⁾ | 44 870 | 44 870 | 46 116 | 46 116 |
| TOTAL | 310 070 | 310 070 | 311 316 | 311 316 |

(1) Ce montant inclut la mise à disposition d'une assistante, la mise à disposition d'un véhicule (5 393 euros au titre de l'exercice 2021 et 6 624 euros au titre de l'exercice 2022) et également la protection sociale (4 677 euros au titre de l'exercice 2021 et 4 692 euros au titre de l'exercice 2022).

Tableau n° 11 (Code AFEP-MEDEF et position-recommandation AMF n° 2021-02)

| | Contrat de travail | | Régime de retraite supplémentaire | | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions | | Indemnité relative à une clause de non-concurrence | |
|--|--------------------|-----|-----------------------------------|-----|---|-----|--|-----|
| | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non |
| Nom : Michel de ROSEN | | Non | | Non | | Non | | Non |
| Fonction : Président du Conseil d'administration depuis le 30 mai 2017 | | | | | | | | |
| Date de fin de mandat : AG 2024 | | | | | | | | |

3.3.1.2. Rémunération du Directeur général

3.3.1.2.1. RAPPEL DES PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION POUR 2022

La politique de rémunération fixant la structure ainsi que les principes et critères arrêtés pour déterminer la rémunération et les avantages de toute nature accordés au Directeur général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui a été approuvée à 85,19 % par l'assemblée générale de la Société du 1^{er} juin 2022 au titre de la 12^e résolution, figure dans le Document d'enregistrement universel 2021 de la Société, à la section 3.3.4.1. « Politique de rémunération des mandataires sociaux », et plus précisément à la section 3.3.4.1.3. « Politique de rémunération du Directeur général ».

La politique de rémunération du Directeur général pour 2022 prévoyait les éléments suivants :

- une rémunération annuelle fixe ;
- une rémunération annuelle variable, soumise à conditions de performance et pouvant représenter un montant maximum de 180 % de la rémunération annuelle fixe ;
- une rémunération de long terme sous forme d'attributions gratuites d'actions soumises à conditions de présence et de performance ;
- une indemnité de départ ;
- une indemnité en contrepartie d'un engagement de non-concurrence ;
- un préavis et un engagement de non-débauchage/ non-sollicitation ;
- des compléments de retraite à cotisations et à prestations définies ;
- des avantages en nature et une protection sociale ;
- rémunération au titre de ses fonctions au sein du Comité des actionnaires de HELLA.

La rémunération du Directeur général au titre des exercices 2021 et 2022, telle que décrite ci-dessous, est conforme à la politique de rémunération approuvée par les actionnaires. Elle reflète la volonté de la Société de mettre en place un système de rémunération lisible, compétitif et comprenant une part prépondérante de la rémunération assise sur des critères de performance clairs et précis relatifs à la mise en œuvre de la stratégie et dont l'atteinte profite à l'ensemble des parties prenantes.

3.3.1.2.2. RÉMUNÉRATION VERSÉE AU COURS DE L'EXERCICE 2022 OU ATTRIBUÉE AU TITRE DU MÊME EXERCICE

Rémunération du Directeur général en 2022

| Rémunération annuelle fixe | Rémunération annuelle variable | Rémunération variable de long terme | Autres éléments (prévus dans la politique) |
|---|---|---|--|
| <p>Politique</p> <p>1 100 000 €</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p>1 100 000 €</p> | <p>Politique</p> <ul style="list-style-type: none"> • 0-180 % de la rémunération annuelle fixe • Soumis à la réalisation de critères : • Quantifiables (ratio de la dette sur l'EBITDA et synergies liées à l'intégration de Hella) + neutralité carbone - de 0 à 142,5 % de la rémunération annuelle fixe • Qualitatifs – de 0 à 37,5 % de la rémunération annuelle fixe <p>Mise en œuvre : 1 980 000 € dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quantifiables : 1 567 500 € • Qualitatif : 412 500 € | <p>Politique</p> <p>Attribution au titre du plan d'actions de performance n°14</p> <ul style="list-style-type: none"> • 250 % de la rémunération annuelle fixe (actions de performance) • Soumis à la réalisation de conditions internes (résultat net (après impôt) + mixité hommes/femmes et externe (croissance de l'EPS vs benchmark) <p>Mise en œuvre : 203 %⁽¹⁾ de la rémunération annuelle fixe</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Indemnité de départ (24 mois)* • Engagement de non concurrence de 12 mois en cas de démission, avec une indemnité de 6 mois* • Préavis de 6 mois en cas de démission* • Engagement de non-sollicitation/non débauchage de 12 mois* • Retraites à prestations définies à droits acquis (1,2 % de droits acquis en 2022) • Avantages en nature et protection sociale (22 342 € versés) • Rémunération au titre de ses fonctions au sein du Comité des actionnaires de Hella <p>* aucun versement en 2022</p> |
| COURT TERME | | LONG TERME | |

(1) Pourcentage calculé sur la base de la valorisation des actions (allouées à Patrick Koller dans le cadre du plan n° 14) selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (charge IFRS2)

L'exercice 2022 a été marqué par la transformation du Groupe au travers de la consolidation financière de HELLA. Bien que le contexte économique soit resté tendu en 2022 dans le secteur automobile, et plus particulièrement pour les équipementiers et que la situation ait été aggravée par le contexte géopolitique, notamment en Europe, la Société a pu montrer sa résilience, renforcer sa présence sur ses différents marchés régionaux et accompagner le développement des segments technologiques porteurs. Les actions engagées en matière de protection du résultat opérationnel, de préservation de la trésorerie et de flexibilisation des coûts fixes ont protégé les résultats du Groupe pendant cette période. Le Groupe a de plus mis à exécution sa stratégie de désendettement selon le plan soumis aux actionnaires, qui s'est notamment traduit par la renégociation de sa dette et la cession d'actifs. Le Groupe a initié différents programmes de synergies, y compris de synergies d'optimisation de coûts suite à la consolidation de HELLA. Il a par ailleurs poursuivi son plan ambitieux de neutralité carbone, qui a produit des effets dans l'ensemble des secteurs et géographies du Groupe.

Ces réalisations sont reflétées dans la rémunération du Directeur général en 2022, dont une part significative est assise sur la performance du Groupe, notamment sur les aspects variables à court et long termes.

3.3.1.2.2.1. Rémunération annuelle fixe

Le Conseil d'administration du 18 février 2022, sur recommandation du Comité des rémunérations, avait décidé, sous réserve de l'adoption de la politique de rémunération 2022 par l'assemblée générale de la Société, de porter à compter du 1^{er} janvier 2022 la rémunération annuelle fixe du Directeur général de 1 000 000 euros à 1 100 000 euros, pour tenir compte de la nouvelle dimension du Groupe consécutivement à l'acquisition de HELLA en janvier 2022 et de l'évolution significative des responsabilités du Directeur général en découlant. La proposition d'augmentation de 10%, qui a été approuvée par l'assemblée générale du 1^{er} juin 2022, se fondait sur une étude comparative établie sur la base d'un groupe de sociétés industrielles européennes comparables.

En conséquence, le montant de la rémunération annuelle fixe du Directeur général s'est élevé à 1 100 000 euros au titre de l'exercice 2022. Ce montant a été intégralement versé en 2022.

3.3.1.2.2.2. Rémunération annuelle variable

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a fixé les modalités de détermination de la rémunération variable du Directeur général au titre de l'exercice 2022, et ce conformément aux modalités de la politique de rémunération 2022.

Le résultat de l'analyse par le Conseil d'administration du 17 février 2023, sur recommandation du Comité des rémunérations, de la réalisation des critères quantifiables et qualitatifs de la rémunération annuelle variable au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est présenté dans le tableau ci-dessous :

| Poids relatif de chaque critère de performance | Minimum ⁽¹⁾ | Objectif cible ⁽¹⁾ | Maximum ⁽¹⁾ | Niveau de réalisation | Montant en numéraire (euros) | Appréciation |
|---|------------------------|-------------------------------|------------------------|-----------------------|------------------------------|---|
| Quantifiables (répartition des critères sur une base 100 %) : de 0 % à 142,50 % de la rémunération annuelle fixe | | | | | | |
| Ratio de la dette nette/EBITDA (50%) | 0 % | 100 % | 190 % | 190 % | 1 045 000 | Dépassement des objectifs en matière d'exécution de la stratégie de désendettement sur l'année 2022, de déploiement du plan de synergies Faurecia/HELLA avec impacts quantifiables sur 2022 et en rythme annuel et en matière de réalisation des objectifs de trajectoire vers la neutralité carbone. |
| Synergies liées à l'intégration d'Hella (10%) | 0 % | 100 % | 190% | 190% | 209 000 | |
| Critère quantifiable environnemental lié à la neutralité carbone (15%) | 0% | 100% | 190% | 190% | 313 500 | |
| TOTAL QUANTIFIABLES | - | - | - | 190% | 1 567 500 | |
| Individuels (répartition des critères sur une base 100 %) : de 0 % à 37,5 % de la rémunération annuelle fixe | | | | | | |
| Prises de commandes (25%) | 0% | 100% | 150% | 150% | 412 500 | Atteinte des objectifs 2022 de prises de commandes, assorti de la marge associée. |
| TOTAL QUALITATIFS | - | - | - | 150% | 412 500 | |
| TOTAL | - | - | - | - | 1 980 000 | - |

(1) Les montants chiffrés des objectifs des critères quantifiables ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Explications détaillées de l'appréciation des critères quantifiables et qualitatifs :

■ Critères quantifiables :

- Le critère lié au ratio de dette nette sur l'EBITDA a été défini par le Conseil d'administration en référence à la trajectoire de désendettement consécutive à l'acquisition de HELLA et les objectifs ont été fixés dans le budget du Groupe. La réalisation a été mesurée au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2022 et le Conseil d'administration a constaté une atteinte au maximum des objectifs.
- Le critère lié aux synergies afférentes à l'intégration de HELLA a été défini par le Conseil d'administration en référence au plan d'intégration de HELLA et aux synergies financières attendues au niveau du Groupe consolidé et les objectifs ont été fixés dans le budget du Groupe. La réalisation a été mesurée au 31 décembre 2022 et le Conseil d'administration a constaté une atteinte au maximum des objectifs, que ce soit tant pour l'impact sur 2022 qu'en rythme annuel (*run rate*).
- Le critère environnemental lié à la neutralité carbone a été défini par le Conseil d'administration en référence à la trajectoire de réalisation des engagements du Groupe (hors HELLA) pour 2025 et en cohérence avec l'étape intermédiaire de 2023, comme précisé dans le "sustainability-linked financing framework". La réalisation a été mesurée au 31 décembre 2022 et le Conseil d'administration a constaté une atteinte au maximum des objectifs, avec 35,9 tonnes de CO₂ émises par million d'euros de revenu généré au niveau de Faurecia.
- Critère qualitatif : compte tenu des objectifs fixés et des résultats obtenus, le critère qualitatif a été réalisé au maximum. Les éléments pris en compte sont détaillés ci-dessous.

- Le montant des prises de commandes en euros a été atteint au niveau du budget de Faurecia et dépassé au niveau de Forvia ; les marges opérationnelles associées à ces commandes ont été supérieures aux budgets de Faurecia et de Forvia fixés par le Conseil d'administration.

Après avoir examiné le taux de réalisation des objectifs des critères de la rémunération annuelle variable au titre de l'exercice 2022, le Conseil d'administration du 17 février 2023 a constaté que le montant total de la rémunération annuelle variable au titre de 2022 s'élève à 1 980 000 euros, contre 300 000 euros au titre de l'exercice 2021 (et 270 000 euros au titre de l'exercice 2020). Compte tenu du montant de la rémunération annuelle variable au titre de l'exercice 2022 résultant de la surperformance relative aux critères quantifiables, la proportion relative de la rémunération annuelle fixe et annuelle variable au titre de l'exercice 2022 est la suivante : 36 % pour la rémunération annuelle fixe et 64 % pour la rémunération annuelle variable.

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, la rémunération variable au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ne sera versée qu'après l'approbation, par les actionnaires réunis le 30 mai 2023 en assemblée générale, des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre du même exercice à Patrick Koller, Directeur général.

Il est également rappelé que le versement de la rémunération annuelle variable de Patrick Koller au titre de l'exercice 2021, qui s'élevait à 300 000 euros, était conditionné, conformément à la loi, à un vote favorable de l'assemblée générale du 1^{er} juin 2022 sur les éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre/au cours de l'exercice 2021 (9^{ème} résolution). Cette résolution ayant été approuvée à 92,41 %, le versement de la rémunération annuelle variable de Patrick Koller au titre de l'exercice 2021 est intervenu après cette assemblée générale.

3.3.1.2.2.3. Actions de performance

Informations liminaires : Plan livré en 2022 / Plan dont l'appréciation de la performance est intervenue en 2022 / Plan dont les conditions de performance sont fixées par référence à l'exercice 2022

Compte tenu de l'augmentation de capital avec droits préférentiels de souscription à laquelle la Société a procédé en 2022, le Conseil d'administration avait la faculté de neutraliser l'impact de l'opération en procédant à un ajustement des droits à recevoir des actions en faveur des bénéficiaires de Plans d'actions soumises à conditions de performance. Cette faculté était instituée par les règlements des Plans n° 11 du 9 octobre 2019, n° 12 du 22 octobre 2020, ESPI du 23 juillet 2021 et n° 13 du 25 octobre 2021 qui transposaient les règles applicables prévues par les articles R.225-137 et suivants du Code de commerce, en prenant en compte le ratio entre le cours de l'action avant et après le détachement des droits préférentiels de souscription.

Le Conseil d'administration a décidé lors de sa réunion du 22 juillet 2022 que le nombre d'actions gratuites devant être livrées aux bénéficiaires des plans d'attribution d'actions gratuites dont la période d'acquisition est en cours sera augmenté par multiplication par 1,0788, le nouveau nombre d'actions obtenu étant arrondi à l'entier immédiatement supérieur.

Plan n° 10 attribué en 2018 – pas de livraison d'actions en 2022

La non réalisation des conditions de performance des objectifs chiffrés interne et externe, décrites au chapitre 5 « Capital et actionariat », section 5.2.2 « Capital potentiel » du Document d'enregistrement universel 2021, sont rappelées dans le tableau de synthèse ci-dessous. En conséquence, aucune action de performance n'a été livrée au titre du plan n° 10.

Plan n° 11 attribué en 2019 - Performance totale à hauteur de 11,5% (appréciée au 31 décembre 2021)

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 9 octobre 2019, avait décidé, sur recommandation du Comité des rémunérations, d'attribuer un nombre maximum de 1 147 260 actions de performance, dont 56 220 à Patrick Koller. Outre une condition de présence, cette attribution est soumise à (i) une condition externe liée au bénéfice net par action mesurée entre l'exercice 2018 et l'exercice 2021, par comparaison avec un groupe de référence composé d'équipementiers automobiles mondiaux, à hauteur de 30%, (ii) une condition interne liée au résultat net du Groupe (après impôt) au 31 décembre 2021 à hauteur de 60% et (iii) une condition interne RSE liée à la mixité hommes/femmes au sein de la catégorie des « Managers et Professionnels » (cadres du Groupe) à hauteur de 10%.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 18 février 2022, a constaté, sur recommandation du Comité des rémunérations (i) la non-réalisation des objectifs chiffrés de la

condition interne liée au résultat net du Groupe (après impôt) appréciés au 31 décembre 2021 (pondération de 60%) et (ii) la réalisation, à hauteur de 115%, de la condition interne RSE liée à la mixité hommes/femmes au sein de la catégorie des « Managers et Professionnels » au 31 décembre 2021.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 21 avril 2022, a constaté sur recommandation du Comité des rémunérations la non-réalisation de la condition externe liée au bénéfice net par action du plan n° 11.

La performance totale est donc de 11,5%.

Par conséquent et compte tenu de la décision du Conseil d'administration en date du 22 juillet 2022 de procéder à un ajustement des droits à actions gratuites soumises à conditions de performance non encore acquis (à la suite de l'augmentation de capital réalisée par le Groupe), le nombre d'actions de performance qui sera livré au Directeur général en octobre 2023 sera de 5 365 actions.

Plan n° 12 attribué en 2020 - Appréciation de la performance au 31 décembre 2022 en 2023

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 22 octobre 2020, avait décidé, sur recommandation du Comité des rémunérations, d'attribuer un nombre maximum de 1 384 630 actions de performance, dont 61 140 à Patrick Koller.

Compte tenu de la décision du Conseil d'administration en date du 22 juillet 2022 de procéder à un ajustement des droits à actions gratuites soumises à conditions de performance non encore acquis (à la suite de l'augmentation de capital réalisée par le Groupe), le nombre maximum d'actions de performance désormais attribuées à Patrick Koller a été ajusté à 65 958 dans le cadre du plan n° 12.

Outre une condition de présence, cette attribution est soumise à (i) une condition externe liée au bénéfice net par action mesurée entre l'exercice 2019 et l'exercice 2022, par comparaison avec un groupe de référence composé d'équipementiers automobiles mondiaux, à hauteur de 30%, (ii) une condition interne liée au résultat net du Groupe (après impôt) au 31 décembre 2022 à hauteur de 60% et (iii) une condition interne RSE liée à la mixité hommes/femmes au sein de la catégorie des « Managers et Professionnels » (cadres du Groupe) à hauteur de 10%.

L'impact de l'intégration de HELLA dans les comptes de Faurecia à compter de l'exercice 2022 ainsi que des événements exceptionnels tels que la guerre en Ukraine et le niveau de véhicules produits ont été retraités de l'objectif chiffré du critère interne de résultat net après impôts du plan n° 12 par décision du Conseil d'administration du 22 juillet 2022 tout en conservant la même courbe d'atteinte.

La réalisation des conditions internes et externe du plan n° 12 sera analysée par le Conseil d'administration lors de sa réunion sur le chiffre d'affaires du premier trimestre 2023.

Plan n°13 attribué en 2021 - Appréciation de la performance au 31 décembre 2023 en 2024

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 25 octobre 2021, avait décidé, sur recommandation du Comité des rémunérations, d'attribuer un nombre maximum de 1 389 000 actions de performance, dont 96 150 à Patrick Koller.

Compte tenu de la décision du Conseil d'administration en date du 22 juillet 2022 de procéder à un ajustement des droits à actions gratuites soumises à conditions de performance non encore acquis (à la suite de l'augmentation de capital réalisée par la Société), le nombre maximum d'actions de performance désormais attribuées à Patrick Koller a été ajusté à 103 727 dans le cadre du plan n° 13.

Plan Executive Super Performance Initiative (ESPI) attribué en 2021 - Appréciation de la 1^{ère} tranche en 2022

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 23 juillet 2021, avait décidé, sur recommandation du Comité des rémunérations, d'attribuer un nombre maximum de 673 549 actions de performance, dont 71 941 à Patrick Koller.

L'attribution de Patrick Koller est soumise aux deux conditions suivantes :

- 50% des droits soumis à une condition de TSR Relatif Annuel, avec un niveau de réalisation constaté chaque année, sur une période de cinq ans, donnant lieu à une acquisition partielle maximum annuelle de 20% de la tranche de l'année considérée. Le montant global de l'attribution définitive au titre du TSR Relatif Annuel sera égal à la somme des cinq années d'acquisition partielle du TSR Relatif Annuel.

- 50% des droits soumis à une condition de TSR Relatif Moyen 5 Ans, ne donnant lieu à aucune acquisition partielle, le niveau de réalisation étant calculé à la fin de la période de référence de cinq ans et prenant en compte l'ensemble des TSR Relatifs Annuels de la période.

Compte tenu de la décision du Conseil d'administration en date du 22 juillet 2022 de procéder à un ajustement des droits à actions gratuites soumises à conditions de performance non encore acquis (à la suite de l'augmentation de capital réalisée par le Groupe), le nombre maximum d'actions de performance désormais attribuées à Patrick Koller a été ajusté à 77 610 dans le cadre du plan ESPI.

En outre, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 22 juillet 2022, a constaté sur recommandation du Comité des rémunérations la non-réalisation de la 1^{ère} tranche en la condition de *Total Shareholder Return* (TSR) relatif annuel (i). En conséquence, le nombre maximum d'actions restantes pour le Directeur général est de 69 848.

Les conditions d'acquisition définitives de ces actions décrites ci-dessus, ainsi que la conséquence de la neutralisation de l'augmentation de capital sont reprises au chapitre 5 «Capital et actionariat», section 5.2.2 «Capital potentiel» du présent Document d'enregistrement universel.

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique, pour les trois plans n° 10 à 12 décrits ci-dessus, le nombre d'actions maximum attribuées au Directeur général, le taux de réalisation des conditions de performance, le taux d'attribution (*vesting*) et le nombre d'actions livrées (ou à livrer) au Directeur général :

| | Plan n° 10 | Plan n° 11 | Plan n° 12 |
|---|---|---|--|
| Nombre maximum d'actions attribuées initialement | 27 000 | 56 220 | 61 140 |
| Nombre maximum d'action après ajustement lié à l'augmentation de capital | | 60 651 | 65 958 |
| Taux de réalisation des conditions de performance | Condition interne résultat net : 0 % Condition externe : 0 % | Condition interne résultat net : 0 % Condition externe : 115 % | Conditions internes et externe : appréciées par le Conseil d'administration lors de sa réunion sur le chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2023 |
| Taux d'attribution (<i>vesting</i>) | 0 % | 11,5 % | |
| Nombre d'actions livrées (ou à livrer) pour le Directeur général | 0 | 4 973 | - |
| Nombre d'actions livrées (ou à livrer) pour le Directeur général après ajustement lié à l'augmentation de capital | | 5 365 | - |

Plan attribué en 2022

Plan n° 14 attribué

Le Conseil d'administration du 28 juillet 2022, sur recommandation du Comité des rémunérations, a décidé, sur la base de la 20^e résolution de l'assemblée générale du 1^{er} juin 2022, d'attribuer un nombre maximum de 2 388 290 actions de performance, dont 1 69 830 (soit 0,086 % du capital social au 31 décembre 2022) à Patrick Koller.

La valorisation de l'attribution maximum selon la méthode retenue pour les comptes consolidés s'élève à 2 228 170 euros, soit 203 % de la rémunération fixe de référence.

Les conditions interne et externe du plan n° 14 ainsi que les objectifs pour le Directeur général sont présentés dans le tableau ci-dessous :

| Poids relatif de chaque critère de performance ⁽¹⁾ | Minimum ⁽²⁾ | Objectif Cible | Maximum | Appréciation |
|---|--|---|---|--|
| <p><u>Condition interne</u> : Résultat net après impôt (les crédits d'impôts exceptionnels étant exclus) du Groupe de l'exercice social clos le 31 décembre 2024, avant prise en compte des plus-values de cession d'actifs et des variations de périmètre, tel qu'arrêté par le CA (« Résultat Net 2024 »), comparé au résultat prévu pour le même exercice par le plan stratégique du Groupe (« Résultat Net PS »).</p> <p>Pondération : 60 %</p> | Résultat Net 2024 = 90 % de la cible du Résultat Net PS | Résultat Net 2024 = Cible du Résultat Net PS | Résultat Net 2024 ≥ 110 % de la cible du Résultat Net PS | <p>Pour toutes les conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> entre les seuils, progression linéaire appréciation de la performance au début de l'exercice 2025 |
| <p><u>Condition interne</u> : Mixité hommes/femmes (% de femmes) au sein de la catégorie des « managers et professionnels » du Groupe au 31 décembre 2024 par rapport aux objectifs fixés par le CA.</p> <p>Pondération : 10 %</p> | - 1 point | 100 % de l'objectif | ≥ + 2 points | |
| <p><u>Condition externe</u> : Niveau de croissance du revenu net par action de Faurecia mesurée entre l'exercice 2021 et l'exercice 2024 (« BNPA Faurecia ») et comparée à la croissance pondérée pour la même période d'un groupe de référence constitué de 12 équipementiers automobiles mondiaux comparables ⁽³⁾ (« BNPA de Référence »).</p> <p>Pondération : 30 %</p> | <p><u>Hypothèse 1 :</u> BNPA de Référence ≤ - 20 % (donc négative) BNPA Faurecia = 125 % BNPA de Référence</p> <p><u>Hypothèse 2 :</u> - 20 % < BNPA de Référence < + 20 % BNPA Faurecia = BNPA de Référence - 5 %</p> <p><u>Hypothèse 3 :</u> BNPA de Référence ≥ + 20 % BNPA Faurecia = 75 % BNPA de Référence</p> | <p><u>Hypothèse 1 :</u> BNPA de Référence ≤ - 20 % (donc négative) / Hypothèse 2 :- 20 % ≤ BNPA de Référence < + 20 % / Hypothèse 3 : BNPA de Référence ≥ + 20 % BNPA Faurecia = BNPA de Référence</p> | <p><u>Hypothèse 1 :</u> BNPA de Référence ≤ - 20 % (donc négative) BNPA Faurecia ≥ 75 % BNPA de Référence</p> <p><u>Hypothèse 2 :-</u> 20 % < BNPA de Référence < + 20 % BNPA Faurecia ≥ BNPA de Référence + 5 %</p> <p><u>Hypothèse 3 :</u> BNPA de Référence ≥ + 20 % BNPA Faurecia ≥ 125 % BNPA de Référence</p> | |

(1) Pour les bénéficiaires hors Directeur général : 20% pour le Critère Interne Résultat Opérationnel, 25% pour le Critère Interne Net Cash Flow, 30% pour le Critère Externe, 10% pour le Critère Interne RSE Mixité Hommes et Femmes et 15% pour le Critère Interne RSE Réduction des Emissions de CO₂. Ces critères sont présentés au chapitre 5 "Capital et Actionariat" du présent Document d'enregistrement universel.

(2) Les objectifs chiffrés des conditions internes (et plus précisément ceux de la condition interne liée au résultat net) ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

(3) Le groupe de référence est composé des équipementiers automobiles européens et nord-américains suivants : Adient, Aptiv (ex Delphi), Autoliv, Autoneum, Borg Warner, Continental, Lear, Magna, Plastic Omnium, Schaeffler, Tenneco, Valeo.

En cas de divergence des volumes de la production automobile mondiale par rapport aux chiffres du plan stratégique de la Société pour l'année en question, le Conseil d'administration a la possibilité d'ajuster mécaniquement les objectifs des critères financiers internes. Cette possibilité est détaillée au chapitre 5 «Capital et actionariat».

Une condition de présence (assortie des exceptions usuelles) s'applique à tous les bénéficiaires, y compris au Directeur général. L'acquisition définitive intervient à l'issue d'une période d'acquisition de quatre ans, étant précisé que le plan ne comporte pas de période de conservation.

Le Directeur général devra conserver, sous la forme nominative et jusqu'à la cessation de ses fonctions, au minimum 30 % des actions effectivement acquises au titre de chaque plan. Cette obligation de seuil en pourcentage par plan cessera de s'appliquer dès lors que le Directeur général détiendra un nombre d'actions correspondant à trois ans de rémunération brute de base en prenant en compte tous les plans d'ores et déjà acquis et redeviendra applicable dans le cas où le Directeur général ne détiendrait plus le nombre d'actions cible correspondant à ce niveau de rémunération brute de base.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, Patrick Koller a pris l'engagement formel de ne pas recourir à des opérations de couverture des risques sur les actions de performance qui lui ont ainsi été attribuées.

3.3.1.2.2.4. Retraites

Le Directeur général bénéficie du même régime de retraite que celui prévu pour les autres membres du Comité exécutif du Groupe ayant un contrat France. Ce régime comprend un complément de retraite à cotisations définies et des compléments de retraite à prestations définies.

Les principales caractéristiques de ces régimes sont décrites dans le tableau de synthèse ci-dessous, étant rappelé qu'à la suite du gel des droits aléatoires des régimes de retraite à prestations définies relevant de l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale conformément à la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 et l'ordonnance n°2019-687 du 3 juillet 2019 transposant la directive portabilité retraite, Faurecia a mis en place, pour les périodes d'activités postérieures au 1^{er} janvier 2020, deux régimes de retraite à droits acquis conformes aux nouvelles exigences légales prévues à l'article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale.

| | Régime à cotisations définies | Régime à prestations définies (gelé – tous cadres tranche C) | Régime additif de retraite spécifique (gelé – membres du Comité exécutif France) | Régime additif à prestations définies à droits acquis et sous conditions de performance (membres du Comité exécutif France) | Régime à prestations définies à droits acquis sous conditions de performance (tous cadres tranche C) |
|---|--|--|---|--|---|
| Dispositions légales | Article 83 du Code général des impôts | Articles 39 du Code général des impôts et L. 137-11 du Code de la sécurité sociale | Articles 39 du Code général des impôts et L. 137-11 du Code de la sécurité sociale | Article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale | Article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale |
| Autorisation de l'avantage | CA du 25 juillet 2016 AG du 30 mai 2017 | CA du 25 juillet 2016 AG du 30 mai 2017 | CA du 25 juillet 2016 AG du 30 mai 2017 | CA du 17 avril 2020 AG du 26 juin 2020 (dans le cadre du vote ex ante sur la politique de rémunération du Directeur général) – Mise en place en cours, avec effet rétroactif au 1 ^{er} janvier 2020 | CA du 19 février 2021 AG du 31 mai 2021 |
| Conditions d'entrée dans le régime et autres conditions pour pouvoir en bénéficier | Un an d'ancienneté dans le Groupe au moment du départ à la retraite | <ul style="list-style-type: none"> ■ Être titulaire d'un contrat de travail ou d'un mandat social et avoir cinq ans d'ancienneté dans le Groupe au moment du départ à la retraite ■ Cesser sa carrière au sein du Groupe | <ul style="list-style-type: none"> ■ Être titulaire d'un contrat de travail (en cours d'exécution ou suspendu) ou d'un mandat social en France ■ Avoir trois ans d'ancienneté au sein du Comité exécutif de Faurecia à compter du 1^{er} janvier 2015 ■ Cesser sa carrière au sein du Groupe | <ul style="list-style-type: none"> ■ Être membre du Comité exécutif de Faurecia ■ Être titulaire d'un contrat de travail (en cours d'exécution ou suspendu) ou d'un mandat social en France ■ Avoir trois ans d'ancienneté au sein du Comité exécutif de Faurecia | <ul style="list-style-type: none"> ■ Être titulaire d'un contrat de travail (en cours d'exécution ou suspendu) ou d'un mandat social ■ Avoir une rémunération annuelle brute supérieure à 4 fois le PASS ■ Durée de cotisation minimale de deux ans pour l'acquisition définitive des droits |
| Modalités de détermination de la rémunération de référence servant à calculer les droits | Cotisations sur tranche A et tranche B de l'année en cours (montant des cotisations versées par la Société en 2022 : 7 815,84 €) | Moyenne sur les trois années précédant la liquidation des droits de la rémunération en tranche C, ce qui correspond en 2022 à 164 544 € | Moyenne sur les trois années précédant la liquidation des droits de la rémunération totale (base et variable) hors éléments exceptionnels | Salaire brut au sens de l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale (base et variable, hors éléments exceptionnels) perçu au cours de l'année d'appartenance au Comité exécutif | Part de la rémunération annuelle brute (rémunération annuelle brute de base, rémunération variable annuelle brute, avantages en nature et indemnité de contrainte versés au bénéficiaire au cours de l'année considérée) comprise entre 4 et 8 fois le PASS. |

| | Régime à cotisations définies | Régime à prestations définies (gelé – tous cadres tranche C) | Régime additif de retraite spécifique (gelé – membres du Comité exécutif France) | Régime additif à prestations définies à droits acquis et sous conditions de performance (membres du Comité exécutif France) | Régime à prestations définies à droits acquis sous conditions de performance (tous cadres tranche C) |
|---|--|---|---|--|--|
| Rythme d'acquisition des droits | 1 % de la rémunération en tranche A et 6 % de la rémunération en tranche B | 1 % de la rémunération en tranche C et conditions de performance liées à des niveaux d'atteinte des objectifs de rémunération variable ⁽¹⁾ | Selon la performance de Faurecia, de 1 % à 3 % de la rémunération totale (base et variable) hors éléments exceptionnels ⁽²⁾ | De 0 % à 3 % de la rémunération de référence annuelle en fonction de la réalisation de conditions de performance ⁽³⁾ | Pour les bénéficiaires dont la rémunération est supérieure à 8 fois le PASS et les mandataires sociaux, le pourcentage d'acquisition des droits est de 0 % à 0,50 % en fonction de la réalisation des conditions de performance ⁽⁶⁾ . Ce pourcentage peut atteindre 0,75 % pour les bénéficiaires de ce régime, qui sont également bénéficiaires potentiels de l'ancien régime « article 39 » et dont les droits ont été gelés ⁽⁷⁾ |
| Plafond, montant ou modalités de détermination | Non applicable | <ul style="list-style-type: none"> ■ En fonction de l'âge de départ entre 65 % et 70 % du salaire moyen des trois dernières années | <ul style="list-style-type: none"> ■ Huit plafonds annuels de la Sécurité sociale ■ L'ensemble des montants versés par Faurecia au titre de la retraite doit être inférieur à 25 % de la rémunération de référence ■ Par ailleurs, le taux de remplacement, tous régimes de retraite confondus (régimes obligatoires et régimes spécifiques), doit être inférieur à 45 % | <ul style="list-style-type: none"> ■ Plafond des droits par an : 3 % ■ Plafonds des droits acquis accumulés : 30 points ■ La somme des rentes de retraite servies par le Groupe est plafonnée à huit plafonds annuels de la Sécurité sociale ■ La somme des droits acquis au titre des régimes surcomplémentaires servis par le Groupe doit être inférieure à 25 % de la moyenne annuelle de la rémunération de référence perçue au cours des trois dernières années civiles | <ul style="list-style-type: none"> ■ Plafond des droits par an : 3 % ■ Plafonds des droits acquis accumulés : 30 points ■ Plafond de 70 % de la moyenne annuelle de la rémunération brute annuelle perçue au cours des trois années civiles précédant le départ à la retraite pour les bénéficiaires du régime L. 137-11 du Code de la sécurité sociale |

| | Régime à cotisations définies | Régime à prestations définies (gelé – tous cadres tranche C) | Régime additif de retraite spécifique (gelé – membres du Comité exécutif France) | Régime additif à prestations définies à droits acquis et sous conditions de performance (membres du Comité exécutif France) | Régime à prestations définies à droits acquis sous conditions de performance (tous cadres tranche C) |
|---|-------------------------------|--|--|--|--|
| Plafond, montant ou modalités de détermination | | | | <ul style="list-style-type: none"> Le montant annuel des rentes de retraite servies au titre des régimes obligatoires et des régimes spécifiques du Groupe doit être inférieur à 45 % de la moyenne annuelle de la rémunération de référence brute perçue au cours des trois années civiles précédant la date de cessation d'activité ou le départ du Comité exécutif | |
| Modalités de financement des droits | Externalisé | Externalisé | Externalisé | Externalisé | Externalisé |
| Montant estimatif de la rente pour le Directeur général à la date de clôture de l'exercice | 4 675 euros annuels | 23 713 euros annuels ⁽⁴⁾ | 258 761 euros annuels ⁽⁵⁾ | 16 800 euros | 1 234 euros |
| Charges fiscales et sociales associées | Non applicable | Taxe sur rente | Taxe sur contribution | Contribution de 29,7 % | Contribution de 29,7 % |

(1) Pour le Directeur général, en cas d'atteinte des objectifs de rémunération variable annuelle : (i) à hauteur de 80 % ou au-delà, une augmentation de 1 % des droits potentiels (limités à la tranche C de la rémunération) sera acquise au titre de l'exercice en question et (ii) inférieure à 80 %, l'augmentation des droits sera réduite à due proportion de l'atteinte des objectifs (ex. : un objectif atteint à 30 % entraînera une augmentation de 0,30 % des droits potentiels).

(2) Pour le Directeur général et les membres du Comité exécutif ayant un contrat France, niveau de rente annuelle déterminé en fonction de la marge opérationnelle réalisée par la Société, par rapport au budget, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration selon la formule définie ci-après : $\sum Xi \times R$ où R = rémunération de référence annuelle et Xi = droit accordé au titre de chaque année d'ancienneté, i étant égal à (i) 3 % si la marge opérationnelle de l'année est supérieure à 105 % de la marge opérationnelle budgétée, (ii) 2 % si la marge opérationnelle de l'année est comprise entre 95 % et 105 % de la marge opérationnelle budgétée et (iii) 1 % si la marge opérationnelle de l'année est inférieure à 95 % de la marge opérationnelle budgétée.

(3) Pour le Directeur général et les membres du Comité exécutif ayant un contrat France, le niveau de rente annuelle est calculé selon la formule suivante : $\sum Xi \times R$ où R = rémunération de référence annuelle et Xi = droit annuel accordé sur la base d'une rente viagère annuelle au titre de chaque année d'ancienneté dans le régime, i étant égal à la somme des droits octroyés sur la base des critères suivants :

Selon la marge opérationnelle de Faurecia :

- 2,7 % si la marge opérationnelle de l'année est supérieure à 100 % de la marge opérationnelle budgétée ;
- 1,8 % si la marge opérationnelle de l'année est comprise entre 95 % et 100 % de la marge opérationnelle budgétée ;
- 0,9 % si la marge opérationnelle de l'année est comprise entre 75 % et 95 % de la marge opérationnelle budgétée ;
- 0 % si la marge opérationnelle de l'année est inférieure à 75 % de la marge opérationnelle budgétée.
- Selon le niveau d'atteinte des objectifs de rémunération variable annuelle (FVC) :
 - 0,3 % si le niveau d'atteinte des objectifs est supérieur à 100 % ;
 - 0,2 % si le niveau d'atteinte des objectifs est compris entre 95 % et 100 % ;
 - 0,1 % si le niveau d'atteinte des objectifs est compris entre 75 % et 95 % ;
 - 0 % si le niveau d'atteinte des objectifs est inférieur à 75 %.

Si le niveau d'atteinte de l'une des conditions est inférieur à 75 %, aucun droit ne pourra être attribué pour l'année considérée. Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a évalué lors de sa séance du 17 février 2023 les niveaux de réalisation par rapport aux objectifs fixés et a constaté la réalisation des deux conditions de performance. En conséquence, 1,2 % de droits ont été acquis titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

(4) Ancienneté prise en compte à compter du 18 décembre 2006.

(5) Ancienneté prise en compte à compter du 1^{er} janvier 2015.

(6) Selon le niveau d'atteinte des objectifs de rémunération variable annuelle (FVC) :

- 0,50 % si le niveau d'atteinte des objectifs de rémunération variable annuelle est strictement supérieur à 100 %,
- 0,30 % si le niveau d'atteinte des objectifs de rémunération variable annuelle est compris entre 95 % (strictement supérieur à 95 % et 100 % de l'objectif),
- 0,10 % si le niveau d'atteinte des objectifs de rémunération variable annuelle est compris entre 75 % et 95 % de l'objectif,
- 0 % si le niveau d'atteinte des objectifs de rémunération variable annuelle est inférieur à 75 % de l'objectif.

(7) Selon le niveau d'atteinte des objectifs de rémunération variable annuelle (FVC) :

- 0,75 % si le niveau d'atteinte des objectifs de rémunération variable annuelle est strictement supérieur à 100 %,
- 0,55 % si le niveau d'atteinte des objectifs de rémunération variable annuelle est compris entre 95 % (strictement supérieur à 95 % et 100 % de l'objectif),
- 0,35 % si le niveau d'atteinte des objectifs de rémunération variable annuelle est compris entre 75 % et 95 % de l'objectif,
- 0 % si le niveau d'atteinte des objectifs de rémunération variable annuelle est inférieur à 75 % de l'objectif.

La note 25-2 de l'annexe aux comptes consolidés complète l'information sur ces régimes de retraite.

3.3.1.2.2.5. Indemnité de départ

Patrick Koller bénéficie d'une indemnité de départ d'un montant maximum de 24 mois de rémunération qui a été autorisée par le Conseil d'administration le 25 juillet 2016 selon la procédure de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce (désormais abrogé) et approuvée par l'assemblée générale du 30 mai 2017 au titre de sa cinquième résolution. Cette indemnité a été ajustée lors de la revue du package du Directeur général par le Conseil d'administration du 14 février 2020 uniquement afin d'aligner les modalités de calcul de la rémunération de référence avec celles de la clause de non-concurrence, et a été approuvée conformément à la loi par l'assemblée générale du 26 juin 2020 dans le cadre du vote sur la politique de rémunération du Directeur général pour 2020 (seizième résolution). Les conditions de cette indemnité de départ sont demeurées inchangées depuis cette date.

Les modalités de l'indemnité de départ dont bénéficie le Directeur général sont décrites dans la politique de rémunération du Directeur général 2022 et 2023 figurant respectivement aux sections 3.3.4.1.3 « Politique de rémunération du Directeur général » du Document d'enregistrement universel 2021 et du présent Document d'enregistrement universel.

Cette indemnité n'a pas été mise en œuvre au cours de l'exercice 2022.

3.3.1.2.2.6. Indemnité de non-concurrence

Patrick Koller est soumis, depuis la décision du Conseil d'administration du 14 février 2020, à un engagement de non-concurrence d'une durée de 12 mois applicable en cas de démission, étant précisé que l'indemnité due en contrepartie de cet engagement est devenue effective à la suite de l'approbation, conformément à la loi, par l'assemblée générale du 26 juin 2020, de la politique de rémunération 2020 du Directeur général au titre de la seizième résolution. Les conditions de cet engagement de non-concurrence sont demeurées inchangées en 2022.

Les modalités de l'engagement de non-concurrence, et de l'indemnité y afférente, dont bénéficie le Directeur général sont décrites dans la politique de rémunération du Directeur général 2022 et 2023 figurant respectivement aux sections 3.3.4.1.3 « Politique de rémunération du Directeur général » du Document d'enregistrement universel 2021 et du présent Document d'enregistrement universel.

Cette indemnité n'a pas été mise en œuvre au cours de l'exercice 2022.

3.3.1.2.2.7. Préavis et non sollicitation

Patrick Koller est soumis à un préavis de six mois en cas de démission et à un engagement de non-sollicitation de 12 mois. Ces engagements ont été décidés par le Conseil d'administration du 14 février 2020 et sont devenus effectifs à la suite de l'approbation, par l'assemblée générale du 26 juin 2020, de la politique de rémunération 2020 du Directeur général au titre de la seizième résolution. Les modalités du préavis et de l'engagement de non-sollicitation sont demeurées inchangées en 2022.

Les modalités du préavis et de l'engagement de non-sollicitation sont décrites dans la politique de rémunération du Directeur général 2022 et 2023 figurant respectivement aux sections 3.3.4.1.3 « Politique de rémunération du Directeur général » du Document d'enregistrement universel 2021 et du présent Document d'enregistrement universel.

Ces dispositifs n'ont pas été mis en œuvre au cours de l'exercice 2022.

3.3.1.2.2.8. Avantages en nature et protection sociale

Patrick Koller a bénéficié de la mise à disposition d'un véhicule de fonction. Le montant total des avantages en nature est de 15 378 euros.

Il est par ailleurs précisé que la Société a versé, au titre du régime complémentaire d'assurance médicale/vie/invalidité, 6 964 euros.

3.3.1.2.2.9. Autres éléments de rémunération

À l'exception des éléments décrits ci-dessus, Patrick Koller n'a pas bénéficié d'autres éléments de rémunération ou avantages (y compris au titre de ses fonctions d'administrateur de la Société).

A titre d'information, Patrick Koller perçoit une rémunération au titre de son mandat au sein du Comité des actionnaires de HELLA (pour plus d'informations, veuillez consulter le rapport annuel de HELLA). Cette approche est en ligne avec la pratique allemande des sociétés (notamment les sociétés cotées contrôlant une autre société cotée).

3.3.1.2.2.10. Prise en compte du vote de la dernière assemblée générale

Faurecia a une politique d'engagement active avec ses investisseurs et les agences de conseil en vote lors des roadshows pour échanger sur la gouvernance ainsi que les évolutions et meilleures pratiques en matière de gouvernance et de rémunération. De nombreuses réunions ont eu lieu au cours du premier trimestre 2022, et ce jusqu'à l'assemblée générale de 2022, sur les sujets de rémunération (voir section 3.1.2.4. « Structure de gouvernance et dialogue actionnarial » du présent Document d'enregistrement universel).

Le Conseil d'administration a pris en compte leurs remarques, notamment pour ce qui concerne la stabilité de la structure de rémunération et du niveau de rémunération fixe du Directeur général consécutivement à l'augmentation accordée par l'assemblée générale en 2022. Egalement dans un souci de pérennité, la structure de la politique de rémunération proposée par le Conseil d'administration pour l'exercice 2023 reste inchangée.

Faurecia a par ailleurs pris en considération les attentes de ses actionnaires et des agences en conseil de vote s'agissant de l'importance croissante des critères Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) dans l'appréciation de la performance des dirigeants. Un critère lié à la trajectoire de neutralité carbone a été intégré aux éléments de rémunération variable à court terme du Directeur général (ainsi qu'à ceux de l'ensemble des bénéficiaires d'un système de rémunération variable dans le Groupe) à compter de l'année 2022, telle que présentée dans la Politique de Rémunération 2022. Faurecia a par ailleurs intégré dès son plan d'actions soumises à conditions de performance n°11, octroyé en 2019, un objectif lié à la mixité homme-femme et propose d'ajouter un second objectif ESG lié à la neutralité carbone parmi les conditions de performance applicables aux plans d'actions soumises à conditions de performance qui serait attribué au Directeur général en 2023.

3.3.1.2.2.11. Conformité de la rémunération versée à la politique de rémunération

Les éléments de la rémunération attribués ou versés au Directeur général sont conformes aux dispositions arrêtées par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations et votée par l'assemblée générale réunie le 1^{er} juin 2022 (12^{ème} résolution adoptée à 85,19%).

La Société respecte la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération telle qu'approuvée par les actionnaires dans le cadre de l'assemblée générale susmentionnée.

La rémunération versée contribue aux performances à long terme de la Société dans la mesure où les critères des rémunérations variables sont cohérents avec la stratégie de long terme du Groupe.

3.3.1.2.3. RÉMUNÉRATION VERSÉE AU COURS DES EXERCICES 2021 ET 2022 OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE CES MÊMES EXERCICES

Les tableaux ci-dessous présentent les rémunérations et avantages versés au cours des exercices 2021 et 2022 ou attribués au titre de ces exercices à Patrick Koller, Directeur général.

Dans la mesure où il n'existe plus de plan d'options de souscription d'actions, les tableaux n° 4, n° 5 et n° 8 relatifs aux options attribuées ou levées au cours de l'exercice et à l'historique des attributions prévus par le Code AFEP-MEDEF et la position-recommandation AMF n° 2021-02 sont sans objet. Il en est de même du tableau n° 10 du Code AFEP-MEDEF dans la mesure où Patrick Koller ne perçoit pas de rémunération variable pluriannuelle en numéraire.

Enfin, le tableau sur l'historique des attributions des actions de performance (tableau n° 9 du Code AFEP-MEDEF et tableau n° 10 de la position-recommandation AMF n° 2021-02) figure au chapitre 5 « Capital et actionariat », section 5.2.2. « Capital potentiel ».

SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À PATRICK KOLLER

Tableau n° 1 (Code AFEP-MEDEF et position-recommandation AMF n° 2021-02)

| (en euros) | Exercice 2021 | Exercice 2022 |
|---|------------------|------------------|
| Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2) | 1 322 331 | 3 102 342 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | - | - |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6) | 3 441 472 | 2 228 170 |
| Valorisation des autres plans de rémunération long terme | - | - |
| TOTAL | 4 763 803 | 5 330 512 |

RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE PATRICK KOLLER

Tableau n° 2 (Code AFEP-MEDEF et position-recommandation AMF n° 2021-02)

| (brut en euros) | Exercice 2021 | | Exercice 2022 | |
|--|------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|
| | Montants attribués | Montants versés | Montants attribués | Montants versés |
| Rémunération fixe | 1 000 000 | 1 000 000 | 1 100 000 | 1 100 000 |
| Rémunération variable annuelle | 300 000 ⁽³⁾ | 270 000 ⁽¹⁾ | 1 980 000 ⁽²⁾ | 300 000 ⁽³⁾ |
| Rémunération variable pluriannuelle | - | - | - | - |
| Rémunération exceptionnelle | - | - | - | - |
| Rémunération au titre du mandat d'administrateur | - | - | - | - |
| Avantages en nature | 22 331 ⁽⁴⁾ | 22 331 | 22 342 | 22 342 |
| TOTAL | 1 322 331 | 1 292 331 | 3 102 342 | 1 422 342 |

(1) Montant versé en 2021 au titre de l'exercice 2020.

(2) Montant attribué au titre de l'exercice 2022 qui sera versé sous réserve du vote favorable sur la résolution ex post 2022 du Directeur général par l'assemblée générale du 30 mai 2023.

(3) Montant versé en 2022 au titre de l'exercice 2021 à la suite de l'approbation de la 9^{ème} résolution relative au vote ex post du Directeur général par l'assemblée générale du 1^{er} juin 2022.

(4) Mise à disposition d'un véhicule. Ce montant inclut également la protection sociale (6 964 euros au titre de l'exercice 2021 et 6 964 euros au titre de l'exercice 2022).

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À PATRICK KOLLER

Tableau n° 6 (Code AFEP-MEDEF et position-recommandation AMF n° 2021-02)

| Numéro et date du plan | Nombre d'actions maximum attribuées durant l'exercice concerné ⁽¹⁾ | Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros) | Date d'acquisition | Date de disponibilité | Conditions de performance ⁽¹⁾ |
|-------------------------------|---|--|--------------------|-----------------------|--|
| Plan n° 14 du 28 juillet 2022 | 169 830 | 2 228 170 | 28 juillet 2022 | 28 juillet 2026 | Condition interne liée au résultat net du Groupe après impôt (pondération de 60 %) Condition interne liée à la mixité hommes/femmes (% de femmes) au sein de la catégorie des « managers et professionnels » (population cadre) du Groupe (pondération de 10 %) Condition externe liée à la croissance pondérée du revenu net par action de Faurecia (pondération de 30 %) |
| TOTAL | 169 830 | 2 228 170 | | | |

(1) Le détail des conditions de performance ainsi que les objectifs fixés figurent à la section 3.3.1.2.2.3 « Actions de performance ».

ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES PENDANT L'EXERCICE POUR PATRICK KOLLER

Tableau n° 7 (Code AFEP-MEDEF et position-recommandation AMF n° 2021-02)

| Numéro et date du plan | Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice ⁽¹⁾ | Conditions d'acquisition |
|-------------------------------|--|--|
| Plan n° 10 du 19 juillet 2018 | | Patrick KOLLER devra conserver, sous la forme nominative et jusqu'à la cessation de ses fonctions, au minimum 30 % des actions effectivement acquises au titre de chaque plan. Cette obligation de seuil en pourcentage par plan cessera de s'appliquer dès lors que Patrick KOLLER détiendra un nombre d'actions correspondant à trois ans de rémunération brute de base en prenant en compte tous les plans d'ores et déjà acquis et redeviendra applicable dans le cas où Patrick KOLLER ne détiendrait plus le nombre d'actions cible correspondant à ce niveau de rémunération brute de base. |
| TOTAL | 0 | |

(1) Il est rappelé que l'attribution initiale portait sur un nombre maximum de 27 000 actions. Les conditions de performance n'ayant pas été réalisées, il n'y a par conséquent aucune acquisition d'action au titre du plan n° 10.

Le nombre maximum total d'actions de performance encore en vigueur au 31 décembre 2022 et pouvant être acquises par Patrick Koller (hors actions d'ores et déjà acquises) représente un total de 414 728 actions, soit 0,21 % du capital de Faurecia à cette date. Ce nombre est obtenu après ajustement lié à l'augmentation de capital.

Tableau n° 11 (Code AFEP-MEDEF et position-recommandation AMF n° 2021-02)

| | Contrat de travail | Régime de retraite supplémentaire | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions | Indemnité relative à une clause de non-concurrence |
|---|--------------------|-----------------------------------|---|--|
| Nom : Patrick KOLLER Fonction : Directeur général depuis le 1 ^{er} juillet 2016 Date de fin de mandat : indéterminée, le mandat de Patrick KOLLER en tant que Directeur général ne comportant pas de durée | Non | Oui ⁽¹⁾ | Oui ⁽²⁾ | Oui ⁽³⁾ |

(1) Les principales modalités du régime de retraite supplémentaire sont décrites à la section 3.3.1.2.2.4 « Retraites » du présent Document d'enregistrement universel.

(2) Les modalités de l'indemnité de départ sont décrites à la section 3.3.4.1.3 « Politique de rémunération du Directeur général » du présent Document d'enregistrement universel.

(3) Les modalités de l'indemnité de non-concurrence sont décrites à la section 3.3.4.1.3 « Politique de rémunération du Directeur général » du présent Document d'enregistrement universel.

3.3.1.3. Information sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux et leur évolution au cours des cinq derniers exercices

Ce paragraphe concerne particulièrement les multiples de rémunération entre le niveau de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés du Groupe en France. Il couvre également l'évolution annuelle des rémunérations des dirigeants, mandataires sociaux et des salariés du groupe France ainsi que celle de la performance économique du Groupe. Les informations présentées, pour la période 2018-2022, sont conformes aux lignes directrices sur les multiples de rémunération de l'AFEP mises à jour en février 2021. Il en est de même pour ce qui concerne le tableau des données.

La structure de gouvernance du Groupe est composée d'un Président du Conseil d'administration et d'un Directeur général.

Le mandat de Président du Conseil d'administration est exercé par Michel de Rosen depuis le 30 mai 2017. Le mandat de Directeur général est exercé par Patrick Koller depuis le 1^{er} juillet 2016.

Concernant le périmètre des salariés pris en compte, Faurecia SE, holding du groupe Faurecia, ne comprenant que sept salariés pour un effectif total France de 9 262 salariés au 31 décembre 2022, il a été décidé de retenir un périmètre plus représentatif de l'activité du Groupe en France et de tenir compte de l'ensemble des entités légales françaises intégrées au Groupe du 1^{er} janvier au 31 décembre ⁽¹⁾, conformément au Code AFEP-MEDEF (§ 26-2) et aux lignes directrices sur les multiples de rémunérations de l'AFEP mises à jour en février 2021.

Il est par ailleurs précisé que l'effectif français du Groupe représente, fin 2022, moins de 10 % de l'effectif total du Groupe et qu'il comprend près de 70 % de salariés non-cadres.

Les rémunérations prises en compte dans les calculs sont celles des salariés français de Faurecia qui ont été présents toute l'année concernée et la rémunération des salariés à temps partiel a été recalculée en équivalent temps plein. Les éléments de rémunération retenus pour ces ratios ont été calculés sur la base des rémunérations fixes et variables versées au cours des exercices mentionnés, y compris l'intéressement et la participation, ainsi que des actions de performance attribuées, à la cible, au cours des mêmes périodes et valorisées à leur juste valeur ⁽²⁾. Les indemnités d'activité partielle ont été également prises en compte. Seuls les régimes de retraites supplémentaires qui constituent un avantage postérieur au contrat et au mandat n'ont pas été pris en compte.

La baisse de la rémunération du Directeur général en 2022, dans le cadre du calcul du ratio d'équité, est principalement liée au non-renouvellement du plan exceptionnel d'actions de performance (ESPI) appliqué en 2021 à l'ensemble des membres du Comité exécutif et mis en place dans le cadre du renforcement de la fidélisation.

Par ailleurs, le critère de performance retenu pour apprécier la performance du Groupe est la marge opérationnelle. Ce critère est établi sur une base consolidée.

(1) Les sociétés suivantes ont été prises en compte dans le périmètre de calcul à compter de 2021 : Faurecia Clarion Electronics Europe (ex Parrot) intégrée au groupe courant 2018 (pour 357 salariés), Clarion Europe intégrée en 2019 (pour 56 salariés), les trois sociétés françaises de SAS (SAS Automotive France, SAS Logistics France et Cockpit Automotive Systems Rennes) intégrée en 2020 (pour 225 salariés) et ULLIT intégré en 2020 (pour 35 salariés). Les sociétés FAI (634 salariés), FIM (93 salariés) et FISQ (117 salariés), sorties du Groupe le 31 octobre 2021, n'ont pas été prises en compte dans le périmètre de calcul en 2021.

(2) Il convient de noter que la valorisation des actions de performance lors de l'attribution n'est pas nécessairement représentative de la valeur au moment de la livraison.

Tableau des ratios au titre du I. 6° et 7° de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce

(Tableau conforme aux lignes directrices sur les multiples de rémunération de l'AFEP mises à jour en février 2021)

La rémunération versée au cours de l'exercice considéré comprend les rémunérations variables dues au titre de l'exercice précédent

| | Exercice 2018 | Exercice 2019 | Exercice 2020 | Exercice 2021 | Exercice 2022 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Évolution (en %) de la rémunération ⁽¹⁾ du Président du Conseil d'administration ⁽²⁾ | - 0,1 % | 0,0 % | - 4,3 % | 4,7 % | 0,4% |
| Évolution (en %) de la rémunération du Directeur général ⁽³⁾ | 8,9 % | 8,6 % | 4,7 % | 24,7 % | -33,8% |

INFORMATIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA SOCIÉTÉ COTÉE

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés | | | | | |
| Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés | | | | | |
| Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent | | | | | |
| Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés | | | | | |
| Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent | | | | | |

Le périmètre de la Société cotée ne s'avère pas pertinent en ce qu'il ne compte que six salariés, à l'exception du Directeur général. Il a été jugé plus représentatif de retenir pour périmètre élargi l'ensemble des entités légales françaises du Groupe, à l'exception des sociétés entrées ou sorties du Groupe pendant les cinq années concernées. En moyenne, sur ces cinq années, ce périmètre représente environ 95 % des salariés français.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE PÉRIMÈTRE ÉLARGI (ENTITÉS LÉGALES FRANÇAISES)

| | | | | | |
|---|---------|---------|----------|-----------------------|----------|
| Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés des entités françaises | 4,4 % | 3,1 % | 0,2 % | 6,1 % | 0,5% |
| Président du Conseil d'administration | | | | | |
| Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés | 6,0 | 5,8 | 5,6 | 5,5 | 5,5 |
| Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent | - 4,3 % | - 3,0 % | - 4,0 % | - 1,4 % | - 0,1 % |
| Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés | 8,2 | 7,9 | 7,5 | 7,7 | 7,6 |
| Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent | - 3,2 % | - 4,2 % | - 4,9 % | 0,03 % | - 2,5 % |
| Directeur général | | | | | |
| Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés | 66,5 | 70,0 | 72,4 | 85 ⁽⁴⁾ | 56 |
| Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent | 4,4 % | 5,3 % | 4,5 % | 17,4 % ⁽⁴⁾ | - 34,1 % |
| Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés | 90,9 | 94,6 | 97,9 | 120,0 ⁽⁴⁾ | 77,1 |
| Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent | 5,3 % | 7,3 % | 4,6 % | 22,6 % ⁽⁴⁾ | - 35,7 % |
| PERFORMANCES DU GROUPE | | | | | |
| Marge opérationnelle (en millions d'euros) ⁽⁵⁾ | | | | | |
| Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent | 10 % | 0,7 % | - 67,4 % | 106,2 % | 29,4% |

(1) Rémunération totale du dirigeant versée ou attribuée au cours de l'exercice.

(2) Michel de ROSEN depuis le 1^{er} juin 2017.

(3) Patrick KOLLER depuis le 1^{er} juillet 2016.

(4) Du fait du caractère exceptionnel du plan unique ESPI et pour faciliter la comparaison avec les années précédentes, il est précisé que les ratios et les évolutions auraient été respectivement de 67,2 ; - 7,2 % ; 94,0 ; et - 4,0 % en cas de non prise en compte de la valorisation de l'ESPI dans la rémunération du Directeur général.

(5) Résultat opérationnel – valeurs annuelles (2018 : 1 273,9 millions d'euros ; 2019 : 1 283,3 millions d'euros ; 2020 : 418 millions d'euros ; 2021 : 862 millions d'euros ; 2022 : 1 115 millions d'euros). Malgré une baisse de la production automobile mondiale en 2018 et 2019, la marge opérationnelle du groupe Faurecia en montant est en progression constante grâce à une progression de ses ventes. En 2019, dans un contexte difficile marqué par une baisse de la production automobile mondiale de 5,8 %, le groupe Faurecia, surperformant le marché et montrant un bon niveau de résistance, a de nouveau réussi à améliorer son niveau de marge opérationnelle. En 2020, malgré un deuxième semestre en nette amélioration, le résultat opérationnel du Groupe a été fortement impacté par les effets de la crise sanitaire. En 2021, malgré une production mondiale en deçà des prévisions, la poursuite de la crise sanitaire et les difficultés d'approvisionnement en composants électroniques, le Groupe a surperformé le marché grâce à l'ensemble des plans d'actions mis en place. Il est à noter que le résultat opérationnel de l'exercice 2022 est celui de Forvia (Faurecia + 11 mois de consolidation de HELLA).

3.3.1.4. Tableaux de synthèse sur les éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice

Les tableaux ci-dessous présentent, de manière synthétique, les éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux versés au cours de l'exercice 2021 ou attribués au titre du même exercice.

3.3.1.4.1. SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2022 OU ATTRIBUÉS AU TITRE DU MÊME EXERCICE

| Éléments de la rémunération | Montants attribués au titre de l'exercice écoulé ou valorisation comptable | Montants versés au cours de l'exercice écoulé | Présentation |
|--|--|--|--|
| Rémunération fixe | 265 200 euros | 265 200 euros | Les principes de détermination de la rémunération de Michel de ROSEN en qualité de Président du Conseil d'administration, ainsi que ses modalités de mise en œuvre (la « Rémunération pour 2022 ») sont respectivement décrits (i) dans la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration figurant aux sections 3.3.4.1.2 « Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration » du Document d'enregistrement universel 2021 et du présent Document d'enregistrement universel (les « Politiques de Rémunération 2022 et 2023 ») ainsi qu'(ii) à la section 3.3.1.1.2.1 « Rémunération annuelle fixe » du présent Document d'enregistrement universel. Le montant de la rémunération annuelle fixe pour 2022 a été fixé à 300 000 euros (plafond intégrant l'avantage en nature lié à l'assistante mise à disposition). |
| Rémunération variable annuelle | Sans objet | Sans objet | Absence de rémunération variable annuelle. |
| Rémunération variable pluriannuelle | Sans objet | Sans objet | Absence de rémunération variable pluriannuelle. |
| Rémunération exceptionnelle | Sans objet | Sans objet | Absence de rémunération exceptionnelle. |
| Options d'actions, actions de performance ou tout autre avantage de long terme | Sans objet | Sans objet | Absence d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, d'actions de performance ou de tout autre avantage de long terme. |
| Rémunération au titre du mandat d'administrateur | Sans objet | Sans objet | Absence d'attribution de rémunération au titre du mandat d'administrateur. |
| Avantages de toute nature (y compris protection sociale) | 46 116 euros (dont valorisation comptable de 41 424 euros) | 46 116 (dont valorisation comptable de 41 424 euros) | La Rémunération pour 2022 est respectivement décrite (i) dans les Politiques de Rémunération 2022 et 2023 ainsi qu'(ii) à la section 3.3.1.1.2.2 « Avantages en nature et protection sociale » du présent Document d'enregistrement universel. |
| Indemnité de départ | Sans objet | Sans objet | Absence d'indemnité de départ. |
| Indemnité de non-concurrence | Sans objet | Sans objet | Absence d'indemnité de non-concurrence. |
| Régimes de retraite supplémentaire | Sans objet | Sans objet | Absence de bénéfice de régimes de retraite supplémentaire. |

3.3.1.4.2. SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2022 OU ATTRIBUÉS AU TITRE DU MÊME EXERCICE (1)

| Éléments de la rémunération | Montants attribués au titre de l'exercice écoulé ou valorisation comptable | Montants versés au cours de l'exercice écoulé | Présentation |
|--|--|--|--|
| Rémunération fixe | 1 100 000 euros | 1 100 000 euros | Les principes de détermination de la rémunération de Patrick KOLLER en qualité de Directeur général, ainsi que ses modalités de mise en œuvre (la « Rémunération pour 2022 ») sont respectivement décrits (i) dans la politique de rémunération du Directeur général figurant aux sections 3.3.4.1.3 « Politique de rémunération du Directeur général » du Document d'enregistrement universel 2021 (la « Politique de Rémunération 2022 ») et du présent Document d'enregistrement universel (les « Politiques de Rémunération 2022 et 2023 ») et (ii) à la section 3.3.1.2.2.1 « Rémunération annuelle fixe » du présent Document d'enregistrement universel. |
| Rémunération variable annuelle | 1 980 000 euros (montant à verser en 2023 sous réserve du vote favorable de l'assemblée) | 300 000 euros (rémunération au titre de l'exercice 2021, versée en 2022 après un vote favorable (92,41 %) de l'assemblée générale du 1 ^{er} juin 2022 sur les éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice 2020 (9 ^e résolution)). | <p>La Rémunération pour 2022 est respectivement décrite (i) dans la Politique de Rémunération 2022 et (ii) à la section 3.3.1.2.2.2 « Rémunération annuelle variable » du présent Document d'enregistrement universel.</p> <p>Lors de sa réunion du 17 février 2023, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a arrêté le montant total de la rémunération variable annuelle due au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à Patrick KOLLER de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Critères quantifiables (ratio Dette nette/EBITDA, Synergies liées à l'intégration d'HELLA et critère environnemental) : 190 %, ce qui donne droit à 1 567 500 euros (montant maximum correspondant à 142,5 % de la rémunération annuelle fixe) ; ■ Critères individuels (prises de commandes) : 150 %, ce qui donne droit à 412 500 euros (montant maximum correspondant à 37,5 % de la rémunération annuelle fixe) ; ■ Montant total : 1 980 000 euros (contre 300 000 euros au titre de l'exercice 2021 et 270 000 euros au titre de l'exercice 2020). <p>Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, la rémunération variable au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ne sera versée qu'après l'approbation, par les actionnaires, des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre du même exercice à Patrick KOLLER, Directeur général.</p> |
| Rémunération variable pluriannuelle | Sans objet | Sans objet | Absence de rémunération variable pluriannuelle |
| Rémunération exceptionnelle | Sans objet | Sans objet | Absence de rémunération exceptionnelle |

(1) Le préavis et l'engagement de non-sollicitation ne donnant pas lieu à une rémunération spécifique, ceux-ci ne sont pas mentionnés dans le présent tableau. A titre d'information, il est précisé qu'ils n'ont pas été mis en œuvre en 2022.

| Éléments de la rémunération | Montants attribués au titre de l'exercice écoulé ou valorisation comptable | Montants versés au cours de l'exercice écoulé | Présentation |
|---|---|---|--|
| Options d'actions, actions de performance ou tout autre avantage de long terme | Options = sans objet Actions de performance = 2 228 170 euros calculé sur le nombre maximum d'actions pour l'attribution du plan n° 14 . | Options = sans objet Actions de performance = sans objet | <p>Absence d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.</p> <p>La rémunération pour 2022 est respectivement décrite (i) dans les Politiques de rémunération 2022 et 2023 et (ii) à la section 3.3.1.2.2.3 « Actions de performance » du présent Document d'enregistrement universel.</p> <p><i>Informations liminaires : Plan livré en 2022 / Plan dont l'appréciation de la performance est intervenue en 2022 / plan dont les conditions de performance sont fixées par référence à l'exercice 2022 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ <u>Plan n°10 attribué en 2018 (appréciation des conditions de performance au 31 décembre 2020)</u> : aucune action ne sera livrée au titre de ce plan. Les conditions de performance interne et externe, appréciées au 31 décembre 2020, n'ont pas été réalisées. ■ <u>Plan n°11 attribué en 2019 (appréciation des conditions de performance au 31 décembre 2021)</u> : <ul style="list-style-type: none"> ■ la condition interne liée au résultat net du Groupe (après impôt) (pondération de 60%) n'a pas été réalisée du fait notamment de l'impact de la crise des semi-conducteurs ; ■ la condition interne liée à la mixité hommes/femmes au sein de la catégorie des « managers et professionnels » a été réalisée à hauteur de 115% (pondération de 10%) ; ■ la condition externe liée au bénéfice par action (pondération de 30%) n'a pas été réalisée. <p>La performance totale est donc de 11,5%.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ <u>Plan unique ESPI</u> : la condition de Total Shareholder Return relatif annuel, correspondant à la moitié de l'allocation totale du Directeur général, n'a pas été réalisée pour la 1ère tranche annuelle. <p><i>Plan attribué en 2022 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ <u>Plan n° 14 attribué en 2022</u> : attribution par le Conseil d'administration du 28 juillet 2022, sur la base de l'autorisation de l'assemblée générale du 1^{er} juin 2022 (20^e résolution), de 169 830 actions maximum à Patrick KOLLER soumises à des conditions de performance (étant précisé qu'en cas de réalisation des objectifs cibles, le nombre d'actions à livrer sera de 130 640). Ces 169 830 actions correspondent à 0,086 % du capital social de la Société au 31 décembre 2022. |
| | Autres avantages de long terme = sans objet | Autres avantages de long terme = sans objet | Absence d'attribution d'autres avantages de long terme. |
| Rémunération au titre du mandat d'administrateur | Sans objet | Sans objet | Absence d'attribution de rémunération au titre du mandat d'administrateur. |
| Avantages de toute nature (y compris protection sociale) | 22 342 euros (dont 15 378 euros de valorisation comptable) | 22 342 euros (dont 15 378 euros de valorisation comptable) | La rémunération pour 2022 est respectivement décrite (i) dans les Politiques de Rémunération 2022 et 2023 et (ii) à la section 3.3.1.2.2.8 « Avantages en nature et protection sociale » du présent Document d'enregistrement universel. |

| Éléments de la rémunération | Montants attribués au titre de l'exercice écoulé ou valorisation comptable | Montants versés au cours de l'exercice écoulé | Présentation |
|---|--|---|--|
| Indemnité de départ | Sans objet | Aucun versement au cours de l'exercice | <p>La rémunération pour 2022 est respectivement décrite (i) dans les Politiques de rémunération 2022 et 2023 et (ii) à la section 3.3.1.2.2.5 « Indemnité de départ » du présent Document d'enregistrement universel.</p> <p>Patrick KOLLER dispose d'une indemnité de départ depuis le 25 juillet 2016. Cette indemnité a été autorisée au bénéfice de Patrick KOLLER, Directeur général, par décision du Conseil d'administration du 25 juillet 2016 conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 Code de commerce (désormais abrogé) et a été approuvée par l'assemblée générale du 30 mai 2017 (5^e résolution). Elle a ensuite été ajustée par le Conseil d'administration du 14 février 2020 afin d'aligner les modalités de calcul de la rémunération de référence avec celle de la clause de non-concurrence, et approuvée conformément à la loi par l'assemblée générale du 26 juin 2020 dans le cadre du vote sur la politique de rémunération du Directeur général pour 2020 (16^e résolution). Elle n'a pas été modifiée depuis cette date.</p> |
| Indemnité de non-concurrence | Sans objet | Aucun versement au cours de l'exercice | <p>La rémunération pour 2022 est respectivement décrite (i) dans les Politiques de rémunération 2022 et 2023 et (ii) à la section 3.3.1.2.2.6 « Indemnité de non-concurrence » du présent Document d'enregistrement universel.</p> <p>Patrick KOLLER est lié par un engagement de non-concurrence depuis le 14 février 2020 et bénéficie d'une indemnité y afférente depuis le 26 juin 2020. La décision a été prise par le Conseil d'administration du 14 février 2020 et approuvée conformément à la loi par l'assemblée générale du 26 juin 2020 dans le cadre du vote 2020 sur la politique de rémunération du Directeur général (16^e résolution). Les modalités de cet engagement sont demeurées inchangées en 2022.</p> |
| Régimes de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) et régime additionnel de retraite à prestations définies (article 39 du Code général des impôts) Régimes de retraite supplémentaire gelés : régime à prestations définies et régime de retraite spécifique (article 39 du Code général des impôts) | Sans objet | Aucun versement au cours de l'exercice | <p>La rémunération pour 2022 est respectivement décrite (i) dans la Politique de rémunération 2022 présentée dans le Document d'enregistrement universel 2021 et (ii) à la section 3.3.1.2.2.4 « Retraites » du présent Document d'enregistrement universel.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Régime à cotisations définies : le montant de la rente s'élève à 4 675 euros. ■ Régimes à prestations définies gelés : conformément aux dispositions de l'ordonnance du 3 juillet 2019, les droits aléatoires acquis par Patrick KOLLER dans le cadre du régime de retraite à prestations définies (Tranche C) dont il avait continué à bénéficier après sa nomination en qualité de Directeur général le 1^{er} juillet 2016 ont été gelés (en pourcentage) dans le plan existant au 31 décembre 2019. Le montant de la rente s'élève, au 31 décembre 2022, à 23 713 euros. Il en est de même du régime additionnel de retraite à prestations définies (PAPP). Le montant de la rente au titre de ce régime additionnel s'élève, au 31 décembre 2022, à 258 761 euros. Ces régimes avaient été autorisés par décision du Conseil d'administration du 25 juillet 2016 et approuvés par l'assemblée générale du 30 mai 2017 (5^e résolution à titre ordinaire). <p>Régimes à prestations définies à droits acquis : le Directeur général bénéficie d'un régime de retraite à prestations définies (Tranche C2) ainsi que d'un régime additionnel de retraite à prestations définies (PAPP2). L'acquisition des droits au titre de ces deux régimes est soumise à la réalisation de conditions de performance. Les conditions de performance liées (i) au taux de réalisation de la rémunération variable annuelle pour le régime de retraite Tranche C2 et celles liées (ii) au résultat opérationnel du Groupe et au taux de réalisation de la rémunération variable annuelle pour le régime de retraite PAPP2 ont été atteintes, en conséquence, des droits seront acquis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Le montant de la rente au titre de ces régimes est donc 18 034 euros.</p> |

3.3.2. Rémunération des administrateurs au titre des exercices 2021 et 2022

Les principes de détermination de la rémunération des administrateurs sont décrits dans la politique de rémunération des administrateurs figurant aux sections 3.3.4.1.1 « Politique de rémunération des administrateurs » du Document d'enregistrement universel 2021 et du présent Document d'enregistrement universel.

Il est rappelé, de manière synthétique, que les administrateurs perçoivent en rémunération de leur activité une somme composée :

- d'une part fixe ;
- d'une part variable prépondérante liée à la participation effective ;
- pour les administrateurs ne résidant pas en France, d'un montant supplémentaire destiné à prendre en compte l'éloignement géographique pour toute participation physique à une réunion du Conseil d'administration.

En outre, le Président du Conseil d'administration et le Directeur général de Faurecia ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat d'administrateur.

En termes de plafond, l'assemblée générale du 26 juin 2020 (10^e résolution) a fixé le montant maximum de la rémunération pouvant être versée aux administrateurs à 900 000 euros. Concernant les règles de répartition chiffrées, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 18 février 2022, de maintenir le barème de rémunération tel qu'ajusté lors de la réunion du 15 février 2018. Ce barème est le suivant :

| | Rémunération fixe ⁽¹⁾ | Rémunération variable par séance | Rémunération au bénéfice des administrateurs ne résidant pas en France |
|--------------------------|----------------------------------|----------------------------------|--|
| Conseil d'administration | 12 000 € | 3 000 € | 3 000 € par présence à une séance du Conseil |
| Comités | | | |
| ■ Membre | 10 000 € | 2 500 € | - |
| ■ Président | 15 000 € | 3 500 € | - |

(1) Part proratisée pour les membres du Conseil (ou d'un Comité) ayant rejoint ou quitté le Conseil (ou un Comité) au cours de l'année. Le montant est alors divisé par le nombre de réunions du Conseil et des Comités (donnant droit à rémunération) organisées au cours de l'année.

En application des règles décrites ci-dessus, le tableau présente les montants bruts qui ont été versés au cours de/attribués au titre des exercices 2021 et 2022 aux administrateurs (non dirigeants mandataires sociaux).

Les éléments de rémunération des administrateurs sont conformes aux dispositions arrêtées par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des rémunérations, constituant la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société telle que votée par l'assemblée générale réunie le 1^{er} juin 2022 (10^e résolution adoptée à 98,69 % des voix).

Tableau n° 3 (Code AFEP-MEDEF et position-recommandation AMF n° 2021-02)

| Administrateurs (non mandataires sociaux dirigeants) (montants bruts en euros) | Exercice 2021 ⁽¹⁾ | | Exercice 2022 ⁽¹⁾ | |
|---|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| | Montant attribué | Montant versé ⁽²⁾ | Montant attribué | Montant versé ⁽³⁾ |
| Jürgen BEHREND | - | - | 25 636 | - |
| % part fixe | - | - | 30 % | - |
| % part variable | - | - | 70 % | - |
| Daniel BERNARDINO | 79 500 | 83 000 | 87 500 | 79 500 |
| % part fixe | 28 % | - | 25 % | - |
| % part variable | 72 % | - | 75 % | - |
| Judy CURRAN | - | - | 55 909 | - |
| % part fixe | - | - | 20 % | - |
| % part variable | - | - | 80 % | - |
| Odile DESFORGES | 112 000 | 90 000 | 93 000 | 112 000 |
| % part fixe | 33 % | - | 29 % | - |
| % part variable | 67 % | - | 71 % | - |
| Linda HASENFRATZ | 56 962 | 77 000 | - | 56 962 |
| % part fixe | 36 % | - | - | - |
| % part variable | 64 % | - | - | - |
| Penelope HERSCHER | 79 500 | 82 500 | 87 500 | 79 500 |
| % part fixe | 28 % | - | 25 % | - |
| % part variable | 72 % | - | 75 % | - |
| Valérie LANDON | 76 000 | 82 000 | 75 000 | 76 000 |
| % part fixe | 29 % | - | 29 % | - |
| % part variable | 71 % | - | 71 % | - |
| Jean-Bernard LÉVY | 86 500 | - | 77 500 | 86 500 |
| % part fixe | 34 % | - | 35 % | - |
| % part variable | 66 % | - | 65 % | - |
| Yan MEI | 48 000 | 42 000 | 57 000 | 48 000 |
| % part fixe | 25 % | - | 21 % | - |
| % part variable | 75 % | - | 79 % | - |
| Denis MERCIER | 77 500 | 61 500 | 89 500 | 77 500 |
| % part fixe | 31 % | - | 30 % | - |
| % part variable | 69 % | - | 70 % | - |
| Peter MERTENS | 73 500 | 62 000 | 84 500 | 73 500 |
| % part fixe | 30 % | - | 26 % | - |
| % part variable | 70 % | - | 74 % | - |
| Robert PEUGEOT/PEUGEOT 1810 ⁽⁴⁾ | 99 167 | 59 000 | 77 000 | 99 167 |
| % part fixe | 33 % | - | 29 % | - |
| % part variable | 67 % | - | 71 % | - |
| Emmanuel PIOCHE | 76 000 | 64 000 | 75 000 | 76 000 |
| % part fixe | 29 % | - | 29 % | - |
| % part variable | 71 % | - | 71 % | - |
| TOTAL | 864 629 | 703 000 | 885 045 | 864 629 |
| % part fixe | 31 % | - | 28 % | - |
| % part variable | 69 % | - | 72 % | - |

(1) Le montant de la part variable intègre, pour les administrateurs ne résidant pas en France, le montant supplémentaire destiné à prendre en compte l'éloignement géographique pour toute participation physique à une réunion du Conseil d'administration.

(2) Montant versé au titre de l'exercice 2020.

(3) Montant versé au titre de l'exercice 2021.

(4) Robert PEUGEOT était administrateur à titre individuel jusqu'au 31 mai 2021, puis est devenu, à compter de cette date, représentant permanent de PEUGEOT 1810, administrateur. Sur demande de PEUGEOT 1810, la rémunération des fonctions d'administrateur due à PEUGEOT 1810 a été versée à Robert PEUGEOT.

La rémunération attribuée aux administrateurs au titre de l'exercice 2022 est stable, le nombre de réunions du Conseil d'administration et de ses Comités organisées en 2022 restant élevé compte tenu notamment du refinancement de l'acquisition de HELLA et de l'environnement économique difficile.

La proportion relative de la part fixe et variable de la rémunération attribuée aux administrateurs au titre de l'exercice 2022 est la suivante : 28 % pour la part fixe et 72 % pour la part variable.

Les administrateurs (non-dirigeants mandataires sociaux) n'ont perçu aucun autre élément de rémunération versé par la Société ou par une société comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Enfin, il est précisé que le Conseil d'administration étant composé conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article L. 225-18-1 du Code de commerce, le versement de la rémunération attribuée aux administrateurs n'a pas été suspendu.

3.3.3. Rémunération de la Direction opérationnelle du Groupe au titre de l'exercice 2022

3.3.3.1. Comité exécutif

Le montant global des rémunérations versé au cours de l'exercice 2022 aux membres du Comité exécutif en fonction au 31 décembre 2022 (Directeur général inclus) s'élève à 12 951 967 euros.

La rémunération des membres du Comité exécutif (hors Directeur général) comprend une prime d'objectifs variable. À la cible, celle-ci peut atteindre 65 % du salaire de base. En cas de dépassement des objectifs, ce pourcentage peut aller jusqu'à 118,63 % du salaire de base.

En 2022, un critère lié à l'objectif de neutralité carbone du Groupe a été intégré à la part variable court terme. En conséquence, au niveau cible, le système de rémunération variable est composé d'une part assise sur des critères de performance financiers à hauteur de 50 %, d'une part assise sur un critère de réduction des émissions de CO₂ à hauteur de 15 % et d'une part assise sur des critères de performance individuels à hauteur de 35 %. Les critères de performance financiers (50 %) portent sur le ratio dette nette sur EBITDA pour le critère Groupe et la marge opérationnelle et le cash flow (i) pour les *Business Groups* et régions sur le périmètre direct de responsabilité à hauteur de 80 % et (ii) au niveau du Groupe à hauteur de 20 %. Pour les Directions fonctionnelles, ces critères sont appréciés en totalité au niveau du Groupe.

En cas de rupture du contrat de travail à l'initiative de l'employeur, les membres du Comité exécutif (hors Directeur général) peuvent recevoir une indemnité contractuelle de rupture allant jusqu'à 12 mois de rémunération, au-delà des indemnités conventionnelles et légales, selon le poste occupé. Cette indemnité de rupture ne s'applique pas en cas de faute lourde ou de faute grave.

Les membres du Comité exécutif sont également bénéficiaires du système d'attribution d'actions de performance mis en place par le Conseil d'administration. Au 31 décembre 2022, les plans n° 11, n° 12, ESPI, n° 13 et n° 14 sont en cours d'acquisition. Ils ont été attribués par décision du Conseil d'administration du 9 octobre 2019, du 22 octobre 2020, 23 juillet 2021, 25 octobre 2021 et 28 juillet 2022. Le Conseil d'administration du 12 octobre 2017 a décidé qu'à compter du plan n° 6 et au titre de tous les plans qui seront ultérieurement acquis, chaque membre du

Comité exécutif devra conserver au minimum 20 % des actions effectivement acquises au titre de chaque plan. Cette obligation de seuil en pourcentage par plan cessera de s'appliquer dès lors que le membre du Comité exécutif concerné détiendra un nombre d'actions correspondant à un an de rémunération brute de base en prenant en compte l'ensemble des actions détenues, y compris les actions issues des plans d'ores et déjà acquis et redeviendra applicable dans le cas où il ne détiendrait plus le nombre d'actions cible correspondant à un an de rémunération brute de base. Cette obligation de détention ne sera, en tout état de cause, plus applicable quand le membre du Comité exécutif concerné cessera d'être membre du Comité exécutif (les dispositions applicables en la matière au Directeur général sont décrites au 3.3.1.2.2.3 « Actions de performance » du présent Document d'enregistrement universel).

3.3.3.2. Group Leadership Committee

Les membres du *Group Leadership Committee* de Faurecia sont associés aux résultats à court terme à travers un système de prime d'objectifs variable.

Les critères de performance financiers (50 %) portent sur la marge opérationnelle et le cash flow (i) sur le périmètre direct de responsabilité (*Business Groups* ou régions) à hauteur de 80 % et (ii) sur le périmètre immédiatement supérieur à hauteur de 20 %. Pour les Directions fonctionnelles, ces critères sont appréciés en totalité au niveau du Groupe, le critère financier pour le niveau Groupe étant le ratio dette nette sur EBITDA.

En 2022, un critère lié à l'objectif de neutralité carbone du Groupe a été intégré à la part variable court terme. En conséquence, au niveau cible, le système de rémunération variable est composé d'une part assise sur des critères de performance financiers à hauteur de 50 %, d'une part assise sur un critère de réduction des émissions de CO₂ à hauteur de 15 % et d'une part assise sur des critères de performance individuels à hauteur de 35 %.

Les membres du *Group Leadership Committee* sont également bénéficiaires du système d'attribution d'actions de performance mis en place par le Conseil d'administration, selon les mêmes modalités que pour les membres du Comité Exécutif (voir section 3.3.3.1 « Comité Exécutif » ci-dessus).

3.3.4. Politique de rémunération des mandataires sociaux et mise en œuvre pour 2023

3.3.4.1. Politique de rémunération des mandataires sociaux

La politique de rémunération décrite ci-dessous est établie conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce et en prenant en compte les principes du Code AFEP-MEDEF dans sa version révisée du 20 décembre 2022.

La politique de rémunération des mandataires sociaux est fixée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, ce dernier étant composé à la date du présent Document d'enregistrement universel uniquement d'administrateurs indépendants (hors administrateur représentant les salariés).

Dans le cadre d'un marché concurrentiel et mondialisé, le Conseil d'administration veille à la compétitivité des rémunérations proposées et s'appuie à cette fin sur la réalisation d'études comparatives, notamment réalisées par des conseils externes spécialisés. Le Conseil d'administration cherche dans la mesure du possible à aligner la structure de la rémunération du Directeur général avec celle des membres du Comité exécutif ainsi qu'avec celle des membres du Group Leadership Committee.

Enfin, le Conseil d'administration attache une attention particulière à la transparence de l'information relative à la structure et à la description des règles prévues dans la politique de rémunération.

3.3.4.1.1. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L'assemblée générale des actionnaires fixe le montant global annuel maximum pouvant être alloué aux administrateurs sur proposition du Conseil d'administration.

Afin de déterminer le montant global annuel maximum demandé à l'assemblée générale des actionnaires, le Conseil d'administration procède à des analyses sur la base d'études de marché portant sur la rémunération des administrateurs dans des sociétés comparables en France et en Europe et prend en compte les projections de la rémunération due, de l'évolution anticipée de la composition du Conseil d'administration et d'éventuels événements spécifiques (mise en place d'un Comité ad hoc, etc.). Les mêmes règles de comparabilité s'appliquent à la détermination et à la mise en œuvre des règles de distribution.

Le Conseil d'administration veille à ce que le montant de la rémunération des administrateurs qu'il propose à l'assemblée des actionnaires soit adapté au niveau de leur responsabilité et au temps qu'ils doivent consacrer à leurs fonctions.

Le Conseil d'administration procède, sur proposition du Comité des rémunérations et selon les principes ci-dessous, à la répartition du montant de cette enveloppe maximale annuelle entre les administrateurs de la façon suivante :

- une part fixe, en considération de leurs fonctions d'administrateur et, le cas échéant, de membre, voire de Président, d'un Comité, étant précisé que cette part est proratisée pour les membres ayant rejoint ou quitté le Conseil d'administration (ou le cas échéant, un Comité) en cours d'année ; et

- une part variable prépondérante, assise sur leur participation effective aux réunions du Conseil d'administration et, le cas échéant, du ou des Comités dont ils sont membres.

Les administrateurs ne résidant pas en France perçoivent un montant supplémentaire destiné à prendre en compte l'éloignement géographique pour toute participation physique à une réunion du Conseil d'administration (étant précisé que ce montant peut également être exceptionnellement attribué aux administrateurs résidant en France en cas de réunion à l'étranger). Lorsque les administrateurs participent à une réunion du Conseil d'administration par visioconférence ou conférence téléphonique, ce montant complémentaire n'est pas dû.

Les règles de répartition de la rémunération des administrateurs peuvent également s'appliquer à tout Comité ad hoc d'administrateurs qui serait institué afin de répondre à tout sujet que le Conseil d'administration estimerait utile ou nécessaire de suivre ou d'approfondir dans le cadre de l'exercice de ses missions. Il en est de même de tout séminaire d'administrateurs qui serait organisé par le Conseil d'administration.

Les administrateurs représentant les salariés bénéficient d'une rémunération dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que tout autre administrateur, étant précisé qu'ils disposent également d'une rémunération au titre de leur contrat de travail au sein du groupe Faurecia.

Conformément aux bonnes pratiques de gouvernance, les dirigeants mandataires sociaux ne perçoivent pas de rémunération au titre de leurs fonctions d'administrateur de Faurecia.

Il est prévu, en cas de dépassement du montant global annuel maximum alloué par l'assemblée générale, d'appliquer un coefficient de réduction de la somme perçue par les administrateurs calculé de la manière suivante : (rémunération due à un administrateur/montant total de la rémunération due aux administrateurs) x montant maximum de la somme fixe annuelle approuvée par l'assemblée générale.

En cas de décision par le Conseil d'administration de confier à tout administrateur une mission ou un mandat spécifique, celui-ci pourra recevoir une rémunération exceptionnelle dont le montant sera proportionné à cette mission ou ce mandat et conforme aux pratiques de marché.

Enfin, chaque administrateur a droit au remboursement, sur présentation de justificatifs, des frais de déplacement engagés par lui dans l'exercice de ses fonctions, dans la limite des plafonds prévus par la politique applicable au sein de la Société.

3.3.4.1.2. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration veille à ce que la rémunération du Président du Conseil d'administration soit adaptée aux missions qui lui sont confiées, établie de manière cohérente avec les bonnes pratiques de marché et conforme à l'intérêt de toutes les parties prenantes à l'activité de la Société.

La rémunération du Président du Conseil d'administration est composée d'une rémunération fixe et d'avantages en nature, à l'exclusion de tout autre élément de rémunération.

Une rémunération fixe

La rémunération annuelle fixe est l'unique élément de rémunération du Président du Conseil d'administration, à l'exclusion de toute autre rémunération (hors avantages en nature et protection sociale).

La rémunération fixe du Président du Conseil d'administration a pour objet de rémunérer les responsabilités et les missions attachées à ce mandat social. La détermination du montant de cette rémunération prend également en compte les compétences et les expériences du bénéficiaire et s'appuie sur une étude comparative établie par un conseil externe sur la base d'un échantillon de sociétés cotées françaises disposant d'une structure de gouvernance dissociée.

Le Conseil d'administration n'a pas fixé de règle concernant la périodicité de la révision de la rémunération fixe du Président du Conseil d'administration, étant cependant entendu qu'en pratique cette rémunération est examinée régulièrement par le Conseil d'administration. Une révision peut intervenir en cours de mandat en cas d'évolution du périmètre de responsabilité de cette fonction ou de la Société ou encore de décalage par rapport aux pratiques de marché.

Autres éléments de rémunération

Le Président du Conseil d'administration bénéficie de certains avantages en nature, ainsi que du régime d'assurance médicale/vie/invalidité mis en place au sein de la Société.

3.3.4.1.3. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

En application des recommandations du Code AFEP-MEDEF, les principes et règles applicables à la détermination de la rémunération du Directeur général sont approuvés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.

Le Conseil d'administration veille à ce que la politique de rémunération soit adaptée à la stratégie de la Société et au contexte dans lequel elle évolue tout en s'assurant notamment que la rémunération du Directeur général prenne en compte les enjeux en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE), en particulier ceux relatifs à la neutralité carbone, priorité stratégique du Groupe.

Il veille également à ce que la politique de rémunération soit conforme à l'intérêt social, qu'elle ait pour objectif de contribuer à la stratégie commerciale et à la pérennité de la Société ainsi que de promouvoir sa performance et sa compétitivité sur les moyen et long termes.

Ces objectifs se traduisent par la mise en place de structures de rémunération stables, pérennes et adaptées aux fonctions du Directeur général, avec une part prépondérante de sa rémunération assise sur des critères de performance relatifs à la mise en œuvre de la stratégie et dont l'atteinte profite à l'ensemble des parties prenantes. Ces éléments doivent également permettre d'attirer, de fidéliser et de retenir le Directeur général.

Une rémunération annuelle fixe

La rémunération fixe du Directeur général a pour objet de rémunérer les responsabilités et les missions du Directeur général. La détermination du montant de cette rémunération prend aussi en compte les compétences et les expériences du bénéficiaire.

Le Conseil d'administration n'a pas fixé de règle concernant la périodicité de la révision de la rémunération fixe du Directeur général, étant cependant entendu qu'en pratique cette rémunération est examinée régulièrement par le Conseil d'administration.

La rémunération fixe sert de référence pour déterminer le niveau de la rémunération annuelle variable en pourcentage ainsi que la valorisation de l'attribution des actions de performance.

Une rémunération annuelle variable

La rémunération annuelle variable est fonction de critères quantifiables qui sont prépondérants et de critères individuels, étant entendu que l'attribution d'une rémunération variable soumise à critères de performance n'est pas réservée au seul Directeur général. Le choix des critères de performance, qu'ils soient quantifiables ou individuels, est notamment guidé par (i) la recherche d'une amélioration continue de la performance financière et opérationnelle de la Société ainsi que (ii) la prise en compte des orientations stratégiques et des enjeux en matière de RSE. Ces critères participent de cette manière aux objectifs de la politique de rémunération. Ils sont régulièrement revus et peuvent être ponctuellement modifiés afin de continuer à répondre pleinement aux objectifs de la politique de rémunération.

La rémunération variable du Directeur général peut varier de 0 % à 180 % de sa rémunération annuelle fixe en fonction de l'atteinte de critères quantifiables pour 75 % et de critères individuels pour 25 %.

Le Conseil d'administration fixe chaque année un ou plusieurs critères individuels, dont le nombre varie généralement entre un et quatre. Ils couvrent des objectifs stratégiques, de développement d'activité, managériaux et/ou en lien avec les valeurs du Groupe. Une pondération est attachée à chacun d'eux et ils sont associés, chaque fois que cela est possible, à des indicateurs quantifiables. Les critères individuels peuvent parfois ne pas être rendus publics pour des raisons de confidentialité. La réalisation des objectifs de ces critères est appréciée annuellement par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, sur la base d'informations objectives issues principalement de documents internes ou externes étayant la réalisation éventuelle de ces objectifs.

Une rémunération de long terme sous forme d'actions de performance

Le montant maximum d'attribution d'actions de performance au titre d'une année donnée ne pourra représenter, à la date d'attribution, plus de 250 % de la rémunération annuelle fixe du Directeur général.

La politique de la Société en matière d'attribution d'actions de performance est fondée sur des principes pérennes, simples et transparents. Ainsi :

- les attributions d'actions de performance sont soumises à des conditions de performance interne et externe ainsi qu'à une condition de présence applicables à tous les bénéficiaires français et étrangers des plans (1) ;
- la période d'acquisition des plans est de quatre ans à compter de la date d'attribution des plans, les plans ne comportant pas de période de conservation. Il est précisé que le Directeur général doit conserver au minimum 30 % des actions effectivement acquises au titre de chaque plan. Cette obligation de seuil en pourcentage par plan cesse de s'appliquer dès lors que le Directeur général détient un nombre d'actions correspondant à trois ans de rémunération brute de base en prenant en compte tous les plans d'ores et déjà acquis et redevient applicable dans le cas où le Directeur général ne détient plus le nombre d'actions cible correspondant à ce niveau de rémunération brute de base ;
- le nombre d'actions attribuables dans le cadre de chaque plan est déterminé en utilisant un référentiel externe. L'attribution définitive dépend, en tout état de cause, de l'atteinte des conditions de performance et de présence.

La réalisation de ces conditions est appréciée par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations.

Le Directeur général prend l'engagement formel de ne pas recourir à des opérations de couverture des risques sur les actions de performance qui lui sont attribuées.

La rémunération en actions, qui repose à la fois sur des conditions de performance internes et externes, permet de renforcer la fidélisation du Directeur général et d'inscrire son action dans le long terme tout en facilitant l'alignement de ses intérêts avec ceux des actionnaires ainsi qu'avec l'intérêt social de la Société. Elle participe ainsi, de ce fait, aux objectifs de la politique de rémunération.

Les pratiques de la Société en matière de rémunération long terme sont réexaminées régulièrement afin de s'assurer de leur conformité avec les bonnes pratiques de marché.

Retraite

Le Directeur général bénéficie du même régime de retraite que celui prévu pour les autres membres du Comité exécutif du Groupe ayant un contrat France.

Ce régime comprend un complément de retraite à cotisations définies, qui bénéficie à l'ensemble des cadres du Groupe en France, et un complément de retraite à prestations définies.

Complément de retraite à cotisations définies

Le Directeur général est bénéficiaire du régime de retraite à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) ouvert à tous les cadres du Groupe en France ayant au moins un an d'ancienneté au moment du départ à la retraite.

Complément de retraite à prestations définies (article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale) sous conditions de performance

Faurecia a mis en place des régimes de retraite à droits acquis conforme aux exigences légales prévues à l'article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale présentant les caractéristiques suivantes :

1/ Nouveau « Performance Additive Pension Plan 2 » (PAPP 2) :

- conditions d'affiliation au régime et autres conditions pour en bénéficier :
 - être membre du Comité exécutif de Faurecia,
 - être titulaire d'un contrat de travail, en cours d'exécution ou suspendu, ou d'un mandat social en France et,
 - droits définitivement acquis après trois ans au Comité exécutif de Faurecia ;
- rémunération de référence égale au salaire brut (base et variable, hors éléments exceptionnels) perçu au cours de l'année d'appartenance au Comité exécutif ;
- rythme d'acquisition des droits : 0% à 3% de la rémunération de référence annuelle en fonction de la réalisation de conditions de performance ;
- conditions de performance renforcées qui conditionnent l'acquisition de droits et en application desquelles, en deçà d'un objectif minimum, aucun droit acquis ne pourra être attribué.

Si le niveau d'atteinte de l'une des conditions de performance est inférieur à 75 %, aucun droit ne pourra être attribué pour l'année considérée ;
- plafond des droits acquis au titre du régime « L. 137-11-2 » : 30 points ;
- dans la mesure où le Directeur général peut être bénéficiaire de droits fournis par d'autres régimes sur-complémentaires servis par le Groupe (dont le régime à prestations définies et droits aléatoires PAPP 1), le montant cumulé des droits au titre de ces régimes et des régimes relevant de l'article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale en vigueur au sein de Faurecia est plafonné dans les conditions suivantes :
 - la somme des rentes au titre du nouveau régime et des autres régimes sur-complémentaires servis par le Groupe (dont les PAPP) est plafonnée à huit plafonds annuels de la sécurité sociale (PASS) (351 936 euros en 2023),
 - la somme des droits acquis au titre du nouveau régime et des autres régimes sur-complémentaires servis par le Groupe (dont les PAPP), ne pourra excéder 25 % de la moyenne annuelle de la rémunération de référence perçue au cours des trois dernières années civiles précédant la date de cessation d'activité ou le départ du Comité exécutif si celui-ci est antérieur,

(1) Condition de présence assortie des exceptions usuelles.

- le montant annuel des rentes de retraite totale servies au titre des régimes obligatoires (régimes de base et complémentaire AGIRC-ARRCO) et des régimes spécifiques du Groupe ne pourra excéder 45 % de la moyenne annuelle de la rémunération de référence brute perçue au cours des trois dernières années civiles précédant la date de cessation d'activité ou le départ du Comité exécutif si celui-ci est antérieur.

En cas de dépassement de l'un de ces plafonds, les droits au titre du régime aléatoire PAPP 1 seront réduits, à due concurrence, pour que le montant cumulé des rentes n'excède pas l'un des plafonds décrits ci-dessus. En revanche, l'application de ces plafonds ne pourra, en aucun cas, venir diminuer les droits acquis, au titre du régime PAPP 2, postérieurement au 1^{er} janvier 2020.

- Financement externalisé auprès d'un organisme assureur, auquel sont versées chaque année les cotisations.

2/ Le Directeur général est également éligible au plan à prestations définies applicable à tous les salariés cotisant en tranche C ayant une rémunération en espèces supérieure ou égale à 175 968 euros (Tranche C), dont les principales caractéristiques sont les suivantes : les droits futurs sont acquis immédiatement, sur la base du salaire annuel de référence, qui est égal à la part de la rémunération annuelle brute comprise entre 4 et 8 PASS.

Il est précisé que pour le Directeur général et conformément aux dispositions de l'article L 137-11-2 du Code de la sécurité sociale, l'acquisition annuelle des droits est conditionnée à la réalisation d'une condition de performance liée au niveau d'atteinte des objectifs de rémunération annuelle variable (FVC)

Indemnité de départ

Le Conseil d'administration peut décider d'accorder au Directeur général une indemnité de départ soumise à des conditions de performance et adossée à des conditions d'obtention conformes au Code AFEP-MEDEF.

Engagement de non-concurrence, non-sollicitation/non-débauchage et préavis

Compte tenu de la nature des fonctions du Directeur général ainsi que des responsabilités qui lui sont confiées et dans le seul but de protéger les intérêts légitimes de la Société, un engagement de non-concurrence, de non-sollicitation et/ou de non-débauchage peut être mis en place pour le Directeur général.

Avantages en nature, protection sociale et autres éléments de rémunération

Le Directeur général bénéficie d'un véhicule de fonction.

Il est également précisé qu'il bénéficie du régime d'assurance médicale/vie/invalidité mis en place au sein de la Société.

Il ne perçoit pas de rémunération au titre de son mandat de membre du Conseil d'administration de Faurecia.

3.3.4.1.4. CHANGEMENT POTENTIEL DE GOUVERNANCE ET DE CIRCONSTANCES

Changement de gouvernance

Dans la mesure où un nouveau Président du Conseil d'administration (dissocié) ou un nouvel administrateur serait nommé, celui-ci se verrait respectivement appliquer les politiques de rémunération du Président du Conseil d'administration et des administrateurs décrites ci-dessus.

Dans la mesure où un nouveau Directeur général ou un ou plusieurs Directeurs généraux délégués seraient nommés, ceux-ci se verraient appliquer la politique de rémunération du Directeur général décrite ci-dessus. Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, déterminera alors, en les adaptant à la situation des intéressés, le montant de la rémunération annuelle fixe ainsi que les autres éléments de rémunération, en particulier les objectifs, les niveaux de performance, les paramètres, la structure et les pourcentages maximum retenus par rapport à leur rémunération annuelle fixe.

Dérogation exceptionnelle à la politique de rémunération

Conformément à l'article L. 22-10-8 III alinéa 2 du Code de commerce, en cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration pourra déroger à l'application de la politique de rémunération si cette dérogation est temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société.

Cette faculté pourra être utilisée par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, en cas de circonstances exceptionnelles résultant notamment d'une évolution imprévue du contexte concurrentiel, d'une modification sensible du périmètre du Groupe à la suite d'une fusion ou d'une cession, de l'acquisition ou de la création d'une nouvelle activité significative ou de la suppression d'une activité significative importante, d'un changement de méthode comptable ou d'un événement majeur affectant les marchés et/ou le secteur d'activité du Groupe.

Cette dérogation permettra d'ajuster la rémunération variable (annuelle et long terme) (ainsi que les conditions de performance relatives au complément de retraite à prestations définies) du Directeur général. De façon exceptionnelle, cet ajustement pourra avoir un impact, tant à la hausse qu'à la baisse, sur l'un ou plusieurs des critères (y compris l'ajout ou la substitution de nouveaux critères) et/ou leurs poids respectifs et/ou les objectifs des critères de la rémunération variable (annuelle et long terme) du Directeur général (ainsi que les conditions de performance relatives au complément de retraite à prestations définies), de façon à s'assurer que cette rémunération reflète tant la performance du Directeur général que celle du Groupe.

Toute décision d'ajustement devra être temporaire et dûment motivée. Elle devra nécessairement maintenir l'alignement des intérêts des actionnaires et des dirigeants.

Résolutions soumises à l'assemblée générale

Les résolutions relatives à la politique de rémunération des mandataires sociaux qui seront soumises à l'assemblée générale du 30 mai 2023 figureront dans l'avis préalable qui sera publié au Bulletin des annonces légales obligatoires et qui sera également disponible sur le site internet de la Société.

3.3.4.2. Mise en œuvre pour 2023

3.3.4.2.1. MISE EN ŒUVRE POUR 2023 DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sur recommandation du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 17 février 2023, a décidé que le Président du Conseil d'administration bénéficierait, pour 2023, de l'ensemble des éléments de rémunération prévus dans la politique de rémunération.

Rémunération annuelle fixe

Le Président du Conseil d'administration bénéficie d'une rémunération annuelle fixe déterminée selon les modalités prévues dans la politique de rémunération.

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a ainsi décidé de maintenir la rémunération du Président inchangée à 300 000 euros, étant précisé que ce plafond comprend, depuis 2019, le montant de l'avantage en nature correspondant au temps de l'assistante mise à disposition du Président qui est consacré à ses activités autres que celles relatives à la Présidence du Conseil d'administration de Faurecia.

Avantages en nature et protection sociale

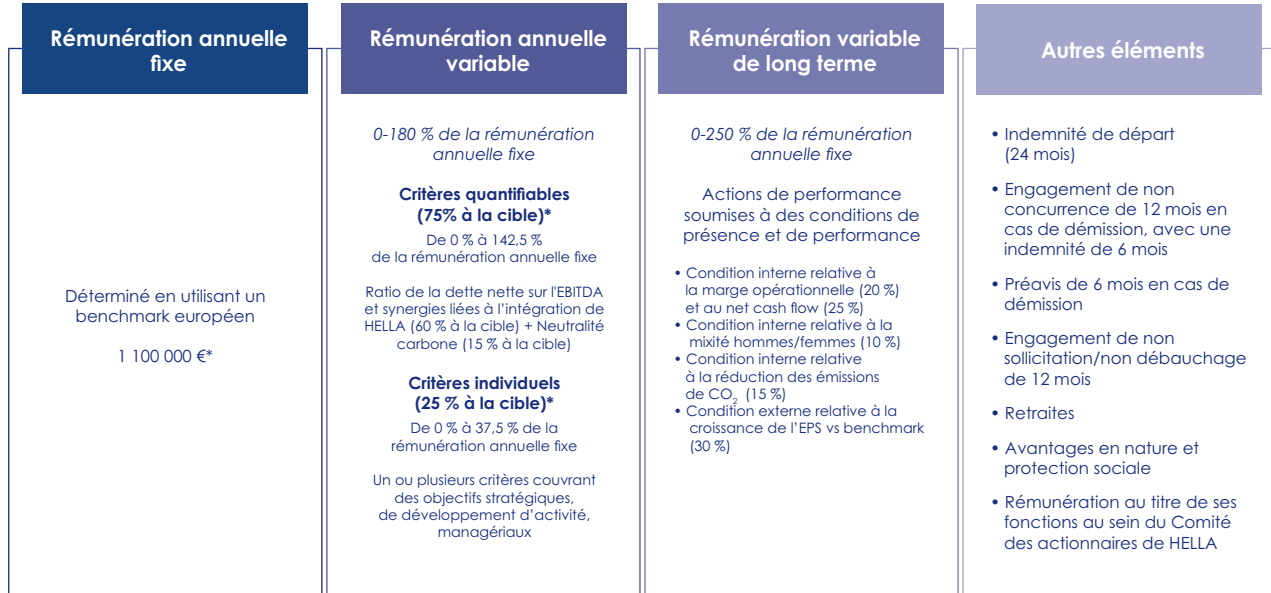
Le Président du Conseil d'administration bénéficie d'avantages en nature (la mise à disposition d'une assistante personnelle pour ses activités autres que celles relatives à la Présidence de Faurecia et la mise à disposition d'un véhicule) ainsi que d'une protection sociale selon les modalités prévues dans la politique de rémunération.

3.3.4.2.2. MISE EN ŒUVRE POUR 2023 DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Sur recommandation du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 17 février 2023, a décidé que, pour 2023, le Directeur général bénéficierait de l'ensemble des éléments de rémunération prévus dans la politique de rémunération.

Le niveau de rémunération annuelle fixe, ainsi que les niveaux maximum de rémunération annuelle variable et de rémunération variable de long-terme atteignables et applicables en 2023 demeureront inchangés par rapport à 2022.

Le dispositif retenu pour 2023 par le Conseil d'administration en application de la politique de rémunération est synthétisé dans le graphique figurant ci-dessous. Le détail pour chacun des types de rémunération figure à la suite de ce graphique.



COURT TERME

LONG TERME

* Sous réserve de l'approbation par l'AG de 2023.

- Par rapport aux sociétés du groupe de référence de l'étude comparative européenne menée pour le Conseil d'administration en 2023, la rémunération totale du Directeur général pour 2023 se situerait, en cas d'atteinte des objectifs/conditions (« cibles atteintes »), 7% au-dessus de la médiane et 8% en dessous du 75^e percentile des sociétés du groupe de référence. Dans le contexte économique volatile actuel (en particulier, dans l'industrie automobile), la rémunération totale du Directeur général, en étant largement liée à la performance, est en conséquence compétitive.

Rémunération annuelle fixe

Le Directeur général bénéficie d'une rémunération annuelle fixe selon les modalités prévues dans la politique de rémunération. Cette rémunération annuelle fixe a été fixée à 1 100 000 euros pour 2023. Elle reste inchangée par rapport à 2022.

Rémunération annuelle variable

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a fixé, conformément à la politique de rémunération, le plafond de la rémunération annuelle variable pour 2023 à 180% de la rémunération annuelle fixe du Directeur général, plafond qui demeure inchangé par rapport à 2022.

Le tableau ci-dessous présente les critères quantifiables et individuels de la rémunération annuelle variable fixés pour l'exercice 2023 :

| Critères de performance | Pourcentage de la rémunération annuelle fixe attribué à la cible | Pourcentage de la rémunération annuelle fixe au maximum |
|--|--|---|
| Critères quantifiables financiers dont : | 75 % | 142,5 % ⁽¹⁾ |
| Ratio de la dette nette FORVIA sur l'EBITDA | 60 % | 114 % |
| Synergies liées à l'intégration de HELLA | 50 % | 95 % |
| Critère quantifiable environnemental lié à la réduction des émissions de CO ₂ | 10 % | 19 % |
| Critères individuels | 15 % | 28,5 % |
| | 25 % | 37,5 % ⁽²⁾ |
| TOTAL | 100 % | 180 % |

(1) Les critères quantifiables représentent 75% de la rémunération annuelle fixe à la cible et jusqu'à 142,5% au maximum, la performance maximale étant plafonnée à 190% de la valeur cible des critères quantifiables.

(2) Les critères individuels représentent 25% de la rémunération annuelle fixe à la cible et jusqu'à 37,5% au maximum, la performance maximale étant plafonnée à 150% de la valeur cible des critères individuels.

Au sein des critères quantifiables pour l'exercice 2023 :

- Les critères quantifiables financiers sont liés au ratio de la dette nette sur l'EBITDA et aux synergies afférentes à l'intégration de HELLA. Les objectifs ont été fixés par le Conseil d'administration par rapport à la trajectoire de désendettement du Groupe après l'acquisition de HELLA et au plan d'intégration de HELLA (étant précisé que les objectifs chiffrés pourront être actualisés par le Conseil d'administration pour prendre en compte tout événement majeur affectant les marchés et/ou le secteur d'activité du Groupe) ;
- Compte tenu de l'importance stratégique de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effets de serre, le Conseil d'administration a intégré un critère environnemental quantifiable relatif à la neutralité carbone (et dont les objectifs fixés sont en ligne avec la trajectoire du Groupe en la matière), mesuré au niveau du Groupe combiné, dans la rémunération annuelle variable du Directeur général. Il s'agit d'un critère lié à la réduction des émissions de CO₂ (mesuré en « tCO₂e » pour les « scope 1&2 ») par million d'euros de chiffre d'affaires produits sur le périmètre Groupe. Depuis 2022, ce critère est également ajouté dans la rémunération annuelle variable de l'ensemble des salariés du Groupe éligibles, soit 4 800 salariés, afin de mobiliser l'ensemble des ressources du Groupe sur la réalisation des objectifs fixés.

Les niveaux de réalisation attendus de ces critères ont été arrêtés par le Conseil d'administration mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité. Les

niveaux de réalisation attendus du critère environnemental relatif à la neutralité carbone pour l'année 2023 seront communiqués a posteriori en 2024, en même temps que le taux de réalisation effectif.

La réalisation des objectifs de ces critères sera appréciée par le Conseil d'administration, après revue du Comité des rémunérations, (i) sur la base des comptes consolidés 2023 arrêtés par le Conseil d'administration et des synergies réalisées dans le cadre de l'intégration de HELLA, pour les critères financiers et (ii) sur la base d'un calcul réalisé par un cabinet d'audit international de premier plan, établi à partir des données collectées par le Groupe, et vérifié par un organisme tiers indépendant, pour le critère environnemental relatif à la neutralité carbone.

Attribution d'actions de performance

Le Directeur général bénéficiera d'une attribution d'actions de performance selon les modalités prévues dans la politique de rémunération.

Le Conseil d'administration a analysé lors de sa réunion du 28 juillet 2022 une étude comparative sur les plans de rémunération de long terme en pratique au sein des groupes européens. Cette étude s'est appuyée sur les pratiques de sociétés industrielles européennes de taille comparable et, parmi elles, sur celles des membres du groupe de référence utilisé pour les niveaux et structures de rémunération du Directeur général.

Il ressort de cette étude que la tendance pour les sociétés étudiées est d'opter pour un seul véhicule de rémunération à long terme, très majoritairement autour de l'octroi de plans d'actions soumises à conditions de performance. La majorité des sociétés utilisent plus de trois critères de performance, à la fois internes et externes, au moins deux critères financiers internes et ont renforcé ces dernières années le poids des critères ESG dans la pondération totale.

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a décidé le 28 juillet 2022 d'attribuer le plan d'actions soumises à conditions de performance n° 14, en s'appuyant sur les résultats de l'étude et en conséquence en augmentant la part relative des critères ESG (25 % de la pondération totale) au sein des critères internes de performance. Cette modification n'a pas été applicable au Directeur général afin de se conformer à la politique de rémunération 2022.

Il est donc proposé que le Directeur général bénéficie au titre de l'exercice 2023 d'une attribution d'actions de performance selon les conditions de performance alignées sur celles des autres bénéficiaires qui sont les suivantes pour 2023 :

- à hauteur de 20 %, une condition interne liée au résultat opérationnel du Groupe. Cette condition interne sera mesurée en comparant le résultat opérationnel du troisième exercice clos après la date d'attribution des actions de performance (soit l'exercice 2025) par rapport aux objectifs déterminés par le Conseil d'administration dans le plan stratégique couvrant l'exercice considéré ;
- à hauteur de 25 %, une condition interne liée au net cash flow du Groupe. Cette condition interne sera mesurée en comparant le net cash flow du troisième exercice clos après la date d'attribution des actions de performance (soit l'exercice 2025) par rapport aux objectifs déterminés par le Conseil d'administration dans le plan stratégique couvrant l'exercice considéré ;
- à hauteur de 10 %, une condition interne liée à la mixité hommes/femmes au sein de la catégorie des « managers et professionnels » (population cadre) du Groupe. Cette condition interne sera mesurée en comparant le pourcentage effectif des femmes dans la population cadre au troisième exercice clos après la date d'attribution des actions de performance (soit l'exercice 2025) avec le pourcentage cible qui a été fixé par le Conseil d'administration ;
- à hauteur de 15 %, une condition interne liée à la réduction des émissions de CO₂. Cette condition interne sera mesurée en « tCO₂e » pour les « scope 1&2 » par million d'euros de chiffre d'affaires produits sur le périmètre du Groupe consolidé comparé aux émissions de CO₂ de 2019 (ajustés des effets de périmètre) ;
- à hauteur de 30 %, une condition externe qui est la croissance du revenu net par action de la Société mesurée entre le dernier exercice clos avant la date d'attribution des actions (soit l'exercice 2022) et le troisième exercice clos après la date d'attribution des actions (soit l'exercice 2025). Elle est comparée à la croissance pondérée pour la même période d'un groupe de référence constitué d'équipementiers automobiles mondiaux comparables.

Le groupe de référence est composé des équipementiers automobiles européens et nord-américains suivants : Adient (Irlande/États-Unis), Aptiv (ex Delphi) (États-Unis), Autoliv (Suède), Autoneum (Suisse), Borg Warner (États-Unis), Continental (Allemagne), Lear (États-Unis), Magna (Canada), Plastic Omnium (France), Schaeffler (Allemagne), Tenneco (États-Unis) et Valeo (France).

Ce groupe a vocation à être stable dans le temps et ne peut être modifié qu'en cas d'évolution significative concernant l'un des acteurs le composant, notamment en cas de rachat, fusion, scission, absorption, dissolution, disparition ou changement d'activité, sous réserve de maintenir la cohérence globale du groupe de référence et de permettre une application de la condition de performance externe conforme à l'objectif de performance fixé lors de l'attribution.

La réalisation de ces conditions sera appréciée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, sur la base (i) des comptes consolidés arrêtés par le Conseil d'administration (et après retraitements nécessaires) pour les conditions internes liées au résultat opérationnel et au *net cash flow* du Groupe, (ii) du reporting des ressources humaines du groupe Faurecia pour la condition interne liée à la mixité hommes/femmes, (iii) d'un calcul réalisé par un cabinet d'audit international de premier plan, établi à partir des données collectées par le Groupe, et vérifié par un organisme tiers indépendant, pour la condition interne environnementale relative à la réduction des émissions de CO₂, et (iv) d'un calcul effectué par un prestataire externe spécialisé en rémunération sur la base des comptes consolidés arrêtés par les organes compétents des sociétés du Groupe de référence et par Faurecia, pour la condition externe relative au revenu net par action.

L'architecture des plans d'actions de performance est plus amplement détaillée au chapitre 5 « Capital et actionariat », section 5.2.2 « Capital potentiel » du présent Document d'enregistrement universel.

Un mécanisme d'ajustement équivalent à celui mis en place dans le cadre du plan n° 14 en cas de divergence des volumes de production automobile mondiale pourra être inclus dans le futur plan.

Retraite

Le Directeur général bénéficie des régimes de retraite à cotisations définies et à prestations définies selon les modalités prévues dans la politique de rémunération.

Les conditions de performance relatives à l'acquisition des droits à retraite dans le cadre du PAPP2 seront alignés pour tous les bénéficiaires sur les critères annuels applicables à la rémunération annuelle variable du Directeur Général à partir de 2023.

Les conditions de performance relatives à l'acquisition des droits à retraite pour 2023 seront les suivantes :

- selon le ratio Dette nette sur EBITDA du Groupe :
 - 1,5 % si le ratio Dette nette sur EBITDA de l'année est strictement supérieur à 100 % de l'objectif fixé,
 - 1 % si le ratio Dette nette sur EBITDA de l'année est strictement supérieur à 90 % et inférieur ou égal à 100 % de l'objectif fixé,

- 0,5 % si le ratio Dette nette sur EBITDA de l'année est supérieur ou égal à 75 % et strictement inférieur à 90 % de l'objectif fixé,
- 0 % si le ratio Dette nette sur EBITDA de l'année est strictement inférieur à 75 % de l'objectif fixé ;
- selon les synergies liées à l'intégration d'HELLA :
 - 0,3 % si le montant des synergies liées à l'intégration d'HELLA de l'année est strictement supérieur à 100 % de l'objectif fixé,
 - 0,2 % si le montant des synergies liées à l'intégration d'HELLA de l'année est strictement supérieur à 90 % et inférieur ou égal à 100 % de l'objectif fixé,
 - 0,1 % si le montant des synergies liées à l'intégration d'HELLA de l'année est strictement inférieur à 90 % de l'objectif fixé,
 - 0 % si le montant des synergies liées à l'intégration d'HELLA de l'année est strictement inférieur à 75 % de l'objectif fixé ;
- selon le critère environnemental lié à la réduction des émissions de CO₂ :
 - 0,45 % si l'atteinte de réduction des émissions de CO₂ de l'année est strictement supérieur à 100 % de l'objectif fixé,
 - 0,3 % si l'atteinte de réduction des émissions de CO₂ de l'année est strictement supérieur à 90 % et inférieur ou égal à 100 % de l'objectif fixé,
 - 0,15 % si l'atteinte de réduction des émissions de CO₂ de l'année est supérieur ou égal à 75 % et strictement inférieur à 90 % de l'objectif fixé,
 - 0 % si l'atteinte de réduction des émissions de CO₂ de l'année est strictement inférieur à 75 % de l'objectif fixé ;
- selon le niveau d'atteinte des objectifs individuels de la rémunération annuelle variable :
 - 0,75 % si le niveau d'atteinte des objectifs individuels est strictement supérieur à 100 %,
 - 0,5 % si le niveau d'atteinte des objectifs individuels est strictement supérieur à 90 % et inférieur ou égal à 100 %,
 - 0,1 % si le niveau d'atteinte des objectifs individuels est supérieur ou égal à 75 % et strictement inférieur à 90 %,
 - 0 % si le niveau d'atteinte des objectifs individuels est strictement inférieur à 75 %.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les conditions d'acquisition des droits à retraite pour le Directeur général dans le cadre du plan à prestations définies à droits acquis applicables à tous les salariés cotisant en tranche C sont les suivantes :

- 0,75 % d'acquisition de droits à retraite si le niveau d'atteinte des objectifs de rémunération annuelle variable (FVC) de l'année est strictement supérieur à 100 %,
- 0,55 % d'acquisition de droits à retraite si le niveau d'atteinte des objectifs de rémunération annuelle variable (FVC) de l'année est strictement supérieur à 95 % et strictement inférieur à 100 %,
- 0,35 % d'acquisition de droits à retraite si le niveau d'atteinte des objectifs de rémunération annuelle variable (FVC) de l'année est strictement supérieur à 75 % et strictement inférieur à 95 %,

- aucun droit à retraite n'est acquis si le niveau d'atteinte des objectifs de rémunération annuelle variable (FVC) de l'année est strictement inférieur à 75 %,

Les droits annuels maximum ne dépasseront pas 1 319 euros (soit 0,75 % de la différence entre 351 936 euros et 175 968 euros). En tout état de cause, la somme des droits acquis au titre de ce régime (Tranche C2) et du PAPP 2 n'excédera pas 3 % de la rémunération annuelle, conformément à la réglementation en vigueur.

Le financement de ce régime est externalisé auprès d'une compagnie d'assurance à laquelle Faurecia verse les cotisations annuelles.

Indemnité de non-concurrence, préavis et non-sollicitation/non-débauchage

Depuis le 26 juin 2020, le Directeur général est soumis à un engagement de non-concurrence en cas de démission assorti d'une indemnité, à un préavis en cas de démission ainsi qu'à un engagement de non-sollicitation/non-débauchage conforme à la politique de rémunération.

Pour mémoire, les caractéristiques de ces engagements sont les suivantes :

- En cas de démission de ses fonctions, le Directeur général est tenu à une obligation de non-concurrence lui interdisant, pendant une durée de 12 mois à compter de la date de cessation de ses fonctions, (i) de solliciter les clients du Groupe, ou de convaincre de telles personnes de mettre fin à leur collaboration avec le Groupe, (ii) d'exercer une fonction de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance au sein d'une société concurrente et (iii) d'acquérir ou détenir des actions (ou autres titres) représentant plus de 5 % du capital d'une société concurrente.
- En contrepartie de cet engagement, le Directeur général percevra pendant toute la durée d'application de cet engagement une indemnité mensuelle égale à 50 % de la rémunération de référence (fixe et variable annuelle) versée au cours des 12 derniers mois précédant la cessation des fonctions.
- Le Conseil d'administration pourra renoncer unilatéralement, dans un délai de 30 jours calendaires au plus tard, à la mise en œuvre de cet engagement (auquel cas l'indemnité ne sera pas due).
- Le montant maximal global d'indemnités que le Directeur général sera susceptible de percevoir au titre de l'engagement de non-concurrence et/ou de l'indemnité de départ ne pourra pas excéder 24 mois de sa Rémunération de Référence.
- En outre, en cas de démission du Directeur général, le Conseil d'administration peut décider que ce dernier devra respecter un préavis de six mois. Dans ce cas, la démission sera effective à l'expiration du délai de six mois (à compter de la notification de la démission). Le Conseil d'administration pourra réduire ce préavis de six mois ou y renoncer. Dans ce cas, l'indemnité de préavis sera réduite en fonction de la période effectivement travaillée.
- Enfin, le Directeur général est tenu à une obligation de non-sollicitation/non-débauchage d'une durée de 12 mois à compter de la date de son départ du Groupe.

Indemnité de départ

Le Directeur général bénéficie d'une indemnité de départ qui a été autorisée par le Conseil d'administration le 25 juillet 2016 et approuvée par l'assemblée générale du 30 mai 2017. Il est précisé que celle-ci a été ajustée lors de la revue du package du Directeur général par le Conseil d'administration du 14 février 2020 uniquement afin d'aligner les modalités de calcul de la rémunération de référence avec celle de la clause de non-concurrence, et approuvée conformément à la loi par l'assemblée générale du 26 juin 2020. Les modalités de l'indemnité de départ sont inchangées depuis cette dernière assemblée générale.

Pour mémoire, les conditions d'obtention de cette indemnité qui sont conformes notamment au Code AFEP-MEDEF sont les suivantes :

- l'indemnité est due en cas de rupture du mandat social du Directeur général à l'initiative de la Société, sous réserve que cette rupture n'intervienne pas du fait d'une faute grave ou lourde du Directeur général ;
- l'indemnité n'est pas due en cas de démission ou de retraite ;
- l'indemnité est soumise à la réalisation des conditions de performance suivantes :
 - atteinte d'une marge opérationnelle positive pendant chacun des trois derniers exercices clos précédant la cessation du mandat de Directeur général,
 - atteinte d'un cash flow net positif pendant chacun des trois derniers exercices clos précédant la cessation du mandat de Directeur général ;
- le montant de l'indemnité est égal à 24 mois de la rémunération de référence calculée sur la base de la rémunération totale (fixe et variable annuelle) versée au titre des 12 derniers mois précédant la cessation du mandat (la « Rémunération de Référence »). Cette indemnité est due dès lors que les deux conditions décrites ci-dessus sont réalisées au cours de chacun des trois exercices concernés, ce qui, en pratique, équivaut à la réalisation de six critères ;
- dans le cas où l'un des six critères n'est pas réalisé, l'indemnité de départ est réduite à due concurrence de 1/6 et peut être égale à 0 dans le cas où aucun de ces six critères n'est réalisé ;
- au cas où la durée du mandat du Directeur général est inférieure à trois ans, la méthode de calcul de l'indemnité de départ est alors identique mais le nombre de critères est ajusté pour tenir compte de la durée réelle du mandat.

Avantages en nature, protection sociale et autres éléments de rémunération

Le Directeur général bénéficie d'avantages en nature et d'une protection sociale selon les modalités prévues dans la politique de rémunération.

A titre d'information, il est indiqué que M. Patrick Koller, Directeur général de la Société, perçoit une rémunération au titre de son mandat au sein du Comité des actionnaires de HELLA (pour plus d'informations, veuillez consulter le rapport annuel de HELLA). Cette approche est en ligne avec la pratique allemande des sociétés (notamment les sociétés cotées contrôlant une autre société cotée).

3.3.4.2.3. MISE EN ŒUVRE POUR 2023 DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Le montant global annuel maximum fixé par l'assemblée générale des actionnaires est de 900 000 euros. Il est inchangé depuis son approbation par l'assemblée générale du 26 juin 2020 (10^e résolution).

Les montants fixés pour chaque réunion du Conseil, et le cas échéant des Comités, qui figurent à la section 3.3.2. « Rémunération des administrateurs au titre des exercices 2021 et 2022 », ont été reconduits pour 2023 par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 17 février 2023.

3.4. Synthèse de la conformité aux recommandations du Code AFEP-MEDEF

Le Code AFEP-MEDEF requiert de faire état de manière précise de l'application de ses recommandations et d'expliquer, le cas échéant, les raisons pour lesquelles une société n'aurait pas mis en œuvre certaines d'entre elles. À la clôture de l'exercice 2022, Faurecia s'écarte des recommandations contenues dans le Code AFEP-MEDEF sur les points suivants.

Recommandation du Code AFEP-MEDEF

25.6.2 Régimes de retraite supplémentaires à prestations définies relevant de l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale

« Ces retraites supplémentaires sont soumises à la condition que le bénéficiaire soit mandataire social ou salarié de l'entreprise lorsqu'il fait valoir ses droits à la retraite en application des règles en vigueur. »

24.4 Conclusion d'un accord de non-concurrence avec un dirigeant mandataire social

« Le Conseil prévoit également que le versement de l'indemnité de non-concurrence est exclu dès lors que le dirigeant fait valoir ses droits à la retraite. En tout état de cause, aucune indemnité ne peut être versée au-delà de 65 ans. »

Explications – Pratique suivie par la Société

L'éligibilité au régime de retraite des membres du Comité exécutif, y compris du Directeur général, dont les droits ont été gelés au 31 décembre 2019, est soumise à l'obligation d'achever définitivement sa carrière professionnelle au sein de Faurecia. Par exception à ce principe, il est apparu justifié, en cas d'invalidité ou de départ à l'initiative du Groupe après 60 ans, de ne pas faire perdre le bénéficiaire du régime de retraite gelé. Dans le cas du départ à l'initiative du Groupe, le régime n'est maintenu que dans le seul cas où le bénéficiaire ne reprend aucune activité professionnelle. Cette disposition doit permettre à la Société de disposer de plus de flexibilité dans la gestion des départs des membres du Comité exécutif à partir de 60 ans.

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a procédé en 2020 à une revue approfondie de la structure et des éléments de rémunération du Directeur général dans le cadre de l'élaboration de la politique de rémunération et a notamment décidé de soumettre le Directeur général à un engagement de non-concurrence. Ce dispositif a été approuvé, dans le cadre de la politique de rémunération du Directeur général, par l'assemblée générale du 26 juin 2020 au titre de la 16^e résolution.

L'engagement de non-concurrence, d'une durée de 12 mois, est applicable en cas de démission du Directeur général. En contrepartie de cet engagement, le Directeur général percevra pendant toute la durée d'application de cet engagement une indemnité mensuelle égale à 50 % de la rémunération de référence (fixe et variable annuelle) versée au cours des 12 derniers mois précédant la cessation de ses fonctions.

L'accord de non-concurrence ne prévoit pas expressément de restriction de versement de l'indemnité lorsque l'intéressé fait valoir ses droits à la retraite dans la mesure où ce principe est désormais prévu par la loi.

En outre, l'accord de non-concurrence ne prévoit pas de limite d'âge pour le paiement de l'indemnité de non-concurrence. Le Conseil d'administration considère que cette recommandation de limite d'âge n'est pas adaptée à l'objectif de protection des intérêts du Groupe, la mise en place d'un engagement de non-concurrence ayant pour objet de stabiliser de façon pérenne la gouvernance du Groupe contre un départ de son dirigeant chez un concurrent. La rémunération d'un tel engagement est usuelle et sa suppression au-delà de 65 ans, alors que de nombreux anciens mandataires sociaux exécutifs continuent à exercer une activité professionnelle après cet âge, ne semble pas conforme à l'objectif de protection recherché.

Le versement de cette indemnité n'est cependant pas systématique, le Conseil d'administration se réservant le droit, au regard des circonstances qu'il appréciera et de manière discrétionnaire, d'appliquer ou non l'engagement de non-concurrence. En cas de renonciation du Conseil d'administration à l'application de l'engagement de non-concurrence, l'indemnité de non-concurrence ne sera pas due au Directeur général pour la période à laquelle la Société renonce.

3.5. Participation au capital des mandataires sociaux et opérations sur titres

3.5.1. Titres détenus par les mandataires sociaux

Aux termes des statuts, chaque administrateur doit être propriétaire de 20 actions au moins pendant la durée de son mandat.

En outre, le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que chaque administrateur doit détenir pendant toute la durée de son mandat 500 actions de la Société, ce nombre incluant les 20 actions dont la détention est prévue dans les statuts de la Société. Toutefois, les administrateurs qui ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat d'administrateur sont seulement tenus d'être propriétaires des 20 actions prévues dans les statuts et, conformément à la loi, les administrateurs représentant les salariés ne sont pas tenus de posséder un nombre minimum d'actions.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit également que le Président du Conseil d'administration doit détenir un nombre d'actions correspondant à une année de rémunération (incluant les 500 actions détenues en tant qu'administrateur) et devra être en conformité avec cette obligation dans le délai de deux ans suivant sa nomination en tant que Président.

Au 31 décembre 2022, les mandataires sociaux détenaient environ 3,3 % du capital et 3,5 % des droits de vote de la Société (dont 3,1 % du capital et 3,3 % des droits de vote détenus par Peugeot 1810).

Le détail du nombre d'actions détenues par chaque mandataire social figure dans le tableau de synthèse figurant à la section 3.1.2.1. « Informations générales sur la composition du Conseil d'administration » et dans les biographies des administrateurs figurant à la section 3.1.2.2. « Expertise, fonction et mandats des administrateurs en fonction à la date du présent Document d'enregistrement universel ». Il ressort de ces informations qu'au 31 décembre 2022, les administrateurs respectent les obligations de détention fixées par les statuts et le règlement intérieur.

3.5.2. Opérations sur titres des mandataires sociaux

Code de bonne conduite

La Société dispose, depuis le 14 avril 2010, d'un Code de bonne conduite à l'attention des salariés et des dirigeants du Groupe ayant accès à des informations privilégiées en raison de leurs fonctions décrivant les dispositions en matière de gestion, de détention et de divulgation de telles informations. Ce Code a été modifié, pour la dernière fois, par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 18 décembre 2019. Il est disponible sur le site internet de la Société, rubrique gouvernance (www.faurecia.com).

Au titre des mesures de prévention des opérations d'initiés au sein du Groupe, le Code prévoit, entre autres, des fenêtres négatives imposant aux mandataires sociaux de la Société ainsi qu'aux personnes ayant accès de manière régulière ou occasionnelle à des informations comptables ou financières avant leur publication de s'abstenir d'intervenir sur le titre Faurecia pendant certaines périodes encadrant la publication des résultats annuels et semestriels ainsi que le chiffre d'affaires trimestriel, ces périodes étant les suivantes :

- 30 jours calendaires avant la publication du communiqué de presse sur les résultats annuels ou semestriels, le jour de cette publication étant inclus dans ce délai ;

- 15 jours calendaires avant la publication du chiffre d'affaires trimestriel, le jour de cette publication étant inclus dans ce délai.

Le Code décrit également le régime de déclarations d'opérations sur titres applicables aux personnes exerçant des responsabilités dirigeantes au sens du règlement européen sur les abus de marché ainsi qu'aux personnes qui leur sont étroitement liées et rappelle les transactions qui doivent être déclarées depuis l'entrée en application du règlement. Conformément à la réglementation applicable, les mandataires sociaux ont été notifiés des obligations de déclaration des opérations sur titres qui leur incombent ainsi qu'aux personnes qui leur sont étroitement liées.

Le Code prévoit qu'en cas de doute sur la nature de l'information en leur possession, les personnes concernées devront saisir le Directeur financier du Groupe qui, en sa qualité de déontologue, disposera d'un délai de 24 heures pour émettre un avis sur la transaction envisagée.

Le Code rappelle enfin l'obligation de mise au nominatif des titres détenus pesant sur les mandataires sociaux et, de manière plus générale, les sanctions applicables en cas d'opérations d'initiés ou de divulgation d'informations privilégiées.

Comité de l'information privilégiée

La Société a mis en place un Comité de l'information privilégiée dont le rôle est d'identifier et de qualifier, au cas par cas, les informations privilégiées puis de décider ou non de différer la publication de l'information privilégiée au regard de la réglementation applicable, des positions et recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi que des orientations de l'Agence Européenne des Marchés Financiers.

Opérations réalisées sur les titres

Les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 par les mandataires sociaux et par les personnes qui leur sont étroitement liées et qui ont été notifiées à l'Autorité des Marchés Financiers ainsi qu'à la Société, en application des dispositions réglementaires applicables, sont présentées dans le tableau ci-dessous :

| Déclarant | N° de la décision/ Information AMF | Instrument financier | Nombre | Type de transaction | Date de l'opération | Date de réception de la déclaration | Lieu de l'opération | Prix unitaire | Montant de l'opération |
|--|---------------------------------------|-------------------------|-----------|---------------------|------------------------|---|------------------------|------------------|---------------------------|
| Patrick KOLLER | 2022DD848864 | Action | 34 473 | Acquisition | 24 juin 2022 | 27 juin 2022 | Euronext Paris | 15,5000 € | 534 331,50 € |
| PEUGEOT 1810 ⁽¹⁾ | 2022DD849132 | Action | 1 410 114 | Acquisition | 24 juin 2022 | 28 juin 2022 | Euronext Paris | 15,5000 € | 21 856 767 € |
| HELLA Stiftung GmbH ⁽²⁾ | 2022DD850693 | Action | 112 833 | Acquisition | 24 juin 2022 | 5 juillet 2022 | Euronext Paris | 15,5000 € | 1 748 911,50 € |
| Jürgen BEHREND | 2022DD850696 | Actions | 46 188 | Acquisition | 24 juin 2022 | 5 juillet 2022 | Euronext Paris | 15,5000 € | 715 914 € |
| Michel de ROSEN | 2022DD850697 | Actions | 6 621 | Acquisition | 24 juin 2022 | 5 juillet 2022 | Euronext Paris | 15,5000 € | 102 625,50 € |

(1) PEUGEOT 1810 est depuis le 31 mai 2021, administrateur de la Société et a désigné Robert PEUGEOT en qualité de représentant permanent.

(2) Personne morale liée à M. Jürgen BEHREND, administrateur depuis le 1er juin 2022.

3.6. Déclarations des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

Dans le cadre d'une politique active de gestion des conflits d'intérêts et afin de recueillir les informations requises par le point 12 de l'annexe 1 du règlement européen n° 2019/980, la Société adresse notamment chaque année à ses administrateurs un questionnaire détaillé lui permettant d'obtenir les éléments requis et de procéder aux déclarations requises.

À la connaissance de la Société et à la date du présent Document d'enregistrement universel, il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de Faurecia.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société et à la date du présent Document d'enregistrement universel, aucun des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a fait l'objet d'une mise en cause par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris des organismes professionnels désignés), à l'exception de Jean-Bernard Lévy dans les conditions décrites ci-après. À l'issue d'une enquête diligentée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en juillet 2016 sur l'information financière d'EDF depuis le 1^{er} juillet 2013, le Collège de l'AMF a notifié des griefs à l'encontre du Président-Directeur général d'EDF le 5 avril 2019. Jean-Bernard Lévy a été mis hors de cause par une décision, devenue définitive, de la Commission des sanctions de l'AMF du 28 juillet 2020 ;
- n'a fait l'objet d'une sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- n'a été déchu par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ;
- n'a été concerné par une faillite, mise sous séquestre, liquidation, ou placement d'entreprises sous administration judiciaire en ayant occupé des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance.

À la connaissance de la Société et à la date du présent Document d'enregistrement universel, aucun conflit d'intérêts potentiel n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs. Il est précisé qu'un administrateur, Peter Mertens, possède une participation minoritaire dans une start-up dans laquelle le Groupe a réalisé un investissement très peu significatif (moins de 0,03 % du chiffre d'affaires du Groupe au titre de l'exercice au cours duquel l'investissement a été réalisé (2019)) et a été nommé, en novembre 2019, en qualité d'administrateur de cette société. Il est noté que cet investissement a été réalisé avant la nomination effective de Peter Mertens en qualité d'administrateur de la Société, que les conditions d'investissement sont similaires pour l'ensemble des investisseurs minoritaires (dont la Société), que la Société

ne dispose pas de voix délibérative au Conseil d'administration de cette start-up et que les décisions sur cet investissement ne sont pas prises au niveau du Conseil d'administration de la Société. Par ailleurs, en cas de conflit d'intérêts, les dispositions du règlement intérieur sur ce sujet auront vocation à s'appliquer (pour un détail de ces règles, voir section 3.1.3.1. « Organisation du Conseil d'administration », paragraphe « Obligations à la charge des administrateurs »).

Dans le cadre de l'acquisition de HELLA, la Société a pris un engagement quant à la représentation du Pool Familial HELLA au sein du Conseil d'administration de Faurecia. Cet engagement perdure tant que le Pool Familial HELLA détiendra au moins 5% du capital de la Société.

Conformément à l'*Investment Agreement* du 14 août 2021 tel que modifié ultérieurement, le Pool Familial HELLA s'est engagé à ne pas céder :

- pendant une période de 18 mois à compter de la date de réalisation de l'acquisition, soit jusqu'au 31 juillet 2023, leurs actions détenues dans la Société,
- pendant une période de 12 mois à compter de l'expiration de la première période ci-dessus, soit jusqu'au 31 juillet 2024, plus de 5% du capital social de la Société (tel qu'apprécié au 31 juillet 2023).

Ces engagements de blocage font l'objet d'exceptions usuelles en la matière formalisés dans un contrat de droit allemand conclu entre Faurecia et les membres du Pool Familial HELLA le 27 janvier 2022 et intitulé *Blocking Agreement*. Par ailleurs, la Société a été informée de la conclusion par le Pool Familial HELLA d'un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert vis-à-vis de Faurecia. Ce pacte confère également un droit de préemption au bénéfice des autres membres du Pool Familial HELLA sur les actions détenues par un membre exclu du pacte d'actionnaires.

Enfin, à la connaissance de la Société et à la date du présent Document d'enregistrement universel, il n'existe pas d'autre restriction acceptée par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de la Société qu'ils détiennent, à l'exception (i) des dispositions des statuts et du règlement intérieur en matière de détention d'actions (voir section 3.5.2. « Opérations sur titres des mandataires sociaux » du présent Document d'enregistrement universel) et (ii) de l'obligation de conservation liée aux attributions d'actions de performance au Directeur général aux termes de laquelle il doit conserver au minimum 30 % des actions effectivement acquises au titre de chaque plan. Cette obligation de seuil en pourcentage par plan cessera de s'appliquer dès lors que le Directeur général détiendra un nombre d'actions correspondant à trois ans de rémunération brute de base en prenant en compte tous les plans d'ores et déjà acquis et redeviendra applicable dans le cas où le Directeur général ne détiendrait plus le nombre d'actions cible correspondant à ce niveau de rémunération brute de base.

3.7. Autorisations en matière de cautions, avals et garanties

Conformément à la loi et aux statuts, le Conseil d'administration peut, dans la limite d'un montant total qu'il fixe, autoriser le Directeur général à donner des cautions, avals et garanties au nom de la Société.

Le Conseil d'administration du 24 juillet 2020 avait autorisé le Directeur général à donner des cautions, avals et garanties dans la limite d'un montant global de 50 millions d'euros, plafonnés à 10 millions d'euros par opération, pour une durée d'un an. Dans le cas où le Groupe serait amené à garantir des engagements commerciaux de restitution d'acomptes ou de bonne fin dans des contrats à

exécutions successives, le Directeur général est autorisé à délivrer à l'intérieur du même montant global des garanties n'excédant pas 5 millions d'euros par opération. Il est précisé que les cautions, avals et garanties au bénéfice de l'administration fiscale et douanière peuvent être donnés sans limite de montants.

La précédente autorisation étant arrivée à échéance, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 22 juillet 2022, a décidé de renouveler l'autorisation octroyée au Directeur général selon les mêmes modalités que celles décrites ci-dessus.

3.8. Conventions

3.8.1. Conventions réglementées

Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figure à la section 3.8.4. ci-après du présent Document d'enregistrement universel. Il fait état de deux conventions réglementées en cours. Pour rappel, aucune convention réglementée n'avait été conclue au cours des trois exercices sociaux précédents.

3.8.2. Procédure d'évaluation des conventions courantes et normales

Conformément aux dispositions applicables, le Conseil d'administration du 17 avril 2020 a adopté, sur recommandation du Comité de gouvernance et des nominations (désormais dénommé Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable), une procédure d'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales (dites « libres ») et des conventions réglementées.

Ce document interne formalise la procédure applicable à l'identification et à la qualification des conventions préalablement à leur conclusion ou modification. Il précise le rôle de la Direction juridique dans le processus d'évaluation ainsi que les règles à prendre en compte

dans le cadre de l'examen de ces conventions. Les modalités d'évaluation par le Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable et le Conseil d'administration de la procédure ainsi mise en place sont également décrites. Il est précisé, en tant que de besoin, que les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à son évaluation.

La mise en œuvre au cours de l'exercice 2022 a été examinée par le Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable, lors de sa réunion du 15 février 2023, et un compte rendu en a été fait au Conseil d'administration du 17 février 2023.

3.8.3. Contrats de service

À la connaissance de la Société et à la date du présent Document d'enregistrement universel, il n'existe pas de contrat de service liant un membre du Conseil d'administration à Faurecia ou à l'une quelconque de ses filiales.

3.8.4. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

À l'assemblée générale de la société Faurecia,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Avec Hella GmbH & CO. KGAA (ci-après HELLA"), filiale de votre société

1) Accord de licence

Nature et Objet

Au titre dudit accord de licence, votre société autorise la société HELLA et ses affiliés à utiliser la dénomination/marque « Forvia », la devise « Inspiring mobility » et les droits de propriété intellectuelle y afférents.

Modalités

L'accord de licence a été autorisé par votre conseil d'administration du 27 janvier 2022 et conclu le 1^{er} avril 2022 à titre gratuit, pour une durée de un an. Cette période d'un an pourra être prolongée sous réserve de l'examen des conditions financières de la licence.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil d'administration a motivé cette convention de la façon suivante: cette nouvelle dénomination aidera à créer une identité commune au sein du groupe et renforcera le sentiment pour les salariés d'appartenir à un seul et même groupe.

2) Accord de coordination

Nature et objet

Au titre de l'accord de coordination, votre société et HELLA ont établi un cadre juridique pour leur future coopération sur les plans suivants :

- reporting comptable, financier, fiscal et juridique ;
- gestion des risques ;
- communication financière ;
- politiques de groupe Faurecia et HELLA ;
- partage de l'information ;
- création de comités communs ;
- mise en place d'un mécanisme de résolution des conflits potentiels concernant l'accord de coordination et alignement sur certains autres aspects pertinents.

Modalités

L'accord de coordination a été autorisé par votre conseil d'administration du 18 février 2022 et conclu le 14 septembre 2022. Il ne prévoit aucun paiement entre les parties. Néanmoins, si certaines des mesures relatives à la coopération envisagée entre le groupe Faurecia et le groupe HELLA devaient entraîner des coûts ou d'autres charges au niveau de la société HELLA, ces coûts seraient inclus dans le « rapport de dépendance » de la société HELLA et seraient indemnisés par votre société.

L'accord de coordination a une durée fixe de cinq ans à compter de sa conclusion et sera automatiquement reconduit pour des périodes consécutives de deux ans, sauf à être résilié par toute partie au plus tard douze mois avant l'expiration du terme concerné. Il prendra automatiquement fin six mois à compter de la date à laquelle Faurecia cessera de détenir, directement ou indirectement, au moins quarante pour cent des actions de la société HELLA.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil d'administration a motivé cette convention de la façon suivante: la conclusion de l'accord de coordination constituera une étape dans l'intégration de votre société et de la société HELLA telle qu'envisagée, participera à la réalisation des synergies potentielles au sein du groupe combiné et favorisera un cadre de sécurité juridique pour les deux parties.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 20 février 2023

Les commissaires aux comptes

MAZARS

Anne-Laure Rousselou

Grégory Derouet

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Roch Varon

Guillaume Brunet-Moret

3.9. Autres informations

Le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice figure au chapitre 5, section 5.2.1. « Capital autorisé » du présent Document d'enregistrement universel.

Les modalités particulières de la participation des actionnaires à l'assemblée générale ou les dispositions des statuts qui prévoient ces modalités figurent au chapitre 6, section 6.1. « Renseignements juridiques ».

Enfin, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange sont décrits au chapitre 6, section 6.1. « Renseignements juridiques ».

4

Performance extra-financière

| | | | |
|---|------------|--|------------|
| 4.1. La stratégie de responsabilité sociale et environnementale | 316 | 4.4.4. Dialogue social | 390 |
| 4.1.1. Inspired to care : la stratégie de transformation durable | 317 | 4.4.5. Gestion des talents | 391 |
| 4.1.2. La responsabilité sociale et environnementale intégrée à la stratégie du Groupe | 320 | 4.4.6. Rémunération | 393 |
| 4.1.3. Conformité et réponses aux attentes des parties prenantes | 322 | 4.4.7. Fondation et citoyenneté d'entreprise | 395 |
| 4.2. Planet : préparer le futur | 326 | 4.4.8. Indicateurs de la performance sociale | 401 |
| 4.2.1. Climat : stratégie de transition | 326 | 4.5. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion | 405 |
| 4.2.2. Climat : Réduction des émissions carbone et adaptation des sites (scopes 1 et 2) | 332 | 4.6. Note méthodologique | 409 |
| 4.2.3. Climat : économie circulaire et réduction des émissions carbone des produits (scope 3) | 338 | 4.6.1. Modalités de dialogue et d'échange avec les parties prenantes | 409 |
| 4.2.4. Politique environnementale des opérations | 340 | 4.6.2. Risques et opportunités de transition climat | 414 |
| 4.2.5. Impact environnemental des opérations | 342 | 4.6.3. Spécificités relatives au périmètre de reporting environnemental et méthodologies de calcul des émissions de CO ₂ et des émissions de composés organiques volatils | 416 |
| 4.2.6. Technologies durables et alignement avec la taxonomie européenne | 347 | 4.7. Tables de concordance | 421 |
| 4.2.7. Indicateurs de la performance environnementale | 367 | 4.7.1. Déclaration de performance extra-financière | 421 |
| 4.3. Business : agir de manière responsable | 368 | 4.7.2. Index du contenu GRI et des Principes du Pacte Mondial | 423 |
| 4.3.1. Éthique des affaires | 368 | 4.7.3. Table de concordance Women's Empowerment Principles | 428 |
| 4.3.2. Sécurité au travail | 372 | 4.7.4. Table de concordance TCFD | 429 |
| 4.3.3. Sécurité des produits | 374 | 4.7.5. Table de concordance SASB – indicateurs du secteur transport, pièces détachées automobiles | 430 |
| 4.3.4. Chaîne de valeur responsable, dont plan de vigilance | 377 | 4.8. Informations relatives à l'allocation des fonds reçus de l'obligation verte émise par Faurecia | 431 |
| 4.3.5. Indicateurs de la performance sociétale | 382 | | |
| 4.4. People : générer un impact positif sur la Société | 383 | | |
| 4.4.1. Effectifs et engagement des salariés | 383 | | |
| 4.4.2. Diversité et inclusion | 385 | | |
| 4.4.3. Organisation apprenante | 388 | | |

4.1. La stratégie de responsabilité sociale et environnementale

La mobilité est au cœur de grands enjeux planétaires : urbanisation, croissance démographique, changements climatiques, rareté des ressources et mutations technologiques. Pour FORVIA, la mobilité est bien plus qu'un simple moyen de déplacement. Elle occupe une place centrale dans la vie des personnes, et doit leur permettre de se déplacer librement tout en étant respectueux de la planète. C'est pourquoi, en tant que septième équipementier automobile mondial de rang 1, FORVIA continue de se développer en intégrant les enjeux de développement durable.

En 2022, FORVIA est devenue la première entreprise mondiale du secteur automobile à être certifiée par la nouvelle norme SBTi Net-Zero. Le Groupe est engagé à

atteindre la neutralité carbone à 2045 pour la totalité de ses émissions. Si la durabilité et la responsabilité sont des convictions partagées par Faurecia et HELLA depuis de nombreuses années, cette certification pionnière est le marqueur d'une stratégie de durabilité ambitieuse et commune.

L'ambition du Groupe est déclinée en actions à travers une feuille de route RSE, appelée *Inspired to care*, ponctuée d'objectifs cibles suivis. Elle s'appuie sur les grands cadres de référence internationaux, le dialogue continu avec les parties prenantes et la conformité réglementaire. Elle mobilise plus de 150 000 collaborateurs et les partenaires du Groupe autour des enjeux prioritaires du climat, de l'éthique et de la sécurité des produits.

4.1.1. *Inspired to care* : la stratégie de transformation durable

4.1.1.1. Les convictions de développement durable



FORVIA est convaincu de jouer un rôle clé et d'être en mesure d'entraîner un changement positif face aux grands enjeux planétaires. Le Groupe souhaite avoir un impact positif sur la société et la planète et s'engage à :

- réduire son empreinte CO₂ et en proposant des solutions de mobilité durable ;
- investir dans la technologie et les nouveaux modèles d'entreprise ;
- engager un dialogue ouvert, responsable et équilibré avec ses parties prenantes ;
- contribuer au développement économique et à la création de valeur sociale par l'embauche locale ;
- encourager la plus grande diversité possible dans ses processus de recrutement et de gestion des carrières, tout en favorisant des conditions de travail adaptées aux besoins individuels ;
- assurer la formation et l'évolution de carrière de ses employés.













4.1.1.2. La feuille de route




Guidée par les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, la stratégie de développement durable de FORVIA *Inspired to care* est structurée autour de trois piliers : *Planet, Business, People*. Elle est déployée à l'aide d'une feuille de route.

Actualisée en 2022, cette feuille de route présente les engagements de FORVIA et les plans d'actions, les objectifs et indicateurs de suivis associés. Elle est déployée en interne par les équipes, et les résultats sont mesurés au regard des attentes et des engagements du Groupe vis-à-vis de ses parties prenantes.

4 Performance extra-financière

La stratégie de responsabilité sociale et environnementale

| Engagements | Projets phares | DPEF (1) | Feuille de route RSE FORVIA |
|--|--|----------|-----------------------------|
|  | | | |
| Empreinte environnementale des opérations (scopes 1 & 2)  | <ul style="list-style-type: none"> Pilotage de la stratégie de neutralité CO₂ sur tous les sites Déploiement et pilotage de la politique environnementale à travers le Faurecia Excellence System Certifications ISO 14001 Réduction de la consommation d'énergie et récupération de la chaleur Utilisation d'énergies renouvelables | X | X |
| | | X | X |
| | | X | X |
| | | X | X |
| Économie circulaire des produits (scope 3)  | <ul style="list-style-type: none"> Pilotage de la stratégie de neutralité CO₂ sur toute la supply chain Analyse de cycle de vie d'innovations et de solutions Création d'une nouvelle division pour développer et produire des matériaux durables innovants et intelligents Deux initiatives pour accélérer le développement des solutions durables : <i>Interiors for the planet</i> et <i>Seats for the planet</i> Réparation électronique en partenariat avec les clients de l'industrie automobile | X | X |
| Investissements pour des technologies propres  | <ul style="list-style-type: none"> Développement des technologies hydrogène et des systèmes batterie pour une mobilité zéro émission Forvia est engagé à accroître ses activités alignées avec la taxinomie verte européenne Développement des technologies faibles émissions et pour la qualité de l'air Joint-venture sur l'hydrogène : Symbio, en partenariat 50/50 avec Michelin | X | |
|  | | | |
| Ethiques des affaires  | <ul style="list-style-type: none"> Publication de la politique Droits Humains Communication sur la procédure d'alerte pour les salariés et les sous-traitants Formation à l'éthique, la conformité et l'anti corruption Démarche de prévention de l'évasion fiscale et de la corruption | X | X |
| Sécurité  | <ul style="list-style-type: none"> Programme qualité zéro défaut des produits et de la satisfaction totale des clients Déploiement et pilotage de la sécurité au travail à travers le Faurecia Excellence System Programme CARE pour renforcer la culture de la sécurité et de l'ergonomie au travail | X | X |
| Chaîne de valeur responsable  | <ul style="list-style-type: none"> Politique d'achats responsables et de Droits Humains de Faurecia Évaluation RSE des fournisseurs en partenariat avec EcoVadis Pilotage de la stratégie neutralité CO₂ sur la chaîne de valeur | X | X |
| | | X | X |
|  | | | |
| Organisation apprenante  | <ul style="list-style-type: none"> Dispositif de formation pour l'ensemble des collaborateurs Programmes de coaching et de mentoring pour les managers et professionnels | X | X |
| | | | X |
| Diversité et inclusion  | <ul style="list-style-type: none"> Programme pour le recrutement et la promotion des talents femmes Formation à la diversité et à l'inclusion, notamment sur les biais inconscients Enquête annuelle de satisfaction et d'engagement des salariés | | X |
| | | | |
| | | | |
| Actions locales et solidaires  | <ul style="list-style-type: none"> Faurecia a lancé une plateforme digitale de volontariat pour promouvoir l'engagement solidaire de ses collaborateurs La Fondation Faurecia devient la Fondation FORVIA La Fondation Faurecia a sélectionné 21 nouveaux projets de solidarité dans le monde | | |

| Indicateurs de performance ⁽¹⁾ | 2019 année de référence | | 2021 | | 2022 ⁽²⁾ | | Cible 2025 | Cible 2027 | Cible 2030 |
|---|-------------------------|--------|-----------------------|--------|---------------------|----------------|------------|------------|------------|
| | Faurecia | FORVIA | Faurecia | FORVIA | Faurecia | FORVIA | | FORVIA | |
|  | | | | | | | | | |
| Émissions de CO ₂ scope 1 et 2 (Mt CO ₂ eq) | 0,86 | 1,21 | 0,70 | 1,04 | 0,60 ✓ | 0,83 ✓ | Neutralisé | - | - |
| Intensité CO ₂ (t éq. CO ₂ scope 1 & 2/M€ de chiffre d'affaires) | 47 | 48 | 45 | 47 | 32 ✓ | 33 ✓ | - | - | - |
| Intensité énergétique des bâtiments (MWh scope 1 & 2 /M€ de chiffre d'affaires) | 121 | 125 | 120 ✓ | 125 | 95 ✓ | 101 ✓ | - | - | - |
| Intensité de déchets (tonnes/M€ de chiffre d'affaires) | 15 | - | 13,3 ✓ | - | 10,6 ✓ | 8,9 ✓ | -28% | -34% | - |
| Intensité en eau (m ³ /M€ de chiffre d'affaires) | 176 | - | 174,9 | - | 122,3 | 126,3 | - | - | - |
| Émissions de CO ₂ scope 3 contrôlé (Mt éq.CO ₂) (hors utilisation des produits vendus) | 8,57 | 11,81 | 7,35 | 10,60 | 9,05 ✓ | 11,98 ✓ | - | - | -45% |
| Part du chiffre d'affaires aligné avec la taxonomie | - | - | - | - | 21,6% ✓ | - | - | - | - |
|  | | | | | | | | | |
| Part d'employés ciblés formés sur le Code éthique | 93 % | - | 95 % ✓ | - | 96,7 % ✓ | - | 100 % | - | - |
| Nombre d'accidents avec et sans arrêt de travail par million d'heures travaillées (indicateur FR1t) | 2,05 | - | 1,33 ⁽³⁾ ✓ | - | 1,47 ✓ | 2,08 ✓ | - | 1,5 | - |
| Part du volume d'achats directs ayant fait l'objet d'une évaluation de la performance RSE (représentant environ 2 000 fournisseurs directs) | 80 % | - | 97 % | - | 93 % ✓ | - | 95 % | - | - |
| Part de fournisseurs intégrés au panel évalués par EcoVadis | 80 % | - | 86 % ✓ | - | 77 % ✓ | - | 95 % | - | - |
| Score Ecovadis minimum des fournisseurs du panel | 30/100 | - | 35/100 | - | 40/100 | - | 55/100 | - | - |
|  | | | | | | | | | |
| Nombre d'heures de formation par an et par salarié | 21,6 h | - | 22,6 | - | 22,9 | - | - | - | 25 h |
| Part des femmes parmi le top 300 des leaders | 15 % | - | 21 % | - | 23 % | - | - | 25 % | 30 % |
| Part de femmes parmi les managers et professionnels recrutés à l'extérieur | 30 % | - | 36,1 % | - | 35,4 % | - | - | - | - |
| Part de femmes parmi les managers et professionnels | 24,4 % | - | 27 % | - | 28,9 % | 27,3 % | - | 30 % | 35 % |
| Part de salariés non européens parmi le top 300 des leaders | 34 % | - | 33 % | - | 35 % | - | - | - | - |
| Index d'engagement des salariés basé sur l'enquête annuelle réalisée auprès de tous les salariés | 64 % | - | 73 % | - | 73 % ✓ | - | - | - | - |
| Part de salariés impliqués dans des actions sociétales locales | 10 % | - | 12 % | - | 15 % | - | - | - | - |

(1) DPEF : indicateurs clés de performance liés aux risques extra financiers, intégrés à la cartographie des risques Groupe (voir chapitre 2) et répondant à la Déclaration de Performance Extra Financière.

(2) ✓ : indicateurs clés de performance audités par Mazars.

(3) Ces données n'intègrent pas les périmètres SAS Automotive, acquisition réalisée en 2020. L'indicateur FR1t intégrant SAS est de 1,49 en 2021.

4.1.2. La responsabilité sociale et environnementale intégrée à la stratégie du Groupe

4.1.2.1. Des risques extra-financiers intégrés

Faurecia a réalisé en 2018, une analyse de matérialité en consultant un groupe de travail interne et pluridisciplinaire issu de plusieurs départements et une vingtaine de parties prenantes externes. L'univers des enjeux extra-financiers du Groupe a été construit au regard de ceux retenus par les sociétés paires du secteur automobile, et des recommandations du *Sustainability Accounting Standards Board* (SASB) et de la Plateforme Française de l'Automobile (PFA). Chaque partie prenante a ensuite évalué les risques selon une méthodologie commune de fréquence et de gravité. Cette analyse de matérialité est mise à jour de façon bisannuelle par le groupe de travail du Comité exécutif en charge de la transformation durable. Sa mise à jour, en 2022, a intégré les risques liés au plan de vigilance de FORVIA.

Sur la base de cette analyse de matérialité, FORVIA a dressé la liste de ses risques et opportunités extra-financiers pour répondre à sa déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF). Ces enjeux sont inscrits également dans sa feuille de route de développement durable, *Inspired to care*, à laquelle sont associés des objectifs, indicateurs de suivi et plans d'action. Cette feuille de route est suivie chaque trimestre par un groupe de travail du Comité exécutif en charge de la transformation durable.

Les risques extra-financiers sont identifiés au sein de la cartographie des risques du Groupe et le dispositif de gestion du risque de l'entreprise appelé ERM permet d'en assurer leur maîtrise (cf. chapitre 2 « Facteurs et maîtrise du risque » du présent Document d'enregistrement universel). Ils sont revus annuellement par le Comité d'audit du Conseil d'administration, et chaque trimestre par le Comité exécutif et le Comité des risques Groupe, incluant la directrice du développement durable.

4.1.2.2. Gouvernance et pilotage de la transformation durable

La stratégie de transformation durable fait l'objet d'un suivi stratégique et opérationnel régulier par le Comité exécutif via un groupe de travail dédié, et le Conseil d'administration.

■ **Le Comité des nominations, de gouvernance et de développement durable du Conseil d'administration de Faurecia examine la performance de transformation durable du Groupe, à travers :**

- l'analyse des risques extra-financiers ;

- la revue de la performance de transformation durable ;
- l'échange sur les orientations de la stratégie de transformation durable.

■ **Le groupe de travail transformation durable du Comité exécutif de Faurecia définit et oriente la stratégie de transformation durable, à travers :**

- la définition de la feuille de route de développement durable et de ses plans d'actions associés ;
- l'échange sur l'intégration du développement durable à la stratégie du Groupe ;
- le pilotage de la performance de développement durable et du plan de vigilance.

Ce groupe de travail se réunit tous les trimestres. En 2022, il a intégré le représentant HELLA en charge du développement durable.

■ **Les activités du Groupe présentent annuellement au Comité exécutif leur plan stratégique à trois ans.** Ce plan intègre à la fois la feuille de route *business* (planification, budget, ressources, KPIs, etc.) et les enjeux de développement durable en particulier à travers les enjeux de Climat (consommation d'énergie et émissions CO₂e).

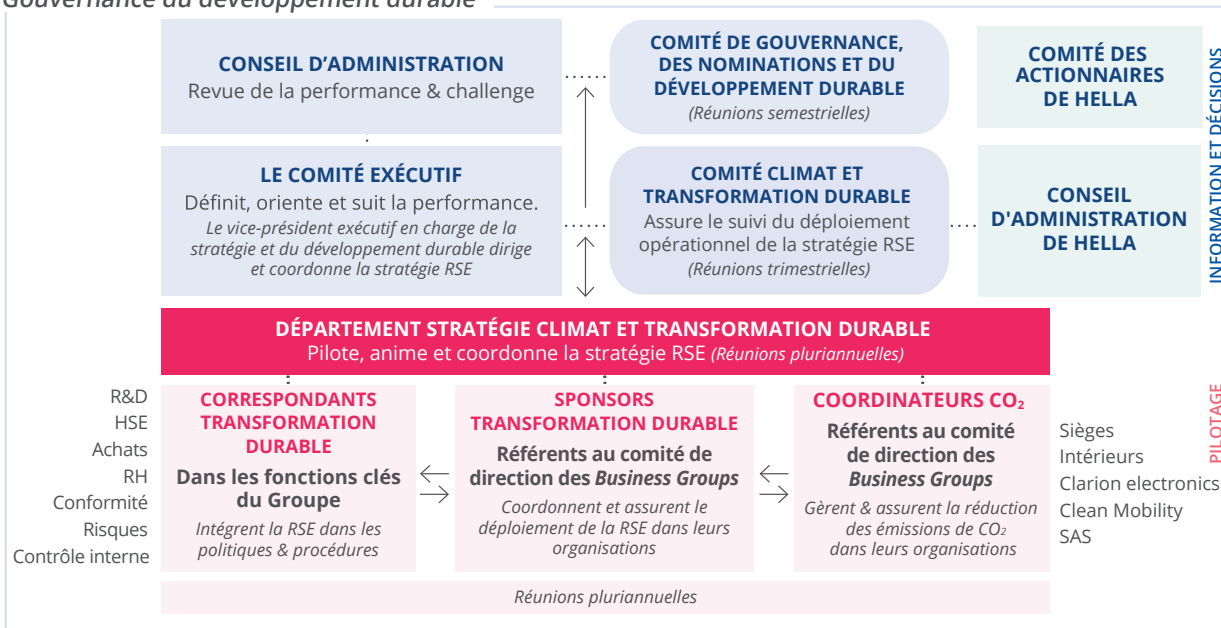
■ **Le département stratégie climat et transformation durable de Faurecia pilote, anime et coordonne la stratégie de développement durable du Groupe.** Le département rend compte de l'avancement de la feuille de route *Inspired to care* au Vice-Président en charge de la stratégie et du développement durable, membre du Comité exécutif de Faurecia.

■ **Le Comité RSE opérationnel suit la performance et met en œuvre les plans d'action associés.** Le Comité est composé de correspondants climat et de sponsors RSE au niveau de chaque fonction Groupe clé et des entités *Business*. Ils s'assurent de l'intégration de la RSE aux politiques et aux processus du Groupe et de la mise en œuvre de la RSE dans les fonctions et les activités *business*. Ils échangent et partagent annuellement sur :

- les nouvelles orientations de la stratégie durable ;
- les résultats des plans d'actions ;
- la cartographie des risques extra-financiers ;
- la revue de l'audit extra-financier annuel.

Enfin, la stratégie RSE est partagée par tous en interne.

Gouvernance du développement durable



4.1.2.3. Une rémunération variable indexée sur des critères de RSE

Les systèmes de rémunération variable sont alignés sur les objectifs stratégiques du Groupe et intègrent des critères de responsabilité sociale et environnementale.

| Cible | Rémunération variable à court terme | Rémunération variable à long terme |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Directeur général de Faurecia | <ul style="list-style-type: none"> 15 % de la rémunération variable liée aux résultats de neutralité carbone des scopes 1 & 2 Objectif qualitatif lié au déploiement des convictions de développement durable et à la mise en place de la feuille de route durable. | <ul style="list-style-type: none"> 10 % des actions de performance liées à des objectifs de diversité de genre |
| <ul style="list-style-type: none"> Top 300 des leaders de Faurecia | <ul style="list-style-type: none"> 15 % de la rémunération variable liée aux résultats de neutralité carbone des scopes 1 & 2 | <ul style="list-style-type: none"> 10 % des actions de performance liées à des objectifs de diversité de genre |
| <ul style="list-style-type: none"> 4 800 managers de Faurecia | <ul style="list-style-type: none"> 15 % de la rémunération variable liée aux résultats de neutralité carbone des scopes 1 & 2 | |
| <ul style="list-style-type: none"> HELLA Management Board | <ul style="list-style-type: none"> 10 % de la rémunération variable 2022 liée à la sécurité des hommes et à l'énergie | <ul style="list-style-type: none"> 25 % des objectifs de rémunération seront liés en 2023 aux objectifs CO₂ et de diversité de genre |

4.1.3. Conformité et réponses aux attentes des parties prenantes

4.1.3.1. Cadres internationaux et expertises externes



FORVIA veille à respecter les bonnes pratiques environnementales, sociales et sociétales et adhère pour cela aux normes et standards internationaux reconnus. Le Groupe s'appuie également sur des partenaires et des méthodologies reconnus en matière de RSE pour développer sa stratégie climat, accompagner et contrôler sa chaîne logistique et protéger la biodiversité, ainsi que sur des cadres de reporting internationaux pour assurer sa transparence.

■ La stratégie RSE de FORVIA participe aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD).

Adoptés en 2015 par 193 pays aux Nations Unies, les 17 Objectifs de Développement Durable constituent un plan d'action pour une transition juste vers un développement durable d'ici 2030. FORVIA soutient ces ambitions et y contribue à travers sa stratégie RSE.

planet



6. EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

Efficacité dans l'utilisation de l'eau.



7. ÉNERGIE PROPRE ET À COÛT ABORDABLE

Production d'énergie renouvelable sur site et approvisionnement externe.



12. CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Gestion durable des déchets.



13. MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Réduction de l'empreinte CO₂ de FORVIA pour atteindre la neutralité CO₂ d'ici 2030.

business



3. BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Lutte contre la mortalité et les accidents de la route via la politique qualité et sécurité des produits de FORVIA.



8. TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Respect et promotion des principes internationaux relatifs aux droits de l'homme et droit du travail sur l'ensemble de la chaîne de valeur.



10. INÉGALITÉS RÉDUITES

Lutte contre la discrimination.



11. VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

Innovation en matière de qualité de l'air particulièrement adaptée aux zones urbaines.



12. CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Eco-conception des produits et économie circulaire.



13. MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Développement de solutions pour une mobilité zéro émission sur l'ensemble du cycle de vie.



17. PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

Partenariats pour l'innovation durable avec des acteurs clés des secteurs industriels et technologiques.

people



3. BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Application sans compromis des politiques de sécurité au travail et de prévention des risques.

Soutien aux employés et à leurs familles durant la pandémie.



4. ÉDUCATION DE QUALITÉ

Formation et développement des compétences des collaborateurs, notamment via son université interne.

Soutien aux initiatives locales solidaires en faveur de l'éducation.



5. ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

Promotion et développement spécifiques des femmes.

Lutte contre les discriminations et pour l'égalité professionnelle.



8. TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Prévention active des accidents du travail et des maladies professionnelles.



10. INÉGALITÉS RÉDUITES

Développement des actions sociétales locales.



17. PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

Engagement sociétal avec les communautés locales et les ONG.



■ Les engagements RSE de FORVIA basés sur les normes, principes et cadres internationaux reconnus :

Planet



En 2022, FORVIA est devenue **la première entreprise automobile au monde à être certifiée par la nouvelle norme Net-Zero de l'initiative Science Based Targets**. FORVIA a pour objectif d'atteindre la neutralité carbone à 2045 pour la totalité de ses émissions.



Depuis 2019, Faurecia applique les recommandations de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosure*.



FORVIA fait partie des membres exécutifs du Conseil de l'hydrogène. Le Conseil de l'hydrogène est une initiative mondiale de grandes entreprises des secteurs de l'énergie, des transports et de l'industrie qui ont une vision commune et une ambition à long terme pour l'hydrogène afin de favoriser la transition énergétique.



Faurecia est engagé depuis plus de cinq ans dans la gouvernance du Movin'on Lab. Créé par Michelin, Movin'on Lab est un *Think and Do Tank* innovant et collaboratif qui vise à promouvoir une vie meilleure grâce à la mobilité durable.



En 2017, Faurecia figurait parmi les grandes entreprises françaises à signer le French Business Climate Pledge pour agir concrètement contre le changement climatique.



Depuis 2021, Faurecia est membre de la coalition dirigée par sept ONG : BSR, CDP, CERES, CLG Europe, Climate Group, The B Team et WBCSD. Elle vise à accélérer le leadership climat des entreprises et stimuler l'ambition politique afin d'accélérer la transition vers une économie Net-Zero.

Business



FORVIA est membre de l'association française des Entreprises pour l'Environnement, qui regroupe 50 grandes entreprises françaises et internationales désireuses de mieux prendre en compte l'environnement dans leurs décisions stratégiques et dans leur gestion quotidienne.



L'analyse et la maîtrise des risques environnementaux locaux du Groupe sont basées sur les normes ISO 14001. En 2022, 90 % des sites de production FORVIA, ayant plus de deux ans d'activités, sont certifiés ISO 14001.



En 2022, 100 % de sites FORVIA sont certifiés par la norme internationale de systèmes de management de la qualité dans l'industrie automobile.

Notations ESG de Faurecia



BBB

sur une échelle de AAA à CCC



FTSE4Good

4/5

Listé dans la série d'indices



C

sur une échelle de A+ à D-



64/100



Côté à **l'EURONEXT CAC 40 ESG®**

People



UN Global Women's Empowerment Principles ■

FORVIA est signataire depuis 2020 des principes du WEP, une initiative établie par le Pacte Mondial des Nations Unies et ONU Femmes. Faurecia s'engage à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur le lieu de travail.



Happy Index Trainees ▲

Faurecia est certifié *Happy Index Trainees*, une certification valorisant les entreprises qui prennent soin de l'accueil, de l'accompagnement et de la gestion de leurs stagiaires, alternants et VIE.



Catégorie de risque
"Low risk"
No. 2 dans le secteur
des pièces automobiles

ecovadis
74/100

Dans le TOP 1%
de sa catégorie



CLIMAT

A-

WATER

B

SUPPLIER

A

Sur une échelle
de A à D

Transversal



ODD ■

FORVIA soutient fortement les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies en les intégrant dans son analyse de matérialité.



Pacte Mondial ■

Signataire depuis 2004 des 10 principes du Pacte Mondial, une initiative des Nations Unies lancée en 2000, Faurecia renouvelle chaque année son adhésion et s'engage à promouvoir le respect des droits humains et des normes internationales du travail, de la préservation de l'environnement et de la lutte contre la corruption.



Global Reporting Initiative (GRI) ◆

Faurecia prépare sa déclaration de performance extra-financière et son reporting conformément aux standards de la GRI, option Core.



Sustainability Accounting Standards Board (SASB) ◆

L'analyse des enjeux extra-financiers du Groupe a été faite en comparaison avec un univers de risque des pairs du secteur automobile et sur la base des recommandations faites par le SASB.

ecovadis EcoVadis ◆

Depuis 2017, Faurecia mène avec son partenaire EcoVadis une évaluation annuelle approfondie de ses fournisseurs sur leurs pratiques éthiques, sociales et environnementales. En 2023, HELLA sera inclus dans le périmètre de cette évaluation.

■ Commitments ▲ Certifications

● Partnerships ◆ Transparency

4.1.3.2. Déclaration de performance extra-financière (DPEF) et devoir de vigilance

Le présent chapitre sur la performance durable répond :

- aux exigences issues de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et du décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 instituant une déclaration de performance extra-financière, détaillée notamment aux articles L. 225-102-1 et R. 225-105 et suivants du Code de commerce (cf. 4.7.1) ;
- aux exigences de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance (cf. 4.3.4.4).

4.1.3.3. Dialogue continu avec les parties prenantes



GRI GRI 102-40, GRI 102-42, GRI 102-43, GRI 102-44

Le dialogue avec les parties prenantes est moteur de l'engagement de FORVIA et constitue un facteur clé de son ancrage local. Il implique les différents métiers et fonctions du Groupe, qui contribuent à une démarche proactive et constructive. L'écoute et le dialogue sont ainsi des éléments clés pour apporter des solutions pertinentes et adaptées à l'ensemble des parties prenantes avec lesquelles le Groupe agit dans le cadre de ses activités.

En outre, ils permettent à FORVIA de mieux intégrer leurs attentes et les enjeux associés à sa stratégie globale et locale.

FORVIA mène donc une politique d'échange structurée et proactive avec l'ensemble de ses parties prenantes (cf. 4.6.1).

4.2. Planet : préparer le futur

Acteur majeur de la Mobilité Durable, FORVIA vise la neutralité en CO₂ à 2025 pour ses émissions scopes 1 et 2 et une réduction de 45 % de ses émissions scope 3 à 2030, en se concentrant sur trois leviers principaux : « utiliser moins », « utiliser mieux » et « utiliser plus longtemps ».

FORVIA a commencé à réduire l'empreinte CO₂ de tous ses sites grâce aux économies d'énergie et à l'utilisation d'électricité bas carbone. Dans le même temps, Faurecia réduit l'empreinte de ses activités grâce à des produits repensés utilisant des intrants durables, notamment des matériaux recyclés et de la biomasse.

Engagé dans l'économie circulaire, FORVIA investit et intègre chaque fois que possible des matériaux recyclés dans ses produits, et permet la remise à neuf et le rallongement de la durée de vie de ses systèmes actuels et futurs. Enfin, FORVIA propose des solutions durables innovantes pour la Mobilité Durable grâce auxquelles des émissions de CO₂ seront évitées. Tout en investissant pour l'avenir, le Groupe s'engage à aider l'industrie automobile à évoluer vers la zéro émission, notamment grâce à son ambition de devenir un leader dans la technologie de l'hydrogène.

4.2.1. Climat : stratégie de transition



4.2.1.1. Trajectoire climat



FORVIA a pour ambition d'atteindre la neutralité CO₂ en 2045 pour la totalité de ses émissions. Validé par la norme SBTi Net-Zero, cet objectif est jalonné de deux objectifs. Le premier vise la neutralité CO₂ des opérations (scopes 1&2) à partir de 2025. Le second fixe la réduction de 45 % de ses émissions sur le scope 3 d'ici à 2030. D'ici 2045, FORVIA s'attachera à neutraliser ses émissions résiduelles par des produits séquestrant le CO₂.

Le Vice-Président en charge de la stratégie climat et de la transformation durable assure le déploiement de cette trajectoire CO₂ au sein du Groupe, en assurant notamment la bonne cohérence de cette stratégie avec les autres enjeux environnementaux.

Certification SBTi Net-Zero



FORVIA est la première entreprise mondiale du secteur automobile dont la feuille de route en matière de neutralité CO₂ a été validée par l'initiative Science Based Targets (SBTi) selon son nouveau standard « zéro émission nette »

Publié en octobre 2021, le standard zéro émission nette de SBTi fournit un cadre de compréhension commun, fondé sur la science, de la notion de « zéro net », il s'applique à tous les secteurs, partout dans le monde. Pour être certifiées selon cette nouvelle norme, les entreprises doivent atteindre l'objectif de neutralité CO₂ au plus tard en 2050 et réduire leurs émissions au rythme et à l'échelle requis pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C à la fin du siècle par rapport à la période pré-industrielle.

L'engagement de FORVIA, de réduire ses émissions de 90 % sur les scopes 1, 2 et 3 et de neutraliser les émissions résiduelles d'ici 2045, a été approuvé selon la norme SBTi **Net-Zero**.

La feuille de route de FORVIA approuvée par la norme SBTi *Net-Zero*



- 80% des émissions de CO₂ scopes 1 et 2 d'ici 2025

En 2020, FORVIA s'est fixé l'objectif de devenir neutre en CO₂ pour ses opérations d'ici 2025. Sa feuille de route a été évaluée et approuvée par la *Science Based Target* (SBTi) avec un engagement de - 80 % sur ce périmètre. Ce qui est conforme avec l'objectif de l'Accord de Paris de 2015 de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

- 45 % des émissions de CO₂ scope 3 d'ici 2030

Pour réduire les émissions de CO₂ en amont, liées à ses produits, le Groupe développe des matériaux à empreinte CO₂ ultra faible. En 2022, FORVIA a créé une nouvelle filiale MATER'ACT pour le développement de matériaux de pointe durables. FORVIA mobilise également son écosystème de partenaires, y compris ses fournisseurs, pour converger vers un avenir net zéro. FORVIA a été noté "A" par *CDP Suppliers* pour l'excellent engagement de ses fournisseurs dans sa feuille de route de neutralité CO₂.

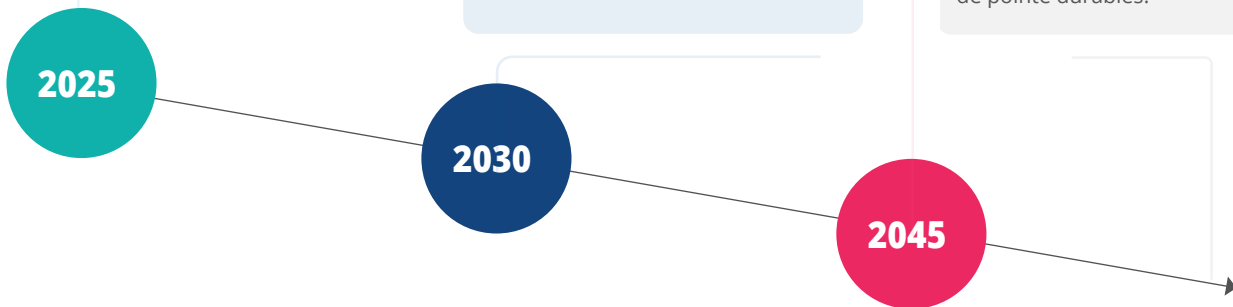
Pour réduire les émissions de CO₂ en aval liées à la phase d'utilisation de ses produits, le Groupe travaille notamment sur les solutions d'allègement et l'eco-conception, ainsi que sur la recyclabilité en fin de vie, contribuant ainsi à l'économie circulaire.

Zéro émissions nettes de CO₂ d'ici 2045

FORVIA s'engage à réduire ses émissions absolues de CO₂ scopes 1, 2 et 3 de 90 % d'ici 2045, une cible qui répond à la norme la plus ambitieuse de la SBTi.

Neutraliser les 10 % d'émissions de CO₂ restant

Les émissions résiduelles de CO₂, s'élevant à 10 %, seront compensées par absorption, ce qui signifie que le CO₂ de l'atmosphère sera séquestré dans des matériaux durables, tels que les plastiques. C'est l'une des fonctions de MATER'ACT, la nouvelle filiale de FORVIA pour le développement de matériaux de pointe durables.



Inspired to care

| | 2019 | | 2021 | | 2022 | | CIBLES | | |
|---|----------|--------|----------|--------|-------------|--------------|--|-------------|-------------|
| | Faurecia | FORVIA | Faurecia | FORVIA | Faurecia | FORVIA | FORVIA 2025 | FORVIA 2027 | FORVIA 2030 |
| DPEF Émissions de CO ₂ scopes 1 et 2 (MtCO ₂ eq) | 0,86 | 1,21 | 0,70 | 1,04 | 0,60 | 0,83 | Neutralité CO ₂ en production | | |
| DPEF Émissions de CO ₂ scopes 3 (hors utilisation des produits vendus) (MtCO ₂ eq) | 8,57 | 11,81 | 7,35 | 10,60 | 9,05 | 11,98 | - 45 % (en absolu) | | |
| Intensité CO ₂ (scope 1 & 2 en tCO ₂ eq/M€ de chiffre d'affaires) | 47 | 48 | 45 | 47 | 32 | 33 | - | - | - |

4.2.1.2. Émissions de gaz à effet de serre FORVIA



Faurecia mesure depuis 2012 ses émissions directes (scope 1) (1) et indirectes (scope 2) (2) et inclut depuis 2016 ses émissions liées à l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe, c'est-à-dire l'amont et l'aval de son activité propre (scope 3) (3). Les émissions affichées cette année incluent HELLA.

En 2022, FORVIA a mis à jour son bilan carbone annuel, avec l'assistance de la société Deloitte. Plusieurs améliorations méthodologiques ont été réalisées afin d'affiner les estimations, notamment sur les postes significatifs du bilan carbone (cf. partie « méthodologie de calcul des émissions de CO₂ »). La contribution de FORVIA aux émissions de gaz à effet de serre mondiales en 2022 est estimée à 38,9 MtCO₂eq (scopes 1, 2 et 3), soit une augmentation de 6 % par rapport à 2019 (empreinte recalculée suivant les règles du GHG protocol).

Pour l'année 2022, les émissions CO₂ directes et indirectes (scope 1 et 2) de FORVIA s'élèvent à environ 830 000 tonnes de CO₂ équivalent, soit une baisse de 31 % par rapport à 2019. Cette réduction des émissions a été portée par une baisse de la consommation d'énergie (-27% sur le scope 1, -14% sur le scope 2) et des facteurs d'émission sur le scope 2 (-22% en moyenne pondérée) lié à une collecte de facteurs d'émission de fournisseurs sur une partie du périmètre, la consommation d'électricité de sources renouvelables de quelques sites via des PPA ou la production sur site, et enfin la décarbonation des réseaux électriques nationaux.

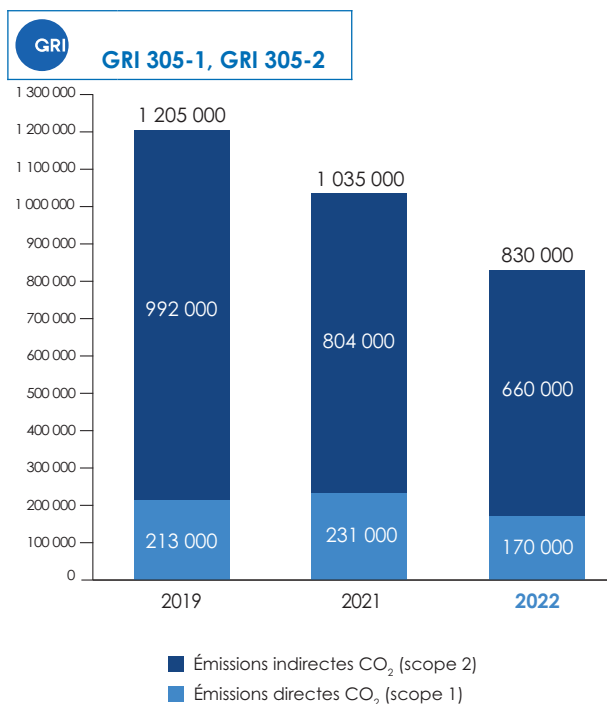
Les émissions des scopes 1 et 2 représentent environ 2 % du total de l'empreinte CO₂ du Groupe.

DPEF Intensité CO₂ scope 1 & 2 de FORVIA en 2022 : 33 tonnes équivalent CO₂/ M€ de chiffre d'affaires (ventes externes).

L'intensité CO₂ scope 1 et 2 de FORVIA est en baisse de 32 % par rapport à 2019 (48 tonnes de CO₂eq/M€ de CA) et de 31% par rapport à 2021 (47 tCO₂eq/M€ de CA) du fait de la baisse des émissions et d'une augmentation du chiffre d'affaires de FORVIA.

A noter : L'année 2019 intègre les émissions de FCE et SAS de novembre 2018 à octobre 2019, et de Hella de janvier à décembre 2019 (12 mois) pour être aligné avec le GHG Protocol. Les chiffres d'affaires utilisés correspondent aux périodes de reporting énergétique sauf pour Hella où les chiffres d'affaires en 2019 et 2021 sont ceux publiés pour la période allant de juin à mai (sans BHS en 2019 et 2021). Pour FCE, une estimation du chiffre d'affaires de novembre 2018 à mars 2019, avant l'intégration dans les comptes de Faurecia des entités acquises, a été réalisée à partir des mois suivants.

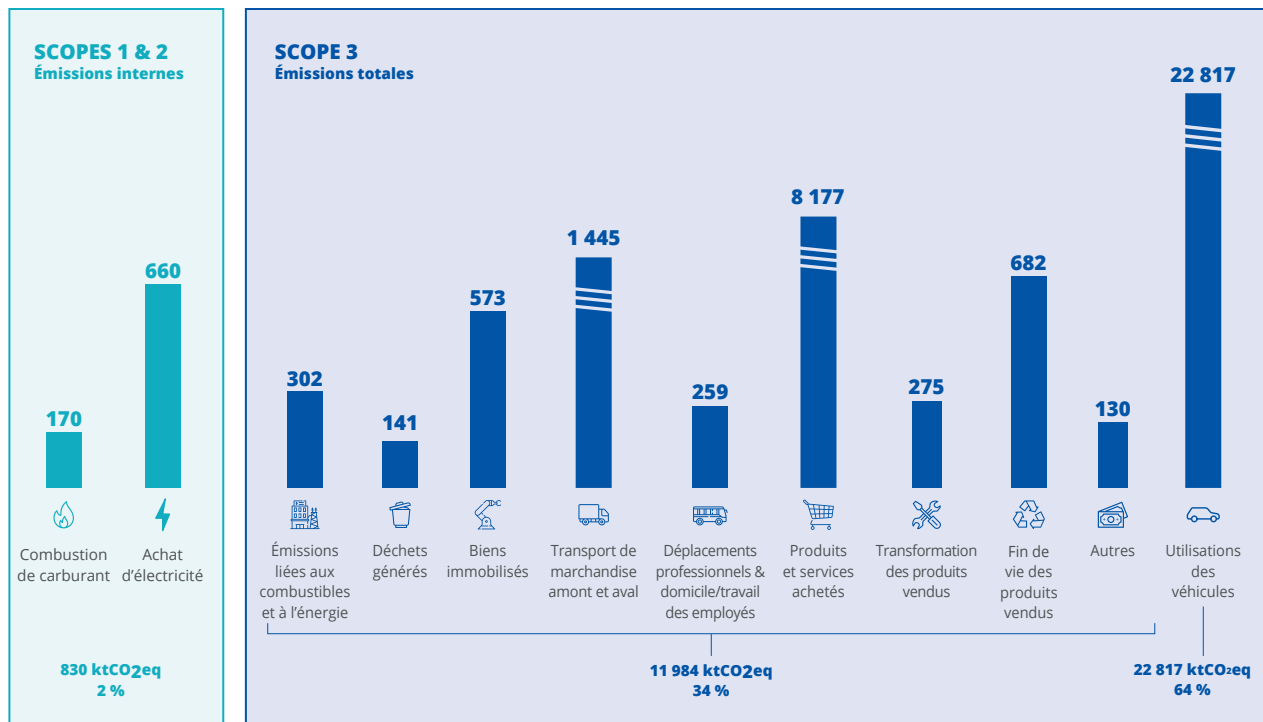
DPEF Bilan des émissions de gaz à effet de serre FORVIA en tonnes équivalent CO₂ – scopes 1 & 2



(1) Scope 1 : Les émissions directes correspondent principalement à la combustion d'énergies fossiles consommées par les sites et véhicules de fonction opérés par FORVIA. Elles incluent également les émissions liées à la consommation de gaz frigorifiques.
 (2) Scope 2 : les émissions indirectes correspondent à la consommation d'énergie (électricité, chaleur) que l'entreprise utilise mais ne produit pas.
 (3) Pour plus d'informations, voir sous-section 4.6.3.2 « Méthodologie de calcul des émissions CO₂ ».

Répartition des émissions de CO₂ de FORVIA en 2022, liées aux combustibles, à l'énergie et aux investissements

En kt équivalent CO₂



2025

OBJECTIF
Neutralité CO₂
scopes 1 et 2

Énergie propre

- Production sur site d'énergie renouvelable
- Approvisionnement externe en énergie renouvelable

Économie d'énergie

- Digitalisation et actionneurs intelligents
- 100 millions d'euros d'investissements pour réaliser cet objectif

2030

OBJECTIF
-45 % des émissions
de CO₂, scope 3

Utiliser moins

- Solutions d'allègement
- Eco-conception

Utiliser mieux

- Fabrication verte
- Matériaux recyclés
- Matériaux bio-sourcés

Utiliser plus longtemps

- Recyclabilité
- Modularité

Répartition détaillée des émissions (tCO₂eq) – scope 1, scope 2 et scope 3

En application des recommandations du *GHG protocol*, les émissions de CO₂ relatives à l'année de référence 2019 et à l'année 2021 ont été recalculées afin de prendre en compte les évolutions de périmètres et les améliorations méthodologiques (voir la section 4.6.3.2. méthodologie de calcul des émissions de CO₂).

| | | Baseline (2019) | | 2021 | | 2022 | | Niveau d'incertitude | | |
|---------------------------|---|--|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|----------------------|-------------------|-------|
| | | Faurecia | FORVIA | Faurecia | FORVIA | Faurecia | FORVIA | | | |
| Scope 1 | Scope 1 émissions directes | 156 000 | 213 000 | 173 000 | 231 000 | 121 000 | 170 000 | bas | | |
| | Scope 2 émissions indirectes | 707 000 | 992 000 | 526 000 | 804 000 | 478 000 | 660 000 | bas | | |
| Scope 2 | SCOPES 1 ET 2 (ÉMISSIONS INTERNES) | 863 000 | 1 205 000 | 699 000 | 1 035 000 | 599 000 | 830 000 | BAS | | |
| Scope 3 | Contrôlé | Amont | Produits et services achetés | 6 218 000 | 8 102 000 | 5 227 000 | 7 103 000 | 6 502 000 | 8 177 000 | moyen |
| | | | Biens immobilisés | 389 000 | 614 000 | 253 000 | 530 000 | 304 000 | 573 000 | haut |
| | | | Émissions liées aux combustibles et à l'énergie | 245 000 | 359 000 | 208 000 | 319 000 | 203 000 | 302 000 | bas |
| | | | Transport de marchandise amont et distribution | 783 000 | 944 000 | 909 000 | 1 094 000 | 1 079 000 | 1 262 000 | moyen |
| | | Déchets générés | 186 000 | 202 000 | 121 000 | 134 000 | 119 000 | 141 000 | moyen | |
| | | Déplacements professionnels | 68 000 | 76 000 | 18 000 | 20 000 | 42 000 | 50 000 | moyen | |
| | | Déplacements domicile/travail | 176 000 | 230 000 | 137 000 | 179 000 | 175 000 | 209 000 | moyen | |
| | | Actifs en leasing amont | 50 000 | 58 000 | 54 000 | 62 000 | 58 000 | 65 000 | moyen | |
| | Aval | Transport de marchandise aval et distribution | 118 000 | 167 000 | 112 000 | 168 000 | 127 000 | 183 000 | moyen | |
| | | Transformation des produits vendus | 85 000 | 278 000 | 73 000 | 239 000 | 81 000 | 275 000 | haut | |
| | | Fin de vie des produits vendus | 228 000 | 681 000 | 219 000 | 668 000 | 331 000 | 682 000 | moyen | |
| | | Actifs en leasing aval | | | | | | | NA | |
| | | Franchises | | | | | | | NA | |
| | | Investissements | 23 000 | 96 000 | 23 000 | 80 000 | 26 000 | 65 000 | moyen | |
| | | SCOPES 1,2, ET 3 CONTRÔLÉ (EXCLUANT L'UTILISATION DES PRODUITS) | 9 432 000 | 13 012 000 | 8 053 000 | 11 631 000 | 9 646 000 | 12 814 000 | MOYEN | |
| | | Non Contrôlé | Utilisation des produits vendus dans la voiture | 19 240 000 | 23 776 000 | 14 029 000 | 18 148 000 | 18 627 000 | 22 817 000 | moyen |
| SCOPE 3 TOTAL | 27 809 000 | | 35 583 000 | 21 383 000 | 28 744 000 | 27 674 000 | 34 801 000 | MOYEN | | |
| SCOPES 1,2,3 TOTAL | 28 672 000 | | 36 788 000 | 22 082 000 | 29 779 000 | 28 273 000 | 35 631 000 | MOYEN | | |

Pour le scope 3.11 (utilisation des produits vendus), une méthodologie plus fine a pu être appliquée sur la *Business Group* FCM CVI grâce à l'obtention de données plus précises. La méthodologie appliquée est la même que pour les autres *Business Group* et que le reste de FCM. Jusqu'à maintenant, les données utilisées pour FCM CVI étaient des

moyennes par catégorie de produit. Ce changement méthodologique a entraîné un recalcul et une diminution importante des émissions de FCM CVI pour 2019 et 2021. Ce recalcul a été réalisé sur la base des volumes vendus par catégorie de produit.

4.2.1.3. Gouvernance climat



La responsabilité sur les questions liées au climat est prise au plus haut niveau de l'organisation de FORVIA. La gouvernance du climat est intégrée aux sujets de durabilité (cf. 4.1.2.2.). Les instances de gouvernance de Faurecia et d'HELLA sont responsables de la définition, du suivi et de l'examen de la stratégie et de la performance climat de FORVIA. Le Comité stratégie climat et transformation durable de FORVIA assure le suivi du déploiement de la stratégie climat.

Au niveau opérationnel, des coordinateurs CO₂ assurent le déploiement de la stratégie dans les fonctions et les différentes activités. Le réseau « pionniers » CO₂ rassemble quant à lui une centaine de collaborateurs dans toutes les Directions du Groupe pour animer la démarche auprès des collaborateurs (trophées, concours de bonnes pratiques...).

Les objectifs CO₂ sont intégrés aux critères de rémunération variable du directeur général, du top 300 des leaders de Faurecia et des 4 800 managers de Faurecia (cf. 4.1.2.3).

Le Groupe a également fixé un prix interne du CO₂ de 75 euros/tonne pour anticiper et guider le développement de ses nouveaux produits en intégrant l'impact CO₂.

4.2.1.4. Gestion des risques climat



GESTION DU RISQUE TRANSITION CLIMAT

La cartographie des risques climat est pleinement intégrée à la cartographie des risques du Groupe. Elle suit dans ce cadre le processus et le rythme de révision des risques Groupe (cf. 2.2.).

- L'univers des risques est actualisé annuellement sur la base de plusieurs données, notamment des entretiens avec les principales parties prenantes, suivant différentes catégories (stratégique, opérationnel, conformité, financier, etc.) et par niveaux de risque (majeur, secondaire, etc.).

- La cartographie des principaux risques est validée chaque année par le Comité exécutif de Faurecia, le Comité d'audit et le Conseil d'administration de Faurecia. Elle est revue trimestriellement par le Comité des risques Faurecia.
- En outre, le Comité d'audit du Conseil d'administration de Faurecia effectue un examen approfondi d'au moins quatre risques chaque année, le risque transition climat a été revu en 2022 par ce Comité.

Également identifié parmi les risques RSE retenus dans la Déclaration de Performance Extra-Financière (cf. 4.7.1), le risque de transition climat est audité par un tiers externe selon un niveau d'assurance modérée (cf. 4.5).

SCÉNARIOS CLIMAT ET STRATÉGIE DE RÉSILIENCE








Dans le cadre du projet de neutralité CO₂ lancé fin 2019, le Comité exécutif de Faurecia a pu évaluer trois scénarios prospectifs (économiques, sociaux et environnementaux) à horizon 2050 liés à l'impact du changement climatique. Ces scénarios ont permis au Comité exécutif de prendre en compte l'internationalisation des coûts de la transition climatique, puis de les intégrer à la matrice des risques du Groupe. Enfin, l'analyse de ces scénarios a permis de mieux éclairer les objectifs et la stratégie business du Groupe, en lien avec les ambitions à 2025 et 2030 du projet de neutralité CO₂.

En 2022, les scénarios ont été intégrés à la matrice des risques du Groupe.

Les scénarios ci-dessous ont été sélectionnés en fonction des processus de financement de la transition : secteur privé, États et/ou Institutions mondiales. Tous les scénarios ont des hypothèses communes en ce qui concerne le climat et la population en 2040 et diffèrent par le statut socio-économique et la trajectoire du réchauffement climatique vers 2080. Chacun correspond à une trajectoire climatique différente selon les hypothèses du GIEC (+ 1,5 °C/2,5 °C en 2080 [RCP 2,6], + 2,5 °C/3,5 °C en 2080 [RCP 4,5/6,0], + 3,5 °C/4,5 °C en 2080 [RCP 8,5]).

L'horizon temporel considéré est 2050, à mi-chemin entre les objectifs à 2025 et 2030 de Faurecia et les effets climatiques de 2080.

Ces scénarios ont été développés en 2020 en partenariat avec la *Toulouse School of Economics* et font l'objet d'une collaboration avec le Collège de France :

| |   |  Gouvernance globale |  Compétition complexe |  Monde extrême |
|--|---|---|--|---|
| Situation économique dans le monde en 2050 |  Gouvernance | <ul style="list-style-type: none"> Banque centrale du CO₂ / Banque mondiale du Climat (<i>Climate World Bank</i>) Cour internationale de l'environnement | <ul style="list-style-type: none"> Privé et national / les décideurs régionaux agissent Initiatives partagées + <i>free riders</i> (Gouvernements + entreprises) | <ul style="list-style-type: none"> Les fonds de pension et les fonds de santé influencent les marchés environnementaux (y compris CO₂) Les États décentralisent et désinvestissent les prestations de services publics |
| |  CO₂ | <ul style="list-style-type: none"> Banque centrale du CO₂ / Banque mondiale du Climat (<i>Climate World Bank</i>) Prix du CO₂ : 50-100 € (Prix « géré ») | <ul style="list-style-type: none"> CO₂ <i>Cap & Trade</i> pour les entreprises + amendes CO₂ fragmentées et taxes CO₂ à la frontière Prix du CO₂ : 30-200 € (Prix « variable dans le temps / périmètre ») | <ul style="list-style-type: none"> Peu de taxes régionales sur le CO₂ et peu de réglementations Prix du CO₂ : 0-1 000 € (marchés volatiles, prix « variable ») |
| |  Croissance | ++ | + | -/+ |
| Situation climatique dans le monde en 2080 |  Climat | + 1,5° / 2,5°C RCP 2.6 | + 2,5° / 3,5°C RCP 4.5/6.0 | + 3,5° / 4,5°C RCP 8.5 |

4.2.2. Climat : Réduction des émissions carbone et adaptation des sites (scopes 1 et 2)

GRI **GRI 103-1, GRI 103-2, GRI 103-3**

FORVIA s'est fixé l'objectif de neutralité CO₂ de ses sites d'ici à 2025 et déploie un programme de maîtrise des consommations d'énergie et de développement de l'énergie bas carbone.

Le Groupe a identifié quatre leviers pour atteindre son ambition :

1. les économies d'énergie, notamment par les compteurs intelligents, la digitalisation, la récupération et la valorisation de la chaleur issue des procédés de fabrication ;

2. la production sur sites d'énergie renouvelable (solaire) ;
3. le développement des énergies renouvelables par les contrats d'achats d'électricité à long terme (*Power Purchasing Agreements, PPA*) ;
4. l'électrification des procédés et de la production de chaleur ;

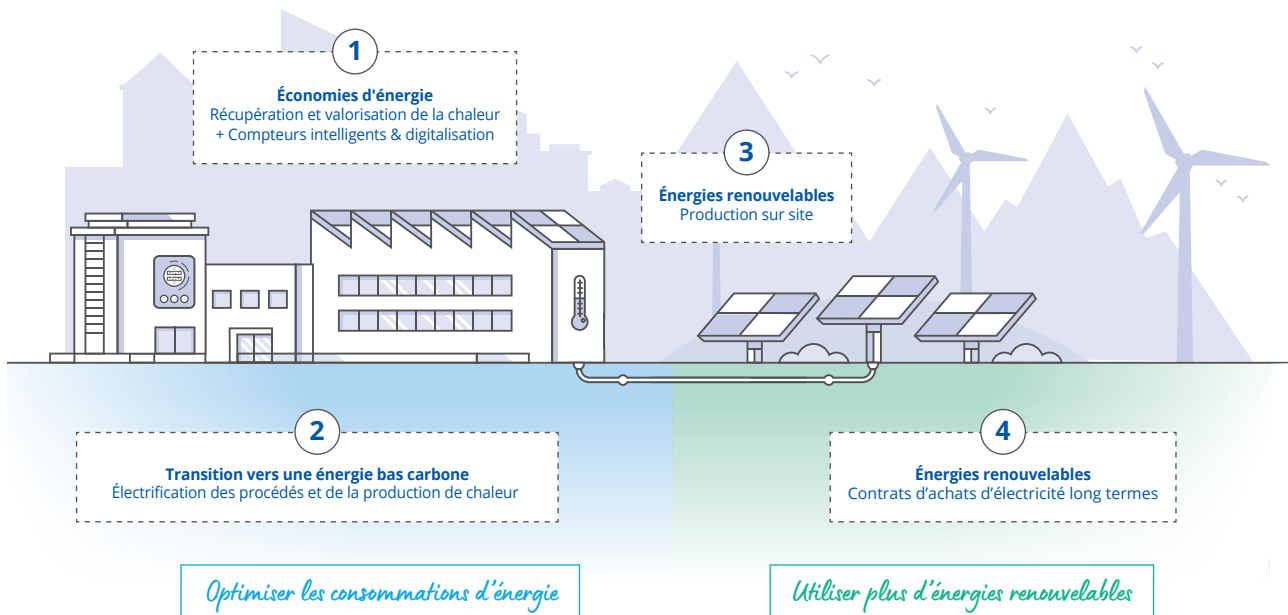
Pour le déploiement stratégique et opérationnel de chacun de ces axes, Faurecia a noué des partenariats avec des spécialistes reconnus pour leur expérience, leur compétence et leur implantation internationale :

- Engie, Schneider Electric et, depuis fin 2021, Green Yellow pour la récupération et la valorisation de la chaleur et les économies d'énergie ;
- KPMG, Engie et EDP pour la création d'installations solaires sur sites, soutenues par l'intermédiaire de contrats d'achats à long terme ;

- Schneider Electric comme conseiller exclusif pour l'achat d'électricité renouvelable hors site, sous forme de contrats d'achats d'électricité à long terme.

Ces partenariats couvrent toutes les usines de Faurecia à travers le monde et sont extensibles aux sites de HELLA.

Les actions de FORVIA pour atteindre la neutralité CO₂ des sites d'ici à 2025 (scopes 1 & 2)



4.2.2.1. Économies d'énergie et récupération de chaleur

Au quotidien, les sites de FORVIA sont engagés et animés pour améliorer leur consommation énergétique en optimisant l'efficacité énergétique de leurs bâtiments ainsi que leurs outils de production, et améliorer leurs achats d'énergie.

AVEC NOS PARTENAIRES, INVENTER L'USINE DU FUTUR, FRUGALE ET EFFICIENTE

Dans le cadre de ses partenariats avec Engie, Schneider Electric et Green Yellow, de 2021 à 2022, Faurecia a évalué le potentiel d'économie énergétique de 140 sites. Le programme *Energy Efficiency as a service* a permis de réaliser des études détaillées d'optimisation sur 100 d'entre eux. À fin 2022, les investissements d'économies d'énergie sont en cours de déploiement sur 60 sites dans le monde. Pour une trentaine de sites supplémentaires, les études sont en cours de finalisation. Les montants mobilisés seront de plus de 100 millions d'euros entre 2021 et 2023. Les premiers « projets pilotes » HELLA de ce programme ont été initiés mi-2022 et sont en cours d'évaluation.

Ces contrats de performance énergétique offrent aux sites l'opportunité de s'équiper en systèmes de mesure, de régulation et d'arrêt automatique, permettant de réduire la consommation des moyens au juste nécessaire. De nouveaux systèmes de récupération de chaleur ont aussi équipé des machines thermiques. L'investissement dans l'éclairage LED intelligent et le plan de remplacement des machines anciennes et énergivores se sont poursuivis.

LE DIGITAL AU SERVICE DE LA FRUGALITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le Groupe a analysé ses consommations d'énergie, et identifie les optimisations énergétiques des machines et des systèmes sur ses sites. Faurecia continue de déployer son système d'hypervision de la consommation. Cet outil permet une analyse fine de la consommation énergétique. Sa mise en place, amorcée l'an dernier sur des sites pilotes, se poursuivra en 2023. Ainsi, 280 sites Faurecia ont déjà été connectés à cette plateforme internet, permettant de visualiser les consommations énergétiques à distance. 101 usines ont pu être équipées d'une mesure connectée de leur puissance consommée, permettant de la visualiser avec une précision temporelle de 10 à 15 minutes. HELLA a équipé ses principaux sites de production de systèmes de mesure équivalents, dont les données partagées supportent le plan de productivité énergétique.

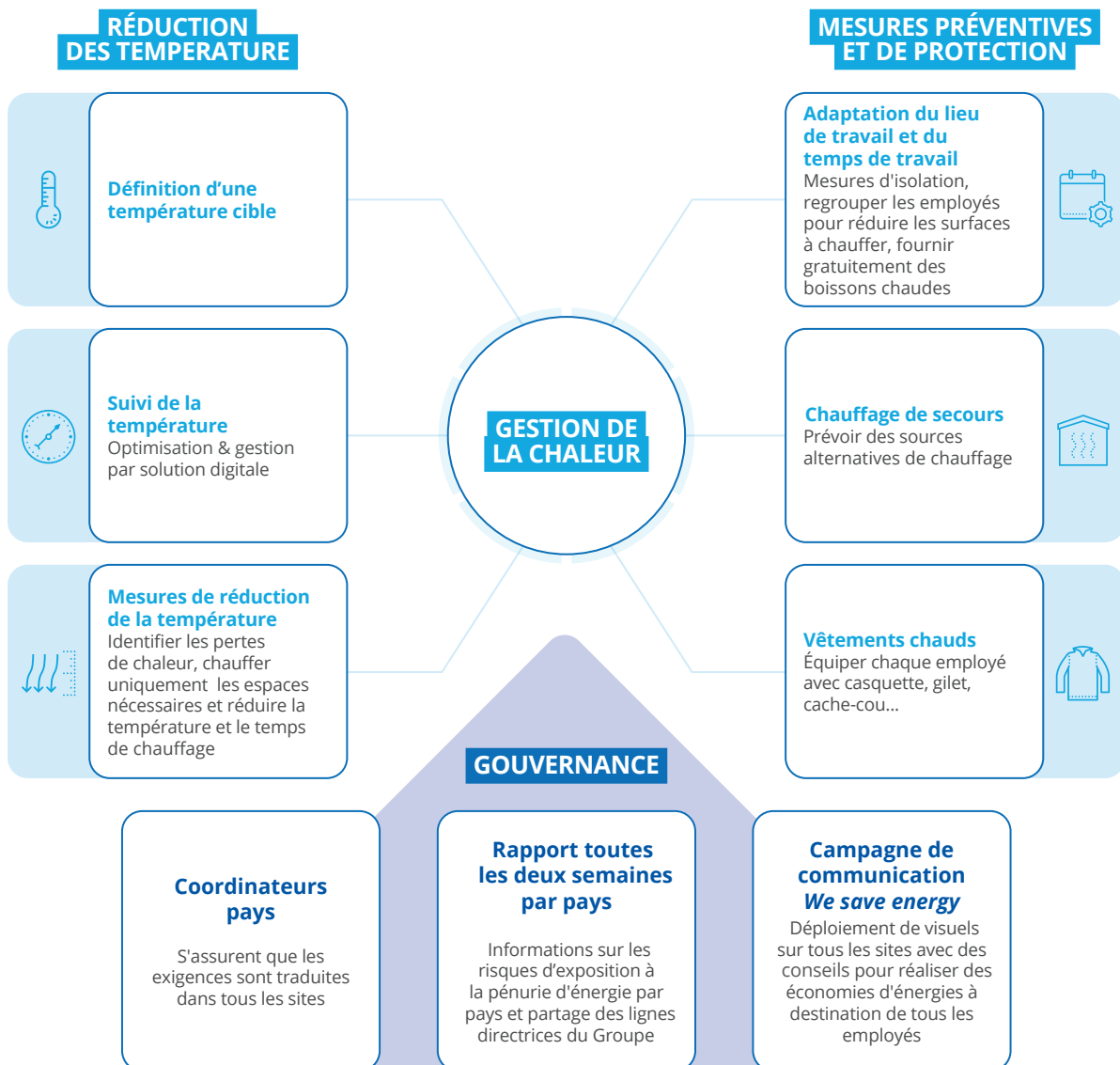
Dans le cadre de sa coopération avec la société Palantir, Faurecia a développé sur la plateforme Foundry une solution intégrant les données énergétiques temporelles et les données de production des sites connectés, afin de mesurer le talon de consommation de ses sites. En mettant à contribution ses meilleures usines, le Groupe a pu collecter les meilleures pratiques de management de l'énergie du Groupe, et les faire connaître au plus grand nombre. L'ensemble de ces mesures accompagnées d'un effort de communication soutenu ont permis de réduire le talon de consommation, participant à une amélioration de l'usage de l'énergie.

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS ET DES OUTILS DE PRODUCTION

En 2022, afin de participer à l'effort européen de sobriété énergétique et d'assurer la continuité d'activité dans un contexte d'incertitude sur la disponibilité de ressources en gaz naturel, le Groupe a déployé, auprès de l'ensemble de ses sites, un livre blanc sur la gestion énergétique en temps de pénurie (*White Book: We Save Energy*). Ce guide préconise les bonnes pratiques et diffuse les consignes du Groupe, comme : l'adaptation et le suivi des températures, la réduction des consommations de gaz naturel, l'adaptation de l'organisation de travail et des tenues au travail, et prévoit les procédures à suivre en cas de rupture d'approvisionnement en gaz ou électricité.

Gestion énergétique en temps de pénurie chez FORVIA

Le livre blanc "gestion énergétique en temps de pénurie" regroupe un ensemble de mesures préventives et adaptatives à destination des sites pour faire face aux risques de pénurie d'énergie.

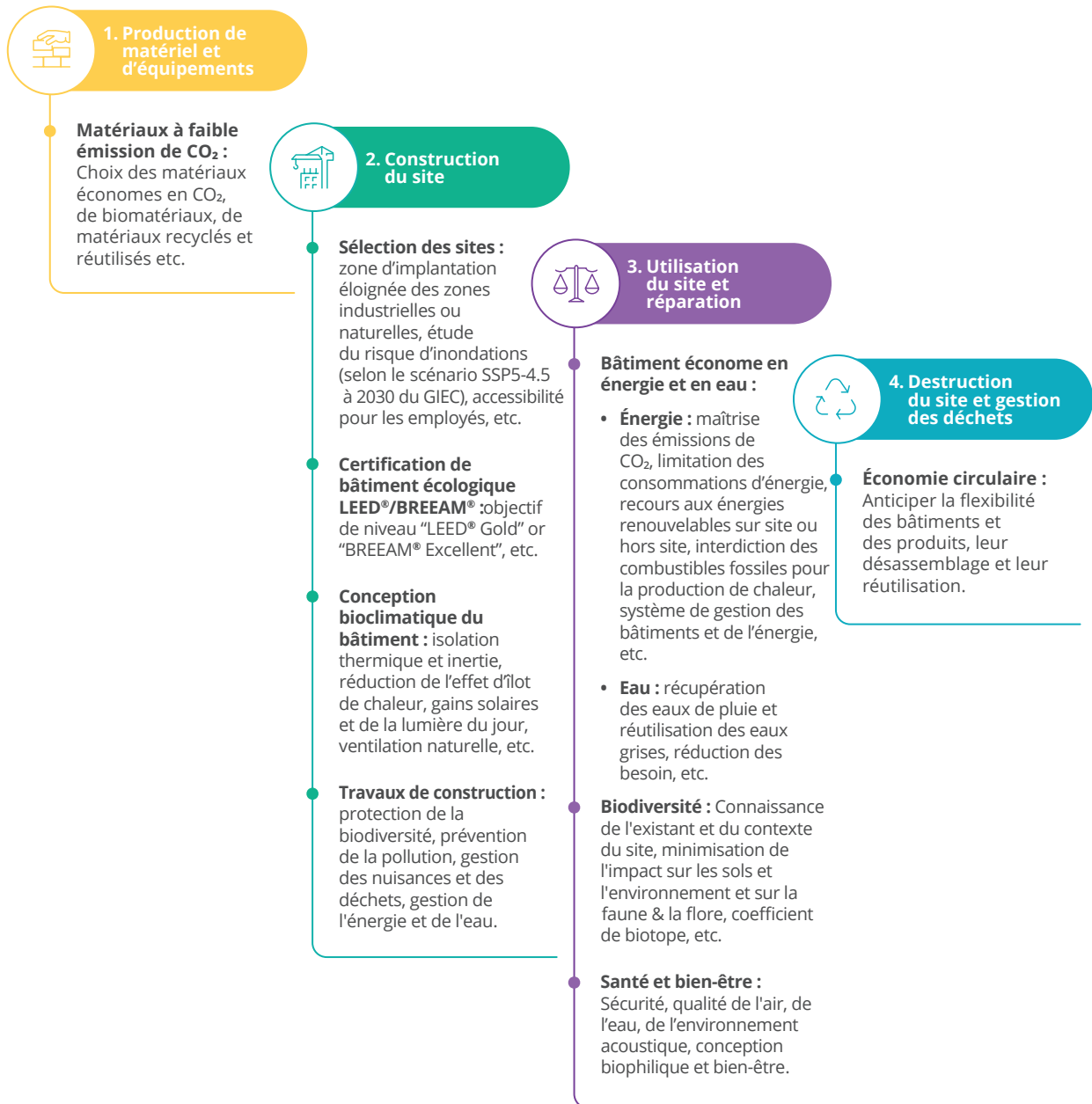


LIVRE BLANC GREEN FACTORY POUR TOUTES LES NOUVELLES UNITÉS

Faurecia a réalisé en 2022 un livre blanc *Green Factory* à destination de tous nouveaux projets de sites, en construction neuve ou en extension. Ce guide regroupe l'ensemble des critères, traduits dans les spécifications techniques des nouveaux projets. Ces programmes couvrent toutes les usines de Faurecia à travers le monde et sont extensibles aux sites de HELLA.

La GREEN FACTORY de FORVIA

FORVIA s'engage à participer à la réduction de ses émissions de CO₂ sur l'ensemble du cycle de construction de ses nouveaux sites. Le livre blanc *Green Factory* accompagne la maîtrise de chaque étape du processus de construction, de vie et de fin de vie du site.



CERTIFIER LEED® OU BREEAM® TOUS LES BÂTIMENTS NEUFS

FORVIA encourage la certification LEED® (*Leadership in Energy and Environmental Design*) de tous ses nouveaux bâtiments (nouvelles constructions) ou BREEAM® afin d'améliorer l'efficacité énergétique des sites et plus largement de réduire leurs impacts environnementaux dès leur conception. Pour obtenir leur certification, les bâtiments neufs doivent respecter des exigences strictes dans l'aménagement local, la gestion efficace de l'eau, l'utilisation d'énergie, la sélection des matériaux, la qualité de l'air intérieur et les éléments de conception.

Pour accompagner les sites dans ces nouvelles certifications, le Groupe a mis en place une procédure de certification LEED® ou BREEAM®. En 2022, le site d'Allenjoie de l'activité Clean Mobility a obtenu la certification BREEAM Excellent. Il s'agit du premier bâtiment industriel en France à obtenir cette certification et le deuxième en Europe. En Allemagne, c'est le site de Hanovre a obtenu la certification DGNB (*Deutsche Gesellschaft für nachhaltiges Bauen*) Platinum.

L'ÉLIMINATION DES ÉNERGIES FOSSILES

En partenariat avec Engie et Schneider Electric, le Groupe s'engage dans l'électrification des systèmes de chauffage et des processus qui consomment actuellement des énergies fossiles et, en particulier, du gaz. 15 sites pilotes sont ainsi en voie d'éliminer progressivement ces sources d'énergie.

Ces contrats sont complétés par un programme d'électrification intitulé « *Heat as a Service* », mis en place pour des raisons environnementales, et qui vise à limiter la dépendance du Groupe au gaz tout en garantissant une continuité des opérations et une solidarité avec les ménages qui utilisent du gaz naturel pour se chauffer. Ce programme a été développé selon les principes du programme *Energy Efficiency as a Service*.

Ces actions couvrent toutes les usines de Faurecia à travers le monde et sont extensibles aux sites de HELLA.

4.2.2.2. Énergies renouvelables : production sur site et autoconsommation

FORVIA souhaite produire autant d'électricité solaire sur ses sites que cela est techniquement possible. Au regard de l'envergure mondiale du Groupe et de sa capacité de production, le Groupe s'est fixé l'objectif d'installer plus 1,3 million de m² et de 130 MWp (mégawatt-peak) d'ici 2025. Les panneaux photovoltaïques installés sur les bâtiments d'une vingtaine de pays devraient représenter à terme environ 7% de la consommation moyenne des sites.

Le Groupe déploie pour cela un programme mondial. FORVIA a confié l'installation et l'exploitation des actifs de production d'électricité renouvelable à deux partenaires développeurs, EDP et Engie. Les contrats d'achat d'électricité de gré à gré participent donc directement à la création de nouvelles capacités solaires sur les sites.

HELLA s'est engagé également dans ce programme de déploiement de panneaux solaires sur site. L'approche et les partenariats de Faurecia sont extensibles aux sites de HELLA.

4.2.2.3. Énergies renouvelables : contrats d'achats d'électricité à long terme

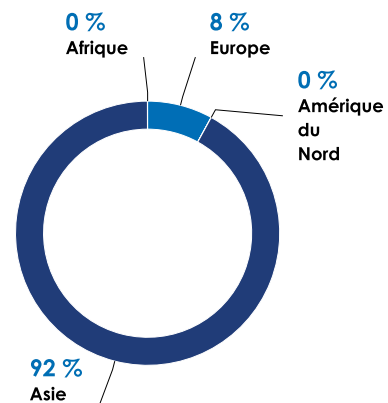
Faurecia achète une électricité de plus en plus décarbonée, en collaboration avec ses fournisseurs, site par site. Depuis 2020, le Groupe déploie un plan d'action mondial sur la période 2020-2025. Celui-ci vise à produire ou acheter une électricité encore plus décarbonée, meilleure que les réseaux électriques locaux, notamment par des contrats de gré à gré, ou de Power Purchasing Agreements (PPA) hors site. Ces contrats couvrent toutes les usines de Faurecia à travers le monde et sont extensibles aux sites de HELLA.

A fin 2022, le pourcentage moyen de l'énergie électrique renouvelable de FORVIA est de 0,8 % (principalement éolienne, hydraulique et solaire).

Forvia n'inclut pas dans ce 0,8 % l'énergie renouvelable certifiée par les Energy Attribute Certificates (Garanties d'Origine, REC, i-REC, etc.) des contrats « verts » que certains sites volontaires ont noué avec des fournisseurs d'électricité. En outre, FORVIA n'inclut pas non plus la part de renouvelable des réseaux électriques nationaux lorsqu'il n'existe pas de valeurs résiduelles ou contractuelles. Ce 0,8 % inclut donc uniquement les PPAs et la production d'électricité de source renouvelable sur site. Il atteindrait 14 % en 2022 en incluant les contrats « verts ».

De même, pour le calcul des émissions de scope 2, le facteur d'émission utilisé pour ces contrats « verts » est celui du mix résiduel national (lorsqu'il est disponible) ou de production, et non de 0 g CO₂eq/kWh. Les années 2019 et 2021 ont été recalculées en conséquence.

Répartition géographique de la consommation d'électricité renouvelable



LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE



L'électricité et le gaz naturel sont les deux énergies les plus utilisées (respectivement 72 % et 25 %) par les sites FORVIA pour des usages industriels ou tertiaires. Ce mix est similaire pour Faurecia (72%/24 %) et également pour HELLA (71 %/27 %), qui utilise de la cogénération pour produire de l'électricité et de la chaleur en Europe.

En 2022, l'énergie totale consommée par FORVIA atteint 2.575 000 MWh (soit -6 % à isopérimètre par rapport à 2021 et -18% par rapport à 2019 en MWh PCS (le Pouvoir Calorifique Supérieur intègre l'énergie libérée par la condensation de l'eau, appelée chaleur latente de condensation, après la combustion) pour le scope 1, MWh pour le scope 2).

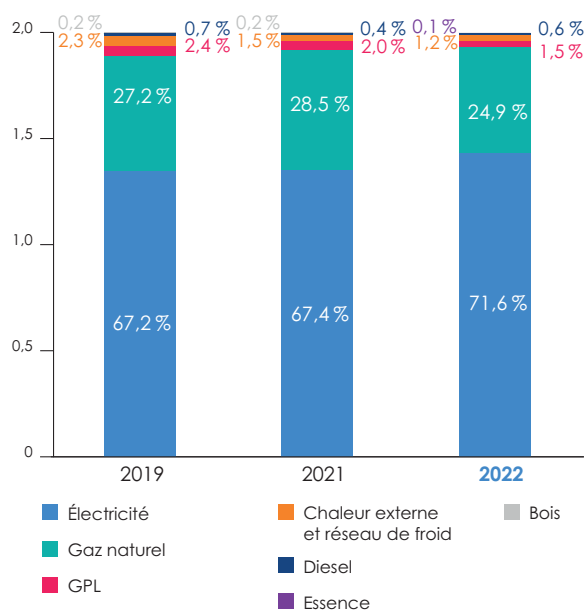
Inspired to care

| | 2019 | | 2021 | | 2022 | |
|---|----------|--------|----------|--------|----------|--------|
| | Faurecia | FORVIA | Faurecia | FORVIA | Faurecia | FORVIA |
| DPEF Intensité énergétique des bâtiments (MWh de scopes 1 & 2/€ million de chiffre d'affaires) | 121 | 125 | 120 | 125 | 95 | 101 |

La baisse d'intensité énergétique sur le périmètre Faurecia est due aux actions d'économies d'énergie et de récupération de chaleur décrites dans la partie 4.2.2.1. et à un engagement sincère et partagé de tous, pour réduire la consommation énergétique, le gaspillage et la dépendance au gaz naturel.

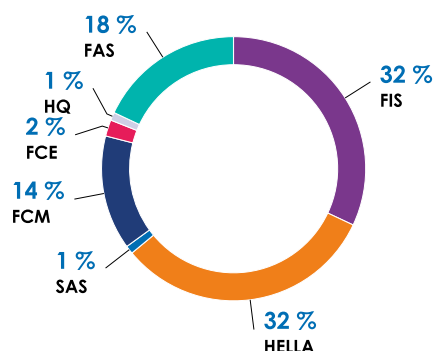
Les programmes initiés en 2021 sur les sites Faurecia ont commencé à porter leurs fruits. L'installation partielle ou complète des mesures de conservation énergétique sur les 60 sites déjà sous contrat *Energy Efficiency as a Service* ont contribué à cette baisse. À noter également que tous les sites engagés dans le programme, déjà sous contrat ou non, ont pu gagner en compétence en participant aux analyses. Les initiatives de réduction du gaspillage énergétique se sont multipliées. En Europe, face au risque de rupture d'approvisionnement en gaz naturel, et au risque de black-out, un plan de résilience a été mis en place. Adaptation des consignes de température, fourniture de vêtements chauds, optimisation des process : les usines ont rivalisé de créativité pour réduire leur consommation énergétique et participer à l'effort pour protéger les réserves stratégiques. HELLA a également fortement réduit sa consommation de gaz naturel en mettant à l'arrêt la cogénération en Allemagne.

Consommation d'énergie, au global et par source d'approvisionnement



La répartition des consommations d'énergie demeure assez similaire entre 2021 et 2022. La part de gaz naturel diminue légèrement de 28 % à 25 %, et celle de l'électricité augmente de 67 % à 72 %.

Répartition de la consommation totale d'électricité par activité



4.2.2.4. Adaptation des sites au changement climatique

FORVIA intègre la maîtrise des risques de catastrophes naturelles en amont des projets industriels, des usines nouvelles ou des réaménagements importants de sites existants. Le Groupe est également doté d'un système de surveillance des phénomènes naturels (météorologiques et physiques : tempêtes, inondations, températures extrêmes, tremblements de terre..) (24h/7j) sur l'ensemble du parc industriel (cf. 2.2.1.8 et 4.6.2).

En 2022, FORVIA a confié à AXA-Climate l'analyse de l'évolution des aléas climatiques sur ses sites, à 2030 et à 2050, selon deux scénarios du GIEC (SSP2-4.5 et SSP5-8.5 du rapport 2022). Le Groupe a ainsi dressé la cartographie de ses sites au regard de leur exposition à deux types de risques climatiques :

- impact des risques climatiques aigus d'ici 2030, c'est-à-dire des risques d'événements naturels ayant des conséquences destructrices : inondations, vents extrêmes, incendies de forêt, vagues de chaleur, précipitations extrêmes ;
- impact des risques climatiques chroniques d'ici 2030 induits par des changements à long terme dans la moyenne et la variabilité des schémas climatiques : température ou humidité plus élevées, stress hydrique plus important, etc. en raison du changement climatique.

Au regard de cette cartographie, Le Groupe élabore un plan d'adaptation au changement climatique à court et moyen terme, porté au plus haut niveau de l'organisation du Groupe et qui sera déployé dans les fonctions et les entités.

4.2.3. Climat : économie circulaire et réduction des émissions carbone des produits (scope 3)

FORVIA met en œuvre une économie circulaire sur tout le cycle de vie : Éco-conception, utilisation des ressources et des matières premières, phase d'utilisation, fin de vie et recyclage. Faurecia utilise principalement des métaux (80 % en poids du total des matières premières achetées) et du plastique (20 %).

Faurecia évalue l'impact environnemental sur le cycle de vie de ses principaux projets d'innovation, avec pour objectif que 100% des projets d'innovation fassent l'objet d'une analyse de l'impact CO₂e sur leur cycle de vie d'ici 2023.

4.2.3.1. Matériaux durables

DES MATÉRIAUX POUR DES PRODUITS NEUTRES EN CO₂

Au vu de son ambition climat, et en particulier de son objectif de réduction sur le scope 3 (cf. 4.2.1.1), FORVIA a créé MATERI'ACT en 2022. Cette nouvelle filiale bénéficie de plus de 10 ans d'expertise de Faurecia dans la formulation et le traitement de matériaux recyclés et biosourcés. Elle développe, approvisionne, produit et vend des matériaux de pointe durables à faible et ultra-faible empreinte CO₂e.

MATERI'ACT propose ainsi des matériaux dont l'empreinte CO₂e est réduite de 20 % à 95 % par rapport aux matériaux actuels, et concentre ses innovations sur quatre lignes de produits :

- les plastiques composites recyclés et biosourcés pour les intérieurs, les sièges et l'éclairage.

Les polymères renouvelables sont fabriqués à partir de plastiques recyclés ou de biomasse. S'ils sont issus de biomasse, ils séquestrent le CO₂ de l'atmosphère grâce au processus de la photosynthèse. Ils sont également proposés en dehors de l'industrie automobile ;

- les revêtements à faible empreinte CO₂e pour les sièges et intérieurs.

Ils présentent un toucher et une apparence premium et offrent ainsi une alternative au cuir traditionnel. Ils peuvent aussi être utilisés dans d'autres secteurs, comme ceux de la mode et de l'ameublement ;

- les fibres de carbone à faible empreinte CO₂e pour les réservoirs à hydrogène sous pression, et incluant, à terme, des éléments biosourcés.

Cette innovation technologique permettra de réduire drastiquement les émissions liées aux processus de production des fibres carbone ;

- l'acier vert, produit grâce à la réduction des oxydes de fer à l'aide d'hydrogène et d'électricité décarbonée.

FORVIA est un partenaire fondateur de GravityHy qui produira à Fos-sur-mer en 2027 du fer réduit à l'hydrogène (*direct reduced iron*), et travaille également avec l'aciériste SSAB pour utiliser le premier acier vert européen dans ses sièges dès 2025.

TRANSFORMER L'ÉCOSYSTÈME INDUSTRIEL

MATERI'ACT a pour objectif de vendre pour 2 milliards d'euros de matériaux durables en 2030, auprès de la filière automobile, et d'autres secteurs, comme l'aéronautique, le bâtiment, l'habillement, etc. FORVIA entend ainsi avoir un effet d'entraînement sur tout l'écosystème industriel.

MATERI'ACT a développé de solides partenariats sur les matériaux biosourcés et recyclés. L'objectif est de sécuriser les matières premières, d'assurer l'aptitude industrielle à répondre aux exigences des clients et d'avoir un impact durable sur l'industrie. Ces partenariats prennent différentes formes, entre autres :

- la co-entreprise APM avec la coopérative agricole INTERVAL pour l'introduction du chanvre et ses co-produits tels que la fibre dans les matériaux plastiques ;
- des partenariats pour l'introduction de contenu recyclé dans les matériaux avec des acteurs clés du recyclage, dont Veolia ;
- le développement et la vente d'une alternative durable au cuir, conçue à partir de déchets de fibres d'ananas avec AnanasAnam.

Enfin MATERI'ACT porte le projet de créer en 2023 un centre d'open innovation sur les matériaux durables sur la métropole de Lyon qui accueillera un écosystème industriel d'universités, de petites entreprises et de start-ups.

Tous les matériaux durables de MATERI'ACT sont alignés avec la Taxonomie verte de l'Union européenne (cf. 4.2.2)

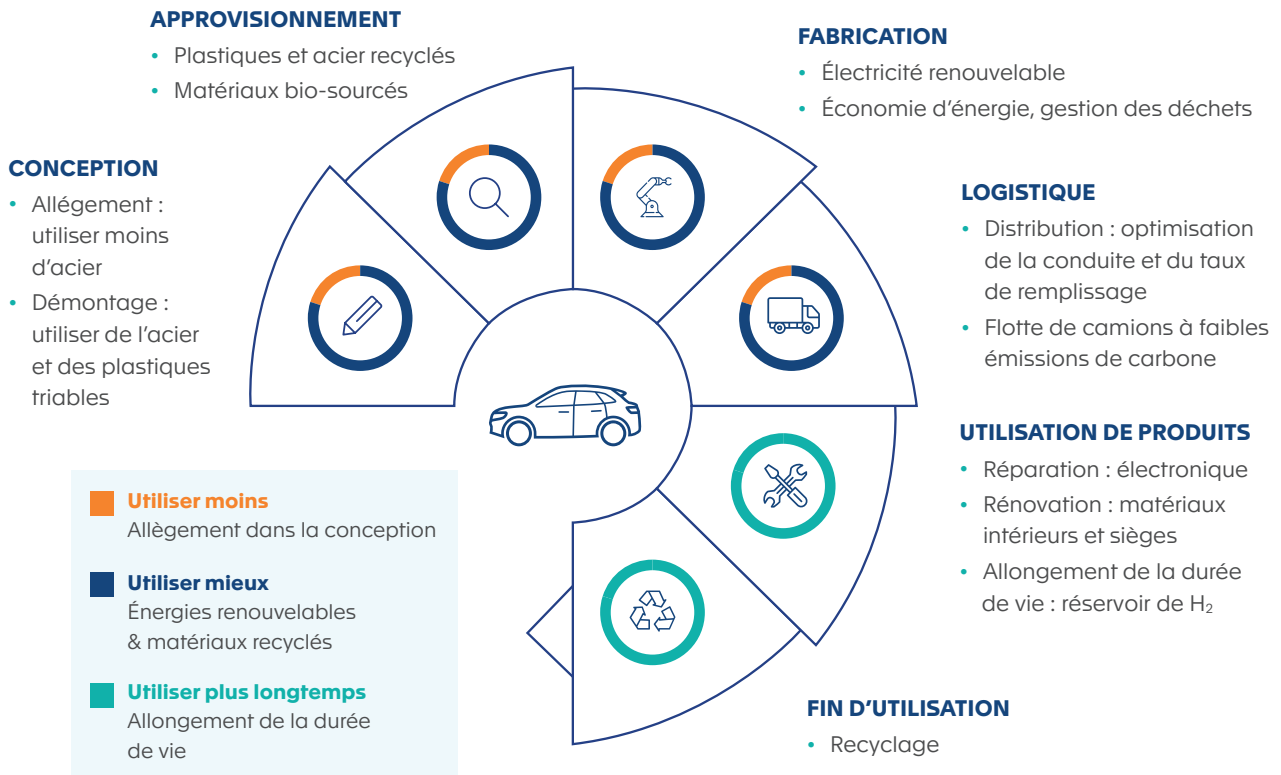
4.2.3.2. Éco-conception

Faurecia s'est doté depuis 2021 d'un outil d'éco-conception (*Eco-design Assessment*) pour évaluer l'impact environnemental de ses innovations, au regard des critères d'éco-conception, tout au long du cycle de vie d'un produit : de sa conception, son approvisionnement, sa fabrication, son utilisation, jusqu'à sa fin de vie (par exemple la présence de substances préoccupantes, l'utilisation de matières premières à bas impact CO₂e – de provenance biomasse ou recyclées, la recyclabilité de l'innovation...). Son utilisation permet l'application proactive des principes d'éco-conception dans le développement d'une innovation. En 2022, Faurecia a affiné et formalisé davantage cet outil en incluant les aspects de circularité. L'*Eco-design Assessment* est intégré dans les *core procedures* du processus innovation et toutes les innovations sont désormais évaluées selon cette grille. Au même titre, des cibles précisant le contenu de matières secondaires (recyclées), le contenu de biomatériaux, l'allègement et le potentiel de recyclabilité en fin de vie ont été introduits dans les concepts génériques des produits en développement pour toutes les lignes produits, pour toutes les divisions.

4.2.3.3. Analyse de cycle de vie

Engagé dans l'économie circulaire, le Groupe conçoit des produits en prenant en compte l'ensemble de leur cycle de vie : utilisation de la ressource et des matières premières, éco-conception du produit, utilisation et recyclabilité en fin de vie. Au-delà des spécifications et des objectifs des équipementiers, Faurecia cherche à améliorer les processus industriels, les matériaux utilisés et la conception de ses produits afin de réduire l'empreinte CO₂ de ses systèmes tout au long de leur cycle de vie.

Cycle de vie d'un véhicule : les leviers de FORVIA



Encadrée par les normes internationales ISO 14040 et ISO 14044, l'analyse de cycle de vie (ACV) mesure les impacts notamment : les émissions de gaz à effet de serre, la consommation de ressources et matières non renouvelables et l'eutrophisation de l'eau. Elle prend en compte l'ensemble du cycle de vie des produits : extraction des matières, production des produits, livraison au constructeur, assemblage dans le véhicule, utilisation par le consommateur et fin de vie.

Faurecia mène une ACV simplifiée de toutes ses innovations sur l'impact CO₂e. Selon la criticité du risque ou de l'opportunité environnementale, Faurecia réalise une ACV complète de l'innovation sur l'ensemble des critères environnementaux. Le Groupe a développé une base de données interne pour recenser les facteurs d'émission associés aux diverses activités qui contribuent à l'empreinte CO₂e du Groupe et de ses produits. Cette base de données contient aujourd'hui près de 1 900 facteurs d'émissions, et évolue continuellement, avec un pourcentage très important de données primaires (spécifiquement collectées et fournies par l'écosystème de production, contrairement aux données secondaires, génériques et représentant une moyenne).

En 2022, près de 40 % du chiffre d'affaires de Faurecia généré par les projets en développement était réalisé avec des produits ayant une analyse ACV CO₂e. Le Groupe prévoit d'atteindre 80% à la fin 2023

Dans un contexte de renforcement des exigences environnementales, en particulier pour le secteur automobile, Faurecia s'attache à développer l'ACV avec ses fournisseurs, les constructeurs automobiles et les partenaires de la filière automobile afin d'avoir une compréhension partagée des enjeux environnementaux.

Faurecia participe activement à quatre groupes de travail sur l'évaluation du cycle de vie dirigés par les principales associations industrielles, afin de partager sur les méthodologies, les données, les résultats et impacts, et la fluidité des informations :

- le groupe de travail « analyse de cycle de vie » animé par la plateforme de la filière automobile française (PFA) ;
- le groupe de travail « éco-conception » du Verband der Automobilindustrie ⁽¹⁾ (VDA) ;
- le groupe de travail « développement durable » du CLEPA (European Association of Automotive Suppliers) ;
- ScoreLCA, un réseau collaboratif sur l'ACV en France qui rassemble de grands acteurs industriels.

(1) Union de l'industrie automobile allemande.

4.2.3.4. Recyclabilité des produits

Faurecia intègre la recyclabilité dans sa démarche d'éco-conception en anticipant les filières de traitement en fin de vie et la valorisation des déchets de production.

Faurecia étudie de manière systématique les substituts aux plastiques qui ne sont pas encore recyclables (PVC, thermodur ou plastiques composites comme les polypropylènes chargés avec des fibres de verre).

Au-delà des matériaux, Faurecia conçoit la recyclabilité complète des modules intérieurs. L'activité Seating travaille ainsi à prolonger la valeur d'usage de l'intérieur des véhicules en anticipant le remplacement des pièces. Les modules intérieurs sont désormais pensés pour être démontables, réparables et recyclables.

L'activité Interiors a ainsi réalisé des essais de recyclabilité et de valorisation de produits complexes après démontage et après broyage des véhicules. Par exemple, le projet NAFCORECY (NATural Fiber COMposites RECYcling) a ainsi pu démontrer, avec le concours de sociétés européennes spécialisées dans le recyclage, que des pièces composées de matière NAFILean® (polypropylène avec fibres naturelles) peuvent être traitées via des technologies de post-broyage pour les produits en fin de vie automobile, ainsi que par des technologies de recyclage utilisées pour les déchets industriels. La nouvelle génération de NAFILean® est en cours d'industrialisation. NAFILean -R® offrira les réductions de poids et d'émissions de CO₂e les plus importantes à ce jour (10 % et 95 % respectivement). Cette matière a été primée par le *German Innovation Award 2022* et le *Automobile Award 2022 «Innovation Green»*.

4.2.4. Politique environnementale des opérations



Faurecia s'engage de manière prioritaire pour la maîtrise de l'énergie, des émissions de CO₂ des déchets ainsi que la réduction des impacts sur l'air, les eaux et les sols. Le Groupe prend des mesures pour prévenir la pollution, le changement climatique et protéger la biodiversité. Pour cela, la politique environnementale du Groupe consiste à :

- assurer la conformité réglementaire et répondre aux attentes motivées de ses parties prenantes ;
- définir et déployer des objectifs en matière de réduction des déchets produits et augmentation du taux de recyclage ;
- réduire son impact lié à l'utilisation de l'eau, en commençant par mener des actions dans les zones en stress hydriques ;
- identifier des plans d'actions, en matière de biodiversité, pour les sites situés proches de zones protégées ;
- former ses employés et ses fournisseurs pour inculquer un sens personnel de la responsabilité environnementale, avec notamment les *10 Green Attitudes* ;

4.2.3.5. Réparation des systèmes électroniques : le RepairLab

Faurecia Clarion Electronics (FCE) offre un service de réparation électronique multimarque dans toute l'Europe. Depuis 2005 et en partenariat avec plusieurs constructeurs automobiles dont Stellantis et Renault, FCE propose une offre de réparation électronique basée sur un modèle d'économie circulaire. Au total, 30 000 réparations sont réalisées chaque année, prolongeant ainsi la durée d'utilisation des ressources et réduisant la génération de déchets électroniques.

HELLA s'engage également en faveur d'une économie circulaire. L'entité Life Cycle Solutions de HELLA contribue à la protection de l'environnement et à l'utilisation prudente des ressources. Dans le cadre de ses services après-vente, elle fournit aux grossistes environ 35 000 pièces de rechange différentes et met à disposition des ateliers de réparation avec des équipements de diagnostic et des outils supplémentaires. Ainsi, elle contribue à prolonger la durée de vie des véhicules et à les remettre sur la route rapidement et de manière efficace.

- mettre en œuvre une amélioration continue, en déployant notamment les démarches de certification ISO 14001 à travers son outil de pilotage de l'organisation de la production et des opérations *Faurecia Excellence System*.

- les activités mettent en œuvre cette politique dans leur périmètre respectif. Le Groupe s'assure que leurs feuilles de route sont alignées avec le plus haut niveau d'exigence et d'objectifs.

La politique environnementale est pilotée par la Direction HSE (hygiène, sécurité et environnement) du Groupe. Elle est déclinée en plans d'actions qui visent à améliorer la performance environnementale du Groupe. Elle est intégrée dans la démarche globale CARE dont l'objet est la réduction des risques HSE dans ses opérations.

Le Vice-Président HSE de Faurecia anime un réseau de directeurs HSE dans chaque activité et un réseau de responsables HSE au niveau des divisions opérationnelles et des sites. L'organisation HSE d'HELLA repose également sur une Direction HSE et un réseau HSE, et sera progressivement intégrée avec celle de Faurecia. Le poste de Directeur Environnement a été créé au 1^{er} septembre 2022.

4.2.4.1. Culture environnementale des équipes

Avec sa campagne *10 Green Attitudes*, Faurecia sensibilise aux 10 attitudes environnementales à adopter de manière systématique. Elles s'articulent autour de quatre thèmes : la protection des sols et des sous-sols, la maîtrise de l'énergie, la qualité des rejets dans l'air et la gestion des déchets. En 2023, FORVIA renforcera sa campagne sur les sujets de l'eau et de la biodiversité. La démarche de sensibilisation est déclinée sous format de posters, de formation en ligne et d'un questionnaire d'auto-évaluation. Ce dernier permet de mesurer l'avancement de l'adoption des bonnes attitudes environnementales par les sites. La connaissance et la mise en application de ces attitudes environnementales sont évaluées dans le cadre des audits industriels du système de gestion *Faurecia Excellence System* (FES).

En 2022, Faurecia a mis en place des temps forts mensuels sur les sujets environnementaux. Les *green moments* sont l'occasion de partager sur un sujet, une politique ou un objectif environnemental : les gaz réfrigérants, la protection des eaux de pluie, la gestion des déchets, etc. Ils s'adressent à tous les opérateurs, dans tous les sites – en usines et dans les sites de recherche et développement.

Également, Faurecia a lancé en 2022 un concours de bonnes pratiques. Tous les sites et toutes les entités du Groupe partagent, autour d'un thème mensuel, leurs meilleures pratiques, qu'elles relèvent de l'application des standards Faurecia ou de leur dépassement. En 2022, plus de 300 bonnes pratiques environnementales ont été identifiées sur les thèmes de la préservation de la ressource en eau, le tri et optimisation des déchets, la prévention des situations d'urgence. Ces bonnes pratiques sont partagées lors d'une réunion mensuelle avec l'ensemble des leaders HSE du Groupe.

4.2.4.2. Le Faurecia Excellence System : outil de pilotage opérationnel

Toutes les usines FORVIA sont certifiées IATF 16949, norme spécifique au secteur de l'automobile qui définit les exigences en matière de gestion de la qualité (amélioration continue, prévention des défauts, réduction des non-conformités et rebuts dans la chaîne d'approvisionnement, etc.). Le système de management s'appuie fortement, pour la partie de maîtrise opérationnelle sur Le *Faurecia Excellence System* (FES) qui est l'outil de pilotage de l'organisation de la production et des opérations. FORVIA travaille depuis un an à l'intégration du système de production d'HELLA au FES. Le Groupe a mis en place de premiers pilotes sur des fonctionnalités clés en 2022. Le test de ces pilotes se poursuivra en 2023, et permettra l'unification de premiers éléments du FES. Le système sera totalement unifié sur le périmètre FORVIA en 2024.

En lien avec le plan stratégique de Faurecia, le FES est défini pour améliorer en continu :

- la satisfaction totale des clients (TCS, *Total Customer Satisfaction*) ;
- la compétitivité durable ;
- le développement des talents.

Le FES bénéficie de plus de 20 ans d'expérience. Il permet de sécuriser au meilleur niveau la performance opérationnelle des sites de production, quelles que soient leur position géographique et leurs spécificités locales d'activité. Il s'articule autour de plus de 60 fondamentaux, chacun étant constitué d'une dizaine de critères.

Il intègre, en particulier, la maîtrise opérationnelle liée aux trois fondamentaux :

- la politique environnementale des opérations (cf. 4.2.4.) ;
- la sécurité au travail (cf. 4.3.2.) ;
- la sécurité des produits (cf. 4.3.3).

Le FES vise ainsi à accompagner les usines sur les exigences opérationnelles des standards sur la qualité, l'environnement et la sécurité de l'industrie automobile. Ses critères sont des premiers jalons vers les certifications IATF 16949, ISO 14001, ISO 50001, ISO 45001.

La mise en application des fondamentaux et des critères du FES fait l'objet d'un programme d'auto-évaluation et d'audit interne.

- les sites réalisent une auto-évaluation mensuelle et une revue approfondie tous les trois mois ;
- les divisions mènent des audits internes à blanc annuels ;
- enfin, le Groupe conduit les audits internes de plus de 200 usines représentatives par leur effectif et leur chiffre d'affaires. La fréquence d'audit, de deux ou trois ans actuellement, sera annuelle dès 2023.

Le FES est enrichi annuellement des meilleures pratiques internes et externes de la production au plus juste (*Lean Manufacturing*). En 2023, la redéfinition de l'outil portera notamment sur :

- le renforcement des critères d'efficacité énergétique de manière transverse au sein de plusieurs fondamentaux ;
- la réduction des déchets à la source et le tri ;
- la digitalisation de données.

4.2.4.3. Formation des collaborateurs

Tout nouveau collaborateur arrivant sur un site certifié suit une session de sensibilisation aux bonnes pratiques environnementales

Les formations à l'environnement sont principalement réalisées en interne. Réglementaires ou à l'initiative du Groupe, elles portent sur la gestion des impacts et des risques environnementaux, la classification et la gestion des déchets, la gestion des produits chimiques, la mise en œuvre des plans d'intervention d'urgence en cas de catastrophe naturelle ou encore sur le contrôle environnemental à engager chez un sous-traitant.

Les formations assurées par des organismes extérieurs visent principalement à développer une expertise en interne, comme la maîtrise du processus de certification de l'ISO 14001.

4.2.5. Impact environnemental des opérations



Depuis 2017, Faurecia déploie les *10 Green Attitudes*, dix bonnes attitudes environnementales sur ses sites pour protéger les sols, réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO₂, prévenir la pollution de l'air et maîtriser la production de déchets :

1. protéger le sol et les eaux souterraines de toute contamination ;
2. respecter le permis ou la licence d'exploitation du site ;
3. effectuer une évaluation complète des risques du site, notamment environnementaux ;
4. surveiller la consommation d'énergie lorsque la production est arrêtée ; identifier et arrêter les fuites (huile, air comprimé, eau, etc.) ;
5. prendre en compte la consommation d'énergie et les impacts environnementaux des nouveaux équipements et isoler tous les appareils de chauffage ;
6. réguler les bâtiments lorsque la production est arrêtée : refroidissement, chauffage, éclairage, etc.) ;
7. éteindre les équipements inutiles lorsque la production est arrêtée ;
8. réduire les émissions de composés organiques volatils (COV) par la mise en œuvre de bonnes pratiques ;
9. trier les déchets dangereux des non dangereux ;
10. trier les déchets par type pour augmenter leur taux de recyclage.

Le plan d'action lié à la mise en place de ses *10 Green Attitudes* est revu lors des audits FES. Ces attitudes seront revisitées en 2023 avec le Comité environnement du Groupe.

4.2.5.1. ISO 14001

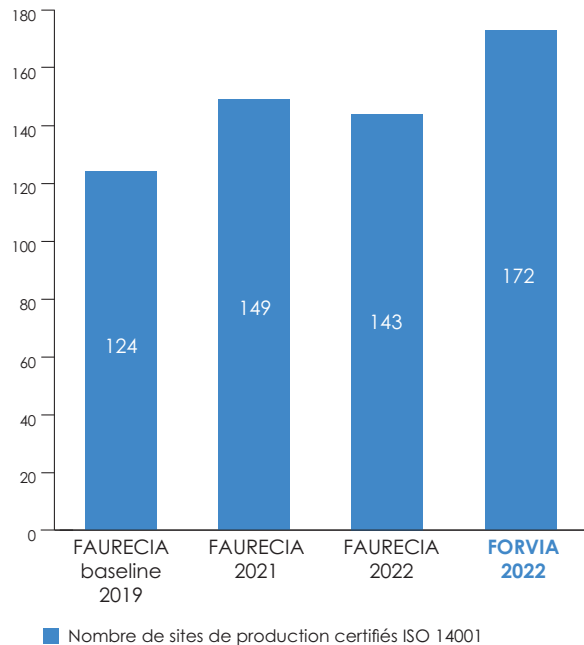
FORVIA est engagé dans une démarche de certification ISO 14001 de l'ensemble des sites de production ayant plus de deux ans d'activité. La part de sites certifiés ISO 14001 (ou ayant un plan d'action en vue d'une certification ISO 14001, avec plus de deux ans d'activité) est suivie en Comité des risques tous les six mois.

DPEF ■ En 2022, 90 % des sites FORVIA sont certifiés ISO 14001 (soit 172 sur 192 sites de production, à noter que le Groupe compte également 56 sites d'assemblage et 22 sites de R&D certifiés).

Sur le périmètre Faurecia, 88 % des sites de production sont certifiés, soit 143 sites. L'évolution entre 2021 et 2022 s'explique par la vente des sites AST ainsi que l'arrêt de certains sites russes, représentant onze sites certifiés. Quatre nouveaux sites ont également été certifiés.

Sur le périmètre HELLA, 97% des sites sont certifiés.

Nombre de sites de production certifiés ISO 14001 ou ayant une certification ISO 14001 en cours en 2022



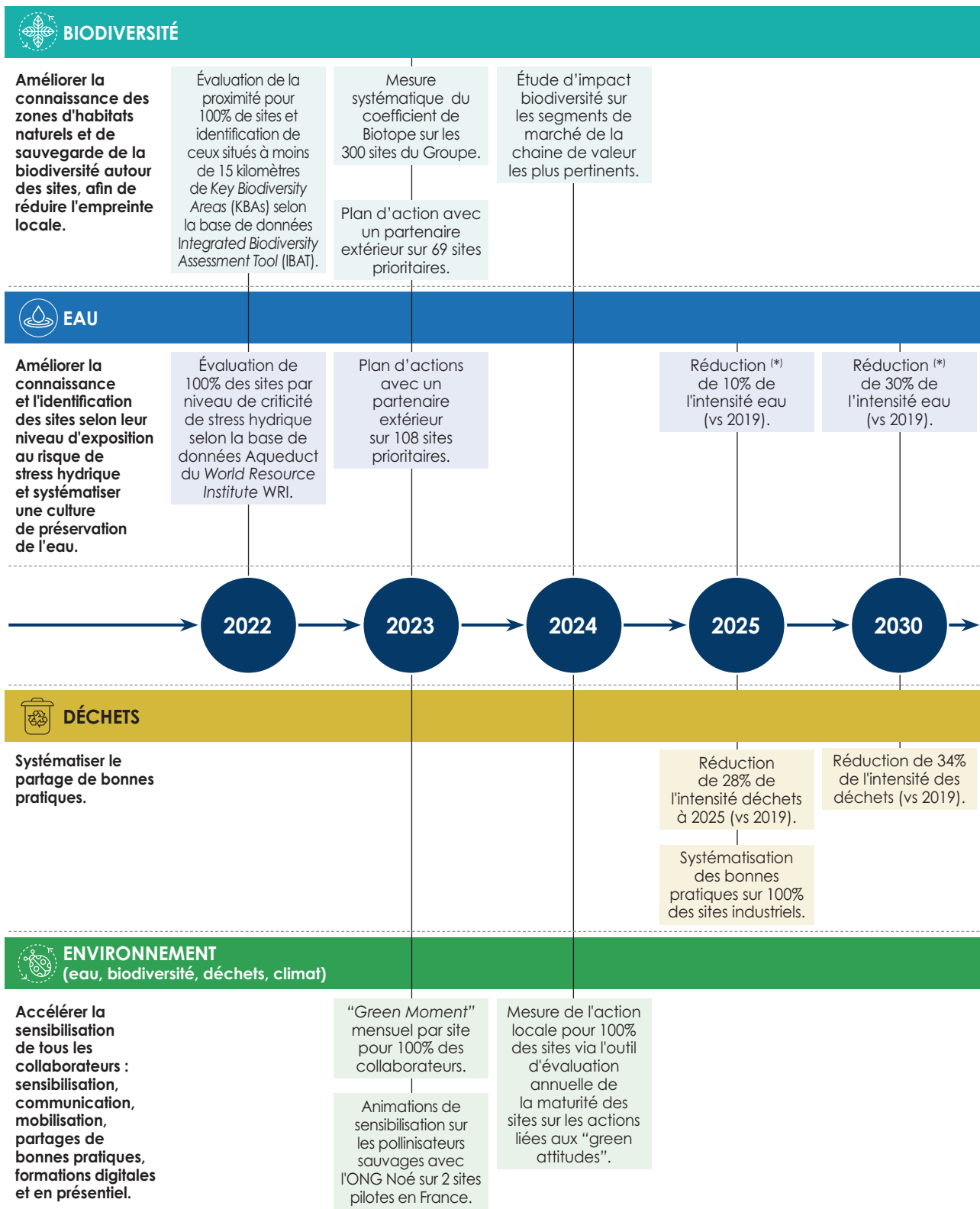
4.2.5.2. Biodiversité

Afin de réduire l'empreinte de ses sites et de préserver la biodiversité, FORVIA a rejoint en 2022 Act4Nature. Cette alliance internationale, menée par l'association française des Entreprises pour l'Environnement (EpE), a été initiée pour accélérer l'action concrète des entreprises en faveur de la biodiversité. Dans ce cadre, le Groupe a pris des engagements et s'est fixé des objectifs pour la biodiversité, pour l'eau, les déchets et l'environnement.



Les entreprises pour la biodiversité

FORVIA s'engage en faveur de la biodiversité, de l'eau et des déchets



(*) Objectif périmètre Faurecia.

4 Performance extra-financière

Planet : préparer le futur

De plus, le livre blanc *Green Factory* encadre l'identification et la gestion des impacts potentiels sur la biodiversité pour toutes les nouvelles unités (cf. 4.2.2.1).

Pour les sites existants, une identification des zones voisines (rayon de 15 km autour du site) ayant un intérêt pour la biodiversité (*Key biodiversity areas*) a été réalisée en 2022. Pour les sites proches de zones sensibles, un plan d'action sera défini et mis en place en 2023.

4.2.5.3. Déchets de production

Les sites industriels de FORVIA travaillent au quotidien pour réduire, valoriser ou recycler, dès que cela est possible, les déchets générés tout au long de la chaîne de production.

DES ACTIONS DE RÉDUCTION ET DE VALORISATION MISES EN PLACE PAR LES SITES

GRI 103-2, GRI 306-2

À ce jour 90 % des déchets industriels de FORVIA sont pesés individuellement et connus de manière détaillée. Le reste des déchets est généralement mutualisé avec d'autres industriels sur un même parc industriel de fournisseurs.

Les sites mettent en place des initiatives locales pour améliorer le tri des déchets, valoriser les déchets en énergie ou en matière, réintégrer les rebuts de production dans les processus et réutiliser les déchets.

Dans le cadre de son engagement Act4Nature (cf. 4.2.5.2.) FORVIA s'engage à systématiser les bonnes pratiques de gestion des déchets sur 100 % des sites industriels d'ici 2025. Celles-ci consistent par exemple à optimiser les chutes de production grâce à des découpes plus précises, au rebroyage et à la réutilisation interne de matières premières plastiques et d'emballages, à la mise en place de boucles d'économie circulaire de proximité, à l'optimisation du tri des déchets industriels, etc.

FORVIA s'est engagé également à réduire de 28 % l'intensité de ses déchets à 2025 (vs 2019) et de 34 % à 2027.

UNE GÉNÉRATION DE DÉCHETS STABLE GRÂCE À DES ACTIONS D'OPTIMISATION

GRI 103-1, GRI 103-3, GRI 306-3

En 2022, FORVIA a généré 226 000 tonnes de déchets, dont 63 % sont des déchets non dangereux.

Sur le périmètre Faurecia, 196 000 tonnes de déchets ont été générées, soit une réduction de 5,62 % par rapport à 2021.

Inspired to care

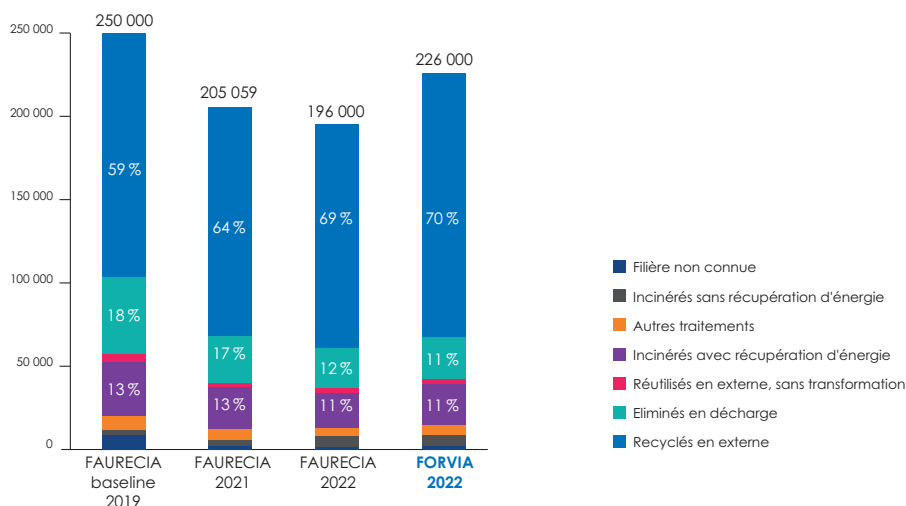
| | 2019 | 2021 | 2022 | Cible | |
|--|----------|----------|-------------|------------|-------------|
| | Faurecia | Faurecia | Faurecia | FORVIA | FORVIA 2027 |
| DPEF Intensité de déchets (tonnes/M€ de chiffre d'affaires) | 15 | 13,3 | 10,6 | 8,9 | - 34 % |

Les données relatives au chiffre d'affaires du Groupe correspondent aux résultats générés pendant la période de reporting environnemental.

Le taux de recyclage de FORVIA est de 70 %.

Sur le périmètre Faurecia, le taux de recyclage atteint est similaire, à 69 %, montrant l'implication de Faurecia dans le souhait de réduire au minimum l'enfouissement de ses déchets et d'augmenter leur recyclage (+ 2 % comparé à 2021).

Répartition de la quantité totale de déchets générés, en tonnes, par filière de traitement



La priorité du Groupe est d'éviter de produire des déchets et de privilégier toujours les filières de recyclage interne puis externe avant d'opter pour d'autres modes d'élimination comme l'incinération avec récupération d'énergie.

Il est à noter qu'une partie des sites de production sont situés sur des espaces industriels dépendant des constructeurs. Sur ses sites, la collecte de déchets ne permet pas de retracer les déchets générés et collectés pour Faurecia.

Les sites développent chaque année des initiatives pour mieux connaître et réduire leur impact environnemental, notamment sur les déchets générés, dont voici une liste d'exemples :

- afin d'améliorer la connaissance des zones et types de déchets générés, certains sites comme celui de Pisek en Pologne (FAS et FCM) ont optimisé leur tri à la source, au niveau des lignes de production ;

- certains sites comme celui de Meru en France (FIS) suivent et communiquent mensuellement leurs consommations d'eau et gestion des déchets ;
- les sites d'Etupes et Méru en France (FIS) broient les chutes de plastiques et démontent les pièces non conformes pour les réinjecter dans le process ;
- en plus des emballages classiques (palettes, cartons, plastiques) recyclés pour une grande partie des sites FORVIA, certains sites réutilisent les emballages, comme le site de Puebla techno (FIS) au Mexique, Changshu (FAS) en Chine et Augsburg (FCM) en Allemagne ; d'autres sites, comme Cut&Sew (FAS) réutilisent le textile et vinyle pour le remplissage des fauteuils ;
- la plupart des usines FORVIA sont équipées de compacteurs permettant de réduire le volume des déchets transportés.

4.2.5.4. Ressources en eau

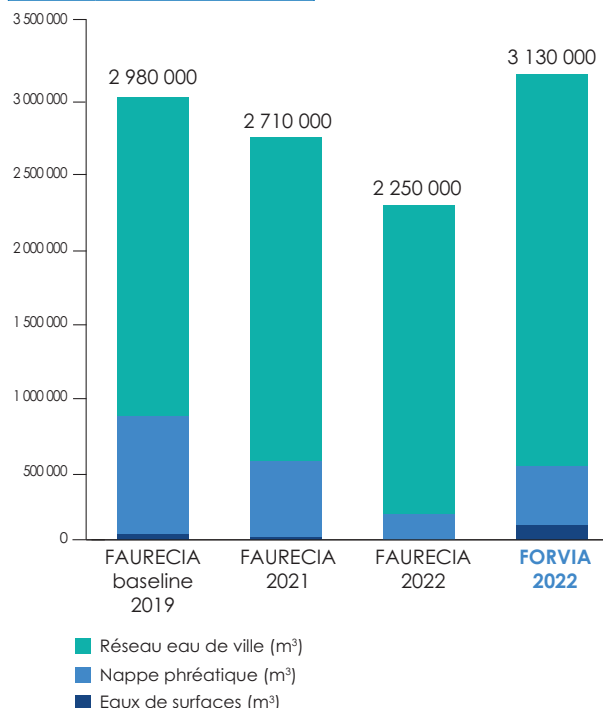


Inspired to care

| | 2019 | 2021 | 2022 | Cible |
|---|----------|----------|---------------|---------------|
| | Faurecia | Faurecia | Faurecia | Faurecia 2025 |
| DPEF Intensité en eau (m³/M€ de chiffre d'affaires) | 176 | 174,9 | 122,3 | 126,3 |
| | | | FORVIA | - 10 % |

Les consommations d'eau de FORVIA sont pour un tiers à usage industriel et à deux tiers à usage sanitaire (douches, restauration, sanitaires).

Consommation d'eau totale par source d'approvisionnement, en m³



En 2022, les sites Faurecia ont maintenu leurs efforts de réduction de consommation en eau, avec une baisse totale de 455 000 m³ par rapport à 2021.

Cette réduction s'explique avant tout par une baisse de l'utilisation de l'eau à usage industriel, qui représente environ un tiers des consommations totales. Faurecia incite ses sites à veiller au bon fonctionnement de leurs installations existantes tout en mettant en place des actions pour connaître et réduire leur consommation en eau, dont voici quelques exemples :

- les sites d'Etupes en France et Puebla injection au Mexique (FIS) utilisent un système connecté pour connaître en temps réel leurs consommations d'eau. Le site Nelas (FAS) au Portugal y a recours pour identifier les fuites ;
- le site Tarazona (FIS) en Espagne a mis en place un système de contrôle de la qualité des eaux du circuit de refroidissement afin d'éviter un déversement dans le réseau d'eaux usées. D'autres sites, comme les sites indiens de Chakan (FCM), suivent quotidiennement leurs consommations d'eau usées et réalisent des inspections de leurs réseaux d'alimentation souterrains ; ils utilisent les eaux grises pour l'arrosage des zones vertes du site ou les commodités ;
- d'autres sites, comme celui de Chennai (FIS) en Inde, s'assurent du bon état des installations et notamment des panneaux isolants dans les cabinets de peinture afin d'éviter les pertes d'eau dues à des éléments corrodés ;

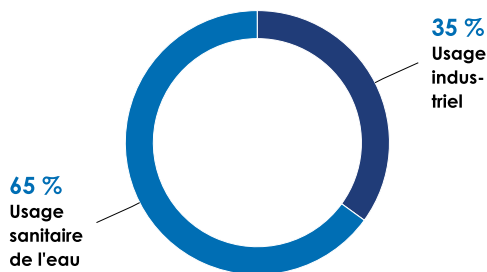
4 Performance extra-financière

Planet : préparer le futur

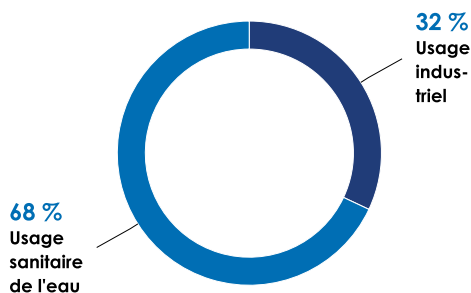
- une grande partie des sites ont installé des mousseurs ou réducteurs sur la tête des robinets et des chasses d'eau écologiques ;
- Bampton (FCM) en Angleterre et Pitesti (FIS) en Roumanie ont mis en place un circuit de refroidissement en circuit fermé lors du remplacement des tours aéroréfrigérantes ;
- les sites de Puebla techno (FIS) et Queretaro (FCM) au Mexique ou encore Tianjian (FAS) en Chine, récupèrent les eaux de process et de refroidissement, pour les utiliser comme eaux grises dans les toilettes, les eaux de nettoyage ou l'arrosage des espaces verts ;
- le site FCM de Cape Town en Afrique du Sud a installé des citernes de récupération des eaux de pluie.

Tous les nouveaux projets de sites, en construction neuve ou en extension, déploient une gestion efficace des ressources en eau. Le livre blanc *Green Factory*, réalisé en 2022, présente ainsi les installations obligatoires pour réduire les consommations d'eau : des sous-compteurs d'eau permanents et connectés, des équipements sanitaires avec contrôle de la consommation d'eau, des récupérateurs d'eau de pluie et d'eau grises sanitaires (cf. 4.2.2.1).

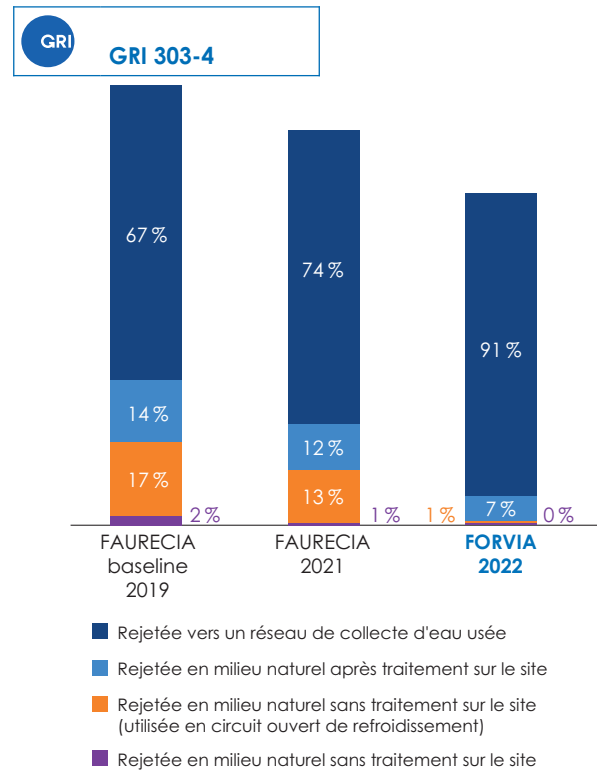
Répartition des quantités d'eau consommées, par usage - périmètre FORVIA



Répartition des quantités d'eau consommées, par usage - périmètre Faurecia



Destination des eaux rejetées



Faurecia a mené des actions pour améliorer le suivi de la destination des eaux usées. Les eaux rejetées dans le milieu naturel sont des eaux de refroidissement donc non contaminées par le process de fabrication qui sont utilisées pour l'irrigation des espaces verts.

4.2.5.5. Prévenir les nuisances environnementales

LIMITER L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES PRÉOCCUPANTS

Faurecia a mis en place un système de management des substances sur toute la chaîne d'approvisionnement, des fournisseurs vers le client constructeur, pour tous ses produits livrés. Cette organisation permet au Groupe, entre autres, d'avoir une connaissance complète de la composition de ses produits au regard des réglementations en vigueur comme le règlement européen REACH (*Registration, Evaluation and Autorisation of Chemicals*).

Identifier les substances préoccupantes

La démarche anticipée d'identification et de communication des substances préoccupantes dans la chaîne d'approvisionnement de Faurecia est basée sur une liste de substances identifiées comme potentiellement préoccupantes pour ses produits et leur utilisation. Dans certains cas, comme les nappes de protection du catalyseur dans les systèmes d'échappement (fibres céramiques), Faurecia a défini une procédure interne plus contraignante que REACH.

Anticiper et proposer des substances de substitution

Faurecia participe aux travaux menés en collaboration avec les constructeurs automobiles et différentes associations professionnelles pour anticiper de possibles restrictions d'utilisation de substances dans les années à venir, afin d'anticiper et de réaliser des chantiers de substitution de certaines substances lorsque cela s'avère souhaitable.

Le Groupe assure le pilotage des groupes de travail REACH et GADSL (*Global Automotive Declarable Substance List*), à travers le GASG (*Global Automotive Stakeholders Group*) et le CLEPA (*European Association of Automotive Supplier*).

LIMITER LES ÉMISSIONS DE COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV) ISSUES DE LA PRODUCTION

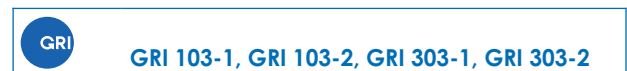


Faurecia effectue un suivi des rejets atmosphériques de COV en lien avec son activité. En 2022, les sites ont émis environ 1 170 tonnes de COV issus de la production et des sites d'assemblage, soit une réduction de 24 % par rapport à 2021. Ceci s'explique par la vente des activités AST et l'arrêt de certains sites Russes. Sur le périmètre constant, il est à noter, une réduction de 10 % obtenue par de l'optimisation des processus sur les sites de Puebla FIS & FAS, via la réduction de l'utilisation de peintures à base de solvants, le recyclage des solvants (Puebla FIS), et l'utilisation de démolant en base aqueuse pour Puebla FAS.

À l'échelle du Groupe, 17 sites de production sont responsables de 81 % des émissions de COV.

Malgré un remplacement des colles et peintures utilisant des bases solvantées en produits utilisant des bases aqueuses, l'activité Faurecia Interiors System nécessite encore l'utilisation des solvants pour certaines colles, de peintures et d'agents démolant. Cette activité à elle seule représente 71 % des émissions de COV du Groupe.

ÉVITER LES REJETS ACCIDENTELS DANS L'EAU ET LES SOLS



Afin d'éliminer le risque de rejets accidentels, inhérent à l'activité industrielle, Faurecia forme l'ensemble des exploitants de ses sites à anticiper tout risque et à être en mesure de réagir en cas de déversement accidentel, notamment à travers le programme de formation sur les « 10 attitudes environnementales ». Tous les sites certifiés ISO 14001 intègrent la prévention de ce risque dans leur système de management.

Faurecia évalue les risques environnementaux de ses projets industriels par la réalisation systématique d'audits environnementaux et d'investigations du sous-sol lorsque cela est approprié.

Enfin, dans le cadre des restructurations industrielles ayant entraîné des fermetures d'usines, le groupe Faurecia a systématiquement réalisé un diagnostic environnemental pouvant aller jusqu'à une étude détaillée du sol et du sous-sol.

4.2.6. Technologies durables et alignement avec la taxonomie européenne

4.2.6.1. Note sur la réglementation de la Taxinomie et l'alignement des activités de FORVIA

CONTEXTE

En application du règlement européen 2080/852 du 18 juin 2020 (dit « règlement taxinomie ») et du règlement délégué climat européen 2021/2139 du 4 juin 2021, FORVIA est tenue de communiquer la part de ses revenus, de ses dépenses d'investissement et de certaines dépenses opérationnelles pour l'exercice 2022 résultant d'activités économiques considérées comme éligibles et alignées au regard des objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Une activité économique est éligible si elle fait partie de la liste des activités décrites par les Actes Délégués du Règlement Taxinomie, correspondant aux activités identifiées par la Commission européenne comme susceptibles de contribuer substantiellement à l'un des six objectifs environnementaux :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique ;

- utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines ;
- transition vers une économie circulaire ;
- prévention et contrôle de la pollution ;
- protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Une activité éligible est alignée sur la taxinomie si elle répond aux trois critères suivants :

- elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs objectifs environnementaux, en répondant aux critères techniques spécifiques détaillés dans les Actes Délégués du Règlement Taxinomie ;
- elle ne cause aucun préjudice significatif aux autres objectifs environnementaux, en répondant aux critères applicables de « Ne pas causer de préjudice significatif » décrits dans les Actes Délégués du Règlement sur la Taxinomie ;
- elle est réalisée conformément aux garanties minimales et respecte les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

REPORTING AU 31 DÉCEMBRE 2022

Activités éligibles

FORVIA a procédé à une analyse détaillée de toutes les activités et lignes de produits au sein de ses différentes entités consolidées. Cette analyse, menée conjointement par la Direction du développement durable, la Direction financière, la Direction des opérations, la Direction de la stratégie et les Directions industrielles des *Business Groups*, ainsi que les différents experts métiers, a permis d'identifier les activités éligibles suivantes pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- **activité 3.2 – Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation de l'hydrogène :** FORVIA fabrique des systèmes de stockage d'hydrogène pour les véhicules légers et commerciaux, les bus et les camions ;
- **activité 3.4 – Fabrication de batteries :** FORVIA fabrique des composants de systèmes de batteries composés par exemple de systèmes de gestion de batteries, de capteurs de batteries intelligents et de convertisseurs de tension DC/DC ;
- **activité 3.6 – Fabrication d'autres technologies à faible émission de carbone :** en 2022, FORVIA a lancé MATER'ACT pour développer des matériaux durables de pointe adaptés à l'industrie automobile et au-delà, à faible, voire ultra-faible empreinte (jusqu'à 85 % de réduction de CO₂ par rapport aux matériaux actuels).

FORVIA a analysé ses activités en considérant le Règlement Taxinomie et le projet de Communication de la Commission sur l'interprétation et la mise en œuvre de certaines dispositions légales du règlement délégué climat Européen du 19 décembre 2022. Compte tenu du rôle essentiel des équipementiers automobiles dans l'atteinte des objectifs de neutralité carbone des constructeurs automobiles, FORVIA considère que les activités liées à l'activité suivante devraient également être prises en considération dans le cadre de la fabrication de véhicules à faible émission de carbone au service des véhicules hybrides (< 50 gCO₂/km), à hydrogène et électriques. Cependant, pour se conformer à la disposition légale du document susmentionné, FORVIA présente les résultats de la prise en compte de ses KPI en excluant cette activité et un ensemble séparé de KPI montrant ce qu'il en serait si cette activité était incluse dans le calcul.

- **activité 3.3 – Fabrication de technologies à faible émission de carbone pour le transport :** FORVIA a pris en compte ses activités commerciales au service des véhicules hybrides (< 50 gCO₂/km), à hydrogène et électriques dans le cadre de l'activité « 3.3 Fabrication de technologies bas carbone pour le transport » du règlement taxinomique. Ces véhicules sont conçus et produits dans le cadre d'un effort conjoint entre les constructeurs automobiles et les équipementiers. Alors que les constructeurs traduisent les préférences des consommateurs en paramètres clairs pour la conception et l'assemblage des véhicules, FORVIA fournit les technologies et les composants qui répondent à ces paramètres. FORVIA recherche, conçoit et industrialise les systèmes (y compris les intérieurs, les sièges, l'électronique, les technologies d'éclairage et les systèmes de dépollution) qui font partie des véhicules à faible émission de carbone. Ces systèmes sont indissociables des véhicules hybrides, à hydrogène et électriques et de leurs performances environnementales.

Activités alignées

Critères de contribution substantielle

Concernant les critères de contribution substantielle, 100 % des activités éligibles de FORVIA contribuent substantiellement à l'objectif d'atténuation du climat :

- concernant l'activité 3.2 – Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation d'hydrogène, tous les réservoirs de stockage d'hydrogène fabriqués par FORVIA répondent aux critères de contribution substantielle relatifs à la fabrication d'équipements pour l'utilisation d'hydrogène ;
- en ce qui concerne l'activité 3.4 – Fabrication de batteries, le critère de contribution substantielle concerne la fabrication de composants de batteries qui entraînent des réductions substantielles des émissions de gaz à effet de serre dans les transports, le stockage d'énergie stationnaire et hors réseau et d'autres applications industrielles. Les composants de batteries produits par FORVIA contribuent de manière substantielle à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur automobile, par exemple via les fonctionnalités *start-stop* et la récupération pour les moteurs à combustion interne ;
- pour ce qui concerne l'activité 3.6 – Fabrication d'autres technologies à faible émission de carbone, les produits de MATER'ACT présentent une réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le cycle de vie comprise entre 20 % et 85 % selon le produit par rapport aux matériaux actuels. Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées conformément aux normes ISO 14040, 14044 et 14044 et vérifiées par un tiers indépendant en 2022 ;
- concernant l'activité 3.3 – Fabrication de technologies bas carbone pour le transport, conformément à l'analyse réalisée pour l'éligibilité, FORVIA a considéré que ses activités au service des véhicules hybrides (< 50 gCO₂/km), à hydrogène et électriques répondent aux critères de contribution substantielle liés à la fabrication de véhicules électriques, à hydrogène ou bas carbone (< 50 gCO₂/km).

Critères d'absence de préjudice significatif (critère Do Not Significant Harm, DNSH)

Note préliminaire : Tous les critères d'absence de préjudice significatif ont été évalués au niveau de FORVIA uniquement. FORVIA n'a pas évalué les critères relatifs à l'absence de préjudice significatif au niveau de sa chaîne de valeur.

Adaptation au changement climatique

FORVIA a réalisé une analyse (voir section 4.6.2 Risques liés à la transition climatique pour plus de détails) de l'exposition et de la vulnérabilité de ses activités aux risques physiques climatiques selon deux scénarios de réchauffement climatique (scénario SSP2-4.5 du GIEC et scénario SSP5-8.5 du GIEC) à l'horizon 2030 et 2050. Pour les risques identifiés comme les plus importants pour les activités de FORVIA, FORVIA a développé des plans d'action pour réduire et prévenir ces risques. FORVIA assurera un suivi rigoureux de la mise en œuvre de ces plans d'action au cours des prochaines années.

100 % des activités éligibles de FORVIA sont couvertes par cette analyse et répondent à ce critère DNSH.

Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines

FORVIA a réalisé une analyse des risques liés à l'eau couvrant tous ses sites de production, afin d'identifier les risques liés à la préservation de la qualité de l'eau et à la prévention du stress hydrique. Des plans d'action ont été mis en place localement selon le système de gestion environnementale en place pour couvrir les risques identifiés (voir section 4.2.4.3. Ressources en eau pour plus de détails). La gestion des risques liés à l'aspect environnemental fait partie du système de gestion environnementale des sites industriels, et fait l'objet d'un contrôle opérationnel ainsi qu'un suivi des différentes obligations de conformité.

100 % des activités éligibles de FORVIA sont couvertes par cette analyse et répondent à ce critère DNSH.

Transition vers une économie circulaire

Les déchets sont gérés sur tous les sites de production à travers le monde et un suivi du taux de recyclage des déchets est effectué en tenant compte des normes définies dans la réglementation européenne. Les informations sur les substances préoccupantes et leur traçabilité tout au long du cycle de vie des produits fabriqués sont gérées par le système international de données sur les matériaux (IMDS). En outre, FORVIA évalue son impact sur l'économie circulaire en gérant par exemple le contenu recyclé et le potentiel de recyclage en fin de vie.

100 % des activités éligibles de FORVIA sont couvertes par ces processus et répondent à ce critère DNSH.

Prévention et contrôle de la pollution

Grâce au système de collecte de données du secteur automobile (*International Management Data System*), FORVIA assure la gestion des substances dangereuses tout au long de la chaîne d'approvisionnement des fournisseurs aux clients fabricants pour tous ses produits éligibles.

La gestion des substances utilisées dans le processus de production de FORVIA est assurée au niveau du Groupe et des sites à travers le guide des achats. FORVIA s'engage à respecter les réglementations européennes, notamment le règlement REACH (voir section 4.2.4.3. Prévention de la pollution environnementale pour plus de détails) et avant l'introduction et/ou l'utilisation d'un produit chimique, ce dernier fait l'objet d'une validation au niveau du site industriel selon des procédures spécifiques. En 2022, certaines substances extrêmement préoccupantes (SVHC) considérées comme d'usage essentiel sont encore utilisées dans les processus de fabrication de FORVIA en quantités insignifiantes en raison de contraintes industrielles. FORVIA évalue en permanence la possibilité de remplacer ces substances. En tout état de cause, FORVIA assure de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité et la prévention de la pollution en mettant en œuvre les moyens et contrôles appropriés, pour réduire leur niveau de risque, concernant l'utilisation de ces substances.

Au 31 décembre 2022, les produits utilisant des SVHC ont été considérés comme non alignés dans le cadre de la prévention et du contrôle de la pollution DNSH :

- 100 % des activités de FORVIA éligibles à l'activité 3.2 – Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation d'hydrogène répondent à ce critère ;
- 100 % des activités de FORVIA éligibles au titre de l'activité 3.4 – Fabrication de batteries répondent à ces critères ;

- 100 % des activités de FORVIA éligibles au titre de l'activité 3.6 – Fabrication d'autres technologies à faible intensité carbonique répondent à ce critère ;

- 99,9 % des activités de FORVIA éligibles à l'activité 3.3 – Fabrication de technologies à faible émission de carbone pour le transport répondent à ce critère.

Protection et rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes

FORVIA a réalisé une évaluation couvrant tous ses sites de production afin d'identifier tous ses sites situés à proximité d'un domaine clé de la biodiversité (voir la section 4.2.4.3. Prévention de la pollution environnementale pour plus de détails). La gestion des impacts potentiels sur la biodiversité est assurée par les principes décrits dans le livre blanc de FORVIA Green Factory. FORVIA s'engage également dans Act4Nature pour limiter son impact sur la biodiversité et contribuer à la préservation des ressources en améliorant la connaissance des zones d'habitats naturels et de sauvegarde de la biodiversité autour des sites (jusqu'à 15 km), afin de mettre en place des actions d'amélioration pour réduire l'impact local des sites.

100 % des activités éligibles à FORVIA sont couvertes par cette analyse et répondent à ce critère DNSH.

Garanties minimales

Note préliminaire : le respect des garanties minimales a été évalué au niveau de FORVIA uniquement. FORVIA n'a pas évalué ces critères au niveau de sa chaîne de valeur.

FORVIA prend en compte dans toutes ses activités les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme y compris les principes et droits énoncés dans la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme. En outre, Faurecia est signataire du Pacte mondial des Nations unies et s'engage à aligner ses opérations et sa stratégie sur dix principes universellement acceptés dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Devoir de vigilance en matière de droits de l'homme

FORVIA respecte tous les engagements et principes internationaux relatifs aux droits de l'homme et aux normes du travail. Des processus robustes ont été mis en place pour garantir que des contrôles préalables adéquats sont effectués à tous les niveaux de notre organisation. Une politique actualisée en matière de droits de l'homme a été publiée, définissant nos attentes vis-à-vis de nos parties prenantes concernant la mise en œuvre du processus de diligence raisonnable.

Les risques liés aux droits de l'homme sont constamment analysés, hiérarchisés et communiqués, dans le cadre de la politique des droits de l'homme. Toute violation est communiquée au Comité exécutif et des actions correctives sont immédiatement mises en place.

Anti-corruption

L'engagement de FORVIA à lutter contre la corruption est inscrit dans le Code de conduite ainsi que dans les politiques de conformité Groupe. De plus, Faurecia est soumis à la législation française Sapin II et a mis en place un programme interne de conformité aux huit piliers de la lutte contre la corruption.

Fiscalité

FORVIA s'efforce de respecter la lettre et l'esprit du droit fiscal dans les pays d'implantation. Notre politique fiscale est conforme aux directives de l'OCDE, et tous les risques fiscaux sont étroitement surveillés par les départements : juridique, fiscal, et financier.

Concurrence loyale

FORVIA s'engage à contribuer à un environnement concurrentiel équitable avec ses partenaires et ses concurrents. Pour ce faire, un programme global de gestion des risques liés aux pratiques anticoncurrentielles a été développé afin de sensibiliser les parties prenantes internes et de proposer des activités de formation préventives.

Veille juridique

FORVIA assure une veille juridique étroite au niveau du Groupe et des métiers, avec une identification proactive des risques potentiels. Les lignes d'alerte anonymes « Speak Up » et « tellUs » sont à la disposition de tous les employés, partenaires commerciaux, fournisseurs et de toute autre partie prenante pour signaler toute violation de son Code de conduite, de sa politique en matière de droits de l'homme ou toute autre faute grave.

Définition des indicateurs clés de performance au 31 décembre 2022

Chiffre d'affaires

| Activités économiques (1) | Code(s) (2) | CapEx absolues (3) M€ | Part des CapEx (4) % | Critères de contribution substantielle | | | | | |
|--|-------------|--------------------------|-------------------------|---|--|---|------------------------------|--------------------|---------------------------------------|
| | | | | Atténuation du changement climatique (5) % | Adaptation au changement climatique (6) % | Ressources aquatiques et marines (7) % | Économie circulaire (8) % | Pollution (9) % | Biodiversité et écosystèmes (10) % |
| A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE | | | | | | | | | |
| A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) | | | | | | | | | |
| Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation de l'hydrogène | 3.2 | 28,0 | 0,1 % | 100 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % |
| Fabrication de batteries | 3.4 | 395,4 | 1,6 % | 100 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % |
| Fabrication d'autres technologies à faible émission de carbone | 3.6 | 509,7 | 2,0 % | 100 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % |
| Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1) | | 933,1 | 3,7 % | 100 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % |
| A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) | | | | | | | | | |
| Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation de l'hydrogène | 3.2 | - | 0,0 % | | | | | | |
| Fabrication de batteries | 3.4 | - | 0,0 % | | | | | | |
| Fabrication d'autres technologies à faible émission de carbone | 3.6 | - | 0,0 % | | | | | | |
| Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2) | | - | 0,0 % | | | | | | |
| TOTAL (A.1 + A.2) | | 933,1 | 3,7 % | | | | | | |
| B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE | | | | | | | | | |
| Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxinomie (B) | | 24 525,1 | 96,3 % | | | | | | |
| TOTAL (A + B) | | 25 458,2 | 100,0 % | | | | | | |

Critères d'absence de préjudice important
(DNSH – Does Not Significantly Harm)

| Atténuation du changement climatique (11) | Adaptation au changement climatique (12) | Critères d'absence de préjudice important (DNSH – Does Not Significantly Harm) | | | | Biodiversité et écosystèmes (16) | Garanties minimales (17) | Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxinomie, année N (18) | Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxinomie, année N-1 (19) | Catégorie (activité habilitante) (20) | Catégorie (activité transitoire) (21) |
|---|--|---|-----------------------------|----------------|-----|--|--------------------------------|---|--|--|--|
| | | Ressources marines (13) | Économie circulaire (14) | Pollution (15) | Y/N | | | | | | |
| Y | Y | Y | Y | Y | Y | Y | 0,1 % | | | | |
| Y | Y | Y | Y | Y | Y | Y | 1,6 % | | | | |
| Y | Y | Y | Y | Y | Y | Y | 2,0 % | | | | |
| | | | | | | | 3,7 % | | | | |
| | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | |

4 Performance extra-financière

Planet : préparer le futur

Dépenses d'investissement

| Activités économiques (1) | Code(s) (2) | CapEx absolues (3) M€ | Part des CapEx (4) % | Critères de contribution substantielle | | | | | |
|---|-------------|--------------------------|-------------------------|---|--|---|------------------------------|--------------------|---------------------------------------|
| | | | | Atténuation du changement climatique (5) % | Adaptation au changement climatique (6) % | Ressources aquatiques et marines (7) % | Économie circulaire (8) % | Pollution (9) % | Biodiversité et écosystèmes (10) % |
| A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE | | | | | | | | | |
| A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) | | | | | | | | | |
| Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation de l'hydrogène | 3.2 | 18,7 | 0,8 % | 100 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % |
| Fabrication de batteries | 3.4 | 54,8 | 2,3 % | 100 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % |
| Fabrication d'autres technologies à faible émission de carbone | 3.6 | 6,3 | 0,3 % | 100 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % |
| CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1) | | 79,7 | 3,4 % | 100 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % |
| A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) | | | | | | | | | |
| Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation de l'hydrogène | 3.2 | - | 0,0 % | | | | | | |
| Fabrication de batteries | 3.4 | - | 0,0 % | | | | | | |
| Fabrication d'autres technologies à faible émission de carbone | 3.6 | - | 0,0 % | | | | | | |
| CapEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2) | | - | 0,0 % | | | | | | |
| TOTAL (A.1 + A.2) | | 79,7 | 3,4 % | | | | | | |
| B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE | | | | | | | | | |
| CapEx des activités non éligibles à la taxinomie (B) | | 2 260,3 | 96,6 % | | | | | | |
| TOTAL (A + B) | | 2 340,0 | 100,0 % | | | | | | |

Critères d'absence de préjudice important
(DNSH – Does Not Significantly Harm)

| Atténuation du changement climatique (11) | Adaptation au changement climatique (12) | Ressources marines (13) | Économie circulaire (14) | Pollution (15) | Biodiversité et écosystèmes (16) | Garanties minimales (17) | Part des CapEx alignée sur la taxinomie, année N (18) | Part des CapEx alignée sur la taxinomie, année N-1 (19) | Catégorie (activité habilitante) (20) | Catégorie (activité transitoire) (21) |
|---|--|----------------------------|-----------------------------|----------------|--|--------------------------------|---|--|--|--|
| Y/N | Y/N | Y/N | Y/N | Y/N | Y/N | Y/N | % | % | E | T |
| | | | | | | | | | | |
| Y | Y | Y | Y | Y | Y | Y | 0,8 % | | | |
| Y | Y | Y | Y | Y | Y | Y | 2,3 % | | | |
| Y | Y | Y | Y | Y | Y | Y | 0,3 % | | | |
| | | | | | | | 3,4 % | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |

4 Performance extra-financière

Planet : préparer le futur

Dépenses d'exploitation

| Activités économiques (1) | Code(s) (2) | OpEx absolues (3) M€ | Part des OpEx (4) % | Critères de contribution substantielle | | | | | |
|--|-------------|----------------------------|---------------------------|---|--|--|---------------------------------|--------------------|--|
| | | | | Atténuation du changement climatique (5) % | Adaptation au changement climatique (6) % | Ressources aquatiques et marines (7) % | Économie circulaire (8) % | Pollution (9) % | Biodiversité et écosystèmes (10) % |
| A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE | | | | | | | | | |
| A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) | | | | | | | | | |
| Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation de l'hydrogène | 3.2 | (27,8) | 1,8 % | 100 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % |
| Fabrication de batteries | 3.4 | (14,2) | 0,9 % | 100 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % |
| Fabrication d'autres technologies à faible émission de carbone | 3.6 | (22,4) | 1,5 % | 100 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % |
| OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1) | | (64,5) | 4,3 % | 100 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % |
| A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) | | | | | | | | | |
| Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation de l'hydrogène | 3.2 | - | 0,0 % | | | | | | |
| Fabrication de batteries | 3.4 | - | 0,0 % | | | | | | |
| Fabrication d'autres technologies à faible émission de carbone | 3.6 | - | 0,0 % | | | | | | |
| OpEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2) | | - | 0,0 % | | | | | | |
| TOTAL (A.1 + A.2) | | (64,5) | 4,3 % | | | | | | |
| B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE | | | | | | | | | |
| OpEx des activités non éligibles à la taxinomie (B) | | (1 444,9) | 95,7 % | | | | | | |
| TOTAL (A + B) | | (1 509,4) | 100,0 % | | | | | | |

Critères d'absence de préjudice important
(DNSH – Does Not Significantly Harm)

| Atténuation du changement climatique (11) | Adaptation au changement climatique (12) | Ressources marines (13) | Économie circulaire (14) | Pollution (15) | Biodiversité et écosystèmes (16) | Garanties minimales (17) | Part des OpEx alignée sur la taxinomie, année N (18) | Part des OpEx alignée sur la taxinomie, année N-1 (19) | Catégorie (activité habilitante) (20) | Catégorie (activité transitoire) (21) |
|---|--|----------------------------|-----------------------------|----------------|--|--------------------------------|---|--|--|--|
| Y/N | Y/N | Y/N | Y/N | Y/N | Y/N | Y/N | % | % | E | T |
| | | | | | | | | | | |
| Y | Y | Y | Y | Y | Y | Y | 1,8 % | | | |
| Y | Y | Y | Y | Y | Y | Y | 0,9 % | | | |
| Y | Y | Y | Y | Y | Y | Y | 1,5 % | | | |
| | | | | | | | 4,3 % | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |

Les dénominateurs des ICP ont été définis conformément à la définition de l'acte délégué du 6 juillet 2021 et de ses annexes complétant le règlement sur la taxonomie.

Les informations financières sous-jacentes ont été vérifiées conjointement par les équipes financières et opérationnelles afin d'en assurer la cohérence et la réconciliation avec les états financiers annuels. Elles sont présentées après élimination des opérations réciproques et couvrent l'ensemble du périmètre de consolidation du Groupe (hors sociétés consolidées par mise en équivalence).

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires total utilisé comme dénominateur pour le calcul du KPI Taxonomie du chiffre d'affaires s'élève à 25 458,2 millions d'euros au 31 décembre 2022 et correspond au montant total des ventes divulgué dans les états financiers consolidés du Groupe.

Le chiffre d'affaires éligible s'élève à 933,1 millions d'euros au 31 décembre 2022, et correspond aux activités suivantes :

- 28,0 millions d'euros liés aux systèmes de stockage de l'hydrogène ;
- 395,4 millions d'euros liés à la vente de composants de batteries ;
- 509,7 millions d'euros liés à l'activité MATERI'ACT.

Le chiffre d'affaires aligné s'élève à 933,1 millions d'euros au 31 décembre 2022 et correspond aux activités suivantes :

- 28,0 millions d'euros liés aux systèmes de stockage de l'hydrogène ;
- 395,4 millions d'euros liés à la vente de composants de batteries ;
- 509,7 millions d'euros liés à l'activité MATERI'ACT.

Les dépenses d'investissement

Au 31 décembre 2022, le total des dépenses d'investissement utilisé comme dénominateur pour le calcul de l'indicateur de dépenses d'investissement de la Taxonomie s'élève à 2 340,0 millions d'euros et correspond aux ajouts aux immobilisations corporelles et incorporelles sur la période, y compris les coûts de développement capitalisés et les ajouts liés aux regroupements d'entreprises.

Il peut être rapproché comme suit avec les chiffres figurant dans les notes 11 et 12.a des états financiers consolidés et avec les chiffres figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

Les dépenses d'investissement liées aux activités éligibles et alignées ont également été classées comme éligibles et alignées. C'est uniquement ce type de dépenses en capital qui est rapporté dans les ratios d'éligibilité et d'alignement.

Les dépenses d'investissement « individuelles » ne sont pas incluses dans le calcul des ratios : elles ne sont pas matérielles et ne peuvent être identifiées. Il s'agit principalement des dépenses capitalisées relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments répondant aux exigences des activités 7.3 à 7.6 du règlement sur la taxonomie.

Les dépenses d'investissement éligibles s'élèvent à 79,7 millions d'euros au 31 décembre 2022 et correspondent aux activités suivantes :

- 18,7 millions d'euros liés aux systèmes de stockage de l'hydrogène ;
- 54,8 millions d'euros liés à la vente de composants de batteries ;
- 6,3 millions d'euros liés à l'activité MATERI'ACT.

Les dépenses d'investissement alignées s'élèvent à 79,7 millions d'euros au 31 décembre 2022 et correspondent aux activités suivantes :

- 18,7 millions d'euros liés aux systèmes de stockage de l'hydrogène ;
- 54,8 millions d'euros liés à la vente de composants de batteries ;
- 6,3 millions d'euros liés à l'activité MATERI'ACT.

Les dépenses d'exploitation

Au 31 décembre 2022, le total des dépenses d'exploitation servant de dénominateur au calcul de l'indicateur de dépenses d'exploitation de la Taxonomie s'élève à 1 509,4 d'euros et correspond essentiellement aux dépenses de R&D non capitalisées, et aux dépenses d'entretien et de réparation.

Les dépenses de fonctionnement liées aux activités éligibles et alignées ont été qualifiées d'éligibles et alignées et estimées sur la base du ratio de revenus éligibles et alignés selon des clés de répartition. Elles comprennent les dépenses de R&D, l'entretien, la maintenance et la réparation des actifs, les mesures de rénovation des bâtiments et toute autre dépense liée à l'entretien quotidien des actifs. Ils ne comprennent pas les achats d'énergie renouvelable, d'électricité et de chaleur (scopes 1 et 2) et les dépenses non capitalisées engagées pour traiter l'efficacité énergétique des sites.

Au 31 décembre 2022, les dépenses de fonctionnement éligibles s'élèvent à 64,5 millions d'euros.

Au 31 décembre 2022, les dépenses de fonctionnement alignées s'élèvent à 64,5 millions d'euros.

4 Performance extra-financière

Planet : préparer le futur

Définition des indicateurs clés de performance au 31 décembre 2022 y compris l'évaluation de l'activité 3.3 (telle que mentionné au paragraphe ci-dessus pour les activités éligibles)

Chiffre d'affaires

| Activités économiques (1) | Code(s) (2) | CapEx absolues (3) M€ | Part des CapEx (4) % | Critères de contribution substantielle | | | | | |
|--|-------------|--------------------------|-------------------------|---|--|---|------------------------------|--------------------|---------------------------------------|
| | | | | Atténuation du changement climatique (5) % | Adaptation au changement climatique (6) % | Ressources aquatiques et marines (7) % | Économie circulaire (8) % | Pollution (9) % | Biodiversité et écosystèmes (10) % |
| A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE | | | | | | | | | |
| A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) | | | | | | | | | |
| Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation de l'hydrogène | 3.2 | 28,0 | 0,1 % | 100 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % |
| Fabrication de technologies à faible émission de carbone pour le transport | 3.3 | 4 539,9 | 17,8 % | 100 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % |
| Fabrication de batteries | 3.4 | 395,4 | 1,6 % | 100 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % |
| Fabrication d'autres technologies à faible émission de carbone | 3.6 | 509,7 | 2,0 % | 100 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % |
| Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1) | | 5 473,1 | 21,5 % | 100 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % |
| A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) | | | | | | | | | |
| Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation de l'hydrogène | 3.2 | - | 0,0 % | | | | | | |
| Fabrication de technologies à faible émission de carbone pour le transport | 3.3 | 25,9 | 0,1 % | | | | | | |
| Fabrication de batteries | 3.4 | - | 0,0 % | | | | | | |
| Fabrication d'autres technologies à faible émission de carbone | 3.6 | - | 0,0 % | | | | | | |
| Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2) | | 25,9 | 0,1 % | | | | | | |
| TOTAL (A.1 + A.2) | | 5 499,0 | 21,6 % | | | | | | |
| B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE | | | | | | | | | |
| Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxinomie (B) | | 19 959,2 | 78,4 % | | | | | | |
| TOTAL (A + B) | | 25 458,2 | 100,0 % | | | | | | |

Critères d'absence de préjudice important
(DNSH – Does Not Significantly Harm)

| Atténuation du changement climatique (11) | Adaptation au changement climatique (12) | Critères d'absence de préjudice important (DNSH – Does Not Significantly Harm) | | | | | Garanties minimales (17) | Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxinomie, année N (18) | Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxinomie, année N-1 (19) | Catégorie (activité habilitante) (20) | Catégorie (activité transitoire) (21) | | | |
|---|--|---|-----------------------------|----------------|--|-----|--------------------------------|---|--|--|--|-----|-----|-----|
| | | Ressources marines (13) | Économie circulaire (14) | Pollution (15) | Biodiversité et écosystèmes (16) | Y/N | | | | | | Y/N | Y/N | Y/N |
| Y | Y | Y | Y | Y | Y | Y | Y | 0,1 % | | | | | | |
| Y | Y | Y | Y | Y | Y | Y | Y | 17,8 % | | | | | | |
| Y | Y | Y | Y | Y | Y | Y | Y | 1,6 % | | | | | | |
| Y | Y | Y | Y | Y | Y | Y | Y | 2,0 % | | | | | | |
| | | | | | | | | 21,5 % | | | | | | |

4 Performance extra-financière

Planet : préparer le futur

Les dépenses d'investissement

| Activités économiques (1) | Code(s) (2) | CapEx absolues (3) M€ | Part des CapEx (4) % | Critères de contribution substantielle | | | | | |
|---|-------------|--------------------------|-------------------------|---|--|---|------------------------------|--------------------|---------------------------------------|
| | | | | Atténuation du changement climatique (5) % | Adaptation au changement climatique (6) % | Ressources aquatiques et marines (7) % | Économie circulaire (8) % | Pollution (9) % | Biodiversité et écosystèmes (10) % |
| A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE | | | | | | | | | |
| A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) | | | | | | | | | |
| Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation de l'hydrogène | 3.2 | 18,7 | 0,8 % | 100 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % |
| Fabrication de technologies à faible émission de carbone pour le transport | 3.3 | 395,6 | 16,9 % | 100 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % |
| Fabrication de batteries | 3.4 | 54,8 | 2,3 % | 100 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % |
| Fabrication d'autres technologies à faible émission de carbone | 3.6 | 6,3 | 0,3 % | 100 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % |
| CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1) | | 475,3 | 20,3 % | 100 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % |
| A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) | | | | | | | | | |
| Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation de l'hydrogène | 3.2 | - | 0,0 % | | | | | | |
| Fabrication de technologies à faible émission de carbone pour le transport | 3.3 | 0,2 | 0,0 % | | | | | | |
| Fabrication de batteries | 3.4 | - | 0,0 % | | | | | | |
| Fabrication d'autres technologies à faible émission de carbone | 3.6 | - | 0,0 % | | | | | | |
| CapEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2) | | 0,2 | 0,0 % | | | | | | |
| TOTAL (A.1 + A.2) | | 475,4 | 20,3 % | | | | | | |
| B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE | | | | | | | | | |
| CapEx des activités non éligibles à la taxinomie (B) | | 1 864,6 | 79,7 % | | | | | | |
| TOTAL (A + B) | | 2 340,0 | 100,0 % | | | | | | |

Critères d'absence de préjudice important
(DNSH – Does Not Significantly Harm)

| Atténuation du changement climatique (11) | Adaptation au changement climatique (12) | Ressources marines (13) | Économie circulaire (14) | Pollution (15) | Biodiversité et écosystèmes (16) | Garanties minimales (17) | Part des CapEx alignée sur la taxinomie, année N (18) | Part des CapEx alignée sur la taxinomie, année N-1 (19) | Catégorie (activité habilitante) (20) | Catégorie (activité transitoire) (21) |
|---|--|----------------------------|-----------------------------|----------------|--|--------------------------------|---|--|--|--|
| Y/N | Y/N | Y/N | Y/N | Y/N | Y/N | Y/N | % | % | E | T |
| | | | | | | | | | | |
| Y | Y | Y | Y | Y | Y | Y | 0,8 % | | | |
| Y | Y | Y | Y | Y | Y | Y | 16,9 % | | | |
| Y | Y | Y | Y | Y | Y | Y | 2,3 % | | | |
| Y | Y | Y | Y | Y | Y | Y | 0,3 % | | | |
| | | | | | | | 20,3 % | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |

4 Performance extra-financière

Planet : préparer le futur

Les dépenses d'exploitation

| Activités économiques (1) | Code(s) (2) | OpEx absolues (3) M€ | Part des OpEx (4) % | Critères de contribution substantielle | | | | | |
|--|-------------|----------------------------|---------------------------|---|--|--|---------------------------------|--------------------|--|
| | | | | Atténuation du changement climatique (5) % | Adaptation au changement climatique (6) % | Ressources aquatiques et marines (7) % | Économie circulaire (8) % | Pollution (9) % | Biodiversité et écosystèmes (10) % |
| A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE | | | | | | | | | |
| A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) | | | | | | | | | |
| Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation de l'hydrogène | 3.2 | (27,8) | 1,8 % | 100 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % |
| Fabrication de technologies à faible émission de carbone pour le transport | 3.3 | (165,8) | 11,0 % | 100 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % |
| Fabrication de batteries | 3.4 | (14,2) | 0,9 % | 100 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % |
| Fabrication d'autres technologies à faible émission de carbone | 3.6 | (22,4) | 1,5 % | 100 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % |
| OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1) | | (230,3) | 15,3 % | 100 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % |
| A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) | | | | | | | | | |
| Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation de l'hydrogène | 3.2 | - | 0,0 % | | | | | | |
| Fabrication de technologies à faible émission de carbone pour le transport | 3.3 | (0,5) | 0,0 % | | | | | | |
| Fabrication de batteries | 3.4 | - | 0,0 % | | | | | | |
| Fabrication d'autres technologies à faible émission de carbone | 3.6 | - | 0,0 % | | | | | | |
| OpEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2) | | (0,5) | 0,0 % | | | | | | |
| TOTAL (A.1 + A.2) | | (230,8) | 15,3 % | | | | | | |
| B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE | | | | | | | | | |
| OpEx des activités non éligibles à la taxinomie (B) | | (1 278,7) | 84,7 % | | | | | | |
| TOTAL (A + B) | | (1 509,4) | 100,0 % | | | | | | |

Critères d'absence de préjudice important
(DNSH – Does Not Significantly Harm)

| Atténuation du changement climatique (11) | Adaptation au changement climatique (12) | Ressources marines (13) | Économie circulaire (14) | Pollution (15) | Biodiversité et écosystèmes (16) | Garanties minimales (17) | Part des OpEx alignée sur la taxinomie, année N (18) | Part des OpEx alignée sur la taxinomie, année N-1 (19) | Catégorie (activité habilitante) (20) | Catégorie (activité transitoire) (21) |
|---|--|-------------------------|--------------------------|----------------|----------------------------------|--------------------------|--|--|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Y/N | Y/N | Y/N | Y/N | Y/N | Y/N | Y/N | % | % | E | T |
| | | | | | | | | | | |
| Y | Y | Y | Y | Y | Y | Y | 1,8 % | | | |
| Y | Y | Y | Y | Y | Y | Y | 11,0 % | | | |
| Y | Y | Y | Y | Y | Y | Y | 0,9 % | | | |
| Y | Y | Y | Y | Y | Y | Y | 1,5 % | | | |
| | | | | | | | 15,3 % | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires éligible s'élève à 5 499,0 millions d'euros au 31 décembre 2022, et correspond aux activités suivantes :

- 28,0 millions d'euros liés aux systèmes de stockage de l'hydrogène ;
- 395,4 millions d'euros liés à la vente de composants de batteries ;
- 509,7 millions d'euros liés à l'activité MATERI'ACT ;
- 4 565,9 millions d'euros liés aux activités au service des véhicules hybrides (< 50 gCO₂/km), à hydrogène et électriques.

Le chiffre d'affaires aligné s'élève à 5 473,1 millions d'euros au 31 décembre 2022 et correspond aux activités suivantes :

- 28,0 millions d'euros liés aux systèmes de stockage de l'hydrogène ;
- 395,4 millions d'euros liés à la vente de composants de batteries ;
- 509,7 millions d'euros liés à l'activité MATERI'ACT ;
- 4 539,9 millions d'euros liés aux activités au service des véhicules hybrides (< 50 gCO₂/km), hydrogène et électriques.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement éligibles s'élèvent à 475,4 millions d'euros au 31 décembre 2022 et correspondent aux activités suivantes :

- 18,7 millions d'euros liés aux systèmes de stockage de l'hydrogène ;
- 54,8 millions d'euros liés à la vente de composants de batteries ;
- 6,3 millions d'euros liés à l'activité MATERI'ACT ;
- 395,7 millions d'euros liés aux activités au service des véhicules hybrides (< 50 gCO₂/km), hydrogène et électriques.

Les dépenses d'investissement alignées s'élèvent à 475,3 millions d'euros au 31 décembre 2022 et correspondent aux activités suivantes :

- 18,7 millions d'euros liés aux systèmes de stockage de l'hydrogène ;
- 54,8 millions d'euros liés à la vente de composants de batteries ;
- 6,3 millions d'euros liés à l'activité MATERI'ACT ;
- 395,6 millions d'euros liés aux activités au service des véhicules hybrides (< 50 gCO₂/km), hydrogène et électriques.

Les dépenses d'exploitation

Au 31 décembre 2022, les dépenses de fonctionnement éligibles s'élèvent à 230,8 millions d'euros.

Au 31 décembre 2022, les dépenses de fonctionnement alignées s'élèvent à 230,3 millions d'euros.

4.2.6.2. Technologies hydrogène pour une mobilité zéro émission

FORVIA investit massivement dans les technologies de systèmes de stockage de l'hydrogène, éligibles selon le 3.2. de la taxonomie européenne (cf. 4.2.6).

FORVIA est convaincu que la mobilité à l'hydrogène et la technologie des piles à combustible occuperont une place importante dans le mix énergétique de la propulsion des 10 à 15 prochaines années. Le Groupe fournit aux constructeurs automobiles une intégration complète du système de stockage de l'hydrogène pour différentes architectures de véhicules, en proposant une livraison de systèmes clés en main testés en fin de ligne. Le Groupe se positionne sur trois marchés, dont il estime le potentiel à 20 milliards d'euros sur lesquels il vise un chiffre d'affaires de 3,5 milliards d'euros d'ici à 2030 :

- les piles à combustible hydrogène ;
- le stockage de l'hydrogène pour la mobilité ;
- le stockage de l'hydrogène pour sa distribution.

DÉVELOPPEMENT DE L'HYDROGÈNE

Produit à partir d'une multitude de sources d'énergie, ce vecteur énergétique stockable ne génère aucune émission de CO₂ ni de gaz polluant lors de l'utilisation du véhicule à pile à combustible. L'hydrogène permet également de stocker l'énergie renouvelable surproduite. L'hydrogène vert, quant à lui, est produit par électrolyse de l'eau à partir d'électricité issue des énergies décarbonées. Il est un levier essentiel pour la mobilité zéro pollution et zéro émission de CO₂.

Dans le cadre du paquet législatif **Fit for 55**, l'Union européenne a adopté l'ambition d'installer une station hydrogène tous les 100 km le long des principaux axes routiers. FORVIA estime que 1,2 à 1,7 million de véhicules particuliers et utilitaires à hydrogène sera produit dans le monde d'ici 2030.

FORVIA participe aux instances nationales et internationales de développement de l'hydrogène. Le Groupe est *Board member* de l'*Hydrogen Council*, une organisation mondiale rassemblant plus de 140 entreprises leaders dans le domaine de l'énergie, des transports, de l'industrie et de l'investissement. En 2022, ce Comité a publié une étude prospective sur le marché de l'hydrogène et travaille à l'élaboration d'une seconde étude sur la place de l'hydrogène dans l'énergie mondiale. Le Groupe est également membre d'Hydrogen Europe et du Conseil national de l'hydrogène, en France. Celui-ci était co-présidé en 2022 par Patrick Koller, Directeur général de Faurecia.

LES SYSTÈMES DE PILES À COMBUSTIBLE À HYDROGÈNE

En 2019, Michelin et Faurecia ont uni leurs forces, en mettant en commun leurs activités liées aux piles à combustible à hydrogène au sein de Symbio, une société commune. Cela a permis de réunir une combinaison unique d'expertise industrielle et automobile et de capacité d'innovation pour développer, produire et commercialiser des systèmes de piles à hydrogène pour tous les types de véhicules électriques. Avec un investissement initial de 140 millions d'euros, Symbio réunit les activités de Faurecia et Michelin dans le domaine des piles à hydrogène, avec une nouvelle usine dédiée à la production de piles à combustible dans la région lyonnaise. Faurecia et Symbio couvrent 75 % de la chaîne de valeur du système de propulsion à hydrogène. Symbio a pour objectif de produire 200 000 StackPack[®], ses systèmes à hydrogène prévalidés et préintégrés, par an en 2030, pour les constructeurs du monde

entier. En 2022, Symbio a ouvert de nouveaux sites de production en France, en Chine et aux États-Unis. L'entité a également noué un partenariat avec Stellantis pour équiper de nouvelles gammes de véhicules utilitaires légers de systèmes de piles à combustible.

LES SYSTÈMES DE STOCKAGE DE L'HYDROGÈNE

FORVIA produit des réservoirs à hydrogène, à la fois pour les véhicules à hydrogène et pour le transport et la distribution de l'hydrogène. Le Groupe a acquis en 2022 deux nouvelles entités de production en Chine et en Corée. Le Groupe ouvrira de prochains sites notamment en France (en 2023) et aux États-Unis (en 2025).

Les systèmes de stockage de l'hydrogène pour la mobilité

FORVIA propose aux constructeurs automobiles d'intégrer des systèmes de stockage à hydrogène pour différents types de véhicules répondant aux exigences de l'industrie, avec la livraison de systèmes clés en main et testés en fin de chaîne.

FORVIA est déjà reconnu pour sa fabrication de systèmes de stockage d'hydrogène pour les flottes de poids lourds et de véhicules utilitaires légers pour plusieurs constructeurs internationaux. Le Groupe possède une empreinte industrielle globale et a actuellement la capacité de produire plusieurs milliers de systèmes de stockage d'hydrogène par an, et a pour objectif d'atteindre une production supérieure à 100 000 réservoirs par an à moyen terme.

Le centre d'expertise pour les systèmes de stockage d'hydrogène à Bavans, en France, compte plus de 200 postes d'ingénieurs et de techniciens à haute valeur ajoutée qui sont entièrement dédiés au développement de systèmes de stockage d'hydrogène.

Le Groupe a noué des partenariats stratégiques :

- avec HYVIA, filiale de Renault et de Plug Power, pour la fourniture des systèmes de stockage d'hydrogène pour les véhicules utilitaires légers à piles à combustible ;
- en Allemagne, pour la région Bavaroise, le Groupe équipera en systèmes complets de stockage d'hydrogène une flotte de poids lourds fournie par le constructeur MAN ;
- avec Hyundai Motor Company pour l'équipement de 1 600 poids lourds.

Depuis 2021 et en parallèle du développement de système de stockage d'hydrogène gazeux, le Groupe développe en partenariat avec Air Liquide, fournisseur mondial de gaz pour l'industrie, une solution de stockage d'hydrogène sous forme liquide pour la mobilité lourde, apportant une plus grande autonomie pour les poids lourds et autres véhicules ayant des cas d'usage très intensifs.

Les systèmes de stockage de l'hydrogène pour la distribution

FORVIA développe des systèmes de stockage d'hydrogène grande capacité pour le transport de l'hydrogène. En 2022, le Groupe a été choisi par Air Flow pour délivrer des systèmes de stockage grande capacité dans le cadre du projet français *Zero Emission Valley*. L'objectif étant de fournir des systèmes permettant un transport sûr de l'hydrogène au sein de la *Zero Emission Valley*.

4.2.6.3. Technologies des systèmes de batteries

Le fort développement de véhicules électriques augmente le besoin en technologies de systèmes de batteries éligibles selon la catégorie 3.4. de la taxonomie européenne (cf. 4.2.6). FORVIA développe des solutions intégrées de gestion thermique et énergétique des batteries et en compartiments légers pour une conduite électrique plus économique.

Les systèmes de gestion de batterie (*Battery Management Systems – BMS*) de FORVIA assurent la sécurité et la fiabilité du fonctionnement des batteries lithium-ion des véhicules entièrement électriques et des véhicules hybrides et rechargeables (*Plug in and Hybrid Vehicles – PHEVs*). Ces BMS surveillent la tension, la température et le courant des batteries, tout en assurant diverses fonctions de sécurité, notamment celles relatives à la haute tension. Modulaires et évolutifs, les BMS sont conçus pour s'intégrer au mieux aux différents systèmes électroniques de commande.

L'expertise du Groupe s'illustre aussi dans la gestion thermique des circuits de refroidissement des batteries, des moteurs électriques et de l'intérieur des véhicules. Les capteurs de batterie intelligents mesurent l'état de charge et la santé des batteries du véhicule.

CONVERTISSEUR 48V DC/DC

Le convertisseur 48V DC/DC de FORVIA permet la transmission bidirectionnelle de l'énergie entre les réseaux 48V et 12V pour les véhicules hybrides légers, tout en alimentant les options d'économie de carburant comme la direction assistée électrique ou le chauffage de pare-brise. Il permet également des fonctionnalités de réduction du CO₂ comme la récupération d'énergie au cours du freinage, l'amélioration de la fonction *Start-Stop*, et le mode navigation en roue libre au ralenti avec le moteur éteint.

4.2.6.4. Technologies des véhicules bas-carbone

Véhicules hybrides, à hydrogène ou électriques, les véhicules bas-carbone se caractérisent par des émissions inférieures à 50 gCO₂/km. FORVIA développe pour ces véhicules des systèmes technologiques éligibles selon la catégorie 3.3. de la taxonomie européenne (cf. 4.2.2). Ils visent une conception et des matériaux durables, l'efficacité énergétique, l'allongement de la durée de vie des produits et l'augmentation de leur recyclabilité.

SYSTÈMES COMPLETS POUR L'INTÉRIEUR

FORVIA développe des matériaux durables pour les tableaux de bord, les panneaux de porte et les consoles centrales, ainsi que pour l'intégration harmonieuse de fonctionnalités intelligentes. L'utilisation de matériaux biosourcés (par exemple fibres végétales mélangées à une résine) permet de réduire le poids des pièces du véhicule et de diminuer considérablement les impacts environnementaux.

Le programme d'innovation *Interior for the Planet* de FORVIA repose sur trois piliers : utiliser moins, incorporer des matériaux recyclables et recyclés, et créer des alternatives aux solutions pétrolières. D'ici 2030, FORVIA vise à réduire jusqu'à 85 % l'empreinte CO₂ de ses nouveaux intérieurs sur tout leur cycle de vie.

SIÈGES ET SYSTÈMES DE SIÈGES

FORVIA développe des technologies complètes et écoconçues pour les sièges : mécanismes et armatures de sièges, housses et solutions de confort visant à optimiser la sécurité, le confort et le bien-être. En alternatives au cuir, le Groupe travaille sur des textiles à faible teneur en CO₂e. Il innove également pour réduire la complexité de la conception de ses sièges de 80 à 20 éléments. Cette innovation, basée sur la frugalité, facilitera la personnalisation et la rénovation des sièges tout au long de leur vie, ainsi que leur recyclage en fin de vie.

Le programme d'innovation *Seat for the Planet* de FORVIA repose sur la gestion du cycle de vie. Il met en œuvre cinq exigences :

- utiliser des matériaux durables (naturels, à faible empreinte CO₂e, recyclés ou recyclables) ;
- en utiliser moins (et réduire les déchets lors de la fabrication) ;
- éviter les matériaux mixtes (afin de faciliter leur recyclabilité) ;
- se concentrer sur les expériences et les besoins au plus juste des consommateurs ;
- concevoir des sièges faciles à monter et à démonter.

D'ici 2030, FORVIA vise une réduction allant jusqu'à 55 % de l'empreinte CO₂ des sièges, sur tout leur cycle de vie.

Le projet DECORE (Decarbonation, COckpit, REcyclage/Reconditionnement) a été créé par Faurecia avec Renault, le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux énergies alternatives (CEA) et MTB Recycling. Il a pour objectif :

- de réduire l'empreinte CO₂e des véhicules du futur en utilisant des technologies qui sont les moins émettrices en CO₂ ;
- d'augmenter la durée de vie des véhicules grâce à la modernisation et à la remise à neuf ;
- et ainsi de fournir des cockpits conçus avec 40 % de matériaux recyclés et un impact CO₂e réduit de 85 % d'ici à 2030.

ÉLECTRONIQUE

L'électrification des véhicules est un levier majeur pour une mobilité neutre en CO₂. FORVIA propose donc un portefeuille complet qui inclut capteurs et actionneurs, conduite automatisée, éclairage, électronique de la carrosserie, électronique du cockpit, interface homme-machine, affichages et gestion de l'énergie. Les dispositifs de systèmes avancés d'assistance au conducteur (*Advanced Driver Assistance Systems – ADAS*) de FORVIA contribuent à réduire les émissions CO₂ lors de la conduite.

GAMME DE RÉTROVISEURS ÉLECTRIQUES

La gamme de rétroviseurs électriques de FORVIA remplace les rétroviseurs extérieurs traditionnels. Un capteur intelligent offre aux conducteurs une vue dynamique et des alertes de sécurité, améliorant ainsi la consommation de carburant jusqu'à 1,6 % et réduisant les émissions de CO₂ jusqu'à 4,6g/km.

MOBILITÉ PROPRE

Un tiers de l'énergie actuellement produite par les chaînes automobiles est perdu sous forme de chaleur par le système d'échappement. Le système de récupération de la chaleur des gaz d'échappement (*Exhaust Heat Recovery Systems – EHRS*) de FORVIA est adapté à une utilisation dans les véhicules hybrides. Il leur permet de fonctionner plus souvent en mode électrique, ce qui économise du carburant et réduit les émissions de CO₂.

EHRS COMPACT

L'EhRS compact de FORVIA peut être installé près du moteur pour une récupération maximale de la chaleur. Il réduit la consommation de carburant de 3 à 7 % par temps froid grâce à un réchauffement plus rapide du moteur et à une utilisation accrue du mode électrique.

4.2.6.5. Autres technologies durables

FORVIA développe des matériaux durables qui présentent des réductions substantielles des émissions de gaz à effet de serre tout au long du cycle de vie par rapport aux technologies alternatives les plus performantes disponibles sur le marché.

Ces matériaux sont éligibles selon la catégorie 3.6. de la taxonomie européenne (cf. 4.2.6).

NAFILEAN®

Les technologies NAFILean® de FORVIA incorporent des fibres de chanvre dans des composants intérieurs en plastique non visible. En plus d'être entièrement recyclables, elles permettent de réduire jusqu'à 40 % le poids et jusqu'à 95 % les émissions de CO₂ associées à la référence du marché. Environ 13 millions de véhicules dans le monde sont déjà équipés de produits NAFILean®.

FORVIA en 2022

- 2 073 millions d'euros d'investissements en R&D
(Dépenses en R&D incluant la dépréciation et l'amortissement des coûts de développement capitalisés)

4.2.7. Indicateurs de la performance environnementale

| | Faurecia année de référence 2019 | FORVIA année de référence 2019 | Faurecia 2021 | Faurecia 2022 | Faurecia 2022 vs 2021 | FORVIA 2021 | FORVIA 2022 |
|---|---|---|------------------|------------------|-----------------------------|----------------|------------------|
| Consommation d'énergie, au global et par source d'approvisionnement | | | | | | | |
| Électricité | 67,1 % | 67,2 % | 68,3 % | 71,9 % | 3,6 pts | 67,4 % | 71,6 % |
| Dont électricité renouvelable (part dans la consommation totale d'électricité) | 0,0 % | 0,0 % | 0,0 % | 0,7 % | 0,7 pts | 0 % | 0,8 % |
| Gaz naturel | 25,8 % | 27,2 % | 26,2 % | 23,9 % | - 2,3 pts | 28,5 % | 24,9 % |
| GPL | 3,4 % | 2,4 % | 2,9 % | 2,3 % | - 0,6 pts | 2,0 % | 1,5 % |
| Chaleur externe et réseau de froid | 2,7 % | 2,3 % | 1,7 % | 1,1 % | - 0,6 pts | 1,5 % | 1,2 % |
| Diesel | 0,8 % | 0,7 % | 0,6 % | 0,7 % | 0,1 pts | 0,4 % | 0,6 % |
| Essence | 0,0 % | 0,0 % | 0,0 % | 0,1 % | 0,1 pts | 0,0 % | 0,1 % |
| Bois | 0,2 % | 0,2 % | 0,3 % | 0,0 % | - 0,3 pts | 0,2 % | 0,0 % |
| Répartition de la consommation totale d'énergie par activité en 2021 | | | | | | | |
| Faurecia Interiors Systems | 47 % | 32 % | 51 % | 47 % | 0,1 pts | 32 % | 32 % |
| Faurecia Automotive Seating | 26 % | 18 % | 25 % | 26 % | 1,1 pts | 17 % | 18 % |
| Faurecia Clean Mobility | 20 % | 14 % | 20 % | 20 % | - 0,8 pts | 14 % | 14 % |
| Faurecia Clarion Electronics | 3 % | 2 % | 3 % | 3 % | - 0,3 pts | 2 % | 2 % |
| Faurecia Interior Modules (SAS) | 2 % | 1 % | 2 % | 2 % | - 0,2 pts | 1 % | 1 % |
| HQ | 2 % | 1 % | 1 % | 2 % | 0,2 pts | 1 % | 1 % |
| HELLA | | 32 % | | | | 32 % | 32 % |
| Répartition géographique de la consommation d'énergies renouvelables | | | | | | | |
| Europe | | | 100 % | 6 % | | | 8 % |
| North America | | | 0 % | 0 % | | | 0 % |
| Asia | | | 0 % | 94 % | | | 92 % |
| South America | | | 0 % | 0 % | | | 0 % |
| Africa | | | 0 % | 0 % | | | 0 % |
| PART des sites de production certifiés ISO 14001 | | | | | | | |
| Part des sites de production certifiés ISO 14001 ✓ | 77% | | 85% | 88 % | + 3 pts | | 90 % |
| Répartition de la quantité totale de déchets générés, en tonnes, par filière de traitement | | | | | | | |
| Total (en tonnes) | 250 000 | | 205 000 | 196 000 | - 9 000 | | 226 000 |
| Recyclés en externe | 59 % | | 64 % | 69 % | + 5 pts | | 70 % |
| Éliminés en décharge | 18 % | | 17 % | 12 % | - 5 pts | | 11 % |
| Incinérés avec récupération d'énergie | 13 % | | 13 % | 11 % | - 2 pts | | 11 % |
| Réutilisés en externe, sans transformation | 2 % | | 1 % | 1 % | - | | 1 % |
| Autres traitements | 3 % | | 3 % | 3 % | - | | 3 % |
| Incinérés sans récupération d'énergie | 1 % | | 2 % | 3 % | + 1 pt | | 3 % |
| Filière non connue | 3 % | | 1 % | <1 % | - | | 1 % |
| Répartition des quantités d'eau consommées par usage | | | | | | | |
| Usage sanitaire de l'eau | 36 % | | 67 % | 68 % | + 1 pt | | 65 % |
| Usage industriel | 64 % | | 33 % | 32 % | - 1 pt | | 35 % |
| Consommation d'eau totale par source d'approvisionnement (m³) | | | | | | | |
| Réseau eau de ville | 2 144 000 | | 2 177 000 | 2 080 000 | (97 000) | | 2 630 000 |
| Nappe phréatique | 794 000 | | 511 000 | 168 000 | (343 000) | | 396 000 |
| Eaux de surface | 40 000 | | 19 000 | 5 000 | (14 000) | | 101 000 |
| Total | 2 978 000 | | 2 707 000 | 2 253 000 | (454 000) | | 3 127 000 |
| Destination des eaux rejetées | | | | | | | |
| Rejetée en milieu naturel avec traitement sur le site | 14 % | | 12 % | 7 % | - 5 pts | | 7 % |
| Rejetée vers un réseau de collecte d'eau usée | 67 % | | 74 % | 91 % | + 17 pts | | 91 % |
| Rejetée en milieu naturel sans traitement sur le site (utilisée en circuit ouvert de refroidissement) | 17 % | | 13 % | 0,1 % | - 12,9 pts | | 0,1 % |
| Rejetée en milieu naturel sans traitement sur le site | 2 % | | 1 % | 0,5 % | - 0,5 pts | | 0,5 % |

4.3. Business : agir de manière responsable

Avec une implantation mondiale et un nombre de collaborateurs de plus de 150 000 salariés, en 2022, FORVIA est convaincu de l'importance de promouvoir une culture d'intégrité, de sécurité et de vigilance partout où le Groupe intervient.

Membre du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2004, Faurecia est engagé à respecter et à promouvoir les conventions internationales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relatives aux droits de l'homme, aux normes du travail et à l'environnement dans ses pratiques commerciales.

Le Code éthique de Faurecia encadre l'ensemble des règles et des principes qui doivent être compris et respectés par tous, collaborateurs et partenaires, dans tous les pays et activités. Faurecia est ainsi engagé à :

- rester vigilant et conforme aux standards éthiques les plus élevés (cf. 4.3.1) : c'est une partie essentielle de la culture d'entreprise, ancrée dans les convictions et les valeurs de Faurecia ;
- garantir un environnement de travail sûr à l'ensemble du personnel travaillant sur ses sites, qu'il s'agisse de collaborateurs ou d'intervenants externes à l'entreprise (cf. 4.3.2) ;
- développer des produits et services de qualité et de sécurité irréprochables et des technologies pour un environnement de conduite toujours plus sûr et intelligent (cf. 4.3.3) ;
- construire une chaîne d'approvisionnement responsable, à travers des relations solides et durables avec ses fournisseurs dont les valeurs éthiques, sociales et les priorités environnementales sont alignées avec les siennes (cf. 4.3.4).

En 2022, les sociétés Faurecia et HELLA ont poursuivi l'alignement de leurs systèmes de gestion sur une approche commune FORVIA, tenant compte entre autres de la réglementation française anti-corruption loi Sapin II.

4.3.1. Éthique des affaires



4.3.1.1. Éthique et conformité



CULTURE D'ÉTHIQUE ET DE CONFORMITÉ

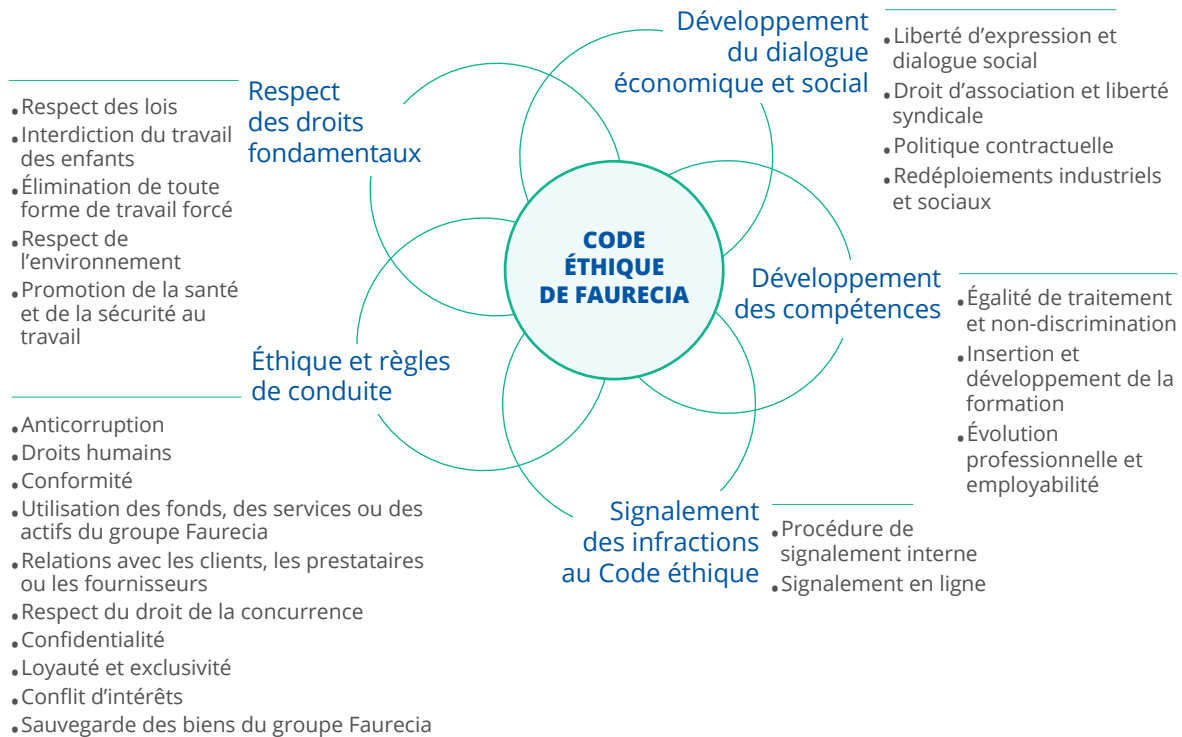
Le programme d'éthique et de conformité de Faurecia permet de construire une culture forte d'intégrité. Il comprend notamment des politiques et procédures qui font l'objet de campagnes de formation et de communication.

LE CODE ÉTHIQUE

Créé en 2005 et revu à plusieurs reprises, le Code éthique (1) de Faurecia encadre le respect des droits humains et des droits du travail fondamentaux, le dialogue économique et social, le respect de l'environnement, l'éthique et les règles de conduite — notamment celles liées à la prévention et à la détection de la corruption.

Il intègre les mises à jour des dispositifs et des outils de conformité de Faurecia résultant des exigences de la loi Sapin II. Le Code est destiné à renforcer la culture éthique du Groupe. Le Code de management et les autres dispositifs tels que le Code de conduite pour la prévention de la corruption, et le Guide de bonnes pratiques en matière de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles, traduisent de manière opérationnelle une grande partie des principes fixés dans le Code éthique (voir également le chapitre 2 de ce document).

(1) Code éthique disponible sur <https://www.faurecia.com/developpement-durable/documents-associes>.



LA PROCÉDURE D'ALERTE

Conformément à la loi Sapin II et à la loi sur le devoir de vigilance (cf. 4.3.4.4), Faurecia a mis en place un dispositif d'alerte visant à gérer les allégations de violations à une réglementation ainsi qu'aux règles internes du Groupe. Ainsi, les collaborateurs (y compris les employés temporaires, les sous-traitants, etc.), les partenaires, les fournisseurs, et la société civile (ONG), organisations de la société civile, communautés locales ont accès au dispositif de signalement décrit dans le Code éthique.

En interne, les collaborateurs sont invités à solliciter leur hiérarchie, un responsable des ressources humaines ou un responsable de la conformité (dont les *compliance leaders* identifiés au sein de chaque activité), de manière verbale ou écrite.

L'autre mode de signalement, accessible à l'ensemble des parties prenantes (en interne et en externe), est une ligne d'alerte – *Speak-up* dédiée via un lien internet (<http://faurecia.ethicspoint.com/>). En fonction de la nature et de l'importance des faits invoqués, des investigations complémentaires pourront être lancées, une enquête pourra être diligentée ou une procédure d'audit interne décidée.

L'identité de toute personne utilisant la ligne d'alerte ainsi que tous les détails permettant de l'identifier sont protégés et maintenus confidentiels par les personnes qui en ont la charge au sein de Faurecia. Ces personnes sont spécialement formées à recevoir et à investiguer ce type d'alerte.

Les alertes peuvent être saisies dans l'outil dans la langue souhaitée par le lanceur d'alerte. À réception de celle-ci, la procédure d'investigation est enclenchée afin de la prendre en charge conformément aux règles internes et locales applicables. Au terme de l'enquête, des actions correctrices peuvent être mises en place. La Direction de la conformité (cf. chapitre 2) assure le suivi de la mise en place de ces actions et effectue un reporting périodique des tendances identifiées.

L'ensemble de ce dispositif fait l'objet de communications régulières qui seront renforcées auprès de la société civile en 2023.

LA FORMATION



Pour maintenir une culture forte de la conformité, la Direction de la conformité a mis en place des sessions de formation accessibles à l'ensemble des employés (y compris les employés temporaires, les stagiaires, les consultants, etc.). Ces formations sont adaptées au profil de risques de Faurecia auxquels peuvent être confrontées les équipes locales.

En collaboration avec les équipes des ressources humaines, du contrôle et de l'audit interne, la Direction de la conformité s'assure que l'ensemble de la population identifié soit effectivement formé aux règles internes afin de maintenir une culture forte d'éthique et de conformité du Groupe.

- Sur les trois dernières années, au total 43 573 collaborateurs (employés, consultants, stagiaires, etc.) ont suivi les MOOCs **Ethics** (22 249) et **Antitrust** (21 324).

Inspired to care

DPEF Part d'employés ciblés formés sur le Code éthique

- à fin 2022, 32 070 collaborateurs (employés, consultants, stagiaires, etc.) ont suivi le MOOC **Anti-corruption** dont 96,2 % de la population cible.
- Des formations de rappel sont régulièrement organisées sur les sites industriels et auprès des divisions, notamment sur les risques de manquement aux bonnes pratiques concernant la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles.

Par ailleurs, les collaborateurs disposent de guides pratiques relatifs aux pratiques anticoncurrentielles, à la déclaration et la gestion des conflits d'intérêts ainsi qu'à la procédure d'alerte interne sur les allégations de non-respect au Code éthique. D'importantes communications ont permis d'assurer une large diffusion de ces guides.

| 2019 année de référence | 2021 | 2022 | Cible |
|-------------------------|----------|----------|-------------|
| Faurecia | Faurecia | Faurecia | FORVIA 2027 |
| 93 % | 95 % | 96,7 % | 100 % |

L'IDENTIFICATION ET LE SUIVI DES RISQUES

En complément de ces actions, et dans le cadre notamment de la loi Sapin II, la cartographie des risques de corruption a été mise à jour en 2020 sur la base d'entretiens et de questionnaires adressés aux populations exposées aux risques de corruption identifiés. Elle fait actuellement l'objet de mise à jour sur la base des nouveaux indicateurs de conformité qui ont été créés et collectés en 2021 et 2022. Cette cartographie des risques prend en compte diverses données chiffrées permettant d'élaborer des plans de remédiation adaptés au niveau du risque résiduel. L'identification de ces risques est intégrée au processus de cartographie globale des risques de Faurecia (cf. chapitre 2).

La Direction de la conformité travaille en étroite collaboration avec les experts juridiques sur les sujets *antitrust* et avec les fonctions de contrôle qu'ils soient permanents ou périodiques, afin d'assurer un contrôle effectif des risques identifiés.

4.3.1.2. Prévention de l'évasion fiscale



En appui de sa stratégie commerciale globale et de ses objectifs, la politique fiscale de Faurecia est conforme au Code éthique. Elle est confiée à une équipe mondiale de professionnels de la fiscalité et repose sur des principes structurants.

CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

Faurecia se conforme à la lettre et à l'esprit des lois et réglementations applicables, et s'appuie sur les normes internationales pertinentes (par exemple, les lignes directrices de l'OCDE).

Faurecia s'assure que les dépôts de déclaration fiscale et les paiements sont effectués conformément à l'ensemble des réglementations locales. Par ailleurs, le Groupe tient à jour ses dossiers fiscaux et dépose les déclarations de revenus telles que requises par toute loi applicable dans les pays où le Groupe est présent.

INTÉGRITÉ ET TRANSPARENCE

Faurecia s'engage à faire preuve d'intégrité et de transparence totale et à établir des relations constructives avec les autorités fiscales. En cas d'interprétation de la loi en désaccord avec les autorités fiscales, Faurecia est prêt à saisir la juridiction compétente pour défendre l'interprétation de la loi faite par le Groupe.

ABSENCE D'ARTIFICES SUR LES STRUCTURES ET LES TRANSFERTS ENTRE SOCIÉTÉS

Faurecia ne recourt pas à des structures fiscales artificielles ou anormales qui visent l'évitement fiscal, qui n'ont aucune substance commerciale et ne répondent pas à l'esprit de la législation locale ou internationale. Faurecia n'a pas recours à des juridictions secrètes ou à des « paradis fiscaux » à des fins d'évitement fiscal.

L'objectif est de payer un montant d'impôt approprié en fonction du lieu où la valeur est créée dans le cours normal de l'activité industrielle ou commerciale. Par conséquent,

tous les transferts de biens et de services entre les sociétés du Groupe sont réalisés selon les pratiques habituelles du marché. Le prix de ces opérations entre les sociétés du Groupe repose sur des conditions de marché équitables et reflète la nature commerciale des opérations.

RESPECT DES ATTENTES DES PARTIES PRENANTES

L'évaluation des taxes respecte la valeur pour les actionnaires et se conforme pleinement à l'ensemble des obligations légales et réglementaires, en droite ligne avec les attentes des parties prenantes.

4.3.1.3. Respect des droits humains



Faurecia souhaite s'assurer que les droits humains sont respectés partout dans le monde, par toutes ses parties prenantes, notamment ses collaborateurs, ses partenaires commerciaux et fournisseurs.

Signée par les plus hautes instances dirigeantes du Groupe, la politique de droits humains s'appuie sur les normes internationales : la Charte internationale des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT (1998), les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et droits de l'Homme (2011) et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales (2011). Elle est publiée sur le site internet de Faurecia.

Cette politique s'inscrit dans un ensemble de documents-cadres visant notamment à garantir les droits humains :

- le Code éthique (cf. 4.3.1.1) ;
- le Code de conduite pour les fournisseurs et prestataires de services (cf. 4.3.4) ;
- le plan de vigilance (cf. 4.3.4.4).

La politique de droits humains de Faurecia formalise l'engagement du Groupe sur 10 principes clés :

1. interdiction du travail des enfants ;
2. interdiction de toute forme de travail forcé et libre choix de l'emploi ;
3. liberté d'association et droit à la négociation collective ;
4. non-discrimination et égalité des chances ;
5. salaire conforme à la loi locale et qui permet d'assurer une vie décente aux employés ;
6. durée du travail réglementaire dans le respect de la santé, de la sécurité des collaborateurs et de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle ;
7. développement de l'éducation et de la formation des collaborateurs ;

8. droit à la santé et à la sécurité des collaborateurs dans le cadre de leurs activités ;

9. prise en compte des droits humains et respect des communautés riveraines lors de l'acquisition et la gestion de terrain ou de bâtiments ;

10. respect des droits humains par tout personnel en charge d'assurer la sécurité des collaborateurs et des bâtiments.

La politique rappelle également les engagements de Faurecia en faveur de la préservation de l'environnement, des ressources naturelles et de la transition vers une économie bas-carbone, conditions préalables au respect des droits humains et à la santé des personnes. Ces engagements incluent les activités réglementées par des conventions internationales, comme l'interdiction de l'utilisation du mercure et autres produits chimiques spécifiques et la gestion des déchets dangereux.

Pour éviter toute atteinte, tout impact négatif ou tout abus de droit, la démarche de droits humains de Faurecia repose sur une évaluation des risques, des mesures préventives, des plans d'actions correctifs, et le recueil des signalements via un système d'alerte (cf. 4.3.4.4).

Au sein de ses activités, Faurecia analyse annuellement les risques — au niveau du Groupe et au niveau local — et les conclusions de la procédure de plainte. Des violations sur les sujets des droits humains ou de l'environnement entraîneraient des mesures correctives sans délai.

Au sein de leurs chaînes d'approvisionnement, Faurecia s'appuie également sur une analyse des risques pour prévenir et éliminer les violations des droits humains et environnementaux, en particulier via son partenaire EcoVadis qui permet au Groupe une évaluation de ses fournisseurs. Faurecia se réserve le droit de vérifier la conformité de ses fournisseurs aux obligations imposées sur ces sujets : auto-évaluations des fournisseurs, visites et audits sur site. En cas de violations, des mesures correctives sont prises, Faurecia peut de manière ultime réinterroger la relation commerciale.

4.3.2. Sécurité au travail



Faurecia s'engage à garantir un environnement de travail sûr à l'ensemble du personnel travaillant sur ses sites, qu'il s'agisse de collaborateurs ou d'intervenants externes à l'entreprise. Le Groupe mène des actions pour réduire les principaux risques de sécurité identifiés : celui de la blessure physique liée à l'activité de production, et celui de la maladie professionnelle liée à l'ergonomie des postes de travail.

Faurecia s'est fixé deux priorités : veiller à la protection de la santé des collaborateurs et améliorer la sécurité au travail. Pour cela, le Groupe s'engage à mettre en œuvre les politiques et les mesures nécessaires pour anticiper et gérer les risques qui pourraient affecter la sécurité des employés et des sous-traitants dans leurs opérations quotidiennes.

Inspired to care

| | 2019 année de référence | 2021 | 2022 | Cible | |
|---|-------------------------|----------|-------------|-------------|-------------|
| | Faurecia | Faurecia | Faurecia | FORVIA | FORVIA 2027 |
| DPEF Nombre d'accidents sans arrêt de travail par million d'heures travaillées (Indicateur FR1t) | 2,05 (sans SAS) | 1,49 | 1,47 | 2,08 | 1,5 |
| Nombre d'accidents du travail impliquant un salarié ou un intérimaire et ayant entraîné un arrêt de travail pour 1 million d'heures travaillées (indicateur FR0t) | 0,82 (sans SAS) | 0,72 | 0,82 | 1,31 | - |

En 2022, l'accent a été mis sur la bonne application des règles communes à tous, les « 7 Principes Fondamentaux pour la Sécurité », en particulier dans les sites qui ont eu le plus fort taux de fréquence FR1t au cours de l'année précédente. Des audits systématiques ont permis de mettre en évidence les priorités opérationnelles et d'accompagner les managers pour accélérer le déploiement de leur système de prévention des accidents. Cela a eu un impact positif dès la seconde moitié de l'année 2022.

Pour 2023, l'accent sera mis sur l'intégration de HELLA dans cette démarche afin d'accélérer la convergence avec le reste du Groupe.

4.3.2.1. Approche d'excellence : Faurecia Excellence System



La santé et la sécurité des employés constituent le socle de l'outil de pilotage HSE de Faurecia, le *Faurecia Excellence System* (FES). Il repose sur des méthodes actives de prévention des risques pouvant affecter la sécurité des salariés, et permet de vérifier régulièrement leur bonne application et de mesurer leur efficacité. Il prend en charge toutes les activités de production, où les employés et les sous-traitants peuvent être exposés à des risques d'accidents du travail. Il intègre les exigences des normes de qualité, d'environnement et de sécurité de l'industrie automobile, et contribue ainsi au déploiement de la conformité à ces normes : IATF 16949, ISO 14001, ISO 45001.

Cet outil est déjà déployé sur le périmètre Faurecia, et est en cours de déploiement sur le périmètre HELLA.

4.3.2.2. Culture de sécurité au travail : le programme CARE



Afin de créer une culture globale de la sécurité et de l'ergonomie au travail, Faurecia a conçu le programme CARE. Déployé sur près de 300 sites Faurecia dans le monde, il sensibilise et engage, au quotidien et dans l'exercice de leur métier, tous les salariés et sous-traitants. Ce programme s'appuie sur les quatre principes fondamentaux dont il est l'acronyme :

- **Compliance** : la conformité aux règles HSE grâce à la formation et aux audits ;
- **Attitude** : les gestes et pratiques pour la sécurité de tous les salariés ;
- **Risks Mitigation** : la prévention et la détection des risques ;
- **Everyone's Engagement** : l'engagement de tous, des opérateurs jusqu'à la direction, en passant par tous les échelons de management.

Ce programme est en cours de déploiement chez HELLA.

4.3.2.3. Déploiement de la sécurité au travail



GRI 403-5, GRI 403-7

FORMATION, SENSIBILISATION ET PARTAGES

Au travers du *Faurecia Excellence System* (FES), tous les employés sont continuellement formés aux règles HSE.

Sur sites, plusieurs supports de communication (vidéo, message, présentation) rappellent, au quotidien, à tous les salariés, les « 7 Principes Fondamentaux pour la Sécurité ». Et de manière systématique toutes les réunions commencent par un sujet de sécurité.

Enfin, une plateforme en ligne permet le partage des meilleures pratiques de sécurité, près de 850 pratiques ont été enregistrées en 2022. Sur un thème mensuel, les représentants HSE de sites élisent leur meilleure pratique. Ces actions permettent de promouvoir l'exemplarité et valorisent l'engagement des collaborateurs dans la démarche d'amélioration continue de la sécurité et de réduction de l'impact environnemental.

AUDITS ET ÉVALUATION DES RISQUES EN USINE

Chaque année, une équipe interne réalise des audits du FES pour vérifier le respect des « 7 Principes Fondamentaux pour la Sécurité » et évaluer le niveau de risque sur tous les sites. En 2022, 98 audits FES ont été réalisés.

De plus, le Groupe lance régulièrement des actions de détection et de prévention des risques en matière de sécurité au travail dans toutes ses usines. Chaque « Groupe Autonome de Production » a pour objectif de détecter un risque par jour. Au cœur de la démarche de sécurité, les salariés participent ainsi directement à l'identification quotidienne des risques pour une meilleure anticipation des accidents. En 2022, plus de 33 000 risques ont ainsi été détectés et levés chaque mois en moyenne à travers le Groupe.

SANTÉ ET ERGONOMIE

Les principales maladies professionnelles déclarées dans l'ensemble du Groupe relèvent de troubles musculosquelettiques. Dans ce cadre, Faurecia a mis en place depuis plusieurs années des mesures pour mieux prendre en compte et réduire la pénibilité des postes concernés, et chaque poste de travail est classé selon son niveau de pénibilité.

Cette démarche permet au Groupe de :

- réduire les risques d'accident ;
- permettre aux opérateurs d'assurer qualité et performance dans les meilleures conditions ;
- rendre les postes accessibles au plus grand nombre de salariés.

Le guide d'ergonomie et d'hygiène industrielle présente les règles essentielles de la conception des postes de travail et vise à développer une culture de l'ergonomie dans le Groupe.

Intégrée à l'outil FES, l'ergonomie des postes de travail est systématiquement prise en compte dès la conception des nouveaux produits et des outils de production et contrôlée

au quotidien et lors des audits de sites de production. Ces analyses, dont l'efficacité a été améliorée par l'introduction de la technologie numérique augmentée via l'intelligence artificielle, guident la mise en place de solutions d'amélioration de postes de travail.

Les salariés sur sites de production et l'ensemble des directeurs des opérations et d'usine, reçoivent des formations à l'ergonomie. Un recueil des bonnes pratiques en matière d'ergonomie est en cours d'élaboration.

BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL ET PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Dans le cadre de son plan de vigilance, FORVIA met en œuvre des mesures pour le bien-être au travail (cf. 4.3.4.4).

Droit à la déconnexion : en France, Faurecia a pris des dispositions spécifiques pour assurer le droit à la déconnexion de ses salariés. En effet, le développement des outils numériques, leviers de performance et de réactivité, est susceptible de rendre plus floues les frontières entre la vie privée et la vie professionnelle. Faurecia souhaite assurer le respect des temps de repos et de congés ainsi que de la vie personnelle et familiale. L'ensemble des salariés, managers, professionnels ou membres de la Direction générale ont ainsi le droit de ne pas être sollicités en dehors de leurs heures habituelles de travail, que ce soit par mails, messageries, ou appels téléphoniques.

Service d'écoute psychologique : afin de prévenir les risques psychosociaux, Faurecia en France fait appel depuis une dizaine d'années à un prestataire extérieur pour mettre à disposition de ses salariés un service d'écoute psychologique. Le cabinet spécialisé réalise également des formations et des interventions ciblées sur les sites : soutien aux salariés, groupes de parole, entretiens individuels, etc.

4.3.2.4. Résultats 2022 de la sécurité au travail

L'évolution des taux d'accidents du travail permet de mesurer l'efficacité des actions menées. Afin de garantir un même niveau de sécurité pour tous, le personnel intérimaire est intégré au même titre que les salariés Faurecia dans le suivi de ces indicateurs.

Chaque accident donne lieu à une analyse selon une méthode de résolution des problèmes : « Réponse rapide/amélioration continue » (*Quick Response Continuous Improvement*). Les analyses, calquées sur les meilleures pratiques de résolution de problèmes, permettent la mise en place d'actions de prévention diffusées auprès de tous les sites.

Le Groupe mesure la sécurité au travail à travers trois indicateurs :

- **FR0t** : nombre d'accidents du travail impliquant un salarié Faurecia ou un intérimaire et ayant entraîné un arrêt de travail pour 1 million d'heures travaillées ;
- **FR1t** : nombre d'accidents du travail impliquant un salarié Faurecia ou un intérimaire et ayant entraîné ou non un arrêt de travail pour 1 million d'heures travaillées ;
- **FR2t** : nombre d'actes de premiers soins réalisés à la suite d'un incident pour 1 million d'heures travaillées.

Le suivi du FR2t permet aux sites Faurecia qui comptabilisent peu d'accidents, avec ou sans arrêt de travail, de se focaliser sur la prévention et les priorités correspondantes.

Le suivi des premiers soins est généralisé à l'ensemble des sites de production. Un guide d'application de la résolution de problèmes est communiqué à tous les responsables de production, leur permettant de progresser dans l'appropriation des analyses d'accidents et d'accroître leur réactivité.

Afin de mieux identifier les priorités d'actions en matière de prévention, Faurecia suit également un indicateur de sévérité d'accidents. En 2022, il atteint 36 jours perdus par incapacité temporaire par million d'heures travaillées, indicateur en hausse de 13 % par rapport à 2021.

En dépit des actions lancées à travers le projet CARE, taux d'accidents FR0t a augmenté de plus de 15 % alors que le taux d'accidents FR1t est resté stable entre 2021 et 2022. Cela est lié à une élévation du nombre d'accidents au cours du premier semestre 2022, induite par une relative perte d'attention à la bonne application des Principes Fondamentaux de la Sécurité par certaines équipes de management, qui ont été très mobilisées par les actions préventives mises en place pendant la pandémie de Covid en 2020 et 2021. Ce constat a conduit à mettre en place des audits spécifiques sur les sites dont les résultats se dégradaient le plus, et les effets positifs sont apparus au cours du second semestre 2022.

4.3.3. Sécurité des produits



4.3.3.1. Politique sécurité : zéro-défaut



POLITIQUE SÉCURITÉ

La démarche de sécurité des produits est issue de la politique qualité zéro défaut et participe à la stratégie de satisfaction totale client (*Total Customer Satisfaction*, TCS). Elle vise à :

1. assurer la sécurité intrinsèque des produits et des systèmes, grâce à leurs matières, leur design, leur conception, et la qualité de leurs processus de production au regard de critères tels que les émissions de composés organiques volatiles, la résistance mécanique, etc. ;
2. concevoir des produits assurant la sécurité active et passive des conducteurs et des passagers.

Faurecia s'engage à ce que tous ses produits présentent une qualité et une sécurité irréprochables, critères essentiels de satisfaction client. La démarche sécurité de Faurecia s'applique sur toute sa chaîne de valeur : approvisionnement en composants chez les fournisseurs, développement, production, suivi de la satisfaction client et, le cas échéant, rappels produits.

Faurecia souhaite également jouer un rôle prépondérant pour la sécurité au sein du secteur automobile. Le Groupe s'engage en particulier à lutter contre la contrefaçon, facteur de risque sécuritaire et sanitaire pour les consommateurs, et pour améliorer, continuellement, la sécurité des produits au regard des évolutions de la mobilité.

En 2022, Faurecia enregistre aucun rappel de produit significatif.

RÉGLEMENTATION ET CRITÈRES DE SÉCURITÉ

Le Groupe assure également la conformité de ses produits au regard des réglementations locales. Celles-ci couvrent, selon les pays : des équipements ou des qualifications obligatoires, des tests de performance ou des tests d'impact. La conformité réglementaire est validée, selon la législation locale, par auto-certification ou par certification de laboratoires d'homologation.

Dans certains pays, des accords d'engagements volontaires, additionnels à la réglementation, sont conclus à l'échelle nationale entre les pays et l'industrie automobile.

Faurecia s'engage également à concevoir les produits les plus sûrs au regard des évaluations indépendantes menées sur la sécurité des conducteurs et passagers, notamment celles conduites dans le cadre des programmes internationaux NPAC (*New Car Assessment Program*). Les essais réalisés portent sur l'évitement de l'accident et les conséquences des différents types d'impacts.

Enfin, Faurecia est engagé à mettre en œuvre sa démarche qualité et sécurité pour répondre aux exigences et aux qualifications définies par les équipementiers et qui dépassent le cadre réglementaire. En 2022, Faurecia a ainsi mis en place des règles de qualité et de sécurité obligatoire dans ses procédés. 14 critères fondamentaux incluant des critères essentiels, des critères préventifs et des critères d'amélioration continue encadrant ainsi la qualité et la sécurité. Déclinés par procédés, ils sont pilotés au sein du *Faurecia Excellence System* (cf. 4.2.4.2).

4.3.3.2. Culture sécurité des produits

La sécurité est un volet central de la stratégie de satisfaction totale des clients.

LA STRATÉGIE DE SATISFACTION TOTALE CLIENT (TCS)

La stratégie de satisfaction totale client (TCS) valorise et affirme l'avantage concurrentiel de Faurecia en matière de qualité et de fidélisation de la clientèle. La sécurité des produits occupe une place centrale dans cette stratégie, qui est déployée dans le monde entier : conventions qualité, partage de la vision dans toutes les régions, intégration des besoins locaux.

Indice de satisfaction clients

Les indicateurs clés de la satisfaction totale client (TCS) sont basés sur la combinaison de la performance et de la perception :

- **performance** (réclamations clients) : Indicateur principal du client qui est basé sur le nombre d'incidents.

En 2022, 4 858 réclamations ont été enregistrées correspondant à environ 4 ppm (partie par million) en **amélioration de plus de 14 % vs 2021** en considérant l'augmentation des ventes ;

- **DPEF perception** (enquête clients et score 5 étoiles) : indicateur basé sur une enquête envoyée à l'ensemble des clients du Groupe, qui comprend un score noté de 0 à 5 étoiles, 0 étant la note la plus basse, 5 la plus haute.

En 2022 le score est de 4,7/5 vs une cible fixée à 4,5. En 2022, les différentes enquêtes ont reçu 2 076 réponses soit une **augmentation de plus de 20 % du nombre de réponses par rapport à 2021**.

Cette performance vis-à-vis des clients s'améliore en permanence, en ligne avec les objectifs fixés par le Groupe.

FORMATION ET SENSIBILISATION

À leur entrée chez Faurecia, tous les opérateurs suivent une formation aux standards de travail incluant la sécurité des produits.

L'académie qualité de l'Université Faurecia, déployée sur l'ensemble des sites du Groupe, assure la connaissance et l'application de la qualité et de la sécurité par tous les salariés. En 2022, Faurecia a continué à enrichir l'offre de l'académie qualité. Celle-ci propose désormais un catalogue de formations multiformat autour de la qualité et de la sécurité : formations en présentiel, Moocs et e-learning, des quizz et questions-réponses, etc. Faurecia a également déployé sur ses sites des affiches et des bannières rappelant les essentiels de la qualité et de la sécurité.

4.3.3.3. Gestion de la sécurité



Faurecia intègre la sécurité des utilisateurs finaux à ses processus sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. La sécurité est ainsi intégrée à l'outil de pilotage de l'organisation de la production et des opérations : le *Faurecia Excellence System* (FES) (cf. 4.2.4.2.). Celui-ci intègre notamment les normes de qualité et de sécurité de l'industrie automobile : IATF 16949 et de la norme ISO 9001.

SÉCURITÉ DES COMPOSANTS ET DES MATIÈRES

La sécurité est un critère primordial dans le choix des fournisseurs, des composants et des matières. Faurecia partage avec ses fournisseurs son objectif : le zéro défaut par l'intermédiaire de son *Supplier Quality Requirements* décrit à la section 1.3. Pour chaque pièce, Faurecia définit les qualifications des composants et des matières relatives à la sécurité. Le Groupe s'appuie sur des qualifications déjà existantes ou accompagne la qualification de nouvelles matières. Faurecia s'assure ensuite de la sécurité des échantillons et audite les processus de développement chez les fournisseurs afin de s'assurer de la conformité des futures pièces. En cas d'incident, Faurecia mène une analyse des causes racines chez le fournisseur. Le Groupe mène une démarche partenariale avec ses fournisseurs et favorise l'accompagnement et l'établissement de plans correctifs en cas de non-conformité. Néanmoins, Faurecia peut être amené à révoquer un fournisseur non conforme à ses exigences en matière de sécurité.

SÉCURITÉ INTÉGRÉE À LA CONCEPTION

La transformation des composants et des matières ayant un impact sur la sécurité du produit et des utilisateurs finaux, chaque pièce est soumise à des règles de conception en matière de sécurité. Les équipes définissent les qualifications sécuritaires des produits et leur mise en œuvre tout au long de la conception des produits. Les critères de sécurité sont ainsi traduits de manière opérationnelle par outil, par procédure, par ligne de productions et par usine.

En phase de lancement de tout nouveau produit, Faurecia conduit une analyse préventive des modes de défaillance et de leurs effets (*Design/Process Failure Mode and Effect Analysis, D/P FMEA*). Dans une démarche d'amélioration continue, cette méthode analyse la sécurité totale du produit à travers la conception et le processus, depuis la phase projet jusqu'à la livraison des produits. Faurecia a fini le déploiement de cette méthode en 2022. Le Groupe répond ainsi aux exigences de ses clients et en a d'ores et déjà constaté les bénéfices.

Les qualifications de sécurité validées par Faurecia permettent au Groupe de capitaliser sur son savoir-faire pour innover de manière sûre et rapide.

CONTRÔLES SÉCURITÉ LORS DE LA PRODUCTION

La production intègre les qualifications de sécurité prévues pour chaque pièce, lors de la phase de conception. Les procédures de production incluent ainsi des volets dédiés à la sécurité.

Des points de contrôle systématiques ponctuent la production. Chaque opérateur contrôle la bonne application des critères de sécurité sur son poste, à réception, et à transmission du produit. Chaque équipe, au démarrage de son roulement, vérifie les qualifications de sécurité des produits, des procédures et des postes. Enfin, les qualifications de sécurité des produits sont vérifiées en fin de ligne de production, avant libération du produit.

Faurecia réalise également des contrôles et des essais réguliers de la conformité totale des produits ou des systèmes complets au regard de la sécurité. Le Groupe porte une attention particulière aux produits qui contribuent à la sécurité active ou passive des conducteurs et des passagers.

CYBERSÉCURITÉ DES PRODUITS

Les nouvelles réglementations et normes telles que la norme UNECE R-155 et la norme ISO/SAE 21 434 exigent que les véhicules et leurs unités de contrôle électronique soient sécurisés contre les attaques malveillantes de pirates informatiques. En accord avec les constructeurs automobiles, HELLA met en œuvre des contrôles de cybersécurité stricts. Les produits concernés incluent les systèmes d'accès aux voitures intelligentes, les unités de direction assistée électronique, les capteurs radar et les systèmes de gestion de la batterie. Ces pratiques seront adoptées par Clarion de manière pilote, puis par Faurecia.

AMÉLIORATION CONTINUE

Plusieurs niveaux d'évaluation et d'audit permettent d'évaluer le niveau de conformité des sites FORVIA sur la qualité et la sécurité :

- des auto-évaluations effectuées par les équipes qualité des usines, au moins mensuelles, au niveau de chaque usine et de chaque ligne de production ;
- des audits internes normés et annuels, pour chaque site ;
- des audits externes et annuels, réalisés sur l'ensemble des usines.

FORVIA réalise également des audits internes de ses programmes jugés à risque.

Taux de sites à risques



Sous la direction du Comité des risques du groupe Faurecia, l'organisation veille au strict respect de la norme de qualité automobile IATF 16949.

Faurecia identifie les sites potentiellement à risque selon 16 critères qui évaluent la maturité du site, la gestion des ressources humaines, le nombre de programmes gérés, les ventes et la satisfaction client. Des actions d'amélioration pour gérer les risques sont ensuite définies et régulièrement évaluées.

- En 2022, 20 sites Faurecia étaient potentiellement à risque sur 250 sites au total (soit 8 % des sites concernés) mobilisés sur plus de 760 programmes en cours.

TRAÇABILITÉ

Faurecia assure la traçabilité de chacun de ses produits et systèmes. La conformité sécurité de chaque pièce produite est en effet tracée numériquement à chaque point de contrôle, au regard des produits et des procédures de production. Les enregistrements successifs, depuis le fournisseur jusqu'au client, permettent d'associer chaque lot aux événements de production, et chaque événement à plusieurs lots. Cette traçabilité croisée des produits et des événements permet à Faurecia d'analyser avec précision le problème et d'anticiper les campagnes de rappel, le cas échéant.

SYSTÈME D'ALERTE ET DE RÉOLUTION DES PROBLÈMES

Le système d'alerte sur la qualité et la sécurité permet à tout collaborateur de signaler une non-conformité. Celle-ci génère un plan d'action correctif qui peut aller jusqu'à remettre en cause le cahier des charges. En 2022, Faurecia a revu et renforcé la procédure d'alerte. Un MOOC dédié à son fonctionnement a été visionné par toutes les équipes en usines, managers et opérationnels.

Les méthodes reconnues de résolution des problèmes et d'amélioration continue, issues de la culture de *lean manufacturing* de Faurecia, sont utilisées pour les sujets de sécurité. Suivant les méthodes utilisées, les différents niveaux de l'entreprise concernés participent à l'analyse du problème, de ses causes racines, des actions correctives, des actions de

management associées, etc.

Toutes les alertes sont investiguées. En 2022, aucune alerte n'a donné lieu à un rappel produits.

4.3.3.4. Partage de l'expertise sur la sécurité des produits

BLOCKCHAIN

Au-delà de son périmètre, Faurecia souhaite participer à développer la *blockchain* du secteur automobile. Faurecia s'appuie sur l'obligation européenne de certificat de conformité électronique (1) et la volonté de lutter contre la fraude et la contrefaçon pour faire valoir l'importance d'une telle traçabilité sectorielle. Faurecia travaille déjà avec plusieurs fournisseurs et clients sur un système de *blockchain*. Le Groupe présente ce projet à ses partenaires ainsi qu'à des instances sectorielles, comme la Fédération des Industries des Équipements pour Véhicules – FIEV, ou européennes.

En plus de la sécurité des produits, la *blockchain* permettra de mesurer l'impact environnemental et carbone des produits tout au long de la chaîne de valeur.

RECHERCHE POUR LES ESSAIS SÉCURITÉ

Faurecia participe à la recherche sur l'évaluation de la sécurité. Le Groupe travaille notamment à évaluer de nouveaux types de mannequins pour renforcer toujours plus la sécurité des véhicules et des personnes. Faurecia utilise ainsi des mannequins virtuels innovants et des modèles de corps humains qui permettront d'identifier et de prévenir précisément des types de blessures.

QUALITÉ DE L'AIR

Faurecia participe également à des groupes de travail portant sur la qualité de l'air intérieur des véhicules (*Vehicle Interior Air Quality*) auprès des Nations Unies, en collaboration avec des représentants des constructeurs. L'objectif est de veiller à la santé des personnes à bord et de renforcer les connaissances du secteur sur les méthodes de mesures et les impacts des produits à l'intérieur du véhicule.

4.3.3.5. Innovation



INNOVER PAR DE NOUVEAUX SYSTÈMES DE GESTION ACTIVE DE LA SÉCURITÉ

Afin de créer un environnement de conduite toujours plus intelligent et plus sûr, Faurecia développe un panel de technologies de détection applicables à la sécurité.

- Les solutions de contrôle d'hypovigilance (*Driver Monitoring System*) permettent de contrôler l'état de veille et de vigilance du conducteur.
- Les systèmes de détection des occupants dans l'habitacle (*Occupant Monitoring System*) détectent un positionnement à risque des occupants ou alertent sur la présence d'êtres vivants restés dans l'habitacle si le véhicule est verrouillé.

(1) Règlement (UE) 2018/858 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018.

- Des rétroviseurs électroniques, dits *e-mirrors*, réduisent la charge cognitive et renforcent la sécurité et le confort du conducteur tout en améliorant sa perception visuelle. Cette technologie permet des évolutions possibles de fusions des différents capteurs intégrés dans le véhicule et ainsi d'offrir une vue globale de son environnement.

De plus, Faurecia a une approche proactive pour développer de nouvelles applications technologiques pour la sécurité et le confort des passagers à travers un écosystème d'innovation ouverte et de partenariats :

- Faurecia a noué un partenariat avec l'équipementier automobile allemand ZF pour développer de nouveaux systèmes de gestion active de la sécurité, dans une perspective d'automatisation du véhicule grandissante. La coiffe de siège connectée *Active Wellness Express™*, par exemple, détecte un état de fatigue ou de stress et applique des contre-mesures pour plus de sécurité, de confort et de bien-être au volant ;

- Faurecia collabore également avec HumanFab, un partenaire doté de solides connaissances anatomiques et physiologiques. L'identification des marqueurs de fatigue spécifiques liée aux longs déplacements permettra de proposer un soulagement par le confort et le bien-être (système de massage des sièges, de chauffage ou de refroidissement).

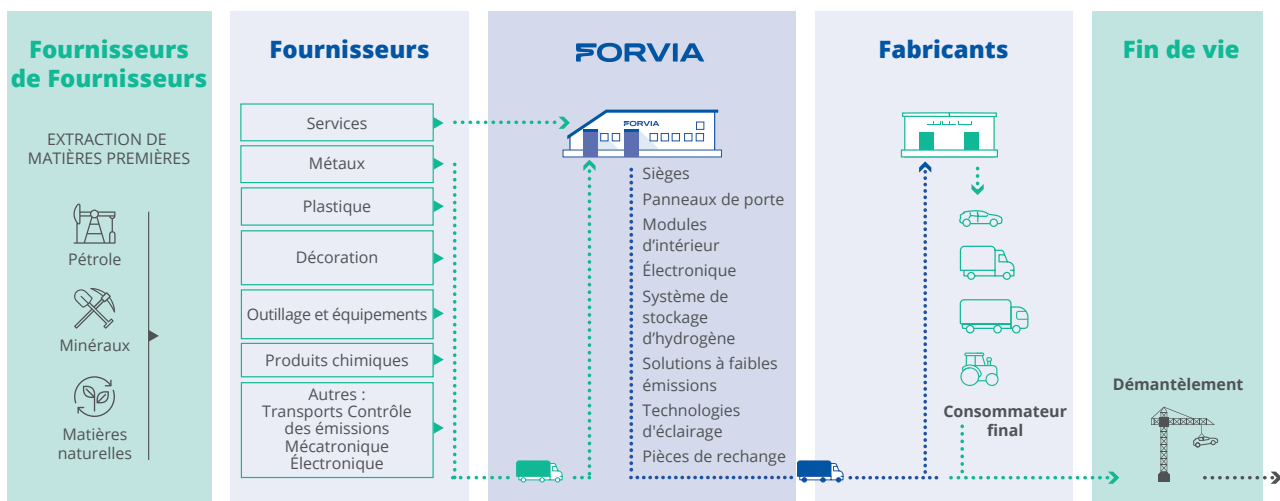
ANTICIPER LA SÉCURITÉ PASSIVE DES VÉHICULES AUTONOMES

La conduite autonome élargira le champ des usages au sein de l'habitacle. Les sièges ne devant plus nécessairement être fixés verticalement et orientés vers l'avant, de nouvelles solutions devront être imaginées pour les ceintures de sécurité et les airbags. Faurecia travaille à l'adaptation et au développement de systèmes de sécurité pour voyager en toute sécurité, quels que soient la position du siège et le mode de conduite, travail ou détente.

4.3.4. Chaîne de valeur responsable, dont plan de vigilance



La chaîne de valeur de FORVIA



La politique d'achats responsables traduit l'engagement de Faurecia à respecter la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ainsi que la Convention des Nations Unies contre la corruption. Cette politique est déployée par la Direction des achats Groupe. Elle inclut les quatre fondamentaux de la norme internationale ISO 26000 relative aux achats : protection de l'environnement, respect des droits de l'homme et du travail, conduite éthique des affaires et partage des

meilleures pratiques dans la chaîne d'approvisionnement mondiale du Groupe. Depuis 2013, Faurecia demande à ses fournisseurs de se conformer à sa politique d'achats durables.

À l'appui de ses convictions et son Code éthique, Faurecia a élaboré un Code de conduite pour le *sourcing* et la chaîne d'approvisionnement. Celui-ci décrit les attentes du Groupe dans ses relations avec ses fournisseurs pour favoriser des pratiques commerciales responsables d'un point de vue social, environnemental et économique.

Inspired to care

% du volume d'achats directs ayant fait l'objet d'une évaluation de la performance RSE (représentant environ 2 000 fournisseurs directs)

DPEF % de fournisseurs intégrés au panel évalués sur le développement durable par EcoVadis

DPEF Score EcoVadis minimum des fournisseurs du panel

| 2019 Année de référence | 2021 | 2022 | Cible |
|-------------------------|----------|---------------|-------------|
| Faurecia | Faurecia | Faurecia | FORVIA 2025 |
| 80 % | 97 % | 93 % | 95 % |
| 80 % | 86 % | 77 % | 95 % |
| 30/100 | 35/100 | 40/100 | 55/100 |

4.3.4.1. Évaluation des filiales, sous-traitants et fournisseurs

CARTOGRAPHIE ET ÉVALUATION DES RISQUES



Tous les fournisseurs de Faurecia qui sont alignés avec les convictions du Groupe, et avec lesquels Faurecia a une relation à long terme, sont soumis au processus d'évaluation des risques fournisseurs (1). Ces évaluations sont intégrées dans les processus d'achats et systématiquement prises en compte lors des attributions des marchés. Elles alimentent également la cartographie des risques de la chaîne d'approvisionnement, qui est elle-même intégrée à la cartographie des risques Groupe.

En 2022, Faurecia est doté d'un outil de détection et d'alerte de risques pour ses fournisseurs. Celui-ci prend en compte des critères d'évaluation des fournisseurs (ci-dessous), et des critères complémentaires tels que les risques de catastrophes naturelles et géopolitiques. Ce système d'alerte offre plusieurs fonctionnalités : visualiser les risques sur la chaîne d'approvisionnement, surveiller les incidents, suivre l'exposition aux risques géographiques, personnaliser les alertes, réduire les risques et accéder à des analyses et rapports. Il sert également à définir les plans d'action.

ÉVALUATION DES FOURNISSEURS

Tous les acheteurs de Faurecia s'appuient sur des critères quantitatifs qu'ils complètent par une évaluation qualitative basée sur leur propre expérience ou vision du fournisseur. L'ensemble de ces critères permet aux acheteurs de construire un plan d'action circonstancié.

2 catégories de risques sont prises en compte :

- les facteurs de risques internes dont les risques de santé financière de nos fournisseurs, les risques liés à leur responsabilité sociétale, les risques opérationnels liés à leurs performances ainsi que les risques d'incendie pouvant survenir sur leurs différents sites ;
- les facteurs de risques externes, dont les risques de catastrophes naturelles, les risques de violences politiques, les risques sociaux politiques, les risques de responsabilité sociétaux liés au pays d'origine ainsi que les risques liés aux évolutions des prix de marché.

Facteurs de risques internes

■ **Évaluation financière** : l'évaluation, réalisée par les prestataires Standards & Poor's et Dun & Bradstreet, est fondée sur les performances financières de la Société considérée (via un screening général ou des études ad hoc plus approfondies) ; un processus d'alerte est mis en place pour tout événement majeur concernant le risque financier. En plus de l'évaluation financière classique, Faurecia a ajouté un processus de stress test financier qui permet de projeter la santé financière d'un fournisseur selon des scénarios de crise.

■ **Évaluation de la dépendance économique** : l'évaluation du niveau de dépendance mutuelle avec les fournisseurs permet de pondérer le niveau du plan d'action à mettre en place.

■ **Évaluation de la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE)** : en partenariat avec EcoVadis, Faurecia évalue :

1. les pratiques **éthiques des affaires** : évaluation de l'organisation sur sa capacité à mettre en place des actions tangibles pour assurer la protection des données, combattre la corruption, la fraude, les pratiques anticoncurrentielles, le blanchiment d'argent et éviter les conflits d'intérêts ;
2. les **conditions de travail** : évaluation du degré de maturité de l'organisation sur la santé et la sécurité des employés, les conditions de travail, les relations sociales, le travail forcé et le travail des enfants, la discrimination ainsi que le respect des droits fondamentaux ;
3. l'**environnement** et les **achats durables** : évaluation de la politique formalisée, des mécanismes de vérification et des certifications obtenues.

Faurecia a augmenté en 2022 le score minimum requis par ses fournisseurs de cinq points, et continuera de l'augmenter de cinq points par an pour atteindre sa cible de 55/100 en 2025. En 2022, étaient considérés comme à risque les fournisseurs ayant un score inférieur à 40. De plus, depuis 2021, ce score minimum est requis sur chacun des trois piliers de l'évaluation (et non plus en moyenne). En 2022, 10 % des fournisseurs évalués se sont retrouvés avec un score inférieur et ont fait l'objet d'un plan d'action correctif. Un résultat en hausse de 1 % par rapport à 2021 (9 %), dû principalement à l'augmentation du score requis.

■ **Évaluation des risques opérationnels** : évaluation de la performance opérationnelle des fournisseurs.

(1) Ce processus est décrit dans la politique achats de Faurecia disponible sur le site internet : <https://www.faurecia.com/fournisseurs/notre-ambition/notre-strategie-et-politique-dachats>

■ **Évaluation des risques d'incendie** : en 2022 Faurecia a développé un processus de mesure du risque d'incendie sur les catégories les plus à risque. Ce processus va être testé au cours du premier semestre 2023 sur un échantillon test de fournisseurs. Le déploiement étant prévu pour le second semestre 2023.

Facteurs de risques externes

Un système d'alerte est paramétré dans l'outil d'analyse des risques permettant aux acheteurs d'être alerté en cas de risques pouvant impacter le flux d'approvisionnement.

Conseil des fournisseurs

Depuis 2020 et le début de la crise sanitaire liée à la Covid-19, Faurecia est doté d'un Conseil des fournisseurs. Il réunit deux fois par an les représentants de 12 fournisseurs pour partager la stratégie, évoquer les enjeux de demain, l'évolution des marchés et des tendances ainsi que la politique de réduction carbone. En 2021, le Conseil s'est réuni autour de trois sujets prioritaires en matière de développement durable : les *Power Purchase Agreements* (PPA), les bonnes pratiques de management de l'énergie pour atteindre la neutralité CO₂, et enfin, les matériaux alternatifs. En 2022, le Conseil s'est concentré sur les bonnes pratiques de management et de contrôle des énergies, et a décidé de maintenir les échanges sur ce sujet prioritaire pour 2023 compte tenu du contexte de la crise énergétique en Europe.

QUALIFICATION ET AUDIT DES FOURNISSEURS



GRI 103-3, GRI 308-2, GRI 414-2

Les audits qualité fournisseurs, qui sont un prérequis pour intégrer le panel Faurecia de fournisseurs « directs », intègrent les aspects RSE. Les fournisseurs ayant un score EcoVadis supérieur à 62 sont audités tous les trois ans. Les autres sont audités annuellement. EcoVadis accompagne Faurecia sur le volet RSE de ces audits.

En plus du partenariat avec EcoVadis, Faurecia s'assure du respect de la réglementation REACH, de la réglementation sur les « minerais de conflits », du niveau de protection contre les incendies et du niveau de risque lié aux catastrophes naturelles.

Procédure sur les minerais issus des zones de conflit

Faurecia est particulièrement attentif à l'origine des minerais utilisés dans ses produits. Le Groupe veille à s'assurer que les minerais utilisés n'alimentent aucun conflit et ne sont pas issus de chaînes d'approvisionnement qui ne satisferaient pas à ses critères éthiques. Sont considérés comme « minerais de conflits », l'or, l'étain, le tantale et le tungstène, car ils jouent un rôle dans certaines guérillas en Afrique subsaharienne. Le mica est également inclus dans la procédure en raison des risques pour les droits humains existant dans cette filière d'approvisionnement.

La procédure sur les minerais issus des zones de conflits est pilotée par la Direction des achats qui vérifie systématiquement l'utilisation des matériaux susceptibles d'être des minerais de conflits dans ses produits.

Grâce à une plateforme de déclaration internationale, Faurecia est capable de connaître l'ensemble des produits contenant ces minerais et d'identifier les fournisseurs les

utilisant. Faurecia utilise le questionnaire *Conflict Mineral Reporting Template* (CMRT) de la *Responsible Minerals Initiative* (RMI) pour sa campagne annuelle d'évaluation des risques de ses fournisseurs. Le Groupe s'assure également que les fournisseurs utilisent bien des filières validées par les constructeurs automobiles, clients de Faurecia. Dans le cas contraire, un plan d'action est demandé au fournisseur pour changer sa source d'approvisionnement

Approvisionnement responsable du cuir

Faurecia est soucieux de recourir à un approvisionnement responsable, notamment à travers ses activités liées au cuir pour les produits d'assise. Sur cette activité, le Groupe travaille avec une dizaine de fournisseurs directs imposés et évalués par le constructeur. Ces fournisseurs commercialisent des sous-produits de la chaîne alimentaire et sont également évalués via EcoVadis.

Par ailleurs, Faurecia développe les produits de substitution au cuir (cf. 4.2.3.1).

4.3.4.2. Gestion durable des fournisseurs

La feuille de route d'achats durables de Faurecia poursuit trois objectifs :

1. améliorer la précision du suivi et la visibilité de l'empreinte environnementale des achats de Faurecia ;
2. engager le réseau de fournisseurs dans une trajectoire de décarbonisation robuste et ambitieuse alignée avec les objectifs du Groupe ;
3. élargir l'approche durable aux sujets environnementaux et sociétaux, notamment les droits de l'homme.

ÉVALUATION RSE DES FOURNISSEURS

L'évaluation RSE des fournisseurs est intégrée à toutes les étapes de la gestion des relations avec les fournisseurs.

■ Référencement dans le panel fournisseur

L'évaluation complète des risques incluant l'évaluation RSE fait partie du processus d'entrée d'un fournisseur au panel de Faurecia.

■ Qualification des fournisseurs

La qualification d'un fournisseur dépend de son niveau de risque. L'attribution de nouveaux projets est conditionnée à l'obtention d'une analyse par EcoVadis.

■ Plans d'action correctifs des fournisseurs à risque

Un échange est organisé avec les fournisseurs à risque, qui doivent ensuite présenter un plan d'action. Ces plans d'action correctifs sont suivis au quotidien par les acheteurs. Depuis 2021, ils font également l'objet d'une revue mensuelle Groupe par le Directeur des commodités. S'ils sont jugés insuffisants, Faurecia peut, en ultime recours, déréférencer un fournisseur.

■ L'analyse des risques des matières utilisées par les fournisseurs

Faurecia prend part au management précis des substances et participe de manière systématique à la collecte de données du secteur automobile, *International Material Data System* (IMDS). Cette base de données partagée pour l'archivage, l'échange et la gestion des matériaux permet de prévenir tout usage non autorisé et facilite le recyclage et la réutilisation des véhicules hors d'usage et de leurs composants.

ENQUÊTE DE SATISFACTION AUPRÈS DES FOURNISSEURS

Afin d'évaluer le niveau de satisfaction de la relation entre Faurecia et ses fournisseurs, Faurecia mène une enquête annuelle de satisfaction. L'indice est établi sur une échelle de 1 à 4 et mesure la satisfaction des fournisseurs sur cinq domaines : stratégie, innovation, excellence opérationnelle, éthique des affaires et décarbonation. Pour rappel l'enquête 2021 avait été réalisée auprès de 1 000 fournisseurs directs, représentant 42 % du volume d'achats directs industriels du Groupe, le niveau de satisfaction avait atteint 2,95 sur une échelle de 1 à 4. L'enquête qui était prévue en 2022 a été décalée au premier trimestre 2023, la priorité de cette fin d'année ayant été donnée au soutien des fournisseurs pour gérer la crise énergétique en Europe.

4.3.4.3. Vers la décarbonation des fournisseurs

Les fournisseurs ayant des objectifs de CO₂ en ligne avec ceux de Faurecia sont essentiels pour réduire de 45 % ses émissions de CO₂ sur le scope 3 (en valeur absolue) d'ici à 2030. Les achats représentent en effet 70 % des émissions contrôlées du scope 3.

Cette pierre angulaire du développement de la relation fournisseur s'articule autour de quatre piliers :

- engagement du fournisseur sur des objectifs de CO₂ ;
- évaluation de l'impact CO₂ à l'aide d'une plateforme informatique commune ;
- partage de bonnes pratiques et des données existantes sur l'efficacité énergétique et les émissions de CO₂ dans les usines ;
- plan d'action partagé afin de réduire l'empreinte totale de CO₂.

En 2022, Faurecia a présenté son engagement et sa stratégie climat ainsi que la démarche d'achats qui en découle à ses fournisseurs lors d'un webinaire.

Faurecia a également continué à sensibiliser ses fournisseurs sur la nécessité d'avoir un engagement CO₂ porté par la Direction générale et d'augmenter progressivement leur score EcoVadis. De plus, le Groupe a proposé à 500 de ses fournisseurs de contribuer financièrement à leur première participation au CDP *Supply Chain*, un accélérateur de la démarche climat. Plus de 170 ont répondu positivement à cette invitation.

Enfin, Faurecia a collecté en 2022 les trajectoires climatiques et les feuilles de route de durabilité de ses fournisseurs prioritaires. À partir des stratégies de neutralité CO₂ de 80 fournisseurs, et des démarches de durabilité de 100 fournisseurs, Faurecia a bâti une feuille de route durabilité et climat pour ses fournisseurs. Celle-ci leur a été partagée en 2022 lors de webinaires.

4.3.4.4. Plan de vigilance

Les politiques de Faurecia et HELLA encadrent les engagements et la démarche du Groupe en matière de droits humains, de santé et de sécurité, de climat et d'environnement (cf. 4.3.1.3., 4.3.2., 4.2.1. et 4.2.4.)

Le présent plan de vigilance répond aux obligations réglementaires relatives au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre. Il contient des mesures de vigilance raisonnable destinées à prévenir les risques d'atteintes graves aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé, à la sécurité et à l'environnement chez Faurecia et HELLA, chez ses fournisseurs et chez ses sous-traitants.

DISPOSITIF DE VIGILANCE

Dans une démarche d'amélioration continue, le plan de vigilance s'appuie sur la cartographie et l'identification des risques, leur prévention et leur suivi, en passant par le dispositif d'alerte.

GOVERNANCE DE LA VIGILANCE

L'engagement de FORVIA pour les droits humains, les libertés fondamentales, la sécurité des personnes et l'environnement est soutenu au plus haut niveau du Groupe. Le Comité exécutif revoit annuellement le plan de vigilance. Au sein du Comité exécutif, le Comité en charge de la transformation durable en assure le suivi trimestriel.

La cartographie des risques de vigilance est incluse à la cartographie des risques du Groupe (cf. 2. Facteurs et maîtrise du risque).

CARTOGRAPHIE DES RISQUES DE VIGILANCE

FORVIA a constitué un groupe de travail transversal sur les sujets de vigilance, constitué des départements : achats, hygiène, sécurité, environnement, ressources humaines, stratégie climat et transformation durable, juridique. Les risques de vigilance ont été identifiés et évalués sur la base d'entretiens, d'analyses documentaires et de concertation.

Risques de vigilance

| Type de risque | Risques identifiés | Périmètre |
|-------------------|---|------------------|
| Environnement | ■ Adaptation au changement climatique, incluant la biodiversité | Rang 0 (Interne) |
| Santé et sécurité | ■ Bien-être au travail | Rang 0 (Interne) |
| Droits humains | ■ Discrimination | Rang 1 + |
| | ■ Salaire décent | |
| | ■ Représentation du personnel | |

ÉVALUATIONS RÉGULIÈRES DE LA SITUATION DES ENTITÉS

Au regard de la cartographie des risques, Faurecia évalue régulièrement la situation de ses filiales, de ses sous-traitants et fournisseurs avec lesquels il entretient une relation commerciale. Le Groupe s'est doté d'un outil partagé de gestion des risques, et d'intégration de la maîtrise des risques dans la qualification des sous-traitants et fournisseurs.

ENVIRONNEMENT : MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE BIODIVERSITÉ

En 2022, Faurecia a rejoint Act4Nature et a pris des engagements concrets pour la biodiversité, pour l'eau, les déchets et l'environnement (cf. 4.2.5.2.)

SANTÉ ET SÉCURITÉ : MESURES POUR LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Le plan d'action pour le bien-être au travail couvre trois domaines majeurs pilotés par le Groupe :

1. La santé physique

Elle inclut la sécurité au travail, un objectif prioritaire pour tous, suivi et piloté par le département HSE et qui s'appuie sur une organisation humaine adaptée

2. La santé mentale

Le Groupe s'appuie sur un système d'alerte et un soutien santé sur le terrain. Le Groupe mène également une évaluation annuelle des performances de tous les employés, et déploie sa forte capacité de formation pour gérer l'employabilité et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée de ses collaborateurs.

3. L'engagement sociétal au sein de l'entreprise

Le Groupe mesure chaque année l'engagement par une enquête envoyée à tous les employés, qui vise à développer des plans d'actions locaux et à écouter les signaux faibles. Faurecia propose également un mode de travail hybride aux collaborateurs éligibles. La Fondation FORVIA propose à tous les employés de développer des actions de solidarité. Enfin, le Groupe est attentif au bien vivre ensemble par la création de liens et de convivialité dans la vie de l'entreprise, et d'espaces de discussion.

Pour renforcer la portée de son plan d'action, le Groupe a développé plusieurs types de formations au sein de son Université interne, avec notamment :

- 14 MOOCs directement liés au bien-être au travail et à la santé mentale ont été rendus accessibles à 25 000 employés par le LearningLAB ;
- 6 sessions *Drive Energy* ont été organisées en présentiel et en sessions virtuelles pendant six mois en 2022. Au total, 126 personnes ont participé ;
- un programme de *coaching* de trois mois a été lancé en juin 2022 en coopération avec *CoachHub*, un fournisseur de services de *coaching* virtuel. 38 personnes y ont déjà participé, sur les 42 personnes invitées.

DROITS HUMAINS : MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION DES RISQUES

Faurecia a mis en place un processus d'évaluation de ses fournisseurs avec son partenaire Ecovadis, visant à prévenir et à atténuer, les risques liés à la discrimination, aux salaires décentes et à la représentation du personnel.

Le plan de vigilance achats consiste à :

- prioriser les pays potentiellement à risque en termes de respect des droits humains ;
- identifier les fournisseurs localisés dans ces pays à risque ;
- définir les critères de sélection des fournisseurs potentiellement à risque ;
- réaliser l'évaluation de la RSE pour les sites des fournisseurs identifiés à risque ;
- mener les plans d'action correctifs avec les fournisseurs identifiés à risque.

Faurecia prévoit la mise en œuvre de ce plan de vigilance en 2023.

LE DISPOSITIF D'ALERTE

Le dispositif d'alerte mis en place par le Groupe est décrit dans la section 4.3.1.1.

L'existence de ce dispositif est communiquée via différents canaux d'information tels que :

- le Code de conduite fournisseurs ;
- les revues annuelles de performance avec les fournisseurs ;
- l'enquête de satisfaction annuelle du Groupe ;
- les conférences avec les fournisseurs ;
- etc.

Les collaborateurs sont invités à solliciter leur hiérarchie, un responsable des ressources humaines ou un responsable de la conformité.

4.3.5. Indicateurs de la performance sociétale

| | Faurecia 2019 Année de référence | Faurecia 2021 | Faurecia 2022 | Faurecia 2021 vs 2022 | FORVIA 2022 | Commentaire |
|---|---|--|------------------|-----------------------------|----------------|---|
| Éthique des affaires | | | | | | |
| DPEF Part d'employés ciblés formés sur le Code éthique | 93 % | 95 % | 96,7 % | + 1,7 pts | - | Renforcement de campagne de sensibilisation |
| Sécurité au travail | | | | | | |
| DPEF Nombre d'accidents entraînant un arrêt de travail pour 1 million d'heures travaillées (FR0t) – salariés et intérimaires | 0,8 <i>(nota : hors SAS)</i> | 0,72 <i>(nota : avec SAS – hors SAS = 0,64)</i> | 0,82 | + 14 % | 1,31 | Une dégradation de la performance au 1 ^{er} semestre (sortie de la Covid) et une nette amélioration au 2 ^e semestre suite à la mise en place d'audits ciblés sur les sites ayant la moins bonne performance |
| DPEF Nombre d'accidents entraînant un arrêt de travail ou non pour 1 million d'heures travaillées (FR1t) – salariés et intérimaires | 2,05 ⁽¹⁾ <i>(nota : hors SAS)</i> | 1,49 <i>(nota : avec SAS – hors SAS = 1,33)</i> | 1,47 | - 1 % | 2,08 | Une stabilisation qui correspond à une nette diminution du nombre d'accidents sans arrêt de travail compensée par l'augmentation des accidents avec arrêt de travail détaillée ci-dessus |
| Sécurité des produits | | | | | | |
| DPEF Index de satisfaction clients basée sur le score « perception » de l'enquête client ✓ | 4,0/5 | 4,5/5 | 4,7/5 | + 4 % | - | Le nombre de réponses clients a augmenté de 20 % en 2022. Ce programme a fait l'objet d'un processus renforcé de suivi et d'analyse fine de la perception client puis de plans d'actions spécifiques pour améliorer le résultat |
| Chaîne de valeur responsable | | | | | | |
| Part du volume d'achats directs ayant fait l'objet d'une évaluation de la performance RSE (représentant environ 2 000 fournisseurs directs) | 80 % | 97 % | 93 % | - 4 pts | - | En 2022, intégration sdu volume des fournisseurs e l'activité FCE dans le panel cible |
| DPEF Part de fournisseurs intégrés au panel évalués sur le développement durable par EcoVadis ✓ | 80 % | 86 % | 77 % | - 9 pts | - | |
| DPEF Score EcoVadis minimum des fournisseurs du panel | 30/100 | 35/100 | 40/100 | + 5 pts | - | Impact de l'évolution du panel cible au cours de l'année 2022 |

(1) Ces données n'intègrent pas les périmètres SAS Automotive, acquisition réalisée en 2020.

4.4. People : générer un impact positif sur la Société

Les salariés de FORVIA représentent un pilier essentiel de la réussite du Groupe, qui doit pouvoir s'appuyer sur les meilleures équipes à travers le monde pour conserver un avantage concurrentiel, anticiper les tendances futures, rester agile et investir dans l'innovation.

Le Groupe est ainsi engagé à :

- **promouvoir la diversité et l'inclusion** (cf. 4.4.2) : FORVIA est convaincu que l'engagement des salariés et la promotion de la diversité sont des leviers majeurs de performance, représentant des avantages compétitifs considérables pour le Groupe ; progrès technologiques et de l'innovation à travers des pratiques de travail en constante évolution ;

- **développer l'employabilité** (cf. 4.4.3) : FORVIA développe l'employabilité de ses salariés tout au long de leur vie professionnelle par l'apprentissage, la mobilité et la formation professionnelle. C'est la meilleure garantie pour que les salariés et l'entreprise tirent ensemble avantage des progrès technologiques et de l'innovation à travers des pratiques de travail en constante évolution ;

- **développer un dialogue social constructif** pour les collaborateurs (cf. 4.4.4) ;

- attirer et développer les talents (cf. 4.4.5) ;

- **soutenir l'engagement des salariés auprès des communautés locales** (cf. 4.4.7).

4.4.1. Effectifs et engagement des salariés



4.4.1.1. Évolution des effectifs

UNE ÉVOLUTION DES EFFECTIFS MARQUÉE PAR UNE REPRISE DE L'ACTIVITÉ

L'effectif total du Groupe FORVIA est de 157 460 personnes, intégrant les effectifs HELLA (43 647 personnes à fin décembre 2022).

Sur le périmètre Faurecia, la part des effectifs totaux a augmenté de 2 673 personnes, soit + 2.4 % en 2022. Cette augmentation s'explique par l'augmentation des effectifs inscrits (+ 1 034 personnes) et par l'adaptation continue des effectifs intérimaires (+ 1 639 personnes). La part du travail intérimaire est de 20,3 % (versus 19,4 % à fin 2021).

EMBAUCHES EXTERNES FAURECIA



Faurecia s'est très fortement développé au cours des dernières années, ses effectifs inscrits comptent 90 656 personnes, dont 22 536 managers et professionnels en contrat à durée indéterminée à la fin de l'année 2022.

En 2022, Le Groupe a enregistré une progression de 3 626 embauches CDI et CDD, soit 16,1 % embauches supplémentaires par rapport à 2021.

Dans un contexte de tension croissante sur les marchés du travail, les équipes des talents Hubs Faurecia, notamment au Mexique, US, Inde, ou Chine, ont intensifié leurs activités pour attirer les meilleurs talents. L'année 2022 a été marquée par l'introduction de l'intelligence artificielle dans les recrutements, avec l'utilisation de méthodes de *matching*, qui permettent d'étendre de façon importante l'identification de candidats potentiels alignés avec les besoins du Groupe. Cette même technologie permet également le recrutement de jeunes diplômés et de managers plus expérimentés, à travers des campagnes de recrutements virtuelles, valorisant la nouvelle marque employeur et la nouvelle mission du Groupe.

En 2022, Faurecia a reçu plus de 30 000 curriculum vitae de jeunes diplômés lors de forums de recrutements qui se sont déroulés dans de plusieurs pays (France, Mexique, Inde, etc.). La présence sur les réseaux sociaux a continué d'augmenter de 25 % (avec notamment 90 000 abonnés supplémentaires sur LinkedIn).

Effectifs inscrits Faurecia

| | 2021 | | | 2022 | | | 2022 vs 2021 | | |
|----------|---------------|---------------|--------|---------------|---------------|--------|---------------|---------------|---------|
| | Embauches CDI | Embauches CDD | Total | Embauches CDI | Embauches CDD | Total | Embauches CDI | Embauches CDD | Total |
| Faurecia | 12 403 | 10 057 | 22 460 | 13 153 | 12 933 | 26 086 | + 750 | + 2 876 | + 3 626 |

4.4.1.2. Engagement des salariés

CULTURE : BEING FAURECIA

Being Faurecia définit la culture du Groupe et son modèle de management, décrits et partagés auprès de tous les salariés à travers :

1. **les valeurs du Groupe** déclinées en valeurs managériales (entrepreneuriat, autonomie, responsabilité) et comportementales (respect, exemplarité, énergie), qui soutiennent l'émergence de comportements exemplaires au sein de l'organisation ;
2. **le Code de management** à l'usage des managers explicite les comportements exemplaires attendus. Des sessions de formation sont régulièrement organisées pour les managers (cf. 4.4.5.2) ;
3. **les principes d'organisation** décentralisent les processus décisionnels aux différents niveaux de l'organisation afin de renforcer concrètement l'autonomie des équipes et de faciliter les prises de décisions.

DES ÉQUIPES COMPÉTENTES ET AUTONOMES

La culture *Being Faurecia* permet de créer un environnement qui rend les équipes responsables de leurs performances grâce à une organisation horizontale d'équipes autonomes disposant de compétences et de ressources appropriées.

Dans ce contexte, la gestion des emplois et des compétences par l'accompagnement de tous les parcours et la gestion des talents, la mise en place d'une organisation apprenante et l'esprit d'équipe sont particulièrement essentiels à la réussite de l'entreprise.

MESURE DE L'ENGAGEMENT DES SALARIÉS

Faurecia mène annuellement une enquête de satisfaction auprès de tous les salariés. Cette enquête mesure et collecte les retours des collaborateurs sur tous les aspects liés à leur relation avec l'entreprise.

Elle se concentre sur deux indices clés :

- **l'engagement des salariés** qui mesure le niveau de motivation des salariés dans la réalisation de leur travail à travers la satisfaction au travail ; la recommandation de Faurecia en tant qu'employeur responsable ; la fierté d'appartenance et la confiance dans la stratégie ;
- **l'enablement des salariés** qui mesure la capacité des salariés à réaliser leur travail à travers la compréhension et l'adhésion des salariés à la stratégie et à la culture de l'entreprise, la qualité de la relation avec le responsable hiérarchique, la confiance dans la Direction générale, la perception générale sur l'entreprise, et le bien-être au travail.

Les autres sujets abordés dans le questionnaire portent sur la diversité, l'éthique et le système d'alerte éthique, la formation et l'évolution des carrières, la rémunération, la santé, la sécurité, l'environnement, et la stratégie de développement durable.

Les résultats de Faurecia en 2022

Le taux de réponse des salariés à l'enquête 2022 a atteint le niveau record de 89 %, la participation a été homogène aussi bien au sein des entités du Groupe que des pays. Les salariés de la catégorie « managers et professionnels » présente la plus importante progression de notation pour 40 % des sujets adressés par l'enquête. Les résultats liés au reste de la population salariés, sont stables pour 70 % des sujets adressés.

- **L'indice d'engagement** des salariés de Faurecia est resté stable par rapport à 2021, avec un résultat de **73 %** en 2022. Ce résultat est en ligne avec l'indice de référence des industries des biens et équipements (enquête réalisée auprès d'un million de salariés travaillant dans le secteur). Faurecia est également bien positionné en comparaison à d'autres groupes internationaux avec un résultat inférieur d'un point à l'indice de référence de l'industrie générale (enquête réalisée auprès de six millions d'employés du secteur de l'industrie).
- **L'indice d'enablement** (capacité des salariés à réaliser leur travail) est également resté stable par rapport à 2021, avec un résultat de **74 %**, soit six points de plus que l'indice de référence des industries des biens et équipements et quatre points de plus que l'indice de référence de l'industrie générale.

L'analyse des résultats est réalisée au niveau du Groupe, des activités, des pays et des usines. Elle permet à chaque niveau de *management* de Faurecia d'analyser et de comparer les résultats en interne mais aussi en externe via des *benchmarks*. Sur base de ces résultats, le *management* élabore des plans d'actions spécifiques afin de répondre aux points remontés par leurs équipes. En Pologne, par exemple, celui-ci s'est articulé en 2022 sur les résultats 2021 autour de : la fierté d'appartenance et la recommandation de l'entreprise, les formations et le développement des carrières, la rémunération et les avantages, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Les sites ont également mis en place des plans d'engagement et de motivation, pour encourager l'organisation d'événements autour du développement durable, du sport, de la santé, de la diversité, etc.

Les résultats 2022 reflètent les mesures prises par le Groupe pour répondre aux besoins exprimés par les salariés lors de l'enquête de 2021, comme l'augmentation du budget alloué aux dépenses salariales et à la part des primes de performance individuelle, ou encore la mise en place d'une politique sur le travail flexible pour améliorer l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.

Le travail à distance des salariés

En tant qu'entreprise d'*engineering* et de production, l'essentiel de l'activité de Faurecia est réalisé sur les sites, dans des centres d'ingénierie et des sites de production. Les interactions y sont nombreuses et permettent une grande efficacité collective et un haut niveau d'innovation. La crise de la Covid-19 a révélé l'efficacité du travail à distance pour une partie des activités clairement identifiées, et a également montré l'importance que les salariés accordaient aux interactions de bureau pour la socialisation, la dynamique d'équipe, les discussions de travail créatives et informelles.

Depuis 2021, le travail à distance est proposé comme un outil de flexibilité efficace et complémentaire du travail dans les bureaux et sites. Les salariés éligibles (soit 13 000 salariés concernés) ont la possibilité de télétravailler jusqu'à huit jours par mois, en accord avec leur manager, et ce en fonction des besoins liés à leur présence sur ce site avec leurs équipes. L'objectif est de développer une culture de travail hybride, combinant efficacité du travail présentiel (innovation, créativité) et flexibilité du travail à distance, grâce aux opportunités offertes par la digitalisation des outils (réunion vidéo, logiciels de travail partagés, etc.).

En 2022, le Groupe a diffusé ses lignes directrices de *flexible efficiency* qui reposent sur quatre piliers :

1. L'éligibilité des salariés en fonction de leur métier ;
2. Une politique centrée sur la responsabilité managériale dans la mise en œuvre ;
3. Un outil digital adapté pour informer les équipes des présences sur site ;
4. Une politique voyage révisée pour optimiser la fréquence et la durée des voyages et utiliser au mieux les alternatives digitales.

Le déploiement de ces lignes directrices a été accompagné de nombreux outils de formations en ligne et de communication avec des rappels toutes les semaines auprès des personnes éligibles au télétravail. Les formations ont notamment pour but de partager les meilleures pratiques de *flexible efficiency*, elles abordent par exemple :

- l'organisation du travail et la planification des activités en présentiel et à distance, notamment grâce à une nouvelle matrice de choix entre le présentiel et le distanciel ;
- le choix de format de réunion le plus adéquat et les conduites de réunions adaptées aux enjeux ;
- la socialisation avec les équipes et clients qui doivent faire l'objet d'une attention particulière dans un contexte de digitalisation croissante.

4.4.2. Diversité et inclusion



La diversité est une force et une des convictions de Faurecia. C'est à la fois une source de motivation pour les collaborateurs et une source d'innovation. Elle génère un impact positif sur la performance de Faurecia et sur le développement de ses collaborateurs. L'ensemble des actions menées par Faurecia vise à promouvoir la diversité comme une véritable force et richesse, à agir pour l'inclusion et à lutter contre toute forme de discrimination.

Au sein de l'équipe ressources humaines, le Vice-Président Faurecia en charge de l'Université et de la transformation de la fonction ressources humaines **coordonne le déploiement de la politique diversité et inclusion**. Il anime et coordonne les initiatives, met en œuvre les actions de formations et de sensibilisation à l'échelle du Groupe. Il rapporte au Vice-Président exécutif en charge des ressources humaines.

Nommé « **Champion** » sur les sujets de diversité et inclusion, le *senior* Vice-Président en charge des achats du Groupe sponsorise ce programme et anime le réseau interne d'une quarantaine d'ambassadeurs diversité et inclusion à travers le monde. Ceux-ci ont pour rôle de promouvoir la diversité dans leur périmètre d'activités et leurs pays. Avec l'appui de relais locaux, ils animent et déploient des actions pour la diversité et l'inclusion : formations, sensibilisation au sexisme ordinaire, ateliers de travail sur l'inclusion, groupes de partages, etc.

Enfin, le **Code éthique** et le MOOC de formation au Code éthique sont diffusés à chaque nouvel arrivant. Disponible sur le site internet de Faurecia (1), le Code éthique précise l'engagement du Groupe contre la discrimination envers toutes différences : âge, sexe, couleur de peau, nationalité, religion, état de santé ou handicap, orientation sexuelle, opinions politiques ou philosophiques ou syndicales. Le Code éthique intègre également le droit de travailler dans un environnement sain, exempt de toute forme d'hostilité ou de harcèlement.

(1) Code éthique disponible sur <https://www.faurecia.com/developpement-durable/documents-associés>.

La formation est un levier permanent et essentiel pour accélérer le changement culturel. Chez Faurecia, le management de la diversité fait partie intégrante des formations à travers une académie de la diversité et l'inclusion. Plusieurs modules de formation s'adressent aux managers pour faire progresser la culture inclusive sous l'angle des biais inconscients, du travail sur les stéréotypes ou de l'efficacité d'une équipe diverse. Au total en 2022, plus de 17 000 Faurecians ont suivi des formations dans ce domaine. Dans ce cadre et afin d'assurer un management inclusif qui tienne compte notamment des enjeux de la diversité hommes/femmes dans les dynamiques d'équipe, plus de 150 dirigeants ont suivi une formation adressée aux Comités de direction.

Enfin, pour mieux reconnaître et promouvoir les meilleures pratiques internes de diversité et d'inclusion, Faurecia a organisé un deuxième événement digital mondial à destination des salariés : les **Trophées de la diversité et de l'inclusion**. Plus de 900 dossiers, provenant de 25 pays, ont été reçus pour 60 trophées attribués dans le monde. L'événement relayé sur les réseaux sociaux a donné lieu à plus de 57 000 vues.

Faurecia en 2022

- 17 000 collaborateurs Faurecia ont suivi des formations liées à la diversité.

4.4.2.1. Diversité de genres

In support of

**WOMEN'S
EMPOWERMENT
PRINCIPLES**
Established by UN Women and the
UN Global Compact Office

FORVIA est particulièrement engagé pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Depuis 2020, Faurecia est signataire, HELLA depuis 2022, des *Women Empowerment Principles* (WEPs – ou Principes d'autonomisation des femmes), une initiative établie par le Pacte Mondial des Nations Unies et ONU Femmes.

Faurecia s'est donné comme objectif de **dynamiser le recrutement et la promotion interne des femmes** afin d'augmenter la présence des femmes parmi les managers et professionnels et dans le *top 300 des leaders*.

Des objectifs à 2025, 2027 et 2030 (voir le tableau en fin de section) ont été mis en place pour assurer une bonne progression, et sont suivis par le top management de manière mensuelle. En particulier, l'objectif Faurecia à 2025, vise 30 % de femmes parmi les managers et professionnels. Cet objectif est intégré dans les bonus long terme du *top 300 des leaders* Faurecia, ce qui place le Groupe dans les entreprises leaders qui ont mis cette priorité au cœur de celles du top management.

RECRECITER DES FEMMES TALENTS

Faurecia encourage le recrutement de femmes talents. Le Groupe mène des actions pour améliorer son attractivité, notamment auprès des étudiantes ingénieures avec l'initiative **Women in technology**. Faurecia mobilise notamment ses agences de recrutement partenaires sur la diversité hommes/femmes. En 2021, le Groupe a rehaussé son objectif de représentation des femmes parmi les candidats présélectionnés. Désormais deux profils sur quatre devront être féminins (contre un sur trois auparavant). Enfin, Faurecia a lancé un programme spécifique d'identification et de recrutement de cadres féminins à haut potentiel pour rejoindre immédiatement ou à court terme le *top 300 des leaders*.

Faurecia en 2022

- 35,4 % de femmes parmi les recrutements externes de managers et professionnels, en légère baisse par rapport à 2021 (36,2 %).

ATTIRER LES TALENTS DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL

En 2022, le Groupe s'est associé à la **11^e édition des Trophées des femmes de l'industrie**. Le Groupe a parrainé la catégorie « Femme de production » afin de valoriser les femmes exerçant des métiers industriels et de renforcer l'attractivité de ces postes pour d'autres femmes. Cette initiative a permis de mettre en avant des femmes du Groupe dans différentes catégories.

PROMOUVOIR LES FEMMES TALENTS

Faurecia organise tous les trimestres des revues spécifiques des talents féminins (*Female quarterly talent review*). Le Groupe veille à ce que les femmes aient des opportunités d'évolution régulières et identifie notamment les collaboratrices prêtes à évoluer. Les candidates identifiées par leurs managers comme étant prêtes pour une évolution de carrière sont systématiquement encouragées et promues. En 2022, le taux de promotion interne est à 26 % en légère baisse par rapport à 2021. Il vise à être aligné avec la présence croissante des femmes chez Faurecia, le principe d'équité des opportunités auquel Faurecia est très attaché.

ACCOMPAGNER LE LEADERSHIP FÉMININ : FORMATION, COACHING, MENTORING, ÉCHANGES

Sur ses cinq campus, Faurecia Université propose deux programmes de formation pour renforcer le *leadership* au féminin : *female leadership program young talent* et *female leadership program experimented one*. Dispensées par des experts de la diversité, ces formations s'adressent aux femmes qui ont le potentiel et l'ambition d'évoluer au sein du Groupe.

Faurecia est particulièrement attentif à mettre en place les programmes de *coaching* et de *mentoring* pour les talents féminins.

Faurecia accompagne l'animation d'un réseau de femmes *Women at Faurecia*. Il a pour vocation de connecter dès leur arrivée les femmes entre elles, de favoriser les échanges, le co-développement, de les guider dans leur carrière au sein du Groupe.

Parallèlement, Faurecia anime tout au long de l'année des événements et temps d'échange ciblant spécifiquement les femmes.

1. Les sessions locales **Let's connect** : en plus des processus existants visant à garantir et accélérer la promotion des femmes au sein de nos organisations, des sessions de rencontres sont organisées de manière systématique au niveau des sites. L'objectif est de connecter les femmes travaillant sur le même site (ou dans une région voisine) dès leur arrivée, afin de faciliter les échanges et le partage d'expériences.
2. Les présentations de parcours inspirants au féminin **Her Way** : un format d'événement digital qui met en avant des femmes inspirantes en les invitant à partager leurs parcours, leurs défis, mais aussi leurs réussites.
3. Les échanges **In Dialogue** : des conversations inspirantes en Comité restreint entre un leader rôle modèle et un groupe d'environ dix femmes du Groupe.

AUGMENTER LA DIVERSITÉ AU SEIN DES INSTANCES DIRIGEANTES DE FAURECIA



Faurecia s'est fixé l'objectif d'atteindre 24 % de femmes dans le *top 300 des leaders* en 2025 (et 30 % en 2030).

Plusieurs axes sont développés. Le Vice-Président du Développement des Dirigeants dans le département Ressources Humaines est en charge de cette mission.

En interne, lors des **revues annuelles de talents, People Review**, le Groupe identifie notamment les femmes ayant un tel potentiel et assure un suivi individualisé. Un plan individuel de développement est mis en place avec du *mentoring* et/ou *coaching* et/ou d'autres actions spécifiques.

Depuis 2022, le **programme RISE** a été mis en place. Il génère un cercle vertueux pour la promotion interne des femmes au *top 300 des leaders*. Cet accompagnement de neuf mois comprend des sessions de *coaching* collectif, des exercices de *co-développement* et des événements de mise en relation. Il est parrainé par quatre membres du Comité exécutif, dont le Directeur général. En développant au plus haut niveau les talents féminins, le Groupe développe un *management* plus inclusif, permettant à des potentiels féminins d'être développés à leur tour par ces rôles modèles.

Ensuite, les **revues trimestrielles** de talents féminins permettent d'identifier celles prêtes pour l'étape suivante et de les proposer pour des postes à pourvoir.

En externe, nous avons lancé un programme spécifique avec deux partenaires pour identifier sur le marché des femmes à haut potentiel pouvant intégrer immédiatement ou à court terme des positions au sein des instances dirigeantes. Ce **plan de renforcement** accroît la possibilité de nommer des femmes au *top 300 des leaders*.

Faurecia en 2022

- 42 % de femmes dans le Conseil d'administration
- 14 % de femmes dans le Comité exécutif

ÉQUITÉ SALARIALE

Faurecia analyse annuellement, depuis 2016, l'équité salariale entre les femmes et les hommes dans les principaux pays du Groupe. Les résultats ne montrent pas d'écart majeur à l'échelle statistique. Les écarts constatés à l'échelle individuelle sont rectifiés au cas par cas.

| | 2019 Année de référence | 2021 | | 2022 | | Cible | |
|---|-------------------------|----------|---------------|---------------|--------|-------------|-------------|
| | | Faurecia | Faurecia | Faurecia | FORVIA | FORVIA 2027 | FORVIA 2030 |
| % de femmes parmi les managers et professionnels recrutés | 30 % | 36,1 % | 35,4 % | | / | / | |
| % de femmes parmi le <i>top 300 des leaders</i> | 15 % | 21 % | 23 % | | 25 % | 30 % | |
| % de femmes parmi les managers et professionnels | 24,4 % | 27 % | 28,9 % | 27,3 % | 30 % | 35 % | |

En 2022, HELLA comptabilisait 25,2 % de femmes parmi les managers et professionnels.

Inspired to care

4.4.2.2. Toutes les diversités

DIVERSITÉ DES NATIONALITÉS

Le top 300 des leaders de Faurecia compte près de 32 % de salariés non européens.

L'EMPLOI LOCAL

Faurecia promeut l'emploi local pour les postes de direction afin de mieux comprendre les contextes culturels spécifiques et renforcer ainsi sa performance. Le Groupe veille également à avoir un impact positif sur le développement économique de ses territoires d'implantation, en employant et en développant les talents locaux partout dans le monde.

Faurecia en 2022

- 93 % des managers et professionnels sont recrutés localement.

INCLUSION DES JEUNES

Faurecia a inscrit son engagement en faveur de l'insertion et du développement professionnels des jeunes dans son Code éthique (1). Le Groupe favorise l'accès des jeunes à différents types de contrats, notamment aux contrats d'apprentissage, et mène une politique de recrutement en début de carrière (cf. 4.4.5.1) :

Faurecia en 2022

- plus de 1 600 jeunes dans le monde ont bénéficié de contrats d'apprentissage en 2022.

Faurecia s'efforce de leur ouvrir l'accès à la formation nécessaire pour exercer leur activité et construire leur parcours professionnel.

Faurecia a reçu en 2022, le label **Happy Index Trainees en Europe**, en République tchèque, en France, au Mexique et au Japon. Cette certification valorise les entreprises qui prennent soin de l'accueil, de l'accompagnement et de la gestion de leurs stagiaires, alternants et volontaires internationaux en entreprise (VIE).

SENSIBILISATION AU HANDICAP

Faurecia a lancé une campagne de sensibilisation au handicap sur les meilleures pratiques en interne, biais inconscients et blocages possibles. Le Groupe a également conçu en 2022 une bibliothèque de 10 cours en ligne sur ce sujet dont le déploiement va s'accroître en 2023.

4.4.3. Organisation apprenante



GRI GRI 103-1, GRI 103-2, GRI 404-2

Faurecia s'engage à accompagner ses collaborateurs dans leur apprentissage et leur évolution. Le Groupe veille à ce que les collaborateurs acquièrent de nouvelles compétences grâce à des postes stimulants (cf. 4.4.5.3). Faurecia met également en œuvre des programmes de *monitoring*, de *coaching* et de formation.

4.4.3.1. Politique de formation

ACCOMPAGNER LA STRATÉGIE DU GROUPE

La formation sert le déploiement des orientations stratégiques du Groupe. Elle accompagne également l'évolution des modes d'organisation et des principes de fonctionnement en vigueur au sein du Groupe. Les changements induits par la démarche *Being Faurecia* sont intégrés dans les programmes de formation du Groupe.

Parmi les priorités des plans de formation, Faurecia s'est fixé d'améliorer la performance des usines, de renforcer l'attractivité des offres aux clients, d'augmenter l'expertise technologique des produits et des processus, de renforcer la culture commune et l'éthique, et de combiner l'usage de méthodes de travail appropriées.

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ET L'EMPLOYABILITÉ DES SALARIÉS

La formation soutient le développement et l'employabilité des salariés à tous les niveaux de responsabilité. En lien avec la gestion des carrières, elle est un facteur d'engagement pour les collaborateurs.

Les plans de formation visent notamment à accroître la professionnalisation des collaborateurs, favoriser leurs évolutions de carrière et renforcer leur employabilité, développer les compétences managériales en ligne avec le modèle de compétences managériales de Faurecia (cf. 4.4.5.2), et développer la capacité à travailler dans un contexte global.

4.4.3.2. Dispositif de formation

L'offre de formation de Faurecia s'adresse à l'ensemble des collaborateurs. Elle s'organise par grands thèmes (*leadership*, finance, ventes, RH, diversité, inclusion, etc.), puis est déployée par cibles avec des modalités appropriées.

Les formats sont adaptés aux rythmes et aux exigences métiers : méthodes de formations-actions, formations internes, usage d'outils digitaux adaptés, ateliers de travail autour du partage d'expérience et d'expertise. Afin d'être accessible à tous, de nombreuses formations sont accessibles en format présentiel ou digital.

(1) Le Code éthique de Faurecia est disponible sur le site internet du Groupe. Il n'est pas inclus dans le présent Document d'enregistrement universel.

Les principaux domaines de formation sont :

1. la performance des usines et le démarrage optimal de la production ;
2. les offres aux clients ;
3. l'expertise technologique ;
4. les compétences managériales ;
5. la création de valeur et l'esprit entrepreneurial ;
6. les méthodes de travail pour l'excellence ou la créativité.

En 2022, l'offre de formation a été en particulier enrichie dans des domaines comme :

1. la compréhension des enjeux du travail hybride ;
2. l'impact du contexte dit VUCA (Volatile, Uncertain, Complex et Ambigu) sur les évolutions du *business* ;
3. la gestion de l'énergie, afin d'accompagner les managers et cadres dans leur gestion des enjeux, dans leur efficacité et l'évaluation de leurs priorités avec le programme *drive energy*.

L'UNIVERSITÉ FAURECIA

Elle est présente sur cinq campus régionaux : en Europe (Nanterre), en Chine (Shanghai), en Amérique du Nord (Auburn Hills et Puebla) et en Inde (Pune). 22 000 cadres et professionnels ont accès à ses programmes et services de l'Université Faurecia. Elle vise à favoriser le développement des compétences managériales nécessaires à la transformation du Groupe par :

1. l'intégration réussie dans la culture du Groupe ;
2. l'acquisition de compétences nécessaires au développement professionnel dans chaque métier : vente, achats, ressources humaines, HSE, etc. ;
3. le renforcement de leurs compétences de management et de *leadership* ;
4. la préparation à prendre des postes clés : Directeur d'usine, manager de programmes, d'équipes d'ingénierie etc.

Heures de formation



Inspired to care

Nombre d'heures de formation par an et par salarié
 Nombre d'heures de formation

| 2019 Année de référence | 2021 | 2022 | Cible |
|-------------------------|-----------|------------------|-------------|
| Faurecia | Faurecia | Faurecia | FORVIA 2030 |
| 21,6 | 22,6 | 22,9 | 25 |
| 1 866 338 | 1 918 296 | 1 965 079 | / |

En 2022, le nombre moyen d'heures de formation par salarié Faurecia a augmenté passant de 22,6 à 22,9 par salarié par rapport à 2021, soit une progression de 1,3% du fait de la reprise d'activité, et un retour progressif de la formation en présentiel sur le second semestre.

La formation présentielle reste complétée par la mise à disposition, pour l'ensemble des collaborateurs, de la

Les formations bénéficient de la présence constante de managers ou de membres du Comité exécutif qui viennent participer, témoigner ou interagir avec les participants.

Cette année, l'Université Faurecia a poursuivi le déploiement du programme *All on Board Connect*. Cette communauté d'apprentissage est dédiée à aider tous les collaborateurs du Groupe à mieux comprendre les enjeux majeurs et à s'engager dans la transformation du Groupe. Des formations et ateliers spécifiques ont été développés pour soutenir les équipes d'intégration de HELLA et de Faurecia qui sont amenées à travailler ensemble au quotidien.

Depuis 2019, l'Université Faurecia est accréditée CLIP (*Corporate Learning Improvement Process*) par l'EFMD (*European Foundation for Management Development*). Elle fait ainsi partie des 25 universités d'entreprise les plus matures de grands groupes mondiaux (Siemens, Santander, Capgemini, Telecom Indonesia, Unicredit, etc.). Ces sociétés partagent des ambitions communes et les meilleures pratiques du marché. Elles ont notamment considéré comme une référence la force de l'alignement du *top management* sur le rôle et la mission de l'Université Faurecia ainsi que la qualité et la rapidité de la digitalisation de l'offre de l'Université Faurecia.

LE LEARNING LAB

Le *Learning Lab* est une plateforme d'apprentissage digitale. Sa librairie en ligne compte plus de 450 cours disponibles dans plus de 33 langues. Accessible au plus grand nombre, la plateforme est disponible sur ordinateur ou *smartphone* professionnels et personnels. Depuis cette année, la plateforme est directement accessible depuis Teams, et a été ouverte à l'ensemble des cadres et ingénieurs de HELLA.

L'offre comprend des formations métiers et managériales, ainsi que de nombreux modules de découvertes (digitalisation, intelligence artificielle, etc.) certaines connaissances sont validées par des certificats internes, sur des sujets comme la communication, l'intelligence artificielle, la créativité, la gestion du temps ou encore le développement durable. Elle propose également des formations sur la stratégie et les résultats financiers du Groupe.

En 2022, le *Learning Lab* a cumulé plus de 1,7 million d'heures de formation délivrée (17 h par personne) depuis son lancement fin 2015 et a continué la progression de son niveau d'activité à + 12% par rapport à 2021.

plateforme de formation digitale *Learning Lab*. 364 035 heures de formation digitale ont ainsi été dispensées par l'intermédiaire de MOOCs, représentant près de quatre heures par employé sur cette année. En 2022, le nombre moyen d'heures de formation par salariés HELLA était de 13,8. Au total ce sont 592 573 heures de formation qui ont été réalisées par les salariés HELLA sur cette même année.

4.4.4. Dialogue social



Le dialogue social joue un rôle central dans le programme de transformation culturelle *Being Faurecia*. Considéré comme un véritable levier d'efficacité opérationnelle et de performance durable, le développement du dialogue économique et social fait l'objet d'une attention toute particulière.

Faurecia a inscrit le développement du dialogue économique et social dans son Code éthique (1), articulé notamment autour d'un certain nombre de principes et de politiques tels que :

- la liberté d'expression et de dialogue social ;
- le droit d'association et la liberté syndicale ;
- la promotion d'une politique active de concertation et de négociation d'accords collectifs avec les instances représentatives du personnel ;
- l'anticipation, chaque fois que cela est possible, des redéploiements industriels et sociaux afin de limiter leurs impacts.

Le dialogue social est également un vecteur de communication privilégié. Faurecia communique de manière régulière et structurée auprès des différentes instances représentatives du personnel sur ses réalisations, ses résultats et plus largement sur sa stratégie. Le Groupe favorise le dialogue social pour échanger autour de réalisations concrètes et de bonnes pratiques sur la sécurité et l'amélioration des conditions de travail. Chaque fois que cela se révèle possible, Faurecia donne la priorité à la recherche et à la conclusion d'accords dans les différents projets où une adhésion du personnel est gage de succès.

LES ACCORDS COLLECTIFS

Les accords d'établissement ou d'entreprise signés portent notamment sur :

- les conditions de travail ;
- le temps de travail, y compris la flexibilité nécessaire notamment à la gestion des fluctuations d'activité liées aux conséquences de la crise des semi-conducteurs et de la guerre en Ukraine ;
- les salaires et autres formes de rémunération, l'intéressement et la participation du personnel ;
- la santé et la sécurité ;
- la mise en œuvre d'outils ou de processus digitaux.

Faurecia en 2022

- 493 accords d'entreprise ou d'établissement ont été conclus dans 23 pays ;
- 65 % des salariés de l'entreprise ont été couverts par des accords d'entreprise, d'établissement et/ou des conventions collectives de branches régionales et/ou nationales, pourcentage légèrement en baisse par rapport à 2021 en raison de l'absence de reconduction et/ou de conclusion de nouveaux accords notamment au regard de l'amélioration des conditions sanitaires liées au Covid-19 dans certains pays.

LES REDÉPLOIEMENTS INDUSTRIELS ET SOCIAUX

Dans tous les pays où il opère, Faurecia s'attache à réduire les impacts sur l'emploi liés aux baisses d'activité, notamment au travers de recherches d'alternatives, de négociations concernant l'évolution de l'organisation et le temps de travail et la mise en œuvre, lorsqu'ils existent, de dispositifs destinés à gérer des situations conjoncturelles comme l'activité partielle. Parallèlement, dans toute opération de redéploiement industriel engagée pour faire face à des situations de baisse d'activité structurelles, le Groupe privilégie le recours aux mobilités internes, tant géographiques que fonctionnelles, ainsi que les départs volontaires. Dans l'hypothèse où une fermeture de site s'impose, le Groupe s'attache, lorsque cela se révèle possible, à mettre en œuvre des projets de réindustrialisation, en apportant son soutien financier et/ou opérationnel, à des acteurs industriels susceptibles de proposer des solutions de reclassement à ses collaborateurs. Dans les cas où des licenciements contraints ne peuvent être évités, l'accompagnement des salariés concernés dans leur démarche de reclassement est une priorité.

LE COMITÉ EUROPÉEN

Le Comité de société européenne Faurecia est composé de 25 membres répartis au prorata des effectifs des différents pays européens où FORVIA est implanté. En 2022, conformément aux dispositions de l'accord en vigueur, trois représentants d'HELLA, issus des pays européens où Faurecia n'était pas présent ou n'avait pas atteint le seuil pour disposer d'un représentant, ont rejoint le Comité européen jusqu'à la fin des mandats des membres actuels. Comme tous les 4 ans, il sera procédé début 2023 à une nouvelle répartition des 25 sièges en fonction des effectifs inscrits de chacun des pays où FORVIA est implanté à fin décembre 2022.

Cette instance de dialogue et d'échange reçoit une information privilégiée, notamment sur la stratégie du Groupe, les perspectives, ses résultats, l'évolution des effectifs, les redéploiements sociaux et industriels.

(1) Le Code éthique est disponible sur le site internet : <https://www.faurecia.com/developpement-durable/documents-associes>.

Au cours de l'exercice 2022, dans le cadre de son activité habituelle, le Comité européen s'est réuni de manière digitale en assemblée plénière une fois et son Bureau s'est réuni trois fois. Les réunions du Bureau de juillet et novembre ont pu être organisées en présentiel compte tenu de l'amélioration du contexte sanitaire

Par ailleurs, s'est également tenue en février 2022 une réunion extraordinaire du Bureau sur le processus d'intégration de HELLA et la création de la bannière FORVIA permettant de réunir Faurecia et HELLA.

LE COMITÉ DE GROUPE FRANCE

La création du Comité de Groupe France Faurecia en 2022 a fait l'objet d'un accord signé à l'unanimité des Organisations Syndicales. Ce nouveau Comité est une instance d'information et d'échange sur les orientations stratégiques et sur l'activité du groupe Faurecia et HELLA en France. Il est composé de 17 membres désignés par les organisations syndicales nationales, en fonction de leur représentativité. Sa première réunion annuelle s'est tenue en juin à Paris, et a notamment porté sur :

- la présentation des résultats et des comptes annuels de Faurecia ainsi que de ses perspectives ;
- l'analyse de l'évolution du secteur automobile ;
- l'activité et les perspectives par entité ;
- l'évolution des effectifs.

PARTAGE DE L'INFORMATION AVEC LES AUTRES PAYS

Dans les pays où le Groupe est implanté et dans le cadre des grands principes et politiques définies, les différentes entités sont autonomes dans la mise en œuvre d'un dialogue social approfondi proche de leurs réalités et spécificités.

Dans les pays et/ou régions qui ne disposent pas d'instances centrales de représentants du personnel, la Direction des ressources humaines Groupe s'attache à animer le réseau des Directeurs de ressources humaines et correspondants pays pour échanger sur les différents sujets et diffuser l'information sur la stratégie, les résultats du Groupe et ses perspectives, mais également sur des initiatives et ou des sujets transversaux tels que « Économisons l'énergie ».

Là où il existe des instances centrales telles que le Comité européen ou le Comité de Groupe France, les membres favorisent également le partage d'informations afin que le plus grand nombre de salariés puisse échanger et contribuer ainsi à leur niveau au développement du dialogue social et économique.

Faurecia en 2022 :

- ✓ 63 % des salariés Faurecia sont représentés par au moins une instance représentative du personnel : Comité européen, Comité de Groupe France, Comité d'entreprise ou d'établissement, Organisations Syndicales, etc.

4.4.5. Gestion des talents



4.4.5.1. Acquisition et rétention des talents



RECRUTEMENTS EN DÉBUT DE CARRIÈRE

Faurecia souhaite assurer l'attractivité du Groupe et la fidélisation des talents de demain.

Les centres de gestion des recrutements, appelés *talent hub*, déploient localement des programmes de recrutement des jeunes diplômés et de professionnels en début de carrière. Le volontariat international en entreprise (VIE) est un des leviers clés utilisés par le Groupe pour réaliser ses objectifs de recrutement de jeunes diplômés.

Cette année, Faurecia a déployé un module d'Intelligence artificielle en collaboration avec une entreprise pionnière dans le domaine, qui permet d'analyser en profondeur les CV des candidats pour leur proposer les offres d'emploi les plus pertinentes d'après leur profil. Ce nouvel outil facilite le rapprochement adéquat entre les candidats et les postes ouverts, accélère le repérage des talents et identifie rapidement les compétences précises et rares. Il enrichit efficacement les forums de recrutement digitaux qui sont amenés à gérer des très grands volumes de candidats.

Faurecia en 2022

- Plus de 800 recrutements de volontaires internationaux en entreprise (VIE) ont été réalisés entre 2021 et 2022 ;
- 50 % des VIE Faurecia en fin de mission sont recrutés (contrats à durée déterminée et indéterminée) ;
- 28 % des recrutements de managers et professionnels Faurecia sont de jeunes diplômés.

RECRUTEMENTS DE HAUTS POTENTIELS, NOTAMMENT FÉMININS

Faurecia a mis en place un programme de recrutement de profils à haut potentiel en France, en Allemagne, aux États-Unis et en Chine dans le but de les préparer, grâce à un plan de carrière accéléré, à devenir nos futurs leaders. D'autre part, le Groupe mène un plan de recrutement spécifique visant à détecter des femmes pouvant rejoindre immédiatement ou à moyen terme le *top 300 des leaders*.

Faurecia en 2022

- 23 % de femmes parmi le *top 300 des leaders*, en hausse par rapport à 2021 (21 %)

INTÉGRER LES NOUVEAUX COLLABORATEURS

Tout nouvel embauché suit un programme d'intégration spécifique *Welcome On Board* pour découvrir le Groupe, ses valeurs, sa stratégie, son organisation et pour se familiariser avec la culture et ses systèmes opérationnels. Il s'agit d'une application intégrée à Teams, qui leur propose chaque jour des notifications personnalisées, adaptées à leurs besoins. Faurecia a été récompensé par Capital Humain fin 2022 pour le déploiement conjoint de l'intelligence artificielle et de l'application *Welcome on Board*, reconnaissant ainsi l'innovation et le déploiement global de la démarche.

Certains pays ont également mis en place des événements spécifiques pour accélérer l'intégration des nouveaux embauchés (à travers des journées d'orientation par exemple).

4.4.5.2. Évaluations annuelles et développement des compétences

L'évaluation équitable et factuelle de la performance est un élément essentiel de la culture *Being Faurecia*.

LE MODÈLE DE COMPÉTENCES MANAGÉRIALES

Aligné sur la stratégie de transformation de Faurecia le modèle de compétences managériales développe un *leadership* agile et inclusif. Il présente les compétences essentielles qu'un *leader* doit acquérir selon le niveau de responsabilité au sein de l'organisation. Il encourage chacun à développer son potentiel de *leadership* en fournissant des illustrations des différents niveaux de maîtrise, des idées d'actions clés à mettre en œuvre pour y parvenir. Il fournit des repères pour l'auto-évaluation et l'évaluation faite par les managers lors des revues annuelles de performance. Il sert de référence aux collaborateurs pour construire leur plan de développement individuel.

L'ENTRETIEN ANNUEL DE PERFORMANCE DES MANAGERS ET PROFESSIONNELS



Chaque année, le Groupe lance une campagne d'appréciation de la performance des managers et professionnels. L'entretien annuel, qui a lieu entre un manager et son collaborateur, vise à évaluer l'atteinte des objectifs individuels sur l'année passée, les compétences managériales et les comportements au regard des valeurs de Faurecia.

L'entretien de performance permet également de définir des plans de développement individuels. Ceux-ci permettent à chacun de définir les actions de développement à réaliser sur l'année à venir afin de développer la performance et le potentiel de chacun.

C'est également un moment clé pour évoquer l'année à venir et définir ensemble les objectifs individuels afférents.

Faurecia en 2022

- 98 % des managers ont été évalués via un entretien de performance.

ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES EMPLOIS ET LES PARCOURS PROFESSIONNELS

Faurecia accompagne les besoins de chaque manager et professionnel, avec un focus particulier sur leur potentiel anticipé sur les prochaines années :

1. le Comité exécutif passe en revue, deux fois par an, les hauts potentiels du Groupe avec un focus particulier sur les cadres dirigeants exécutifs potentiels ;
2. le Groupe effectue une revue annuelle des équipes (dites *people reviews*) à tous les niveaux ; sites, divisions, *Business Groups*, et Groupe. Elle permet d'identifier les potentiels, de définir les plans de successions pour les postes clés et d'évoquer les opportunités de carrières pour les potentiels du Groupe (cf. 4.4.5.3) ;
3. des revues (dites *key reservoirs*) ont été organisées en Amérique du Nord et en Asie afin de développer la promotion et la mobilité interne et d'optimiser la gestion des talents sur le plan local ;
4. des revues mensuelles sont faites au niveau Groupe et pays afin de favoriser la mobilité interne de managers et professionnels entre les différentes entités du Groupe ;
5. une fois par an, le plan de succession du Groupe est présenté aux membres du Comité de gouvernance, des nominations et du développement durable du Conseil d'administration, puis au Conseil d'administration.

Faurecia est également particulièrement en veille sur les compétences en devenir : *data*, intelligence artificielle, etc. Le Groupe anticipe le déploiement de ces compétences en développant des offres de formations ad hoc (cf. 4.4.3) et en identifiant les besoins au sein de l'organisation.

COACHING ET MENTORING

Faurecia propose à ses talents des programmes de *coaching* et de *mentoring*. Le Groupe est notamment particulièrement vigilant à ce que ces programmes bénéficient aux talents féminins, afin d'accélérer leurs carrières (cf. 4.4.2.1.).

4.4.5.3. Opportunités de carrière

La politique de promotion interne du Groupe consiste à proposer des opportunités de carrière aux managers et professionnels qui réussissent et démontrent leur potentiel. Elle repose sur :

- les revues annuelles des talents et de succession ;
- les plans de développement individuels ;
- une utilisation rigoureuse du modèle de compétences managériales de Faurecia ;
- des évaluations externes pour accompagner au mieux le potentiel et les choix de carrière.

Faurecia propose des parcours de carrière diversifiés : mobilités interfonctions ou interdivisions, affectations sur des projets ou des missions de courte durée, opportunités professionnelles à l'étranger ou participation à des projets internationaux. L'objectif est d'exposer les talents en dehors de leur zone de confort et de leur permettre de développer leurs compétences.

Faurecia mène enfin une politique de gestion de carrière spécifique de ses près de 300 experts scientifiques et techniques. Le Groupe reconnaît et valorise particulièrement leurs expertises dans la technique et la technologie afin de renforcer les compétences métiers et les spécificités des produits vendus.

Faurecia en 2022

- 21 % des managers et professionnels ont bénéficié d'une mobilité interne.

4.4.5.4. Fidélisation des talents

Développement du *leadership*, opportunités de carrières, mais aussi formations, *coaching* et *mentoring* participent à fidéliser les talents.

En 2022, le taux de démission des managers et professionnels de Faurecia est en augmentation comparé à l'année 2021. Toute l'industrie a montré une augmentation du taux de démissions des talents, et Faurecia se situe au niveau du marché.

Afin de limiter l'impact pour les entités Business, le Groupe a mis en place en 2022 :

- des actions de rétention des compétences clefs ;
- un plan de renforcement et d'attraction des talents ;
- un plan robuste de développement des compétences à travers l'Université interne Faurecia.

Taux de démissions des managers et professionnels Faurecia :

| Taux de démissions ✓ | Faurecia 2019 | Faurecia 2021 | Faurecia 2022 | Évolution 2022/2021 |
|----------------------|---------------|---------------|---------------|---------------------|
| TOTAL | 8,9 % | 11,0 % | 12,6 % | + 1.6 |

En 2022, le taux de démissions de HELLA était de 14,9%. Ce chiffre couvre l'ensemble des salariés HELLA.

4.4.6. Rémunération



Le Groupe respecte la réglementation en vigueur dans chaque pays en matière de salaire minimum et les accords portant sur les rémunérations.

Afin d'attirer, de fidéliser et de motiver les talents, la politique de rémunération de Faurecia est déterminée de façon à garantir la compétitivité des pratiques internes de rémunération sur le marché local, pour chacune des entités du Groupe et dans le respect des règles légales. À cette fin, Faurecia examine chaque année les pratiques de marché auprès de cabinets spécialisés en rémunération.

Les packages de rémunération dépendent de plusieurs éléments, notamment du niveau de responsabilité exercée. Ainsi, plus le niveau de responsabilité est important, plus les éléments variables court terme et long terme représentent une part élevée de la rémunération totale.

CRITÈRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA RÉMUNÉRATION VARIABLE

Faurecia a mené une réflexion sur la nature des critères quantifiables de la rémunération annuelle variable axés, jusqu'alors, sur les seuls éléments financiers dans le but d'harmoniser la structure pour l'ensemble des salariés bénéficiaires au sein de Faurecia.

Compte tenu de l'importance stratégique d'une transition climat via la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et la réponse aux attentes des parties prenantes en matière d'objectifs extra-financiers, le Groupe intègre depuis 2022 un critère environnemental quantifiable en ligne avec la trajectoire de neutralité carbone du Groupe.

Le critère choisit est lié à la réduction des émissions de CO₂ équivalent (mesuré en « tCO₂e » pour les « scopes 1 et 2 ») et à la consommation d'énergie. Ce critère, appliqué à partir de 2022 pour l'ensemble des collaborateurs Faurecia éligibles, soit 4 800 managers & professionnels, est un levier de mobilisation pour la réalisation des objectifs fixés par le Groupe.

Ainsi, en 2022, la **part variable court terme**, Faurecia Variable Compensation (FVC), était composée comme suit :

- pour le Directeur général :
 - critères quantifiables liés aux résultats financiers du Groupe représentant 50 % du FVC à la cible,
 - critère quantifiable lié à la réduction des émissions de CO₂ représentant 15 % du FVC à la cible,
 - critères quantifiables liés aux synergies avec HELLA représentant 10 % du FVC à la cible,
 - critères qualitatifs couvrant des objectifs stratégiques, de développement d'activité, managériaux et/ou en lien avec les valeurs du Groupe représentant 25 % du FVC à la cible ;
- pour les autres éligibles (membres du Comité exécutif Faurecia, du *top 300 des leaders* Faurecia et 4 800 managers et professionnels Faurecia), la structure a été harmonisée comme suit :
 - critères quantifiables liés aux résultats financiers du Groupe ou de l'entité *business* représentant de 50 % du FVC à la cible,
 - critères quantifiables liés à la réduction de la consommation de CO₂ et des économies d'énergie du Groupe et des activités représentant 15 % du FVC à la cible,
 - critères qualitatifs liés à la contribution individuelle aux résultats financiers représentant de 35 % du FVC cible.

Ces éléments sont détaillés au chapitre 3.3.1.

ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS ET DES AVANTAGES SOCIAUX



En 2022

- Pour Faurecia, le montant global des rémunérations, charges sociales comprises, versées pour l'ensemble du Groupe, est de 3 931,4 millions d'euros
- Pour FORVIA, le montant global des rémunérations, charges sociales comprises, versées pour l'ensemble du Groupe, est de 5 486,6 millions d'euros

ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS SOUS CONDITIONS DE PERFORMANCE

Faurecia a mis en place un programme d'attribution gratuite d'actions sous conditions de performance. Celui-ci est destiné aux membres du *top 300 des leaders* Faurecia dans une optique de motivation et de fidélisation.

Pour le Directeur général de Faurecia, le bénéfice de ces actions est soumis à une condition de présence et aux trois conditions de performance suivantes :

- une condition de performance interne, liée au résultat net après impôts du Groupe représentant 60 % ;
 - une seconde condition de performance interne liée au développement durable, relative à la proportion de femmes au sein de la population managers et professionnels du Groupe représentant 10 % ;
 - une condition de performance externe, liée à la croissance du résultat net par action de Faurecia par rapport à celle d'un groupe de référence constitué de 12 équipementiers mondiaux comparables représentant 30 % ;
- pour les autres bénéficiaires, un second objectif extra-financier a été ajouté autour de la réduction d'émissions de CO₂ par rapport aux attributions précédentes. Le bénéfice de ces actions est ainsi soumis à une condition de présence et aux cinq conditions de performance suivantes :
- une condition de performance interne, liée au résultat opérationnel du Groupe représentant 20 %,
 - une seconde condition de performance interne liée au *net cash-flow* du Groupe représentant 25 %,
 - une troisième condition de performance interne liée au développement durable, relative à la proportion de femmes au sein de la population managers et professionnels du Groupe représentant 10 %,
 - une quatrième condition de performance interne liée au développement durable, relative à la réduction des émissions de CO₂ du Groupe représentant 15 %,
 - une condition de performance externe, liée à la croissance du résultat net par action de Faurecia par rapport à celle d'un groupe de référence constitué de 12 équipementiers mondiaux comparables représentant 30 %.

Faurecia en 2022

- 2 402 810 actions attribuées au *top 300 des leaders* (voir chapitre 5.2.2).

4.4.7. Fondation et citoyenneté d'entreprise



Pour le Groupe, la citoyenneté d'entreprise s'exprime à tous les niveaux :

1. à travers les projets solidaires menés par des salariés ou les partenariats avec des associations soutenus financièrement par la Fondation Faurecia, devenue Fondation FORVIA en 2022 ;
2. par l'intermédiaire de la plateforme digitale d'engagement solidaire de la Fondation, où chaque salarié peut participer à des actions de bénévolat auprès d'associations locales ;
3. au niveau des sites industriels via des actions collectives de solidarité organisées par les sites eux-mêmes.

| | 2019 Faurecia | 2021 Faurecia | 2022 Faurecia | Faurecia Cible 2030 |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------------|
| % de salariés impliqués dans des actions sociétales locales | 10 % | 12 % | 15 % | 20 % |

4.4.7.1. La Fondation FORVIA



Créée en mars 2020, la Fondation Faurecia est, depuis 2022, la Fondation FORVIA. Elle apporte une contribution positive à la société en soutenant les projets solidaires menés par les collaborateurs du Groupe pour promouvoir l'éducation, la mobilité et l'environnement. Grâce à l'expertise et à l'énergie collective de ses collaborateurs, la Fondation FORVIA accompagne ainsi des projets et des associations dans les pays d'implantation du Groupe. À fin 2022, il a été estimé que plus de 4 000 personnes dans le besoin ont pu bénéficier d'une aide à travers les projets de solidarité du Groupe.

DES PROJETS PORTÉS PAR LES SALARIÉS

Avec plus de 150 projets soumis par les salariés à travers le monde, l'appel à projets solidaire 2021/2022 de la Fondation FORVIA a été un grand succès – mobilisant les employés de Faurecia pour la 3^e année consécutive, et ceux de HELLA pour la première fois.

S'inscrivant dans les domaines d'intervention de la Fondation, **21 nouveaux projets ont été retenus en 2022** :

- 5 sont des projets existants, auxquels la Fondation renouvelle son soutien ;
- 11 visent à assurer l'égalité d'accès à l'éducation ;
- 3 visent à améliorer l'inclusion sociale par la mobilité ;
- 2 visent à assurer la préservation de l'environnement.

Toutes ces nouvelles initiatives 2022 sont déployées par les collaborateurs du Groupe en partenariat avec des organismes à but non lucratif et ont été financées à hauteur de 700 000 euros par la Fondation. Elles bénéficieront à plus de 2 000 personnes dans 12 pays.

La nouvelle campagne d'appels à projets solidaires de la Fondation FORVIA 2022/2023 a été lancée fin 2022 auprès des salariés. Fin janvier 2023, les sites ont présélectionné les projets prometteurs, actuellement en phase de sélection par le Conseil d'administration de la Fondation FORVIA pour une sélection finale en mai/juin 2023.

4 Performance extra-financière

People : générer un impact positif sur la Société

LES PROJETS SOLIDAIRES PORTÉS PAR



PORTUGAL

- Soutien au programme de sensibilisation aux éco-gestes à destination des seniors organisé par des jeunes d'un quartier > 40 seniors et 8 jeunes

FRANCE

- Prise en charge de l'hébergement et l'insertion de personnes sans domicile fixe > 5 familles
- Mise en place d'un espace mobile d'aide à l'orientation et à l'insertion pour les jeunes en décrochage scolaire ou sans qualifications dans les zones rurales de l'est de la France
- Soutien à la création d'une école de production qui dispense des formations en maintenance industrielle pour des jeunes sans qualifications > 45 étudiants



ESPAGNE

- Soutien à l'éducation et l'intégration des résidents de trois centres d'accueil pour réfugiés > 252 jeunes réfugiés
- Financement d'outils numériques et de formations pour les enfants issus de milieux défavorisés et/ou orphelins > 50 enfants et 30 familles

ÉTATS-UNIS

- Installation de rampes d'accès pour fauteuils roulants afin d'améliorer l'autonomie des personnes en situation de handicap > 6 familles



MEXIQUE

- Entreprise de reboisement redistribuant ses bénéfices à une association caritative pour les enfants atteints de cancer > 12 000 arbres produits/an et 100 enfants aidés

BRÉSIL

- Formations professionnelles pour les jeunes en décrochage scolaire > 275 adolescents

ARGENTINE

- Programme de mentorat et de bourses pour les adolescents vulnérables > 10 lycéens
- Restauration d'une forêt indigène afin d'améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs locaux > 25 agriculteurs et 300 étudiants

MAROC

- Don de vélos aux enfants vivants dans des zones rurales pour aller à l'école en toute autonomie > 100 collégiens



FORVIA
Foundation

LES SALARIÉS DU GROUPE DEPUIS 2020



ALLEMAGNE

- Financement d'un minibus pour une association accueillant des personnes en situation de handicap > **22 résidents**
- Financement d'équipements numériques pour soutenir un programme de coaching digital à l'attention de parents vulnérables afin de les aider à mieux accompagner leurs enfants dans l'utilisation des médias > **100 familles**

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

- Financement de minibus pour trois associations d'aide pour les enfants en situation de handicap et personnes âgées > **100 bénéficiaires**

SLOVAQUIE

- Accompagner la transition écologique d'une école primaire > **100 écoliers**

ROUMANIE

- Don d'outils numériques & activités périscolaires pour des enfants défavorisés > **62 enfants**
- Financement d'un minibus pour l'inclusion sociale des enfants en situation de handicap > **44 enfants**
- Formation à la sécurité routière et activités sociales pour améliorer l'inclusion des enfants atteints d'autisme > **30 enfants**
- Séances d'éducation sportive et culturelle pour l'insertion des enfants en situation de handicap > **120 enfants**
- Création d'une salle informatique dans une école en zone défavorisée > **150 écoliers**
- Création d'une médiathèque dans une école rurale > **150 écoliers**



ITALIE

- Don d'ordinateurs reconditionnés à des enfants pour leur permettre de suivre l'école à la maison > **300 enfants**
- Soutien à un programme de livraisons éco responsables pour venir en aide aux personnes impactées par le Covid-19 > **1 000 familles**

INDE

- Financement de matériel scolaire et amélioration des infrastructures dans deux écoles > **400 écolières**
- Amélioration des installations et de la formation dans un pensionnat pour personnes malvoyantes > **150 residents**
- Programme de reforestation et mise à disposition d'infrastructures pour créer un village à énergie verte > **300 familles**
- Financement d'infrastructures pour accroître la capacité d'accueil en pensionnat d'une école dans une région rurale > **70 écolières**

CHINE

- Financement de huit maisons périscolaires pour accueillir les enfants d'ouvriers migrants > **700 enfants**



VIETNAM

- Financement de bourses d'étude et de matériel pour les écolières vulnérables du Mékong > **50 lycéennes**

TUNISIE

- Formations professionnalisantes pour des jeunes en décrochage scolaire > **100 adolescents**



PARTENARIATS D'ACTION SOCIÉTALE

En plus des projets inspirants menés par les salariés, la Fondation FORVIA mène six partenariats avec des acteurs externes pour renforcer son impact. Au total en 2022, c'est un financement de 415 000 euros qui a été dédié à ces associations reconnues pour leur action sociétale.

■ Aide d'urgence liée à la crise de la Covid-19 avec la Fondation de France

La pandémie ayant provoqué des perturbations conséquentes que ce soit sur le plan financier, social et émotionnel, la Fondation FORVIA a décidé d'aider les populations durement affectées en créant, en 2020, un partenariat avec la Fondation de France qui est le premier réseau de philanthropie en France. Depuis trois ans le partenariat évolue selon les besoins émergents :

■ **aide aux systèmes de santé français en 2020** : la Fondation s'est engagée au côté de la Fondation de France en contribuant à l'alliance « Tous Unis contre le coronavirus » pour soutenir les personnels de santé, la recherche et ceux qui travaillent avec les populations les plus vulnérables,

■ **aide aux étudiants français en 2021** : la Fondation FORVIA a contribué à l'aide d'urgence de la Fondation de France pour soutenir les étudiants français précarisés par la crise – nourriture, produits de première nécessité, aide psychologique et au soutien éducatif à long terme,

■ **aide aux publics fragilisés post-pandémie en 2022** : cette année, le partenariat s'est concentré sur les enjeux liés à l'après pandémie, tels que le soutien en santé mentale des jeunes et la prévention du suicide, l'accueil de jour des enfants issus de familles en difficulté afin de favoriser un retour à l'emploi, des dispositifs d'accueil d'urgence des femmes victimes de violences et de leurs enfants et enfin le financement de bourses aux jeunes majeurs sans soutien familial ;

■ Soutien aux jeunes travailleurs du numérique avec la Simplon Foundation

La *Simplon Foundation* est une organisation française qui a pour mission d'accélérer l'inclusion numérique des publics fragiles et soutenir l'insertion socio-professionnelle vers des métiers du numérique. Depuis 2021, la Fondation FORVIA finance le programme *Bac(k) on track*, un cursus d'apprentissage intensif pour des personnes peu ou pas diplômées qui permet de les préparer avant la reprise d'études qualifiantes, ainsi que des bourses d'urgence pour les étudiants les plus vulnérables. Le soutien de la Fondation a bénéficié à une soixantaine d'étudiants en 2022.

■ Reconditionnement de matériel médical et insertion sociale avec Envie Autonomie

Envie Autonomie est une association française appliquant les principes de l'économie circulaire pour proposer une offre solidaire de matériel médical issu du réemploi et remis en bon état d'usage. Cette approche innovante permet de réduire l'impact environnemental de la production de matériel médical, et d'augmenter l'accessibilité financière de ces aides techniques pour les personnes dans le besoin

tout en favorisant l'insertion professionnelle de personnes en rupture avec le marché de l'emploi. Depuis 2021, la Fondation FORVIA soutient le lancement de deux nouveaux sites d'exploitation en France. En 2022, La Fondation FORVIA a travaillé conjointement avec la Fondation Accenture pour réaliser un mécénat de compétences permettant à Envie Autonomie de structurer son parcours vers le marché secondaire des pièces de rechange et de bénéficier de l'expertise de FORVIA en gestion logistique et en évaluation de l'empreinte environnementale de ses activités.

■ École mobile pour les enfants des rues, avec *Mobile School*

Mobile School est une ONG internationale dont la mission consiste à fournir une présence éducative et de lien social auprès des enfants des rues. Depuis 2021, la Fondation FORVIA a apporté un soutien financier à quatre écoles mobiles qui organisent des passages réguliers dans des quartiers défavorisés au Mexique, en Roumanie et en Pologne. Ces séances, animées par des bénévoles, permettent de créer un lien social et santé de proximité (éducation, prévention à la drogue et la prostitution...) auprès d'enfants des rues.

En 2022, la Fondation a soutenu l'ouverture d'une nouvelle école mobile en Roumanie et en Pologne pour aider les enfants réfugiés de la guerre en Ukraine. La Fondation a également contribué à la traduction de près de 300 supports pédagogiques en Ukrainien.

■ Préservation de la biodiversité et des écosystèmes avec NOÉ

NOÉ est une association française qui œuvre pour la protection des espèces menacées, la gestion des aires protégées et la restauration de la biodiversité et milieux naturels en France et à l'étranger.

En 2022, La Fondation FORVIA a apporté son soutien au programme « les prairies de NOÉ » dédié à la protection des pollinisateurs sauvages en France. Avec l'aide de NOÉ, la Fondation développera, entre 2023 et 2024, un projet de restauration des pollinisateurs sauvages sur deux sites pilotes de FORVIA en France et en Allemagne. Le projet sera axé autour de la réhabilitation des espaces naturels, le changement dans les pratiques de gestion des espaces verts, et la sensibilisation des employés.

■ Faire rimer culture et inclusion avec le Théâtre des amandiers de Nanterre

En 2022, La Fondation a apporté son soutien au Théâtre Nanterre-Amandiers situé à proximité du siège social du Groupe. En tant que centre dramatique national, le Théâtre Nanterre-Amandiers a pour mission l'accompagnement de la jeune création qui sera le théâtre de demain. La Fondation contribue au programme « La Belle Troupe des Amandiers », une formation de deux ans au métier de comédien pour douze jeunes artistes. Au cours de cette formation, les apprentis acteurs joueront leurs propres créations et investiront le territoire de Nanterre et la région Ile-de-France pour aller à la rencontre du public le plus large et dispersé possible afin de rendre la culture accessible à tous.

Les partenariats de la Fondation FORVIA depuis 2020

Aide humanitaire

AIDE D'URGENCE LIÉE À LA CRISE DE LA COVID-19 EN FRANCE

Fondation de France

LE SYSTEME DE SANTÉ en 2020
Soutien aux professionnels du soin de la personne

LES ÉTUDIANTS en 2021

- ~100 bourses d'études ou aides financières ponctuelles
- 850 paniers alimentaires distribués
- 160 étudiants accompagnés par du tutorat
- 100 consultations psychologiques offertes

LES PUBLICS VULNERABLES en 2022

- Un programme gratuit de garde d'enfants issus de familles précaires
- Une salle de jeux dans un refuge d'urgence accueillant des femmes victimes de violence et leurs enfants
- Un projet de prévention contre le suicide des adolescents
- Un festival artistique abordant les problématiques d'addictions chez les jeunes
- Des aides financières ponctuelles pour les étudiants

PARTENAIRE depuis 2020

Éducation

INCLUSION DES PERSONNES PEU OU PAS QUALIFIÉES DANS LES MÉTIERS DU NUMÉRIQUE EN FRANCE

SIMPLON FOUNDATION

- 3 classes préparatoires pour accéder à une formation certifiante
- 65 étudiants accompagnés
- 17 aides financières ponctuelles accordées pour les étudiants

PARTENAIRE depuis 2021

Fournir une présence éducative et sociale pour les enfants des rues au Mexique en Roumanie et en Pologne

MobileSchool

- 4 écoles mobiles au Mexique et en Roumanie
- Développement de matériel pédagogique pour les réfugiés ukrainiens en Roumanie et en Pologne

PARTENAIRE depuis 2021

FAIRE RIMER CULTURE ET INCLUSION AVEC LE THÉÂTRE DES AMANDIERS DE NANTERRE EN FRANCE

THÉÂTRE AMANDIERS NANTERRE

- Une formation de deux ans pour douze jeunes artistes
- Les apprentis comédiens joueront leurs propres créations devant le public le plus large et le plus dispersé possible sur le territoire

PARTENAIRE depuis 2022

Environnement

DONNER UNE SECONDE VIE AU MATÉRIEL MÉDICAL EN FRANCE

envie autonomie

- Ouverture de 2 nouveaux sites
- Une collaboration avec la Fondation Accenture pour optimiser leurs opérations
- Une analyse simplifiée du cycle de vie du fauteuil roulant
- Une étude de marché sur les pièces détachées
- Un livre blanc sur les fauteuils roulants d'occasion

PARTENAIRE depuis 2021

SOUTENIR LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ EN FRANCE

Noé

- Sélection d'une usine pilote en France pour une réhabilitation d'habitats naturels favorables aux pollinisateurs sauvages
- Diagnostic biodiversité sur site suivi d'un plan d'actions 2023/2024
- Sensibilisation des employés

PARTENAIRE depuis 2022

SOUTIEN D'ASSOCIATIONS POUR LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION

En 2022, la Fondation Faurecia a également consacré 40 000 euros au soutien de projets dans le cadre de ces deuxièmes Trophées internes de la Diversité et de l'Inclusion, qui s'adressaient à l'ensemble des salariés. Les projets gagnants ont pu remettre une donation spéciale à une association locale de leur choix, œuvrant pour l'inclusion des personnes vulnérables. Ce sont au total cinq associations qui ont été choisies pour recevoir une donation exceptionnelle de la Fondation FORVIA dans cinq pays où le Groupe est implanté.

Ainsi en Pologne, c'est la Fondation Cosmos (*Fundacja Kosmos dla Dziewczyn*) qui a bénéficié d'une subvention de la Fondation FORVIA. L'association œuvre à l'amélioration des conditions des jeunes filles en Pologne confrontées aux stéréotypes limitants, aux barrières scolaires et à un manque de confiance en soi. L'association réalise des activités pédagogiques visant à renforcer la confiance des filles dans leurs propres compétences.

Soutien exceptionnel face à la guerre en Ukraine

En mars 2022, la Fondation FORVIA a décidé d'un soutien exceptionnel aux populations touchées par la guerre en Ukraine. Elle a affecté 500 000 euros et lancé un appel interne aux dons pour soutenir les initiatives de solidarité menées par plus de 20 000 employés du Groupe dans les pays voisins (Pologne, Roumanie, Hongrie, Slovaquie et République tchèque). Cette campagne de collecte a permis de récolter 25 000 euros de dons de la part des employés, auxquels la Fondation a abondé chaque don afin d'ajouter 25 000 euros supplémentaires à l'enveloppe « urgence Ukraine ». 300 000 euros ont été versés à l'ONG Première Urgence Internationale pour le soutien psychologique et l'ouverture d'une plateforme logistique d'urgence à la frontière polonaise ainsi que la distribution de produits de premières nécessités directement en Ukraine. 250 000 euros ont été versés pour des projets menés par des collaborateurs du Groupe en partenariats avec plusieurs ONG locales des pays frontaliers de l'Ukraine : Pologne, Roumanie, Slovaquie et République tchèque.

4.4.7.2. Les sites engagés localement

FORVIA encourage les initiatives de solidarité sur tous ses sites en facilitant l'implication solidaire et locale de ses employés, et en mettant son expertise au service des régions où le Groupe est implanté. Chaque site est invité à concevoir son propre plan d'action sociétal local et annuel. Les employés contribuent de manière significative aux communautés riveraines par le biais d'actions de solidarité locale, qui peuvent prendre la forme de programmes, d'événements ou de campagnes de collectes de dons.

INITIATIVE FUELS POUR LUTTER CONTRE LA FAIM

À titre d'exemple, l'initiative FUELS (*Faurecia Unites with Employees for Local Services*) a été créée en 2010 par les employés de Faurecia en Amérique du Nord pour lutter contre la faim. Elle s'est progressivement étendue à un plus grand nombre de causes et de pays. Parmi toutes les actions menées en 2022, les équipes des États-Unis, du Mexique et du Canada ont été encouragées à effectuer deux heures de service communautaire. Plus de 5 500 bénévoles, les employés, leurs amis ou les membres de leurs familles, ont participé à cette campagne. Ensemble, ils ont effectué plus de 16 000 heures de bénévolat pour le nettoyage de parcs et de rivières ou le service de repas.

Au Royaume-Uni, les équipes ont récolté près de 5 000 livres sterling pour l'association *Young Lives vs Cancer*. Ces montants permettront de soutenir l'accueil des familles avec des enfants et des jeunes atteints de cancer, et de financer des travailleurs sociaux.

Au centre technique d'Augsbourg en Allemagne, 60 employés ont participé à une journée de volontariat dans une ferme.

Enfin, en Chine, plus de 30 sites ont organisé en novembre un « mois du bénévolat ». Les salariés se sont mobilisés pour des collectes de fonds, des campagnes de dons de sang, et une marche solidaire *Backpack-on-the-Go* pour offrir 10 000 sacs à dos à des enfants dans le besoin.

4.4.7.3. Plateforme d'engagement solidaire

Pour augmenter son impact sociétal et faciliter l'engagement des salariés dans des actions au bénéfice des communautés locales, la Fondation FORVIA a déployé sa plateforme digitale de volontariat, le *FORVIA Solidarity Hub*. Celle-ci centralise et promeut, tout au long de l'année, des actions solidaires. La plateforme propose également aux collaborateurs des missions de bénévolat auprès d'associations à but non lucratif sur leur temps personnel. Elle fait ainsi le lien entre l'envie d'agir des employés et les missions de volontariat proposées par les associations locales. Lancée en 2021 aux États-Unis, au Canada, au Mexique et en France, elle a été déployée en 2022 sur l'ensemble des sites où le Groupe est implanté.

En 2022, la plateforme a enregistré près de 1 600 participations à des actions solidaires dans le monde et a hébergé plusieurs initiatives importantes telles que :

- l'appel à projet annuel de la Fondation FORVIA ;
- la campagne d'action solidaire FUELS en Amérique du Nord, pour laquelle les collaborateurs ont pu s'inscrire aux différentes missions proposées sur leurs sites respectifs ;
- la campagne d'appel aux dons lancée auprès des employés pour « l'urgence Ukraine ».

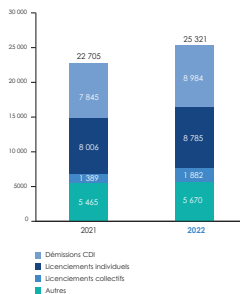
4.4.8. Indicateurs de la performance sociale

| | | Faurecia | | FORVIA | |
|--------------------------------|--|----------|----------------|--|------|
| Embauches - effectifs inscrits | | 2021 | 2022 | Commentaires 2022/2021 Faurecia | |
| | Embauches en CDI | 12 403 | 13 153 | Pour l'ensemble des inscrits du groupe Faurecia, le nombre d'embauches a augmenté de + 16,1 % par rapport à 2021, dont + 6 % pour les contrats à durée indéterminée et + 28,6 % pour les embauches en contrats à durée déterminée. L'accroissement du volume des embauches en contrats à durée indéterminée fait suite à la reprise de l'activité post-Covid (notamment en Amérique du Nord et en Asie) et prend en compte l'augmentation du nombre des démissions en 2022. | 2022 |
| | Embauches en CDD | 10 057 | 12 933 | | |
| | Embauches Total | 22 460 | 26 086 | | |
| Taux de démission | | | | | |
| | Taux de démission des managers et professionnels | 11,0 % | 12,6 % | Au sein du périmètre du groupe Faurecia, les démissions de collaborateurs en contrat à durée indéterminée ont représenté 35,5 % des départs en 2022 contre 34,6 % en 2021 (30 % pour les opérateurs et les Etams, 64 % pour les cadres). Ces démissions ont concerné pour 61,5 % les ouvriers, pour 7,0 % les Etams et pour 31,5 % les cadres, situation identique à 2021. Pour cette dernière catégorie, c'est en Europe (+ 30 % versus 2021) et en Asie (+ 16 % versus 2021) que se retrouvent les plus fortes variations tant en volume qu'en pourcentage. | 2022 |
| | Taux de démission tous salariés | 9,7 % | 11,1 % | | |
| Effectifs | | | | | |
| | Effectifs inscrits | 89 622 | 90 656 | Les effectifs totaux du groupe Faurecia ont enregistré une augmentation de + 2 673 personnes, soit + 2,4 % en 2022. Ils ont progressé de + 1,8 % en Europe (+ 825 collaborateurs), + 2,4 % en Amérique du Nord (+ 510 collaborateurs), + 9,0 % en Amérique du Sud (+ 437 collaborateurs) et + 4,4 % en Asie (+ 1 355 collaborateurs). Dans le reste du monde, une diminution de - 454 collaborateurs a été enregistrée (soit - 5,0 %), dont - 64 % en Russie (- 1 057 collaborateurs). L'effectif inscrit du groupe Faurecia a augmenté de + 1 034 personnes en 2022 (+ 1,2 %). Cette augmentation a été particulièrement sensible en Amérique du Nord (+ 5,4 % soit + 1 088 personnes), en Amérique du Sud (+ 9,4 % soit + 428 personnes) et en Asie (+ 4,6 % soit + 769 personnes). L'Europe a enregistré une baisse de - 2,9 % soit - 1 174 collaborateurs. La part du travail intérimaire s'est élevée à 20,3 % à fin 2022 (versus 19,4 % à fin 2021). | 2022 |
| | Effectifs intérimaires | 21 518 | 23 157 | | |
| | Effectifs totaux | 111 140 | 113 813 | | |
| | % salariés Faurecia | 80,6 % | 79,7 % | | |
| | % intérimaires | 19,4 % | 20,3 % | | |

Faurecia
Embauches - effectifs inscrits

Commentaires 2022/2021 Faurecia

Départs par motif

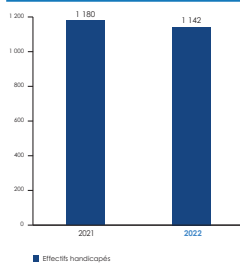


| | | |
|---------------------------|-------|--------------|
| Démissions CDI | 7 845 | 8 984 |
| Licenciements individuels | 1 389 | 1 882 |
| Licenciements collectifs | 8 006 | 8 785 |
| Autres | 5 465 | 5 670 |

En 2022, le groupe Faurecia a enregistré 25 321 départs, contre 22 705 en 2021, soit une hausse de + 11,5 %. 7,9 % d'entre eux sont des fins de contrats à durée déterminée versus 10 % en 2021. Les démissions de collaborateurs en contrat à durée indéterminée ont représenté 35,5 % des départs en 2022 contre 34,6 % en 2021, dont + 14,2 % pour les ouvriers, + 7,6 % pour les Etams et + 16,9 % pour les cadres. Ces démissions ont concerné pour 61,5 % les ouvriers, pour 7,0 % les Etams et pour 31,5 % les cadres, situation identique à 2021. La part des licenciements individuels et collectifs a augmenté, passant de 41,4 % à 42,1 % du total des départs enregistrés, principalement en Amérique du Nord, Asie et Russie.

TOTAL 22 705 25 321

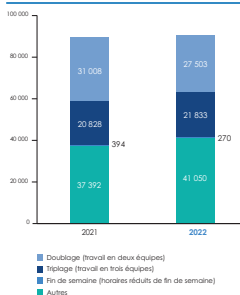
Effectifs handicapés



| | | |
|----------------------|-------|--------------|
| Effectifs handicapés | 1 180 | 1 142 |
|----------------------|-------|--------------|

Le groupe Faurecia emploie plus de 1 100 personnes handicapées, la grande majorité en Europe. Ce chiffre est en recul de 3,2 % par rapport à 2021. La notion de personnel handicapé est définie par les législations de chaque pays, législation plus volontariste en Europe, notamment en France et en Allemagne, que dans les autres pays.

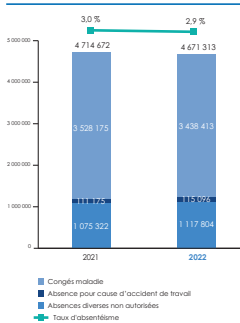
Organisation du travail



| | | |
|---|--------|---------------|
| Doublage (travail en deux équipes) | 31 008 | 27 503 |
| Triplage (travail en trois équipes) | 394 | 270 |
| Fin de semaine (horaires réduits de fin de semaine) | 20 828 | 21 833 |
| Autres | 37 392 | 41 050 |

Au sein du périmètre du groupe Faurecia, l'organisation du travail a pour objectif de répondre aux besoins de nos clients compte tenu de la capacité de production de nos usines. Les horaires dits de travail postes ((1), (2) et (3)) qui concernent essentiellement nos sites de production, représentent 55 % de nos effectifs inscrits.

Absentéisme



| | | |
|--|-----------|------------------|
| Congés maladie | 3 528 175 | 3 438 413 |
| Absence pour cause d'accident de travail | 111 175 | 115 096 |
| Absences diverses non autorisées | 1 075 322 | 1 117 804 |

Le nombre d'heures d'absence s'élève à 4,671 millions en 2022, en diminution de 0,9 % par rapport à 2021 sur le périmètre du groupe Faurecia. Dans le même temps, les heures travaillées ont augmenté de 1,2 % passant de 158,7 millions à 160,7 millions sur la période, croissance liée à la reprise de l'activité par rapport à 2021. Il en résulte une diminution du taux d'absentéisme à 2,9 % sur 2022, en réduction de 0,1 point par rapport à 2021.

TOTAL 4 714 672 4 671 313

Taux d'absentéisme 3,0 % 2,9 %

4.5. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société Faurecia SE, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées, ci-après les « **Informations** ») de la déclaration consolidée de performance extra-financière (ci-après la « **Déclaration** »), préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « **Référentiel** »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps. Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des Informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie européenne) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 7 personnes et se sont déroulés entre novembre 2022 et février 2023 sur une durée totale d'intervention de 6 semaines.

Nous avons mené une trentaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions RSE, conformité, ressources humaines, santé et sécurité, environnement, qualité et achats.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;

- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques relatifs au dialogue social, à l'éthique des affaires, à la chaîne d'approvisionnement durable, à la qualité et la sécurité des produits et à la transition climat, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices ⁽¹⁾ et couvrent entre 17 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

L'organisme tiers indépendant,

Mazars SAS

Paris La Défense, le 20 février 2023

Gregory DEROUET
Associé

Tristan MOURRE
Associé RSE & Développement Durable

(1) FAS Division China, FCM Division China, FIS Europe, FCE Koriyama, FIS Gorzow II, FIS Almussafes, FCE Koriyama, FCM Changchun, FAS Guangzhou.

ANNEXE 1 : Informations considérées comme les plus importantes

INFORMATIONS QUALITATIVES (ACTIONS ET RÉSULTATS)

- Conditions de sécurité au travail
- Acquisition et la rétention des talents
- Dialogue social
- Engagement des salariés
- Ethique des affaires
- Chaîne d'approvisionnement durable
- Mesures mises en œuvre pour la qualité et la sécurité des produits
- Impact environnemental des sites de production et lutte contre le changement climatique
- Transition climat

INDICATEURS QUANTITATIFS (INCLUANT LES INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE)

- Effectif total inscrit et répartition par contrat
- FR0t (nombre d'accidents par million d'heures travaillées avec arrêt de travail)
- FR1t (nombre d'accidents par million d'heures travaillées sans arrêt de travail)
- Pourcentage de démissions des managers et professionnels
- Index d'engagement des salariés
- Pourcentage de managers et professionnels formés au code d'éthique
- Nombre de fournisseurs ayant fait l'objet d'une évaluation de la performance RSE sur l'année
- Index de satisfaction clients
- Part des sites de production certifiés ISO 14001
- Consommation d'énergies en MWh par millions d'euros de chiffre d'affaires
- Tonnes de déchets par millions d'euros de chiffre d'affaires
- Tonnes de CO₂ équivalent scope 1 & 2 par millions d'euros de chiffre d'affaires
- Bilan carbone des émissions Scopes 1, 2, 3

4.6. Note méthodologique

GRI GRI 102-48, GRI 102-49, GRI 102-50, GRI 102-51

FORVIA consolide et publie des indicateurs selon les lignes directrices proposées par le *Global Reporting Initiative* (GRI).

La période de cette déclaration de performance extra-financière correspond à l'année 2021. La précédente déclaration de performance extra-financière de l'année 2020 figure dans le Document d'enregistrement universel de Faurecia, diffusé sur <https://www.faurecia.com/>.

Les informations sociales, environnementales et sociétales contenues dans ce chapitre répondent aux exigences de l'article L. 225-102-1 et des articles R. 225-105 et suivants du Code de commerce français, transposant la directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil

de 22 octobre 2014 : la « DPEF » (Déclaration de Performance Extra-Financière). Compte tenu de la nature des activités de Faurecia, les thèmes suivants : le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, l'alimentation responsable, équitable et durable ne constituent pas des risques RSE principaux et ne justifient pas un développement dans le présent rapport de gestion.

Le périmètre, ainsi que les méthodologies de calcul des indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux sont décrits dans les sections 4.2, 4.4 et 4.3 respectivement. Les modifications apportées aux données précédentes ou les ajustements sont spécifiés dans chaque section.

4.6.1. Modalités de dialogue et d'échange avec les parties prenantes

GRI GRI 102-48, GRI 102-49, GRI 102-50, GRI 102-51

| Parties prenantes | Information-communication | Dialogue consultation | Faits marquants 2022 | Sujets clés |
|---------------------|--|--|---|---|
| Fournisseurs | <ul style="list-style-type: none"> Site internet <i>corporate</i> pour communication des Informations RSE Site internet dédié aux fournisseurs Code de conduite fournisseurs et sous-traitants Conférences digitales Réunion d'information : <i>Sustainability Day</i> Rapport annuel de développement durable | <ul style="list-style-type: none"> Travail collaboratif continu Organisation d'une convention tous les deux ans Remise de récompenses Revue stratégiques et d'innovation annuelles Accompagnement et évaluation RSE externe avec EcoVadis (CSR <i>screening</i>) Enquête de satisfaction annuelle Conseil des fournisseurs Faurecia semi-annuelle | <ul style="list-style-type: none"> Le Conseil des fournisseurs a décidé d'échanger en 2022 sur les bonnes pratiques de management et de contrôle des énergies, et a décidé de maintenir les échanges sur ce sujet prioritaire pour 2023 compte tenu du contexte de la crise énergétique en Europe. FORVIA a organisé son premier <i>Sustainability Day</i>, rendez-vous annuel de présentation de sa feuille de route et de sa performance extra-financière à laquelle sont conviés les fournisseurs du Groupe. Faurecia a été classé A par CDP pour la qualité de son accompagnement fournisseurs dans la lutte contre le changement climatique | <ul style="list-style-type: none"> Sécurité et qualité des produits Exigences éthiques et développement durable Satisfaction fournisseurs quant à la relation avec Faurecia Partages de bonnes pratiques concernant la sécurité des employés Partages de bonnes pratiques de management et de contrôle des énergies Devoir de vigilance et respect des droits humains sur la chaîne de valeur |

4 Performance extra-financière

Note méthodologique

| Parties prenantes | Information-communication | Dialogue consultation | Faits marquants 2022 | Sujets clés |
|---------------------------------|---|---|---|---|
| Clients | <ul style="list-style-type: none"> ■ Document d'enregistrement universel ■ Questionnaires spécifiques ■ Questionnaires de notations extra-financières ■ Salons professionnels ■ Réunion d'information : <i>Sustainability Day</i> ■ Rapport annuel de développement durable | <ul style="list-style-type: none"> ■ Travail collaboratif continu ■ Faurecia Program Management System (plateforme <i>Total Customer Satisfaction</i>) ■ <i>Innovations Days</i> ■ Visite de sites et présentation des innovations ■ Trophées clients ■ Coalitions | <ul style="list-style-type: none"> ■ FORVIA a présenté ses dernières innovations pour un cockpit durable et une mobilité zéro émission au Salon IAA <i>Mobility 2022</i> ■ FORVIA a organisé son premier <i>Sustainability Day</i>, rendez-vous annuel de présentation de sa feuille de route et de sa performance extra-financière à laquelle sont conviés les clients du Groupe | <ul style="list-style-type: none"> ■ Mégatendances du marché de l'automobile et évolution en conséquence du portefeuille de solutions ■ Stratégie de l'entreprise ■ Éthique & pratiques commerciales ■ Sécurité et qualité des produits ■ Empreinte environnementale des produits ■ Technologies zéro émissions |
| Partenaires d'innovation | <ul style="list-style-type: none"> ■ Travail collaboratif continu ■ Journées technologiques ■ Réunion d'information : <i>Sustainability Day</i> | <ul style="list-style-type: none"> ■ Chaires industrielles en association avec des universités et des Instituts de Recherche Technologique ■ Démarches de coopérations spécifiques ■ Recherche et évaluation de start-ups ■ Partenariats stratégiques ■ Co-entreprises et acquisitions | <ul style="list-style-type: none"> ■ FORVIA a lancé sa nouvelle entité MATERI'ACT pour accélérer le développement et la production de matériaux durables ■ FORVIA est un partenaire fondateur de Gravithy qui produira à Fos-sur-mer en 2027 du fer réduit à l'hydrogène ■ FORVIA, et Veolia ont signé un accord de coopération et de recherche pour développer conjointement des matériaux plastiques recyclés ■ FORVIA, avec Renault, le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et MTB Recycling, ont créé le projet DECORE (DEcarbonisation, COckpit, REconditionnement) pour décarboner les véhicules du futur | <ul style="list-style-type: none"> ■ Intelligence artificielle et digitalisation ■ Réglementation et tendances de l'industrie ■ Solutions alternatives et durables ■ Mise en place d'écosystèmes pour accélérer la mise sur le marché ■ Recherche et optimisation des coûts ■ Développement de matériaux durables |

| Parties prenantes | Information-communication | Dialogue consultation | Faits marquants 2022 | Sujets clés |
|----------------------------|---|---|---|---|
| Investisseurs | <ul style="list-style-type: none"> ■ Informations financières trimestrielles ■ Résultats financiers semestriels et annuels ■ Lettre aux actionnaires ■ Rapport annuel (Document d'enregistrement universel) ■ Communication ciblée vers les analystes financiers et investisseurs institutionnels ■ Réunion d'information : <i>Sustainability Day</i> ■ Rapport annuel de développement durable ■ Questionnaires de notation extra-financière | <ul style="list-style-type: none"> ■ Rencontres entre la Direction générale et les acteurs du marché financier ■ Numéro vert pour les actionnaires individuels | <ul style="list-style-type: none"> ■ FORVIA a organisé les rendez-vous annuels avec ses investisseurs : assemblée générale virtuelle, <i>Capital Market Day</i> et rencontres investisseurs ■ Faurecia a publié son <i>Sustainability linked Financing Framework</i> et a placé 700 millions d'euros d'obligations senior liées au développement durable, de maturité 2026 ■ Faurecia a lancé une émission obligataire senior liée au développement durable, de 400 millions d'euros et de maturité 2026 (les « obligations durables ») ■ Faurecia a intégré l'indice Euronext CAC 40 ESG® ■ FORVIA a analysé l'éligibilité et l'alignement de ses activités à la taxonomie verte européenne | <ul style="list-style-type: none"> ■ Stratégie financière ■ Vision marché ■ Stratégie de croissance des revenus tirée par l'innovation et le développement durable ■ Feuille de route ESG et neutralité CO₂ ■ Hydrogène ■ Compétitivité ■ Acquisition d'HELLA et combinaison des opérations avec Faurecia |
| Communautés locales | <ul style="list-style-type: none"> ■ Brochures et rapports ■ Site internet ■ Événements solidaires ■ Plateforme digitale de volontariat | <ul style="list-style-type: none"> ■ Initiatives solidaires et citoyennes des collaborateurs via des démarches volontaires autour des sites ■ Appel à projets de la Fondation FORVIA pour soutenir les projets solidaires des employés dans leurs communautés | <ul style="list-style-type: none"> ■ FORVIA a lancé sa plateforme de volontariat pour promouvoir l'engagement solidaire de ses collaborateurs dans le monde ■ La Fondation FORVIA a sélectionné 21 nouveaux projets de solidarité menés par ses employés dans le monde ■ La Fondation FORVIA a noué des partenariats avec six organisations d'intérêt général reconnues pour renforcer son impact sociétal ■ La Fondation FORVIA a décidé d'un soutien exceptionnel aux populations touchées par la guerre en Ukraine | <ul style="list-style-type: none"> ■ Accès à l'éducation ■ Préservation de l'environnement ■ Soutien aux initiatives locales ■ Actions humanitaires |

| Parties prenantes | Information-communication | Dialogue consultation | Faits marquants 2022 | Sujets clés |
|-----------------------|--|--|--|--|
| Collaborateurs | <ul style="list-style-type: none"> ■ Réseau collaboratif interne, site intranet : <i>Faur'us</i> ■ Formation interne et en ligne (Faurecia Université et <i>Learning Lab</i>) ■ Affichage numérique et papier ■ Plateforme digitale de RH ■ Communication auprès des établissements de l'enseignement supérieur : Salon pour l'emploi, visite de sites, réseau d'ambassadeurs ■ Conférences en ligne | <ul style="list-style-type: none"> ■ Dialogues réguliers avec les salariés, les représentants des salariés et les syndicats ■ Enquête d'engagement interne annuelle auprès de tous les salariés ■ Programmes d'intégration spécifique pour les nouveaux embauchés ■ Relations et partenariats avec les établissements de l'enseignement supérieur ■ Dialogue régulier entre managers et professionnels et employés lors des entretiens de performance | <ul style="list-style-type: none"> ■ Les résultats de l'enquête d'engagement 2022 montrent un niveau d'engagement de 73/100. Ce résultat est en ligne avec l'indice de référence des industries des biens et équipements ■ L'enquête d'engagement 2022 a permis la mesure de l'indice d'<i>enablement</i> des salariés qui mesure leur capacité à réaliser leur travail ■ Faurecia a organisé son deuxième événement digital mondial à destination des salariés : les Trophées de la diversité et de l'inclusion ■ Faurecia a développé le programme RISE un programme d'accompagnement de 9 mois pour développer la promotion interne des femmes au <i>top 300 des leaders</i> ■ Faurecia anime tout au long de l'année des événements et temps d'échange ciblant spécifiquement les femmes : <i>Let's connect</i>, des sessions de rencontres locales, <i>Her way</i>, des événements digitaux qui mettent en avant des femmes inspirantes et <i>In Dialogue</i>, des conversations inspirantes avec un leader ■ Faurecia a développé une application d'intégration des nouveaux arrivants : <i>Welcome On Board</i> | <ul style="list-style-type: none"> ■ Stratégie de l'entreprise ■ Dialogue social ■ Formation professionnelle ■ Culture d'entreprise ■ Diversité & inclusion |

| Parties prenantes | Information-communication | Dialogue consultation | Faits marquants 2022 | Sujets clés |
|-------------------|--|---|--|--|
| Planète | <ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport annuel (Document d'enregistrement universel) ■ Rapport annuel de développement durable ■ Site internet ■ Communication sur le progrès du Pacte Mondial des Nations Unies ■ Communication sur la contribution de FORVIA aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU ■ Validation de la trajectoire CO₂ de FORVIA par l'initiative <i>Science Based Target</i> ■ Questionnaires de notations extra-financières ■ Réunion d'information : <i>Sustainability Day</i> | <ul style="list-style-type: none"> ■ Dialogue ouvert avec les gouvernements et ONG ■ Membre d'associations professionnelles internationales et régionales | <ul style="list-style-type: none"> ■ FORVIA est la première entreprise mondiale du secteur automobile dont la feuille de route en matière de neutralité CO₂ a été validée par l'initiative <i>Science Based Targets (SBTi)</i> selon son nouveau standard « zéro émission nette ». ■ FORVIA a conclu des contrats d'achat d'électricité (PPA) avec ENGIE et EDP pour l'équipement en panneaux solaires de plus de 150 sites répartis à travers 22 pays permettant de couvrir 7 % de ses besoins globaux en électricité ■ FORVIA a confié à AXA-Climate l'analyse de l'évolution des aléas climatiques sur ses sites, à 2030 et à 2050, selon deux scénarios du GIEC ■ FORVIA a conçu un livre blanc <i>Green Factory</i> avec un ensemble de critères environnementaux pour le lancement de tous nouveaux projets de sites, en construction neuve ou en extension ■ FORVIA a rejoint Act4Nature, alliance internationale pour accélérer l'action concrète des entreprises en faveur de la biodiversité | <ul style="list-style-type: none"> ■ Impact environnemental des activités de production ■ Climat ■ Neutralité CO₂ ■ Biodiversité ■ Adaptation au changement climatique |

4.6.2. Risques et opportunités de transition climat



| Facteur de risque | Description | Impacts et réponses stratégiques face aux risques |
|---|--|--|
| Réglementations émergentes | <p>Le secteur automobile peut être fortement touché par le durcissement des réglementations émergentes sur les questions climatiques, notamment sur le périmètre de l'analyse du cycle de vie des véhicules.</p> <p>Par exemple, une réglementation sur l'empreinte CO₂ du cycle de vie des véhicules aurait un impact direct sur l'empreinte des pièces et des solutions fournies par Faurecia.</p> <p>Par ailleurs, une mise en œuvre plus large des réglementations visant à réduire les émissions de NO_x dans les zones urbaines, une réduction des émissions de CO₂ à l'échelle mondiale, etc., pourraient entraîner une augmentation de la demande de véhicules à zéro émission (donc électriques).</p> | <p>Pour atténuer ce risque, Faurecia développe des produits pour les véhicules électriques (batteries et piles à combustible).</p> <p>Le Groupe prévoit de dépenser entre 80 et 100 millions d'euros pour développer des solutions pour les véhicules électriques au cours des 10 prochaines années.</p> <p>Faurecia a prévu un investissement de 70 millions d'euros dans des projets d'efficacité énergétique jusqu'en 2023 afin de générer 15 % d'économies d'énergie pour contribuer à une réduction supérieure à 80 % de l'empreinte CO₂, scope 1 et scope 2.</p> |
| Technologie : substitution des produits et services existants par des solutions à plus faibles émissions | <p>La majorité (~ 70 %) de l'empreinte scope 3 de Faurecia (contrôlée) est constituée de biens et services achetés, principalement l'acier et les plastiques.</p> <p>Les plans stratégiques de Faurecia prévoient que les matériaux à faible émission de CO₂ seront disponibles et abordables, ce qui signifie que les clients de Faurecia (B2B) et les clients finaux seront prêts à payer pour une prime de CO₂.</p> <p>Si la prime n'est pas entièrement couverte par nos clients, ou si le matériau n'est pas disponible, le risque serait de manquer des opportunités commerciales.</p> | <p>Faurecia exploite de multiples procédés de fabrication à intensité énergétique modérée, tandis que son empreinte CO₂ est principalement pilotée par ses achats de matières.</p> <p>Faurecia a mis en place une stratégie de neutralité CO₂ à 2025 pour les scopes 1 & 2, via la réduction et l'utilisation d'énergies renouvelables, et de réduction de 45 % de ses émissions de scope 3 d'ici 2030. Dans ce cadre le Groupe a conclu un partenariat avec Engie et Schneider Electric afin de conceptualiser, gérer et superviser la réduction et l'optimisation de la consommation d'énergie.</p> <p>Par ailleurs, Faurecia pilote les progrès des matières achetées à ses fournisseurs par des outils de calcul et de contrôle des empreintes CO₂. Le Groupe a également mis en place une entité dédiée au développement de matériaux durables (recyclés, biosourcés, issus de l'économie circulaire) Materi'Act pour le Groupe et d'autres industries. Le Groupe est enfin co-fondateur de l'entreprise GraviHy qui permettra de produire de l'acier très bas carbone à partir d'hydrogène (création d'une usine en France prévue en 2027).</p> |

| Facteur de risque | Description | Impacts et réponses stratégiques face aux risques |
|---|---|---|
| Augmentation des phénomènes climatiques extrêmes | En raison de sa présence internationale, plusieurs sites de Faurecia sont exposés à certains risques d'événements climatiques extrêmes (inondations, cyclones, tempêtes, etc.). | <p>Pour les installations de Faurecia situées à proximité de rivières ou de bassins, des précipitations extrêmes peuvent entraîner des inondations et provoquer des perturbations de production à court ou long terme. Une perturbation d'une usine de production peut entraîner des retards client, voire une perte d'activité. La prévention des risques naturels est intégrée dans la politique globale de prévention des risques industriels du Groupe, qui vise à réduire les accidents liés aux catastrophes naturelles en partenariat avec son assureur.</p> <p>Depuis 2014, Faurecia vérifie systématiquement l'exposition de tous ses projets industriels aux risques naturels en amont du projet. Il s'agit de l'un des critères de la matrice de sélection des nouveaux sites.</p> <p>Le Groupe a également mis en place un partenariat avec <i>Predict Services</i> qui permet de fournir un service de vigilance météorologique 24/7 à tous ses sites et un système d'alertes graduelles envoyées au management des sites par SMS et courriel. Ces alertes sont accompagnées de recommandations à mettre en œuvre en fonction du niveau d'alerte.</p> <p>En complément de ces actions, le Groupe a lancé début 2022 une étude avec AXA Climate afin d'optimiser et de toujours mieux anticiper les conséquences du dérèglement climatique sur ses sites de production. Cette étude fait partie de son plan d'adaptation au changement climatique en cours d'élaboration.</p> |

Le changement climatique est également source d'opportunités notamment à travers le développement de nouveaux produits ou services. FORVIA développe en effet des technologies durables qui contribuent à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique (cf. 4.2.6).

4.6.3. Spécificités relatives au périmètre de reporting environnemental et méthodologies de calcul des émissions de CO₂ et des émissions de composés organiques volatils



Faurecia consolide et publie des indicateurs selon les lignes directrices proposées par le *Global Reporting Initiative* (GRI).

La période de cette déclaration de performance extra-financière correspond à l'année 2022. La précédente déclaration de performance extra-financière de l'année 2021 figure dans le Document d'enregistrement universel de Faurecia, diffusé sur <https://www.faurecia.com/fin mars 2022>.

Les informations sociales, environnementales et sociétales contenues dans ce chapitre répondent aux exigences de l'article L. 225-102-1 et des articles R. 225-105 et suivants du Code de commerce français, transposant la directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil de 22 octobre 2014 : la « DPEF » (Déclaration de Performance Extra-Financière). Les informations sociales et sociétales sont publiées dans les sous-chapitres *People* et *Business*.

4.6.3.1. Périmètre de reporting environnemental



Le périmètre de ce reporting couvre 197 sites de production (usines technologiques), 57 sites d'assemblage (dits sites « Juste à Temps ») et 22 sites de recherche et développement, soit un total de 276 sites. Par rapport à 2020, 35 nouveaux sites ont été intégrés dans le reporting et 15 sites sont sortis du périmètre. Voir la liste des sites soumis à autorisation ICPE (1).

L'activité SAS, intégrée au sein du groupe Faurecia en 2020 et entrée cette année dans le périmètre de reporting, a pour activité principale l'assemblage des cockpits. L'intégration de cette activité représente 17 des 33 nouveaux sites intégrés au reporting cette année.

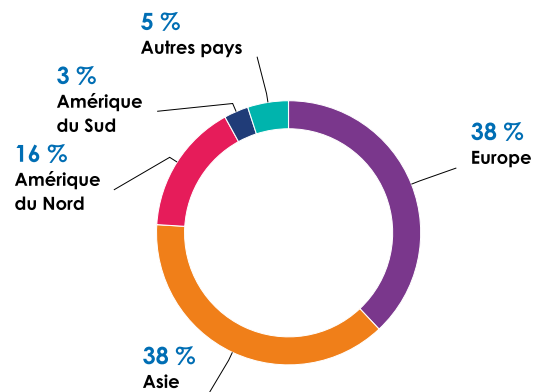
L'intégration de HELLA représente 30 nouveaux sites intégrés au reporting cette année.

Le reporting porte sur la période du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022 pour permettre aux sites de collecter les données, de les valider et de les publier en temps imparti.

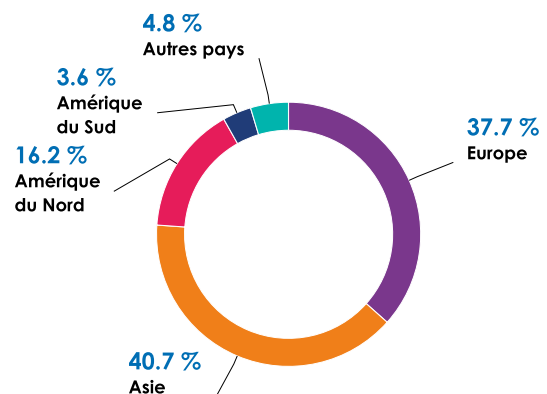
Les données relatives au chiffre d'affaires du Groupe correspondent aux résultats générés pendant la période de reporting environnemental, soit du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022.

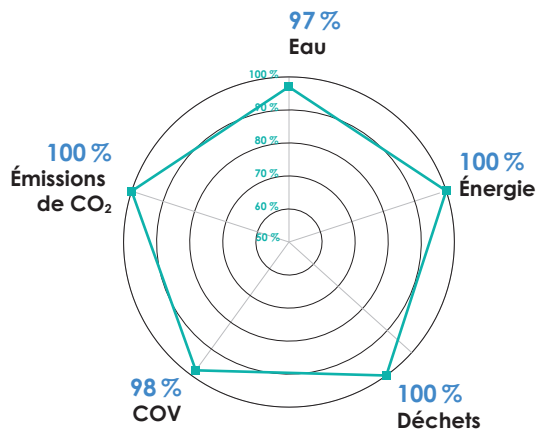
Le périmètre de reporting concernant les émissions de GES couvre davantage de sites (450 sites au total pour Faurecia, 132 sites pour Hella sur le scope 1 et 2). Les acquisitions SAS, FCE et Hella sont intégrées dans les bilans carbone 2019, 2021 et 2022, en phase avec le GHG Protocol.

Périmètre de reporting environnemental 2022 : répartition des sites de production de FORVIA par continent



Périmètre de reporting environnemental 2022 : répartition des sites de production de FAURECIA par continent



Taux de couverture * des indicateurs environnementaux FORVIA


Le périmètre environnemental recouvre tous les sites actifs de production, d'assemblage et de R&D, ainsi les sièges (HQ). Seuls les sites ayant commencé leurs activités depuis le 1^{er} juillet de la période de reporting sont intégrés dans le périmètre.

Au vu de leur empreinte environnementale faible, sont exclus les bureaux, les sites de moins de 20 collaborateurs, les sites fermés avant le 1^{er} septembre de la période de reporting, les sites d'assemblages situés sur des prémisses clientes et ayant moins de 100 collaborateurs, et les sites sièges dont la surface est inférieure à 10 000 m². * Le taux de couverture correspond au nombre de sites ayant communiqué une donnée chiffrée par rapport au nombre de sites concernés par la thématique.

Liste des sites ICPE

| Nom établissement | Adresse 1 | Adresse 2 | Code postal | Commune | Régime en vigueur | Statut SEVESO | Date de dernière inspection | Numéro d'inspection |
|--|--------------------------------------|-----------------------------|-------------|----------------------------|-------------------|------------------|-----------------------------|---------------------|
| ADLER PELZER France West SAS ex FAURECIA INTERIEURS MORNAC | 204 route du lac Melot | ZE La Braconne | 16600 | MORNAC | Autorisation | Non Seveso | | 7202370 |
| FAURECIA | 17 rue de la Forge - BP 69 | | 70200 | MAGNY VERNOIS | Autorisation | Seveso seuil bas | 5/17/22 | 5901214 |
| FAURECIA | Route d'Orléans | | 45190 | BEAUGENCY | Autorisation | Non Seveso | | 10002262 |
| FAURECIA AUTOMOTIVE COMPOSITES | Le Petit Lojon - Départementale 2020 | Route d'Orçay | 41300 | THEILLAY | Autorisation | Non Seveso | 7/22/22 | 10001788 |
| FAURECIA AUTOMOTIVE INDUSTRIE | BP 27 | | 8210 | MOUZON | Autorisation | Non Seveso | | 5701186 |
| FAURECIA INDUSTRIE | Parc d'Activité du Pommier | | 62110 | HENIN BEAUMONT | Autorisation | Non Seveso | 1/22/21 | 7001731 |
| FAURECIA Industries | 88 rue de Seloncourt | | 25400 | AUDINCOURT | Autorisation | Non Seveso | | 5900031 |
| FAURECIA Industries SA - (SUIVI) | PA de Ferchaud | | 35320 | CREVIN | Autorisation | Non Seveso | | 5501393 |
| FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE | Boulevard de Mailing | Zone Industrielle | 62260 | AUCHEL | Autorisation | Non Seveso | | 7001097 |
| FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE | 11 rue du 12 mai 1967 | | 60110 | MERU | Autorisation | Non Seveso | 10/18/22 | 5101321 |
| FAURECIA Intérieur Industries - FR23 | Les Landes de Tournebride | | 35600 | BAINS SUR OUST | Autorisation | Non Seveso | | 5501363 |
| FAURECIA INTERIEURS SAINT-QUENTIN | Parc des Autoroutes | Rue André Missenard | 2100 | ST QUENTIN | Autorisation | Non Seveso | | 5106395 |
| FAURECIA JIT PLASTIQUE (ex. VISTEON) | ZAC de la Touche Tizon | | 35230 | NOYAL CHATILLON SUR SEICHE | Autorisation | Non Seveso | 9/15/21 | 5505118 |
| FAURECIA SEATING FLERS | ZI n° 3 - Rue Jean Monnet | BP 89 | 59111 | LIEU ST AMAND | Autorisation | Non Seveso | | 7002243 |
| FAURECIA Siedoubs | 14 avenue d'Helvétie | BP 91115 | 25201 | MONTBELIARD | Autorisation | Non Seveso | | 5902114 |
| FAURECIA SIEGES AUTOMOBILES SA | 17, Rue de la Métairie | | 70200 | LURE | Autorisation | Non Seveso | | 5901194 |
| FAURECIA SIEGES D'AUTOMOBILE | Rue de la Fonderie | Usine de LA BUTTE AUX LOUPS | 61100 | FLERS | Autorisation | Non Seveso | | 5302250 |

| Nom établissement | Adresse 1 | Adresse 2 | Code postal | Commune | Régime en vigueur | Statut SEVESO | Date de dernière inspection | Numéro d'inspection |
|---|-------------------------|------------------------|-------------|----------------------------|-------------------|---------------|-----------------------------|---------------------|
| FAURECIA SIEGES D'AUTOMOBILE | LE BOIS DE FLERS | Usine du Bois de Flers | 61100 | ST GEORGES DES GROSEILLERS | Autorisation | Non Seveso | | 5302595 |
| FAURECIA SIEGES D'AUTOMOBILE | 1, Place de la Victoire | | 54620 | PIERREPONT | Autorisation | Non Seveso | 5/30/17 | 6200519 |
| FAURECIA Sièges d'automobiles | 28, rue de Varennes | BP 4 | 45290 | NOGENT-SUR-VERNISSON | Autorisation | Non Seveso | 7/28/22 | 10000947 |
| FAURECIA SIEGES D'AUTOMOBILE S.A. | ZI | | 88470 | NOMPATELIZE | Autorisation | Non Seveso | 10/27/16 | 6202363 |
| FAURECIA - SIELEST | ZA de la THUR | | 68840 | PULVERSHEIM | Autorisation | Non Seveso | 4/26/22 | 6702334 |
| FAURECIA Systèmes d'Echapmt (R&D Center) | Bois sur Prés | | 25550 | BAVANS | Autorisation | Non Seveso | | 5900067 |
| FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT | Usine de Messei | Rue de l'Industrie | 61440 | MESSEI | Autorisation | Non Seveso | 3/5/20 | 5302201 |
| FAURECIA Systèmes d'Echappement | 25 route de Beaulieu | BP 10070 | 25707 | VALENTIGNEY | Autorisation | Non Seveso | 6/20/17 | 5900645 |
| FAURECIA Systèmes D'Echappement | ZAC Technoland | 23 rue des Epasses | 25600 | BROGNARD | Autorisation | Non Seveso | | 5904460 |
| FAURECIA SYSTEMES D'INTERIEUR St Michel | 2 Parc d'activités | | 88470 | ST MICHEL SUR MEURTHE | Autorisation | Non Seveso | | 6202482 |
| FLEX-N-GATE (AEE FAURECIA) | 18 bis rue de Verdun | BP 15178 | 25400 | AUDINCOURT | Autorisation | Non Seveso | 4/26/22 | 5902679 |
| FLEX N GATE (ex AUTOMOTIVE EXTERIORS EUROPE (FAURECIA)) | 50, Rue de la Gare | | 68520 | BURNHAUPT LE HAUT | Autorisation | Non Seveso | 9/13/22 | 6700609 |
| NP VOSGES (ex Faurecia Intérieur Systèmes) | 22 route de Moussey | | 88210 | LA PETITE RAON | Autorisation | Non Seveso | | 6202366 |
| TRECIA (Faurecia Intérieur Systèmes) | 835 avenue Oehmichen | BP 52 | 25461 | ETUPES | Autorisation | Non Seveso | 5/4/22 | 5900269 |

4.6.3.2. Méthodologie de calcul des émissions de CO₂



SCOPES 1 ET 2

Les émissions de gaz à effet de serre directes sont calculées en équivalent CO₂. Les émissions liées aux consommations de combustibles de scope 1 sont calculées à partir des facteurs d'émission tirés de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et du *Department for Environment, Food and Rural Affairs* (DEFRA). Afin d'avoir une approche cohérente, les émissions de scope 1 de 2019, 2020 et 2021 ont été recalculées avec ces facteurs d'émission.

Les émissions fugitives liées aux réfrigérants sont calculées à partir des facteurs d'émission issus du sixième rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC).

Les émissions indirectes liées à l'électricité sont calculées avec l'approche *market-based*, en cohérence avec la déclaration de trajectoire auprès de SBTi (*Science Based Targets initiative*). Par ordre de disponibilité de la donnée, le facteur

d'émission utilisé sur chacun des sites est celui des instruments de marché (PPA, production d'électricité renouvelable sur site ou hors site), des fournisseurs d'électricité, du mix résiduel du pays ou de la région, et enfin du mix de production national avec les données tirées du dernier rapport de l'AIE.

Pour une partie des sites (pour Faurecia : environ 8 % du nombre total de sites considérés durant la période, et qui représentent autour d'1 % des émissions de scope 1 et 2), les consommations énergétiques et réfrigérants sont estimées. Il s'agit généralement de sites faiblement consommateurs d'énergie, ou qui ont ouvert récemment, ou fermé pendant la période de reporting. Pour ce faire, pour chaque vecteur énergétique, nous utilisons une moyenne d'intensité énergétique (en MWh/m²) de sites similaires (ex : même type de site dans le même pays, ou la même région) qui reportent des données de consommation réelles. Une approche conservatrice est utilisée car seuls les sites qui consomment ledit vecteur énergétique/réfrigérant sont pris en compte dans la moyenne.

Les émissions liées aux véhicules de fonction sont estimées, pour Faurecia, à partir d'un reporting d'une des principales agences de location de véhicule longue durée de Faurecia, de la dépense auprès de cette agence, et de la dépense totale en véhicule de fonction. Concernant HELLA, les consommations de carburant sont tracées en Allemagne grâce à une carte carburant. Dans les autres pays, une estimation des émissions est réalisée à partir du nombre de véhicule.

SCOPE 3

Les valeurs sont calculées selon le *GHG Protocol*. Elles incluent toutes les catégories sauf le *leasing* aval et les franchises qui ne concernent pas l'activité du Groupe. Les incertitudes de calcul des émissions de CO₂ ont été évaluées en prenant en compte la précision des données d'entrée et les incertitudes sur les facteurs d'émissions.

Description de la méthodologie sur les 3 catégories du scope 3 les plus importantes en termes d'émission :

Scope 3, catégorie 1 sur l'achat de biens :

Faurecia : Faurecia utilise l'outil Octoplus qui calcule directement les émissions de chacun des achats en se fondant, par ordre de disponibilité de la donnée, sur les émissions ou consommations énergétiques transmises par certains fournisseurs et approuvées (émissions de process des fournisseurs de Rang 1) et une mesure des poids par matière multipliés par les facteurs d'émission afférents (pour les émissions en amont des fournisseurs de Rang 1) ; sur une estimation des émissions de process des fournisseurs de Rang 1 et une mesure des poids par matière multipliés par les facteurs d'émission afférents (pour les émissions en amont des fournisseurs de Rang 1) ; d'une multiplication de la dépense en milliers d'euros par une moyenne d'intensité carbone monétaire (en tCO₂e/k€ de dépense) d'achats similaires (même segment d'achat ou même sous-commodité) dont les émissions ont été estimées avec les méthodologies ci-dessus ; d'une multiplication de la dépense en milliers d'euros par une intensité CO₂e monétaire tirée de la base carbone de l'ADEME.

HELLA : HELLA réalise une extraction de son outil de consolidation des données d'achat. Pour certaines catégories d'achat, les données de quantité (en kg) sont multipliées à un facteur d'émission transmis par le fournisseur ou tiré d'une base de facteur d'émission génériques (Base Impacts de l'ADEME par exemple) ou d'un facteur d'émission calculé à partir d'achats similaires chez Faurecia, aussi exprimés en kg. Pour le reste des achats, les données de dépense sont multipliées à un facteur d'émission monétaire (en tCO₂e/k€ de dépense) tiré de Faurecia (moyenne pondérée des achats similaires) ou de la base carbone de l'ADEME.

Scope 3, catégorie 4 et 9 sur le transport des biens FORVIA :

Faurecia : pour une partie des biens achetés et des biens vendus pour lesquels Faurecia paye le transport, nous utilisons un système de gestion du transport (Transport Management System) qui nous permet de suivre la distance (en km) et les tonnes transportées. Ensuite, grâce à l'outil TK'Blue, nous utilisons le facteur d'émission du transporteur quand il est disponible, ou ceux du GLEC (*Global Logistics Emissions Council*). Pour le reste des biens achetés et des biens vendus pour lesquels Faurecia paye le transport, et qui ne sont pas couverts par le TMS, nous estimons les t.km sur la base des dépenses par catégorie de transport et d'un ratio correspondant en t.km/€ dépensé. Nous utilisons ensuite les facteurs d'émission pertinents

du GLEC. Pour le transport entrant/sortant pour lequel le transport est payé par le fournisseur/client, nous estimons les émissions associées en extrapolant les émissions de GES du transport entrant/sortant payé par Faurecia, via la part (en %) des dépenses d'achats de biens pour lesquelles le transport est payé par le fournisseur.

HELLA : pour le calcul des émissions du fret des biens achetés et/ou transportés par HELLA, les reporting des principaux fournisseurs sont utilisés (top 4 des fournisseurs qui représentent environ 50 % des dépenses liées au transport). À partir de ces fichiers, les calculs sont réalisés soit à partir des émissions directement calculées par les fournisseurs, soit par la distance et les tonnes transportées en utilisant un facteur d'émission du GLEC de la catégorie de transport correspondante. Si ces données ne sont pas disponibles, les émissions sont estimées à partir des dépenses associées à chaque expédition. Enfin, une extrapolation est réalisée pour l'ensemble des dépenses qui ne sont pas couvertes par ces reporting (50 % restant). L'allocation des émissions entre la catégorie 3.4 et 3.9 (transport amont et transport aval) suit la même méthodologie que pour Faurecia.

Scope 3, catégorie 11 sur l'utilisation des produits de FORVIA :

Les émissions considérées dans cette catégorie sont de deux types :

Premièrement, la majorité des émissions de ce poste (en termes de valeur finale) est due au poids des produits Faurecia sur la consommation finale des véhicules. Une partie des émissions de GES du véhicule pendant sa phase d'utilisation est due au poids. Les émissions du véhicule (telles que déclarées par l'équipementier) sont réparties en fonction du poids des produits Faurecia. La durée de vie du véhicule considérée pour le calcul est de 150 000 km. Les émissions en amont sont incluses dans cette évaluation (motorisation thermique uniquement), ainsi qu'un ratio qui augmente les émissions WLTP pour les adapter à la conduite en conditions réelles, sur la base d'une étude Deloitte. Les émissions du scope 2 sont également prises en compte pour les véhicules électriques, avec les facteurs d'émission de l'AIE, en prenant l'hypothèse que le véhicule est utilisé dans le pays où il a été vendu. Le second type d'émissions inclus dans cette catégorie est les émissions liées à la consommation d'électricité des composants électroniques lors de l'utilisation de ces derniers. Pour ces émissions, une estimation de la puissance et de la durée d'utilisation des produits est utilisée pour les calculs.

CHANGEMENTS DANS LE PÉRIMÈTRE DE REPORTING

Comme expliqué précédemment, l'année de référence 2019 ainsi que 2020 et 2021 ont été recalculées pour retirer FIS AST du périmètre, afin d'être cohérent avec le périmètre 2022, selon le *GHG protocol*. Pour harmoniser le reporting financier et reporting environnemental, seules les activités/produits dont le chiffre d'affaires est comptabilisé au titre de la norme IFRS 15 ont donné lieu à des estimations d'émission de gaz à effet de serre.

Ainsi, les émissions liées aux réactions chimiques qui se déroulent à l'intérieur du pot catalytique, et qui représentaient près de 22 MtCO₂e en 2020 au regard des ventes réalisées par Faurecia selon des estimations réalisées en interne, ne sont pas comptabilisées dans le bilan CO₂e du Groupe. En effet, en vertu de l'IFRS 15, Faurecia agit en tant que mandataire dans la mise à disposition des composants du pot catalytiques, responsables des réactions chimiques, aux constructeurs. Les constructeurs choisissent les spécifications techniques de la pièce et le fournisseur.

Par ailleurs, Faurecia n'a pas le droit de fixer les prix et les conditions de vente de la pièce, ni n'est responsable de la performance technique de la pièce. Enfin, le Groupe n'a pas de risque d'inventaire (par contrat ou de fait). En particulier, en accord avec le *GHG Protocol*, le scope 3.11 – usage des produits vendus – a été divisé en deux parties dont les périmètres sont les suivants :

- les émissions liées à l'usage direct des produits, correspondant aux émissions liées à la consommation électrique des produits de Faurecia ;
- les émissions liées à l'usage indirect des produits, correspondant à une allocation massique des émissions des véhicules en phase d'utilisation, au prorata du poids des produits Faurecia inclus dans chaque véhicule.

AMÉLIORATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Dans une démarche d'amélioration continue, Faurecia cherche à améliorer la qualité de ses estimations. Avec l'appui de la société Deloitte, plusieurs améliorations méthodologiques ont été réalisées cette année dans le but d'affiner les estimations, notamment sur les postes significatifs du bilan CO₂e :

- pour les scopes 1 et 2 par le recours à une méthode plus fine pour estimer les consommations énergétiques des sites pour lesquels les données de consommation ne sont pas remontées. Le facteur d'émission de l'AIE (mix de production national) est utilisé pour l'électricité consommée par les sites chinois en remplacement des facteurs d'émission régionaux, communiqués par le Ministère de l'Ecologie et de l'Environnement (MEE) chinois, utilisés les années précédentes, ils correspondent en réalité au mix marginal de l'électricité. Les années 2019 et 2021 ont été recalculés pour les sites chinois en prenant le facteur d'émission de l'AIE de l'an dernier. Aussi, suite à la décision de ne plus tirer parti du bénéfice environnemental, et notamment carbone, des contrats verts que certains sites ont noué avec des fournisseurs d'électricité, le facteur d'émission mix résiduel ou mix de production a été utilisé pour ces sites (en 2019, 2021 et 2022) en lieu et place du 0 gCO₂e/kWh.
- pour la catégorie 3.1 (achats), l'outil Octoplus intègre dorénavant FIS et couvre une part des achats bien plus élevée que l'an dernier (50% vs. 25%) avec des facteurs d'émission de quantité, intégrant pour une part des données de fournisseurs. Par ailleurs, la part restante non couverte par Octoplus était auparavant couverte avec un facteur d'émission monétaire de la commodité (dépenses non couvertes de la commodité de la BG x facteur d'émission monétaire de la commodité de la BG, en moyenne pondérée, en tCO₂e/k€). Cette année, un facteur d'émission monétaire du même segment de produit et pays, ou du même segment, ou de la sous-commodité, a été utilisé. Des améliorations méthodologiques ont également été mises en place sur FCE grâce à un extrait de l'outil d'achat plus granulaire. Pour ces raisons, le Groupe a recalculé les émissions en 2019 et 2021 à partir de 2022. Elles ont été obtenues en ventilant les dépenses par *Business*

Group et commodité sur 2021, au niveau sous-commodité et pays en utilisant la ventilation de 2022, puis en multipliant cette nouvelle dépense plus granulaire par le facteur d'émission monétaire de cette même granularité en 2022. Ainsi l'évolution des émissions entre 2021 et 2022 est quasi identique à l'évolution des dépenses entre ces deux années (de même pour l'évolution 2019 – 2022) ;

- pour la catégorie 3.3 par l'utilisation d'une méthodologie plus fine sur l'amont de l'électricité, et notamment l'utilisation de facteurs d'émission propres à chaque énergie renouvelable ;
- pour les catégories 3.4 et 3.9 (transport des marchandises) par l'augmentation de la couverture de l'outil TEO de *Transport Management System* permettant de tracer les flux de transport plus précisément (t.km plus précises). Aussi, nous avons changé la méthodologie de calcul suite au constat d'une donnée inexacte sur les dépenses dans le reporting TEO pour certains flux. Les émissions de 2019, 2020 et 2021 ont été recalculées avec cette nouvelle méthodologie (décrite ci-dessus) ;
- pour le scope 3.12, par l'utilisation des données de volume de matières premières achetées (en kg) lorsque l'information était disponible et dans cette unité. Ces émissions ont été estimées en multipliant ces volumes par les facteurs d'émissions de traitement des déchets en fin de vie pour chacune des catégories de matières achetées (en tCO₂e/tonne de déchets). Lorsque l'information de poids n'était pas disponible, comme l'an dernier, la méthodologie utilisée est d'estimer le poids des matières premières à partir des émissions afférentes du scope 3.1, puis de multiplier ce volume par le facteur d'émission de traitement de ces déchets. La part correspondant aux émissions du 3.5 (*internal waste*) a été soustraite des émissions calculées afin d'éviter un double-comptage. Les années 2021 et 2019 ont également été recalculées.
- tous les calculs de l'empreinte CO₂ et l'identification des incertitudes associées ont été préparés avec l'aide du cabinet Deloitte et audités par le cabinet Mazars.

4.6.3.3. Méthodologie de calcul des émissions de COV (composés organiques volatils)



L'émission annuelle de référence relative aux composés organiques volatils (COV) est calculée à partir du plan de gestion des solvants (PGS) européen requis par la directive du Conseil n° 1999/13/CE du 11 mars 1999, relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certaines activités et installations. Le PGS est un bilan massique qui permet de quantifier les entrées et les sorties de solvants dans une installation.

4.7. Tables de concordance

4.7.1. Déclaration de performance extra-financière

Le modèle d'affaires de Faurecia est présenté en dans le chapitre introductif.

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique les principaux risques et opportunités extra-financiers de Faurecia, ainsi que les politiques et les indicateurs associés pour répondre aux exigences de la DPEF. Les sections 4.2,

4.3 et 4.4 présentent de façon détaillée les politiques et les résultats par indicateur sur les trois années passées. Le chapitre 2 sur les facteurs et la maîtrise du risque présente également les risques extra-financiers intégrés aux principaux risques de la cartographie des risques du Groupe.

| Thème | Principaux risques et opportunités <i>* Risques extra-financiers intégrés aux principaux risques du Groupe</i> | Démarches et actions associées | Indicateurs <i>** indicateurs intégrés à la feuille de route RSE Inspired to care</i> |
|-----------------|---|---|--|
| SOCIAL | Sécurité au travail * R | <ul style="list-style-type: none"> ■ Existence d'un réseau HSE à tous les niveaux de l'organisation ■ Analyse systématique des accidents ■ Formation obligatoire aux règles HSE ■ Audit régulier de l'ensemble des sites et systématique en cas d'alerte ■ Analyse ergonomique des postes de travail ■ Programme <i>Safer Together</i> mis en place dans le cadre de la crise de Covid-19 | <ul style="list-style-type: none"> ■ FROt (nombre d'accidents par million d'heures travaillées avec arrêt de travail) ■ ** FR1t (nombre d'accidents par million d'heures travaillées avec et sans arrêt de travail) |
| SOCIAL | Acquisition et rétention des talents * R | <ul style="list-style-type: none"> ■ Partenariats avec plus de 100 établissements supérieurs ■ Programme d'intégration spécifique des nouveaux arrivants ■ Politique de mobilité interne (y compris à l'étranger) ■ Revue régulière de la politique de rémunération ■ Indicateurs quantitatifs via un reporting dédié | <ul style="list-style-type: none"> ■ % de démissions des managers et professionnels |
| SOCIAL | Dialogue social R | <ul style="list-style-type: none"> ■ Existence d'un Comité européen ■ Partie intégrante de la mission du manager RH de site ■ Réalisation annuelle d'enquête de satisfaction des salariés incluant le climat social | <ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'accords d'établissement ou d'entreprise signés au cours de l'exercice ■ Part des salariés couverts par un accord collectif |
| SOCIAL | Engagement des salariés O | | <ul style="list-style-type: none"> ■ Index d'engagement des salariés |
| SOCIAL | Diversité O | <ul style="list-style-type: none"> ■ Programme pour le recrutement et la promotion des talents femmes ■ Analyse annuelle de l'équité salariale | <ul style="list-style-type: none"> ■ ** % de femmes parmi les managers et professionnels ■ % de femmes recrutées parmi les managers et professionnels ■ ** % de femmes parmi le top 300 des leaders ■ % de salariés non européens parmi le top 300 des leaders |
| SOCIAL | Employabilité O | | <ul style="list-style-type: none"> ■ ** Nombre d'heures de formation par an et par salarié |
| SOCIAL | Engagement auprès des communautés O | | <ul style="list-style-type: none"> ■ Part des salariés impliqués dans des projets de solidarité locale |
| SOCIÉTAL | Éthique des affaires * R | <ul style="list-style-type: none"> ■ Politique Droits Humains ■ Réseau mondial de <i>Compliance Officers</i> ■ Formation & sensibilisation des salariés ■ Code éthique/procédures internes ■ Existence d'un dispositif d'alerte | <ul style="list-style-type: none"> ■ ** Part d'employés ciblés formés sur le Code éthique |

4 Performance extra-financière

Tables de concordance

| | | | | |
|------------------------|--|-----|--|---|
| SOCIÉTAL | Chaîne de valeur responsable | * R | <ul style="list-style-type: none"> ■ Politique d'achats responsables ■ Code de conduite pour le <i>sourcing</i> et la chaîne d'approvisionnement ■ Analyse RSE systématique des fournisseurs sur les nouveaux programmes ■ Niveau de score minimal requis ■ Audit qualité des fournisseurs englobant les aspects RSE ■ Conseil de fournisseurs regroupant 12 fournisseurs principaux ■ Dispositif d'alerte ■ Plan de vigilance | <ul style="list-style-type: none"> ■ ** % de fournisseurs évalués sur leur performance RSE ■ ** Score minimum EcoVadis requis pour intégrer le panel de fournisseurs Faurecia |
| SOCIÉTAL | Qualité et sécurité des produits | * R | <ul style="list-style-type: none"> ■ Certification IATF 16949 ■ Existence d'une Direction qualité déclinée à tous les niveaux de l'organisation ■ Démarche de satisfaction clients totale ■ Dispositif d'alerte et culture de documentation et de résolution des problèmes ■ Journée mondiale de la qualité ■ Auditeurs spécialisés et indépendants | <ul style="list-style-type: none"> ■ Index de satisfaction clients ■ Taux de sites à risques |
| ENVIRONNEMENTAL | Impact environnemental des sites de production et transition climat | * R | <ul style="list-style-type: none"> ■ Analyse et maîtrise du risque environnemental local basé sur le référentiel ISO 14001 ■ Comité HSE mensuel ■ Réseau de managers HSE à tous les niveaux y compris sur chaque site Faurecia ■ Exigences HSE intégrées au <i>Faurecia Excellence System</i> (FES) ■ Audit FES et audit interne réguliers des sites | <ul style="list-style-type: none"> ■ Part des sites de production certifiés ISO 14001 ■ ** Intensité énergétique (MWh/M€ de chiffre d'affaires) ■ ** Intensité de déchets (tonnes/M€ de chiffre d'affaires) ■ Intensité en eau (m³/M€ de chiffre d'affaires) |
| ENVIRONNEMENTAL | Transition climat | * R | <ul style="list-style-type: none"> ■ Projet neutralité CO₂ ■ Analyse de Axa-Climate sur l'évolution des aléas climatiques sur ses sites, à 2030 et à 2050 ■ Cartographie de ses sites au regard de leur exposition à deux types de risques climatiques d'ici 2030 : risques climatiques aigus et risques climatiques chroniques | <ul style="list-style-type: none"> ■ ** Émissions de CO₂ scope 1 et 2 (Mt CO₂ eq) ■ ** Émissions de CO₂ scope 1, 2, et 3 contrôlé (Mt eq.CO₂) (hors utilisation des produits vendus) ■ ** Intensité CO₂ (MWh/M€ de chiffre d'affaires) ■ Bilan carbone des émissions scopes 1, 2, 3 (dont ceux issus de l'utilisation des produits vendus) |
| ENVIRONNEMENTAL | Innovation des produits pour l'amélioration de la qualité de l'air et de l'empreinte CO ₂ | O | <ul style="list-style-type: none"> ■ Développement des technologies hydrogène et des systèmes de batteries pour une mobilité zéro émission ■ MATERI'ACT nouvelle entité du Groupe pour développer et produire des matériaux durables* ■ Deux initiatives pour accélérer le développement des solutions durables : <i>Interiors for the planet</i> et <i>Seats for the planet</i> | <ul style="list-style-type: none"> ■ Part du chiffre d'affaires aligné avec la taxonomie |

Il convient de noter que certains de ces risques sont limités au devoir de vigilance, pour lequel Faurecia répond aux exigences réglementaires présentées dans la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre sur l'identification des risques et prévention des atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, ainsi que l'environnement.

4.7.2. Index du contenu GRI et des Principes du Pacte Mondial



Ce rapport a été préparé en conformité avec les normes GRI : option de conformité essentielle

Les éléments requis par les normes GRI sont indiqués dans ce rapport avec le logo suivant :

| Norme GRI | Élément d'information | Numéro de chapitre | Pacte Mondial |
|--|--|---|---------------|
| ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION | | | |
| GRI 101 : Principes généraux 2016 | Principes de reporting définissant le contenu du rapport | 4.1.1. <i>Inspired to care</i> : la stratégie de transformation durable 4.1.2. La responsabilité sociale et environnementale intégrée à la stratégie du Groupe 4.1.3. Conformité et réponses aux attentes des parties prenantes 4.6.1. Modalités de dialogue et d'échange avec les parties prenantes | |
| | Principes de reporting définissant la qualité du rapport | 4.4.8. Indicateurs de la performance sociale 4.6.3. Spécificités relatives au périmètre de reporting environnemental et méthodologies de calcul des émissions de CO ₂ et des émissions de composés organiques volatils | |
| | Déclarations liées à l'utilisation des normes GRI | 4.7. Tables de concordance | |
| | Profil de l'organisation | | |
| | 102-1 – Nom de l'organisation | 6. Renseignements juridiques | |
| | 102-2 – Activités, marques, produits et services | Chapitre introductif | |
| | 102-3 – Lieu géographique du siège | 6. Renseignements juridiques | |
| | 102-4 – Lieu géographique des sites d'activité | Chapitre introductif | |
| | 102-5 – Capital et forme juridique | 6. Renseignements juridiques | |
| | 102-6 – Marchés desservis | Chapitre introductif | |
| | 102-7 – Taille de l'organisation | Chapitre introductif | |
| | 102-8 – Informations concernant les employés et les autres travailleurs | 4.4.1. Effectifs et engagement des salariés | |
| | 102-9 – Chaîne d'approvisionnement | 4.3.4. Chaîne de valeur responsable, dont plan de vigilance | |
| | 102-10 – Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement | 1. Annexe aux états financiers consolidés | |
| | 102-11 – Principe de précaution ou approche préventive | 2. Acteurs et systèmes | Principe 7 |
| | 102-12 – Initiatives externes | 4.1.3.1. Cadres internationaux et expertises externes | |
| | 102-13 – Adhésion à des associations | 4.1.3.1. Cadres internationaux et expertises externes | |
| GRI 102 : Éléments généraux d'information 2016 | Stratégie | | |
| | 102-14 – Déclaration du décideur le plus haut placé | Chapitre introductif | |
| | Éthique et intégrité | | |
| | 102-16 – Valeurs, principes, normes et règles de conduite | Chapitre introductif | |
| Gouvernance | | | |
| | 102-18 – Structure de gouvernance | Chapitre introductif 4.1.2.2. Gouvernance et pilotage de la transformation durable | |
| | 102-19 – Délégation de l'autorité | 4.1.2.2. Gouvernance et pilotage de la transformation durable | |
| | 102-20 – Responsabilité de la Direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux | 4.1.2.2. Gouvernance et pilotage de la transformation durable | |

4 Performance extra-financière

Tables de concordance

| Norme GRI | Élément d'information | Numéro de chapitre | Pacte Mondial |
|--|---|--|------------------|
| | Implication des parties prenantes | | |
| | 102-40 – Liste des groupes de parties prenantes | 4.6.1. Modalités de dialogue et d'échange avec les parties prenantes | |
| | 102-41 – Accords de négociation collective | 4.4.4. Dialogue social | |
| | 102-42 – Identification et sélection des parties prenantes | 4.6.1. Modalités de dialogue et d'échange avec les parties prenantes | Principe 3 |
| | 102-43 – Approche de l'implication des parties prenantes | 4.6.1. Modalités de dialogue et d'échange avec les parties prenantes | |
| | 102-44 – Enjeux et préoccupations majeurs soulevés | 4.6.1. Modalités de dialogue et d'échange avec les parties prenantes | |
| | Pratique de reporting | | |
| | 102-45 – Entités incluses dans les états financiers consolidés | 1. Filiales et participations | |
| | 102-46 – Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu | 4.1.3. Conformité et réponses aux attentes des parties prenantes | |
| GRI 102 : Éléments généraux d'information 2016 | 102-47 – Liste des enjeux pertinents | 4.7.1. Déclaration de performance extra-financière | |
| | 102-48 – Réaffirmation des informations | 4.7. Tables de concordance | |
| | 102-49 – Modifications relatives au reporting | 4.7. Tables de concordance | |
| | 102-50 – Période de reporting | 4.7. Tables de concordance | |
| | 102-51 – Date du rapport le plus récent | 4.7 Tables de concordance | |
| | 102-52 – Cycle de reporting | 4.4.8. Indicateurs de la performance sociale 4.6.3. Spécificités relatives au périmètre de reporting environnemental et méthodologies de calcul des émissions de CO ₂ et des émissions de composés organiques volatils | |
| | 102-53 – Point de contact pour les questions relatives au rapport | 6. Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel et responsable de l'information | |
| | 102-54 – Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI | 4.7.2. Index du contenu GRI et des Principes du Pacte Mondial | |
| | 102-55 – Index du contenu GRI | 4.7.2. Index du contenu GRI et des Principes du Pacte Mondial | |
| ENJEUX MATÉRIELS | | | |
| Éthique des affaires | | | |
| | 103-1 – Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre | 4.3.1. Éthique des affaires | |
| GRI 103 : Approche managériale 2016 | 103-2 – L'approche managériale et ses composantes | 4.3.1. Éthique des affaires | |
| | 103-3 – Évaluation de l'approche managériale | 4.3.1. Éthique des affaires | Principe 10 |
| GRI 205 : Lutte contre la corruption 2016 | 205-2 – Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption | 4.3.1.1. Éthique et conformité | |
| Impact environnemental des sites de production et changement climatique | | | |
| | 103-1 – Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre | 4.2.4. Politique environnementale | |
| GRI 103 : Approche managériale 2016 | 103-2 – L'approche managériale et ses composantes | 4.2.4. Politique environnementale | Principes 8 et 9 |
| | 103-3 – Évaluation de l'approche managériale | 4.2.4. Politique environnementale | |

| Norme GRI | Élément d'information | Numéro de chapitre | Pacte Mondial |
|--|--|--|------------------|
| GRI 302 : Énergie | 302-1 – Consommation énergétique au sein de l'organisation | 4.2.2.3. Énergies renouvelables : contrats d'achats d'électricité à long terme | Principes 8 et 9 |
| | 302-3 – Intensité énergétique | 4.2.2.3. Énergies renouvelables : contrats d'achats d'électricité à long terme | |
| | 302-4 – Réduction de la consommation énergétique | 4.2.2.3. Énergies renouvelables : contrats d'achats d'électricité à long terme | |
| Impact environnemental des sites de production et changement climatique | | | |
| GRI 103 : Approche managériale 2016 | 103-1 – Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre | 4.2.5.3. Déchets de production | |
| | 103-2 – L'approche managériale et ses composantes | 4.2.5.3. Déchets de production | |
| | 103-3 – Évaluation de l'approche managériale | 4.2.5.3. Déchets de production | |
| GRI 303 : Eau et effluents 2018 | 303-1 – Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée | 4.2.5.3. Déchets de production 4.2.5.4. Ressources en eau | Principe 8 |
| | 303-2 – Gestion des impacts liés au rejet d'eau | 4.2.5.3. Déchets de production | |
| | 303-4 – Rejet d'eau | 4.2.5.4. Ressources en eau | |
| | 303-5 – Consommation d'eau | 4.2.5.4. Ressources en eau | |
| Impact environnemental des sites de production et changement climatique | | | |
| GRI 103 : Approche managériale 2016 | 103-1 – Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre | 4.2.1. Climat : stratégie de transition 4.2.2.3. Énergies renouvelables : contrats d'achats d'électricité à long terme | |
| | 103-2 – L'approche managériale et ses composantes | 4.2.1. Climat : stratégie de transition 4.2.2.3. Énergies renouvelables : contrats d'achats d'électricité à long terme | |
| | 103-3 – Évaluation de l'approche managériale | 4.2.1. Stratégie de transition Climat 4.2.2.3. Énergies renouvelables : contrats d'achats d'électricité à long terme | |
| GRI 305 : Émissions 2016 | 305-1 – Émissions directes de GES (champ d'application 1) | 4.2.1.2. Émissions de gaz à effet de serre 4.6.3. Spécificités relatives au périmètre de reporting environnemental et méthodologies de calcul des émissions de CO ₂ et des émissions de composés organiques volatils | Principes 8 et 9 |
| | 305-2 – Émissions indirectes de GES (champ d'application 2) | 4.2.1.2. Émissions de gaz à effet de serre 4.6.3. Spécificités relatives au périmètre de reporting environnemental et méthodologies de calcul des émissions de CO ₂ et des émissions de composés organiques volatils | |
| | 305-3 – Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3) | 4.2.1.2. Émissions de gaz à effet de serre 4.6.3. Spécificités relatives au périmètre de reporting environnemental et méthodologies de calcul des émissions de CO ₂ et des émissions de composés organiques volatils | |
| | 305-7 – Émissions d'oxydes d'azote (NO _x), d'oxydes de soufre (SO _x) et autres émissions atmosphériques significatives | 4.6.3. Spécificités relatives au périmètre de reporting environnemental et méthodologies de calcul des émissions de CO ₂ et des émissions de composés organiques volatils | |
| Impact environnemental des sites de production et changement climatique | | | |
| GRI 103 : Approche managériale 2016 | 103-1 – Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre | 4.2.5.3. Déchets de production | |
| | 103-2 – L'approche managériale et ses composantes | 4.2.5.3. Déchets de production | |
| | 103-3 – Évaluation de l'approche managériale | 4.2.5.3. Déchets de production | |
| GRI 306 : Effluents et déchets 2016 | 306-2 – Gestion des impacts significatifs liés aux déchets | 4.2.5.3. Déchets de production | |
| | 306-3 – Déchets générés | 4.2.5.3. Déchets de production | |
| | 306-4 – Déchets non destinés à l'élimination | 4.2.5.3. Déchets de production | |

4 Performance extra-financière

Tables de concordance

| Norme GRI | Élément d'information | Numéro de chapitre | Pacte Mondial |
|---|--|---|---------------|
| Achats responsables et devoir de vigilance | | | |
| GRI 103 : Approche managériale 2016 | 103-1 – Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre | 4.3.4. Chaîne de valeur responsable, dont plan de vigilance | |
| | 103-2 – L'approche managériale et ses composantes | 4.3.4. Chaîne de valeur responsable, dont plan de vigilance | |
| | 103-3 – Évaluation de l'approche managériale | 4.3.4. Chaîne de valeur responsable, dont plan de vigilance | |
| GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs 2016 | 308-1 – Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux | 4.3.4.1. Évaluation des filiales, sous-traitants et fournisseurs | |
| | 308-2 – Impacts environnementaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises | 4.3.4.1. Évaluation des filiales, sous-traitants et fournisseurs | |
| Acquisition et rétention des talents | | | |
| GRI 103 : Approche managériale 2016 | 103-1 – Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre | 4.4.5. Gestion des talents | |
| | 103-2 – L'approche managériale et ses composantes | 4.4.5. Gestion des talents | |
| | 103-3 – Évaluation de l'approche managériale | 4.4.5. Gestion des talents | Principe 6 |
| GRI 401 : Emploi 2016 | 401-1 – Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel | 4.4.5.1. Acquisition et rétention des talents 4.4.8. Indicateurs de la performance sociale | |
| | 401-2 – Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel | 4.4.6. Rémunération | |
| | 401-3 – Congé parental | 4.4.8. Indicateurs de la performance sociale | |
| Sécurité au travail | | | |
| GRI 103 : Approche managériale 2016 | 103-1 – Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre | 4.3.2. Sécurité au travail | |
| | 103-2 – L'approche managériale et ses composantes | 4.3.2. Sécurité au travail | |
| | 103-3 – Évaluation de l'approche managériale | 4.3.2. Sécurité au travail | |
| GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018 | 403-1 – Système de management de la santé et de la sécurité au travail | 4.3.2.1. Approche d'excellence : <i>Faurecia Excellence System</i> | |
| | 403-5 – Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail | 4.3.2.3. Déploiement de la sécurité au travail | |
| | 403-7 – Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires | 4.3.2. Sécurité au travail | |
| | 403-9 – Accidents du travail | 4.3.2. Sécurité au travail 4.3.2.4. Résultats 2022 de la sécurité au travail 4.4.8. Indicateurs de la performance sociale | |
| | 403-10 – Maladies professionnelles | 4.4.8. Indicateurs de la performance sociale | |
| Engagement des salariés/Acquisition et rétention des talents | | | |
| GRI 103 : Approche managériale 2016 | 103-1 – Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre | 4.4.3.1. Politique de formation | |
| | 103-2 – L'approche managériale et ses composantes | 4.4.3.1. Politique de formation | Principe 6 |
| | 103-3 – Évaluation de l'approche managériale | 4.4.3.1. Politique de formation | |

| Norme GRI | Élément d'information | Numéro de chapitre | Pacte Mondial |
|--|--|---|------------------|
| GRI 404 : Formation et éducation 2016 | 404-1 – Nombre moyen d'heures de formation par an par employé | 4.4.3.2. Dispositif de formation 4.4.8. Indicateurs de la performance sociale | Principe 6 |
| | 404-2 – Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition | 4.4.3.2. Dispositif de formation 4.4.5.2. Évaluations annuelles et développement des compétences | |
| | 404-3 – Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière | 4.4.5.2. Évaluations annuelles et développement des compétences | |
| Promotion de la diversité | | | |
| GRI 103 : Approche managériale 2016 | 103-1 – Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre | 4.4.2. Diversité et inclusion | Principe 6 |
| | 103-2 – L'approche managériale et ses composantes | 4.4.2. Diversité et inclusion | |
| | 103-3 – Évaluation de l'approche managériale | 4.4.2. Diversité et inclusion | |
| GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016 | 405-1 – Diversité des organes de gouvernance et des employés | 4.4.2. Diversité et inclusion 4.4.8. Indicateurs de la performance sociale | |
| Dialogue social | | | |
| GRI 103 : Approche managériale 2016 | 103-1 – Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre | 4.4.4. Dialogue social 4.3.1.3. Respect des droits humains 4.3.4.4 Plan de vigilance | Principe 3 |
| | 103-2 – L'approche managériale et ses composantes | 4.4.4. Dialogue social 4.3.1.3. Respect des droits humains 4.3.4.4 Plan de vigilance | |
| | 103-3 – Évaluation de l'approche managériale | 4.4.4. Dialogue social 4.3.1.3. Respect des droits humains 4.3.4.4 Plan de vigilance | |
| GRI 407 : Liberté syndicale et négociation collective 2016 | 407-1 – Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril | 4.4.4. Dialogue social 4.3.1.3. Respect des droits humains 4.3.4.4 Plan de vigilance | |
| Éthique des affaires | | | |
| GRI 103 : Approche managériale 2016 | 103-1 – Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre | 4.3.1. Éthique des affaires | Principe 5 |
| | 103-2 – L'approche managériale et ses composantes | 4.3.1.3. Respect des droits humains | |
| | 103-3 – Évaluation de l'approche managériale | 4.3.1.3. Respect des droits humains | |
| GRI 408 : Travail des enfants 2016 | 408-1 – Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants | 4.3.1.3. Respect des droits humains | |
| Éthique des affaires | | | |
| GRI 103 : Approche managériale 2016 | 103-1 – Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre | 4.3.1. Éthique des affaires | Principe 4 |
| | 103-2 – L'approche managériale et ses composantes | 4.3.1.3. Respect des droits humains | |
| | 103-3 – Évaluation de l'approche managériale | 4.3.1.3. Respect des droits humains | |
| GRI 409 : Travail forcé ou obligatoire 2016 | 409-1 – Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire | 4.3.1.3. Respect des droits humains | |
| Éthique des affaires | | | |
| GRI 103 : Approche managériale 2016 | 103-1 – Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre | 4.3.1. Éthique des affaires | Principes 1 et 2 |
| | 103-2 – L'approche managériale et ses composantes | 4.3.1.3. Respect des droits humains | |
| | 103-3 – Évaluation de l'approche managériale | 4.3.1.1. Éthique et conformité | |
| GRI 412 : Évaluation des droits de l'homme 2016 | 412-2 – Formation des employés sur les politiques ou procédures relatives aux droits de l'homme | 4.3.1.1. Éthique et conformité 4.3.1.3. Respect des droits humains | |

4 Performance extra-financière

Tables de concordance

| Norme GRI | Élément d'information | Numéro de chapitre | Pacte Mondial |
|--|--|---|---------------|
| Achats responsables et devoir de vigilance | | | |
| GRI 103 : Approche managériale 2016 | 103-1 – Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre | 4.3.4. Chaîne de valeur responsable, dont plan de vigilance | Principe 2 |
| | 103-2 – L'approche managériale et ses composantes | 4.3.4.1. Évaluation des filiales, sous-traitants et fournisseurs | |
| | 103-3 – Évaluation de l'approche managériale | 4.3.4.2. Actions d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves | |
| GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs 2016 | 414-1 – Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux | 4.3.4.1. Évaluation des filiales, sous-traitants et fournisseurs | |
| | 414-2 – Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises | 4.3.4.1. Évaluation des filiales, sous-traitants et fournisseurs 4.3.4.2. Gestion durable des fournisseurs | |
| Qualité et sécurité des produits | | | |
| GRI 103 : Approche managériale 2016 | 103-1 – Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre | 4.3.3.1. Politique sécurité : zéro défaut | |
| | 103-2 – L'approche managériale et ses composantes | 4.3.3.1. Politique sécurité : zéro défaut | |
| | 103-3 – Évaluation de l'approche managériale | 4.3.3.1. Politique sécurité : zéro défaut | |
| GRI 416 : Santé et sécurité des consommateurs 2016 | 416-1 – Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité | 4.3.3.3. Gestion de la sécurité Taux de sites à risques | |

4.7.3. Table de concordance Women's Empowerment Principles

In support of

**WOMEN'S
EMPOWERMENT
PRINCIPLES**

Established by UN Women and the
UN Global Compact Office

| Principes d'autonomisation des femmes | Numéro de chapitre |
|--|--|
| Principe 1 : Avoir une Direction favorable à l'égalité des sexes au plus haut niveau des entreprises. | 4.4.2.1. Diversité de genre |
| Principe 2 : Traiter tous les hommes et les femmes de manière équitable au travail – respecter et appuyer les droits de l'homme et la non-discrimination. | 4.4.2.1. Diversité de genre 4.3.1.3. Respect des droits humains 4.3.4.4. Plan de vigilance |
| Principe 3 : Garantir la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs des deux sexes. | 4.3.2. Sécurité au travail |
| Principe 4 : Promouvoir l'éducation, la formation et le développement professionnel des femmes. | 4.4.2.1 Diversité de genre |
| Principe 5 : Mettre en œuvre des pratiques permettant d'autonomiser les femmes au niveau du développement des entreprises, de la chaîne logistique et du marketing. | 4.4.2.1. Diversité de genre |
| Principe 6 : Promouvoir l'égalité grâce à des initiatives communautaires et la mobilisation. | 4.4.2.1. Diversité de genre |
| Principe 7 : Mesurer et faire rapport publiquement sur les progrès réalisés en faveur de l'égalité des sexes. | 4.4.2.1. Diversité de genre |

4.7.4. Table de concordance TCFD



| Thématique | Recommandation de la TCFD | Numéro de chapitre |
|--------------------------|--|--|
| Gouvernance | a) Approche par le Conseil d'administration des risques et opportunités liés au climat. | 4.2.1.1. Trajectoire climat 4.2.6.2. Risque et opportunités de transition climat |
| | b) Description du rôle de la Direction dans l'appréhension et la gestion des risques et des opportunités liés au climat. | 4.2.6.2. Risque et opportunités de transition climat |
| Stratégie | a) Description des risques et opportunités liés au climat à court, moyen et long termes (respectivement 1 à 3 ans, 3 à 5 ans et 5 à 10 ans). | 4.2.6.2. Risque et opportunités de transition climat |
| | b) Description de l'impact des risques et des opportunités liés au climat sur le modèle économique, la stratégie et la planification financière. | 4.2.6.2. Risque et opportunités de transition climat |
| | c) Description de la résilience de la stratégie de l'organisation, en prenant en considération différents scénarios climatiques (de type 2 degrés). | 4.2.6.2. Risque et opportunités de transition climat |
| Gestion de risques | a) Description du processus pour identifier les risques liés au climat. | 4.2.6.2. Risque et opportunités de transition climat |
| | b) Description des processus pour gérer ces risques. | 4.2.6.2. Risque et opportunités de transition climat |
| | c) Description de l'intégration de ces processus à une stratégie plus globale de gestion des risques. | 4.2.6.2. Risque et opportunités de transition climat |
| Indicateurs et objectifs | a) Publication d'indicateurs pour évaluer les risques et opportunités liés au climat en ligne avec la stratégie et la gestion des risques de l'entreprise. | 4.2.1. Climat : stratégie de transition 4.2.7. Indicateurs de la performance environnementale |
| | b) Publication des scopes 1 et 2 et si approprié du scope 3 et des risques induits. | 4.2.1. Climat : stratégie de transition 4.2.7. Indicateurs de la performance environnementale |
| | c) Description des objectifs fixés par l'entreprise pour piloter les risques, les opportunités et la performance liée au climat. | 4.2.1.1. Trajectoire climat 4.2.6.2. Risque et opportunités de transition climat |

4.7.5. Table de concordance SASB – indicateurs du secteur transport, pièces détachées automobiles



Thèmes de reporting sur le développement durable et les mesures comptables

| Thème | Mesure comptable | Catégorie | Unité de mesure | Code SASB | Numéro de chapitre |
|--|---|-----------------------|-------------------------------------|--------------|--|
| Gestion de l'énergie | (1) Total d'énergie consommée (2) Pourcentage d'électricité du réseau (3) Pourcentage d'énergie renouvelable | Quantitative | Gigajoules (GJ), Pourcentage (%) | TR-AP-130a.1 | 4.2.2.3. Énergies renouvelables : contrats d'achats d'électricité à long terme 4.2.7. Indicateurs de la performance environnementale |
| Gestion des déchets | (1) Quantité totale de déchets issus de la production (2) Pourcentage de déchets dangereux (3) Pourcentage de déchets recyclés | Quantitative | Tonnes (t), Pourcentage (%) | TR-AP-150a.1 | 4.2.5.3. Déchets de production 4.6.3.1. Périmètre de reporting environnemental 4.2.7. Indicateurs de la performance environnementale |
| Sécurité du produit | Nombre de rappels produit émis, total d'unités rappelées | Quantitative | Nombre | TR-AP-250a.1 | 4.3.3.1. Politique sécurité : zéro défaut |
| Conception axée sur l'efficacité énergétique | Chiffre d'affaires issu des produits destinés à accroître l'efficacité énergétique et/ou à réduire les émissions | Quantitative | Devise de reporting | TR-AP-410a.1 | Chapitre introductif |
| Approvisionnement en matériaux | Description de la gestion des risques associée à l'utilisation des matières premières critiques | Discussion et analyse | n/a | TR-AP-440a.1 | 4.3.4.1. Évaluation des filiales, sous-traitants et fournisseurs 4.2.3.1. Matériaux durables |
| Efficacité des matières premières | Pourcentage de produits vendus de nature recyclable | Quantitative | Pourcentage (%) | TR-AP-440b.1 | 4.2.3.1. Matériaux durables |
| Efficacité des matières premières | Pourcentage de matières premières provenant de contenus recyclés ou transformés | Quantitative | Pourcentage (%) | TR-AP-440b.2 | |
| Comportement concurrentiel | Montant total des pertes monétaires résultant des procédures judiciaires liées aux réglementations sur les comportements anticoncurrentiels | Quantitative | Devise de reporting | TR-AP-520a-1 | 2.4.2. Passifs éventuels |
| Mesures d'activité | Nombre de pièces produites | Quantitative | Nombre | TR-AP-000.A | Chapitre introductif |
| | Zone des usines de fabrication | Quantitative | Mètres carrés (m ²) | TR-AP-000.C | Chapitre introductif |

4.8. Informations relatives à l'allocation des fonds reçus de l'obligation verte émise par Faurecia

En 2021, le Groupe a émis une obligation verte de 400 millions d'euros (XS2312733871) afin d'aider au développement de solution pour la mobilité hydrogène.

Une description complète de ces investissements se trouve dans le dossier *Green Bond Framework* de mars 2021 disponible sur le page investisseur de Faurecia :

www.faurecia.com/sites/groupe/files/investisseurs/Faurecia_Green_Bond_framework_MAR_2021.pdf?mwg_rnd=5222387

Cette section fournit un résumé de ces engagements et dans quelle mesure Faurecia les a respectés à la fin de l'année 2022.

Utilisation des fonds

Faurecia s'est engagé à allouer les fonds de son obligation verte pour financer des investissements dans des projets hydrogène. Les projets éligibles au financement par les obligations vertes, comme détaillé dans le *Green Bond Framework*, sont :

- le développement et la production de systèmes de pile à combustible à hydrogène pour véhicules légers et utilitaires et d'autres applications :
 - principalement via Symbio, notre JV avec Michelin ;
- développement et production de système de réservoir d'hydrogène visant à développer :
 - réservoir de stockage à haute pression et dispositifs auxiliaires,
 - de nouveaux processus industriels pour accélérer la production,
 - matériaux innovants et réservoirs intelligents avec des capteurs IoT incorporés améliorant la sécurité, durabilité et recyclabilité.

Le *Green Bond Framework* prévoit que les fonds pourront financer des projets éligibles, n'ayant pas déjà été financés par une émission obligataire verte, dans les trois ans avant l'émission de l'obligation verte (clause *look-back*).

De la même manière, les fonds peuvent être utilisés pour acquérir une activité ou technologie directement associée à la mobilité hydrogène.

Reporting

Utilisation effectif des fonds

Au 31 décembre 2022, les fonds levés en avril 2021 pour un montant de 400 millions d'euros suite à l'émission de la première obligation verte émise par Faurecia ont été alloués à hauteur de 376,8, millions d'euros ou une allocation de 94,2 %.

Les 23,2 millions d'euros restants ont été gardés en trésorerie et équivalent de trésorerie, en attendant leur allocation vers des projets éligibles.

En attendant l'allocation complète, les fonds non alloués pourront temporairement être investis, en accordance avec la politique d'investissement de Faurecia, en cash, dépôt et sur le marché monétaire, à sa seule discrétion.

| Projets | Montant dépensé en 2022 | Montant dépensé en 2021 | Look-back avant 2021 | Total |
|---|-------------------------|-------------------------|----------------------|--------------|
| Symbio (financement Capex et R&D + acquisition) | 37,9 | 34,2 | 111,5 | 183,6 |
| Capex (et acquisition) réservoirs | 20,4 | 14,7 | 23,4 | 58,5 |
| R&D réservoirs | 55,7 | 37,6 | 41,4 | 134,7 |
| TOTAL | 114 | 86,5 | 176,3 | 376,8 |

L'entité légale Faurecia regroupant les activités réservoirs hydrogènes participe au *cash pooling* centralisé au niveau de Faurecia SE et a reçu automatiquement les fonds du *green bond* via le *cash pooling*.

Symbio reçoit régulièrement des fonds de Faurecia en tant qu'actionnaire pour financer le capex et la R&D comme décrit ci-dessus.

Le rapport d'impact sera publié séparément.

Rapport d'assurance modérée de l'un des commissaires aux comptes portant sur une sélection d'informations publiées dans le Document d'enregistrement universel dans le cadre de l'émission obligataire verte

Exercice clos le 31 décembre 2022

Au Directeur général,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société FORVIA (ci-après la « **Société** ») et en réponse à votre demande, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur une sélection d'informations en date du 31 décembre 2022 (ci-après les « **Informations** »), présentées dans le Document d'enregistrement universel (section 4.3) de la Société et préparées selon le *Green Bond Framework* (ci-après le « **Référentiel** »), joint au présent rapport et tel que repris dans la *Second Party Opinion* délivrée par l'agence de notation extra-financière ISS ESG.

Notre mission d'assurance ne s'étend pas aux informations relatives aux périodes antérieures, postérieures, ni à tout autre élément, notamment, les informations qualitatives publiées par FORVIA en lien avec les données extra-financières.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux réalisés », et des éléments probants que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Préparation des Informations par la Société

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps. Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en tenant compte du Référentiel joint à notre rapport.

Responsabilité de la Société

Il appartient à la direction de la Société :

- de déterminer un Référentiel approprié pour la préparation des Informations ;
- de préparer les Informations conformément à ce Référentiel ;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient :

- de planifier et de réaliser la mission afin d'obtenir une assurance modérée quant à l'absence d'anomalies significatives dans les Informations, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur ;
- d'exprimer une conclusion indépendante, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons collectés ; et
- de communiquer notre conclusion d'assurance modérée à la Direction de la Société.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- la pertinence des critères d'éligibilité et le Référentiel revu par l'agence de notation extra-financière ISS ESG ;
- l'utilisation des fonds alloués aux projets éligibles postérieurement à leur allocation ;
- l'impact des projets éligibles dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

Norme professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) : missions d'assurance autres que les audits ou les examens d'informations financières historiques publiée par le Conseil des Normes Internationales d'Audit et d'Assurance (IAASB).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Nous nous sommes également conformés aux exigences du *Code of Ethics for Professional Accountants* publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants (Code de l'IESBA), lesquelles reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence de confidentialité et de conduite professionnelle.

Par ailleurs, nous appliquons la Norme internationale de contrôle qualité 1 (ISQC1) et, avons ainsi mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires, des règles déontologiques et les normes professionnelles.

Nos travaux ont été réalisés par une équipe indépendante et multidisciplinaire comprenant des spécialistes en matière d'informations sociales, environnementales et sociétales. Nous sommes seuls responsables de notre conclusion d'assurance.

Nature et étendue des travaux réalisés

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance par entretien des procédures mises en place par la Société pour la production des Informations ;
- nous avons vérifié la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des projets éligibles avec les critères d'éligibilité du Référentiel ;
- nous avons vérifié le montant des fonds collectés et leur allocation aux projets éligibles tels que présentés dans les Informations jointes à notre rapport ;
- nous avons vérifié la concordance des montants alloués aux projets éligibles avec les documents comptables et les données sous-tendant la comptabilité.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable tant en ce qui concerne les procédures d'évaluation du risque, y compris la compréhension du contrôle interne, que les procédures mises en œuvre en réponse à l'évaluation du risque. De ce fait, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance modérée est moindre que l'assurance qui aurait été obtenue s'il s'était agi d'une mission d'assurance raisonnable.

Fait à Paris La Défense, le 23 février 2023,

L'un des commissaires aux comptes

Mazars SA

Grégory Derouet

5

Capital et actionnariat

| | |
|--|------------|
| 5.1. Actionnariat | 436 |
| 5.1.1. Évolution du capital | 436 |
| 5.1.2. Franchissement de seuils légaux | 438 |
| 5.1.3. Participations des actionnaires représentant plus de 5 % du capital ou des droits de vote | 439 |
| 5.2. Capital | 440 |
| 5.2.1. Capital autorisé | 440 |
| 5.2.2. Capital potentiel | 442 |
| 5.2.3. Évolution du capital sur cinq ans | 449 |
| 5.2.4. Actionnariat salarié | 449 |
| 5.3. Opérations réalisées par la Société sur ses propres actions | 450 |
| 5.4. Cours de l'action | 452 |
| 5.4.1. Cours de Bourse et volume de transaction (source Euronext) | 453 |
| 5.4.2. Données boursières | 454 |
| 5.4.3. Dividendes | 454 |
| 5.4.4. Politique de distribution | 454 |
| 5.4.5. Données par action | 455 |
| 5.4.6. Calendrier financier 2023 | 455 |
| 5.5. Relations avec la communauté financière | 456 |

5.1. Actionariat

5.1.1. Évolution du capital

Toutes les actions de la Société sont représentatives du capital social.

Au 31 décembre 2022, le capital social était de 1 379 625 380 euros, divisé en 197 089 340 actions de 7 euros de valeur nominale chacune, de même catégorie, entièrement souscrites et libérées.

Le nombre total de droits de vote double existant au sein de la Société demeure inférieur à 2 % du nombre total de droits de vote, et ce depuis la réalisation de la fusion entre PSA et FCA et la distribution des actions Faurecia détenues par Stellantis.

La répartition du capital et des droits de vote de Faurecia au 31 décembre 2022 et au cours des trois derniers exercices est la suivante :

Actionariat au 31 décembre 2022

| | Nombre d'actions | % capital social | Droits de vote théoriques ⁽⁵⁾ * | % droits de vote théoriques | Droits de vote exerçables ⁽⁶⁾ * | % droits de vote exerçables |
|---|--------------------|------------------|--|-----------------------------|--|-----------------------------|
| Principaux actionnaires ⁽¹⁾ | | | | | | |
| Pool Familial HELLA | 18 162 790 | 8,95 | 18 162 790 | 8,93 | 18 162 790 | 8,93 |
| Exor | 9 948 904 | 5,05 | 9 948 904 | 4,98 | 9 948 904 | 4,98 |
| PEUGEOT 1810 | 6 110 494 | 3,10 | 6 620 494 | 3,31 | 6 620 494 | 3,31 |
| Bpifrance Participations | 4 266 020 | 2,16 | 4 266 020 | 2,13 | 4 266 020 | 2,14 |
| Dongfeng | 3 880 379 | 1,97 | 3 880 379 | 1,94 | 3 880 379 | 1,94 |
| SOUS-TOTAL | 42 368 587 | 21,23 | 42 878 587 | 21,29 | 42 878 587 | 21,30 |
| Actionariat Société | | | | | | |
| Mandataires sociaux ⁽²⁾ | 368 389 | 0,19 | 466 222 | 0,23 | 466 222 | 0,23 |
| Actionariat salarié (y compris FCP Faur'ESO) ⁽³⁾ | 3 752 754 | 1,90 | 4 411 351 | 2,21 | 4 411 351 | 2,21 |
| Autodétention | 147 093 | 0,07 | 147 093 | 0,07 | 0 | 0 |
| dont contrat de liquidité | 70 000 | 0,04 | 70 000 | 0,04 | 0 | 0 |
| SOUS-TOTAL | 4 268 236 | 2,17 | 5 024 666 | 2,51 | 4 877 573 | 2,44 |
| Actionariat flottant | | | | | | |
| Autres actionnaires (nominatif et porteur) ⁽⁴⁾ | 150 452 517 | 76,60 | 151 998 664 | 76,20 | 151 998 664 | 76,25 |
| TOTAL | 197 089 340 | 100 | 199 901 917 | 100 | 199 754 824 | 100 |

(1) Les principaux actionnaires mentionnés sont ceux (i) détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote au 31 décembre, et/ou (ii) issus de la distribution des actions Faurecia détenues par Stellantis ou de l'opération d'acquisition HELLA.

(2) À l'exclusion de PEUGEOT 1810, administrateur, dont la participation est indiquée ci-dessus. Ce chiffre comprend cependant les actions détenues à titre personnel par Robert PEUGEOT, administrateur à titre individuel jusqu'au 31 mai 2021, puis représentant permanent de PEUGEOT 1810 depuis cette date. En prenant en compte la participation détenue par PEUGEOT 1810, les pourcentages du capital, des droits de vote théoriques et des droits de vote exerçables en AG seraient de respectivement de 3,29% et 3,55%.

(3) Calculé selon les modalités prévues à l'article L. 225-102 du Code de commerce. Ce chiffre inclus les actions détenues par Faur'ESO International Employees dans le cadre du plan SAR.

(4) Y compris Stellantis.

(5) Droits de vote théoriques = nombre total de droits de vote attachés au nombre total d'actions, incluant les actions privées de droits de vote (y compris les actions autodétenues). Il est rappelé que conformément à la réglementation applicable en matière de franchissement de seuils, les seuils de participation relatifs aux droits de vote sont calculés sur la base des droits de vote théoriques (et non des droits de vote exerçables).

(6) Droits de vote exerçables = nombre de droits de vote attachés aux actions non privées de droit de vote.

Évolution des principaux actionnaires au cours des trois derniers exercices

| | Situation au 31 décembre 2022 | | | | | Situation au 31 décembre 2021 | | | Situation au 31 décembre 2020 | | |
|---|----------------------------------|------------------------|---|---|--|----------------------------------|------------------------|--|----------------------------------|------------------------|--|
| | Nombre d'actions | % capital social | Droits de vote théo- riques ⁽⁵⁾ * | % droits de vote théo- riques ⁽⁶⁾ * | % droits de vote exerça- bles en AG ⁽⁷⁾ * | Nombre d'actions | % capital social | % droits de vote théo- riques | Nombre d'actions | % capital social | % droits de vote théo- riques |
| Principaux actionnaires ⁽¹⁾ | | | | | | | | | | | |
| Stellantis ⁽²⁾ | - | - | - | - | - | 1 166 434 | 0,85 | 0,83 | 54 297 006 | 39,34 | 56,02 ⁽⁸⁾ |
| Pool Familial HELLA | 18 162 790 | 8,95 | 18 162 790 | 8,93 | 8,93 | - | - | - | - | - | - |
| Exor | 9 948 904 | 5,05 | 9 948 904 | 4,98 | 4,98 | 7 653 004 | 5,54 | 5,47 | - | - | - |
| PEUGEOT 1810 ⁽³⁾ | 6 110 494 | 3,10 | 6 620 494 | 3,31 | 3,31 | 4 700 380 | 3,41 | 3,36 | 510 000 | 0,37 | 0,26 |
| Bpifrance Participations | 4 266 020 | 2,16 | 4 266 020 | 2,13 | 2,14 | 3 281 554 | 2,38 | 2,35 | - | - | - |
| Dongfeng | 3 880 379 | 1,97 | 3 880 379 | 1,94 | 1,94 | 2 984 909 | 2,16 | 2,13 | - | - | - |
| SOUS-TOTAL | 42 368 587 | 21,23 | 42 878 587 | 21,29 | 21,30 | 19 786 281 | 14,33 | 14,14 | 54 807 006 | 39,71 | 56,28 |
| Actionariat Société | | | | | | | | | | | |
| Mandataires sociaux ⁽⁴⁾ | 368 389 | 0,19 | 466 222 | 0,23 | 0,23 | 125 767 | 0,09 | 0,12 | 98 523 | 0,07 | 0,06 |
| Actionariat salarié (y compris FCP Faur'ESO) ⁽⁵⁾ | 3 752 754 | 1,90 | 4 411 351 | 2,21 | 2,21 | 3 765 155 | 2,73 | 2,97 | 458 110 | 0,33 | 0,41 |
| Autodétention | 147 093 | 0,07 | 147 093 | 0,07 | - | 84 171 | 0,06 | 0,06 | 499 273 | 0,36 | 0,26 |
| dont contrat de liquidité | 70 000 | 0,04 | 70 000 | 0,04 | - | - | - | - | - | - | - |
| SOUS-TOTAL | 4 268 236 | 2,17 | 5 024 666 | 2,51 | 2,44 | 3 975 093 | 2,88 | 3,15 | 1 055 906 | 0,76 | 0,73 |
| Actionariat flottant | | | | | | | | | | | |
| Autres actionnaires (nominatif et porteur) | 150 452 517 | 76,60 | 151 998 664 | 76,20 | 76,25 | 114 274 427 | 82,79 | 82,70 | 82 172 889 | 59,53 | 42,99 |
| TOTAL | 197 089 340 | 100 | 199 901 917 | 100 | 100 | 138 035 801 | 100 | 100 | 138 035 801 | 100 | 100 |

(1) Les principaux actionnaires mentionnés sont ceux (i) détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote au 31 décembre, ceux issus (ii) de la distribution des actions Faurecia détenues par Stellantis réalisée le 22 mars 2021 ou (iii) à la suite de l'acquisition de la participation majoritaire de HELLA.

(2) La participation dans Faurecia était détenue par Peugeot S.A. (PSA) jusqu'à la réalisation de la fusion entre FCA et PSA le 16 janvier 2021 pour créer Stellantis. Dans le cadre de cette fusion, la participation dans Faurecia a été transférée à Stellantis. Le 8 mars 2021, l'assemblée générale de Stellantis a approuvé la distribution de la participation dans Faurecia aux actionnaires de Stellantis, étant précisé qu'à l'issue de la réalisation de cette distribution, le 22 mars 2021, Stellantis a conservé environ 0,85 % du capital afin de pouvoir respecter les engagements pris par PSA envers General Motors, et repris lors de la fusion, lors du rachat d'Opel (livraison d'actions Faurecia en cas d'exercice par General Motors de bons de souscription d'actions émis par PSA). Au 31 décembre 2022, Stellantis ne détient plus d'actions Faurecia.

(3) La participation de 510 000 actions était initialement détenue par Peugeot Invest. Elle a été apportée à PEUGEOT 1810 dans le cadre du reclassement interne réalisé par la famille Peugeot préalablement à la réalisation de la fusion avec Stellantis.

(4) À l'exclusion de PEUGEOT 1810, administrateur depuis le 31 mai 2021, dont la participation est indiquée ci-dessus. Ce chiffre comprend cependant les actions détenues à titre personnel par Robert PEUGEOT, administrateur à titre individuel jusqu'au 31 mai 2021, puis représentant permanent de PEUGEOT 1810 depuis cette date. En prenant en compte la participation détenue par PEUGEOT 1810, les pourcentages du capital, des droits de vote théoriques et des droits de vote exerçables en AG seraient respectivement de 3,29 % et 3,55 %.

(5) Calculé selon les modalités prévues à l'article L. 225-102 du Code de commerce. Ce chiffre inclus les actions détenues par Faur'ESO International Employees dans le cadre de la formule SAR.

(6) Droits de vote théoriques = nombre total de droits de vote attachés au nombre total d'actions, incluant les actions privées de droits de vote (y compris les actions autodétenues). Il est rappelé que conformément à la réglementation applicable en matière de franchissement de seuils, les seuils de participation relatifs aux droits de vote sont calculés sur la base des droits de vote théoriques (et non des droits de vote exerçables).

(7) Droits de vote exerçables = nombre de droits de vote attachés aux actions non privées de droit de vote.

(8) L'écart entre le pourcentage du capital détenue par l'actionnaire et le pourcentage de droits de vote résulte de la détention par l'actionnaire de droits de vote double.

Depuis la réalisation de la distribution de la participation dans la Société par Stellantis à ses actionnaires, effective le 22 mars 2021, il n'existe plus de « relations de parties liées » entre le groupe Stellantis et le groupe Faurecia, la relation entre les deux groupes étant devenue une simple relation client/fournisseur.

5.1.2. Franchissement de seuils légaux

Les franchissements de seuils légaux suivants ont été déclarés depuis le début de l'exercice 2022 jusqu'à la date du présent Document d'enregistrement universel. Il est rappelé que conformément à la réglementation applicable en matière de franchissement de seuils, les seuils de participation relatifs aux droits de vote sont calculés sur la base des droits de vote théoriques. Les informations ci-dessous proviennent des déclarations de franchissement de seuils qui ont été publiées par l'Autorité des Marchés Financiers.

| Nom de l'actionnaire | N° et date de la publication AMF | Date du franchissement | Seuil franchi | Sens du franchissement franchi | Nombre d'actions/ droits de vote (selon le seuil franchi) après franchissement | % capital après franchissement | % droits de vote théoriques après franchissement |
|-------------------------------|--------------------------------------|------------------------|--------------------------------------|--------------------------------|--|--------------------------------|--|
| Investisseurs familiaux HELLA | 222C0301 / 4 février 2022 | 31 janvier 2022 | 5 % du capital et des droits de vote | Hausse | 13 571 385 actions | 8,95 % | 8,84 % |
| BlackRock, Inc. | 222C0706 / 28 mars 2022 | 25 mars 2022 | 5 % du capital | Hausse | 7 617 385 actions | 5,02 % | 4,96 % |
| BlackRock, Inc. | 222C0723 / 30 mars 2022 | 28 mars 2022 | 5 % du capital | Baisse | 6 801 096 actions | 4,49 % | 4,43 % |
| Bank of America Corporation | 222C0793 / 7 avril 2022 | 4 avril 2022 | 5 % du capital et des droits de vote | Hausse | 8 019 393 actions | 5,29 % | 5,23 % |
| BlackRock, Inc. | 222C0900 / 22 avril 2022 | 21 avril 2022 | 5 % du capital et des droits de vote | Hausse | 7 792 717 actions | 5,14 % | 5,08 % |
| BlackRock, Inc. | 222C0912 / 25 avril 2022 | 22 avril 2022 | 5 % du capital et des droits de vote | Baisse | 7 575 788 actions | 4,99 % | 4,94 % |
| Bank of America Corporation | 222C0955 / 28 avril 2022 | 26 avril 2022 | 5 % du capital et des droits de vote | Baisse | 353 210 actions | 0,23 % | 0,23 % |
| BlackRock, Inc. | 222C1120 / 13 mai 2022 | 12 mai 2022 | 5 % du capital et des droits de vote | Hausse | 7 901 840 actions | 5,21 % | 5,15 % |
| BlackRock, Inc. | 222C1139 / 16 mai 2022 | 13 mai 2022 | 5 % du capital et des droits de vote | Baisse | 7 251 108 actions | 4,78 % | 4,72 % |
| BlackRock, Inc. | 222C1251 / 25 mai 2022 | 23 mai 2022 | 5 % du capital et des droits de vote | Hausse | 8 085 451 actions | 5,33 % | 5,27 % |
| BlackRock, Inc. | 222C1336 / 1 ^{er} juin 2022 | 31 mai 2022 | 5 % du capital et des droits de vote | Baisse | 5 361 824 actions | 3,54 % | 3,49 % |
| JP Morgan Chase & Co. | 222C1413 / 8 juin 2022 | 3 juin 2022 | 5 % du capital et des droits de vote | Hausse | 7 996 600 actions | 5,27 % | 5,21 % |
| Bank of America Corporation | 222C1438 / 10 juin 2022 | 6 juin 2022 | 5 % du capital et des droits de vote | Hausse | 9 476 102 actions | 6,25 % | 6,17 % |
| BlackRock, Inc. | 222C1545 / 20 juin 2022 | 17 juin 2022 | 5 % du capital et des droits de vote | Hausse | 8 338 746 actions | 5,50 % | 5,43 % |
| JP Morgan Chase & Co. | 222C1552 / 21 juin 2022 | 16 juin 2022 | 5 % du capital et des droits de vote | Baisse | 6 740 682 actions | 4,45 % | 4,39 % |
| BlackRock, Inc. | 222C1569 / 22 juin 2022 | 20 juin 2022 | 5 % du capital et des droits de vote | Baisse | 6 989 101 actions | 4,61 % | 4,55 % |

| Nom de l'actionnaire | N° et date de la publication AMF | Date du franchissement | Seuil franchi | Sens du franchissement franchi | Nombre d'actions/ droits de vote (selon le seuil franchi) après franchissement | % capital après franchissement | % droits de vote théoriques après franchissement |
|-----------------------------|---|------------------------|--------------------------------------|--------------------------------|--|--------------------------------|--|
| BlackRock, Inc. | 222C1608 / 23 juin 2022 | 22 juin 2022 | 5 % du capital et des droits de vote | Hausse | 8 251 857 actions | 5,44 % | 5,38 % |
| JP Morgan Chase & Co. | 222C1613 / 24 juin 2022 | 21 juin 2022 | 5 % du capital et des droits de vote | Hausse | 7 805 746 actions | 5,15 % | 5,09 % |
| BlackRock, Inc. | 222C1619 / 24 juin 2022 | 23 juin 2022 | 5 % du capital et des droits de vote | Baisse | 5 979 136 actions | 3,94 % | 3,90 % |
| JP Morgan Chase & Co. | 222C1668 / 30 juin 2022 | 24 juin 2022 | 5 % du capital et des droits de vote | Baisse | 7 522 306 actions | 4,96 % | 4,90 % |
| Bank of America Corporation | 222C1694 / 1 ^{er} juillet 2022 | 27 juin 2022 | 5 % du capital et des droits de vote | Baisse | 711 485 actions | 0,47 % | 0,46 % |

5.1.3. Participations des actionnaires représentant plus de 5 % du capital ou des droits de vote

À la connaissance de la Société, aucun actionnaire ne détient directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société :

- au 31 décembre 2022, à l'exception du Pool Familial HELLA et d'Exor NV ;
- à la date du présent Document d'enregistrement universel, à l'exception du Pool Familial HELLA et d'Exor NV.

Conformément à la réglementation applicable, la Société est en droit de demander à tout moment, soit au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, soit directement à un ou plusieurs intermédiaires inscrits, des informations sur les détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées, comme l'identité du détenteur, la nationalité,

l'année de naissance ou de constitution, l'adresse postale et, le cas échéant, électronique, le nombre de titres détenus par chacun d'eux et le type de détention de ces titres, la date de début de la détention ainsi que, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

À la connaissance de la Société, aucun actionnaire n'a constitué de nantissement sur les titres Faurecia qu'il détient, à l'exception de Peugeot 1810 à hauteur de 536 825 actions Faurecia (pour plus d'informations, voir chapitre 3 « Gouvernement d'entreprise », section 3.5.2 « Opérations sur titres des mandataires sociaux »).

À la connaissance de la Société, il n'existe aucune convention visée à l'article L. 233-11 du Code de commerce.

5.2. Capital

5.2.1. Capital autorisé

Le tableau ci-dessous résume l'état des autorisations et délégations financières en matière d'augmentation de capital et d'annulation d'actions en vigueur accordées par l'assemblée générale du 1^{er} juin 2022 ainsi que l'utilisation qui en a été faite au cours de l'exercice 2022 et depuis le début de l'exercice 2023 jusqu'à la date du présent Document d'enregistrement universel.

| Nature de l'autorisation/la délégation | Montant maximum/valeur nominale | Durée | Utilisation |
|---|---|---------|--|
| <p>Résolution n° 14 Délégation de compétence au Conseil d'administration pour émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou d'une Filiale, avec maintien du droit préférentiel de souscription (suspension en période d'offre publique)</p> | <ul style="list-style-type: none"> ■ <u>Capital</u>: 40 % (apprécié au jour de l'assemblée générale ; plafond global capital) ■ <u>Titres de créance</u>: 1 milliard d'euros (plafond global dette) | 26 mois | <p>Délégation utilisée par le Conseil d'administration le 1^{er} juin 2022 dans le cadre du refinancement partiel de l'acquisition de HELLA (remboursement d'une partie du crédit-relais).</p> <p>Le Directeur général a utilisé la subdélégation le 24 juin 2022 et constaté la réalisation de l'augmentation de capital portant sur la création de 45 482 154 actions nouvelles.</p> |
| <p>Résolution n° 15 Délégation de compétence au Conseil d'administration pour émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou d'une Filiale, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offres au public (à l'exclusion des offres visées au 1^o de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier) et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange (suspension en période d'offre publique)</p> | <ul style="list-style-type: none"> ■ <u>Capital</u>: 10 % (plafond commun avec les 16^e et 18^e résolutions ; s'impute sur le plafond global capital) ■ <u>Titres de créance</u>: 1 milliard d'euros (s'impute sur le plafond global dette) | 26 mois | Non |
| <p>Résolution n° 16 Délégation de compétence au Conseil d'administration pour émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou d'une Filiale, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre s'adressant exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre ou à des investisseurs qualifiés (suspension en période d'offre publique)</p> | <ul style="list-style-type: none"> ■ <u>Capital</u>: 10 % (plafond commun avec les 15^e et 18^e résolutions ; s'impute sur le plafond global capital) ■ <u>Titres de créance</u>: 1 milliard d'euros (s'impute sur le plafond global dette) | 26 mois | Non |
| <p>Résolution n° 17 Autorisation d'augmenter le montant des émissions prévues aux 14^e, 15^e et 16^e résolutions (suspension en période d'offre publique)</p> | <ul style="list-style-type: none"> ■ Dans la limite de 15 % de l'émission initiale et s'imputant sur les montants maximums autorisés par les délégations en vertu desquelles est réalisée l'émission initiale (14^e à 16^e résolutions) | 26 mois | Non |
| <p>Résolution n° 18 Délégation au Conseil d'administration pour émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, sans droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société (suspension en période d'offre publique)</p> | <ul style="list-style-type: none"> ■ <u>Capital</u>: 10 % (plafond commun avec les 15^e et 16^e résolutions ; s'impute sur le plafond global capital) ■ <u>Titres de créance</u>: 1 milliard d'euros (s'impute sur le plafond global dette) | 26 mois | Non |
| <p>Résolution n° 19 Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise (suspension en période d'offre publique)</p> | <ul style="list-style-type: none"> ■ <u>Capital</u>: 175 millions d'euros (plafond indépendant des autres résolutions) | 26 mois | Non |

| Nature de l'autorisation/la délégation | Montant maximum/valeur nominale | Durée | Utilisation |
|---|---|---------|---|
| Résolution n° 20 Autorisation au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés, emportant renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription | <ul style="list-style-type: none"> ■ <u>Nombre d'actions</u> : 3 000 000 (plafond indépendant des autres résolutions) ■ <u>Sous-plafond pour les dirigeants mandataires sociaux</u> : 10 % du plafond susvisé | 26 mois | Autorisation utilisée par le Conseil d'administration du 28 juillet 2022 à hauteur au maximum de 2 388 290 actions dans le cadre de la mise en place du plan n° 14. |
| Résolution n° 21 Délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe | <ul style="list-style-type: none"> ■ <u>Capital</u> : 2 % (apprécié au jour de l'assemblée générale) | 26 mois | Non |
| Résolution n° 22 Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue de procéder à des augmentations de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires | <ul style="list-style-type: none"> ■ <u>Capital</u> : 0,6 % (apprécié au jour de l'assemblée générale ; s'impute sur le plafond de la 21^e résolution ou toute résolution qui lui serait substituerait ultérieurement) | 18 mois | Non |
| Résolution n° 23 Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions | <ul style="list-style-type: none"> ■ 10 % des actions composant le capital social de la Société par période de 24 mois | 26 mois | Non |

Le tableau ci-dessous présente les autorisations financières accordées par l'assemblée générale du 31 mai 2021 utilisées au cours de l'exercice 2022 et privées d'effet depuis l'assemblée générale du 1^{er} juin 2022 pour la part non utilisée :

| Nature de l'autorisation/la délégation | Montant maximum/valeur nominale | Durée | Utilisation |
|---|--|---------|---|
| Résolution n° 21 Délégation à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, sans droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société (suspension en période d'offre publique) | <ul style="list-style-type: none"> ■ <u>Capital</u> : 95 millions d'euros (plafond commun avec les 18^e et 19^e résolutions ; s'impute sur le plafond global capital) ■ <u>Titres de créance</u> : 1 milliard d'euros (s'impute sur le plafond global dette) | 26 mois | Délégation utilisée par le Conseil d'administration le 10 décembre 2021 dans le cadre de l'acquisition de HELLA afin de rémunérer la quote-part de l'acquisition du bloc de 60 % du capital avec subdélégation au Directeur général. Le Directeur général a utilisé la subdélégation le 31 janvier 2022 et constaté la réalisation de l'augmentation de capital portant sur la création de 13 571 385 actions nouvelles. |

5.2.2. Capital potentiel

Au 31 décembre 2022, le capital potentiel était uniquement composé d'actions de performance (1).

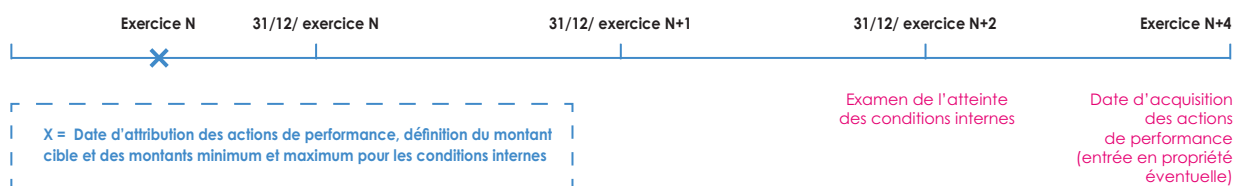
La politique de la Société en matière d'attribution d'actions de performance, qui a vocation à bénéficier au Directeur général, aux membres du Comité exécutif ainsi

qu'au *Group Leadership Committee* qui compte au 31 décembre 2022, 286 membres, est décrite dans la politique de rémunération du Directeur général (chapitre 3 « Gouvernement d'entreprise », section 3.3.4.1.3 « Politique de rémunération du Directeur général » du présent Document d'enregistrement universel).

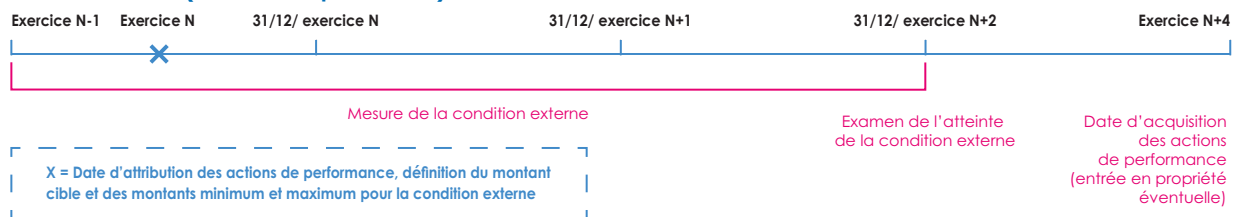
Plans d'actions de performance

L'architecture des plans d'actions de performance est la suivante :

Conditions internes



Condition externe (revenu net par action)



Les schémas ci-dessus présentent, de manière synthétique, les plans d'actions de performance en vigueur ou échus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Compte tenu de la décision du Conseil d'Administration en date du 22 juillet 2022 de procéder à un ajustement des droits à actions gratuites soumises à conditions de performance non encore acquis, les nombres d'actions des plans n° 11, n° 12, n° 13 et ESPI ont été multipliés par 1,0788.

Il est rappelé, pour information et afin de permettre une lecture consolidée des données sur les conditions de performance retenues et leur taux de réalisation, que l'acquisition définitive des actions de performance est soumise à la réalisation des conditions de performance suivantes :

Plans n° 11, n° 12, n° 13

- une condition interne qui est liée au résultat net du Groupe après impôt avant prise en compte des plus-values de cessions d'actifs et des variations de périmètre. Cette condition interne est mesurée en comparant le résultat net au troisième exercice clos après la date d'attribution des actions de performance au résultat net prévu pour le même exercice dans le plan stratégique. Le nombre d'actions qui sera attribué définitivement au titre de ce critère varie en fonction de l'atteinte des objectifs fixés, avec une fourchette autour de la cible (minimum, cible et maximum) (2) ;

(1) Aucun plan d'options de souscription d'actions n'est en vigueur depuis le 16 avril 2017. En conséquence, les tableaux n° 8 du Code AFEP-MEDEF et de la position-recommandation AMF n° 2021-02 (« Historique des attributions d'options de souscription d'actions ») et n° 9 de la position-recommandation AMF n° 2021-02 (« Options de souscription ou d'achat d'actions consenties au cours de l'exercice aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux et options levées par ces derniers au cours de l'exercice ») sont sans objet.

(2) À compter du plan n° 10, les plans prévoient un ajustement dans l'hypothèse où il apparaîtrait (i) que les ventes du Groupe pour le dernier exercice clos de la période de référence (2020 pour le plan n° 10, 2021 pour le plan n° 11, 2022 pour le plan n° 12 et 2023 pour le plan n° 13) seraient inférieures ou supérieures (en valeur) à +/- 5 % par rapport aux ventes prévues pour l'exercice concerné dans le plan stratégique arrêté par le Conseil d'administration et (ii) que cette variation aurait pour origine des éléments exogènes tels que l'évolution des volumes de production de véhicules au niveau mondial ou des taux de change. Dans un tel cas, le niveau du critère interne résultat net Groupe (après impôt) cible à atteindre dans le cadre du plan au titre du dernier exercice clos de la période de référence resterait inchangé mais l'écart entre le seuil de performance et l'objectif maximum serait doublé.

- une condition interne en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) liée à la mixité hommes/femmes, et plus précisément au pourcentage de femmes au sein de la catégorie «managers et professionnels» (population cadre) du Groupe au 3^e exercice clos après la date d'attribution des actions de performance par rapport aux objectifs fixés par le Conseil d'administration. Le nombre d'actions qui sera attribué définitivement au titre de ce critère varie en fonction de l'atteinte des objectifs fixés, avec une fourchette autour de la cible (minimum, cible et maximum) ;
- une condition externe qui est la croissance du revenu net par action de la Société mesurée entre le dernier exercice clos avant la date d'attribution des actions et le troisième exercice clos après la date d'attribution des actions. Elle est comparée à la croissance pondérée pour la même période d'un groupe de référence constitué de 12 équipementiers automobiles mondiaux comparables. Le nombre d'actions qui sera attribué définitivement au titre de ce critère varie en fonction de l'atteinte des objectifs fixés (minimum, cible et maximum) selon les modalités décrites ci-dessous :
 - 50 % du nombre d'actions exprimé à la cible en cas d'atteinte du seuil minimum de l'objectif de la condition de performance ;
 - 100 % du nombre d'actions exprimé à la cible en cas d'atteinte du seuil cible de l'objectif de la condition de performance ;
 - 130 % du nombre d'actions exprimé à la cible en cas d'atteinte du seuil maximum de l'objectif de la condition de performance ;
 - entre ces seuils, la progression est linéaire.

Plan n° 14

Pour le Directeur général

Les conditions de performance applicables au Directeur Général pour le plan 14 sont les mêmes que pour les plans n°11, n°12 et n°13 (elles sont détaillées au chapitre 3.3.4.1.3 du Document d'enregistrement 2021) :

- minimum : (i) si la croissance pondérée du revenu net par action du groupe de référence est inférieure ou égale à - 20 %, donc négative, la condition externe est atteinte au minimum si la croissance du revenu net par action de Faurecia est égale à 125 % de cette croissance pondérée ; (ii) si la croissance pondérée du revenu net par action du groupe de référence est située entre - 20 % et + 20 %, la condition externe est atteinte au minimum si la croissance du revenu net par action de Faurecia est inférieure de 5 % à cette croissance pondérée ; (iii) si la croissance pondérée du revenu net par action du groupe de référence est supérieure ou égale à + 20 %, donc positive, la condition externe est atteinte au minimum si la croissance du revenu net par action de Faurecia est égale à 75 % de cette croissance pondérée,
 - cible : si la croissance pondérée du revenu net par action du groupe de référence est identique à la croissance du revenu net par action de Faurecia, la condition externe est atteinte à la cible,
 - maximum : (i) si la croissance pondérée du revenu net par action du groupe de référence est inférieure ou égale à - 20 %, donc négative, la condition externe est atteinte au maximum si la croissance du revenu net par action de Faurecia est supérieure ou égale à 75 % de cette croissance pondérée ; (ii) si la croissance pondérée du revenu net par action du groupe de référence est située entre - 20 % et + 20 %, la condition externe est atteinte au maximum si la croissance du revenu net de Faurecia est supérieure ou égale de 5 % à cette croissance pondérée ; (iii) si la croissance pondérée du revenu net par action du groupe de référence est supérieure ou égale à + 20 %, donc positive, la condition externe est atteinte au maximum si la croissance du revenu net par action de Faurecia est supérieure ou égale à 125 % de cette croissance pondérée.
- En fonction de l'atteinte des conditions de performance, l'attribution définitive des actions, pour chacun des critères, est réalisée de la manière suivante :
- une condition interne qui est liée au résultat net du Groupe après impôts avant prise en compte des plus-values de cessions d'actifs et des variations de périmètre. Cette condition interne est mesurée en comparant le résultat net au troisième exercice clos après la date d'attribution des actions de performance au résultat net prévu pour le même exercice dans le plan stratégique. Le nombre d'actions qui sera attribué définitivement au titre de ce critère varie en fonction de l'atteinte des objectifs fixés, avec une fourchette autour de la cible (minimum, cible et maximum) ;
 - une condition interne en matière de RSE liée à la mixité hommes/femmes, et plus précisément au pourcentage de femmes au sein de la catégorie «managers et professionnels» (population cadre) du Groupe au troisième exercice clos après la date d'attribution des actions de performance par rapport aux objectifs fixés par le Conseil d'administration. Le nombre d'actions qui sera attribué définitivement au titre de ce critère varie en fonction de l'atteinte des objectifs fixés, avec une fourchette autour de la cible (minimum, cible et maximum) ;
 - une condition externe qui est la croissance du revenu net par action de la Société mesurée entre le dernier exercice clos avant la date d'attribution des actions et le troisième exercice clos après la date d'attribution des actions. Le nombre d'actions qui sera attribué définitivement au titre de ce critère varie en fonction de l'atteinte des objectifs fixés (minimum, cible et maximum) selon les modalités décrites ci-dessous :
 - minimum : (i) si la croissance pondérée du revenu net par action du groupe de référence est inférieure ou égale à - 20 %, donc négative, la condition externe est atteinte au minimum si la croissance du revenu net par action de Faurecia est égale à 125 % de cette croissance pondérée ; (ii) si la croissance pondérée du revenu net par action du groupe de référence est située entre - 20 % et + 20 %, la condition externe est atteinte au minimum si la croissance du revenu net par action de Faurecia est inférieure de 5 % à cette croissance pondérée ; (iii) si la croissance pondérée du revenu net par action du groupe de référence est supérieure ou égale à + 20 %, donc positive, la condition externe est atteinte au minimum si la croissance du revenu net par action de Faurecia est égale à 75 % de cette croissance pondérée,

- cible : si la croissance pondérée du revenu net par action du groupe de référence est identique à la croissance du revenu net par action de Faurecia, la condition externe est atteinte à la cible,
- maximum : (i) si la croissance pondérée du revenu net par action du groupe de référence est inférieure ou égale à - 20 %, donc négative, la condition externe est atteinte au maximum si la croissance du revenu net par action de Faurecia est supérieure ou égale à 75 % de cette croissance pondérée ; (ii) si la croissance pondérée du revenu net par action du groupe de référence est située entre - 20 % et + 20 %, la condition externe est atteinte au maximum si la croissance du revenu net de Faurecia est supérieure ou égale de 5 % à cette croissance pondérée ; (iii) si la croissance pondérée du revenu net par action du groupe de référence est supérieure ou égale à + 20 %, donc positive, la condition externe est atteinte au maximum si la croissance du revenu net par action de Faurecia est supérieure ou égale à 125 % de cette croissance pondérée.

Pour les bénéficiaires hors le Directeur Général

Pour les autres bénéficiaires hors le Directeur Général, la nature et le nombre des conditions de performances ont été adaptés afin de soutenir la stratégie du Groupe et notamment l'objectif de neutralité carbone en 2025. Les conditions de performances applicables sont les suivantes :

- un critère interne afférent au Résultat opérationnel du Groupe (comprenant la Société et les sociétés appartenant au périmètre de consolidation) de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 (le « Critère Interne Résultat Opérationnel »). Le nombre d'actions qui sera attribué définitivement au titre de ce critère varie en fonction de l'atteinte des objectifs fixés, avec une fourchette autour de la cible (minimum, cible et maximum);
- un critère interne afférent au *Net Cash Flow* du Groupe (comprenant la Société et les sociétés appartenant au périmètre de consolidation) de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 (le « Critère Interne *Net Cash Flow* »). Le nombre d'actions qui sera attribué définitivement au titre de ce critère varie en fonction de l'atteinte des objectifs fixés, avec une fourchette autour de la cible (minimum, cible et maximum);
- une condition interne en matière de RSE liée à la mixité hommes/femmes, et plus précisément au pourcentage de femmes au sein de la catégorie « managers et professionnels » (population cadre) du Groupe au troisième exercice clos après la date d'attribution des actions de performance par rapport aux objectifs fixés par le Conseil d'administration. Le nombre d'actions qui sera attribué définitivement au titre de ce critère varie en fonction de l'atteinte des objectifs fixés, avec une fourchette autour de la cible (minimum, cible et maximum);
- un critère interne RSE afférent à la réduction des émissions de CO₂ et tendant à l'objectif de neutralité carbone du Groupe (le « Critère Interne RSE Réduction des Emissions de CO₂ »). On entend par réduction des émissions de CO₂ la réduction par rapport au point de départ au 31 décembre 2019, pour le périmètre du Groupe Faurecia. Le nombre d'actions qui sera attribué définitivement au titre de ce critère varie en fonction de l'atteinte des objectifs fixés, avec une fourchette autour de la cible (minimum, cible et maximum);

- une condition externe qui est la croissance du revenu net par action de la Société mesurée entre le dernier exercice clos avant la date d'attribution des actions et le troisième exercice clos après la date d'attribution des actions. Le nombre d'actions qui sera attribué définitivement au titre de ce critère varie en fonction de l'atteinte des objectifs fixés (minimum, cible et maximum) selon les modalités décrites ci-dessous :

- minimum : (i) si la croissance pondérée du revenu net par action du groupe de référence est inférieure ou égale à - 20 %, donc négative, la condition externe est atteinte au minimum si la croissance du revenu net par action de Faurecia est égale à 125 % de cette croissance pondérée ; (ii) si la croissance pondérée du revenu net par action du groupe de référence est située entre - 20 % et + 20 %, la condition externe est atteinte au minimum si la croissance du revenu net par action de Faurecia est inférieure de 5 % à cette croissance pondérée ; (iii) si la croissance pondérée du revenu net par action du groupe de référence est supérieure ou égale à + 20 %, donc positive, la condition externe est atteinte au minimum si la croissance du revenu net par action de Faurecia est égale à 75 % de cette croissance pondérée,
- cible : si la croissance pondérée du revenu net par action du groupe de référence est identique à la croissance du revenu net par action de Faurecia, la condition externe est atteinte à la cible,
- maximum : (i) si la croissance pondérée du revenu net par action du groupe de référence est inférieure ou égale à - 20 %, donc négative, la condition externe est atteinte au maximum si la croissance du revenu net par action de Faurecia est supérieure ou égale à 75 % de cette croissance pondérée ; (ii) si la croissance pondérée du revenu net par action du groupe de référence est située entre - 20 % et + 20 %, la condition externe est atteinte au maximum si la croissance du revenu net de Faurecia est supérieure ou égale de 5 % à cette croissance pondérée ; (iii) si la croissance pondérée du revenu net par action du groupe de référence est supérieure ou égale à + 20 %, donc positive, la condition externe est atteinte au maximum si la croissance du revenu net par action de Faurecia est supérieure ou égale à 125 % de cette croissance pondérée.

Dans un contexte de forte incertitude sur les volumes de production automobile, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations disposera d'une faculté d'adaptation des conditions de performance au moyen d'un mécanisme d'ajustement automatique des objectifs des critères financiers internes, en cas d'écart significatif des volumes de la production automobile mondiale par rapport aux chiffres du plan stratégique de la Société pour l'année considérée, comme suit :

- Résultat net : en cas d'écart significatif des volumes de la production automobile mondiale par rapport au plan stratégique de la Société, l'objectif serait ajusté à la baisse ou à la hausse de +/- 45 millions d'euros pour chaque écart d'un million de véhicules produits. Le minimum et le maximum de la réalisation du critère seraient par conséquent ajustés à la hausse ou à la baisse de la même valeur en millions d'euros ;

- **Résultat opérationnel** : en cas d'écart significatif des volumes de la production automobile mondiale par-rapport au plan stratégique de la Société, l'objectif serait ajusté à la baisse ou à la hausse de +/- 50 millions d'euros pour chaque écart d'un million de véhicules produits. Le minimum et le maximum de la réalisation du critère seraient par conséquent ajustés à la hausse ou à la baisse de la même valeur en millions d'euros ;
- **Net Cash Flow** : en cas d'écart significatif des volumes de la production automobile mondiale par rapport au plan stratégique de la Société, l'objectif serait ajusté à la baisse ou à la hausse de +/- 46 millions d'euros pour chaque écart d'un million de véhicules produits. Le minimum et le maximum de la réalisation du critère seraient par conséquent ajustés à la hausse ou à la baisse de la même valeur en millions d'euros.

En fonction de l'atteinte des conditions de performance, l'attribution définitive des actions, pour chacun des critères, est réalisée de la manière suivante :

- 50 % du nombre d'actions exprimé à la cible en cas d'atteinte du seuil minimum de l'objectif de la condition de performance ;
- 100 % du nombre d'actions exprimé à la cible en cas d'atteinte du seuil cible de l'objectif de la condition de performance ;
- 130 % du nombre d'actions exprimé à la cible en cas d'atteinte du seuil maximum de l'objectif de la condition de performance.

Entre ces seuils, la progression est linéaire.

Plan unique Executive Super Performance Initiative (ESPI)

Une condition externe unique de *Total Shareholder Return* (TSR) relatif, à savoir le TSR de Faurecia comparé au TSR pour la même période d'un groupe de référence constitué de 12 équipementiers automobiles mondiaux comparables (le « TSR Relatif »). Cette condition de TSR Relatif est appréciée de la manière suivante :

- une appréciation annuelle du TSR Relatif (le « TSR Relatif Annuel ») (1), avec un niveau de réalisation constaté chaque année, sur une période de cinq ans, donnant lieu à une acquisition partielle maximum annuelle de 20 %. Le montant global de l'attribution définitive au titre du TSR Relatif Annuel sera égal à la somme des cinq années d'acquisition partielle ;
- une appréciation du TSR relatif moyen à la fin de la période de référence de cinq ans (le « TSR Relatif Moyen 5 Ans »), ne donnant lieu à aucune acquisition partielle, le niveau de réalisation étant calculé à la fin de la période de référence de cinq ans et prenant en compte l'ensemble des TSR Relatifs Annuels de la période – cette modalité d'évaluation ne s'applique qu'au Directeur général.

Le pourcentage de l'acquisition, qu'elle soit partielle au titre du TSR Relatif Annuel (donc pour l'année N) ou au titre du TSR Relatif Moyen 5 Ans, est déterminé en mesurant la position du percentile du TSR de Faurecia par rapport à celle du groupe de référence pour la même période :

- si la performance du TSR de Faurecia est < 50^e percentile : 0 % ;
- si la performance du TSR de Faurecia se situe au 50^e percentile (seuil de déclenchement) : 50 % ;
- si la performance du TSR est ≥ au 75^e percentile (objectif) : 100 %.

Entre le seuil de déclenchement et l'objectif, la progression de l'attribution est linéaire.

(1) La valeur utilisée pour le calcul du TSR est la moyenne du cours de l'action sur l'année (12 mois) précédant l'évaluation.

HISTORIQUE DÉTAILLÉ DES PLANS D' ACTIONS DE PERFORMANCE (1)

Tableau n° 9 du Code AFEP-MEDEF et tableau n° 10 de la position-recommandation AMF n° 2021-02

| Information sur les attributions d'actions de performance | Plan n° 10 du 19 juillet 2018 (1) (2) | Plan n° 11 du 9 octobre 2019 (1) (3) (4) |
|--|---|--|
| Date AG | 29 mai 2018 | 28 mai 2019 |
| Date CA | 19 juillet 2018 | 9 octobre 2019 |
| Nombre total d'actions attribuées durant l'exercice concerné par seuil, dont : | <u>Min.</u> : 209 136 <u>Cible</u> : 418 272 <u>Max.</u> : 543 760 | <u>Min.</u> : 439 930 <u>Cible</u> : 881 930 <u>Max.</u> : 1 147 260 |
| Aux mandataires sociaux | 0 | 0 |
| ■ Michel de ROSEN | <u>Min.</u> : 10 385 <u>Cible</u> : 20 770 <u>Max.</u> : 27 000 | <u>Min.</u> : 21 620 <u>Cible</u> : 43 250 <u>Max.</u> : 56 220 |
| ■ Patrick KOLLER | | |
| Nombre de bénéficiaires | 269 | 274 |
| Date d'acquisition | 19 juillet 2022 | 9 octobre 2023 |
| Date de disponibilité | 19 juillet 2022 | 9 octobre 2023 |
| Conditions de performance | Condition interne de résultat net Groupe (après impôt) (pondération de 60 %) avec taux de réalisation requis entre 91 % et 110 %, la cible étant à 100 % Condition externe de bénéfice net par action (pondération de 40 %), selon les modalités d'appréciation décrites en section introductive | Condition interne de résultat net Groupe (après impôt) (pondération de 60 %) avec taux de réalisation requis entre 90 % et 110 %, la cible étant à 100 % (5) Condition interne de RSE liée à la mixité hommes/femmes (pondération de 10 %), avec taux de réalisation entre - 1 pt et + 2 pts, la cible étant à 100 % Condition externe de bénéfice net par action (pondération de 30 %), selon les modalités d'appréciation décrites en section introductive |
| Taux de réalisation des conditions de performance | Condition interne de résultat net Groupe (après impôt) : 0 % Condition externe de bénéfice net par action : 0 % Taux de vesting global : 0 % Aucune action ne sera livrée au titre de ce plan | Condition interne de résultat net Groupe (après impôt) : 0 % Condition interne de RSE liée à la mixité hommes/femmes : 115 % Condition externe de bénéfice net par action : 0 % Taux de vesting Global : 11,5 % |
| Nombre d'actions relatives à l'ajustement suite à l'augmentation de capital | - | 6 268 |
| Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2022 | - | 345 |
| Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques au 31 décembre 2022 | 418 272 | 807 895 |
| Actions de performance restantes au 31 décembre 2022 | - | 79 958 |

(1) Les conditions de performance des plans n° 10 et n° 11 étant connues, le nombre effectif d'actions acquises, annulées ou caduques sont indiquées dans le présent tableau après application de la décision du Conseil d'Administration du 22 juillet 2022 d'ajuster les droits à actions gratuites soumises à conditions de performance non encore acquis.

(2) Le Conseil d'administration du 19 juillet 2018, sur la base de l'autorisation accordée par l'assemblée générale du 29 mai 2018, a décidé d'octroyer un plan complémentaire (plan n° 10b) à quatre bénéficiaires (non-mandataires sociaux de la Société) concernés par une zone géographique du Groupe, pour un nombre maximum d'actions de 12 830 et assorti de conditions de performance spécifiques à la zone géographique concernée. Les autres caractéristiques de ce plan complémentaire et la date d'acquisition sont les mêmes que le plan n° 10.

(3) Le Conseil d'administration du 9 octobre 2019, sur la base de l'autorisation accordée par l'assemblée générale du 28 mai 2019, a décidé d'octroyer un plan complémentaire (plan n° 11b) à six bénéficiaires (non-mandataires sociaux de la Société) concernés par une zone géographique du Groupe, pour un nombre maximum d'actions de 33 240 et assorti de conditions de performance spécifiques à la zone géographique concernée. Les autres caractéristiques de ce plan complémentaire et la date d'acquisition sont les mêmes que le plan n° 11.

(4) Compte tenu de l'impact de la crise sanitaire liée au Covid-19 et des conséquences sur l'activité économique, et sur le Groupe, les objectifs chiffrés des conditions internes sont devenus inatteignables. Dans ce contexte, sur recommandation du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration a décidé lors de sa réunion du 22 octobre 2020, sans modifier les conditions de performance et leurs poids respectifs, de procéder à un ajustement des objectifs chiffrés des conditions internes du plan n° 11 pour répercuter les nouvelles données économiques et de marché sur les objectifs chiffrés tout en conservant la même courbe d'atteinte.

(1) Les tableaux ci-dessous présentent les plans en vigueur (ou échus) au cours de l'exercice 2022. Les plans n° 1 à n° 9, qui sont échus, n'ont pas été repris dans le présent Document d'enregistrement universel. Pour plus d'information sur ces plans (y compris les conditions de performance, les objectifs fixés et l'atteinte de ces objectifs), se référer au Document de référence 2018 de la Société, page 209, au Document d'enregistrement universel 2019, page 330, au Document d'enregistrement universel 2020, page 378 et au Document d'enregistrement universel, page 398. Il est cependant rappelé, pour information, que pour les plans n° 1 à n° 9 soumis à condition(s) de performance, les conditions de performance (i) ont été atteintes pour six plans (plans n° 1, n° 5, n° 6, n° 7, n° 8 et n° 9), dont trois fois au maximum (sauf pour les plans n° 7 et n° 8) et (ii) n'ont pas été atteintes du tout pour trois plans (plans n° 2, n° 3 et n° 4) et aucune action n'a donc été acquise définitivement par les bénéficiaires au titre de ces trois plans.

Information sur les attributions d'actions de performance

| | Plan n° 12 du 22 octobre 2020 ⁽⁶⁾ | Plan ESPI du 23 juillet 2021 |
|--|---|--|
| Date AG | 26 juin 2020 | 26 juin 2020 |
| Date CA | 22 octobre 2020 | 23 juillet 2021 |
| Nombre d'actions attribuées durant l'exercice concerné par seuil, dont : | <u>Min.</u> : 531 220 <u>Cible</u> : 1 064 670 <u>Max.</u> : 1 384 630 | <u>Min.</u> : 336 775 ⁽⁷⁾ <u>Cible</u> : 673 549 ⁽⁸⁾ |
| Aux mandataires sociaux | | |
| ■ Michel de ROSEN | 0 | 0 |
| ■ Patrick KOLLER | <u>Min.</u> : 23 510 <u>Cible</u> : 47 030 <u>Max.</u> : 61 140 | <u>Min.</u> : 35 971 ⁽⁹⁾ <u>Cible</u> : 71 941 ⁽⁹⁾ |
| Nombre de bénéficiaires | 282 | 13 |
| Date d'acquisition | 22 octobre 2024 | 23 juillet 2026 |
| Date de disponibilité | 22 octobre 2024 | 23 juillet 2026 |
| Conditions de performance | Condition interne résultat net Groupe (après impôt) (pondération de 60 %) avec taux de réalisation requis entre 90 % et 110 %, la cible étant à 100 % Condition interne RSE liée à la mixité hommes/femmes (pondération de 10 %), avec taux de réalisation entre - 1 pt et + 2 pts, la cible étant à 100 % Condition externe bénéfice net par action (pondération de 30 %), selon les modalités d'appréciation décrites en section introductive | TSR Relatif Annuel (pondération de 50 % pour le Directeur général et de 100 % pour les membres du Comité exécutif), selon les modalités d'appréciation décrites en section introductive TSR Relatif Moyen 5 Ans (pondération de 50 % pour le Directeur général et 0 % pour les membres du Comité exécutif), selon les modalités d'appréciation décrites en section introductive |
| Taux de réalisation des conditions de performance | Plan en cours d'acquisition Réalizations des conditions internes et externes non connues à la date du présent Document d'enregistrement universel. | Plan en cours d'acquisition TSR relatif annuel 2021-2022 : 0% |
| Nombre d'actions relatives à l'ajustement suite à l'augmentation de capital | 67 824 | 53 088 |
| Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2022 | 3 388 | 0 |
| Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques au 31 décembre 2022 ⁽⁵⁾ | 254 037 | 240 944 |
| Actions de performances restantes au 31 décembre 2022 ⁽⁵⁾ | 875 069 | 485 693 (10) |

(5) Plan exprimé à la cible après application de la décision du Conseil d'administration du 22 juillet 2022 d'ajuster les droits à actions gratuites soumises à conditions de performance non encore acquis.

(6) L'impact de l'intégration de HELLA dans les comptes de Faurecia à compter de l'exercice 2022 ainsi que d'événements exceptionnels tels que la guerre en Ukraine et le niveau de véhicules produits ont été retraités de l'objectif chiffré du critère interne de résultat net après impôts du plan n° 12 par décision du Conseil d'administration du 22 juillet 2022, tout en conservant la même courbe d'atteinte.

(7) Dont 307 685 actions sous conditions de performance et 29 090 Phantom shares sous conditions de performance.

(8) Dont 615 370 actions sous conditions de performance et 58 179 Phantom shares sous conditions de performance.

(9) Seules des actions sous conditions de performance ont été attribuées

(10) La condition de performance de la 1^{ère} tranche étant connue, le nombre d'actions restantes est indiqué en conséquence

Information sur les attributions d'actions de performance

| | Plan n° 13 du 25 octobre 2021 | Plan n° 14 du 28 juillet 2022 |
|--|---|---|
| Date AG | 31 mai 2021 | 1 juin 2022 |
| Date CA | 25 octobre 2021 | 28 juillet 2022 |
| Nombre d'actions attribuées durant l'exercice concerné par seuil, dont : | Min.: 532 730 Cible: 1 067 730 Max.: 1 389 000 | Min.: 924 140 Cible: 1 848 920 ⁽¹¹⁾ Max.: 2 402 810 |
| Aux mandataires sociaux | | |
| ■ Michel de ROSEN | 0 | 0 |
| ■ Patrick KOLLER | Min.: 36 980 Cible: 73 960 Max.: 96 150 | Min.: 65 320 Cible: 130 640 Max.: 169 830 |
| Nombre de bénéficiaires | 298 | 302 |
| Date d'acquisition | 25 octobre 2025 | 28 juillet 2022 |
| Date de disponibilité | 25 octobre 2025 | 28 juillet 2026 |
| Conditions de performance | Condition interne résultat net Groupe (après impôt) (pondération de 60 %) avec taux de réalisation requis entre 90 % et 110 %, la cible étant à 100 % Condition interne RSE liée à la mixité hommes/femmes (pondération de 10 %), avec taux de réalisation entre - 1 pt et + 2 pts, la cible étant à 100 % Condition externe bénéfice net par action (pondération de 30 %), selon les modalités d'appréciation décrites en section introductive | Pour le Directeur général ■ Condition interne résultat net Groupe (après impôt) (pondération de 60 %) avec taux de réalisation requis entre 90 % et 110 %, la cible étant à 100 % ■ Condition interne RSE liée à la mixité hommes/femmes (pondération de 10 %), avec taux de réalisation entre - 1 pt et + 2 pts, la cible étant à 100 % ■ Condition externe bénéfice net par action (pondération de 30 %), selon les modalités d'appréciation décrites en section introductive Pour les autres bénéficiaires ■ Condition interne résultat opérationnel du Groupe (pondération de 20 %) avec taux de réalisation requis entre 90 % et 110 %, la cible étant à 100 % ■ Condition interne net cash flow du Groupe (pondération de 25 %) avec taux de réalisation requis entre 90 % et 110 %, la cible étant à 100 % ■ Condition interne RSE liée à la mixité hommes/femmes (pondération de 10 %), avec taux de réalisation entre - 1 pt et + 2 pts, la cible étant à 100 % ■ Condition interne RSE liée à la réduction des émissions de CO ₂ (pondération de 15 %), avec taux de réalisation entre - 5 pt et + 5 pts, la cible étant à 100 % ■ Condition externe bénéfice net par action (pondération de 30 %), selon les modalités d'appréciation décrites en section introductive |
| Taux de réalisation des conditions de performance | Plan en cours d'acquisition | Plan en cours d'acquisition |
| Nombre d'actions relatives à l'ajustement suite à l'augmentation de capital | 78 646 | |
| Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2022 | 3 345 | 0 |
| Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques au 31 décembre 2022 ⁽⁵⁾ | 126 170 | 83 530 |
| Actions de performances restantes au 31 décembre 2022 ⁽⁵⁾ | 1 016 861 | 1 765 390 |

⁽⁵⁾ Plan exprimé à la cible après application de la décision du Conseil d'administration du 22 juillet 2022 d'ajuster les droits à actions gratuites soumises à conditions de performance non encore acquis.

⁽¹¹⁾ Y compris les actions soumises à conditions de performance attribuées par le Directeur général, conformément à la décision du Conseil d'Administration et sur subdélégation de ce dernier, à des salariés embauchés postérieurement à la date mentionnée ci-dessus, 5 580 actions au minimum, 11 170 actions à la cible et 14 520 actions au maximum. Hors la date d'attribution, les autres conditions sont identiques à celles du Plan 14 du 28 juillet 2022, y compris pour la date d'acquisition.

Le nombre maximum d'actions attribuées gratuitement en cours d'acquisition au 31 décembre 2022 (5 281 714 actions) représente 2,68 % du capital social de la Société à cette date ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Ce montant correspond au nombre d'actions pour le Plan n° 11 calculé sur la base des performances effectives et du nombre maximum d'actions gratuites attribuées au titre (i) des Plans n° 12, 13, 14 et (ii) du plan unique ESPI.

5.2.3. Évolution du capital sur cinq ans

| Année et nature de l'opération | Actions créées/ annulées lors de l'opération (en nombre d'actions) | Montant nominal de l'opération (en euros) | Montants du capital social après l'opération (en euros) | Actions composant le capital social après l'opération (en nombre d'actions) |
|---|--|---|--|--|
| 07/2021 Augmentations de capital réservées aux salariés et à une catégorie de bénéficiaires dans le cadre du plan d'actionariat salarié Faur'ESO | 2 756 942 | 19 298 594 | 985 549 201 | 140 792 743 |
| 07/2021 Réduction de capital (annulation d'actions) destinée à neutraliser l'effet dilutif résultant des augmentations de capital mises en œuvre dans le cadre du plan d'actionariat salarié Faur'ESO | 2 756 942 | 19 298 594 | 966 250 607 | 138 035 801 |
| 01/2022 Emission d'actions nouvelles en rémunération d'un apport en nature de titres par les membres du pool familial dans le cadre du rapprochement entre Faurecia et HELLA | 13 571 385 | 94 999 695 | 1 061 250 302 | 151 607 186 |
| 06/2022 Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription dans le cadre du refinancement de l'acquisition de HELLA | 45 482 154 | 318 375 078 | 1 379 625 380 | 197 089 340 |
| Capital social au 31 décembre 2022 | | | 1 379 625 380 | 197 089 340 |

5.2.4. Actionariat salarié

En 2021, Faurecia a réalisé sa première opération d'actionariat salarié.

Faurecia a annoncé le 16 mars 2021 le lancement du plan non-dilutif dénommé « Faur'ESO » (*Faurecia Employee Share Ownership*) à hauteur de 2 % du capital de la Société, déployé dans 15 pays et permettant d'associer jusqu'à 90 % des collaborateurs du Groupe. L'objectif de ce plan était de renforcer le lien existant avec les collaborateurs en les associant étroitement au développement et à la performance du Groupe. À l'issue de la période de souscription qui s'est achevée le 25 juin 2021, plus de 22 % des salariés à travers les 15 pays éligibles ont exprimé leur souhait d'investir dans Faur'ESO 2021, résultat bien supérieur au *benchmark*, marquant ainsi un large succès pour une première opération.

Conformément aux termes du plan, 2 756 942 actions (environ 2 % du capital) ont été souscrites au prix unitaire de 36,15 euros (correspondant au prix de référence de 45,18 euros après décote de 20 %). La réalisation des augmentations de capital et le règlement-livraison des actions sont intervenus le 28 juillet 2021. Faur'ESO étant un plan non-dilutif, 2 756 942 actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions réalisé du 17 mars (inclus) au 29 avril (inclus) dans le contexte de Faur'ESO ont été annulées le 28 juillet 2021 pour neutraliser la dilution.

Au 31 décembre 2022, l'actionariat salarié de Faurecia, au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce, représente 3 752 754 actions, soit 1,90 % du capital.

5.3. Opérations réalisées par la Société sur ses propres actions

L'assemblée générale du 1^{er} juin 2022 a autorisé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions qui s'est substitué, à compter de cette date, à celui autorisé par la 16^e résolution de l'assemblée générale du 31 mai 2021.

CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Descriptif du contrat

Depuis le 27 avril 2009, Faurecia a mis en œuvre un contrat de liquidité conforme à la charte de l'AMAFI.

Le contrat de liquidité actuellement en vigueur a été signé le 18 novembre 2019 entre Faurecia et la société Rothschild Martin Maurel. Ce contrat, qui est conforme à la décision AMF n° 2021-01 du 22 juin 2021 portant renouvellement de l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise, a remplacé le précédent contrat en date du 20 novembre 2015, tel que modifié par avenant du 24 mai 2018.

Le contrat de liquidité est conclu pour une durée de 12 mois, à compter du 18 novembre 2019, et se renouvelle ensuite par tacite reconduction par périodes successives de 12 mois. Les moyens figurant au crédit du compte de liquidité au 15 novembre 2019 étaient de 10 837 505,31 euros.

Le contrat de liquidité porte sur les actions de la Société et la place de négociation sur laquelle les transactions sont effectuées est le marché réglementé d'Euronext à Paris.

Le contrat prévoit que son exécution est suspendue dans les conditions visées à l'article 5 de la décision AMF précitée, à savoir (i) pendant la réalisation de mesures de stabilisation au sens du règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché, la suspension du contrat de liquidité intervenant à compter de l'admission aux négociations des titres concernés par les mesures de stabilisation jusqu'à la publication des informations mentionnées à l'article 6 paragraphe 3 du règlement délégué (UE) 2016/1052 et (ii) pendant une offre publique ou en période de pré-offre et jusqu'à la clôture de l'offre, lorsque l'émetteur est l'initiateur de l'offre ou lorsque les titres de l'émetteur sont visés par l'offre.

Le contrat peut également être suspendu à la demande de la Société pour des raisons techniques, telles que le comptage des actions ayant droit de vote avant une assemblée générale ou le comptage des actions donnant droit au dividende avant son détachement, et ce pour une période qu'il précise.

Le contrat peut être résilié à tout moment par la Société, sans préavis et avec un préavis d'un mois pour le prestataire de services d'investissement.

Mise en œuvre en 2022

En 2022, dans le cadre du contrat de liquidité, les achats cumulés ont porté sur 1 677 438 actions, soit 0,85 % du capital social pour une valeur de 40 118 192 euros et les ventes cumulées ont porté sur 1 607 438 actions pour une valeur de 38 493 049 euros. La plus-value dégagée en 2022 au titre du contrat de liquidité s'est élevée à 1 625 143 euros. La Commission de gestion du contrat de liquidité a engendré, en 2022, des frais de 150 000 euros. Au titre de ce contrat de liquidité, à la date du 31 décembre 2022, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 70 000 titres et 9 215 330 euros de disponibilités.

UTILISATION DES ACTIONS AUTODÉTENUES AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2022, la Société a utilisé 7078 actions autodétenues à l'effet de servir les ayants-droits d'un bénéficiaire de plans d'actions de performance.

NOMBRE D'ACTIONS AUTODÉTENUES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Au 31 décembre 2022, la Société détenait 147 093 actions en autodétention (dont 70 000 dans le cadre du contrat de liquidité), soit 0,07 % du capital social de la Société à cette même date. Ces actions autodétenues sont toutes affectées à l'objectif d'attribution d'actions aux salariés, et plus précisément à la couverture de plans d'actions de performance.

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Le descriptif de ce programme présenté ci-après ne fera pas l'objet d'une publication spécifique, conformément aux dispositions de l'article 241-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Il sera proposé à l'assemblée générale du 30 mai 2023 d'autoriser à nouveau le Conseil d'administration à intervenir sur les actions de la Société dans les conditions décrites ci-dessous. Il est précisé qu'en période d'offre publique initiée par un tiers portant sur les titres de la Société, les rachats ne pourront être réalisés que sous réserve qu'ils :

- permettent à la Société de respecter des engagements souscrits par cette dernière préalablement à l'ouverture de la période d'offre ;
- soient réalisés dans le cadre de la poursuite d'un programme de rachat d'actions déjà en cours ;
- ne soient pas susceptibles de faire échouer l'offre ;
- s'inscrivent dans l'un des deux premiers objectifs visés ci-dessous.

Cette nouvelle autorisation mettra fin à l'autorisation accordée au Conseil d'administration par l'assemblée générale du 1^{er} juin 2022 à l'effet d'opérer sur les titres de la Société (13^e résolution).

Objectifs du programme

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe (en ce compris les Groupements d'Intérêt Economique et sociétés liés) ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation ou de cession d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe (en ce compris les Groupements d'Intérêt Economique et sociétés liés) ;
- d'assurer la couverture des engagements pris par la Société au titre de contrats financiers ou d'options avec règlement en numéraire consentis aux salariés et/ou aux mandataires sociaux du Groupe (en ce compris les Groupements d'Intérêt Economique et sociétés liés) ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe ;
- de procéder à l'annulation d'actions ;
- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Faurecia par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le programme sera également destiné à permettre la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par les autorités de marché, et plus généralement, la réalisation de toute autre opération conforme à la législation et à la réglementation en vigueur ou qui viendraient à être applicables. Dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

Nombre maximal d'actions à acquérir

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées ne pourra à aucun moment excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social (soit à titre indicatif 19 708 934 actions à la date du 31 décembre 2022), étant précisé que (i) cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée et

(ii) conformément aux dispositions applicables, lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité, le nombre d'actions prises en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation. Les acquisitions réalisées par la Société ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de 10 % de son capital social. De plus, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe ne peut excéder 5 % de son capital social.

Les actions pourront, en tout ou partie, selon le cas, être acquises, cédées, échangées ou transférées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, sur tous marchés, y compris sur les systèmes multilatéraux de négociations (MTF) ou via un internalisateur systématique, ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce biais), dans tous les cas, soit directement, soit indirectement, notamment par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement. Ces moyens incluent l'utilisation de mécanismes optionnels ou d'instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Prix maximum par action et montant maximal alloué au programme

Le prix maximum d'achat est fixé à 80 euros par action (hors frais d'acquisition). En cas d'augmentation de capital par incorporation de primes, de réserves ou de bénéfices par attributions gratuites d'actions ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres ou de toute autre opération portant sur le capital social, le prix sus-indiqué sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération. Ainsi, et à titre indicatif sur la base du capital social au 31 décembre 2022 composé de 19 708 934 actions, et sans tenir compte des actions déjà détenues par la Société, le montant maximal d'achat théorique du programme (hors frais d'acquisition) s'élèverait à 1 576 714 720 euros.

Durée du programme

18 mois à compter de l'assemblée générale du 30 mai 2023.

Il est enfin rappelé, en tant que de besoin, que la répartition par objectif des titres de capital détenus au 31 décembre 2022 est indiquée ci-dessus.

5.4. Cours de l'action

L'action Faurecia (EO:FP) est cotée sur le compartiment A du marché réglementé d'Euronext Paris. Elle fait partie des indices CAC Next 20 et CAC 40 ESG d'Euronext et MSCI France.

Le cours de l'action à la clôture 2022 (vendredi 30 décembre 2022) a été de 14,13 euros à comparer à un cours de clôture 2021 de 41,83 euros (vendredi 31 décembre 2021).

Cette baisse de 66,22% sur un an est liée principalement au fort impact de la guerre en Ukraine sur les marchés financiers et à ses conséquences sur l'environnement macro-économique mondial, notamment en matière d'inflation et d'énergie ; sur la même période, les indices CAC 40 et SBF 120 ont baissé respectivement de 9,50% et 10,32%.

Outre ces difficultés macro-économiques majeures, l'industrie automobile dans son ensemble, et plus particulièrement les équipementiers, ont continué à être pénalisés par la pénurie de semi-conducteurs ; toujours sur l'année 2022, les cours des équipementiers comparables à Faurecia ont enregistré des baisses bien plus marquées que celles des indices précédemment cités, de l'ordre de 40% (Continental -39,88%, Plastic Omnium -40,59% et Valeo -37,17%).

Enfin, la dernière raison spécifique à la baisse de l'action Faurecia est l'aversion au risque des investisseurs dans cet environnement négatif généré par la guerre en Ukraine et dans un contexte de forte hausse des taux d'intérêts. En effet, l'augmentation significative de la dette financière du Groupe en raison de l'acquisition de la participation majoritaire dans HELLA (finalisée fin janvier 2022), a été un troisième facteur qui a pesé sur l'action Faurecia en 2022 et explique le différentiel de performance de celle-ci par rapport aux équipementiers comparables.

Par ailleurs, au cours de l'année 2022, le nombre d'actions a augmenté de 138 035 801 actions au 31 décembre 2021 à 197 089 340 actions au 31 décembre 2022, en raison de deux événements de liquidité majeurs :

- L'émission, début février, de 13 571 385 actions nouvelles au bénéfice du pool des actionnaires familiaux de HELLA en paiement partiel du prix d'acquisition de leur participation,
- L'émission, fin juin, de 45 482 154 actions nouvelles lors de l'augmentation de capital réalisée afin de financer une partie de l'acquisition de la participation majoritaire dans HELLA.

Ainsi, si l'on considère la capitalisation boursière de Faurecia sur l'année 2022, celle-ci a enregistré une baisse annuelle de 51,77%, (197 089 340 actions x 14,13 euros = près de 2,785 milliards d'euros à fin 2022 contre 138 035 801 actions x 41,83 euros = près de 5,775 milliards d'euros à fin 2021), proche de l'évolution du cours de Bourse des équipementiers comparables.

La valeur d'entreprise de Faurecia, quant à elle, qui totalise capitalisation boursière et dette nette, a augmenté de près de 16% sur l'année 2022 : elle est passée de près de 9,241 milliards d'euros à fin 2021 à près de 10,723 milliards d'euros à fin 2022, reflétant l'accroissement de la dette nette liée à l'acquisition de la participation majoritaire dans HELLA.

Le cours moyen de clôture de l'action Faurecia sur l'ensemble de l'année 2022 s'est établi à 20,51 euros, avec un plus haut de clôture à 40,74 euros le 17 janvier 2022 et un plus bas de clôture à 10,87 euros le 29 septembre 2022.

Les échanges mensuels moyens sur Euronext se sont élevés à 30,719 millions d'actions, ce qui représente 612,78 millions d'euros.

5.4.1. Cours de Bourse et volume de transaction (source Euronext)

| Cours et volumes des transactions 2022 | Cours (en euros) | | | | Volume des transactions | |
|--|------------------|-------|----------|---------|-------------------------|-----------------------------------|
| | Plus haut | Moyen | Plus bas | Clôture | Actions | Capitaux (en milliers d'euros) |
| Janvier | 45,16 | 42,51 | 38,14 | 38,63 | 11 995 795 | 507 156 |
| Février | 43,75 | 39,56 | 32,85 | 34,05 | 17 236 742 | 670 861 |
| Mars | 34,19 | 25,01 | 21,86 | 23,65 | 37 819 015 | 954 356 |
| Avril | 24,82 | 22,41 | 19,71 | 21,07 | 29 170 079 | 649 961 |
| Mai | 26,40 | 22,23 | 18,60 | 25,82 | 37 718 205 | 865 663 |
| Juin | 23,95 | 21,09 | 18,14 | 18,92 | 37 397 666 | 803 585 |
| Juillet | 19,51 | 17,09 | 15,39 | 17,55 | 32 008 274 | 547 418 |
| Août | 18,32 | 16,22 | 13,69 | 14,39 | 28 279 405 | 454 354 |
| Septembre | 15,36 | 13,64 | 10,75 | 11,23 | 40 727 033 | 545 829 |
| Octobre | 15,16 | 12,90 | 10,73 | 15,12 | 39 919 449 | 508 362 |
| Novembre | 17,90 | 15,70 | 13,36 | 15,76 | 32 939 260 | 511 858 |
| Décembre | 16,20 | 14,25 | 13,26 | 14,13 | 23 412 900 | 333 941 |

| Cours et volumes des transactions 2021 | Cours (en euros) | | | | Volume des transactions | |
|--|------------------|-------|----------|---------|-------------------------|-----------------------------------|
| | Plus haut | Moyen | Plus bas | Clôture | Actions | Capitaux (en milliers d'euros) |
| Janvier | 45,74 | 41,56 | 37,69 | 43,35 | 10 646 237 | 442 476 |
| Février | 47,00 | 44,34 | 42,24 | 42,81 | 8 439 662 | 374 216 |
| Mars | 50,70 | 46,00 | 41,43 | 45,43 | 23 948 682 | 1 101 660 |
| Avril | 50,76 | 47,58 | 44,60 | 44,90 | 15 096 374 | 718 219 |
| Mai | 45,68 | 44,33 | 42,28 | 44,23 | 10 370 038 | 459 706 |
| Juin | 47,43 | 44,46 | 40,99 | 41,37 | 13 295 633 | 591 131 |
| Juillet | 41,96 | 39,00 | 36,12 | 37,63 | 12 991 456 | 506 606 |
| Août | 44,16 | 40,20 | 35,68 | 40,84 | 15 900 625 | 639 151 |
| Septembre | 42,02 | 39,30 | 36,04 | 40,90 | 14 506 758 | 570 060 |
| Octobre | 45,14 | 42,45 | 38,71 | 45,05 | 12 472 301 | 529 429 |
| Novembre | 49,06 | 44,07 | 35,94 | 37,90 | 15 237 589 | 671 569 |
| Décembre | 41,83 | 39,40 | 37,20 | 41,83 | 10 566 803 | 416 331 |

5.4.2. Données boursières

| | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|---|-------------|-------------|
| Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice (en millions d'euros) | 2 784,9 | 5 774,0 |
| Cours de l'action (en euros) : | | |
| ■ le plus haut | 45,16 | 50,76 |
| ■ le plus bas | 10,73 | 35,68 |
| Cours de l'action en fin de période (en euros) | 14,13 | 41,83 |
| Quote-part des capitaux propres par action (en euros) | 23,08 | 24,84 |
| Nombre d'actions en circulation | 197 089 340 | 138 035 801 |

5.4.3. Dividendes

| Exercice | Dividende brut par action (en euros) ⁽¹⁾ | Total (en euros) |
|---------------------|---|----------------------------|
| 2019 ⁽³⁾ | - | - |
| 2020 | 1,00 | 138 035 801 ⁽²⁾ |
| 2021 ⁽⁴⁾ | - | - |

(1) Dividende intégralement éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France prévu à l'article 158, 3 2° du Code général des impôts.

(2) Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

(3) En raison de la crise mondiale due à la pandémie de Covid-19, aucun dividende n'a été versé au titre des résultats de 2019.

(4) Il a été décidé de suspendre exceptionnellement le paiement de dividendes en 2022 afin de contribuer davantage à l'accroissement de la flexibilité financière notamment suite à l'acquisition de HELLA.

Comme indiqué le 3 novembre 2022, le Conseil d'administration de Faurecia, a décidé de proposer à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui devrait se tenir le 30 mai 2023, de ne pas verser de dividende en 2023 au titre de 2022.

5.4.4. Politique de distribution

La rémunération des actionnaires est établie conformément à la stratégie d'allocation de la trésorerie nette du Groupe. Celle-ci, présentée pour la première fois lors du *Capital Markets Day* de novembre 2019, consiste à allouer :

- environ 60 % de la trésorerie nette générée chaque année (cash flow net) au désendettement du Groupe ainsi qu'à d'éventuelles acquisitions non transformantes/ de taille moyenne (*bolt-on*) ;
- environ 40 % à la distribution de dividendes et aux rachats d'actions, exercés notamment dans le cadre des programmes d'attribution d'actions de performance, ceci afin d'éviter tout effet de dilution de ces programmes.

A l'occasion du dernier *Capital Markets Day*, qui s'est tenu le 3 novembre 2022, la stratégie d'allocation de la trésorerie nette du Groupe a été confirmée, en insistant toutefois sur la priorité à court-terme d'accélérer le désendettement du Groupe, suite à l'acquisition de la participation majoritaire dans HELLA, intervenue début 2022. A cet effet, il a été communiqué que le Conseil d'administration de Faurecia, au cours de sa réunion du 2 novembre 2022, avait décidé de proposer à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui devrait se tenir le 30 mai 2023, de ne pas verser de dividende en 2023 au titre de 2022.

5.4.5. Données par action

| (en euros) | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|---|------------|------------|
| Résultat net non dilué par action (part du Groupe) | (2,20) | (0,57) |
| Flux de trésorerie provenant de l'exploitation par action | 12,50 | 10,08 |

Le calcul du nombre d'actions moyen pondéré avant dilution utilisé pour déterminer les données par action est explicité dans la note 9, section 1.3.5 « Annexe aux états financiers consolidés » du chapitre 1 « Informations financières et comptables ».

5.4.6. Calendrier financier 2023

| | | |
|-----------------|--------------|--|
| 20 février 2023 | Avant Bourse | Communiqué des résultats annuels 2022 |
| 17 avril 2023 | Avant Bourse | Communiqué du chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2023 |
| 30 mai 2023 | 14 heures | Assemblée générale des actionnaires |
| 27 juillet 2023 | Avant Bourse | Communiqué des résultats du 1 ^{er} semestre 2023 |
| 20 octobre 2023 | Avant Bourse | Communiqué du chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2023 |

5.5. Relations avec la communauté financière

Depuis de nombreuses années, le management de Faurecia a comme priorité d'établir une relation de confiance avec les acteurs des marchés financiers, ainsi que de favoriser les échanges d'informations et les rencontres.

Faurecia favorise ainsi les échanges constructifs, tant sur ses résultats financiers que sur sa stratégie et son actualité, à travers une information financière précise, complète, régulière et transparente, conformément aux réglementations en vigueur et au plus près des meilleures pratiques en matière de communication financière.

La société HELLA, dans laquelle Faurecia a acquis une participation majoritaire finalisée fin janvier 2022 et qui est consolidée dans les comptes de Faurecia depuis le 1^{er} février 2022, est cotée à la Bourse de Francfort (ticker : HLE). En conséquence, HELLA gère sa communication financière de façon indépendante, tout en respectant un calendrier de communication financière compatible avec celui de Faurecia pour ses comptes consolidés. HELLA, dont l'année fiscale, antérieurement à l'entrée au capital de Faurecia, démarrait au 1^{er} juin pour se terminer le 31 mai de chaque année, a pris la décision d'arrêter exceptionnellement un exercice fiscal de 7 mois allant du 1^{er} juin 2022 au 31 décembre 2022 puis d'aligner son exercice fiscal sur l'année civile à partir de 2023. Ainsi, les sociétés Faurecia et HELLA auront des exercices fiscaux identiques dès 2023. La communication financière de HELLA est disponible sur le site internet www.hella.com, en allemand et en anglais.

La démarche

Le groupe Faurecia met à la disposition des investisseurs un grand nombre de documents couvrant l'activité, la stratégie et l'ensemble de l'information financière qu'il doit diffuser dans le cadre de la réglementation boursière : les documents d'enregistrement universels, documents de référence, rapports financiers semestriels, documents diffusés au titre de l'information réglementée ainsi que les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil d'administration sont disponibles sur le site internet www.faurecia.com ou www.forvia.com, en français et en anglais.

L'information financière est régulièrement complétée par la publication de communiqués de presse annonçant les événements importants relatifs à la vie du Groupe et à ses activités. L'ensemble de ces communiqués est disponible dans l'espace « Newsroom » du site internet.

Après chaque fin de trimestre, le Groupe organise une communication sur ses performances du trimestre ou semestre écoulé :

- en avril et en octobre de chaque année, le Groupe publie l'évolution de son chiffre d'affaires trimestriel par activité et par région. Outre un communiqué de presse, cette communication fait l'objet d'un rendez-vous téléphonique auquel les analystes et les investisseurs sont invités ;

- en février et en juillet, le Groupe publie l'ensemble de ses résultats annuels et semestriels. Outre un communiqué de presse, une réunion est alors organisée (réunion physique ou par visioconférence) à laquelle les analystes et les investisseurs sont conviés.

Tout au long de l'année, Faurecia favorise les rencontres entre sa Direction générale et les acteurs du marché financier, à l'occasion de conférences et de rencontres (roadshows financiers) en France et à l'international, sous la forme de réunions individuelles ou en groupe.

Enfin, avec une grande régularité, le Groupe organise des journées dédiées aux investisseurs (« *Capital Markets Days* ») pour présenter la vision stratégique à moyen terme avec la possibilité de focaliser plus spécifiquement ces journées sur des thèmes privilégiés.

Par ailleurs, afin de développer sa relation avec les actionnaires individuels :

- un numéro vert (0805 651 206) disponible uniquement en France a été mis en place : il est accessible gratuitement et permet aux actionnaires individuels d'obtenir des informations ou des réponses aux questions qu'ils peuvent se poser sur la vie du Groupe, ou encore sur les modalités pour devenir actionnaire (toutes leurs requêtes peuvent également être adressées à l'adresse suivante : actionnaires@faurecia.com) ;
- une « Lettre aux actionnaires » digitale est publiée deux fois par an sur le site internet du Groupe ;
- des rencontres avec les actionnaires individuels sont organisées dans les différentes régions françaises.

Les éléments quantifiés

En 2022, outre les réunions de présentation des résultats annuels et semestriels et les conférences téléphoniques lors de la publication des chiffres d'affaires des 1^{er} et 3^{ème} trimestres, Faurecia a effectué plus de 200 réunions avec les investisseurs et analystes financiers, dans le cadre de roadshows financiers, conférences et rendez-vous individuels.

Compte tenu de la crise sanitaire liée au Covid et des mesures mises en place afin de limiter la propagation du virus, une grande partie des réunions organisées en 2022 s'est encore tenue par conférences téléphoniques mais un retour à des réunions physiques s'est effectué progressivement, dans le respect des gestes barrières.

Le 3 novembre 2022, Faurecia et HELLA, opérant conjointement sous le nom de FORVIA, ont tenu à Paris leur premier « *Capital Markets Day* » commun, au cours duquel le Groupe a présenté « *Power25* », son nouveau plan à moyen terme (2025) visant à générer une croissance rentable, renforcer la génération de trésorerie et accélérer le désendettement du Groupe.

Ce nouveau plan à moyen terme a également été présenté lors d'une réunion physique pour les actionnaires individuels à Lyon, le 14 décembre 2022.

6

Autres informations

| | |
|---|------------|
| 6.1. Renseignements juridiques | 458 |
| 6.2. Organigramme simplifié | 462 |
| 6.3. Historique | 463 |
| 6.4. Information complémentaire sur le contrôle des comptes | 468 |
| 6.5. Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel et responsable de l'information | 469 |
| 6.6. Tables de concordance | 470 |

6.1. Renseignements juridiques

DÉNOMINATION SOCIALE ET ADRESSE

Dénomination sociale : Faurecia
Siège social : 23-27, avenue des Champs-Pierreux
92000 Nanterre – France
Téléphone : + 33 (0) 1 72 36 70 00
Fax : + 33 (0) 1 72 36 70 07
Site internet : www.faurecia.com

Les informations figurant sur le site internet ne font pas partie du Document d'enregistrement universel, sauf si ces informations y sont incorporées par référence.

FORME DE LA SOCIÉTÉ

Faurecia est une société européenne dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris. La Société est régie par les dispositions du règlement (CE) n° 2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne, par le Code de commerce et par les textes pris pour son application ; Faurecia se réfère au régime de gouvernement d'entreprise prévu par le Code AFEP-MEDEF.

Faurecia applique les normes légales et réglementaires qui régissent le fonctionnement des organes sociaux des sociétés cotées et rend compte dans le présent Document d'enregistrement universel de l'application des recommandations faites dans le cadre du Code AFEP-MEDEF.

CONTRÔLEURS LÉGAUX

Le contrôle des comptes de la Société est exercé par deux commissaires aux comptes titulaires désignés conformément aux articles L. 225-228 et L. 22-10-66 du Code de commerce.

DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE

Date de constitution de la Société : 1^{er} juillet 1929.

Date d'expiration de la Société : 28 mai 2117.

IMMATRICULATION

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro : 542 005 376.

Son Code APE est : 7010Z.

Son Code NACE est : 7010.

CONSULTATION DES DOCUMENTS

Pendant la durée de validité du Document d'enregistrement universel, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés :

- a. l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ;
- b. tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le Document d'enregistrement universel.

En outre, les documents et informations suivantes peuvent également être consultés :

- a. les Documents d'enregistrement universel et les documents de référence (incluant les rapports financiers annuels) ainsi que les rapports financiers semestriels de la Société déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers pour chacun des 10 derniers exercices sociaux ;
- b. les présentations annuelles et semestrielles faites par le Groupe sur ses résultats et perspectives ainsi que l'information financière trimestrielle.

Les documents précités, ainsi que les informations réglementées publiées au cours des 12 derniers mois, peuvent être consultés aux adresses indiquées dans la rubrique « Adresse de consultation » ci-dessous.

ADRESSE DE CONSULTATION

Faurecia Direction juridique 23-27, avenue des Champs-Pierreux, 92000 Nanterre et sur le site internet de la Société : www.faurecia.com.

OBJET SOCIAL

Aux termes de l'article 3 des statuts, la Société a pour objet :

- la création, l'acquisition, l'exploitation et la gestion directe ou indirecte, par prise de participation, par location et tous autres moyens, tant en Europe qu'à l'étranger, de toutes entreprises industrielles, de négoce ou de prestations de services ;
- la recherche, l'obtention, l'acquisition et l'exploitation de brevets, licences, procédés et marques ;
- la location de tous immeubles nus ou construits ;
- l'assistance administrative, financière et technique aux entreprises affiliées ;
- l'exploitation des usines et établissements lui appartenant ou qu'elle pourra acquérir ;
- la fabrication, l'utilisation et/ou la vente sous toutes leurs formes de ses propres produits ou ceux des entreprises affiliées ;
- la production et la commercialisation par quelque moyen direct ou indirect que ce soit de tout produit, accessoire ou équipement, quelle qu'en soit leur nature, destiné à l'industrie et notamment à l'industrie automobile ;
- la participation directe ou indirecte de la Société à toutes opérations financières, industrielles ou commerciales pouvant se rattacher à l'un des objets précités par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de prises d'intérêts, de fusion, d'association en participation ou de toute autre manière ;

et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'un quelconque des objets précités, en totalité ou en partie, à tous objets similaires ou connexes et même à tous autres objets qui seraient de nature à favoriser ou à développer les affaires de la Société.

RÔLE DE LA SOCIÉTÉ VIS-À-VIS DE SES FILIALES

Faurecia est une société holding dont les actifs sont essentiellement des titres de participation. Les actifs industriels sont détenus par les filiales opérationnelles de la Société.

Faurecia assure directement ou indirectement des prestations de services au profit des sociétés de son Groupe (y compris du Groupe Combiné), notamment dans les domaines financier, comptable et de gestion générale ou administrative.

La liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2022 est disponible au chapitre 1 « Informations financières et comptables », section 1.3. « Comptes consolidés ».

Un organigramme simplifié des sociétés du Groupe disponible à la section 6.2. « Organigramme simplifié », illustre le positionnement de la Société dans le Groupe.

EXERCICE SOCIAL

L'exercice social, d'une durée de 12 mois, commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende et prélève les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserve, ou de reporter à nouveau.

Hormis le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital social augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle.

Les statuts disposent que l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

DÉLAI DE PRESCRIPTION DES DIVIDENDES

Les dividendes se prescrivent par un délai de cinq ans à compter de la date de mise en paiement. Passé ce délai, ils sont versés au Trésor.

ÉTABLISSEMENT ASSURANT LE SERVICE FINANCIER DE LA SOCIÉTÉ

Le service des transferts et le paiement des coupons sont assurés par Uptevia, 12 place des Etats-Unis, CS 40083 Montrouge Cedex.

MARCHÉ DE L'ACTION FAURECIA

L'action Faurecia (EO.PA) est cotée sur le compartiment A du marché réglementé d'Euronext Paris (code ISIN FR0000121147). Elle fait partie des indices CAC Next 20, MSCI France et CAC 40 ESG®.

Le code LEI est : 969500F0VMZLK2IULV85.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES ACTIONNAIRES

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée sont décrites aux articles 24 et 25 des statuts de la Société, disponibles sur le site internet de la Société, rubrique gouvernance (www.faurecia.com).

Les assemblées générales se tiennent au siège social ou dans tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les actionnaires nominatifs sont convoqués par courrier postal ou électronique en cas d'acceptation du procédé d'e-convocation. Les autres actionnaires sont convoqués par les avis prévus par la réglementation en vigueur relayés par les intermédiaires financiers de place.

Le site internet de Faurecia (www.faurecia.com) tient en permanence à jour le calendrier des événements financiers du Groupe et notamment de la date de l'assemblée générale.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées selon les dispositions légales en vigueur.

Aucune autre disposition des statuts ne vient affecter les droits des actionnaires qui ne peuvent être modifiés que selon les conditions posées par la loi.

DROITS DE VOTE

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans toutes les assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales.

Les statuts (article 24) prévoient un droit de vote double de celui conféré aux autres actions à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux (2) ans au moins, au nom d'un même actionnaire. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, un droit de vote double est attribué, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double dans les cas prévus par la loi.

EXISTENCE D'ACCORD DONT LA MISE EN ŒUVRE POURRAIT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ OU POURRAIT AVOIR POUR EFFET DE RETARDER, DE DIFFÉRER OU D'EMPÊCHER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

À la connaissance de la Société, il n'existe pas à ce jour d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle. Il n'existe pas à ce jour dans un acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement, une disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle.

CONTRÔLE

À la date du présent Document d'enregistrement universel, la Société n'est pas contrôlée au sens de la réglementation applicable.

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ÉCHANGE

Structure du capital social de la Société

La structure du capital social est détaillée au chapitre 5 « Capital et actionariat », section 5.1.1. « Évolution du capital ».

Participations directes ou indirectes dans le capital social de la Société visées aux articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce dont elle a connaissance

Les participations directes ou indirectes dans le capital social de la Société visées aux articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce dont elle a connaissance sont détaillées au chapitre 5 « Capital et actionariat », section 5.1.2 « Franchissement de seuils légaux ».

Détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

L'article 24 des statuts prévoit qu'un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux ans. Sous cette réserve, il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux visé au 4° de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce.

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote

Aux termes de l'article 30 des statuts, outre les obligations de franchissements de seuils prévues par la loi, lorsqu'une personne, physique ou morale, agissant seule ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce, vient à détenir ou cesse de détenir, en tenant compte des cas d'assimilation prévus par la législation applicable aux franchissements de seuils légaux, un nombre d'actions représentant une fraction du capital social ou des droits de vote, égale ou supérieure à 1 % du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, y compris au-delà des seuils de déclaration prévus par les dispositions légales et réglementaires, elle doit informer la Société par écrit, dans un délai de quatre (4) jours de Bourse à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions et de droits de vote de celle-ci qu'elle possède.

L'actionnaire défaillant sera privé du droit de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée si un ou plusieurs actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et détenant une fraction du capital (ou de droits de vote) au moins égale à 1 % en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale.

Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Le 31 janvier 2022, Faurecia a acquis l'intégralité de la participation détenue par le Pool Familial HELLA dans HELLA, à un prix de 60 euros par action, rémunéré par une combinaison de 3,4 milliards d'euros en numéraire et 13 571 385 actions nouvelles Faurecia. Ces actions nouvelles ont été émises le 31 janvier 2022.

Dans le cadre de cette transaction et conformément à l'accord intitulé *Investment Agreement* en date du 14 août 2021 (tel que modifié par la suite), le Pool Familial HELLA s'est engagé à ne pas céder :

- pendant une période de 18 mois à compter de la date de réalisation de l'acquisition, soit jusqu'au 31 juillet 2023, les 13 571 385 actions Faurecia précitées ainsi que les actions Faurecia supplémentaires que le Pool Familial HELLA serait amené à souscrire dans le cadre des engagements de souscription prévus à l'*Investment Agreement* ;
- pendant une période de 12 mois à compter de l'expiration de la première période ci-dessus, soit jusqu'au 31 juillet 2024, plus de 5 % du capital social de Faurecia (tel qu'apprécié au 31 juillet 2023).

Ces engagements de blocage font l'objet d'exceptions usuelles en la matière (notamment en cas de transferts au sein du Pool Familial HELLA ou en cas de transmission patrimoniale) et ont été formalisés dans un contrat de droit allemand conclu entre Faurecia et les membres du Pool Familial HELLA en date du 27 janvier 2022 et intitulé *Blocking Agreement*.

Par ailleurs, la Société a été informée par courrier reçu le 3 février 2022 de la conclusion par le Pool Familial HELLA d'un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert vis-à-vis de Faurecia. Les principaux termes de ce pacte d'actionnaires ont fait l'objet d'une publicité conformément aux dispositions de l'article L.233-11 du Code de commerce (cf. D&I AMF 222C0301 du 4 février 2022). Entre autres, ce pacte d'actionnaires confère un droit de préemption au bénéfice des autres membres du Pool Familial HELLA sur les actions détenues par un membre exclu du pacte d'actionnaires.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration

Dans le cadre de l'acquisition de HELLA, Faurecia a pris un engagement quant à la représentation du Pool Familial HELLA au sein du Conseil d'administration de la Société qui perdurera tant que le Pool Familial HELLA détiendra au moins 5% du capital social de la Société. Ainsi, conformément à cet engagement, le Pool Familial HELLA est représenté au sein du Conseil d'administration de Faurecia par Dr Jürgen BEHREND qui a été nommé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 1^{er} juin 2022.

Pouvoirs du Conseil d'administration

Conformément aux résolutions approuvées par les actionnaires lors de l'assemblée générale du 1^{er} juin 2022, le Conseil d'administration peut, sur autorisation préalable de l'assemblée générale, mettre en œuvre le programme de rachat d'actions de la Société, émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital avec droit préférentiel de souscription, avec suppression du droit préférentiel de souscription ou sans droit préférentiel de souscription et procéder à des attributions gratuites d'actions de performance et des émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux salariés et à une catégorie de bénéficiaires.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange

Il n'existe pas d'accords de la nature de ceux visés par l'article L. 22-10-11, 10° du Code de commerce au bénéfice des membres du Conseil d'administration ou des salariés. Pour les engagements applicables en cas de départ du Directeur général, il convient de se reporter au chapitre 3 « Gouvernement d'entreprise », sections 3.3.1.2.2.5. « Indemnité de départ » à 3.3.1.2.2.7 « Préavis et non-sollicitation » et 3.3.4.1.3 « Politique de rémunération du Directeur général ».

Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Les lignes de financement bancaire significatif (dont notamment le crédit syndiqué, les *Schuldscheindarlehen* et le Prêt relais syndiqué) ainsi que les emprunts obligataires du Groupe, représentant un montant global de 9460 millions d'euros au 31 décembre 2022, contiennent des clauses de remboursement anticipé en cas de changement de contrôle.

CONTRATS IMPORTANTS

À ce jour, Faurecia n'a pas conclu de contrats importants, autres que (i) ceux ayant été conclus dans le cadre normal de ses affaires et (ii) les documents relatifs au refinancement de HELLA, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

Pour plus d'informations sur la description des obligations et des engagements importants pris dans les documents relatifs à l'acquisition de HELLA, se référer au chapitre 1 « Informations financières et comptables », section 1.1. « Analyse de l'activité du Groupe et des résultats consolidés ».

SITUATION DE DÉPENDANCE

Se référer au chapitre 2 « Facteurs et maîtrise du risque », et plus particulièrement au risque lié au métier d'équipementier automobile, au risque de défaillance fournisseur ainsi qu'au risque lié à la propriété intellectuelle.

INCORPORATION PAR RÉFÉRENCE

En application de l'article 19 du règlement européen n° 2017/1129, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent Document d'enregistrement universel :

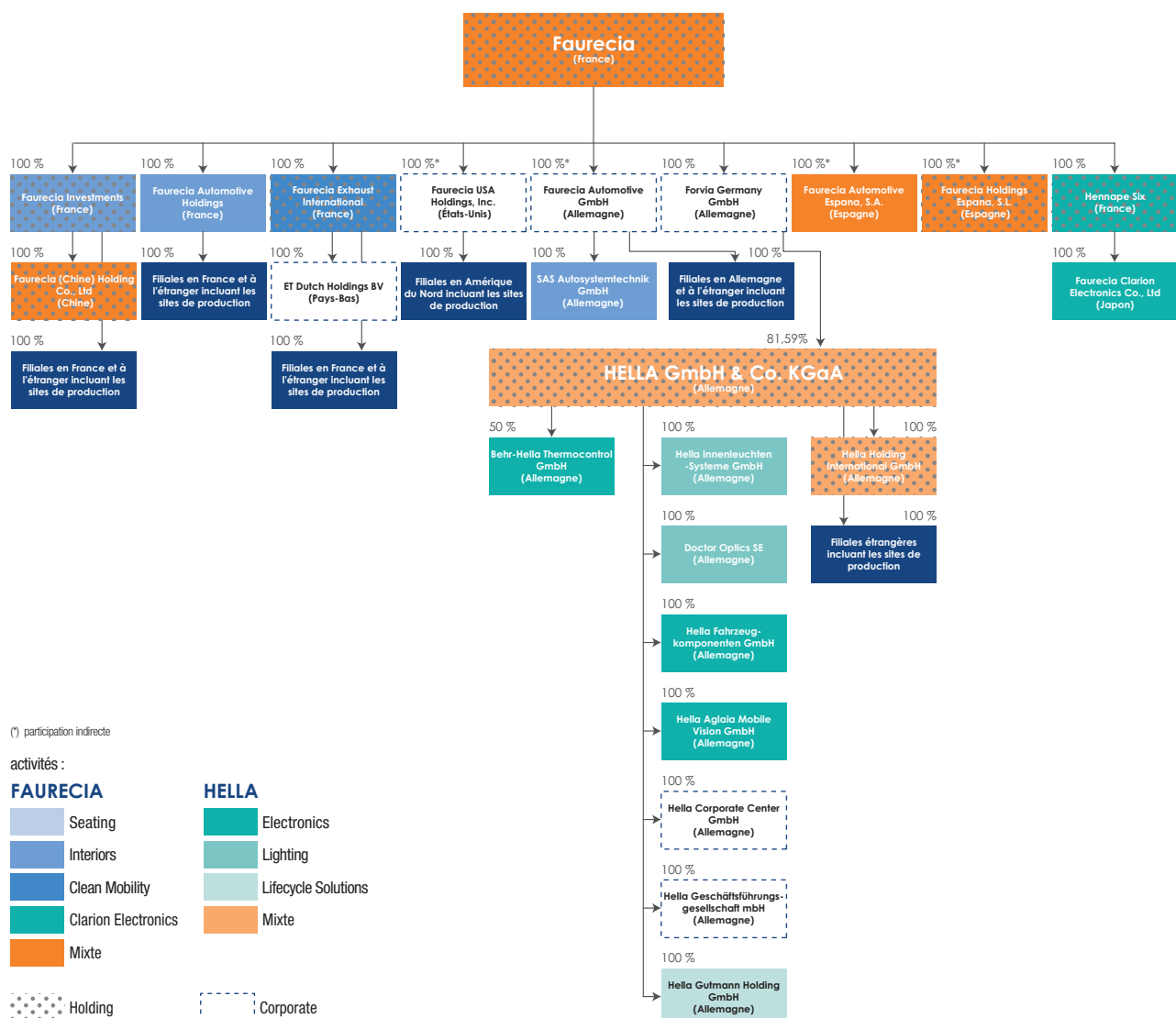
- les comptes consolidés, les comptes annuels, les rapports d'audit correspondants, les commentaires sur les comptes consolidés et les faits marquants par activité et au niveau de la Société ainsi que le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figurant respectivement aux pages 71 à 136, 148 à 171, 137 à 143, 144 à 147, 172 à 175, 56 à 68 et 301 du document de référence de l'exercice 2021 déposé auprès de l'AMF le 6 avril 2022 sous le numéro D.22-0246 (https://www.faurecia.com/sites/groupe/files/documents/FAU_URD_FR_PDF.pdf) ;
- les comptes consolidés, les comptes annuels, les rapports d'audit correspondants, les commentaires sur les comptes consolidés et les faits marquants par activité et au niveau de la Société ainsi que le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figurant respectivement aux pages 69 à 132, 143 à 164, 133 à 140, 165 à 169, 56 à 67, 140 à 142 et 284 du document de référence de l'exercice 2020 déposé auprès de l'AMF le 11 mars 2021 sous le numéro D.21-0112 (https://www.faurecia.com/sites/groupe/files/FaureciaURD2020_FR.pdf).

6.2. Organigramme simplifié

L'organigramme simplifié ci-dessous présente la structure de l'organisation juridique générale du Groupe au 31 décembre 2022.

La liste complète des sociétés du périmètre de consolidation du Groupe au 31 décembre 2022 figure au chapitre 1 « Informations financières et comptables », section 1.3.6 « Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2022 ».

Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2022



6.3. Historique

1891. La production automobile au sens moderne du terme est lancée, avec des véhicules dotés de moteurs à essence de pétrole ou de gazoline. Les premiers tubes en acier vont suivre, brevetés par Peugeot et fabriqués notamment à Audincourt (Doubs).

1929. Bertrand Faure acquiert la licence du procédé Epeda, lui permettant ainsi de perfectionner les sièges destinés à l'industrie automobile. Après la Seconde Guerre mondiale, Bertrand Faure a pour clients Renault, Peugeot, Citroën, Talbot, Panhard-Levassor, Berliet et Simca.

1950. Bernard Deconinck, gendre de Joseph Allibert, fondateur de la société Allibert investit dans une presse à injecter provenant des États-Unis permettant de mouler des grosses pièces de plastique d'un seul tenant et se tourne vers l'industrie automobile.

1955. Une filiale de Peugeot se lance dans la fabrication d'équipements pour l'automobile (sièges, échappements, colonnes de direction) et se développe à l'international.

1972. François Sommer fusionne sa société spécialisée dans les revêtements de planchers pour l'automobile avec celle de Bernard Deconinck, Allibert, pour créer le groupe Sommer Allibert, alliant ainsi les savoir-faire du textile et du plastique.

1982. La société Epeda Bertrand Faure est admise à la Bourse de Paris le 4 mai 1982. Ce groupe va ensuite se spécialiser dans l'industrie automobile (aménagement intérieur). Il connaîtra une forte expansion à l'étranger.

1987. La fusion de Cycles Peugeot et Aciers & Outillages Peugeot donne naissance à la société Ecia (Équipements et Composants pour l'Industrie Automobile), filiale d'équipements automobiles du groupe PSA Peugeot Citroën. Suivent alors 10 ans d'intense développement industriel et géographique.

1990. La société Epeda Bertrand Faure, qui occupe la première place européenne dans le domaine des métiers et composants du siège d'automobile avec l'acquisition du groupe Rentrop en Allemagne, choisit de se concentrer sur son savoir-faire d'équipementier automobile.

1992. Ecia cède son activité de cycles, puis d'outillages l'année suivante, et réalise des acquisitions significatives dans des sociétés spécialisées dans l'échappement en Europe (Tubauto et Eli Échappement en France, Leistrütz Abgastechnik en Allemagne et Silenciadores PCG en Espagne). Ecia devient alors le leader européen des systèmes d'échappement. Sa division Automotive Seating s'associe dans le même temps à l'équipementier espagnol Irausa, crée Ardas et a pour clients Volkswagen, Renault, Daimler Chrysler, Opel, Honda et Mitsubishi.

1997. En décembre, Ecia lance une offre publique d'achat amicale sur Bertrand Faure, portant sa participation directe et indirecte dans ce groupe à 99 %.

1998. Parallèlement aux cessions effectuées par Bertrand Faure de ses activités dans les bagages et l'aéronautique, Ecia cède son activité de motocycles au groupe PSA Peugeot Citroën.

1999. Ecia et Bertrand Faure fusionnent pour donner naissance, le 1^{er} juin ; à la société Faurecia. Bertrand Faure apporte à Ecia une présence géographique et commerciale élargie, en particulier en Allemagne, où la société entretient des relations fortes avec des constructeurs comme Volkswagen et BMW. L'entité fusionnée réalise un chiffre d'affaires supérieur à 4 milliards d'euros pour un effectif de 32 000 personnes et compte comme principal actionnaire le groupe PSA Peugeot Citroën qui détient, fin 1999, 52,6 % du capital social. Fin 1999, Faurecia se développe sur le continent nord-américain dans l'activité des systèmes d'échappement avec le rachat de la société américaine AP Automotive Systems.

2000-2001. Faurecia procède au rachat de la société Sommer Allibert. L'opération est financée par le groupe PSA Peugeot Citroën faisant ainsi remonter sa participation à 71,5 %. Bien implanté en Allemagne et en Espagne, le Groupe affiche des parts de marché importantes en Europe dans le domaine de l'intérieur du véhicule. Il réalise alors un chiffre d'affaires de 9,6 milliards d'euros.

2002-2007. Faurecia renforce sa présence en Asie. Elle crée en 2002 une joint-venture avec GSK, un équipementier automobile de Taiwan, afin de produire des sièges à Wuhan, en Chine et acquiert en 2003 la société sud-coréenne Chang Heung Precision, spécialisée dans les systèmes d'échappement. En 2005, Faurecia porte sa participation de 49 % (acquise en 2002) à 100 % dans la société Daeki, spécialisée dans les systèmes d'échappement, et signe un accord de co-entreprise avec la société sud-coréenne Kwang Jin Sang Gong, dédiée à la production de modules de porte pour les constructeurs Hyundai Motors et Kia Motors.

En Europe, le Groupe finalise la même année, avec Siemens-VDO, l'accord qui permet de renforcer et d'élargir leur joint-venture (SAS) : cette société assemble des cockpits pour BMW, Daimler Chrysler, le groupe Ford, Renault-Nissan et le groupe Volkswagen.

2009. Faurecia acquiert Emcon Technologies (antérieurement Arvin Industries) et devient leader mondial des systèmes d'échappement. Faurecia renforce (i) sa position auprès des constructeurs automobiles allemands et américains (notamment Ford), et (ii) sa présence en Amérique du Sud, en Inde ainsi qu'en Thaïlande. Faurecia entre également sur le créneau des véhicules commerciaux (camions et véhicules utilitaires). À la suite de la réalisation de cette acquisition, payée en totalité en titres, One Equity Partners, fonds de *Private Equity* de JP Morgan Chase & Co., devient actionnaire de Faurecia à hauteur de 17,3 % et la participation de PSA Peugeot Citroën est ramenée à 57,4 %.

Faurecia acquiert la totalité du capital de la société Taco Faurecia Design Center qu'il codétenait auparavant avec le groupe Tata. La société est renommée Faurecia Automotive Engineering India et devient le centre d'ingénierie de Faurecia en Inde.

2010. Faurecia devient leader européen des pièces d'extérieur d'automobile en acquérant les activités allemandes et espagnoles de Plastal. Cette acquisition lui donne les capacités de développement international qui sont concrétisées par la formation d'une société commune en Chine avec Huaxiang, fournisseur de pièces extérieures pour Faw-Volkswagen.

Une alliance stratégique avec les groupes Geely et Limin marque une nouvelle étape significative du développement des activités Faurecia Interior Systems et Faurecia Automotive Exteriors en Chine.

En Europe, l'activité Faurecia Automotive Seating réalise l'acquisition de l'activité « technologie de confort du siège » de la société Hoerbiger Automotive Komfortsysteme GmbH et Faurecia Interior Systems acquiert l'activité d'Angell-Demmel Europe GmbH, leader mondial des pièces en métal de décoration intérieure pour l'automobile.

2011. Faurecia renforce sa présence en Chine en (i) signant un nouvel accord de joint-venture avec Ningbo Huazhong Plastic Products Co., Ltd pour fabriquer des pièces extérieures d'automobile et en (ii) élargissant son accord de coopération avec Changchun Xuyang Group signé en 2010 aux termes duquel Faurecia avait notamment pris 18,75 % de cette société, ce qui lui permet d'élargir la gamme de produits et de services fournis dans les domaines stratégiques suivants : les sièges complets, les systèmes d'intérieur, les modules acoustiques et les revêtements intérieurs.

2012. Faurecia acquiert l'usine de composants d'intérieur appartenant à Ford ACH située à Saline, Michigan (États-Unis) et signe un accord de joint-venture avec Rush Group Ltd. Cette joint-venture, Detroit Manufacturing Systems (DMS), prend en charge des activités telles que l'assemblage et le séquençement de pièces d'intérieur dans une nouvelle usine implantée à Detroit.

2013. Dans le cadre de son développement en Asie, Faurecia Interior Systems signe un accord de joint-venture avec l'équipementier thaïlandais Summit Auto Seats pour accompagner Ford. Faurecia signe également avec Chang'an Automobile Group, l'un des plus importants constructeurs automobiles de Chine, un accord de co-entreprise.

Faurecia et Magneti Marelli signent un accord de coopération pour la conception, le développement et la fabrication de produits d'interface homme-machine (IHM) pour l'intérieur véhicule.

2014. Faurecia crée, avec l'équipementier japonais Howa, une joint-venture, Faurecia Howa Interiors, pour la production au Mexique de systèmes d'intérieurs destinés à Renault-Nissan. Cet accord ouvre à Faurecia de nouvelles perspectives commerciales avec Nissan au Mexique, en Thaïlande, en Espagne, au Brésil ainsi qu'en Afrique du Sud.

Faurecia crée avec Interval, une importante coopérative agricole française, une co-entreprise, Automotive Performance Materials (APM), visant à développer et produire des matières premières bio-sourcées afin de poursuivre la dynamique engagée par Faurecia d'allègement des véhicules tout en respectant l'environnement.

2015. Faurecia poursuit son développement en Chine et signe avec Dongfeng Hongtai (filiale détenue majoritairement par Dongfeng Motor Corporation, l'un des plus grands groupes automobiles de Chine), un accord de partenariat global couvrant toutes les activités du groupe Faurecia. La première étape de ce partenariat est la création, en mai 2015, de deux joint-ventures, l'une en vue du développement, de la fabrication et de la livraison de composants automobiles d'intérieur (Dongfeng Faurecia Automotive Interior Co., Ltd), la seconde en vue du développement, de la fabrication et de la livraison de composants automobiles d'extérieur (Dongfeng Faurecia Automotive Exterior Co., Ltd).

Faurecia et Beijing WKW Automotive Parts Co., Ltd, l'un des leaders chinois de la fabrication de pièces de décoration intérieure et extérieure pour l'automobile, signent un accord de co-entreprise. Ensemble, les deux partenaires développeront des synergies dans la décoration intérieure en aluminium pour les véhicules légers.

2016. Faurecia et la société italienne Tabu S.p.A. spécialisée dans la production de décoration bois flexibilisé, signent un accord de partenariat qui se traduit par la création de la co-entreprise Ligneos, S.r.l. Les deux partenaires ont développé une technologie brevetée visant à étendre les applications de décoration bois dans l'automobile sur un panorama de surfaces plus large.

Conformément au protocole signé en décembre 2015, Faurecia cède en juillet 2016 à la Compagnie Plastic Omnium son activité Automotive Exteriors pare-chocs et modules de bloc avant (hors l'usine Faurecia pour Smart à Hambach ainsi que deux co-entreprises au Brésil et en Chine).

Faurecia et Borgward, le constructeur automobile premium allemand, signent un accord de partenariat en vue de la création à Tianjin (Chine) d'une co-entreprise (Borgward Faurecia Auto Systems Co., Ltd) pour développer et produire ensemble des sièges automobiles complets pour de nouveaux véhicules Borgward.

2017. Faurecia élargit son écosystème d'innovation et développe des partenariats technologiques et industriels avec :

- Parrot Automotive, un des leaders des solutions de connectivité et d'infotainment pour l'industrie automobile consistant en une prise de participation progressive par Faurecia et permettant ainsi à Faurecia d'accélérer le développement de solutions électroniques pour la voiture connectée ;
- ZF portant sur le développement de solutions de sécurité avancée intégrées aux sièges pour répondre à différents cas d'usage au sein du cockpit ;
- Mahle portant sur le développement de technologies innovantes de gestion thermique de l'habitacle.

Faurecia acquiert une participation majoritaire dans la société chinoise Jiangxi Coagent Electronics Co., Ltd, rebaptisée Faurecia Coagent Electronics S&T Co., Ltd qui développe des solutions d'infotainment intégrés et innovantes à bord des véhicules.

En novembre 2017, Faurecia met fin à son programme ADR de niveau 1 coté aux États-Unis lancé en novembre 2012 sur le marché de gré à gré (*over-the-counter* ou OTC). Chaque action ordinaire de Faurecia – cotée sur le marché NYSE Euronext de Paris – comprenait deux actions ADR.

2018. Faurecia poursuit son développement dans le domaine des nouvelles technologies :

En concluant de nouveaux partenariats avec :

- Accenture, l'un des leaders mondiaux du conseil et de la technologie, pour développer des services connectés à bord des véhicules mais aussi de nouveaux outils basés sur l'intelligence artificielle afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle de Faurecia ;
- FAW Group, l'un des principaux constructeurs automobiles chinois, portant sur le développement de solutions de Mobilité Durable et de technologies destinées au Cockpit du Futur ;
- HELLA, le spécialiste de l'éclairage et de l'électronique, portant sur le développement de solutions innovantes d'éclairage intérieur.

En réalisant des acquisitions ou investissements :

- finalisation de l'acquisition à 100 % de Parrot Faurecia Automotive ;
- création d'une nouvelle joint-venture avec Liuzhou Wuling Automotive Industry Co., Ltd (leader chinois de la fabrication de pièces automobiles) ;
- investissement dans le centre français HumanFab (anciennement ESP Consulting), laboratoire innovant utilisant les sciences cognitives afin d'optimiser le bien-être et la performance humaine dans différentes situations ;
- acquisition de 100 % de la société suisse Hug Engineering, l'un des leaders sur le marché des systèmes complets de purification des gaz d'échappement pour les moteurs à très haute puissance (plus de 750 ch) ;
- investissement dans la start-up française Enogia afin d'enrichir son expertise technologique dans le domaine de l'efficacité énergétique ;
- investissement dans Powersphyr, une start-up basée dans la Silicon Valley, en vue d'accélérer ses solutions destinées à un Cockpit du Futur intuitif et connecté.

Le 26 décembre, Faurecia change de forme sociale et devient une société européenne.

2019. Faurecia consolide son expansion dans le domaine des nouvelles technologies avec l'acquisition de 100 % de la société japonaise Clarion Ltd et la création d'une quatrième activité « Faurecia Clarion Electronics » dédiée à l'électronique et le *software* au sein du cockpit.

Dans le cadre du développement de cette quatrième activité, Faurecia :

- acquiert la totalité de la société chinoise Faurecia Coagent Electronics S&T Co. ;

- prend une participation majoritaire dans l'entreprise suédoise Creo Dynamics ;

- investit dans la société israélienne Guardknox ;

- crée une co-entreprise, détenue à parts égales, avec la société portugaise Aptoide ;

- conclut des partenariats avec Japan Display Inc. afin d'améliorer l'expérience digitale des utilisateurs à l'intérieur du cockpit.

Faurecia et Michelin créent une co-entreprise autour de Symbio qui regroupe l'ensemble des activités dédiées à la pile à hydrogène de Michelin et de Faurecia. Symbio est détenue à parts égales par Faurecia et Michelin.

Faurecia crée son centre d'expertise mondial dédié au développement de systèmes de stockage à hydrogène sur son centre de R&D de Bavans, en France.

2020. Faurecia acquiert :

- auprès de Continental les 50 % restants de sa co-entreprise SAS. Cette co-entreprise s'est imposée comme un acteur majeur de l'assemblage et la logistique de modules complexes pour l'intérieur des véhicules. Ce projet permet à Faurecia d'étendre son offre en matière d'intégration de systèmes à l'ensemble des modules de l'intérieur, ainsi qu'à ses nouvelles lignes de produits telles que les écrans, l'électronique, les capteurs et le confort thermique ;

- 100 % d'IRYStec Inc, start-up canadienne ayant développé la première plateforme logicielle mondiale utilisant la perception et la physiologie afin d'optimiser le système d'affichage au sein du cockpit et par conséquent l'expérience utilisateur.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de neutralité carbone du Groupe, Faurecia a choisi Schneider Electric comme partenaire privilégié afin de soutenir le Groupe dans la réalisation de sa stratégie de neutralité CO₂ en 2025 (scopes 1 et 2). La trajectoire de Faurecia pour les scopes 1 et 2 a été validée par l'*initiative Science Based Targets selon le scénario le plus exigeant de réchauffement à 1,5°C*, ainsi que la feuille de route pour le scope 3 d'ici 2030, jugée ambitieuse et conforme avec les meilleures pratiques actuelles.

2021. Dans le cadre de la fusion entre PSA et FCA, Stellantis a procédé en mars 2021 à la distribution des actions qu'elle détenait dans Faurecia à hauteur de 39,3 % de son capital. À la suite de cette distribution, le flottant de Faurecia a augmenté de manière significative pour représenter environ 95 % de son capital au 31 décembre 2021. Faurecia a également réalisé, avec un large succès, un premier plan d'actionnariat salarié portant sur 2 % du capital, portant l'actionnariat salarié au-delà de 2,6 % du capital.

Faurecia s'est engagée dans une opération de croissance externe majeure et transformante. Faurecia a pris le contrôle de l'équipementier allemand HELLA, en acquérant 60 % du capital d'HELLA auprès du Pool Familial HELLA et 19,5 % du capital à la suite de l'offre publique d'achat volontaire lancée auprès de l'ensemble des actionnaires d'HELLA. La réalisation de l'opération d'acquisition, en ce compris le règlement-livraison de l'offre publique, est intervenue le 31 janvier 2022. Cette opération permet au Groupe Combiné de devenir le 7^e fournisseur mondial de l'automobile.

Au cours de l'année 2021, Faurecia a notamment réalisé les opérations ci-dessous pour soutenir sa stratégie axée sur le Cockpit du Futur et la Mobilité Durable :

- mise en place de collaborations avec Renault, SAIC et Air Liquide dans l'hydrogène ;
- l'acquisition (i) d'une participation majoritaire dans CLD, l'un des principaux fabricants chinois de réservoirs d'hydrogène, (ii) des actifs de propriété intellectuelle de uMist Ltd, start-up suédoise spécialisée dans la technologie de pulvérisation biomimétique, (iii) de designLed, société écossaise spécialisée dans les technologies avancées de rétroéclairage, renforçant ainsi son offre de technologies d'affichage et enrichissant ses expériences immersives et (iv) d'une participation de 50 % dans Beijing BAIC DAS Automotive System Co., principal fournisseur de sièges pour BAIC Hyundai ;
- la cession de la division AST (*Acoustics and Soft Trim*) au groupe Adler Pelzer ;
- la construction d'une nouvelle plateforme industrielle 4.0 à Allenjoie (région Bourgogne-Franche Comté) qui accueillera à terme plus de 750 personnes et assurera la production de sièges, de solutions sophistiquées de réduction des émissions et de système de stockage d'hydrogène.

Faurecia a par ailleurs poursuivi et accéléré sa démarche vers la neutralité carbone en mettant en place des partenariats avec Palantir Technologies Inc., Engie (pour l'accompagner dans le déploiement d'un programme de performance énergétique en Europe, en Chine, au Brésil et au Mexique permettant de réduire de 15 % la consommation des sites), Schneider Electric (pour la production d'énergie hors site) et KPMG (pour la production d'énergie sur site). Le Groupe a également sécurisé auprès de l'aciériste suédois SSAB la fourniture d'un acier développé sans énergie fossile et à très faible empreinte CO₂. Ce partenariat fait de Faurecia le premier équipementier automobile à explorer l'acier sans énergie fossile et marque une étape majeure dans son ambition vers la neutralité CO₂.

2022. L'évènement majeur de l'année a été la finalisation de l'acquisition d'une participation majoritaire dans HELLA GmbH & Co. KGaA. A la date du présent Document d'enregistrement universel, Faurecia détient 81,6 % des actions de HELLA pour un investissement total (numéraire et actions) de 5,4 milliards d'euros.

Pour sceller le rapprochement de Faurecia et HELLA, qui forment ensemble le 7^{ème} équipementier automobile mondial, les deux sociétés ont créé la marque FORVIA. Le Groupe combiné a présenté lors de son *Capital Market Day*, son nouveau plan stratégique à moyen terme, Power25, visant à générer une croissance rentable, renforcer la génération de trésorerie et accélérer le désendettement du Groupe.

Le refinancement de cette acquisition a été en partie assuré par :

- une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 705 millions d'euros, prime d'émission incluse, effectuée en juin 2022,
- l'émission d'obligations senior liées au développement durable pour un montant de 700 millions d'euros.

Dans le cadre du programme de cessions d'actifs du Groupe FORVIA d'un milliard d'euros à horizon fin 2023, HELLA a cédé sa participation de 33,33% dans HBPO à son co-actionnaire Plastic Omnium pour un montant de 290 millions d'euros.

Le Groupe a également poursuivi et renforcé sa stratégie de développement durable, visant notamment à devenir neutre en CO₂ dans l'exploitation industrielle d'ici 2025 :

- Deux contrats importants d'achat d'électricité ont été signés, mettant en place un projet éolien suédois Rodene de 85,8 MW, à Alingsås, en partenariat avec Octopus Energy Generation et Mirova Eurofideme 4, avec l'accompagnement de Schneider Electric, et un projet d'énergie solaire de 15 ans a été lancé avec ENGIE et EDP pour l'équipement en panneaux solaires de plus de 150 sites répartis à travers 22 pays,
- Faurecia a également annoncé la création de MATER'ACT, une nouvelle entité axée sur les matériaux durables, avec un chiffre d'affaires prévu de plus de 2 milliards d'euros en 2030 et une équipe de 400 personnes d'ici fin 2025.

En juin, le Groupe a fait valider sa feuille de route visant l'objectif « zéro émission nette », par la *Science Based Target initiative* (SBTi). Faurecia et HELLA atteindront des émissions nettes nulles d'ici 2045 - un objectif correspondant au standard le plus ambitieux de SBTi. Seules vingt entreprises dans le monde ont vu leur engagement zéro émission nette approuvé à ce jour.

En septembre, Faurecia a intégré l'indice Euronext CAC 40 ESG® qui regroupe les 40 sociétés de l'indice CAC® Large 60 ayant démontré les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Le Groupe accélère et soutient sa stratégie dans l'hydrogène avec les projets de développement suivants :

- Faurecia équipera de systèmes complets de stockage d'hydrogène la flotte de poids lourds fournie par le constructeur MAN pour la région Bavaroise,
- Faurecia, Symbio et Michelin ont été sélectionnés par la California Energy Commission, pour le développement d'un camion à hydrogène à travers le projet « Symbio H2 Central Valley Express »,
- Faurecia a remporté un contrat pour fournir des systèmes de stockage d'hydrogène grande capacité destinés à alimenter des stations de recharge situées dans la « Zero Emission Valley (ZEV) », premier projet français pour la mobilité durable à hydrogène destiné aux flottes professionnelles,
- Signature d'un partenariat avec HYVIA (co-entreprise entre le groupe Renault et Plug) pour fournir des systèmes de stockage d'hydrogène de nouvelle génération pour la production en série du Renault Master H2-TECH, fabriqué en France,
- Les activités hydrogène de Faurecia, ainsi que celles de Symbio (co-entreprise à parts égales avec Michelin), ont été sélectionnées comme étant d'intérêt européen commun par la Commission européenne dans le cadre du projet « IPCEI Hy2Use » visant à soutenir la recherche et l'innovation, le premier déploiement industriel et la construction d'infrastructures pertinentes dans la chaîne de valeur de l'hydrogène.

6.4. Information complémentaire sur le contrôle des comptes

LE CONTRÔLE DES COMPTES

Les commissaires aux comptes de Faurecia, conformément à la loi sur les sociétés commerciales, procèdent à la certification des comptes de la Société et du Groupe et assurent, à travers les membres de leur réseau, un examen des filiales significatives intégrées globalement.

Pour l'exercice 2022, la rémunération d'Ernst & Young Audit au titre des missions d'audit s'est élevée à 7,8 millions d'euros ; la rémunération de Mazars au titre des missions d'audit s'est élevée à 6,6 millions d'euros.

Le tableau détaillé des honoraires comptabilisés au titre de l'exercice 2022 par Faurecia et ses filiales intégrées globalement pour les missions confiées au collège des commissaires aux comptes figure au chapitre I « Informations financières et comptables », note 34 de la section 1.3.5 « Annexe aux états financiers consolidés ».

RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

| | Date de début du premier mandat | Date d'expiration du mandat |
|--|---------------------------------------|-----------------------------------|
| TITULAIRES | | |
| Ernst & Young Audit représenté par M. Jean-Roch VARON et M. Guillaume BRUNET-MORET membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles Tour First TSA 14444 92037 Paris La Défense Cedex France | 17 juin 1983 | AGO 2025 |
| Mazars représenté par Mme Anne-Laure ROUSSELOU et M. Grégory DEROUET membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles Tour Exaltis 61, rue Henri-Regnault 92400 Courbevoie France | 28 mai 2019 | AGO 2025 |

6.5. Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel et responsable de l'information

Responsable du Document d'enregistrement universel

Patrick Koller

Directeur général

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion dont la table de concordance figure en page 474 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Patrick Koller

Fait à Nanterre, le 28 février 2023

Responsable de l'information

Olivier Durand

Vice-Président exécutif, Directeur financier Groupe

Faurecia 23-27, avenue des Champs-Pierreux
92000 Nanterre
France

Tél. : + 33 (1) 72 36 70 00

Fax : + 33 (1) 72 36 70 07

6.6. Tables de concordance

Table de concordance avec les annexes I et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission Européenne du 14 mars 2019

Afin de faciliter la lecture du présent Document d'enregistrement universel, la table de concordance présentée ci-dessous permet d'identifier les principales informations requises par les annexes 1 et 2 du règlement délégué 2019/980 du 14 mars 2019.

| Informations | Intitulés | Sections |
|--------------|--|---|
| 1 | PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE | |
| 1.1 | Personnes responsables des informations | 6.5 |
| 1.2 | Attestation des responsables du document | 6.5 |
| 1.3 | Déclaration d'expert | NA |
| 1.4 | Autres attestations en cas d'informations provenant de tiers | NA |
| 1.5 | Déclaration relative à l'approbation du document | NA |
| 2 | CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES | 6.4 |
| 3 | FACTEURS DE RISQUE | 2.1 |
| 4 | INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR | |
| 4.1 | Raison sociale et nom commercial | 6.1 |
| 4.2 | Enregistrement au RCS et identifiant (LEI) | 6.1 |
| 4.3 | Date de constitution et durée | 6.1 |
| 4.4 | Siège social – forme juridique – législation applicable – site web – autres | 6.1 |
| 5 | APERÇU DES ACTIVITÉS | |
| 5.1 | Principales activités | Chapitre introductif ; 1.1.1 ; 1.5 |
| 5.2 | Principaux marchés | Chapitre introductif ; 1.1 |
| 5.3 | Événements importants | Chapitre introductif ; 1.1. ; 1.5 |
| 5.4 | Stratégie et objectifs financiers et non financiers | Chapitre introductif ; 1.1.2 ; 1.1.3 ; 1.2 ; 1.6.3, note 2 ; 4.1.1 ; 4.1.2 ; 4.2 (paragraphe introductif) ; 4.2.1 ; 4.3 ; 4.4. (paragraphe introductif) |
| 5.5 | Degré de dépendance | 6.1, 2.1.1.3, 2.1.1.9 |
| 5.6 | Position concurrentielle | Chapitre introductif |
| 5.7 | Investissements | |
| 5.7.1 | Investissements importants réalisés | Chapitre introductif ; 1.1.6.2 ; 1.3.5, notes 4, 11, 12A et 26.3 ; 1.5 ; 1.6.3, note 17 ; 6.3 |
| 5.7.2 | Investissements importants en cours ou engagements fermes | 1.1.6.2 ; 1.3.3 ; 1.3.5, notes 4, 11 et 12A |
| 5.7.3 | Co-entreprises et participations significatives | 1.1.1.2 ; 1.3.6 ; 1.5 ; 1.6.5 ; 6.2 ; 6.3 |
| 5.7.4 | Impact environnemental de l'utilisation des immobilisations corporelles | 4.2.5 |
| 6 | STRUCTURE ORGANISATIONNELLE | |
| 6.1 | Description sommaire du Groupe/Organigramme | 1.3.6 ; 1.6.5 ; 6.2 |
| 6.2 | Liste des filiales importantes | 1.3.6 ; 1.6.5 |

| Informations | Intitulés | Sections |
|--------------|--|---|
| 7 | EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT | |
| 7.1 | Situation financière | Chapitre introductif, chapitre 1 |
| 7.1.1 | Exposé de l'évolution et résultat des activités | Chapitre introductif, 1.1.3 à 1.1.5 ; 1.3.5, note 4 |
| 7.1.2 | Évolutions futures et activités en matière de recherche et de développement | 1.1.1.2 ; 1.2 ; chapitre introductif ; 1.3.5, note 5.4 |
| 7.2 | Résultats d'exploitation | Chapitre introductif ; 1.1.4 |
| 7.2.1 | Facteurs importants | 1.1.1 ; 1.3.5, note 2 ; 1.5 |
| 7.2.2 | Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets | 1.1.3 ; 1.1.5 ; 1.3.5, note 2 ; 1.5 |
| 8 | TRÉSORERIE ET CAPITAUX | |
| 8.1 | Capitaux de l'émetteur | 1.3.4 ; 1.3.5, note 22 ; 1.6.3, note 15 |
| 8.2 | Flux de trésorerie | Chapitre introductif (chiffres) ; 1.1.6.2 ; 1.3.3 ; 1.3.5, note 21 |
| 8.3 | Besoins de financement et structure de financement | 1.1.6 ; 1.3.5, note 26 ; 1.5 (structure financière et endettement) ; 1.6.3, note 17 |
| 8.4 | Restriction à l'utilisation des capitaux | 1.5 ; 1.3.5, note 26 ; 1.6.3, note 17 |
| 8.5 | Sources de financement attendues | 1.1.1.2 ; 1.3.5, note 26 ; 1.6.3 note 17 |
| 9 | ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE | |
| 9.1 | Description de l'environnement réglementaire et des facteurs extérieurs influents | 2.1.1.2 ; 2.1.1.11 ; 2.1.3.1, 6.1 |
| 10 | INFORMATIONS SUR LES TENDANCES | |
| 10.1 | a) Principales tendances récentes | Chapitre introductif ; 1.1.1.2 ; 1.2 |
| | b) Changement significatif de performance financière du Groupe depuis la clôture ou déclaration négative | NA |
| 10.2 | Élément susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives | Chapitre introductif ; 1.1.1.2 ; 1.2 ; 2.1 |
| 11 | PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE | 1.2 |
| 12 | ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE | |
| 12.1 | Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la Société | 3.1.2.2 |
| 12.2 | Conflits d'intérêts ou déclaration négative | 3.6 |
| 13 | RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES | |
| 13.1 | Rémunérations et avantages versés ou octroyés | 3.3 |
| 13.2 | Provisions pour retraite ou autres | 1.3.5, note 25 |
| 14 | FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION | |
| 14.1 | Durée des mandats | 3.1.2.1 ; 3.1.2.2 |
| 14.2 | Contrats de service ou déclaration appropriée | 3.8.3 |
| 14.3 | Comités | 3.1.3.1 ; 3.1.4 |
| 14.4 | Conformité aux règles du gouvernement d'entreprise | 3.4 |
| 14.5 | Incidences significatives potentielles et modifications futures de la gouvernance | 3.1.2.5 |
| 15 | SALARIÉS | |
| 15.1 | Répartition des salariés | Chapitre introductif ; 4.4.1 ; 4.4.8 |
| 15.2 | Participations et stock-options | 3.1.2.1 ; 3.1.2.2 ; 3.3.1.2.2.3 ; 3.3.1.2.3 ; 3.3.1.4.2 ; 4.4.6 ; 5.1.1 ; 5.2.4 |
| 15.3 | Accord de participation des salariés au capital | 3.3.3 ; 4.4.6 ; 5.2.4 |

| Informations | Intitulés | Sections |
|--------------|---|---|
| 16 | PRINCIPAUX ACTIONNAIRES | |
| 16.1 | Répartition du capital ou déclaration appropriée | 5.1 |
| 16.2 | Droits de vote différents ou déclaration appropriée | 5.1 ; 6.1 |
| 16.3 | Contrôle de l'émetteur | 5.1 ; 6.1 |
| 16.4 | Accord d'actionnaires | 6.1 |
| 17 | TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES | |
| 17.1 | Détail des transactions | 1.3.5, note 32 |
| 18 | INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR | |
| 18.1 | Informations financières historiques | |
| 18.1.1 | Informations financières historiques auditées | 1.3 ; 1.4 ; 1.6 ; 1.7 ; 6.1 |
| 18.1.2 | Changement de date de référence comptable | NA |
| 18.1.3 | Normes comptables | 1.3.5, note 1 ; 1.6.3, note 1 |
| 18.1.4 | Changement de référentiel comptable | 1.3.5, note 1 |
| 18.1.5 | Contenu minimal des informations financières auditées | 1.3 ; 1.6 ; 6.1 |
| 18.1.6 | États financiers consolidés | 1.3 |
| 18.1.7 | Date des dernières informations financières | 1.3 ; 1.6 |
| 18.2 | Informations financières intermédiaires et autres | |
| 18.2.1 | Informations financières trimestrielles ou semestrielles | NA |
| 18.3 | Audit des informations financières annuelles historiques | |
| 18.3.1 | Rapport d'audit | 1.4 ; 1.7 ; 6.1 |
| 18.3.2 | Autres informations auditées | NA |
| 18.3.3 | Informations financières non auditées | NA |
| 18.4 | Informations financières pro forma | |
| 18.4.1 | Modification significative des valeurs brutes | NA |
| 18.5 | Politique en matière de dividendes | |
| 18.5.1 | Description ou déclaration négative | 1.3.5, note 35 ; 5.4.4 ; 6.1 |
| 18.5.2 | Montant du dividende par action | 1.3.5, note 35 ; 5.4.3 |
| 18.6 | Procédures judiciaires et d'arbitrage | 1.3.5, note 24 ; 2.1.3.2 |
| 18.7 | Changement significatif de la situation financière de l'émetteur | 1.1.1.2 ; 1.2 ; 1.3.5, note 2 ; 1.6.3, note 2 |
| 19 | INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES | |
| 19.1 | Capital social | |
| 19.1.1 | Montant du capital émis | 5.1.1 |
| 19.1.2 | Actions non représentatives du capital | NA |
| 19.1.3 | Actions autodétenues | 5.1.1 ; 5.3 |
| 19.1.4 | Valeurs mobilières | NA |
| 19.1.5 | Conditions de droit d'acquisition et/ou toute obligation | NA |
| 19.1.6 | Option ou accord | 6.1 |
| 19.1.7 | Historique du capital social | 5.1.1 ; 5.2.3 |
| 19.2 | Acte constitutif et statuts | |
| 19.2.1 | Inscription au registre et objet social | 6.1 |
| 19.2.2 | Catégories d'actions existantes | 5.1.1 |
| 19.2.3 | Disposition impactant un changement de contrôle | 6.1 |

| Informations | Intitulés | Sections |
|--------------|--|----------|
| 20 | CONTRATS IMPORTANTS | |
| 20.1 | Résumé de chaque contrat | 6.1 |
| 21 | DOCUMENTS DISPONIBLES | |
| 21.1 | Déclaration sur les documents consultables | 6.1 |

Table de concordance avec les informations requises dans le rapport financier annuel

Afin de faciliter la lecture, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent Document d'enregistrement universel, les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF.

| N° | Informations | Sections |
|----|--|--|
| 1. | Comptes annuels | 1.6 |
| 2. | Comptes consolidés | 1.3 |
| 3. | Rapport de gestion (informations minimales au sens de l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF) | Cf. table de concordance du rapport de gestion ci-dessous. |
| 4. | Déclaration des personnes responsables du rapport financier annuel | 6.5 |
| 5. | Rapports des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés | 1.4 ; 1.7 |

Table de concordance avec les informations requises dans le rapport de gestion

Afin de faciliter la lecture, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent Document d'enregistrement universel, les informations qui constituent le rapport de gestion (comprenant le rapport sur le gouvernement d'entreprise) tel que notamment prévu à l'article L. 225-100 du Code de commerce.

| N° | Informations | Textes de référence | Sections |
|-----------|--|--|---|
| 1. | SITUATION ET ACTIVITÉ DU GROUPE | | |
| 1.1. | Situation de la Société durant l'exercice écoulé et analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires | Articles L. 225-100-1, I., 1°, L. 232-1, II, L. 233-6 et L. 233-26 C.com | Chapitre introductif ; 1.1 à 1.1.6 ; 1.2 ; 1.5 ; 1.6.3, note 2 |
| 1.2. | Indicateurs clefs de performance de nature financière | Article L. 225-100-1, I., 2° C.com | Chapitre introductif ; 1.1.1 à 1.1.6 ; 1.2 ; 1.5 |
| 1.3. | Indicateurs clefs de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société et du Groupe, notamment les informations relatives aux questions d'environnement et de personnel | Article L. 225-100-1, I., 2°C.com | 4.1.1.2 ; 4.2.1.1 ; 4.2.2.1 ; 4.2.2.2 ; 4.2.4 ; 4.2.7 ; 4.3 ; 4.4.8 |
| 1.4. | Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi | Articles L. 232-1, II, et L. 233-26 C.com | 1.1.1 ; 1.3.5, notes 2 et 3 ; 1.6.3, Note 2 |
| 1.5. | Identité des principaux actionnaires et détenteurs des droits de vote aux assemblées générales, et modifications intervenues au cours de l'exercice | Article L. 233-13 C.com | 5.1 |
| 1.6. | Succursales existantes | Article L. 232-1, II C.com | 1.3.6 |
| 1.7. | Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français | Article L. 233-6 al. 1 C.com | 1.3.5, Note 2 ; 1.6.5 |
| 1.8. | Aliénations de participations croisée | Articles L. 233-29, L. 233-30 et R. 233-19 C.com | N/A |
| 1.9. | Évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe et perspectives d'avenir | Articles L. 232-1, II et L. 233-26 C.com | 1.2 |
| 1.10. | Activités en matière de recherche et de développement | Articles L. 232-1, II et L. 233-26 C.com | Chapitre introductif ; 1.3.5 notes 5.4 et 11 |
| 1.11. | Tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices | Article R. 225-102 C.com | 1.6.4 |
| 1.12. | Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients | Article D. 441-4 C.com | 1.5 |
| 1.13. | Montant des prêts interentreprises consentis et déclaration du commissaire aux comptes | Articles L. 511-6 et R. 511-2-1-3 C. mon. fin | N/A |
| 2. | CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES | | |
| 2.1. | Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée | Article L. 225-100-1, I., 3° C.com | 2.1. |
| 2.2. | Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et la présentation des mesures que prend l'entreprise pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas carbone dans toutes les composantes de son activité | Article L. 22-10-35, 1° C.com | 2.1.1.2 ; 4.2.1.2 ; 4.2.2 ; 4.2.4 |
| 2.3. | Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place, par la Société et par le Groupe, relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière | Article L. 22-10-35, 2° C.com | 2.2 |
| 2.4. | Indications sur les objectifs et la politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions et sur l'exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie, ce qui inclut l'utilisation des instruments financiers | Article L. 225-100-1., 4° C.com | 1.3.5, note 30 ; 1.6.3, note 21 ; 2.1.2 ; |
| 2.5. | Dispositif anti-corruption | Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite « Sapin II » | 2.2.2.4 et 2.2.2.5 |
| 2.6. | Plan de vigilance et compte rendu de sa mise en œuvre effective | Article L. 225-102-4 C.com | 2.1.3.3 ; 4.1.3 ; 4.3.4 |

| N° | Informations | Textes de référence | Sections |
|-----------|---|--|---|
| 3. | RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE | | |
| | INFORMATIONS SUR LES RÉMUNÉRATIONS | | |
| 3.1. | Politique de rémunération des mandataires sociaux | Articles L. 22-10-8, I., alinéa 2 et R. 22-10-14 C.com | 3.3 |
| 3.2. | Rémunérations et avantages de toute nature versés durant l'exercice ou attribués au titre de l'exercice à chaque mandataire social | Articles L. 22-10-9, I., 1° et R. 22-10-15 C.com | 3.3.1 ; 3.3.2 |
| 3.3. | Proportion relative de la rémunération fixe et variable | Article L. 22-10-9, I., 2° C.com | 3.3.1 |
| 3.4. | Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable | Article L. 22-10-9, I., 3° C.com | N/A |
| 3.5. | Engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci | Article L. 22-10-9, I., 4° C.com | 3.3.1 ; 3.3.4 |
| 3.6. | Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 C.com | Article L. 22-10-9, I., 5° C.com | N/A |
| 3.7. | Ratios entre le niveau de rémunération de chaque dirigeant mandataire social et les rémunérations moyenne et médiane des salariés de la Société | Article L. 22-10-9, I., 6° C.com | 3.3.1.3 |
| 3.8. | Évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne des salariés de la Société et des ratios susvisés au cours des cinq exercices les plus récents | Article L. 22-10-9, I., 7° C.com | 3.3.1.3 |
| 3.9. | Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris dont elle contribue aux performances à long terme de la Société et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués | Article L. 22-10-9, I., 8° C.com | 3.3.1 |
| 3.10. | Manière dont a été pris en compte le vote de la dernière assemblée générale ordinaire prévu au I de l'article L. 22-10-34 C.com | Article L. 22-10-9, I., 9° C.com | 3.3.4 |
| 3.11. | Écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation | Article L. 22-10-9, I., 10° C.com | 3.3.1 |
| 3.12. | Application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45 C.com (suspension du versement de la rémunération des administrateurs en cas de non-respect de la mixité du Conseil d'administration) | Article L. 22-10-9, I., 11° C.com | N/A |
| 3.13. | Attribution et conservation des options par les mandataires sociaux | Articles L. 225-185 et L. 22-10-57 C.com | 3.3.1.4.1 ; 3.3.1.4.2 |
| 3.14. | Attribution et conservation d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux | Articles L. 225-197-1 et L. 22-10-59 C.com | 3.3.1.2.2.3 ; 3.3.1.2.3 ; 3.3.1.4.2 ; 3.3.4.1.3 |
| | INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE | | |
| 3.15. | Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice | Article L. 225-37-4, 1° C.com | 3.1.2.2 |
| 3.16. | Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale | Article L. 225-37-4, 2° C.com | N/A |
| 3.17. | Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale en matière d'augmentations de capital | Article L. 225-37-4, 3° C.com | 5.2.1 |
| 3.18. | Modalités d'exercice de la Direction générale | Article L. 225-37-4, 4° C.com | 3.1.2.4 |
| 3.19. | Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil | Article L. 22-10-10, 1° C.com | 3.1.3 |
| 3.20. | Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil | Article L. 22-10-10, 2° C.com | 3.1.2.5 |
| 3.21. | Éventuelles limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur général | Article L. 22-10-10, 3° C.com | 3.1.2.4 ; 3.1.3.3 |

| N° | Informations | Textes de référence | Sections |
|-----------|---|--|---|
| 3.22. | Référence à un Code de gouvernement d'entreprise et application du principe <i>comply or explain</i> | Article L. 22-10-10, 4° C.com | Chapitre 3 (paragraphe introductif) ; 3.4 |
| 3.23. | Modalités particulières de participation des actionnaires à l'assemblée générale | Article L. 22-10-10, 5° C.com | 6.1 |
| 3.24. | Procédure d'évaluation des conventions courantes – Mise en œuvre | Article L. 22-10-10, 6° C.com | 3.8.2 |
| 3.25. | Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange : <ul style="list-style-type: none"> ■ Structure du capital de la Société ; ■ Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ou clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 ; ■ Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 ; ■ Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci ; ■ Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ; ■ Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société ; ■ Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions ; ■ Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société ; ■ Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange. | Article L. 22-10-11 C.com | 6.1 |
| 4. | ACTIONNARIAT ET CAPITAL | | |
| 4.1. | Structure, évolution du capital de la Société et franchissement des seuils | Article L. 233-13 C.com | 5.1.1 ; 5.1.2 ; 5.2.3 |
| 4.2. | Acquisition et cession par la Société de ses propres actions | Articles L. 225-211 et R. 225-160 C.com | 5.3 |
| 4.3. | État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice (proportion du capital représentée) | Article L. 225-102, alinéa 1 ^{er} C.com | 5.1.1 ; 5.2.4 |
| 4.4. | Mention des ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital en cas de rachats d'actions ou d'opérations financières | Articles R. 228-90 et R. 228-91 C.com | N/A |
| 4.5. | Informations sur les opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société | Article L. 621-18-2 C. mon. fin | 3.5.2 |
| 4.6. | Montants des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents | Article 243 bis du CGI | 5.4.3 |
| 5. | DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE (DPEF) | | |
| 5.1. | Modèle d'affaires (ou modèle commercial) | Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, I C.com | Chapitre introductif |
| 5.2. | Description des principaux risques liés à l'activité de la Société ou du Groupe, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par les relations d'affaires, les produits ou les services | Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, I, 1° C.com | Chapitre 2, 4.2.1.2 ; 4.3.1 ; 4.3.3.3 ; 4.3.4 |

| N° | Informations | Textes de référence | Sections |
|-----------|---|---|---|
| 5.3. | Informations sur les effets de l'activité quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, et la manière dont la Société ou le Groupe prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité (description des politiques appliquées et procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer les principaux risques liés à l'activité de la Société ou du Groupe) | Articles L. 225-102-1, III, L. 22-10-36 et R. 22-10-29, R. 225-104 et R. 225-105, I. 2° C.com | 4.1 ; 4.2 ; 4.3 ; 4.3.1.1 ; 4.3.1.3 ; 4.3.4 |
| 5.4. | Résultats des politiques appliquées par la Société ou le Groupe, incluant des indicateurs clés de performance | Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, I. 3° C.com | 4.1 ; 4.2 ; 4.3 ; 4.4 |
| 5.5. | Informations sociales (emploi, organisation du travail, santé et sécurité, relations sociales, formation, égalité de traitement) | Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II. A. 1° C.com | 4.1 ; 4.4 |
| 5.6. | Informations environnementales (politique générale en matière environnementale, pollution, économie circulaire, changement climatique) | Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II. A. 2° C.com | 4.1 ; 4.2 |
| 5.7. | Informations sociétales (engagements sociétaux en faveur du développement durable, sous-traitance et fournisseurs, loyauté des pratiques) | Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II. A. 3° C.com | 4.1 ; 4.3 |
| 5.8. | Informations relatives à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale | Articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 22-10-29 et R. 225-105, II. B. 1° C.com | 4.3.1 ; 4.3.4 |
| 5.9. | Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme | Articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 22-10-29 et R. 225-105, II. B. 2° C.com | 4.3.1.3 ; 4.3.4 |
| 5.10. | Informations spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> ■ Politique de prévention du risque d'accident technologique menée par la Société ; ■ Capacité de la Société à couvrir sa responsabilité civile vis-à-vis des biens et des personnes du fait de l'exploitation de telles installations ; ■ Moyens prévus par la Société pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique engageant sa responsabilité. | Article L. 225-102-2 C.com | N/A |
| 5.11. | Accords collectifs conclus dans l'entreprise et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés | Articles L. 225-102-1, III et R. 225-105 C.com | 4.3.1.3 ; 4.4 ; 4.4.4 |
| 5.12. | Attestation de l'organisme tiers indépendant sur les informations présentes dans la DPEF | Articles L. 225-102-1, III et R. 225-105-2 C.com | 4.5 |
| 6. | AUTRES INFORMATIONS | | |
| 6.1. | Informations fiscales complémentaires | Articles 223 quater et 223 quinquies CGI | N/A |
| 6.2. | Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles | Article L. 464-2 C.com | N/A |

Table de concordance avec les informations constitutives de la Déclaration de performance extra-financière du Groupe au titre de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce

| Thème | Sections |
|---|---|
| Modèle d'affaires | Chapitre introductif |
| Description des principaux risques liés à l'activité de la Société ou du Groupe , y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par les relations d'affaires, les produits ou les services | Chapitre 2, chapitre 4 sections : <ul style="list-style-type: none"> ■ 4.2.1.2 Risque de transition climat ■ 4.3.3 Sécurité des produits ■ 4.3.3.3 Gestion de la sécurité ■ 4.3.4 Chaîne de valeur responsable ■ 4.3.1 Éthique des affaires |
| Informations sur la manière dont la Société ou le Groupe prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, et les effets de cette activité quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption (description des politiques appliquées et procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer les principaux risques liés à l'activité de la Société ou du Groupe) | Chapitre 4, sections : <ul style="list-style-type: none"> ■ 4.1 La responsabilité sociale et environnementale de Faurecia ■ 4.4 <i>People</i> : générer un impact positif sur la Société ■ 4.2 <i>Planet</i> : préparer le futur ■ 4.3.4 Chaîne de valeur responsable ■ 4.3.1.1 Éthique et conformité ■ 4.3.1.3 Respect des droits humains |
| Résultats des politiques appliquées par la Société ou le Groupe, incluant des indicateurs clés de performance | Chapitre 4, sections : <ul style="list-style-type: none"> ■ 4.1.1 <i>Inspired to care</i> : la stratégie de transformation durable de Faurecia ■ 4.1.3.3 Dialogue continu avec les parties prenantes ■ 4.1.3.2 Déclaration extra-financière (DPEF) et devoir de vigilance ■ 4.4 <i>People</i> : générer un impact positif sur la Société ■ 4.2 <i>Planet</i> : préparer le futur ■ 4.3 <i>Business</i> : agir de manière responsable |
| Informations sociales (emploi, organisation du travail, santé et sécurité, relations sociales, formation, égalité de traitement) | Chapitre 4, sections : <ul style="list-style-type: none"> ■ 4.1 La responsabilité sociale et environnementale de Faurecia ■ 4.4 <i>People</i> : générer un impact positif sur la Société |
| Informations environnementales (politique générale en matière environnementale, pollution, économie circulaire, changement climatique) | Chapitre 4, sections : <ul style="list-style-type: none"> ■ 4.1 La responsabilité sociale et environnementale de Faurecia ■ 4.2 <i>Planet</i> : préparer le futur |
| Informations sociétales (engagements sociétaux en faveur du développement durable, sous-traitance et fournisseurs, loyauté des pratiques) | Chapitre 4, sections : <ul style="list-style-type: none"> ■ 4.1 La responsabilité sociale et environnementale de Faurecia ■ 4.3 <i>Business</i> : agir de manière responsable |
| Informations relatives à la lutte contre la corruption | Chapitre 4, sections : <ul style="list-style-type: none"> ■ 4.3.4 Chaîne de valeur responsable ■ 4.3.1 Éthique des affaires |
| Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme | Chapitre 4, sections : <ul style="list-style-type: none"> ■ 4.3.4 Chaîne de valeur responsable ■ 4.3.1.3 Respect des droits humains |
| Informations spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> ■ Politique de prévention du risque d'accident technologique menée par la Société ■ Capacité de la Société à couvrir sa responsabilité civile vis-à-vis des biens et des personnes du fait de l'exploitation de telles installations ■ Moyens prévus par la Société pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique engageant sa responsabilité | NA |

| Thème | Sections |
|---|---|
| Accords collectifs conclus dans l'entreprise et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés | Chapitre 4, sections : <ul style="list-style-type: none"> ■ 4.4 People : générer un impact positif sur la Société ■ 4.4.4 Dialogue social ■ 4.3.1.3 Respect des droits humains |
| Attestation de l'organisme tiers indépendant | Chapitre 4, section : <ul style="list-style-type: none"> ■ 4.5 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion |



Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier certifié PEFC issu de ressources contrôlées et gérées durablement.

Conception & réalisation  **LABRADOR** +33 (0)1 53 06 30 80

Crédits photo : ©CNRS Photothèque, ©Frédérique PLAS, iStock/@freemixer, iStock/@piranka, Pexels/@Akwice, Pexels/@Instawalli, Pexels/@Pixabay, Unsplash/@NASA, Unsplash/@Rahul Pugazhendi, photothèque Faurecia (tous droits réservés).
Conception et réalisation :  **Angie**

FORVIA

faurecia

Faurecia

Société européenne au capital de 1 379 625 380 euros

Siège social : 23-27 avenue des Champs Pierreux

92000 Nanterre - France

542 005 376 R.C.S. Nanterre

www.faurecia.com

www.forvia.com